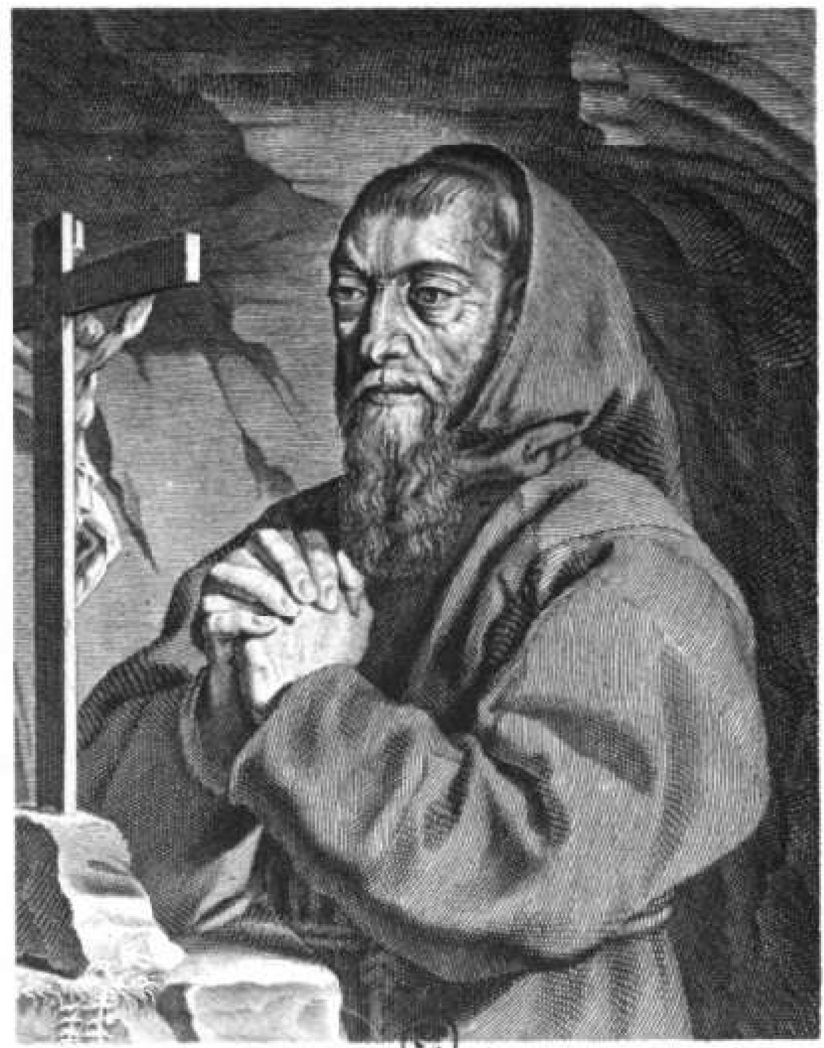

BUHR B
a39015 00024269 6b


Digitized by Google



LE

PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU



Vraye effigie du R. P. Ioseph de Paris predicateur Capucin, Prouincial de Touraine superieur des missions estrangeres et de Poitou fondateur des Religieuses de Caluaire A rendu lesprit entre les mains de ses superieurs le 18 decembre 1638

IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

LE PÈRE JOSEPH

D'APRÈS LE PORTRAIT GRAVÉ PAR MICHEL LASNE.

(Bibl. nat. Cab. des estampes)



GUSTAVE FAGNIEZ

LE PÈRE JOSEPH

ET

RICHELIEU

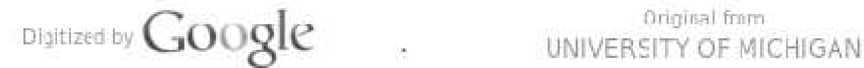
(1577-1638)

OUVRAGE CONTENANT DEUX PORTRAITS, UNE VUE ET TROIS FAC-SIMILÉ.

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1894



LE

PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

CHAPITRE X

LA DÉFENSE DE L'ORTHODOXIE ET LA RÉFORME DE LA DISCIPLINE DANS L'ÉGLISE GALLICANE

(1629-1633)

Les périls de l'Église au XVII[e] siècle. — Le gallicanisme de Richer. — Antipathie de Richelieu et du Père Joseph pour le richérisme. — Pamphlets ultramontains. — Censure de l'évêque de Chartres. — Elle est remplacée par une autre. — Affaire de Santarel. — Persistance du gallicanisme à la Sorbonne. — Prestige de Richelieu. — Sa résolution d'étouffer le richérisme. — Rétractation de Richer. — Portée de cette pacification religieuse. — Gouvernement ecclésiastique de Richelieu. — Plan de réformes de Richelieu. — Richelieu et l'épiscopat. — Richelieu et le clergé régulier. — Lutte du clergé séculier et du clergé régulier. — Validité du mariage de Gaston. — Dissentiments entre la France et le Saint-Siège. — Ambition ecclésiastique de Richelieu. — Apaisement obtenu par le Père Joseph. — Valeur du clergé sous Richelieu. — Fondation des grands séminaires. — Richelieu ecclésiastique. — Richelieu évêque. — Irrégularités canoniques chez Richelieu. — Sentiments et ouvrages religieux de Richelieu. — Poursuites contre les illuminés. — Diffusion de l'illuminisme. — Part de Saint-Cyran dans le jansénisme. — Premières relations avec Saint-Cyran. — Doctrines de Saint-Cyran. — Crédit de Saint Cyran. — Mobiles de Richelieu et du Père Joseph. — Doctrines du Père Séguenot. — Solidarité de Saint-Cyran et du Père Séguenot. — Doctrine de la contrition nécessaire.

Dans la religion, comme dans la politique et la littérature, ce fut la marque de la première moitié du XVII[e] siècle de semer les germes, d'ouvrir et de tracer les voies que la période de

Louis XIV devait faire fructifier et majestueusement parcourir. Le XVI[e] siècle finissant avait trouvé, pour ainsi dire, la religion dans la rue, le casque en tête, le mousquet au poing, éclaboussée du sang de la guerre civile, souillée par son alliance avec les passions fédéralistes et démocratiques. Le XVII[e] siècle la fit rentrer dans les âmes, la ramena à sa première et principale mission à savoir le perfectionnement individuel et la vie intérieure, la répandit de là dans la société, l'aida à s'y faire par la direction, par l'enseignement, par la charité, la place qui lui appartient. La sève nouvelle que cette renaissance religieuse fit courir dans les veines de l'Église épuisée par les convulsions civiles, s'épanouit en une foule d'œuvres et de vertus, mais ce ne fut pas sans provoquer certaines éruptions, certaines maladies. Il y en eut trois surtout contre lesquelles elle eut à se défendre : le gallicanisme, l'illuminisme et le jansénisme. Tandis qu'elle guérira des deux dernières, nées d'une conception erronée des rapports de Dieu et de l'homme, la première aura, suivant qu'elle affecte le régime intérieur de la société religieuse ou ses relations avec la société civile, une issue différente : si, en effet, le gallicanisme religieux devait abdiquer, de nos jours, devant l'infaillibilité pontificale, le gallicanisme politique, au contraire, était destiné à triompher avec la déclaration de 1682 et le concordat.

Des trois périls contre lesquels l'Église a eu à lutter dans la première moitié du XVII[e] siècle c'est le premier, c'est le gallicanisme auquel nous donnerons le plus de place ; nous ne le réduirons pas, en effet, aux manifestations théoriques du régalisme et de l'épiscopalisme, nous l'étudierons aussi dans l'esprit et le régime du clergé gallican sous le gouvernement de Richelieu.

Nous avons dit (1) comment la question des droits des deux puissances fut soulevée aux états généraux de 1614, comment elle fut éludée par la couronne, comment elle fut reprise par les

(1) Voy. le chapitre intitulé : *La Jeunesse du Père Joseph et son début dans la vie publique.*

princes révoltés, comment enfin elle fournit au Père Joseph l'occasion de faire son début dans la vie publique. Avant d'amener une scission entre les trois ordres et de devenir l'un des prétextes d'une nouvelle prise d'armes aristocratique, elle avait agité et divisé la Sorbonne, le parlement et l'opinion. Sous le coup de la mort de Henri IV, le parlement avait fait renouveler le décret rendu en 1413 contre le tyrannicide par la Faculté de théologie et imposé aux bacheliers et aux docteurs le serment de prêcher contre la légitimité de cette doctrine. Il avait, aussitôt après, condamné le livre du jésuite Mariana : *De rege et regis institutione*. En 1612 celui de Beccanus : *La Controverse d'Angleterre touchant la puissance du roi et du pape*, en 1614 celui de Suarez, *La Défense de la foi catholique contre les erreurs de la secte d'Angleterre* avaient reproduit des théories, attisé des passions auxquelles les états généraux allaient ouvrir une arène solennelle. Les dangereux paradoxes de l'ultramontanisme étranger auraient peut-être rapproché dans notre pays, par une commune réprobation, les ultramontains et les gallicans, si le gallicanisme, à son tour, passant de la défensive à l'attaque, n'avait trouvé à ce moment son programme et son organe. L'œuvre et l'auteur étaient également propres à alimenter et à envenimer le débat, l'œuvre par sa concision énergique et substantielle, l'auteur par son caractère, sa science et son talent. Le *Libellus de ecclesiastica et politica potestate* (1611) d'Edmond Richer ressuscitait le gallicanisme religieux de Gerson, d'Almain, de Major, fortifiait de l'autorité de l'école le gallicanisme politique des parlements et, dédaignant les scolastiques pour remonter jusqu'aux Pères, s'appuyait sur eux pour opposer au régime bâtard des concordats une Église gouvernée aristocratiquement par ses conciles et ses évêques, un État ne reconnaissant ici-bas aucune autorité supérieure à la sienne. Avec sa science des origines de l'histoire ecclésiastique, avec la logique absolue des hommes qui n'ont appris que dans les livres, le syndic de la Faculté de théologie (Richer l'était alors) allait plus loin dans son manifeste que les parlementaires, aussi passionnés



mais moins radicaux. On pouvait dire de lui, en modifiant le mot de Voltaire sur Montesquieu à propos de l'*Esprit des lois*, que le gallicanisme avait perdu ses titres et qu'il les lui avait rendus. Le *Libellus* provoqua la plus vive émotion dans le clergé. Il fut condamné par deux synodes provinciaux, l'un composé des évêques de la province de Sens, l'autre des diocésains de la métropole d'Aix. L'auteur fut dépossédé de sa charge de syndic et se vit refuser un canonicat de la cathédrale de Paris, auquel il avait droit. Ni Richelieu ni le Père Joseph ne prirent part à ces mesures de rigueur, mais on ne peut douter qu'ils y aient applaudi. Le premier partageait à l'égard de Richer et de son système les sentiments du cardinal du Perron, auquel il allait apporter l'appui de sa parole et de son influence contre l'article du tiers état. Les termes dans lesquels il a parlé de l'ancien syndic sont empreints d'une grande amertume. Il y avait entre Richer et lui une opposition d'idées et de nature sur laquelle il n'est pas inutile d'insister. Richer était un esprit absolu, sectaire, un idéologue. Son plan de restauration d'une église aristocratique primitive ne pouvait être, aux yeux de Richelieu, qu'une chimère qui n'avait même pas l'excuse d'être inoffensive. Pour lui tout se tenait dans la société et un système qui tendait à introduire dans l'Église le gouvernement aristocratique devait tendre à l'introduire aussi dans l'État (1). Quant au gallicanisme politique dont Richer se faisait aussi le champion, Richelieu n'en était pas l'adversaire, mais il lui répugnait de le voir défendre avec un irritant éclat, de voir qu'on le fondât sur un antagonisme de l'Église et de l'État qui, au lieu d'être des puissances ennemies, devaient, à ses yeux, sans s'expliquer sur leurs droits respectifs, concourir par des concessions mutuelles à une tâche commune.

Le Père Joseph allait encore plus loin dans l'hostilité contre Richer et ses doctrines. Au lieu d'appartenir, comme Richelieu, au corps épiscopal, auquel le syndic conférait l'autorité diri-

(1) *Mémoires*. Cette conséquence frappait bien d'autres que Richelieu et les adversaires du syndic ne se faisaient pas faute de l'exploiter contre lui.



geante, il faisait partie d'un ordre qui relevait directement du Saint-Siège et qui avait souffert la persécution plutôt que d'accorder ses prières à un roi que le souverain pontife n'avait pas encore absous. Le caractère cosmopolite de ses premières entreprises, de son projet de croisade et de ses missions l'amenait plus que personne à placer à Rome le centre et la garantie de l'unité catholique.

Abandonnée par le gouvernement de la régente, puis par les confédérés armés contre lui, la question de l'indépendance de la couronne ne pouvait être pourtant que momentanément étouffée. Richelieu la retrouva en arrivant au pouvoir. On sait qu'il débuta par reprendre résolument et mener à terme des affaires plus ou moins mollement engagées par ses prédécesseurs et par adopter, à l'encontre de la maison d'Autriche, une attitude de défensive énergique. Cette attitude fut d'autant plus sensible au parti de la contre-réformation qu'elle était inattendue. Ses écrivains la dénoncèrent à l'opinion catholique dans plusieurs pamphlets dont l'*Admonitio ad regem...* et les *Mysteria politica* furent les plus retentissants. On fut généralement d'accord pour les attribuer aux jésuites. Richelieu en fut d'autant plus outré qu'il ne put en découvrir et en frapper les auteurs. Il sentit la nécessité de leur opposer une manifestation publique de l'approbation que le pays donnait à sa politique. Cette approbation ce n'était pas au parlement qu'il fallait la demander, car son zèle n'avait pas besoin d'être provoqué et il était d'ailleurs trop passionné pour procurer une force véritable. Il devait y avoir, au contraire, un grand profit à l'obtenir du clergé. Justement il était réuni dans une de ses assemblées périodiques. Déjà, par l'animosité qu'elle avait montrée contre les réguliers, cette assemblée avait donné le gage de ce qu'on pouvait s'en promettre contre l'ultramontanisme, car, malgré la différence qui sépare l'épiscopalisme du régalisme, on sent combien il est facile de passer de l'un à l'autre. Richelieu lui demanda une censure contre les deux pamphlets. Le soin de la rédiger fut confié à l'évêque de Chartres, Léonor d'Étampes de Valençay.



C'était un de ces évêques courtisans comme il y en avait un certain nombre à cette époque. Il vit là l'occasion d'entonner un hymne d'idolâtrie monarchique : les rois n'étaient pas seulement, y lisait-on, les images de Dieu sur la terre, ils étaient dieux eux-mêmes. Ainsi, onze ans après que le clergé de France avait refusé de suivre le tiers état dans la définition du dogme de l'indépendance absolue de la couronne, un évêque, parlant à des évêques, professait, dans les termes les plus excessifs, la théorie du droit divin, négation de la doctrine ultramontaine qui considère le souverain pontife comme l'unique représentant de Dieu sur la terre et le pouvoir royal comme une délégation du pays. Si les expressions de l'évêque de Chartres parurent exagérées à l'assemblée, la théorie elle-même ne fut pas immédiatement désavouée par elle, tant, depuis 1614, les dispositions du clergé avaient changé. Il fallut qu'un prélat aussi vénéré pour ses vertus que dévoué aux doctrines romaines, le cardinal de La Rochefoucauld provoquât chez ses confrères le désir de rétracter, d'atténuer du moins une pareille déclaration. Mais le parlement, gardien de l'orthodoxie politique, interdit à l'assemblée de revenir sur sa censure. Le clergé, rappelé par cet attentat contre son indépendance au sentiment de sa dignité, n'en continua pas moins à se réunir, sur la convocation et sous la présidence de La Rochefoucauld, et n'en arrêta pas moins un projet de désaveu (13 décembre 1625). La cour rendit arrêt sur arrêt. Deux prélats, qui comptaient parmi les membres les plus distingués de l'épiscopat, l'archevêque d'Auch et l'évêque d'Angers protestèrent contre l'intervention parlementaire. Toutefois l'idée d'une rétractation de la censure n'obtenait pas l'unanimité dans l'assemblée. La seule issue possible du conflit était une évocation au conseil. Elle eut lieu, en effet (1), mais elle défendait d'attaquer la censure et la consacrait ainsi jusqu'à nouvel ordre. Ce n'était là, d'ailleurs, qu'une décision toute provisoire. Au moment d'orienter sa politique dans une direction nouvelle, de la retourner

(1) Le 6 mars 1626. *Mémoires de Richelieu*, I, 366-367.

contre la république protestante, dont La Rochelle était la métropole, Richelieu avait besoin de ménager l'opinion catholique, de modérer les entraînements d'un zèle monarchique dans lequel le clergé rivalisait presque avec la magistrature. Il amena donc l'évêque de Chartres à expliquer et à affaiblir son intempérante profession de foi en lui faisant déclarer qu'il n'avait voulu qu'exprimer le vieux principe tutélaire des rois et de l'État, sans songer à incriminer les doctrines contraires. Il laissa l'assemblée adopter, sur l'initiative du cardinal de La Valette, une censure conçue en termes généraux qui ne soulevaient pas la question de l'origine du pouvoir royal et de ses rapports avec l'Église.

Ce fut dans le même esprit d'apaisement et de bienveillance pour le Saint-Siège qu'il intervint dans les poursuites provoquées par le livre du Père Antoine Santarelli (1). Dans ce livre, publié dès 1624, ce jésuite italien soutenait le droit absolu des papes de déposer les rois, non seulement pour hérésie, schisme, crime contre la foi, mais même pour simple incapacité. Rien n'était plus simple que de ne pas s'occuper d'un ouvrage dont l'apparition remontait déjà à deux ans, et qui n'avait pas encore reçu en France une véritable publicité. Mais il avait pour auteur un jésuite, il avait obtenu l'approbation du général de l'ordre et du maître du palais pontifical, il fournissait aux parlementaires un prétexte pour rentrer en campagne contre la Compagnie, déjà compromise par les deux pamphlets dont nous venons de parler. La cour, après avoir condamné le livre à être brûlé par la main du bourreau (13 mars 1626), cita devant elle le provincial de France et les supérieurs des trois maisons de Paris et voulut leur faire souscrire des propositions établissant que le roi ne tenait son royaume que de Dieu et que le pape ne pouvait, pour aucun motif, mettre son royaume en interdit ni délier ses sujets du serment de fidélité. Les représentants de la Société élu-

(1) Sur l'affaire du P. Santarelli voy. le P. Prat, *Recherches sur la Compagnie de Jésus du temps du P. Coton*, IV, 110 et suiv.; Houssaye, *Le Cardinal de Bérulle et Richelieu*, chap. IV.



dèrent cette exigence en subordonnant leur sentiment sur ce sujet à celui des prélats, des Universités et des ordres religieux plus anciens, puis, ayant été mis en demeure de faire connaître leur pensée, ils signèrent et remirent au chancelier une déclaration par laquelle ils désavouaient Santarel, reconnaissaient que les rois relèvent directement de Dieu et promettaient leur adhésion à la censure dont son livre serait frappé par la Sorbonne et le clergé (16 mars). Cette soumission ne désarma pas le parlement. Ce qu'il voulait, c'était la fermeture des collèges des jésuites ou même leur expulsion. Richelieu les sauva. Il a dit ingénument pourquoi. Bien qu'il redoutât en eux une activité envahissante, il sentait le danger de les pousser à bout ; traqués, réduits au désespoir, de leurs maisons, de leurs confessionaux un fanatique pouvait encore sortir (1). Il força le parlement à se contenter de la déclaration par laquelle les jésuites de Paris repoussaient toute solidarité avec la doctrine de Santarel. Cependant la faculté de théologie avait fulminé sa censure (1er avril 1626) et, au lieu de terminer l'affaire, cette censure allait, en agrandissant le débat, déchaîner de nouveaux orages. Elle condamnait la doctrine de Santarelli comme nouvelle, fausse, contraire à la parole divine, comme rendant le Saint-Siège odieux, ouvrant la porte au schisme, incompatible avec l'autorité royale qui ne procède que de Dieu, mettant obstacle à la conversion des princes infidèles et hérétiques, perturbatrice de la paix publique, détournant les sujets de l'obéissance et provoquant aux factions, aux séditions, à l'assassinat politique. C'était trop pour les susceptibilités de la cour romaine. Bérulle courut chez le Père Joseph, il lui demanda d'empêcher Richelieu de laisser passer, sous cette forme, une censure qui n'était encore qu'un projet. Le Père Joseph ne refusa probablement pas d'intervenir, mais son intervention fut inutile et, le 4 avril, la rédaction que l'on vient de lire, fut adoptée. Le nonce Spada éprouva une irritation à laquelle il donna libre cours. A Rome aussi l'impression fut très vive et Richelieu,

(1) *Mémoires de Richelieu*, I, 368, col. 2.

en sa qualité de proviseur de Sorbonne, y fut rendu responsable de la netteté et de l'étendue des termes dont elle s'était servie (1). Le moment était venu pour lui de se montrer généreux, de se donner, auprès du Saint-Siège, le mérite d'arrêter un mouvement dont le profit ne pouvait pas être perdu pour le pouvoir royal. La situation intérieure, le péril que sa fortune venait de courir et auquel elle n'avait pas entièrement échappé (2), faisaient de l'apaisement une nécessité ; ses desseins contre les protestants rendaient opportun un courant d'opinion contraire à celui qu'il avait laissé se développer et appelaient une entente avec Rome, il ne fallait pas qu'une question théorique vînt y mettre obstacle. Il encouragea donc les docteurs ultramontains de la Sorbonne à provoquer un nouvel examen et une nouvelle censure du livre de Santarel. Mais ce ne fut pas sans peine que le nonce et lui triomphèrent des tendances gallicanes qui prévalaient alors dans la faculté. L'ancien syndic ne manquait pas de saisir toutes les occasions où elles pouvaient se manifester et se fortifier : un jour c'était aux dépens de la *Somme théologique* du Père Garasse ; un autre jour, c'était contre un dominicain, Jean Testefort qui, dans ses thèses, avait mis les décrétales des papes à côté de l'Écriture sainte ; la résistance des docteurs réguliers à l'esprit dominant réveillait leur rivalité avec les séculiers, qui essayaient de faire réduire le nombre des représentants de leurs adversaires dans les assemblées. Le 2 novembre 1626, un arrêt du conseil maintint les réguliers en possession du droit d'assister à ces assemblées en aussi grand nombre que par le passé et ordonna le silence sur la question de la souveraineté royale. Mais cet arrêt ne satisfaisait entièrement ni les richéristes de la Sorbonne, qui cherchèrent un appui dans le parlement, ni les partisans de Rome qui demandaient la révocation d'une censure trop explicite. Il fallut un coup d'autorité pour faire enregistrer l'arrêt et amener la Sorbonne à revenir sur la censure. Ce fut

(1) Marquemont à Richelieu, 8 mai 1626. Arch. des aff. étrang. Rome XXXIX, f° 213 ; Houssaye, *Le Cardinal de Bérulle et Richelieu*, 141-146.

(2) Rappelons qu'Ornano fut arrêté en mai 1625.

l'évêque de Nantes, Philippe Cospéan qui fut chargé de lui porter les volontés du roi et de provoquer un vote sur les termes dans lesquels la condamnation de Santarel devait être conçue. Le choix était heureux : ami de Richelieu et du Père Joseph, Cospéan était un des prélats qui honoraient le plus l'épiscopat, un de ceux dont la parole était le plus persuasive. Il obtint une majorité contre la forme donnée à la censure (1). Le roi confiait à une commission de cardinaux et de prélats, qu'il se réservait de désigner, le soin d'en libeller une autre. Cette commission ne fut jamais nommée, l'idée d'une nouvelle censure fut abandonnée. Le Saint-Siège ne pouvait rien espérer de mieux que le désaveu de la première. Le silence était aussi ce qui, dans cette irritante question, répondait le mieux aux vues et aux intérêts de Richelieu.

En dépit de ce résultat, dû à la pression du premier ministre, le venin du gallicanisme circulait en secret dans les veines de la vieille Sorbonne. La minorité y était forte, énergique, ardente ; le syndic Filesac était dans ses sentiments ; Richer, quoique vivant dans la retraite, gardait une partie de son influence. L'occasion qui devait mettre aux prises les deux partis, ne pouvait tarder à se présenter. Pour arrêter la décadence de la discipline, il avait été décidé qu'on composerait et qu'on distribuerait à tous les sorbonistes un recueil des statuts et du règlement de la maison, et ce travail avait été confié à Filesac. Quand celui-ci soumit son projet à ses confrères, plusieurs d'entre eux remarquèrent que la formule des protestations que les bacheliers devaient faire, au moment de la soutenance des actes, ne réservait pas le respect dù à l'autorité du souverain pontife, comme elle le faisait pour la sainte Écriture, pour les conciles et pour la faculté de théologie. Les richéristes répondirent qu'on ne pourrait exprimer cette réserve sans accepter les bulles pontificales qui revendiquent la suprématie sur les couronnes. Une nouvelle période de conflit

(1) Voy. *Raisons pour les condamnations ci-devant faites du libelle* Admonitio, *du livre de Santarel et autres semblables contre les santarellistes de ce temps et leurs fauteurs*, par un Français catholique, 1626.

et d'agitation allait s'ouvrir. Le nonce demanda à Richelieu d'intervenir encore une fois. C'était le moment où celui-ci revenait de La Rochelle, porté par un grand courant de popularité, dont, pour la première et la dernière fois de sa vie, il goûtait l'enivrement. C'était à la veille du jour où il allait conduire le roi au delà des Alpes pour défendre le duc de Mantoue. Si la soumission de La Rochelle, prélude de la ruine politique des protestants et peut-être de leur conversion, arrachait au saint-père des hymnes d'allégresse, l'intervention de la France en faveur du duc de Mantoue ne répondait pas moins à ses vœux secrets. Souverain pontife et prince italien, il saluait sans réserve dans le roi de France le fils aîné de l'Église et le protecteur de l'indépendance de la péninsule. Pour affermir et faire durer ces sympathies, pour en tirer profit, à l'intérieur contre le parti dévot, toujours méfiant, à l'extérieur contre des adversaires qui se posaient en chefs de la réaction catholique, Richelieu était disposé à faire bien des choses et, parmi elles, rien ne pouvait lui sourire davantage que d'étouffer des polémiques et des divisions qui ne lui paraissaient pas moins dangereuses pour l'État que pour l'Église. Mais il y fallait une liberté d'esprit, une application que les événements militaires ne lui laissaient pas. Ce ne fut pas avant la fin de 1629, au retour de la campagne d'Italie et du Languedoc qu'il put s'occuper des affaires de Sorbonne, qui le regardaient doublement, et comme chef du gouvernement et comme proviseur de cette maison. Cette fois il résolut d'en finir, car il était excédé de ces luttes sans cesse renaissantes. Or tout ce qu'il voulait en ce moment, il le pouvait, parce que son prestige avait atteint son apogée. Il agit donc avec la vigueur que donne le sentiment de la force. Il comprit qu'il y avait une autre méthode à suivre que de ménager, sur telle ou telle question particulière, une transaction équivoque ; qu'apaisé sur un point, le conflit renaîtrait sur un autre ; que les doctrines doivent principalement leur influence aux hommes qui les représentent et leur prêtent l'autorité de leur caractère et de leur talent ; que le gallicanisme, à l'heure actuelle, tirait sa force ou, du moins, son esprit militant d'un



homme et d'un livre. On dit qu'on n'a pas raison d'une doctrine en se débarrassant de son fondateur, c'est une erreur. D'ailleurs il ne s'agissait pas pour Richelieu de détruire le gallicanisme; il s'en serait bien gardé, quand même il l'aurait pu. Il s'agissait de lui imposer silence jusqu'au jour où il deviendrait utile de lui rendre la parole. Il n'était pas question de faire de Richer un martyr, ce qui fortifie quelquefois une cause, mais de l'amener à une rétractation, ce qui l'affaiblit toujours. Le cardinal fit rédiger cette rétractation par André Du Val, c'est-à-dire par le plus grand adversaire de Richer et la fit communiquer à celui-ci par Talon, curé de Saint-Gervais. Ce n'était pas la première fois que l'auteur du *Libellus* était soumis à une pareille épreuve; déjà il avait eu à se défendre contre une tentative du cardinal de La Rochefoucauld, puis contre une autre de Richelieu lui-même, pour lui faire abjurer ses erreurs. Mais il était sorti de ces entrevues sans y rien laisser de sa fidélité à ses idées. La Rochefoucauld, plus éminent par les œuvres que par la doctrine, n'était pas de taille à se mesurer avec lui ; Richelieu, qui n'avait pas encore pris la chose à cœur, s'était contenté de réponses évasives. Richer espérait s'en tirer cette fois encore à aussi bon marché. Le 7 décembre 1629, il fut reçu par le cardinal, qu'il trouva avec le Père Joseph et le curé de Saint-Gervais. La présence de ces deux personnages ne put pas l'étonner, car c'était avec eux qu'il avait discuté les termes de la rétractation. Le Père Joseph s'était occupé de cette affaire avec un zèle tout particulier; il avait été le principal agent de Richelieu auprès de la Sorbonne pour battre en brèche le richérisme et faire accepter le nouveau serment des bacheliers avec une clause additionnelle relative aux décrets des papes (1); le nonce Bagni, qui croyait prudent de s'effacer dans cette circonstance, comptait beaucoup sur lui, il le considérait en cette affaire comme l'auxiliaire le plus actif, comme le principal stimulant de Richelieu et il conseillait au cardinal-secrétaire d'État de le récompenser de son

(1) *Vie d'Edmond Richer*, par Baillet, 377.

concours en favorisant le plus possible ses missions et son ordre (1). Familier de la nonciature, il y était encore plus souvent appelé en ce moment par la négociation qu'il poursuivait, sous ses auspices, en vue d'une alliance secrète entre Maximilien de Bavière et la France. Le richérisme n'eut-il été qu'un obstacle au système politique qui avait sa prédilection et en faveur duquel les circonstances semblaient conspirer, c'était assez pour qu'il trouvât chez lui un ardent adversaire ; qu'on ajoute à cela les sentiments que nous avons signalés, les préventions que son maître, Criton, et son directeur, Du Val, lui avaient, dès sa jeunesse, inspirées contre Richer et l'on s'expliquera l'animosité dont le récit suivant donnera une preuve de plus.

Quand l'ancien syndic se présenta devant Richelieu, il était résigné à signer la déclaration que Talon lui avait communiquée, car il avait mesuré sa faiblesse et la toute-puissance du premier ministre. Il s'était rendu compte qu'il ne pouvait trouver d'appui ni dans le parlement intimidé, ni à la Sorbonne dominée maintenant par le parti contraire, ni chez aucun membre du gouvernement, où régnait, avec la reine mère, Marillac, Schomberg, l'esprit ultramontain, ni même dans l'opinion, lassée par le retour des mêmes querelles, séduite par les succès de Richelieu. Lui-même d'ailleurs était fatigué de la lutte. Il ne renonçait cependant pas à faire modifier la rétractation sur deux points : celui où Du Val lui faisait dire qu'il soumettait toute sa doctrine au jugement de l'Église catholique romaine et du Saint-Siège apostolique « que je reconnais (c'est les termes mêmes dans

(1) « Cio fatto e purgata la Sorbona da tali mali spiriti [Filesac et Richer], si ara passar in essa tre decreti... Terzo che si mettera in miglior forma il decreto revocatorio della censura del Santarello, perche in vero patisce difetti, o vero si fará nuovo decreto, che la d. censura sia rasa da registri della facolta teologica, e tutti questi decreti crede il cardinale che facilmente passeranno, quando sian tolti di mezzi li due principali impugnatori Filesac et Riccer. » Tout cela, ajoute le nonce, sera fait sans mon intervention apparente « benche mi converra del continuo sollecitarla appresso di lui, che in alcune cose sara ancor sollevato dal P. Giuseppe, che, per animarlo, sara molto espediente, che V. S. I. procuri che habbia piu sadisfattione che sia possibile in materia delle missioni et altri sui interessi frateschi. » Bagni au card. secrétaire d'État, 16 novembre 1629. Arch. du Vatican. Nunziatura di Francia, 73.



lesquels il s'exprimait) pour la mère et la maîtresse de toutes les Églises et pour le siège infaillible de la vérité, » le second où il désapprouvait et condamnait les propositions de son livre en tant qu'elles étaient contraires au jugement de l'Église catholique, apostolique et romaine, se reconnaissant ainsi coupable non seulement de s'être mal exprimé mais d'avoir erré dans la foi.

Richelieu commença l'entretien par s'étendre sur le bonheur avec lequel le roi avait soumis les huguenots et établi dans tout son royaume la paix religieuse. Cette paix il voulait la donner aussi à la Sorbonne et il avait chargé son ministre de la lui procurer, fût-ce par la verge de fer. Mais, exécuteur des volontés du roi, il se rappelait qu'il était aussi proviseur de Sorbonne et il préférait, pour ramener ceux qui s'étaient écartés de la bonne voie, employer la douceur. Cet exorde n'était pas propre à donner à celui à qui il s'adressait l'assurance qui lui manquait. Il en trouva assez cependant pour faire l'histoire des persécutions qu'il avait subies en défendant la suprématie des conciles et l'indépendance de la couronne, pour faire remarquer qu'il n'avait opposé à ses persécuteurs que le silence et la résignation, pour se plaindre que l'on traitât comme des hérésies des opinions sur des questions que les ultramontains et le cardinal du Perron à leur tête reconnaissaient comme problématiques. Richelieu, qui l'avait écouté avec faveur, s'empara de cette observation pour dire que, puisque ces questions étaient problématiques, il ne fallait pas leur sacrifier la concorde ni la charité. Richer se défendit d'être l'auteur des divisions de la Sorbonne et en rendit Du Val responsable. Le seul moyen d'y mettre un terme était d'imposer silence aux calomnies de celui-ci. « J'en connais un plus court, répondit Richelieu, c'est de donner, au sujet de votre livre, la déclaration dont Talon vous a communiqué le texte ; la première, en effet, celle que vous avez faite en 1622, n'a pas suffi pour ramener l'harmonie, et les circonstances ne permettent pas les explications que vous vous êtes alors offert à donner ; elles ne seraient qu'une nouvelle source



de divisions. » Mis au pied du mur, Richer présenta contre les termes de la déclaration deux objections : il fit remarquer que, par la place qu'on avait donnée au Saint-Siège, après l'Église romaine et avant les mots : *la mère et la maîtresse des églises*, on semblait appliquer au premier une qualification qui ne convenait qu'à la seconde, que c'était une innovation contraire à la tradition. Richelieu, frappé de la justesse de cette observation, répondit qu'on éviterait cette équivoque en renversant l'ordre des mots, en mentionnant le Saint-Siège avant l'Église romaine. Mais ce n'était pas sans intention que Du Val avait adopté cette construction de phrase, il voulait faire reconnaître ainsi par son adversaire que ce titre convenait également au successeur de saint Pierre et à l'Église; qu'on ne pouvait pas plus séparer l'un de l'autre qu'on ne peut séparer la tête et les membres; que c'était de saint Pierre que les autres apôtres tenaient le pouvoir de lier et de délier; que par conséquent les Églises qu'ils avaient fondées relevaient de celle de saint Pierre et enfin que la constitution de l'Église universelle, telle qu'elle lui avait été donnée par Dieu même, était monarchique et non aristocratique. C'était donc tout le système de Richer ou, du moins, tout ce qui, dans ce système, formait le gallicanisme ecclésiastique, que cette question de mots mettait en jeu. Si l'importance en échappait à Richelieu, le Père Joseph, mieux instruit des intentions de Du Val, ne manqua pas de la signaler et il le fit avec l'autorité dont il jouissait auprès du cardinal. Il montra que la modification à laquelle celui-ci consentait semblerait donner raison à Richer, qui n'attribuait l'infaillibilité qu'à l'Église et non au Saint-Siège séparément. L'auteur du *Libellus* dut s'incliner. Il espéra être plus heureux sur un point auquel il lui coûtait encore plus de souscrire, parce qu'il contenait l'aveu de ses erreurs. C'était le passage où il désapprouvait et condamnait les propositions de son livre en tant qu'elles étaient contraires au jugement de l'Église catholique, apostolique et romaine. Il fit remarquer qu'on n'avait condamné ses doctrines qu'avec la réserve *ut sonant* c'est-à-dire dans leur sens apparent,



lui laissant ainsi la ressource de dire qu'on l'avait mal compris, qu'il s'était mal exprimé et d'échapper, en s'expliquant mieux, à la honte d'être taxé d'hérésie. Il se déclara prêt à user, en donnant les explications qu'il avait offertes tant de fois, de la faculté qu'on lui avait réservée. C'était justement ce que Richelieu ne voulait pas. Il se crut pourtant assez sûr de réduire Richer au silence par la rétractation qu'il allait lui faire signer, pour ne pas lui refuser la satisfaction d'y ajouter les mots *ut sonant* et lui donner ainsi la consolation de dire que sa rétractation, comme sa condamnation, s'appliquait à des opinions qui n'étaient pas les siennes.

Il ne restait plus à Richer qu'à signer. C'est ce qu'il se déclara prêt à faire, malgré sa répugnance, puisque c'était le seul moyen d'assurer la paix de la Sorbonne. Mais le cardinal craignait que l'efficacité de cette rétractation fut beaucoup affaiblie par les circonstances qui l'avaient accompagnée. Il était difficile, malgré la déclaration qui la terminait (1), de la faire passer pour entièrement volontaire. Les propos de celui qui l'avait faite pouvaient encore fortifier une impression autorisée par les apparences. Richelieu lui fit remarquer que ce n'était pas seulement de la bouche et de la main, mais aussi du cœur qu'il devait renoncer à ses erreurs; il ne voulait pas lui donner le droit de dire qu'il avait subi une pression; Richer devait témoigner, au contraire, de la liberté qui lui avait été laissée et porter ses amis à imiter sa soumission.

Le cardinal tenait beaucoup à faire considérer la déclaration de son interlocuteur comme due à la force de son argumentation, non seulement parce qu'elle ne pouvait avoir d'effet sur les richéristes qu'à cette condition, mais aussi parce qu'il était très fier des succès de ce genre. Dans ses *Mémoires* il a présenté les choses comme un triomphe personnel. Richer, au contraire, dans la relation qu'il nous a laissée et que nous avons suivie, explique sa conduite par le malheur des temps, par l'impossibi-

(1) « Quam declarationem profiteor me libere et voluntarie edidisse... » *Declaratio Emundi Richerii super editione libelli sui : De ecclesiastica et politica potestate.*

lité de résister à l'ascendant du premier ministre. Il ne faut pas nécessairement conclure de cette contradiction au défaut de sincérité de l'un ou de l'autre. Richelieu se garda bien de discuter avec l'ancien syndic les périlleux problèmes sur lesquels il désirait par-dessus tout obtenir le silence et l'apaisement, il lui parla presque uniquement de l'inopportunité et du danger de les agiter. En invoquant l'intérêt qu'il y avait pour l'Église, envisagée dans son caractère le plus général, par opposition aux hérétiques et aux infidèles, à les écarter, il a pu réussir à toucher et à convaincre son interlocuteur. C'est dans ce sens qu'il est permis de parler de persuasion. Richer ne fut pas convaincu qu'il s'était trompé, mais peut-être fut-il convaincu que l'intérêt majeur de l'Église exigeait de lui une sorte d'amende honorable. C'est ainsi qu'on peut concilier les deux versions qui expliquent différemment le même événement (1).

(1) Ho considerato spesse volte che darebbe crollo alla setta de Riceristi, se il dottor Edmondo Ricerio riconoscesse o ritrattasse il suo errore... e, perche egli è quasi ottuagenario e comincia ad esser caduco, giudicai non esser da differire... per cavar da lui qualche testimonio di ritrattatione e di obedienza verso la sede apostolica, e mi voltai a persuader al card. Ricelieu, che impiegasse l'autorita sua a far questo bene alla chiesa... che, come restauratore magnifico di Sorbona, era necessario facesse qualche cosa per ristabilirvi la buona dottrina. » Comme Richelieu ne pouvait pas s'occuper de cette affaire « Io pregai a dar questa cura al curato di San Paolo et al Padre Giuseppe co quali havrei trattato, et essi col Riceliu, di maniera che S. S. Ill. non havrebbe altra noia che di udir la cosa conclusa o esclusa, il che piacque assai al card., naturalmente alieno da soggettarsi a materie, che domandano l'uso della patienza. Trattai dunque con li due pred. secretamente e questi, in nome del card., parlerano al Ricerio. Dopo molti discorsi *hinc inde* e molte minute fatte e rifatte e piu volte corrette, che lungo sarebbe il referir tutto quello che è passato, Ricerio ha fatto la dichiaratione conforme alla copia, che il card. Riceliu manda à V. S. I., nella quale, se bene, per non confessarsi manifestamente heretico, scusa l'intention sua, che questa sadisfatione è convenuto lasciarli pigliare, riconosce in effetto l'autorita della sede apostolica, che negava nel suo libro e che le parole del sud° non ben suonano. Il trattato di questa negotiatione è passato secretissimo e cosi era necessario, perche havrebbe havuto il Ricerio tanti dissuasori, che mai si sarebbe condotto a fare la sud. dichiaratione ed, dopo che la cosa è stata fatta e saputa, non si puo credere quanti dottori, consiglieri di Parlamento et altre persone di qualità sono state a trovarlo per biasimarli l'attione e per persuaderli di farne una contraria o almeno dichiarar d'haver fatta questa *per vim et metum*, ma egli è stato costante e non è da temere ch'egli non sia, perche vi si è indotto di buona voglia et è assai di natura ostinata per non si ritrattare. Il mio nome nel d° trattato non è comparso in cosa alcuna, ma tutto si è fatto sotto quello del

Quoi qu'il en soit, l'auteur du *Libellus*, sur le désir du cardinal, affirma le même jour devant notaires (7 décembre), en déclarant qu'il le faisait librement, l'authenticité de sa rétractation (1).

Richer une fois réduit au silence et son parti avec lui, la question à l'occasion de laquelle Richelieu s'était décidé à frapper le gallicanisme dans son chef devenait facile à régler. On se souvient que cette résolution lui avait été inspirée par le débat qui s'était élevé dans la Sorbonne sur la formule du serment des bacheliers. Dans des conférences où la présence de l'ancien syndic attestait sa soumission sans réserve, le cardinal fit recon-

cardinale, al quale poi ho dato gratie del cooperato, e sarà molto espediente che senta da S. B. e da V. S. I. gratissimi ringratiamenti, accio resti animato per impiégarsi in opere maggiori, et anco merita d'esser molto lodato il P. Giuseppe, perche vi si è affaticato e gode molto di simili dimostrationi, che seco saranno ben impiegate per la parte che ha nella confidenza del cardinale, e va seco in Italia. » Bagni au card. secrétaire d'État. Paris, 20 novembre 1629. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 73. *Declaratio Emundi Richerii super editione libelli sui de ecclesiastica et politica potestate.*

(1) Un écrivain dijonais, Morisot a raconté, en se fondant sur une prétendue lettre de Richer lui-même, que cette rétractation n'avait été arrachée à celui-ci que sous la menace de poignards que des sicaires, apostés par le P. Joseph, lui auraient mis sous la gorge. Ces circonstances mélodramatiques ne peuvent, en tout cas, s'appliquer à l'entrevue que nous venons de raconter et dont les détails nous sont connus à la fois par Richer et par Richelieu. Baillet, qui l'a senti a dû, pour leur trouver une place, ajouter un épilogue à l'histoire qu'on vient de lire : Richer aurait protesté contre l'interprétation donnée à sa déclaration et cette protestation aurait amené le guet-apens dont Baillet tenait à orner son livre. La lettre de Morisot, si tant est qu'elle soit de lui, ne permet pas même d'admettre la bonne foi de son auteur, car, écrite en 1633 (Dijon, le 27 avril), elle annonce comme un événement tout récent (jam vita Richerii morte seminata est) la mort de Richer, qui remontait à 1631, et l'auteur semble parler de la lettre de celui-ci, qui lui aurait révélé ces détails, comme s'il venait de la recevoir. Il y a dans cette lettre bien d'autres inexactitudes. Elle ne mérite aucune créance et Richard, si peu sérieux lui-même, l'a trop prise au sérieux et s'est donné, pour la réfuter, plus de peine qu'elle ne mérite. En réalité Richer, malade, lassé de la lutte, depuis longtemps confiné dans la retraite, n'essaya pas de revenir sur une déclaration dont Richelieu et ses adversaires adoucissaient l'amertume en la présentant partout comme une explication et non comme une rétractation, et en comblant d'égards sa personne. On trouvera la lettre de Morisot dans la 2e centurie de sa correspondance, sous le n° 9. Elle a été reproduite dans *Le Véritable Père Joseph*, par l'abbé Richard, qui l'a fait suivre d'une réponse. Cf. Amelot de La Houssaye, *Mém. hist.*, II, 400 et suiv. Sur la doctrine et la rétractation de Richer voy. l'ouvrage de l'abbé Puyol.

naître par les duvalistes que le Saint-Siège n'avait aucun droit sur le pouvoir temporel, reconnut lui-même la supériorité des conciles œcuméniques, renouvela la réserve traditionnelle des libertés de l'Église gallicane et fit adopter une formule de serment qui se référait et aux décrets des papes (à l'exception de ceux qui portaient atteinte à ces libertés et à ce pouvoir) et aux décrets de la faculté (1). En réalité le gallicanisme politique ne sortait pas de là amoindri et le gallicanisme religieux lui-même n'avait pas laissé prescrire ses titres.

La transaction ménagée par Richelieu n'en avait pas moins toutes les apparences d'un triomphe pour la cour de Rome, et ces apparences n'étaient pas tout à fait illusoires. Celle-ci n'avait jamais espéré amener le gouvernement français à l'abandon explicite de l'indépendance absolue de la couronne ni des libertés gallicanes. Il lui suffisait d'en avoir évité la revendication importune dans les nombreuses circonstances où elle aurait pu se produire, d'avoir vu reconnaître le droit des docteurs réguliers dans les assemblées de Sorbonne, inscrire les décrétales dans la formule du serment des bacheliers, le *richérisme* se dissoudre et s'élever à sa place un système mixte, le *duvalisme*, dont l'incohérence avait l'avantage de ne pas fermer l'avenir aux prétentions ultramontaines. Urbain VIII témoigna sa satisfaction de cette série de succès en donnant le chapeau à Alphonse de Richelieu et en adressant au Père Joseph un bref de félicitations et de remerciements (2).

Toutefois, si cette pacification, imposée par l'autorité et fondée sur l'équivoque, pouvait amener l'apaisement et le silence sur un

(1) Voy., sur la pacification de la Sorbonne, Lepré-Balain, *Biographie*, f° 380 et la relation rédigée par le P. Joseph sous le titre : *Relatio eorum quae acta sunt in sacra theologiae facultate Parisiensi sub finem anni* 1629.

(2) « J'ai reçu depuis peu trois lettres de Bagni... dans l'une etoit le bref de l'affaire de Richer. Bagni a fait par trop de bons offices sur ce sujet au P. Joseph, qui ne le mérite pas. Ce sont effets de son extrême courtoisie et bonté. Dans ce bref le pape parle de vous avec beaucoup de louanges, comme ayant beaucoup coopéré à cet affaire... » Le Père Joseph à Bagni. Suse, 9 mars 1630. — Dépêche de l'agent anglais Edmond, 24 déc. 1629 (a. s.). Record office, State papers. France, n° 193.



débat doctrinal, elle ne pouvait empêcher les conflits de renaître des rapports incessants de la royauté et du Saint-Siège, surtout quand le concert politique viendrait à s'altérer et à se rompre. En passant du domaine de la théorie à celui des faits, des polémiques sur les relations entre l'Église et l'État à ces relations elles-mêmes, nous sommes conduit à exposer la façon dont Richelieu comprit et exerça le gouvernement de l'Église gallicane.

Rien ne l'a plus intéressé et occupé que l'administration des affaires ecclésiastiques. On chercherait vainement chez lui, à l'égard du clergé, la méfiance dont certains gouvernements ont fait preuve. Ce n'est pas lui qui le reléguerait dans le sanctuaire. Il le considère, au contraire, et c'est une idée fort répandue de son temps, comme l'école et la pépinière des hommes d'État. Il y prend son plus intime confident, il y prendra son successeur. Il en tire des auxiliaires pour des entreprises qui ne sont pas toujours apostoliques. Voyant dans le gouvernement tout autre chose qu'un habile maniement de forces et d'intérêts, ayant besoin, pour accomplir ses grands desseins, d'exalter dans le pays le patriotisme et l'esprit de sacrifice, d'y entretenir le foyer où s'allument les vertus publiques comme les vertus privées, il compte beaucoup pour cela sur le clergé, mais, pour que le clergé exerce cette salutaire influence, il faut d'abord qu'il se rende digne de sa mission. Pour cela Richelieu seconde toutes les tentatives de réforme parties de son sein et parfois il les provoque, il y réprime les écarts individuels, étouffe au berceau les doctrines qui menacent la foi ou l'unité, rapproche ses membres divisés, lui fait sentir son autorité mais en la dissimulant sous la déférence, lui demande un large tribut aux charges de l'État, cherche et trouve en lui un appui contre le Saint-Siège et le dirige sans l'amoindrir, en grandissant, au contraire, son rôle.

Depuis le concordat de 1516, il se recrutait principalement par la nomination du roi; c'est dire qu'il comptait beaucoup de prêtres privés des lumières et des vertus de leur état. L'ignorance et l'immoralité qui l'avaient déshonoré sous la Ligue n'étaient

pas déracinés à l'avènement de Richelieu au pouvoir. A cette époque, le cardinal secrétaire d'État, dans ses instructions au nouveau nonce, Spada, appelait son attention sur la vie licencieuse des curés de campagne (1). Quelques années avant, Louis XIII, en demandant au pape pour les capucins le droit de confesser les laïques, lui représentait que c'était le moyen de ramener au confessionnal beaucoup de fidèles de la campagne et des petites villes, qui en étaient éloignés par l'incapacité et les mauvaises mœurs de leurs pasteurs ordinaires (2). A peine arrivé au gouvernement, Richelieu songea à donner à l'Église des institutions propres à la mettre tout à fait à la hauteur de ses devoirs. De concert avec un des prélats les plus zélés de son temps, Miron, évêque d'Angers, il traça un plan de réformes. On y remarque l'ardeur et les illusions d'un homme qui n'a pas encore éprouvé les difficultés de la lutte contre des abus invétérés. On y voit un Richelieu très épiscopal à l'encontre de la juridiction laïque et en même temps du monachisme. A côté du roi il place un conseil de conscience qui le guidera dans ses choix. L'autorité épiscopale sera raffermie, restaurée par des conciles provinciaux tenus tous les trois ans. Ces conciles recevront toutes les plaintes contre les ecclésiastiques de la province et prononceront en dernier ressort. Toutefois, de peur que cette juridiction sans appel paraisse une atteinte à la primauté pontificale, Richelieu réserve, dans les causes graves, le recours au Saint-Siège. Quand il s'occupe de la discipline, c'est pour rappeler le devoir de la résidence, les visites diocésaines triennales, la reddition annuelle des comptes des fabriques, l'établissement d'un séminaire dans chaque diocèse, les examens imposés aux candidats aux bénéfices, l'obligation pour les archevêques et les évêques de pourvoir aux frais d'instruction de leurs prêtres et de faire des pensions à ceux qui n'ont pas des moyens suffisants d'existence. Les candidats pré-

(1) « I parocchi della campagna menando vita licentiosa, tengono strettissima familiarata con femine... » 23 janvier 1624. Bibl. Inguimbert. Fonds Inguimbert n° 555.

(2) Louis XIII à Marquemont. 23 janvier 1618. Arch. des aff. étrang., t. XXIV.

sentés par les patrons ou munis d'un rescrit apostolique seront écartés, si l'examen démontre leur insuffisance. Les patrons seront, pour cette fois, déchus de leur droit et l'évêque nommera à leur place. Les archevêques et évêques seront exhortés à assurer aux curés un traitement minimum de trois cents livres, net de toutes charges. Les bénéficiers résignataires ne pourront, à moins d'infirmités, se réserver une pension sur leurs bénéfices. La multiplicité des couvents préoccupe aussi Richelieu ; il voudrait qu'on n'en pût établir de nouveaux que là où il n'y en a pas encore et avec l'autorisation des évêques. Le nombre des couvents de femmes doit, à son sens, être très réduit (1).

Nous avons maintenant à rechercher dans quelle mesure il a exécuté ce programme et y a conformé sa conduite personnelle, à faire connaître l'esprit de son administration ecclésiastique, à déterminer la part de préoccupations religieuses et la part de préoccupations politiques qu'il a apportées dans les affaires de l'Église, la place qu'il y a faite aux principes et aux expédients.

Pénétré de l'importance du rôle des évêques, il devait particulièrement porter son attention sur le relâchement de l'ordre épiscopal. Très soucieux de n'y faire entrer que des ecclésiastiques propres à l'honorer (2), il recommandait au roi de faire les nominations avec maturité (3). Dans ses présentations il tenait moins compte de la science que de la vertu et de l'autorité, de celle notamment qui vient de la naissance (4). Il ne lui déplait même pas que cette autorité aille jusqu'à l'emploi d'autres armes que les armes spirituelles et il a une prédilection pour les prélats capables de devenir, à un moment donné, hommes d'administration ou même hommes de guerre, comme l'évêque de Mende, Marsillac, comme l'évêque de Poitiers, Chasteigner de La

(1) Avenel, II, 168 et suiv.

(2) Voy. notamment sa chaleureuse déclaration à M. Meyster dans la *Vie de M. Olier*, par l'abbé Faillon, I, 418.

(3) Avenel, VI, 132.

(4) St Vincent de Paul partageait cette préférence pour les évêques sortis de la noblesse. Vte de Meaux, *La Réforme et la politique française en Europe*, II, 78-79.

Rocheposay, comme l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, comme le cardinal de La Valette, comme ce La Mothe Houdancourt qu'il propose pour la primatie de Nancy, attendu que « c'est un gentilhomme fort savant, qui est propre à prêcher dans la ville et à prendre après le bâton de la croix, si l'occasion s'en présente, pour la défendre (1) ».

S'il donna à quelques évêques des fonctions qui les éloignaient de leurs diocèses, il tenait cependant beaucoup à la résidence. Pour la faire observer, tantôt il s'adresse au pape (2), tantôt il fait parler le roi (3), tantôt il prend lui-même à partie ceux qui se font une habitude d'y manquer, comme l'évêque de Nîmes, Denis Cohon, comme Anne de Murviel, évêque de Montauban; il les rend responsables des désordres que leur absence encourage, il leur impose un coadjuteur (4). Le Père Joseph, de son côté, éveillait les scrupules du roi sur les irrégularités dont l'épiscopat offrait encore trop d'exemples. En 1638 on comptait plus de cent vingt évêques qui vivaient plus à Paris qu'au milieu de leurs diocésains. Le capucin leur fit intimer l'ordre de retourner à leur poste, et à l'évêque de Metz le premier, tout frère naturel du roi qu'il fût. Louis XIII mit aussi le duc de Guise en demeure ou d'entrer dans les ordres ou de renoncer à l'archevêché de Reims et à ses autres bénéfices (5). Richelieu fit engager une instruction contre des évêques suspects de mœurs légères. Le code Michau prescrivit à l'épiscopat de créer, pour l'instruction du clergé, des séminaires diocésains, aux frais desquels tous les bénéfices d'un revenu de plus de six cents livres seraient tenus de contribuer (6).

Tout en s'occupant avec un intérêt particulier de relever l'épiscopat dans sa dignité et son autorité, tout en cherchant à

(1) Avenel, V, 979.
(2) Richelieu à Bérulle au commencement de 1624. Avenel, VII, 542; à d'Estrées, 22 octobre 1638, VII, 1038.
(3) Le roi aux évêques, 5 mars 1638. Avenel, VII, 185.
(4) Avenel, IV, 72, 540. V, 960.
(5) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*.
(6) Isambert, XVI.

restaurer la juridiction des ordinaires, réduite à la fois par les juridictions laïques et par l'excès des exemptions, Richelieu ne méconnaissait pas les services que le clergé régulier rend à l'Eglise. On peut presque dire qu'il n'y eut pas un ordre religieux, qui ne se soit ressenti de son ardeur réformatrice. Il entreprit d'introduire la réforme dans ceux de Saint-Benoît, de Cluny, de Citeaux et de Prémontré. Si le premier, père de tous les autres put rétablir la régularité dans son sein et ajouter à la gloire qu'il avait acquise au moyen âge celle d'avoir fondé l'histoire érudite et critique, ce fut en grande partie à Richelieu qu'il le dut (1). Pour assurer dans les trois autres le succès de la réforme, il ne vit pas d'autres moyens que de se faire élire supérieur général. Il fut élu, mais le pape, en validant son élection au généralat de Cluny, lui refusa toujours des bulles pour ceux de Citeaux (2) et de Prémontré. Richelieu ne réussit pas davantage à obtenir l'union de Cluny à la congrégation de Saint-Maur, type et instrument de la réforme bénédictine (3). L'opposition du souverain pontife ne put, toutefois, l'empêcher de rétablir dans la congrégation de Cluny l'ancienne discipline (4).

Dans la lutte qui partagea le clergé régulier entre le relâchement traditionnel et le retour à la ferveur primitive, ce fut toujours au profit de ce retour que Richelieu exerça son autorité, mais il le fit avec sa modération habituelle; il redoutait les excès du zèle, les réformes trop austères (5). Peu favorable, en principe, à l'extension du monachisme qui alarmait en lui l'homme d'État et le partisan de la hiérarchie religieuse, ses préventions tombaient devant les fondations qui lui paraissaient remplir un rôle nouveau et utile et les plus contemplatives,

(1) *Hist. littéraire de la congrégation de St-Maur*, par D. Tassin, cité par Caillet I, 117-121.

(2) Voy. la réfutation par Richelieu des objections élevées contre son élection au généralat de Citeaux. *Mém.*, III, 185-186.

(3) *Ibid.*

(4) Avenel, IV, 701. Voy. *Le cardinal de Richelieu dans ses rapports avec les bénédictins de la congrégation de St-Maur*, par D. Piolin, dans *Revue des questions hist.*, 1er janv. 1891.

(5) *Testament politique.*

comme les carmélites (1) et les calvairiennes, triomphaient elles-mêmes de ces préventions. Quant aux anciennes familles monastiques qui étaient restées fidèles à l'esprit de leur institut, elles trouvaient en lui un protecteur doué du discernement nécessaire pour distinguer leurs aptitudes et de l'autorité suffisante pour les maintenir dans la sphère que leur assignait leur fondation. Il rendait justice aux vertus des jésuites, à la souplesse et à la variété de leurs talents, il leur laissa, malgré la perfidie du Père Caussin (2), la direction de la conscience du roi; il les fit jouir de la liberté de l'enseignement (3) mais il les craignait plus qu'il ne les aimait.

S'il fallait en croire une anecdote recueillie à Troyes en 1643 par l'abbé Arnauld, le Père Joseph ne les aurait pas aimés davantage. Après avoir vainement essayé, sous Henri IV et sous la régence, de s'établir dans cette ville (4), ils avaient réussi à s'y introduire sans bruit par l'autorité du secrétaire d'État de la guerre, Sublet de Noyers, leur protecteur déclaré. La ville envoya ses députés à la cour pour protester contre cette espèce de surprise. Pendant qu'ils faisaient valoir leurs raisons à Richelieu, le Père Joseph, tout en jouant avec sa cordelière, répétait entre ses dents mais de façon à être entendu : « Ne pourriez-vous vous en défaire? » Les députés comprirent que leur cause était gagnée, puisqu'elle avait pour elle le conseiller tout-puissant du cardinal et, sans forme de procès, ils expulsèrent les jésuites (5). L'anecdote gagnerait en autorité si celui qui l'a racontée et le milieu où elle circulait, n'étaient pas connus par leur hostilité contre la Compagnie. Elle est en contradiction absolue avec les termes dans lesquels le Père Joseph s'est toujours exprimé sur le compte d'un ordre, qui était, à certains égards, le rival du sien (6).

(1) Richelieu à Du Val. 24 juin 1637. Avenel, V, 1036.

(2) Richelieu au Père Binet. 20 janvier 1638. Avenel, VI, 6.

(3) *Testament politique.*

(4) Le P. Prat, *Rech. hist. et critiques sur la Compagnie de Jésus du temps du P. Coton*, III, 333 et suiv.

(5) *Mémoires de l'abbé Arnauld* dans la coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, IX, p. 508.

(6) Voy. dans le chap. VI ses sentiments à l'égard des missionnaires de la Compa-

Du reste, les inévitables compétitions des ordres religieux ne faisaient pas fléchir chez Richelieu l'impartialité avec laquelle il tenait compte, pour favoriser l'un ou l'autre, de l'esprit, de la mission, des aptitudes de chacun. Il y en a peu qui aient, autant que les capucins et les oratoriens, obtenu sa sympathie. Cela ne l'empêcha pas de préférer aux premiers, pour desservir la chapelle de la reine d'Angleterre, des prêtres séculiers ou de l'Oratoire (1) ni de blâmer les oratoriens, quand ils se livrèrent à l'enseignement, qui devait être, à ses yeux, réservé aux jésuites et à l'Université. Il redoutait beaucoup, en effet, la multiplicité excessive des collèges et la trop large extension de l'éducation libérale, elles avaient, dans sa pensée, le tort grave de priver l'agriculture, l'industrie et le commerce d'une foule d'intelligences et d'activités peu capables de réussir dans les carrières savantes.

Ce ne fut pas seulement pour les ramener à l'esprit de leur institut et les maintenir dans leur sphère respective que Richelieu et le Père Joseph eurent à s'occuper des congrégations religieuses, ce fut aussi pour réconcilier leurs privilèges avec la hiérarchie, rétablir leur bonne intelligence avec le clergé séculier. Il est rare aujourd'hui que les rapports entre celui-ci et les réguliers laissent deviner quelque compétition ; s'il en existe, elles sont soigneusement dissimulées pour ne pas donner une arme de plus à une société hostile. Le XVIIe siècle n'avait pas à compter avec un pareil scrupule. Les évêques étaient d'autant plus jaloux de leur autorité qu'il leur en restait moins, leurs chapitres eux-mêmes étant trop souvent exempts de leur juridiction et la collation des cures se trouvant souvent attachée à des établissements monastiques (2). D'un autre côté, le zèle et

gnie. Une ordonnance rendue par le provincial de Paris au chapitre de 1605 prescrit aux religieux de ne parler des jésuites « qu'avec beaucoup de modestie et de respect ». (Chap. prov. des capucins de Paris. Bibl. Mazarine. Mss. 2420. p. 53), ce qui prouve que la bienveillance du Père Joseph pour les jésuites n'était pas partagée par tous ses confrères.

(1) Richelieu à Berulle, août 1625. Avenel, III, 429 ; 4 octobre 1629, III, 445.

(2) Harangue de clôture des états généraux, prononcée par Richelieu. *Mém.*, I, 86.



la popularité des religieux leur faisaient oublier les ménagements dus à l'autorité épiscopale. Sous cette lutte d'influence se cachait d'ailleurs celle des principes et des passions ultramontaines et gallicanes.

Les dispositions du clergé séculier à l'égard du clergé régulier semblent avoir varié dans la période qui nous occupe. On voit au début beaucoup d'évêques faire appel, dans leur lutte contre les protestants, au concours des religieux, les établir dans leurs diocèses. Mais ces auxiliaires réussirent trop bien à leur gré. Par leur désintéressement, leur zèle, leurs œuvres, ils attirèrent la faveur des fidèles, firent le vide dans les églises paroissiales. A la jalousie née de cette préférence vint s'ajouter l'influence de l'esprit gallican, qui se manifesta, comme on l'a vu, dans l'assemblée de 1625. Le monachisme ne pouvait qu'en souffrir. Le clergé séculier, réuni dans ses assemblées quinquennales, surveillait avec la plus grande vigilance, et dénonçait avec le plus grand ensemble les empiétements de ses rivaux. Les religieux se passaient, pour confesser et pour prêcher, de l'autorisation des ordinaires et prétendaient absoudre des cas réservés. De leur côté, les ordinaires s'arrogeaient le droit de visiter les monastères exempts. Les vivacités de la polémique venaient envenimer ces griefs réciproques. Les séculiers trouvèrent dans l'ancien évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, un infatigable champion. Il avait hérité, dans une certaine mesure, de la vénération qui s'attachait à la mémoire de son maître, saint François de Sales et aussi, à défaut de sa mesure et de son fin discernement, de son ouverture de cœur et de sa riante imagination. Il était doué d'une fécondité intarissable et animé à l'égard des moines d'une sorte de monomanie. En 1631, une déconvenue personnelle, la perte d'une pénitente qui lui retira sa confiance pour la donner à un capucin, lui inspira *le Directeur désintéressé*, qui parut au commencement de 1632. Ce livre suscita entre les séculiers et les réguliers une vive polémique. Elle fut alimentée par des pamphlets venus d'Angleterre, où la lutte s'était engagée avec plus de violence encore entre le nonce apostolique, Richard Smith,



évêque de Chalcédoine et les religieux missionnaires, particulièrement les jésuites. Il y eut notamment deux de ces pamphlets, le *Spongia* et les *Querimonia ecclesic Anglicane* qui vinrent beaucoup accroître l'irritation des évêques, chez lesquels le livre de Camus avait trouvé des encouragements; tous deux paraissent pouvoir être attribués à des Pères de la Compagnie (1).

L'attention du Père Joseph fut tout de suite éveillée sur le danger de ces discussions. Il en conféra avec certains prélats et avec le nonce. On essaya d'adoucir l'animosité de l'ancien évêque de Belley, mais celui-ci résista à tous les efforts. Loin de s'apaiser, il lança un nouveau pamphlet, plus piquant que le premier. L'*Ouvrage des moines* (tel était son titre) daubait sur les religieux mendiants, sur leur inutilité, sur leur habitude de vivre de la charité au lieu de vivre du travail. On chercha alors à intimider l'auteur. On ne réussit pas davantage. Le Père Joseph avertit enfin Richelieu, qui prit l'affaire très à cœur. Camus, mandé à Saint-Germain, fut sévèrement admonesté par le roi et rappelé par le cardinal au sentiment du péril que faisaient courir à l'Église des publications que les protestants s'empressaient de répandre et de traduire en latin, en allemand et en anglais. Il consentit de mauvaise grâce que son dernier livre fût retiré du commerce et soumis à l'examen de trois censeurs, il promit, en outre, un silence qui lui coûtait d'autant plus qu'il préparait un troisième pamphlet.

Mais il avait derrière lui la majorité de l'épiscopat. Les évêques murmuraient contre la pression dont il avait été l'objet, contre l'appui donné aux religieux par le cardinal et se promettaient de manifester avec éclat leur mécontentement dans l'assemblée du clergé qui était prochaine. Richelieu crut habile de prévenir leurs protestations publiques et l'agitation qui pouvait en résulter, en obtenant des congrégations religieuses une démarche de nature à les désarmer. Il chargea de cette mission le Père Joseph et le général des jacobins. Les supérieurs de toutes les congrégations

(1) Cela paraît certain, du moins, pour le *Spongia* publié, sous le pseudonyme d'Hermanus Leernelius, par le jésuite anglais, John Floyd.

parisiennes furent convoqués au couvent des jacobins de la rue Saint-Jacques, à l'exception des jésuites, qui se réservèrent d'agir à part et des oratoriens qui n'étaient pas de véritables religieux. Le Père Joseph leur exposa ce qui s'était passé et les assura de la protection du roi, mais il ajouta que le cardinal désirait qu'ils donnassent aux évêques un témoignage de déférence et de soumission propre à les apaiser. Il y avait deux satisfactions qui devaient leur être principalement sensibles : l'une au sujet de leur autorité en matière de prédication et de confession, l'autre au sujet des mauvais livres qui attaquaient leur juridiction. L'assemblée entra entièrement dans ces sentiments et signa une déclaration par laquelle elle réprouvait les propositions soutenues dans les livres publiés, tant en France qu'en Angleterre, contre l'autorité épiscopale, et subordonnait à cette autorité le droit de prêcher et de confesser (27 mai 1632). Au moment où les prélats, arrivant successivement à Paris, commençaient à se réunir et à s'entendre pour entreprendre, dans la prochaine assemblée, une campagne contre les privilèges des réguliers, le cardinal produisit cette déclaration et déjoua ainsi leurs projets.

En même temps que Richelieu et le Père Joseph leur faisaient accorder ce qui leur était dû, les satires de Camus étaient condamnées par les censeurs (18 avril 1632) et par le conseil privé (14 juillet 1633). Une lettre où Richelieu parlait à ce prélat non en ministre mais en évêque (11 avril 1632) (1), une réponse où celui-ci s'expliquait et se rétractait (15 avril) semblaient devoir terminer une division qui ne profitait qu'aux hérétiques et aux *libertins*. Mais, en réalité, Camus ne pouvait engager que lui-même et, même dans cette limite, il n'eut pas la force de tenir ce qu'il avait promis. Quant à l'épiscopat, l'intérêt qu'il avait dans la question était trop considérable pour qu'il suivît l'exemple de son défenseur, quand même ce dernier lui aurait donné celui de la réserve. Leurs adversaires avaient eu beau reconnaître qu'ils ne

(1) Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu*, II, 420.



pouvaient prêcher ni confesser sans prendre la licence de l'autorité diocésaine, ce n'était pas assez pour eux. En réalité, les religieux, en demandant cette licence, n'accomplissaient qu'un acte de déférence, elle ne pouvait leur être refusée que pour des cas graves et rares; ce que les évêques voulaient, c'était soumettre l'exercice des privilèges que les réguliers tenaient du Saint-Siège à leur pouvoir discrétionnaire. Ce fut en vain que Richelieu leur demanda de se contenter de la déclaration des réguliers et leur fit comprendre que le roi considérerait de plus grandes exigences comme préjudiciables à l'unité religieuse, à la tranquillité publique et qu'il ne les tolérerait pas. En se séparant, ils laissèrent à un mandataire, l'abbé Meunier, docteur de Sorbonne et official d'Orléans, la mission de poursuivre jusqu'au bout leurs desseins. Les réunions qui eurent lieu au palais Cardinal et à Sainte-Geneviève, devant le cardinal de La Rochefoucauld entre le représentant des évêques, le nonce Bichi, les docteurs Du Val, Cornet, Isambert, le Père Mailland, confesseur du roi et le Père Joseph ne firent d'abord que manifester l'incompatibilité des prétentions respectives. Le cardinal de La Rochefoucauld écrivit au Père Joseph et fit à la piété du roi, pour étouffer ce schisme naissant, un appel pathétique. Enfin le capucin et le Père Mailland, au nom des religieux dont ils défendaient les intérêts, offrirent de communiquer aux évêques les canons, les décrets, les actes des conciles sur lesquels étaient fondés leurs privilèges; Richelieu donna une explication satisfaisante de la déclaration des religieux, le roi intervint et ces causes réunies amenèrent une trêve passagère (1).

(1) Essendo... passato, con occasione de dispareri tra'l vescovo Calcedonense et li regolari d'Inghilterra, ancora qui in Francia dalle dispute vocali alle compositioni di libri, da questi alle censurationi, dalle censurationi alle risposte, li vescovi, piccati per l'acrimonia di esse risposte, portate specialmente nella *Spongia* e nella *Querimonia ecclesie Anglicane*, si sollevarono contro li Regolari e suscitarono contro di essi l'antiche pretensioni delle quali si ampiamente si trattó nell' assemblea del 1625, quando pretesero redurli intieramente sotto di loro senz'alcuna distintione da quel che siano li preti secolari, del che vi fu anco presa resolutione ma pero congiuntamente impedita d'eseguirsi, merce all'opera prudentissima di V. E., presente all'hora qua nella sua legatione. Sopra di cio

Ce fut encore l'ancien évêque du Belley qui la rompit. Ce ne fut pourtant pas à lui qu'on s'en prit, mais bien à son contradic-

si sono spesso adunati molti vescovi, che si trovavano a Parigi e qui ne fecero anco venir piu altri reputati da loro della stessa fattione, e la cosa camminava con gran calore... Occorse intanto che M. vescovo di Bellay poneva in stampa una sua traduttione del trattato di S. Agustino, *De opere monachorum* con alcune postille perniciosissime... l'affare andava peggiorando. Pero il s. card. di Riceliu si risolve di mettervi apertamente le mani et, quant'al libro di Bellay, opero che egli medesimo lo sopprimesse e che..., con una lettera da scriversi al med. card., lo reprobasse, si come fece, se ben moderatamente, et questa lettera doveva mettersi in stampa... fece che li regolari sottoscrivessero una dichiaratione... et penso che con questa li potesse riuscir d'aggiustar del tutto la sollevatione de' vescovi, ma non corrispose l'effetto all' espettatione, perche le pretensioni loro erano troppo alte. Parti in quel mentre di novo la corte da Parigi, et il Re fece intender a vescovi che, durante l'assenza sua, non trovava buono che s'innovasse. Riposo per tanto la prattica alcuni giorni, ma, quando il Re fu arrivato in Lorene, ripigliarono li prelati in Parigi l'assemble piu spesse et numerose che mai et vi si caminava tant' oltre ch' alcuno propose (con esser pero ributtato dalla maggior parte e quasi da tutti) a discutersi se poteva il Papa conceder essentioni a regolari in pregiuditio dell'autorita de vescovi, il che, saputosi dal Re e dal s. card., fu mandato loro ordine di non congregarsi piu e d'andarsene alle loro residenze... dissolverono ben l'assemblea ma pero fecero prima una deputatione di pochi di loro con autorità di trattar l'istesse materie e questi continuarono d'unirsi quasi ogni giorno. Intanto il s. card. della Rochefoucault fece saper al Re qualmente si correva pericolo d'un scisma e, per aggiunger fede al suo detto, fece soscriver simile propositione da alcuni dottori della Sorbona, tra quali furono Du Val, Isembert et Cornet, il che penetrato i prelati salirono nelle furie e stimolata tutta la Sorbona di procedere contro li prememorati soscritti, convocó essa a quest'effetto fuor di tempo li suoi comitii generali che sogliono tenersi ogni principio di mese, ma, cio opportunamente intesosi, fu spiccato ordine di S. M. alli vescovi di non proceder piu oltre ad atto di sorte alcuna avanti del ritorno delle S. M. e tra tanto di star in pace co'regolari et alla Sorbona fu parimente ordinato di non ingerirsi piu nella materia della gia d. sottoscrittione. Questi ordini furono molto precisi et operarono il loro effetto. Pero li vescovi e la Sorbona mandarono deputati alla corte per tentarne la revocatione ma... in vano. Con tal occasione il s. card. di Riceliu ripiglio a trattare co giá detti deputati dell'accomodamento. Furono le proposte per la parte de vescovi, che li regolari con publico scritto condennassero i libri anglici et approvassero la loro censura; che dichiarassero per scritto di non poter predicare ne confessare senza licenza et approbatione dell'ordinario e ch' egli possa *quandocumque ex justa causa per ipsum judicando revocare* tal concessione. Per parte de regolari furono rappresentate le difficoltá che haveano di poter contentar i vescovi et, quanto a libri, l'haver in cio messe le mani la S. Apostolica e prohibito ad ogni altro col breve *Ad episcopum Chalcedonensem* d'ingerirsene et, quant'al remanente, fatta esibitione di prometter l'osservanza del S. concilio di Trento. » La cour revint à Paris mais le cardinal ne put s'occuper de l'affaire et il déclara seulement que « dovendo dependere la dichiaratione delle gia d. propositioni dalla Sede Apostolica, stimava bene che « les évêques » ne ricorressere a Roma. « Le nonce traita avec les



teur, le Père Yves de Paris, capucin. La réponse du Père Yves eut du succès. Les prélats se plaignirent bruyamment et se mirent en mesure de la faire censurer ou supprimer. Le Père Joseph la lut à Tours, où il s'était arrêté en revenant du Languedoc, et en fut enchanté. Il ne fut donc pas peu étonné de trouver le nonce et Richelieu prévenus contre le livre et irrités contre l'auteur, qu'ils rendaient responsable de la reprise des hostilités. C'était à lui, lui disait Bichi, qu'il appartenait d'apaiser ce nouvel orage soulevé par un religieux de son ordre. Le Père Joseph proposa au nonce et au cardinal de déférer le livre à des docteurs de Sorbonne. Ils y consentirent. Le Clerc, Isambert et Lescot furent encore désignés. Ils ne trouvèrent dans l'œuvre du Père Yves rien de répréhensible et lui donnèrent leur approbation. Par cet expédient, d'une légitimité incontestable, le Père Joseph prévenait la censure que préparait l'assemblée du clergé et plaçait sous le patronage de la Sorbonne la quatrième édition, qui paraissait immédiatement, dûment pourvue de son privilège et de l'approbation des censeurs. En même temps l'assemblée recevait une lettre du roi qui lui annonçait son intention de soumettre au pape le livre du Père Yves et ceux de l'ancien évêque de Belley, ainsi que sa volonté qu'on ne publiât plus rien sur ce sujet. Ce coup les surprit : « C'est bien un coup de moine ! » murmura-t-on dans l'assemblée, qui reconnut de quelle main il partait. Elle n'en fut que plus ardente à poursuivre son but : il s'agissait pour elle de se faire reconnaître le droit d'examiner les réguliers qui sollicitaient la licence de prêcher et de la leur retirer discrétionnairement, et de faire de même pour le droit de confesser. Richelieu, harcelé à ce sujet par les députés de

évêques « et ci redussero in fine che, quando si fusse dichiarato che possano *quandocumque ex justa causa* revocar a regolari l'approbatione della confessione, rimarriano sodisfatti. » Les évêques sont divisés ; les uns veulent s'en remettre au Saint-Siège, les autres attendre l'hiver, saison où beaucoup d'évêques viennent à Paris, d'autres anticiper l'assemblée générale qui doit avoir lieu dans quelques mois. Le nonce au card. secrétaire d'État. Lyon, 9 sept. 1632. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 76. L'affaire s'adoucit. Richelieu a exprimé énergiquement aux évêques, particulièrement à celui d'Orléans, sa volonté que la concorde soit rétablie. Le même au même. Paris, 24 juillet 1632. Même série, reg. 77.

l'assemblée, rechercha avec le Père Joseph et le Père Mailland le moyen de la satisfaire sans préjudicier aux réguliers. Il y en avait un, mais il ne semblait pas facile de le faire accepter aux évêques : c'était de déférer le fond de l'affaire au pape, comme on lui renvoyait déjà les écrits qu'elle avait fait naître. L'évêque de Montpellier, Pierre Fenoillet, qui allait, au nom du roi, poursuivre à Rome l'annulation du mariage de Gaston, se chargerait de défendre les intérêts de son ordre, tandis que les réguliers auraient pour avocats leurs généraux et leurs procureurs de cour. Favorablement accueillie par les premiers prélats auxquels Richelieu la communiqua, cette idée le fut aussi par l'assemblée. Ainsi la campagne contre les réguliers, qui procédait de l'esprit gallican, aboutissait à faire du pape l'arbitre d'un conflit où son autorité était en jeu, c'est-à-dire à une abdication du gallicanisme épiscopal au profit du souverain pontife. Tel était le résultat de l'habile manœuvre du Père Joseph et de Richelieu. Malheureusement ce résultat allait être compromis par la capitulation de ceux-là mêmes au profit desquels il avait été obtenu.

Dans cette affaire les jésuites s'étaient attiré plus encore que les autres religieux l'animosité de l'épiscopat. Effrayés de voir les évêques se ranger parmi leurs ennemis, déjà si nombreux, craignant que l'instruction de l'affaire à Rome ne révélât leur participation aux pamphlets publiés en Angleterre, se sentant les plus compromis (1), ils résolurent de désarmer leurs adversaires et de devancer le jugement de la cour romaine. Ils commencèrent par désavouer ces pamphlets (23 février 1633). Puis ils circonvinrent les supérieurs des autres congrégations, leur persuadèrent que le désir de Richelieu était de voir l'affaire arrangée en France, que, dans sa pensée, cet arrangement ne pouvait se faire que par la renonciation des réguliers à leurs privilèges, que leurs adversaires, le cardinal s'en faisait fort, n'useraient pas de ces concessions, qu'ils ne subordonneraient pas à un exa-

(1) Sur leur rôle à Rouen voy. Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*, IV, 434.



men l'autorisation de prêcher, qu'ils n'exerceraient pas le droit de révoquer arbitrairement les pouvoirs accordés par eux. Les capucins furent les seuls religieux qu'ils n'essayèrent pas de convaincre; ils eurent soin, au contraire, de leur dissimuler cette manœuvre qui aurait été dénoncée par eux au Père Joseph et aurait dès lors infailliblement échoué. Le 19 février 1633, ils signèrent et firent signer par les mathurins, les carmes, les jacobins, les augustins, les cordeliers, les carmes déchaussés, les jacobins réformés, les augustins déchaussés, les feuillants, les minimes, les récollets une déclaration qui reconnaissait le droit des ordinaires de faire subir un examen aux réguliers qui voulaient prêcher dans leurs diocèses et de révoquer, pour incapacité notoire, scandale ou autre cause grave, les pouvoirs de prêcher et de confesser qu'ils leur avaient octroyés. Ils suppliaient seulement les évêques de ne révoquer ces pouvoirs qu'après avoir fait connaître aux supérieurs les faits qui justifiaient cette révocation et lorsque ceux-ci se seraient montrés négligents ou impuissants à y remédier.

Cette déclaration fut pour Richelieu et pour le nonce une grande surprise et une grande déception. La surprise de ceux qui l'avaient signée ne fut pas moins grande, quand ils apprirent du cardinal que les jésuites lui avaient prêté des sentiments et un langage qui n'avaient jamais été les siens, et que jamais il n'avait fait espérer que les évêques n'useraient pas de pareilles concessions, quand illeur déclara qu'ils faisaient ces concessions à leurs risques et périls et que son rôle se bornait à recevoir leur déclaration, parce qu'il ne pouvait la refuser sans avoir l'air de se rendre partie contre les évêques. Beaucoup de signataires essayèrent de revenir sur ce qu'ils avaient fait, protestant qu'ils avaient été trompés, qu'ils n'avaient pas pu engager leurs congrégations, parce qu'ils avaient agi sans pouvoirs. L'effet de la déclaration n'en était pas moins acquis.

Qu'allaient faire les capucins qui eux étaient restés à l'écart? C'est ce que Richelieu demanda au Père Joseph en lui apprenant ce qui s'était passé. Celui-ci répondit que les supérieurs des

trois couvents parisiens de son ordre ne refuseraient pas leur signature, si Son Éminence le désirait, mais que l'acte au bas duquel ils la mettraient ne pouvait engager tout au plus que ceux qui l'avaient signé, qu'il ne leur appartenait pas de disposer des privilèges que les religieux tenaient des souverains pontifes, qu'un pareil acte ne pouvait acquérir une portée générale que s'il était signé par les supérieurs majeurs, en chapitre général et avec l'aveu du pape. Il proposa de faire soumettre la question au supérieur de son ordre par les provinciaux et les custodes français qui allaient se rendre au chapitre dont la réunion devait avoir lieu à la Pentecôte. Il n'y avait qu'une décision partie de si haut qui pût obtenir une obéissance universelle. Le cardinal fut de cet avis et le Père Léonard de Paris, qui partait pour Rome, fut chargé de provoquer sur ce point une résolution des supérieurs de l'ordre.

Le Père Joseph réparait ainsi les conséquences d'un acte qui était dû à une surprise, il faisait soumettre à l'autorité pontificale, seule compétente, parce que c'était elle qui les avait conférés, les privilèges des réguliers dans leurs rapports avec la hiérarchie. Ce n'était pas assez pour lui. Il voulut aussi justifier auprès de Richelieu la prétention des capucins de ne pas subir, pour la prédication, l'examen des ordinaires. Cette justification est concise, nerveuse et concluante. Il ne s'occupe pas de la prétention des évêques de révoquer les pouvoirs qu'ils ont donnés, il ne discute que celle d'examiner les réguliers avant de leur accorder la licence de prêcher. S'appuyant sur les dispositions du concile de Trente puis, pour échapper à l'objection que ce concile n'est pas reçu en France, sur le concile de Latran et la bulle de Pie V : *Etsi mendicantium ordines*, il établit que, soumis, pour recevoir l'ordination et administrer le sacrement de pénitence, à l'examen des ordinaires, les réguliers n'ont pas d'autre d'examen à subir pour prêcher que celui qu'ils passent devant leur supérieur, que les ordinaires doivent s'en rapporter pour la doctrine à cet examen comme ils le font pour la vie et les mœurs, que les réguliers n'ont à demander aux ordinaires que leur bénédiction pour

prêcher dans les maisons de leur ordre et leur licence pour prêcher dans les églises du diocèse, que, si tous les religieux acceptent l'examen épiscopal à l'exception des capucins, c'est plutôt comme confesseurs que comme prédicateurs et que cet exemple ne peut être allégué contre les capucins qui prêchent et ne confessent pas.

Quand le Père Léonard de Paris saisit ses supérieurs de la question, ceux-ci s'en référèrent au pape. Urbain VIII déclara que les capucins devaient ne rien abdiquer de leurs privilèges, mais refusa de rendre sa décision publique. Le général et les définiteurs qui présidaient le chapitre prirent donc sur eux de tracer aux religieux de l'ordre la conduite qu'il devaient tenir. Ils leur prescrivirent de témoigner aux évêques gallicans la révérence qui leur était due, de se présenter à leur examen pour entrer dans les ordres et acquérir le droit de confesser les séculiers ; quant à l'examen qu'on voulait leur imposer avant de les admettre à la prédication, ils devaient s'y refuser, conformément aux conciles de Trente et de Latran, et à ce qui se pratiquait à Rome, en Italie et ailleurs, et s'abstenir plutôt de prêcher (5 juin 1633).

En même temps que les capucins donnaient cet exemple de fermeté, l'assemblée du clergé se hâtait de faire imprimer et distribuer dans tous les diocèses la déclaration due à la fourberie des jésuites et à la crédulité des autres religieux. Ils l'accompagnaient d'une lettre où ils prenaient acte de la reconnaissance faite par les réguliers qu'ils ne pouvaient « prêcher ni confesser sans qu'après avoir subi notre examen, ils aient notre licence et approbation » et où ils attribuaient au cardinal le mérite d'avoir mis fin par cette solution aux « difficultés » qui menaçaient de troubler l'Église.

L'épiscopat était intéressé à exagérer la portée de la déclaration des exempts, mais, s'il se faisait des illusions à cet égard, elles ne furent pas de longue durée. Les rapports des ordinaireset des

(1) Capitula generalia capucinorum Bibl. Mazarine, mss. 2419, p. 45.

réguliers ne furent pas moins difficiles, l'ancien évêque de Belley ne fut pas plus réservé et il trouva un émule dans l'archevêque de Rouen, François Harlay de Champvallon. En attaquant les moines, ils atteignirent par ricochet des choses sacrées, ce qui ne pouvait que nuire à leur cause. Dans un livre intitulé *Le Mystère de l'eucharistie expliqué par saint Augustin*, l'archevêque de Rouen traitait avec dédain le pouvoir des papes, les reliques et les objets bénis venus de Rome. En même temps, il interdisait aux religieux de se mêler d'affaires temporelles intéressant soit leurs personnes soit leurs maisons et ordonnait à ses curés de visiter souvent les couvents et d'avoir l'œil ouvert sur les irrégularités qui pouvaient s'y commettre, leur conférant le pouvoir de procéder, à cette occasion, par voie de sommation et de déchéance (13 janvier 1634). C'était priver les réguliers et de leur indépendance et des moyens d'existence qu'ils trouvaient dans leurs revenus ou dans l'aumône, violer les titres de leur établissement, octroyés par les rois, enregistrés par les parlements. C'est ce que les supérieurs des communautés rouennaises représentèrent au chancelier dans une requête que le Père Joseph se chargea d'appuyer (22 janvier 1634). Sachant combien l'autorité de Richelieu était redoutée de l'archevêque et se croyant sûrs, grâce au Père Joseph, d'avoir cette autorité pour eux, ils adressèrent en même temps au cardinal lui-même une autre requête. Ils y dénonçaient la témérité de certaines doctrines prêchées par l'ancien évêque de Belley à Rouen, à Alençon, à Caen, le scandale qu'elles avaient excité parmi les fidèles, le parti qu'en tiraient les protestants. A l'exemple de tant d'âmes élevées, éprises d'une vie purement intérieure, Camus s'était laissé entraîner à traiter légèrement les bonnes œuvres (1). Un arrêt du conseil cassa l'ordonnance épiscopale et cita François de Harlay à venir rendre compte de sa conduite (2). Richelieu qui, peu de temps

(1) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*.

(2) « L'archevêque de Rouen ayant fait quelques statuts pour reformer et regler le pouvoir des moines, ils s'en sont plaints au cardinal et obtenu arrêt qui casse son statut et enjoint à lui d'en venir rendre raison, mais, à la sollicitation des évêques..., l'arrêt n'a point été signé ni délivré et lui ont ecrit que lui-même sup-

auparavant, lui avait fait des observations sur ses sentiments peu orthodoxes au sujet du Saint-Siège et lui avait recommandé la modération à l'égard des réguliers (1), lui renouvela, dans une lettre du 28 janvier (2), la même recommandation. Harlay, qui déjà avait suspendu l'exécution de plusieurs de ses ordonnances, protesta qu'il n'avait rien écrit pour offenser les religieux, qu'il n'y avait entre l'évêque de Belley et lui aucun concert dans ce but, qu'il n'avait jamais porté atteinte aux droits du souverain pontife. Son intention n'avait été que de réduire les communautés religieuses à ne pas user, dans toute leur étendue, de privilèges périlleux pour la hiérarchie (3).

Toutes les entreprises qui n'avaient pas un caractère rigoureusement hiérarchique étaient suspectes aux évêques et avaient à lutter contre leur opposition. Le Père Joseph et l'un de ses confrères, le Père Hyacinthe de Paris (4), avaient fondé dans cette ville, sous le titre de Congrégation de la Propagation de la foi ou d'Exaltation de la croix, une association qui avait pour but la conversion des hérétiques. Rien ne lui manquait pour jouir d'une existence légale : elle avait été approuvée par un bref pontifical, par le visa de l'archevêque de Paris et par des lettres patentes vérifiées au grand conseil. Elle n'en éveilla pas moins les ombrages de l'assemblée du clergé qui siégeait en 1635. Celle-ci crut y voir, tout comme les protestants, un acheminement à l'établissement de l'inquisition et, ce qui était pis, d'une inquisition indépendante de la hiérarchie. Il fallut, pour triom-

primat son statut et n'en poursuivit pas l'execution. » *Nouvelles de Paris.* 3 février 1634. Bibl. Inguimbert. Fonds Inguimbert, n° 484 f° 226.

(1) *Ibid.*, Avenel, IV, 511.

(2) *Ibid.*, IV, 522.

(3) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire.* D'après Floquet, l'archevêque de Rouen aurait amené les réguliers de sa ville metropolitaine à une capitulation : toutes les communautés seraient venues lui faire amende honorable dans son château de Gaillon. *Hist. du parlement de Normandie*, IV, 434. Voy. aussi le *Mercure de Gaillon ou Recueil de pièces curieuses tant hiérarchiques que politiques.* A Gaillon, de l'impr. du château épiscopal, 1644.

(4) « On dit que cette Congrégation a été pourpensée, minutée, sollicitée et appuyée par R. P. Joseph capucin, à la diligence du P. Jacinthe, aussi capucin. » Procès-verbaux des assemblées du clergé, 3 sept. 1635.



pher de ces préventions, une déclaration reconnaissant l'archevêque de Paris comme supérieur perpétuel et la réflexion que la Congrégation n'était établie que dans cette ville, qu'elle échappait par conséquent à la compétence des prélats des autres diocèses, que le moment viendrait pour eux de prendre des précautions à son égard quand elle chercherait à s'introduire dans leurs diocèses respectifs. Ces considérations, développées par le nonce Bolognetti, par le Père Joseph, par l'archevêque d'Arles et l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, amenèrent l'assemblée à renoncer à son opposition (1). Fortifiée en 1638 par l'accession de la Congrégation des prêtres du Calvaire, puis envahie par l'esprit janséniste, la Congrégation de la Propagation de la foi devait être abolie par Mazarin (2).

La même assemblée accueillait les plaintes qui lui étaient adressées de différents côtés sur les usurpations des réguliers; elle épousait les griefs de l'évêque de Tréguier contre les capucins de son diocèse qui prêchaient et confessaient sans sa licence et continuaient leurs quêtes malgré sa défense; elle se faisait lire les règlements arrêtés en 1629 sur les réguliers et les faisait mettre sous les yeux de Richelieu en lui demandant de les modifier, s'il y avait lieu, et de les faire observer (3).

La lutte se continua les années suivantes et c'est toujours Harlay de Champvallon et Camus qu'on retrouve au premier rang des adversaires des exempts. « L'archevêque de Rouen, écrit le nonce le 23 juin 1637, ne nous laisse pas manquer de besogne avec ses différends contre les réguliers de son diocèse, et j'ai encore reçu ces jours-ci des délégués des dominicains, des jésuites et des capucins que je m'occupe à réconcilier avec lui (4). » Rompant le silence qui lui avait été imposé sur ce

(1) Bolognetti au card. secrétaire d'État. Ruel, 11 août, 6 octobre 1635. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 82. Grotius à Oxenstierna, 12 déc. 1637, 20 mars, 19 juin 1638. Procès-verbaux de l'assemblée de 1635 aux dates du 2 août, 6 août, 3, 5, 6, 10, 25 sept. *Gazette de France*, Paris, 18 sept. 1638. *Extraordinaire*, n° 147.

(2) Picot, I, 3, 5-6. Faillon, *Vie d'Olier*, III, 458-462.

(3) Procès-verbaux, 1er sept. 1635.

(4) Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 84. Voy. une autre dép. du même du 18 août 1637. *Ibid.*

sujet, l'ancien évêque de Belley publia coup sur coup trois livres contre les moines : un *Traité de la pauvreté évangélique*, un autre sur la *Désappropriation claustrale*, un troisième intitulé *le Rabat-joie du triomphe monacal*. Ces livres furent déférés au conseil d'État qui nomma, pour les examiner, une commission de docteurs de Sorbonne. La commission prononça une censure (9 février 1638). Cela refroidit quelque temps la verve de l'évêque de Belley, mais le naturel et l'habitude reprirent bientôt le dessus. Le Père Joseph conféra alors avec Cospéan, leur ami commun, sur les moyens de détourner vers d'autres sujets ou d'autres emplois l'ardeur et la fécondité d'un évêque, si digne, à d'autres égards, de vénération. Cospéan, qui avait sur lui une grande influence, le détermina à quitter Paris, où, du reste, il n'était plus entièrement en sûreté, et lui offrit l'hospitalité dans son abbaye d'Aulnay. Il lui présenta cette retraite comme un moyen assuré d'apaiser le mécontentement du roi et du cardinal et d'obtenir auprès de ce dernier les bons offices du Père Joseph ; il lui proposa d'occuper ses loisirs en dirigeant avec lui plusieurs communautés de femmes du voisinage, occupation qui, dans son espoir, devait dissiper les préventions de son hôte contre le monachisme. Camus accepta la proposition et jusqu'à la mort du Père Joseph il laissa les moines tranquilles. Il voulut même, quelque mois avant cet événement, se réconcilier avec le capucin sous les auspices de Cospéan. Le 19 juillet 1638, il lui écrivit une lettre qui éclaire rétrospectivement le rôle de notre personnage dans ce dernier conflit et témoigne une fois de plus de sa situation prépondérante auprès de Richelieu. L'évêque de Belley le remercie de l'avoir protégé contre un puissant parti, de n'avoir laissé user contre lui de son nom et de son influence que dans un intérêt supérieur et non par animosité personnelle. Si ces remerciements n'avaient pas été mérités, Camus ne les lui aurait pas adressés, car ils auraient été pris pour une ironie et auraient ôté toute chance de succès à la demande d'appui dont ils étaient suivis. Cet hommage à la modération du Père Joseph doit être retenu à cause des circonstances où notre héros

ne semble pas avoir aussi bien tempéré par la charité les entraînements de son zèle. Louant Richelieu comme tout le monde le louait alors, dans des termes aussi sincères qu'ils nous paraissent hyperboliques, Camus traite le Père Joseph de ministre du cardinal, comme celui-ci est le premier ministre du roi (1). La réponse du capucin faisait avec tact allusion au passé, encourageait l'évêque à reprendre la plume pour en faire un autre usage et ne laissait percer aucune aigreur au sujet de débats à peine apaisés. En 1638, comme en 1634, Richelieu avait prêché aux deux partis la conciliation et autorisé provisoirement les visites que l'archevêque de Rouen faisait faire dans les couvents (2).

Nous n'avons pas à poursuivre au delà de la période qui nous occupe les vicissitudes de la lutte entre les ordinaires et les exempts. Bornons-nous à dire que, dans le procès-verbal d'une assemblée du clergé tenue en 1645 (3), on retrouve toutes les réclamations que nous connaissons ; on y retrouve aussi le souvenir, quelquefois défiguré, de la déclaration des congrégations en 1633. Ce qu'il faut surtout se rappeler des péripéties de cette lutte, telles que nous les avons exposées, c'est l'impartialité de Richelieu et ses ménagements pour les représentants militants de l'épiscopat, c'est l'influence du Père Joseph, défenseur, pour ainsi dire, attitré auprès de Richelieu des intérêts des ordres religieux et du Saint-Siège, aussi empressé à déférer à Rome l'arbitrage des questions religieuses qu'il était jaloux de sauvegarder à l'égard de la curie l'indépendance de la politique nationale.

Les difficultés du cardinal, son zèle et sa modération dans le gouvernement de l'Église gallicane lui donnaient le droit de compter sur la bienveillance et le concours du Saint-Siège. C'était tout le contraire qu'il en éprouvait. L'explication princi-

(1) « Cet homme merveilleux qui voit tous les éloges au-dessous de sa valeur, duquel vous êtes le Joseph comme il l'est de notre roi... » Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*.

(2) Richelieu à l'archevêque de Rouen et aux religieux de Saint-Wandrille 2 nov. 1638. Avenel, VII, 1038, 1039.

(3) *Procès-verbaux du clergé*, à la date du 8 juillet.



pale de cette anomalie doit, on le sait, être cherchée dans la politique. Nous l'avons donnée ailleurs (1); nous n'avons à nous occuper ici que des intérêts religieux qui pouvaient y contribuer, car nous n'étudions en ce moment que la façon dont Richelieu a administré les affaires ecclésiastiques.

L'un des plus graves conflits entre la France et le Saint-Siège fut celui qui s'éleva sur la validité du mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. Ce mariage avait été célébré à Nancy, dans une chapelle réservée du prieuré de Saint-Romain, en présence de quatre témoins, par un religieux bénédictin, le Père Albin Tellier (2). L'évêque diocésain de Marguerite, le cardinal-évêque de Toul avait donné dispense des bans et autorisé le célébrant à remplacer le prêtre compétent, qui était le curé de Nancy. Au point de vue canonique, on ne pouvait donc invoquer contre le mariage aucun empêchement dirimant ni même prohibant. Le gouvernement français, il est vrai, l'arguait de clandestinité et de rapt, mais la clandestinité n'existait pas, grâce à la délégation faite par l'évêque diocésain, et l'on ne pouvait invoquer le rapt qu'en assimilant Gaston à un mineur, à raison de sa naissance, et en considérant Louis XIII comme son tuteur, point de vue tout politique où l'Église ne semblait pas avoir à se placer. On comprend donc qu'Urbain VIII ait trouvé le mariage parfaitement régulier et ait refusé de le dissoudre. Comment expliquer alors que l'assemblée du clergé, puis les docteurs les plus autorisés de la faculté de théologie et enfin les communautés religieuses de Paris se soient prononcées pour l'annulation? L'argumentation par laquelle le vénérable évêque de Montpellier, rapporteur de la question devant l'assemblée, justifie cette annulation, mérite toute notre attention. Elle posait en principe que le contrat civil est la matière du sacrement, elle en déduisait que celui-ci ne peut exister que si le contrat est valide et concluait en disant que le contrat ayant, dans l'espèce, manqué d'une

(1) Voy. le chap. intitulé : *La Préparation de la rupture ouverte avec la maison d'Autriche.*

(2) Griffet, II, 212.



condition essentielle de validité, à savoir le consentement du roi, exigé par le droit public du royaume pour les mariages des princes du sang et à plus forte raison des héritiers présomptifs, il ne pouvait y avoir eu de sacrement. On voit combien cette conception du mariage est éloignée de la conception pontificale ou, pour mieux dire, catholique, d'après laquelle le sacrement repose bien, il est vrai, sur un contrat, mais sur un contrat moral, consistant dans le consentement mutuel, et non sur un contrat civil. Dans la théorie de l'évêque de Montpellier on aperçoit en germe la subordination du contrat religieux et du sacrement au contrat civil, la translation des registres de l'état civil des mains du clergé dans celles de l'officier municipal, la laïcisation de l'acte constitutif de la famille. A quel sentiment ont obéi ces évêques, ces docteurs, ces religieux qui éprouvaient pour l'autorité du Saint-Siège la plus grande déférence? non pas, comme on pourrait le croire, à la complaisance pour le pouvoir, mais à un gallicanisme inconscient, à un sentiment national qu'ils réussissaient le plus souvent à concilier avec leurs devoirs envers le souverain pontife, mais qui se trouvait aussi, à certains jours, en contradiction avec les doctrines romaines, c'est-à-dire avec les doctrines d'une Église sans frontières et sans patrie, parce qu'elle est universelle. C'est sous l'empire de ce sentiment que le Père Joseph, ultramontain par conviction comme par sa robe, se montrait le partisan d'une théorie qui faisait dépendre un acte exclusivement religieux comme le mariage de conditions exigées par la législation civile. Son autorité dans les conflits de l'Église et de l'État, son influence sur Gaston lui assignèrent un rôle actif dans cette affaire, soit pour amener le frère du roi à consentir à la dissolution, soit pour convaincre le parlement et le clergé de l'irrégularité du mariage (1).

(1) « Per la nullita del suo matrimonio è stato qui, li giorni passati, il capucino per informar del merito i principali del parlamento. » Soranzo au doge, 3 janv. 1634. Bibl. nat. *Filza* 85, p. 329. « Il P. Giuseppe ha quattro mesi travagliato per vedere di cavar l'assenso da una buona parte d'essi dottori ma pare, fuor che quelli pochi, li quali dichiararono gia la sua opinione, non voglino gl'altri assentire di sottoscrivervi... » Contarini au doge, Paris, 1er avril 1636.



L'intérêt spirituel engagé dans cette question était assez important pour justifier le refus du Saint-Père, bien que le Saint-Esprit eût pu peut-être lui inspirer en cette circonstance une décision aussi conforme à l'équité que contraire à la rigueur du droit canonique. Mais, en dehors de ce dissentiment, il y en avait assez d'autres, à la fois politiques et religieux, pour faire craindre de la part de la France une soustraction d'obédience. On peut expliquer la résistance d'Urbain VIII aux autres demandes du gouvernement français, mais on ne saurait l'absoudre d'étroitesse de vues et d'imprudence. Comment ne comprenait-il pas que de la nomination de Richelieu aux généralats de Cîteaux, de Clairvaux et de Prémontré dépendait la réforme de ces trois grands ordres, c'est-à-dire, au point de vue religieux, un intérêt bien plus grand que ne pouvait être le danger de le voir concentrer dans ses mains la direction du clergé régulier? Pourquoi s'obstinait-il à conserver aux religieux italiens une influence prépondérante dans les élections des supérieurs ? Pourquoi reconnaissait-il l'autorité d'un général des mimines élu sans la participation des minimes français? pourquoi laissait-il aux capucins italiens le privilège d'envoyer aux chapitres généraux des custodes beaucoup plus nombreux que ne pouvaient en envoyer les capucins ultramontains, au risque de provoquer dans l'ordre une scission? pourquoi refusait-il de ratifier le choix, si honorable pour sa maison, de son neveu Antonio comme protecteur des affaires de France et pourquoi, en refusant des bulles aux évêques présentés par ce neveu, laissait-il tant d'églises françaises sans pasteur? Si c'était la crainte de l'activité envahissante de Richelieu qui inspirait sa conduite, s'il redoutait de le voir s'ériger en chef de l'Église gallicane, il faut avouer qu'il prenait le chemin le plus opposé à son but, qu'il employait le meilleur moyen de faire naître le danger qu'il avait à cœur d'éviter.

Filza 89, p. 61. Sur cette question de l'invalidation voy. encore *Nouvelles de Paris*, 6 juillet 1635. Valeran à Du Puy, Rome, 17 janv. 1636. Bibl. Inguimbert nº 184, fº 205, 330 vº. Alphonse de Richelieu à Augustin [le P. Joseph]. 20 oct. 1635. Bibl. nat. Nouvelles Acq. 282. *Mémoires de Richelieu*, II, 531, col. 2.



Cette crainte était-elle d'ailleurs justifiée? Richelieu a-t-il eu l'ambition, a-t-il conçu le dessein de devenir légat perpétuel du Saint-Siège ou même patriarche des Gaules? Le bruit en fut fort répandu (1). Il est confirmé par des témoignages autorisés. Le premier est celui de l'archevêque de Toulouse, Montchal. Nous n'ignorons pas que les *Mémoires* de Montchal ont été dictés par les rancunes que l'assemblée du clergé de 1641 lui avait laissées contre Richelieu (2). D'après ce prélat, toute la conduite de Richelieu avec le clergé et le pape s'expliquerait par la pensée d'arracher à ce dernier la légation temporaire et même viagère. Sans suivre Montchal jusque-là, on ne peut guère lui refuser créance sur un fait particulier : ce fait, c'est que Guron, préparant l'entrée du cardinal à Montauban en 1629, aurait fait mettre sur les arcs de triomphe des croix de légat en même temps que des couronnes ducales. L'archevêque de Toulouse parle ici en témoin oculaire, la particularité qu'il signale l'avait frappé, comme elle frappa l'évêque de Pamiers et tous deux en demandèrent l'explication à Guron. Le favori du ministre avoua sans le moindre embarras que ces emblèmes annonçaient les deux dignités auxquelles son maître ne tarderait pas à être élevé (3).

Voilà un témoignage circonstancié et qu'il faut accepter,

(1) Rusdorf à Oxenstierna. Paris, 25 janvier 1630, dans *Mém. et négociations secrètes de M. de Rusdorf*, II, 760. Lettre de Guy Patin, 19 juin 1643. Grotius rapporte qu'on interprétait en ce sens une prophétie de Nostradamus, mais il n'ose croire à un dessein si hardi. Hugo Grotii Bref. 3 juillet 1638, n° 202.

(2) Montchal fut l'un des présidents de l'assemblée et ses *Mémoires* offrent le récit le plus circonstancié de ce qui s'y est passé. Il ne faut cependant les consulter qu'avec réserve. C'est là qu'on trouve l'origine d'un mot, bien souvent répété, qui a contribué à donner à la figure de Richelieu cette tournure mélodramatique qu'elle conservera probablement toujours, car elle n'est contraire qu'à la vérité. Richelieu aurait dit à la Vieuville : « qu'il était timide de son naturel et qu'il n'osait rien entreprendre qu'il n'eut pensé plusieurs fois, mais qu'après s'être résolu, il agissait hardiment, poussait à son but, renversait tout, fauchait tout et puis couvrait tout de sa soutane rouge. » Montchal nous raconte aussi que le Père Joseph voulut empêcher l'abbé de La Rochefoucauld d'aller passer avec lui l'hiver de 1642. L'histoire devance ici le roman et Alfred de Vigny n'a pas fait mieux en donnant un rôle au capucin dans la conspiration de Cinq-Mars, c'est-à-dire quatre ans après sa mort.

(3) *Mémoires de Montchal*, I, 17.

parce qu'on ne pourrait le repousser qu'en y voyant une invention de Montchal, ce qui est à peu près inadmissible, à cause du caractère de ce prélat et des autorités qu'il invoque. Il en résulte ou que Guron a agi d'après les ordres de Richelieu ou qu'il a cru flatter une ambition de son maître; il en résulte, en tout cas, que celui-ci aspirait à obtenir du Saint-Siège le titre de légat. On peut encore moins en douter quand on voit le nonce Bagni faire part à sa cour, le 3 avril 1629, de cette prétention (1). S'il faut en croire l'agent savoyard, Scaglia (2), qui paraît tenir cette information du prédécesseur de Bagni, Spada, le cardinal n'aurait pas attendu jusqu'en 1629 pour la manifester. Dès le commencement de 1627, il aurait stipulé de Spada la légation *a latere* et la vice-légation d'Avignon comme le prix des services qu'il se proposait de rendre à la religion et au Saint-Siège par la guerre contre les huguenots, la prise de La Rochelle et la rupture avec l'Angleterre. Enfin, dans une lettre à Baluze, du 4 mai 1681, Guron de Rechignevoisin (3), évêque de Tulle, lui apprend qu'il tenait de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse et de Paris, que Richelieu avait songé à se faire patriarche d'Occident ou plutôt patriarche des Gaules; il s'en était ouvert au chancelier Séguier et lui avait demandé un écrivain propre à lancer cette idée dans le public. Le chancelier lui avait désigné Marca. Celui-ci, instruit par le cardinal de son intention, lui représenta les impossibilités d'un pareil dessein et le schisme auquel il conduirait, mais il lui offrit en même temps de faire un livre qui lui attribuerait une autorité presque aussi grande que celle de patriarche. Ce livre fut le *De concordia sacerdotii et imperii*; le manuscrit en avait été soumis au ministre, qui l'apprécia peu. Ce fut probablement l'année même de sa publication (1641) que se passa ce que nous venons de raconter. C'était donc au moment de la polémique suscitée par le bruit de l'érection d'un patriarcat

(1) Bagni à Fr. Barberini. Suse, 3 avril 1629. Bibl. Barberine, LXIX, 60, f° 42 v°.
(2) Avis de l'abbé Scaglia mars 1627. Arch. de Turin, Mazzo 28.
(3) Publié par Tamizey de Larroque, *Quelques pages inédites de Louis de R. de G.* Tulle, 1885.

et le danger d'un schisme et c'est à cette polémique que cet ouvrage lui même se rattache.

L'activité universelle de Richelieu, sa conviction, commune à tous les vrais hommes d'État, que rien ne pouvait être bien fait qui n'était pas fait par lui, son zèle pour la réforme du clergé national, le spectacle des lenteurs, du formalisme et de la mauvaise volonté de la cour de Rome (1) devaient nécessairement l'amener à la pensée de donner à l'Église gallicane, sous son autorité personnelle, une sorte d'autonomie. C'est ainsi qu'il empruntait à la Pragmatique Sanction l'idée de créer dans le royaume des délégués apostoliques pour juger les appels au Saint-Siège (2), c'est ainsi qu'il voulut transférer aux évêques l'information de vie et mœurs qui se faisait à Rome sur les prélats et bénéficiers nommés (3). Comment s'étonner que son ambition ait recherché une dignité, élevée sans doute et difficile à obtenir, mais après tout méritée, quand on le voit briguer la coadjutorerie et la succession de l'archevêque de Trèves, c'est-à-dire une situation aussi en dehors de la voie assignée à son génie et à sa destinée? La dignité de légat, au contraire, sinon celle de patriarche, ne dépassait pas les titres qu'il s'était acquis à la reconnaissance du Saint-Siège; personne n'en aurait été surpris, surtout en 1629, à l'époque où il était, en France et à Rome, à l'apogée de la popularité et de la faveur. Pouvait-il en paraître moins digne que Georges d'Amboise dans notre pays et que Wolsey en Angleterre? L'opinion publique n'avait-elle pas été préparée à une quasi autonomie de l'Église nationale par les rapports de la France et de la papauté pendant la Ligue, par l'indépendance avec laquelle le clergé gallican avait accueilli Henri IV dans le sein de l'Église sans attendre l'absolution pontificale (4)?

(1) « ... Rome où les nouveautés, bien qu'utiles, sont assez souvent odieuses et où la moindre opposition empêche d'ordinaire de grands biens... » *Testament politique*, I. 156.

(2) *Testament politique*.

(3) Arrêt du parlement du 12 décembre 1639.

(4) Sur le projet de créer un patriarcat sous Henri IV, voy. Amelot de La Houssaye, *Vie du cardinal d'Ossat*, p. 57.

Il faut remarquer qu'au moment où Richelieu s'avançait par la pensée jusqu'au bord du schisme (1), le Père Joseph n'était plus auprès de lui. Jusqu'à la fin de sa vie, celui-ci avait cherché à modérer l'animosité d'une lutte qui déchirait son cœur de catholique et de Français. Il avait réussi, de concert avec le nonce, à obtenir la surséance d'un arrêt (13 juin 1638), interdisant le mouvement considérable de fonds qui sortaient de notre pays pour payer les taxes prélevées par la daterie apostolique sur l'expédition des bénéfices et des dispenses (2) et, à sa mort, un certain apaisement s'était produit.

Richelieu laissa le clergé beaucoup plus fidèle à ses devoirs, beaucoup plus capable de les remplir qu'il ne l'avait trouvé. En exprimant, dans son *Testament politique*, sa satisfaction à cet égard, il n'a pas cédé seulement à un sentiment de complaisance pour lui-même : « Quand je me souviens, écrit-il, que j'ai vu dans ma jeunesse les gentilshommes et les autres personnes laïques posséder par confidence non seulement la plus grande part des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et des évêchés, et quand je considère qu'en mes premières années la licence était si grande dans les monastères d'hommes et de femmes qu'on ne trouvoit en ce temps-là que des scandales et des mauvais exemples en la plupart des lieux où l'on devait chercher de l'édification, j'avoue que je ne reçois pas peu de consolation de voir que ces désordres aient été si absolument bannis sous votre règne, que maintenant les confidences et le déréglement des monastères soient plus rares que les légitimes possessions

(1) Au moment où nous venons de montrer Richelieu nourrissant la pensée du patriarcat, il est bon de prévenir des conclusions exagérées en rappelant que Bossuet accusait Richelieu, comme Mazarin, d'avoir été trop faible pour le Saint-Siège. Tout est relatif et ce qui paraissait hardi sous Louis XIII était taxé de faiblesse sous Louis XIV par le représentant le plus autorisé de l'épiscopat. *Journal de Ledieu*, cité par Gerin, *l'Assemblée de 1682*, p. 18.

(2) « ... s'impiego il Padre così vivamente in questo negozio che n'ottenne la sospenzione... Bardi a Bali Cioli. Paris, 22 juin 1638. Arch. de Florence. Filza 4647. Grotius à Camerarius et à Oxenstierna, 19 juin et 3 juillet 1638, nos 977, 982 de l'éd. in-fol.

et les religions bien vivantes l'étaient en ce temps-là (1). » Au rebours de ce qui se passait autrefois, les scandales sont rares dans le clergé de son temps et, si l'on y cherche de mauvais prêtres, ce n'est pas sans peine qu'on en trouve, tandis que les noms des prélats zélés, instruits, vraiment apostoliques se présentent en foule à l'esprit. Comment concilier cette amélioration considérable dans la composition du clergé avec la persistance du régime vicieux sous l'empire duquel il continue à se recruter, commende, confidences, pluralité des bénéfices, favoritisme (2)? Par cette raison éternelle que les institutions ont moins d'influence sur la valeur morale et professionnelle d'un corps que l'esprit et les mœurs de la société à laquelle il appartient. De même que la vénalité des charges judiciaires a donné une magistrature si respectable dans son ensemble, de même, grâce à la ferveur religieuse répandue dans toutes les classes, grâce aux scrupules avec lesquels Richelieu et Louis XIII pratiquaient de vieux abus, le clergé souffrit beaucoup moins des vices de son origine qu'il n'en aurait souffert dans un temps d'incrédulité. Le même système dut, on le comprend, donner des fruits tout différents, quand il fut appliqué par Louis XIII ou par Louis XV.

Il se trouva, par une de ces inconséquences qui déconcertent la logique de l'esprit français, que des choix qui n'étaient pas uniquement dictés par la vocation et les aptitudes des candidats, qui étaient déterminés souvent par la faveur, formèrent l'Église que nous avons dite. La royauté pouvait-elle faire autrement, en cette matière comme dans le reste, que d'appliquer cette constitution non écrite de la monarchie dont un article vouait les fils et les filles puînés de la noblesse à la vie religieuse et leur réservait la plus grande partie des bénéfices ecclésiastiques? Où aurait-elle pu, d'ailleurs, en l'absence de séminaires, prendre

(1) *Testament politique*, I, 103.

(2) Comme exemple des considérations qui décidaient des choix de Richelieu pour les abbayes, voy. ses lettres à Chavigny des 21 décembre 1625 et 10 sept. 1638. Avenel, V, 958; VI, 158.

les évêques et les bénéficiers, sinon dans les familles connues par les services qu'elles avaient rendus à l'État (1)?

Tout en se déclarant partisan du privilège de la noblesse sur l'épiscopat, Richelieu avait voulu soumettre à un examen le recrutement du clergé inférieur. Il n'y avait pas réussi (2). Il avait été également impuissant à abolir les exemptions des chapitres, qui étaient pourtant les moins justifiables de toutes. Il était parvenu, au contraire, à assurer aux curés une portion congrue variant, suivant les régions, de deux à trois cents livres. Il eut aussi la satisfaction, peu de temps avant sa mort, de voir le succès d'une institution que ni son zèle ni celui des évêques de son temps n'avait encore réussi à fonder d'une manière durable; nous voulons parler des grands séminaires. Une erreur de méthode avait stérilisé à cet égard toutes les bonnes volontés. On s'était obstiné à unir dans les établissements qu'on avait essayé de fonder l'enseignement classique et les études préparatoires au sacerdoce, en d'autres termes on n'avait pas été au delà de ce qu'on appelle aujourd'hui les petits séminaires. Tel était le caractère des établissements créés en 1639, en 1640 et en 1641 à Valence, à Annecy et à Aleth. En dehors de ces maisons, qui n'étaient pas exclusivement réservées à la préparation au ministère sacré, les postulants à la prêtrise ne pouvaient se préparer que dans les *exercices des ordinands* qui n'étaient pratiqués que dans un petit nombre de diocèses et qui ne duraient pas plus de dix ou douze jours avant l'ordination. L'idée d'ouvrir des écoles supérieures, uniquement consacrées aux études ecclésiastiques et à l'apprentissage du sacerdoce, fut conçue par le Père de Condren, général de l'Oratoire et appliquée, après sa mort, par Jacques Olier. Le Père de Condren, dont l'autorité morale était très grande, parce qu'elle reposait sur une sainteté reconnue, dirigeait, en vue de cette œuvre, un petit groupe de prêtres d'une haute piété qu'il exerçait, en attendant le moment

(1) Il faut remarquer pourtant qu'un des griefs de Montchal contre Richelieu est qu'il les prenait dans la classe inférieure.

(2) *Testament politique*, I, 161.



opportun, dans de fructueuses missions. La pensée léguée par lui à ses disciples fut réalisée en 1642. Olier, l'un d'eux, réunit ses compagnons au village de Vaugirard, forma à l'étude des sciences ecclésiastiques et au saint ministère les aspirants à la prêtrise qui vinrent se ranger sous leur direction puis transféra sa communauté dans la paroisse de Saint-Sulpice dont il accepta la cure. Cette communauté servit de modèle aux séminaires qu'il alla ensuite fonder dans les provinces. Si Richelieu fut étranger au développement de cette institution qui ne se propagea qu'après lui, s'il ne fut pour rien dans son origine, due exclusivement à Olier et à ses compagnons, il encouragea du moins ses débuts avec le zèle que les tentatives antérieures avaient toujours trouvé en lui, il voulut établir dans son château de Ruel la communauté de Vaugirard, il connaissait la plupart de ses membres et professait pour eux une grande vénération (1).

Il reste à se demander si Richelieu appuya de son exemple les réformes qu'il recommandait et qu'il essaya d'accomplir. Ceci nous amène à dire ce que valait chez lui le chrétien, l'évêque, le docteur.

Nous ne parlerons pas de ses mœurs, parce qu'on n'en sait rien que ce que la médisance en a dit et ce qu'une certaine histoire, trop jalouse des succès du roman, en a répété après elle. Il serait aussi calomnieux de lui en attribuer de mauvaises que naïf de se porter garant de leur pureté absolue. En cette matière plus qu'en toute autre, c'est aux accusateurs qu'incombe la preuve.

Dès que des convenances de famille eurent tourné du côté de l'Église ses vues et sa destinée, Richelieu embrassa avec ardeur les devoirs de sa nouvelle carrière. Il n'obéissait pas seulement à ce calcul que ses succès dans cette carrière étaient le meilleur moyen de se désigner à des emplois dans l'État, mais aussi à une vocation pour le sacerdoce, à un goût pour l'autorité qu'il confère, à des aptitudes pour les talents qu'il exige. Après avoir ob-

(1) Sur les origines et la propagation des grands séminaires, voy. surtout l'ouvrage approfondi de l'abbé Faillon, *Vie de M. Olier*, I, III.



tenu avec applaudissement le bonnet de docteur de Sorbonne, il s'enferma plusieurs années à la campagne avec un docteur (1) de Louvain pour étudier les sciences religieuses et particulièrement la controverse. Il fit ensuite ses débuts dans la chaire et prêcha avec succès devant la cour. Quand il alla prendre possession de son évêché de Luçon à la fin de 1608, il s'était déjà créé, pour l'occuper, d'autres titres que la naissance (2).

L'administration épiscopale de Richelieu est peu connue et cependant elle mériterait de l'être (3). Le diocèse de Luçon n'était pas, en effet, un diocèse comme un autre : situé au milieu de populations hérétiques ou d'un catholicisme fort relâché, il donna nécessairement beaucoup à faire à son évêque et lui fournit l'occasion de déployer ses talents d'administrateur et de pasteur. Ce qu'on entrevoit pourtant à travers les rares documents qui se rapportent à cette époque de sa vie nous montre un prélat prenant sa tâche très au sérieux. D'abord on peut, relativement à tant d'autres, le considérer comme un évêque résidant; de 1608 à la réunion des états généraux en 1614 il fit dans son diocèse son séjour habituel et si, de 1614 à 1623, date de sa résignation, ses diocésains le virent moins souvent, c'est que les affaires publiques et l'exil l'en tinrent éloigné. Dans ses rapports avec les protestants, il fit preuve à la fois de tolérance pour leurs personnes et de zèle pour leur conversion (4). Il mettait au concours, conformément au concile de Trente, les cures à sa collation et il chercha à faire adopter par les autres patrons ce mode de nomination (5). Nous n'affirmerons pas, toutefois, qu'il s'en soit fait une règle absolue (6). Il appela les oratoriens à la direction du petit séminaire de Luçon et établit des missions de

(1) Il ne nous paraît pas bien établi que ce docteur fut, comme on l'a affirmé, l'évêque de Lisieux, Cospéan.

(2) Avenel, Introduction, I, LVIII, LIX. Richelieu à du Perron, vers la fin de mars 1608.

(3) Les dernières recherches, celles de M. Martineau et de M. l'abbé Lacroix ont peu ajouté aux découvertes de M. Avenel.

(4) Richelieu à un destinataire inconnu, 1610 ou 1611. Avenel, I, 51-78.

(5) Richelieu à Mme de Ste Croix [1609 ?]. Avenel, I, 29.

(6) *Ibid.*, 30, 37.

capucins dans son diocèse (1). Il rétablit les assemblées synodales et y fit adopter des ordonnances de nature à ramener le clergé à l'accomplissement de ses devoirs et au respect de lui-même (2). Séparé par l'exil de son clergé et de ses ouailles, il voulut rester encore avec eux par son enseignement; il employa les loisirs de son séjour à Avignon à composer pour eux un manuel du chrétien. Il y enseigne ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire, avec les moyens spirituels (oraison et sacrements) pour arriver à l'un et à l'autre. Ce qui fait de l'*Instruction du chrétien* autre chose encore qu'un manuel, ce qui justifie le titre de Catéchisme de Luçon qu'on lui a aussi donné, c'est que chacun des vingt-huit chapitres dans lesquels elle est divisée, était destiné à être lu au prône. C'était donc la doctrine et la parole du pasteur absent qui passait par la bouche de ses vicaires. Il faut croire que ce pasteur avait trouvé le ton sur lequel il faut parler au peuple de ses devoirs, car non seulement son catéchisme fut traduit dans toutes les langues mais, ce qui est plus significatif, il fut adopté par les évêques pour l'usage en vue duquel il avait été composé (3). A défaut de renseignements plus nombreux sur son administration épiscopale, l'idée et le succès du *Catéchisme de Luçon* n'en disent-ils pas beaucoup sur la façon dont il comprenait sa mission et dont il était capable de la remplir?

Mais il est temps de dire en quoi il a manqué aux prescriptions canoniques, dont il recommandait tant le respect aux autres. Nous ne le défendrons pas d'avoir pris part à des délibérations sur des affaires criminelles ni d'avoir remplacé la récitation du bréviaire par un office plus court, puisqu'il y avait été autorisé par des dispenses du Saint-Siège (4). Mais il y a deux choses qu'on peut lui reprocher. D'abord il s'est réservé sur son évêché, lorsqu'il l'a résigné en 1623, sans parler du doyenné de Saint-

(1) Richelieu au gardien et au commissaire des capucins de Fontenay [février 1609]. Avenel, I, n°s XVIII. XIX.

(2) Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 75-80.

(3) Voy. l'hommage rendu à cet ouvrage par les évêques de Nîmes et d'Orléans dans l'assemblée du clergé de 1625. *Proces-verbaux*, 16 février 1626.

(4) Richelieu au P. Bertin [fin octobre 1629]. Avenel, III, 459. VIII, 192.

Martin de Tours et de l'abbaye de Saint-Vaast qui lui étaient cédés en échange, une pension de 5000 livres (1), commettant ainsi un abus qu'il a plusieurs fois condamné. Ensuite il a réuni dans ses mains un grand nombre de bénéfices, dont un historien fait monter le revenu total à la somme de un million cinq cent mille livres (2). Nous ne l'excuserons pas en disant qu'il aurait pu en posséder encore davantage, qu'il lui est souvent arrivé d'en refuser pour les faire donner à d'autres (3). Nous aimons mieux avouer qu'il a profité d'un abus si général de son temps qu'un prélat aussi exemplaire que le cardinal de La Rochefoucauld ne savait pas s'en défendre (4). Mais il mérite qu'on lui applique ce que Thomassin (5) a dit des commendes, « que les bons en usent saintement et tournent les blessures mêmes de l'Église à son avantage ». Les bénéfices, en effet, dont Richelieu s'est fait nommer le commendataire, n'ont pas été seulement pour lui une source de revenus ; il s'est servi de son autorité pour y introduire la réforme (6).

C'est que son rôle dans l'Église ne peut s'expliquer uniquement, comme on le voudrait, par des vues politiques. Par quel phénomène psychologique un ministre qui pratiquait seul avec lui-même et devant Dieu ses devoirs de chrétien, une fois sorti de son oratoire, n'aurait-il plus vu dans l'Église que des places à donner à ses créatures et qu'un régiment à faire marcher, suivant l'expression d'un archevêque de notre temps? En achevant de montrer en lui le chrétien, le théologien, le controversiste (7), nous arriverons peut-être à faire comprendre comment le désir

(1) Avenel, VII, 531.

(2) On pourrait ajouter qu'il a songé à posséder une abbaye en confidence pour le P. Joseph. Avenel, V, 296.

(3) Richelieu à Chavigny. 9 oct. 1635. Avenel, V, 287. Richelieu au roi, 21 mars 1636, V, 432.

(4) Il n'y eut pas jusqu'à saint Charles Borromée qui ne violât, pendant un temps, la règle qui défendait d'avoir plus d'un bénéfice.

(5) *Ancienne discipline de l'Église*, III, 299.

(6) Aubery, *Histoire...* II, 409.

(7) Voy. *Le cardinal de Richelieu, évêque, théologien et protecteur des lettres*, par Mgr Perraud, évêque d'Autun, 1882.

de gouverner l'Église gallicane procédait en grande partie chez lui de celui de la rendre tout à fait digne de sa mission.

Sa dévotion n'était pas, elle ne pouvait pas être celle d'un religieux, mais, à défaut de pratiques aussi répétées, elle sanctifiait, en les rapportant à Dieu, la plupart des actes de sa vie. On ne nous accusera pas d'exagération si l'on veut bien lire son *Traité de la perfection du chrétien*. Et pourquoi ne le lirait-on pas? pourquoi, pour apprécier l'esprit de sa politique et de son gouvernement, ne tiendrait-on pas compte de ses œuvres de théologie et de controverse? Sa correspondance et ses papiers d'État nous le présentent au jour le jour, dans le courant des affaires, sous la pression des événements, jamais dans la liberté des spéculations abstraites. Ses *Mémoires*, à la vérité, font une certaine place à ces considérations générales où l'on peut saisir ce qu'un homme pense du problème de la vie individuelle et sociale, mais ils se ressentent souvent des circonstances qui les ont inspirées, ils ne sont pas aussi désintéressés qu'on le voudrait. La composition de ses ouvrages religieux, au contraire, a occupé, pendant de longues années, les heures trop rares de recueillement et de sérénité dont il a pu jouir. Si l'on a chance de connaître le système qu'il s'est fait sur la destinée humaine, sur la mission de la religion et du gouvernement dans la société, c'est là qu'on le trouvera. Et en effet, ces ouvrages, et par le fond et par la forme, constituent une profession de foi, ils contiennent toute sa philosophie, tout l'idéal dont il s'est inspiré.

Écrit entre le siège de Corbie (septembre-novembre 1636) et celui d'Hesdin (mai-juin 1639) (1), au moment de la consécration de la France à la Vierge (2), le *Traité de la perfection chrétienne* a été le fruit de la recrudescence et de l'élan de piété que les malheurs publics, le péril du pays et l'influence du Père Joseph développèrent chez Richelieu. Il l'a composé pour lui-même

(1) *Avertissement au lecteur*, probablement écrit par Lescot.

(2) « ... Puisque cet ouvrage, recevant son être en un temps où ce royaume vous est particulièrement consacré. » Dédicace à la Vierge.



autant que pour le lecteur (1). Il y franchit, avec l'aisance intrépide qui n'appartient qu'à la foi la plus inébranlable, tous les degrés de la vie spirituelle, depuis l'oraison jusqu'à l'extase. Jamais on ne sent percer l'embarras du doute, jamais on n'aperçoit non plus celui que pourrait lui causer le souvenir de ses occupations habituelles, avec les compromis et les responsabilités qu'elles entraînent.

Loin de repousser ce souvenir comme un remords importun, il s'y reporte avec la sécurité qu'on retrouve dans ses suprêmes paroles, dans celles qui résument et justifient toute sa carrière. Il démontre que la vie spirituelle n'est pas le privilège du prêtre, du religieux, de ceux qui la cherchent dans la retraite et la contemplation, qu'elle est compatible, au contraire, avec la vie dans le monde, et il met quelque complaisance à établir que le séculier au sein des affaires peut s'en rapprocher davantage que le religieux dans son couvent. C'est à lui qu'il pense en faisant cette observation ; on le voit se dérober aux affaires pour se recueillir, se mettre en présence de Dieu (1) et lui consacrer ses travaux, on le voit plein de confiance dans le mérite spirituel de ces travaux, dans la bénédiction et les récompenses qui les attendent (2). « Celui-là prie toujours, écrit-il, qui fait toujours bien (3). »

(1) Dédicace et avant-propos.

(2) « Il suffit de s'établir diverses fois le jour en cette divine présence et de ne faire aucune action qui la puisse détruire, étant certain qu'elle est censée durer jusques à ce que nous le fassions cesser par une action qui lui soit contraire. Il vaut mieux travailler continuellement pour Dieu par une destination générale, renouvelée à diverses heures du jour, que de vivre en une reflexion continuelle sur soi-même. » P. 78.

(3) « Un moment d'elevation d'esprit et de cœur, dans les peines qu'il faut souffrir en bienfaisant au monde, peut être plus efficace et plus agréable à Dieu que les journées entières passées dans une oisive solitude, etc... » (P. 276.) « C'est encore une opinion qui se trouve en beaucoup d'esprits de croire qu'il est impossible de se donner parfaitement à Dieu, si on ne se delivre tout à fait du monde et des affaires, mais le zele que ma condition m'oblige d'avoir pour le bien public de l'Église et de l'État, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes me fait dire, au contraire, qu'on ne sauroit mieux employer son travail qu'aux lieux où il se trouve une plus grande moisson à faire, lorsque le divin pere de famille nous y appelle, etc... » (P. 386.)

(4) P. 387.

Par l'*Instruction* et la *Perfection du chrétien*, Richelieu avait touché, pour ainsi dire, les deux extrémités de la théologie dogmatique et morale : il en avait présenté les éléments dans le premier et le degré le plus élevé dans le second. Témoin du succès considérable de l'un, il n'eut pas la satisfaction d'achever et de publier l'autre. Le *Traité de la perfection* ne parut qu'en 1646, par les soins de la duchesse d'Aiguillon ; sans atteindre — son caractère le lui interdisait — à la popularité du premier, il eût de nombreuses éditions.

L'un et l'autre avaient été précédés par un ouvrage de controverse, qui fut le début de Richelieu dans la littérature théologique, et peut-être était-ce le genre le mieux approprié à un génie rompu, comme le sien, à toutes les subtilités de la dialectique. *Les principaux points de la foi de l'Église catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton* (Poitiers, 1617) sont une œuvre de circonstance, écrite en six semaines en réponse à l'apologie adressée au roi par les ministres pour se défendre contre les attaques de son confesseur, le Père Arnoux. En intervenant dans cette polémique, Richelieu trouvait l'avantage de se rappeler au souverain, à qui son ouvrage était dédié, de lui montrer l'emploi rassurant et élevé qu'il faisait de son exil. Il n'avait pas donné à cette réfutation un plan méthodique et personnel, il en avait tout simplement emprunté l'économie et les matières à ses adversaires. Il y a suivi pas à pas, paragraphe par paragraphe, l'apologie où les ministres opposaient la fidélité de leurs coreligionnaires à l'Écriture sainte et au roi à l'esprit peu évangélique et aux usurpations de l'Église romaine. Chacun des articles de cette apologie, rédigés, pour les besoins de la cause, avec une concision équivoque, amène Richelieu à faire entre la doctrine catholique et la doctrine protestante, sur les points où elles sont en désaccord, une comparaison d'où il essaye de faire ressortir la vérité de la première. Le raisonnement est serré et subtil, les citations bien appropriées, le style précis, le ton véhément mais d'une véhémence qui semble un peu artificielle.



Il ne faut chercher dans cet ouvrage qu'une vigoureuse improvisation ; avec le *Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église* nous avons affaire, au contraire, à une œuvre née d'un grand dessein, mûrie, mesurée de ton, admirable de doctrine et d'argumentation. Commencée en 1636, vers la même époque que le *Traité de la perfection chrétienne*, liée au même retour à l'observation plus sévère des pratiques religieuses, on peut dire pourtant qu'elle a été conçue antérieurement, qu'elle fut l'accomplissement d'une des pensées les plus anciennes et les plus persévérantes de son auteur. Dans sa lutte contre les protestants, il n'avait jamais, on le sait, séparé la conversion des hérétiques de la soumission des rebelles. Pendant qu'il réalisait, en assiégeant La Rochelle, un des rêves de sa jeunesse, il songeait à faire rentrer dans le sein de l'Église ceux dont il détruisait l'anarchique autonomie (1). La seconde de ces entreprises a trop fait oublier la première et, en exposant les moyens employés par le Père Joseph et par lui pour le succès de celle-ci, nous nous sommes attaché à montrer qu'elle n'avait pas, à ses yeux, moins d'importance que l'autre. Ces moyens ne furent pas et ne pouvaient pas être également légitimes. Aucun ne le fut davantage que la composition d'un ouvrage destiné à seconder, par une discussion savante et courtoise, l'action quelquefois intempérante du clergé et des autorités locales. Le but pratique de cet ouvrage ressort nettement de son plan, de sa méthode et de sa forme. Le premier livre est consacré à déterminer les caractères de la véritable Église, le second à prouver que ces caractères ne se trouvent pas dans l'Église prétendue réformée et n'appartiennent qu'à l'Église romaine. Le troisième étudie la confession de foi protestante, essaye de démontrer que la distinction qu'elle établit entre ses doctrines fondamentales et celles qui ne le sont pas, est illusoire, que l'opposition entre ces doctrines et celles de l'Église romaine est souvent plus apparente que réelle, explique par des malentendus et par le besoin de secouer le joug d'une morale trop sévère la séparation des prétendus réformés

(1) Avant-propos du *Traité*, p. 2.

de l'Église romaine. Visiblement l'auteur cherche à diminuer la distance qui sépare les enfants rebelles de l'Église leur mère. La méthode de discussion concourt au même dessein que l'économie de l'ouvrage : Richelieu emprunte naturellement beaucoup de ses autorités à l'Écriture et aux Pères, mais il en emprunte encore davantage à ses adversaires eux-mêmes ; il tire parti de leurs aveux, de leurs contradictions ; au moment où les calvinistes, fermant les yeux sur de graves dissentiments dogmatiques, viennent de décréter leur union avec les luthériens (synode de Charenton 1631), il s'étonne à bon droit qu'ils ne se soient pas plutôt rapprochés des catholiques. Enfin le ton de la discussion est calculé lui-même pour adoucir les blessures faites par la polémique et par les rapports, parfois irritants, des deux communions; il est tout différent de celui qui règne dans la *Réponse aux ministres de Charenton*, on n'y retrouve rien de l'aigreur avec laquelle Richelieu a quelquefois parlé des huguenots (1). C'est donc une œuvre politique en même temps qu'une œuvre théologique. On comprend, après l'avoir lu, que ce n'est pas seulement la flatterie qui a fait de l'auteur le successeur et l'égal de du Perron dans la controverse (2).

Le lecteur qui connatt maintenant la sincérité et l'ardeur des convictions religieuses de Richelieu, son zèle et celui du Père Joseph pour ramener au giron de l'Église une communion dissidente, organisée et reconnue, ne saurait s'étonner de celui qu'ils ont déployé contre des hérésies naissantes. Tous deux se flattèrent d'avoir étouffé au berceau l'illuminisme et le jansénisme; en réalité ils ne réussirent qu'à en suspendre le cours.

(1) Par exemple, *Mémoires*, I, 366, col. 2.

(2) « ... il n'a point paru jusqu'à cette heure de cardinal que V. E. à la grandeur de l'esprit duquel on puisse comparer le sien et que, pour cette raison, un eveque celebre et fort intelligent dans les controverses [Jansenius] vous a nommé dans ses livres le successeur des combats et l'héritier de la gloire de ce grand personnage... » Le Maistre à Richelieu. 27 déc. 1638. *Mém. de Lancelot sur St Cyran*, I, 527. « Nous pouvons ajouter à cet ouvrage les méthodes nouvelles des grands hommes de notre siècle, comme les cardinaux du Perron, Bellarmin, de Richelieu ». Assemblée du clergé du 25 fevrier 1682.

Ces deux hérésies agitèrent l'Église après eux; la première fut, sous le nom de quiétisme, immortalisée par les deux grands prélats qu'elle mit aux prises, la seconde égara une grande partie du clergé gallican et remplit l'histoire ecclésiastique et politique de débats rebutants et funestes non seulement à la paix des consciences mais même à l'autorité publique; l'une et l'autre naquirent de l'exagération d'une vertu ou d'une vérité, de l'oubli des sages tempéraments par lesquels l'Église est arrivée à constituer sa doctrine.

Ces hérésies, pas plus que les autres, n'ont débuté par des professions de foi. Les professions de foi sont faites pour dissiper les équivoques et c'est justement de l'équivoque que ces innovations téméraires ont besoin, d'une part, pour attirer les âmes sincères et crédules, de l'autre pour offrir à ceux qui savent où ils vont, la ressource de dire qu'ils ont été mal compris. Il y a donc quelque témérité à définir des doctrines qui sont encore à l'état flottant et à envelopper dans la même condamnation tous leurs adhérents, au risque de confondre les innocents et les coupables, les sectaires et les dupes. Cette dernière réflexion nous est inspirée par l'apologie qui a été tentée en faveur des fondateurs de la secte d'illuminés contre laquelle Richelieu et le Père Joseph ont eu à sévir, et elle doit, sinon nous prévenir en faveur de cette apologie, du moins lui mériter toute notre attention.

Ce qui n'est pas douteux, bien que la justification des personnes ait paru quelquefois aller jusqu'à la négation des doctrines, c'est l'existence de l'illuminisme à l'époque de Richelieu et du Père Joseph. Il se montre dans différentes régions, à plusieurs années d'intervalle durant une période qui s'étend de 1623 à 1636. Tantôt il vient d'Espagne (1), tantôt il naît spontanément en France, d'abord dans le pays Chartrain, puis dans la

(1) « Gl'Illuminati, inquisiti in Spagna, fuggiti da quel regno, vanno prendendo piede in questo ma non sarano sofferti come quelli della Rosa Croce, sono stati fatti cercare da S. M. ne piu si ritrovano : l'arte loro è certamente maggia. » Pesaro au doge. Poissy, 31 août 1622. Bibl. nat., *Filze. Mém. de Richelieu*, I, 286.



Picardie et l'Artois, où il paraît trouver le milieu le plus favorable. En 1629 il est répandu à Paris par un certain Raoul Vason, Parisien de bonne famille, devenu chanoine régulier de Saint-Augustin après avoir été capucin et par un autre capucin défroqué, Laurent de Troyes (1). Tous deux furent mis à la Bastille et on saisit leurs papiers. En l'annonçant au cardinal-secrétaire d'État, le nonce Bagni ajoute que, d'après ce qu'il a entendu dire, il y aurait à Amiens des prêtres et des femmes imbues des mêmes erreurs et que ces erreurs seraient venues de la ville de Bapaume (2). Elles prirent bientôt assez de consistance et de gravité pour faire l'objet d'une instruction, confiée à un conseiller d'Etat, le sieur de Lauzon et à quelques magistrats de Picardie. L'affaire occupait le zèle du Père Joseph, du garde des sceaux Marillac, de Richelieu, du cardinal de La Rochefoucauld, qui, malgré les protestations des évêques diocésains, ordonnait la continuation de l'enquête (3). Nous ne sommes pas

(1) Laurent de Troyes a trouvé un défenseur, fort compromettant, il est vrai, dans Saint-Cyran. Saint-Cyran, comme son disciple Lancelot, paraît avoir attribué la longue captivité de ce capucin défroqué à une vengeance de ses anciens confrères de Montdidier (*Mémoires*... I, 221-222). Lancelot ajoute que son innocence fut universellement reconnue et qu'il fut « apres la mort de Richelieu, rendu à la liberté ». C'est ce qui a fait dire que, dans cette circonstance, le P. Joseph n'épargna pas son ordre; on voit le peu de chemin qu'il y avait à faire pour présenter comme des victimes innocentes du P. Joseph les deux capucins renégats, odieux par cela même à tous les religieux de l'ordre qu'ils avaient abandonné. Michel Le Vassor, toujours crédule quand il s'agit de noircir son ancienne religion et son ancienne patrie, ne pouvait résister à une pareille tentation. On assiste là à la formation d'une de ces légendes à l'influence desquelles l'histoire a tant de peine à se soustraire lorsqu'elle parle du P. Joseph. Seulement celle-là n'a pas eu la fortune de tant d'autres, elle n'est pas sortie, que nous sachions, d'un ouvrage sans valeur, quoique trop souvent cité.

(2) Paris, 23 novembre 1629. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia 73. Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire* dans Ranke, *Franz. Geschichte*, V, 118.

(3) « J'ay été fort aise de ce que m'a mandé le P. Joseph que vous aviez trouvé bon la communication que j'avois fait donner à Mgr le cardinal de La Rochefoucauld de la procedure que fait M. de Lauson et quelques officiers de Picardie sur nouvelles heresies d'illuminations ténébreuses. Je l'ai fait sur ce que quelques prelats commençaient à se plaindre de cela, disant que c'etoit à eux à le faire, et il est arrivé que mond. seigneur le card. de La Rochefoucauld, ayant, suivant ma priere, assemblé des docteurs et des peres de religion, a trouvé bon que M. de Lauson continuat discretement comme il fait, mais soigneusement... » Marillac à Richelieu. Lyon, 1er juin 1630. Arch. des aff. étrang. France, 53, f° 207.



en mesure d'en suivre le cours et d'en faire connaître le résultat. Les documents consultés par M. l'abbé Corblet (1) nous apprennent seulement qu'en 1627 deux des personnes les plus véhémentement incriminées, le fondateur des Filles de la Croix de Roye, Pierre Guérin et Claude Buquet, curé de Saint-Pierre dans la même ville étaient sorties à leur honneur du long interrogatoire que saint Vincent de Paul, devant lequel le parlement les avait renvoyées, leur avait fait subir et qu'elles avaient été réintégrées dans leurs fonctions. D'un autre côté, nous savons par M. de Beauvillé (2) que, le 26 juillet 1629, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, suspectes de la même hérésie, obtinrent de la Sorbonne un certificat d'orthodoxie. Enfin, — c'est encore M. l'abbé Corblet qui nous a révélé ce fait, — les Filles de la Croix de Roye soumirent à la Sorbonne un mémoire justificatif et une profession de foi et purent opposer à leurs accusateurs une approbation datée du 29 novembre 1630 et signée de dix-sept docteurs (3).

Il semble qu'avec de pareilles garanties les inculpés pouvaient se croire tranquilles. Il n'en fut rien pourtant. Richelieu, éclairé et animé par le Père Joseph (4), fit reprendre les poursuites. Les suspects furent arrêtés et déférés, par un arrêt du conseil du 30 mai 1632, aux évêques d'Amiens et de Noyon. Ceux-ci délivrèrent des commissions afin d'informer et de statuer à André du Saussay, protonotaire du Saint-Siège et curé de Saint-Leu et Saint-Gilles à Paris. On lui adjoignit Jacques Charton, chanoine et pénitencier de Notre-Dame de Paris, Isaac Habert, théologal de la même église, Jacques Lescot, professeur en Sorbonne et le Père Eustache de Saint-Paul, feuillant et docteur de la faculté de théologie. Les prévenus étaient encore Pierre Guérin, Antoine et Claude Buquet; on avait emprisonné aussi une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montdidier,

(1) *Origines royennes de l'institut des Filles de la Croix*, dans la *Revue de l'art chrétien*, octobre 1868, p. 362.

(2) *Histoire de Montdidier*, III, 69.

(3) Corblet, p. 363.

(4) Requête de du Saussay, *infra*.

Madeleine de Flers. Cette religieuse, qui était comme la sybille de la petite église, avait formé un certain nombre de disciples de son sexe qui furent comprises dans les poursuites, ainsi que Jacques Vallée, surnommé l'ermite d'Arras, un oratorien, le Père Bonnin et le doyen de Saint-Florent de Noyon.

En quoi consistaient les erreurs qui leur étaient reprochées? Nous avons, pour nous éclairer à cet égard, deux documents très explicites : l'un est un monitoire décerné par du Saussay le 21 août 1634, l'autre un long catalogue de ces erreurs, communiqué par du Saussay lui-même à Lepré-Balain. Il y a entre ces deux documents cette différence importante que les faits articulés dans le premier ne sont que des présomptions, tandis que les charges énumérées dans le second sont tirées des interrogatoires subis par les accusés et de leurs écrits par eux reconnus. Quelle est la portée de ces charges, qu'il faut bien, en raison du fondement sur lequel elles reposent, considérer comme établies? Il y en a dans le nombre d'insignifiantes, il y en a qui sont susceptibles d'une interprétation favorable, mais il en est aussi de fort graves, non seulement au point de vue de la doctrine mais aussi au point de vue des mœurs. Si on en lit l'énumération, on reconnaît sans hésiter le quiétisme avec ses caractères distinctifs : le dédain et l'abstention des œuvres, la passivité, l'irresponsabilité morale, la curiosité pour les sujets indécents, enfin le mystère et le culte de l'inspiration individuelle qui sont communs à toutes les hérésies et à toutes les sectes. Il est fort possible que tous ceux qui furent impliqués dans les poursuites n'aient pas adhéré à toutes ces perversions de l'esprit et du sens moral, qu'ils n'aient pas accepté toutes les conséquences de cet assoupissement de la volonté qui fait le fond du quiétisme, qu'ils l'aient sincèrement considéré comme le degré le plus élevé de la perfection spirituelle. Les charges établies par la procédure ne permettent pas, toutefois, de ranger Pierre Guérin, Claude et Pierre Bucquet dans cette catégorie. Leur position prépondérante dans la secte résulte des informations et du nom même



de « guérinets » donné à leurs disciples. L'issue de l'affaire peut, il est vrai, faire supposer qu'ils ne furent pas convaincus; emprisonnés, mais non condamnés, ils finirent par être mis en liberté et par rentrer dans le ministère sacré. N'est-ce pas la preuve péremptoire, disent leurs apologistes, que les imputations dirigées contre eux étaient calomnieuses? Pas nécessairement. André du Saussay, qui avait consacré deux ans à l'instruction de l'affaire, expliquait autrement la façon dont elle s'était terminée : « Depuis lequel temps (c'est-à-dire depuis le moment où l'affaire avait été mise en état d'être jugée) la plupart des accusés étant décédés, les autres, apprehendans le jugement, se seraient écartés, de sorte que ladite secte seroit demeurée comme eteinte et dissipée, tellement que depuis ne seroient fait aucuns conventicules ni pratiques ains, par la grâce de Dieu et la juste bonté de Votre Majesté, le cours d'une si mauvaise doctrine auroit été entierement arreté (1) ». Le sort des trois principaux chefs de la secte justifie cette explication : Antoine Buquet mourut en 1635, Claude Buquet, son frère en 1636, non sans avoir obtenu, par leur élargissement et leur rétablissement dans leurs fonctions sacerdotales, une réhabilitation achetée sans doute par un désaveu. Quant à Guérin, il se démit en 1636 de sa cure de Saint-Georges à Roye pour se consacrer entièrement à la direction des Filles de la Croix, qui s'étaient transportées à Paris. Il les y suivit et se fit attacher, en qualité de simple prêtre habitué, à la paroisse de Saint-Gervais (2). N'est-il pas permis de supposer qu'en se retirant à Paris, en y acceptant une situation aussi modeste, il voulait se faire oublier? Ne peut-on pas se demander aussi si ce fut seulement l'invasion de la Picardie qui décida les Filles de la Croix à quitter Roye ou si ce ne fut pas également le désir d'échapper à la fâcheuse notoriété que leurs sentiments leur avaient donnée? La plupart des sectateurs de l'illuminisme se dispersèrent et se cachèrent, leurs assemblées cessèrent, l'hérésie s'éteignit. Elle

(1) Requête de La Saussaye au roi. Bibl. nat. fonds Du Puy 590, f°s 92 et 93.
(2) Corblet, p. 374.

devait nécessairement renaître un jour, car l'exagération de la spiritualité et le sensualisme grossier qui en est souvent la suite, sont trop conformes aux éternels instincts de l'humanité pour ne pas se reproduire d'une façon en quelque sorte périodique. En 1650, l'assemblée du clergé délibérait sur les mesures à prendre à l'égard de nouveaux illuminés, dont les doctrines, semées d'abord dans le diocèse de Bazas par un certain Jean Labadie, avaient été apportées à Paris par deux de ses disciples (1).

Si Richelieu agit avec tant de vigueur contre leurs prédécesseurs, ce fut surtout sous l'influence du Père Joseph. C'est au Père Joseph que l'hérésie avait été dénoncée, c'est de son ordre qu'en étaient sortis les premiers prophètes, circonstance qui ne fit qu'accroître son zèle à la combattre ; c'est la spiritualité qu'il enseignait que le périlleux mysticisme de la secte menaçait de compromettre. Le danger d'une confusion entre la vraie et la fausse spiritualité l'a souvent préoccupé et la propagande clandestine de la seconde dans les couvents de femmes a plus d'une fois excité ses alarmes pour ses chères calvairiennes. Il faut voir comme il les met en garde contre la contagion de doctrines particulièrement séduisantes pour leur sexe et pour leur état : « Les illuminés et faux spirituels de ce temps disent bien pis, enseignant de ne point s'amuser à combattre les tentations, d'autant que cela trouble la paix de l'âme... Nos faux spirituels ne veulent que la paix intérieure et, pour la maintenir, ils concluent qu'il vaut mieux consentir à toutes sortes de tentations... cependant... ceux qui enseignent ces choses, sont personnes de marque et de doctrine. » « L'on enseigne à présent des fausses doctrines sous apparence de spiritualité. Le diable se sert principalement de celles de votre sexe pour semer ces erreurs. Vous voyez ces filles faire les docteurs... les principaux de cette secte ont député de ces filles en toutes les villes du royaume pour insinuer leur doctrine (2) ».

(1) Procès-verbaux des assemblées du clergé, 5, 8 et 23 août 1650.
(2) Exhortations et épîtres aux calvairiennes.

Si nous avons fait ces citations, c'est pour montrer la gravité et l'étendue du mal que le Père Joseph et Richelieu ont combattu, et par conséquent leur sincérité et leur clairvoyance en le combattant. Cette épidémie morale a fait bien plus de ravages que les quelques documents qui nous sont restés sur elle ne permettent de le constater. Au moment où elle fut signalée au Père Joseph, elle était sortie de Chartres, son premier foyer et avait gagné la Picardie, l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, Paris, se fortifiant, sur son passage, d'hérésies congénères particulières à telle ou telle région. On estimait à plus de 60 000 le nombre de ceux qu'elle avait atteints. Évidemment il ne faut pas donner à ce chiffre une valeur rigoureuse, mais il prouve, du moins, que la contagion avait fait de nombreuses victimes. Si les poursuites ne furent pas suivies de condamnations, ce n'est pas parce que l'innocence des inculpés fut reconnue, mais parce que ces poursuites les intimidèrent, les forcèrent de se disperser, de se cacher, de désavouer leurs erreurs. Nous allons voir qu'il se passa quelque chose d'analogue pour Saint-Cyran : Saint-Cyran fut emprisonné comme les chefs des illuminés l'avaient été; il trouva, de son vivant, des défenseurs et des admirateurs, comme ceux-ci en ont trouvé après leur mort; comme eux, il fut remis en liberté, sans avoir été l'objet d'un jugement. Qui oserait pourtant aujourd'hui se faire le garant de son orthodoxie (1)?

Le développement du jansénisme a éclairé ses origines, fait ressortir son esprit et ses conséquences, fixé l'opinion sur son compte, mais, au moment où le Père Joseph et Richelieu en devinèrent le danger, ils n'avaient pas, pour leur ouvrir les yeux, tout ce que nous avons vu depuis, et il faut admirer leur clairvoyance. Ce que nous appelons aujourd'hui le jansénisme n'avait pas encore de nom, il n'avait pas encore formulé dans l'*Augustinus* sa doctrine et sa profession de foi, il n'avait pas encore donné naissance à une secte, il n'était guère représenté

(1) Sur l'illuminisme au temps de Richelieu, voy. Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*, dans Ranke, *Franz. Geschichte*, V, p. 116 et suiv. *Biographie* du P. Joseph du même. Siri, *Memorie recondite*, VIII, 191.



que par deux hommes, dont l'un, Jansénius, gardait encore son secret, dont l'autre incarnait, pour Richelieu et le Père Joseph, toutes les tendances qui excitèrent leurs alarmes.

Nous accusera-t-on de paradoxe si nous disons que Saint-Cyran, par son influence personnelle, par sa direction morale, a plus fait pour le jansénisme que l'évêque d'Ypres avec son *in-folio*? Sans doute l'*Augustinus* a défini la doctrine et, par la polémique qu'il a soulevée, par les condamnations dont il a été frappé, il a déterminé le terrain du débat, mais le jansénisme est resté dans l'histoire moins un système théologique qu'une famille d'esprits et le sceau de dignité morose qui, malgré la décadence, malgré les convulsionnaires et la constitution civile du clergé, marque le caractère distinctif de cette famille et commande, malgré tout, la sympathie, personne plus que Saint-Cyran n'a contribué à le lui donner. D'ailleurs, nous l'avons dit, ce n'est guère que par Saint-Cyran que le Père Joseph et Richelieu ont connu les doctrines qui allaient devenir le jansénisme, c'est surtout dans sa personne qu'ils ont pu et voulu les atteindre.

Leurs relations avec Du Vergier de Hauranne avaient pourtant commencé par la bienveillance. Celui-ci se trouva, dès son début, introduit dans un cercle d'évêques et d'ecclésiastiques où l'évêque de Luçon et le capucin étaient fort appréciés : c'était Bertrand d'Échaux, évêque de Bayonne et confesseur du premier; Chasteigner de La Rocheposay, évêque de Poitiers, dont Du Vergier fut le vicaire général et à qui il dut son abbaye de Saint-Cyran; Bouthillier, abbé de la Cochère et évêque d'Aire; son frère Victor Bouthillier, évêque de Boulogne; Philippe Cospéan, évêque de Lisieux; M. de Bérulle. Saint-Cyran et Jansénius purent croire qu'ils avaient conquis l'évêque de Luçon, à ce point que le second considérait la promotion prochaine de celui-ci au cardinalat comme un événement heureux pour leur commun dessein. C'était, à ses yeux, « un instrument très propre à faire de grandes choses » que M. de Luçon. Richelieu, de son côté, paraît avoir gardé de ses entrevues avec Saint-Cyran une impression profonde. Sous la contrainte que les habitudes soli-

taires et sédentaires de celui-ci lui avaient laissée, il avait reconnu une nature élevée et indépendante, une ambition qui n'avait rien de vulgaire, un don d'autorité morale extraordinaire. Comme tous les hommes de gouvernement, il était à l'affût de tous ceux qui pouvaient devenir pour lui des auxiliaires de mérite; comme tous les hommes de gouvernement, il considérait toute supériorité comme suspecte lorsqu'elle n'était pas accompagnée de la docilité qui pouvait la faire servir à ses desseins. Il fit à Saint-Cyran plus d'une avance. On dit qu'il le désigna d'office pour accompagner en Angleterre, en qualité d'aumônier, la reine Henriette de France et qu'il lui garda rancune de son refus (1). On raconte qu'il songea pour lui à plusieurs évêchés et abbayes, on rapporte qu'il lui donnait publiquement les témoignages d'estime les plus flatteurs, que, le reconduisant un jour à la porte de son cabinet, il le présentait aux personnes qui attendaient leur tour d'audience comme « le plus savant homme de l'Europe » (2).

Le Père Joseph avait, comme Richelieu, subi sa séduction. Il sollicita pour lui la coadjutorerie de l'évêché de Langres, que l'évêque en titre, Sébastien Zamet, alors fort favorable à Saint-Cyran, voulait lui faire donner (3). Il alla bien plus loin: ayant été obligé, en 1632, de suivre la cour en Languedoc, il se fit remplacer par lui dans la direction du calvaire du faubourg Saint-Germain. Mais cette preuve éclatante de confiance fut précisément ce qui les brouilla. Saint-Cyran y répondit en décriant sa personne auprès de ses religieuses, en leur enseignant une méthode de vie intérieure toute différente de celle que le capucin leur faisait suivre. « Il y a quelque temps, leur écrivait celui-ci (4), que j'ai reconnu par quelques lettres que j'ai reçues de vous, lorsque j'étais en Languedoc, et depuis par votre silence, que vous avez été tentées contre la confiance que vous me devez. » La supé-

(1) Rapin, *Hist. du jansénisme*, p. p. Domenech, p. 171. Sainte-Beuve, *Hist. de Port-Royal*, I, 307-308.

(2) Sainte-Beuve, I, 308.

(3) Rapin, 263. Ces pages étaient imprimées quand a paru le travail de M. Perrens, *Une page incomplète de l'histoire de Port-Royal*. (*Revue hist.*)

(4) Paris, 19 février 1633.

rieure, Madeleine de Rieux de Sourdéac, pour faire cesser le trouble où le nouveau directeur avait jeté le couvent, l'évinça sans bruit (1).

Après avoir blessé le Père Joseph à son endroit le plus sensible, après s'être dérobé aux faveurs de Richelieu et s'être fait juger par lui comme un esprit chagrin et frondeur, Du Vergier de Hauranne ne pouvait compter pour ses doctrines sur leur indulgence. Dès 1633, elles étaient déférées à Rome et on y poursuivait la condamnation de la « nouvelle hérésie » dont l'abbaye de Port-Royal était désignée comme le foyer (2).

Cette hérésie quelle était-elle ? en quoi consistait le dessein au sujet duquel Saint-Cyran et Jansénius correspondaient en termes convenus et avaient des entrevues secrètes? Réveiller dans les âmes la crainte de la justice divine, les pénétrer de la gratuité de la grâce et de la justification, diminuer l'importance et la multiplicité des œuvres, exalter le caractère des sacrements et en empêcher l'abus, faire la guerre à la dévotion aisée, vivifier la religion par la connaissance de ses origines, par le retour à la tradition, par une foi intime et personnelle, accroître l'autorité des évêques et des curés jusqu'à rapprocher l'Église gallicane du régime aristocratique, telles étaient les tendances et les prétentions du jansénisme naissant. On aperçoit ce qu'elles contiennent de sincère et de légitime, ce que l'esprit de secte a pu en inspirer, la voie qu'elles peuvent ouvrir au schisme et à l'hérésie. Appliquées par des réformateurs respectueux de l'autorité et des habitudes, étrangers aux préoccupations personnelles, disposés à composer avec les faiblesses humaines, à faire céder leur système devant les nécessités pratiques, ces vues pouvaient contribuer à rajeunir, à fortifier et à élever le sentiment religieux. Jansénius et Saint-Cyran étaient-ils les réformateurs qu'il aurait fallu pour dégager de tels principes les conséquences salutaires et en éviter les conséquences excessives? Nous croyons pouvoir dire que non. Sans doute on peut invoquer en faveur

(1) Rapin, 203-204. Lancelot, *Mém. sur Saint-Cyran*, II, 273-274.
(2) Dép. à Créqui, 1633. Arch. des aff. étrang. Rome, XLVII, fol. 316.

de l'orthodoxie de Saint-Cyran et de la pureté de ses intentions ses propres déclarations qui sont très explicites, mais il y a quelque chose de plus significatif encore que des déclarations intéressées, c'est l'esprit qui transpire de l'enseignement d'un novateur, c'est le caractère de ce novateur, c'est le scandale qu'il cause à des hommes dont l'orthodoxie est à l'abri de tout soupçon, c'est les propos qu'on recueille de sa bouche, c'est les doctrines qu'il inspire. Le théologien qui, s'emparant d'une question soulevée en badinant par Henri IV, consacre son premier ouvrage à discuter les cas où les sujets peuvent se donner la mort pour sauver leur prince (1), qui écrit le second pour prouver qu'un évêque peut légitimement prendre les armes (2), ne trahit-il pas un esprit subtil, paradoxal, épris des thèses hasardées? Le même défaut de mesure éclate dans certains mots où l'on reconnaît aussi la présomption et l'esprit de révolte du sectaire. On peut sans doute en contester l'authenticité mais, pour nous, ils ont été prononcés et Saint-Cyran est dans ces mots-là. A saint Vincent de Paul il disait un jour : « Je vous confesse que Dieu m'a donné, en effet, et me donne de grandes lumières : il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. Non il n'y a plus d'Église, et cela depuis plus de cinq ou six cents ans. Auparavant l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires, mais maintenant ce qui nous semble l'Église, ce n'est plus que bourbe, le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux. » On se figure l'impression qu'un pareil langage pouvait faire sur son humble et saint interlocuteur; celui-ci n'y répondait qu'en récitant tout bas son *Credo*, mais il s'en allait singulièrement ébranlé dans les sentiments de sympathie et d'estime qu'il portait à Saint-Cyran. Du concile de Trente, ce dernier se laissait aller à dire : « Ç'a été surtout une

(1) *Question royale où est montré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourrait être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne.*

(2) *Apologie pour Henri-Louis Chasteigner de La Rochepozay, évêque de Poitiers. contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité.*

assemblée politique. » Une autre fois, sous l'empire d'une admiration exclusive des Pères, il faisait bon marché de la scolastique : « Ce sont eux, disait-il, ce sont les premiers scolastiques et saint Thomas lui-même, qui ont ravagé la vraie théologie. » Enfin il osait dire que Luther avait erré non dans le fond, mais dans la forme (1). De pareilles témérités éclairent sur l'esprit dans lequel il exerçait sa propagande, elles effrayaient et refroidissaient ses amis.

Il en avait, en effet, et de fort importants, en dehors du troupeau qui, soit dans le cloître, soit dans le monde, recherchait sa direction et vénérait sa personne et qui attirait l'attention par la qualité plus encore que par le nombre. Il avait donné une haute idée de lui à des hommes comme Vincent de Paul, le Père de Bérulle, le Père de Condren, Hubert Charpentier, supérieur des prêtres du Mont-Valérien, le Père Tarisse, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, Sébastien Zamet, évêque de Langres, Augustin Potier, évêque de Beauvais, la mère de Chantal et, dans la société civile, à des personnages comme le prince de Condé, le premier président Molé, l'avocat général Bignon. Bérulle (2) surtout, esprit peu sûr, sujet aux illusions et aux entraînements, s'était tout à fait laissé séduire par les services intéressés que sa congrégation avait reçus de Jansénius et de Saint-Cyran, qui avaient jeté les yeux sur elle comme sur l'instrument le plus propre à propager leurs idées et à faire échec aux jésuites. En 1629, il avait proposé à Richelieu de faire de Saint-Cyran un évêque pour le mettre à la tête de la

(1) Bene sensit, male locutus est.

(2) « La voix publique, écrivait Saint-Cyran de Bérulle, le tient pour un homme apostolique. Et moi qui, sans parler des autres temps, l'ai hanté près d'un an entier, dans son cabinet à six ou sept heures le jour. . . . . Je lui attribue quasi tout le bien qui est arrivé à notre royaume et à l'Église de France depuis quelques années et je pourrois dire encore beaucoup d'autres choses, si je ne voulois reserver cela à un autre temps » Saint-Cyran à un Père de l'Oratoire à l'occasion de la mort de Bérulle, 5 oct. 1629. *Lettres chrét. et spirituelles*, I, n° 55. Sur les relations de Saint-Cyran et de Bérulle voy. encore Houssaye, *La vie du card. de Bérulle* aux passages indiqués dans la table analytique et particulièrement la note aux pièces justif. n. v du tome III.

maison religieuse de Henriette de France (1). En prenant dans l'*Aurelius* (1632-1633) la défense de l'autorité épiscopale, Saint-Cyran s'était d'ailleurs attiré la reconnaissance et la protection des évêques qui, dans plusieurs assemblées du clergé, lui en avaient donné de solennels témoignages.

Le bruit causé par la publication de cet ouvrage, la controverse qu'il suscita entre l'auteur et le Père Sirmond avaient amené la faculté de théologie à désigner plusieurs de ses membres pour l'examiner, ainsi que ceux auxquels il avait donné naissance. Mais Richelieu se défiait de la Sorbonne dans cette circonstance et un arrêt du conseil lui enleva la connaissance de l'affaire pour la confier à une commission. L'instruction engagée contre Saint-Cyran et ses sectateurs aboutit à un conseil de conscience où son arrestation fut résolue.

Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans cette résolution, c'est, on le comprend, les sentiments auxquels Richelieu et le Père Joseph ont obéi. Ont-ils été inspirés par une animosité personnelle ou ont-ils voulu seulement couper court à la diffusion de doctrines qu'ils considéraient comme dangereuses et, dans ce cas, en quoi ces doctrines ont-elles particulièrement provoqué leurs alarmes?

Nous avons déjà indiqué ce qui avait pu faire perdre à Saint-Cyran la bienveillance de Richelieu et du Père Joseph et la remplacer par des sentiments tout différents. Claude Lancelot, dans ses *Mémoires* apologétiques, attribue au cardinal d'autres griefs encore que celui de n'avoir pu s'attacher le novateur par des bienfaits; il aurait voulu aussi s'assurer le silence d'un témoin de certaines actions peu honorables de sa vie, se débarrasser d'un adversaire de son projet de patriarcat, punir un opposant à l'annulation du mariage de Gaston. Qu'on ajoute, si l'on veut, à tout cela les relations intimes de Saint-Cyran avec un ennemi de la France tel que Jansénius, avec l'auteur du *Mars gallicus*, c'est-à-dire d'un des plus violents pamphlets du

(1) Avenel, III, 399 et n° 2.

temps; qu'on y ajoute enfin la façon dont il avait trahi, dans ses rapports avec les calvairiennes de Luxembourg, la confiance du Père Joseph, et de tous ces faits, dont le dernier seul est établi, on n'arrivera pas à former un ensemble suffisant pour expliquer l'arrestation d'un homme entouré d'autant de sympathie et de vénération, du chef d'une petite église dont les fidèles étaient gens à ménager. Richelieu n'était pas homme à affronter les protestations de l'opinion uniquement pour venger les griefs que nous avons énumérés et dont Lancelot est le seul garant. L'influence de Du Vergier de Hauranne ne pouvait vraiment gêner le cardinal dans ses desseins politiques, elle ne pouvait être dangereuse que pour la foi. Gardiens des saines doctrines, censeurs vigilants de toutes celles qui pouvaient troubler et diviser l'Église, le Père Joseph et lui comprirent qu'avec ses airs d'austérité et ses prétentions de réforme, l'ami de Jansénius insinuait une religion nouvelle, mélange de stoïcisme et de calvinisme, fort éloignée par la base étroite qu'il lui donnait de la largeur et de l'indulgence dont le christianisme a besoin pour disputer les âmes au libertinage de l'esprit et des mœurs. Richelieu a dit toute la vérité sur sa conduite dans l'explication qu'il en a donnée à son maître de chambre, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, le futur archevêque de Paris : « Beaumont, lui dit-il, j'ai fait aujourd'hui une chose qui fera bien crier contre moi. J'ai fait arrêter par ordre du roi l'abbé de Saint-Cyran. Les savants et les gens de bien feront peut-être du bruit. Quoi qu'il en soit, j'ai la conscience assurée d'avoir rendu service à l'Église et à l'État. On aurait remédié à bien des malheurs et des désordres si l'on avait fait emprisonner Luther et Calvin, dès qu'ils commencèrent à dogmatiser. » Richelieu et le Père Joseph avaient suivi avec inquiétude la propagande de Du Vergier de Hauranne, les progrès de sa secte; quoique très capables de se rendre compte par eux-mêmes de leur danger, ils avaient tenu à s'éclairer de l'avis d'autres théologiens. Un incident vint dissiper leurs hésitations et les décider à ne pas ajourner davantage l'acte de vigueur qu'ils méditaient depuis longtemps. Un oratorien, le



Père Seguenot, supérieur de la maison de Saumur, publia une traduction du *Traité de la Virginité* (1), de saint Augustin, dont les notes contenaient des doctrines hétérodoxes. Le Père Joseph averti examina l'ouvrage, dressa le catalogue (2) des erreurs qu'il renfermait et dénonça l'auteur au cardinal.

En signalant ces erreurs nous ne sortirons pas de notre sujet, car nous allons voir que Saint-Cyran fut victime de la solidarité qu'on établit entre les doctrines du Père Seguenot et les siennes. Cet oratorien condamnait les vœux monastiques comme un expédient de la faiblesse humaine. Il prétendait que toute grâce justifie ou condamne celui qui en est l'objet, sans distinguer entre les grâces gratuites et les grâces justifiantes. Il considérait comme des péchés les actions méritoires faites non sous l'influence de la grâce mais sous l'influence des conseils et de l'autorité d'autrui. Il décourageait par là les bonnes œuvres qui sont le fruit de la volonté. Toutes les actions de Jésus-Christ, même les plus indifférentes, avaient été, à ses yeux, prédéterminées et il ne lui avait pas été possible de s'y soustraire. L'acte de la génération, le plus saint auquel Adam aurait pu se livrer s'il était resté dans l'état d'innocence, était devenu, par suite de sa chute, le plus grand crime que l'on pût commettre. On lisait encore dans le livre du Père Seguenot, que la Vierge s'est acquis plus de mérite par ses occupations domestiques que tous les apôtres et tous les martyrs par leurs actions les plus extraordinaires; que la pauvreté dont on a fait vœu est moins méritoire que la pauvreté forcée, la première étant une œuvre humaine et la seconde une œuvre divine. Il condamnait comme un abus l'institution des diaconesses, qui avait existé dans les premiers siècles de l'Église. Il établissait une égalité de mérite entre toutes les actions de Jésus-Christ sur la terre, comme entre toutes celles des hommes qui ont la grâce pour principe. Il n'y a pas plus de mérite, par exemple, à donner aux pauvres cent mille écus qu'un double. Il écrivait que l'action à laquelle

(1) Paris, Camusat, 1638.
(2) Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

Dieu était le moins obligé sur la terre est la mort qu'il a soufferte; que le costume religieux n'a d'autre but que de se singulariser et qu'il affiche une pauvreté repoussante ; que l'attrition et la confession ne suffisent pas pour remettre en état de grâce, qu'il y faut la contrition, que, sans elle, la confession est inutile, principe qui conduit, comme le remarque le Père Joseph, à déserter le tribunal de la pénitence. Il s'inscrivait en faux contre la doctrine d'après laquelle la grâce donne le pouvoir d'agir mais sans ôter la liberté d'agir ou de n'agir pas et par là il tombait sous l'application du canon IV, chapitre v, session 6 du concile de Trente. Il professait que Dieu, comme Dieu, peut faire du bien ou du mal à la créature mais que, comme père, il ne peut lui faire du mal. Ce qu'il fait par son Fils ne peut être que bon. Nouvelle erreur, remarquait le Père Joseph, car c'est Jésus-Chrit qui prononcera, au jour du jugement, par l'ordre de son Père, la punition et la damnation des coupables. Enfin, en disant que nous sommes justifiés par la grâce qui fait la justice de Dieu et de Jésus-Christ, il encourait la condamnation prononcée dans la sixième session du concile de Trente.

Comment Saint-Cyran fut-il enveloppé (1) dans la responsabilité des propositions, pour la plupart puériles et absurdes, que le Père Joseph avait extraites du livre du Père Seguenot et que l'on vient de lire? Sauf sur deux points, fort importants, il est vrai, la grâce irrésistible et la nécessité de la contrition, on ne peut affirmer qu'elles exprimassent sa pensée. Un témoignage dont la gravité ne pouvait être dépassée, établit le lien qui le perdit. Derrière le Père Seguenot, Richelieu croyait l'apercevoir. Il fit venir le supérieur de l'Oratoire, le Père de Condren, qui, sans jamais abaisser son caractère religieux, avait acquis toute sa confiance (2), l'interrogea sur l'auteur du livre incriminé, lui

(1) Sur les rapports personnels et de doctrines de Saint-Cyran et du Père Seguenot l'opinion publique fut partagée. Voy. Grotius à Camerarius. Paris, 11/21 mai 1638, éd. in-fol. nº 961. 10 juillet 1638, nº 985 et en sens contraire Chapelain à Balzac, 18 mai et 11 juillet 1638 dans la Corresp. du premier p. p. Tamizey de Laroque, nºs 163, 183.

(2) Avenel, V, 733, VIII, 130.

demanda si ce livre n'avait pas été écrit sous l'inspiration de quelqu'un. En nommant Du Vergier de Hauranne, en révélant ses rapports avec le téméraire oratorien, le Père de Condren, quoiqu'insinue Lancelot, ne dit, ne put dire que la vérité, la sainteté de sa vie en est le garant. Le même jour (14 mai 1638) Seguenot et Saint-Cyran furent conduits l'un à la Bastille, l'autre à Vincennes (1).

Ils y restèrent jusqu'à la mort de Richelieu. S'ils n'en sortirent pas plus tôt, ce ne fut pas faute d'avoir expliqué, atténué, démenti leur pensée. Condamné par la Sorbonne, désavoué par son ordre, le Père Seguenot, caractère aussi faible qu'esprit téméraire, renia ses erreurs et protesta de ses regrets dans une lettre fort humble au Père Joseph. L'auteur de l'*Aurelius* ne pouvait être d'aussi facile composition ; pourtant, après avoir fait la sourde oreille, il fit deux déclarations, dont la seconde, tout au moins, aurait dû lui ouvrir les portes de sa prison.

Parmi ses opinions hasardées, aucune n'avait plus contribué à sa perte et à celle du Père Seguenot que celle qu'ils professaient l'un et l'autre sur la nécessité de la contrition. La conséquence pratique de cette opinion était d'éloigner du confessional tous ceux qui ne s'y présentaient pas avec la contrition, c'est-à-dire avec la violente douleur d'avoir perdu l'amour de Dieu, avec la profonde horreur du péché qui le leur avait fait perdre, tous ceux qui y étaient conduits principalement par la crainte des peines de l'autre vie, mêlée du regret d'avoir offensé Dieu. Si les confesseurs s'étaient laissés séduire par la théorie janséniste de la pénitence, ils n'auraient vu venir à leur tribunal que des fidèles déjà avancés dans la voie de la perfection, c'est-à-dire ceux-là seulement qui ont le moins besoin de la justification et de la grâce que confère le sacrement. Le commun des fidèles, trop mêlé aux vues et aux intérêts du monde pour apporter au confessional un sentiment de pure charité, en aurait oublié le chemin et la grande source de régénération morale, à laquelle

(1) Le roi à Chavign 10 mai 1638. Arch. des aff. étrang. Rome, LXIII, fol. 154.



tant d'âmes venaient s'abreuver, aurait été tarie. Le concile de Trente avait eu beau déterminer les conditions d'efficacité du sacrement de pénitence, ce n'était peut-être pas assez pour empêcher une partie du clergé de se laisser gagner par une doctrine aussi dangereuse et aussi peu chrétienne qu'elle était en apparence pure et élevée. Il fallait encore que Richelieu engageât contre elle toute son autorité de théologien et de ministre. Déjà, dans son *Catéchisme de Luçon*, sans songer au jansénisme qui n'existait pas encore, il avait opposé par avance à la théorie de la contrition nécessaire celle de l'attrition suffisante. L'importance que la secte naissante avait donné à la question, amena le cardinal à y consacrer un traité spécial. Enfin, dans sa *Perfection du chrétien* il lui fit une grande place et mit une insistance remarquable à démontrer l'utilité de la fréquente communion. Habitué à conduire les hommes, à compter avec leurs défaillances et leurs calculs, à user tour à tour avec eux d'indulgence et de rigueur, il était bien désigné pour défendre contre le stoïcisme chrétien de Saint-Cyran la conception, à la fois si vraie et si morale, de la nature humaine sur laquelle l'Église a fondé son système de la justification par la pénitence, et l'expérience de l'homme d'État avait confirmé chez lui les convictions du théologien.

Pressé par Lescot, le confesseur du cardinal, de s'expliquer au sujet de la contrition, Saint-Cyran avait commencé par se dérober à ces instances, puis spontanément il avait fait une déclaration générale, où il désavouait toute opinion particulière et exprimait son adhésion au concile de Trente, autorité principale invoquée par les partisans de l'attrition. Moins d'un mois après il allait plus loin. Dans une lettre à Chavigny, l'un de ses défenseurs auprès de Richelieu, il constatait que l'Église ne s'est pas prononcée sur la question et déclarait qu'usant de la liberté qu'elle laisse dans les choses douteuses, il n'avait pas cru devoir prendre parti pour l'une ou pour l'autre des deux opinions en présence, mais qu'il avait l'habitude de donner l'absolution aux pénitents en qui il reconnaissait la douleur sincère d'avoir



offensé Dieu et la ferme intention de se corriger, sans rechercher s'ils éprouvaient l'attrition ou la contrition. Il ne craignait même pas de dire qu'il condamnait les adversaires de l'attrition.

Cette déclaration, toutefois, rédigée et presque inspirée par ses amis, lui laissa des scrupules. Ce n'était pas sans raison. Il suffit de parcourir les *Mémoires* apologétiques de Lancelot pour se convaincre qu'elle n'exprimait pas ses vrais sentiments. De même qu'il échappait par l'équivoque à l'aveu de la vérité en répondant à Chavigny qu'il était étranger au *Petrus Aurelius*, de même, en se donnant pour indifférent entre la doctrine de l'attrition suffisante et celle de la contrition nécessaire, il n'était pas sincère.

Cette faiblesse n'obtint pas sa récompense et il fallut la mort de Richelieu pour que Saint-Cyran fût rendu à la liberté. C'est sans doute que le cardinal ne le considéra pas comme suffisamment assoupli et brisé pour être sûr qu'une fois libre il ne recommencerait pas sa dangereuse propagande.

On a dit qu'une préoccupation personnelle était venue se joindre aux considérations religieuses pour augmenter, aux yeux de Richelieu, l'importance des conditions d'efficacité de la confession. Rendre son maître content des autres et de lui-même, était une de ses grandes affaires, la plus importante de toutes à un certain point de vue, puisque le succès des autres dépendait de celle-là. Le roi ne pouvait arriver à la tranquillité d'esprit s'il ne jouissait pas de la paix de la conscience. Or, dans sa religion, il entrait fort peu de charité, beaucoup de scrupules et d'angoisses ; le sentiment qu'il portait au tribunal de la pénitence était la crainte de la colère de Dieu beaucoup plus que la douleur de son amour perdu. Il importait, pour sa sécurité d'esprit, de lui persuader que cette crainte, unie au repentir et à de bonnes résolutions, suffisait à lui assurer les fruits de la confession. Son confesseur exilé, le Père Caussin, avait fait tout le contraire. En même temps qu'il cherchait à exciter ses remords au sujet de l'éloignement de sa mère et l'exhortait à la rappeler, il lui présentait l'amour de Dieu comme nécessaire à l'efficacité du sacre-

ment. Ce langage avait laissé chez Louis de l'inquiétude, comme celui-ci qui le lui avait tenu avait laissé des regrets. Le livre du Père Seguenot, qui lui tomba dans les mains, réveilla ces sentiments; « Mon bonhomme me le disait bien aussi ! » s'écria-t-il en y retrouvant la doctrine de la contrition nécessaire. Aux dangers que nous avons signalés, cette doctrine joignait donc celui de rappeler un confesseur hostile au ministre et de troubler la sérénité du roi.



CHAPITRE XI

LA MÉTHODE DE SPIRITUALITÉ ET DE DIRECTION DU PÈRE JOSEPH.

La vie spirituelle. — Méthode d'oraison du Père Joseph. — Vocation des calvairiennes. — Constitution des calvairiennes. — Régime spirituel des calvairiennes. — Direction des calvairiennes. — La direction des âmes et l'esprit des affaires.

S'il est un fait observé de tout le monde, c'est que la création d'œuvres supérieures dans le domaine, relativement abstrait, de la science et de l'art, ne peut être que le fruit d'une vie intérieure très intense, souvent accompagnée d'une gaucherie plus ou moins grande dans la vie pratique. Qui n'a eu l'occasion de sourire des distractions et des maladresses du savant ou de l'artiste absorbé par la ponrsuite de la vérité ou de la beauté qu'il a entrevue? Si celui qui aspire à dérober une parcelle de l'éternelle vérité et de l'éternelle beauté doit chercher dans une méditation constante et exclusive le secret d'y parvenir, à quel détachement des intérêts vulgaires, à quelles spéculations transcendantes ne devra pas s'élever celui qui rêve de contempler passagèrement l'une et l'autre dans leur foyer et leur essence, de les reproduire imparfaitement dans sa vie ! Envisagée à ce point de vue, la vie spirituelle n'apparaît plus comme un état anormal, exceptionnel, privilégié suivant les uns, maladif suivant les autres, sans analogie avec ce qui nous entoure, elle nous offre simplement un exemple particulier d'opérations psychologiques dont nous sommes tous les jours témoins. Mais ces opérations ne constituent pas à elles



seules la vie spirituelle, en d'autres termes celle-ci ne se borne pas seulement à l'oraison, elle se compose encore des sacrements et du perfectionnement moral qu'elle a pour fin. On peut dire, toutefois, que tout s'y ramène à l'oraison, puisque les sacrements, les pratiques de tout genre qui tendent à la sanctification intérieure seraient dépourvues d'efficacité si elles n'étaient accompagnées de la contrition, de la charité, de tous les sentiments qu'elles doivent produire. C'est donc de l'oraison que nous allons principalement nous occuper. La place qu'elle a tenue dans la vie du Père Joseph, d'abord à cause de l'usage permanent qu'il en a fait, ensuite à cause de la méthode qu'il en a tracée et appliquée à la congrégation dont il fut le fondateur, ne nous permettait pas d'éviter un sujet qui présente le double péril de laisser une partie de nos lecteurs indifférents et d'exposer notre incompétence à la critique des autres. Nous ne pouvions que nous résigner à l'accueil des premiers, nous avons essayé, en nous entourant d'avis éclairés, de ne pas donner prise à la sévérité des seconds.

La doctrine ascétique du Père Joseph est répandue dans de nombreux ouvrages, dont la plupart ont été écrits pour les religieuses calvairiennes. Notre dessein n'est pas de faire connaître chacun d'eux à nos lecteurs; la bibliographie et la critique de l'ensemble ont été entreprises par un savant ecclésiastique (1), et cet ecclésiastique n'a rien négligé pour en réunir toutes les parties, qui sont ou inédites ou rarissimes. C'est là un travail très méritoire où nous nous plaisons à voir le prélude d'une édition au moins partielle, qui révélerait un écrivain et un orateur inconnus. Quant à nous, ce que nous voulons tenter ici, c'est un aperçu synthétique de la méthode spirituelle du Père Joseph et de la façon dont il l'a appliquée aux calvairiennes. L'organisation qu'il leur a donnée étant inséparable de l'esprit qu'il a fait prévaloir chez elles, nous ne saurions nous dispenser de l'étudier aussi.

Pour lui, comme pour tous ceux qui ont traité de la matière,

(1) M. l'abbé Dedouvres.



l'oraison s'ouvre par la préparation. Celle-ci comprend quatre opérations, auxquelles nous conserverons, en les expliquant, les noms qu'il leur a donnés : la droite intention, la profonde inclination et humble révérence d'esprit, l'envisagement du sujet, le désaveu et éloignement de toutes les distractions.

Le nom de la première se comprend à peu près de lui-même. C'est la bonne volonté, le détachement de tout autre sentiment que le désir de plaire à Dieu, l'attente de sa grâce (1).

La seconde est destinée à prévenir l'excès de confiance avec laquelle l'âme, enivrée des premières faveurs de Dieu, pourrait porter sur lui un regard téméraire et se flatter d'abréger la préparation ; c'est un rappel à l'humilité, un acte d'adoration.

La troisième consiste à choisir et à envisager le sujet sur lequel on se propose de méditer. On n'analyse pas encore le sujet, on ne le considère pas encore sous ses divers aspects, ce qui anticiperait sur la seconde période de l'oraison, on concentre seulement l'esprit sur ce sujet.

La quatrième opération ne fait en quelque sorte que continuer la troisième, car celle-ci ne peut s'accomplir sans le bannissement de toutes les pensées étrangères au sujet. Ici, comme toujours, c'est la bonne volonté qui importe ; si le succès ne répond pas à l'effort, si le recueillement est troublé par des distractions, le mérite n'en est pas moins grand, il peut même l'être davantage, parce que le trouble et les épreuves attirent plus la grâce que la tranquille jouissance.

Le second acte de l'oraison est la méditation. Il s'accomplit par le concours de l'intelligence et de la volonté, mais non dans une égale mesure, la part de la première étant plus grande que celle de la seconde. Les opérations de l'intelligence doivent être, toutefois, sous peine de conduire à la subtilité et à la sécheresse,

(1) « ... formant cet acte par un ferme propos de ne chercher en toute cette action, sinon de s'exposer avec respect et vigilance, tout nu d'autre dessein, et se tourner vers le rayon de connaissance et d'amour, tel qu'il plaira à Dieu de le donner. » (*Introduction à la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison*. 1626). « La substance de la droite intention est de vouloir plaire à Dieu sans mélange d'aucun propre intérêt. » (*Ibid*).



pénétrées par la charité qui découle de la volonté. L'objet de la méditation a été choisi, on le sait, dans la période précédente : ce sera le plus souvent l'un des épisodes de la vie du Sauveur. Mais ce n'est pas l'imagination que cet épisode doit occuper, ce n'est pas dans ses circonstances matérielles que nous devons le saisir, c'est par les yeux de la foi qu'il faut le contempler, c'est le sens mystique qu'il faut en dégager. On s'attachera, par exemple, à celle des perfections divines qui s'y reflète le mieux. Cette considération amènera, par contraste, celle de notre indignité en général et en particulier de la faiblesse opposée à la perfection sur laquelle nous venons de méditer. Qu'a fait ce Dieu si parfait pour cette créature si indigne? qu'a-t-il fait spécialement dans l'action mystérieuse de sa vie terrestre que nous envisageons? Tel est l'objet auquel s'applique ensuite la méditation. Elle se terminera par un retour plus approfondi sur les bontés de Dieu mises en regard de notre ingratitude, par des réflexions sur son dessein dans la circonstance choisie, sur le but de ce qu'il a fait ou souffert dans cette circonstance (1). C'est la transition à la troisième et dernière partie de l'oraison : l'*affection*. C'est encore l'intelligence qui agit le plus, mais déjà la volonté s'échauffe et suscite ces élans d'amour qui distingueront la phase où l'âme va entrer.

Cette phase commence par l'*offrande*. L'offrande consiste à sacrifier à Dieu, à lui offrir toutes les imperfections, toutes les attaches terrestres, à dépouiller ou, suivant une expression encore plus énergique de la langue spirituelle, à crucifier le vieil homme. A l'offrande succède la *demande*. Le pécheur demande les vertus qui lui manquent le plus. L'acte suivant, le troisième, est l'imitation de Jésus-Christ fait homme. Le Père Joseph, suivant son habitude, la définit par une image. L'âme est un miroir qui, purifiée par l'offrande, réfléchit la lumière divine qu'elle a implorée et obtenue par la demande. Mais il ne suffit

(1) Ce point de vue n'est pas indiqué dans l'*Introduction*, chap. xxv, p. 367, mais il est exprimé dans l'*Avis* : *Motif pour lequel N. S. a fait ou souffert les choses contenues au mystère médité.*



pas qu'elle la reflète, il faut qu'elle la fasse pénétrer profondément en elle. Il y a des âmes qui se contentent de la regarder glisser et jouer à la surface et qui s'en amusent, c'est pour elles un prétexte de s'affranchir des œuvres de la vie purgative. Chez celles qui ont fidèlement et fructueusement accompli les deux actes précédents, la pénétration du rayon divin éclaire l'intérieur; à cette clarté elles distinguent leur imperfection principale, en même temps que la perfection divine qui lui est contraire et dont le rayonnement les éblouit et les échauffe; c'est vers celle-ci qu'elles doivent diriger, avec la résolution énergique de la reproduire, l'acte d'imitation (1). Rien d'ailleurs ne les empêche d'en prendre successivement plusieurs pour sujets de méditation et pour modèles, en tenant toujours compte de leurs faiblesses particulières. Celui qui fait oraison pèche-t-il surtout par l'orgueil? Ce sera l'humilité du Sauveur, telle qu'elle brille dans le lavement des pieds, qu'il se proposera pour exemple. Sa charité est-elle tiède? Il la rendra plus ardente au feu de la charité divine dont le sacrement de l'eucharistie est, après la Passion qu'elle reproduit et continue, l'expression la plus touchante.

La dernière phase de l'affection, son but et son couronnement, c'est l'*union*. L'union est l'état dont jouissent les bienheureux et dont les âmes les plus favorisées ne peuvent ici bas goûter que les prémices. C'est la volonté, source de l'amour qui agit dans les trois degrés de l'union : « C'est en ce genre de doctrine que l'amour est le maître, il tient école à l'intellect ébloui à ses pieds, il lui commande impétueusement et le tient captif en l'obéissance et en la servitude de la foi. Et l'amour fait que l'intellect croit ce qu'il ne voit pas, admire ce qu'il n'entend pas et adore de loin ce que la volonté possède (2). »

Le premier degré de l'union consiste dans le dépouillement de toutes les affections qui ont quelque chose de terrestre, qui s'interposent, pour ainsi dire, entre Dieu et l'âme (3). Mais com-

(1) *Introduction à la vie spirituelle*... chap. XIV
(2) *Introduction*..., p. 499-500.
(3) *Ibid.*, chap. XXI.

ment concilier ce dépouillement avec la contemplation de l'Homme-Dieu, inséparable de la pensée des choses créées? En n'arrêtant pas son imagination sur les actes de l'humanité du Sauveur, en voyant par la foi reluire au travers sa divinité, en l'embrassant dans son essence, abstraction faite de ses manifestations humaines et mêmes divines (1).

L'âme arrive au deuxième degré de l'union par la fusion ou, comme dit d'une façon plus pittoresque encore le Père Joseph, par « l'immersion et le réciproque plongement » de l'âme en Dieu et de Dieu en l'âme (2). C'est avec une véritable puissance d'expression qu'il a peint l'âme s'abreuvant avidemment à la source par laquelle Dieu s'écoule en elle. « Ce que l'Écriture désigne quand Dieu nous commande d'ouvrir la bouche et nous promet de la remplir (Ps. LXXX). Cette dilatation veut dire que l'âme, en ce degré d'union, doit étendre toute la plénitude de sa volonté et élargir l'entière capacité du franc arbitre c'est-à-dire doit produire des actes du plus grand et entier amour qu'elle peut concevoir. Et ce n'est pas assez d'ouvrir la bouche d'une façon commune, comme on fait pour manger, pour parler ou pour respirer... mais il faut ressembler à celui qui, après avoir couru longtemps avec violence après quelque chose qu'il désire éperdument d'atteindre, il demeure tout hors d'haleine, et il ouvre la bouche, et le cœur lui bat, comme s'il était près d'expirer. Les uns ouvrent leur volonté à Dieu comme pour manger, c'est-à-dire pour en recevoir quelque douceur intérieure; les autres pour parler et pour en savoir discourir; les autres pour respirer, afin de donner quelque relâche et rafraîchissement à leur esprit étouffé dans l'embarras des soins du monde. Tout cela n'est point aimer Dieu pleinement, il faut pousser au dehors la vie du propre amour à grosse haleine et faire rendre les abois à la nature au bout d'une course irrévocable vers la perfection, pour s'exhaler et infondre tout soi même à bouche ouverte dans la bouche de Dieu et verser toute sa

(1) *Introduction à la vie spirituelle*, p. 502, 509.
(2) *Ibid.*, chap. XXIII, p. 537.

volonté dans la sienne, lequel, à la fin de cette carrière, nous attend à bras ouverts pour recueillir notre âme, comme sortie après lui hors de nous-même « pour la faire couler par la royale porte de ses lèvres et dans l'accueil de ses courtoises prévenances et gracieux baisers de paix jusqu'au cabinet de son cœur » (Cant. v) (1).

L'âme parvient enfin au troisième et dernier degré de l'union. Elle y parvient par deux moyens : ou par la confusion de nos facultés dans un sentiment et un acte uniques d'abandon et d'adoration, par une adhésion instantanée de foi nue et un élan de pur amour (2), ou par la suspension surnaturelle de l'activité de notre intelligence et de notre volonté. Ces deux voies aboutissent à la quiétude, non à la quiétude de l'oraison mystique mais à celle de l'oraison ascétique. Dans la première, l'âme n'agit que par le consentement, c'est Dieu qui opère en elle et comme il lui plaît. Le Père Joseph n'a pas voulu s'en occuper, parce qu'elle n'est accordée qu'à un très petit nombre d'âmes privilégiées et parce que, Dieu y faisant tout et l'âme se bornant à se prêter à l'action divine, cette oraison échappe à toute méthode (3).

Mais l'oraison ascétique elle-même, celle dont le Père Joseph a tracé la marche et indiqué les procédés, se prête-t-elle à une méthode? Pour arriver à la vie unitive, faut-il autre chose que la grâce, et, pour obtenir la grâce, ne suffit-il pas de la demander, de l'attendre, après s'être mis par la vie purgative en état de la mériter? « L'esprit souffle où il veut. » A quoi bon cette discipline scolastique, qui tient l'âme en lisières, dirige et règle tous ses pas sur une route où chacun, par des moyens appropriés

(1) *Introduction à la vie spirituelle*, p. 538-539.

(2) « Et puis ayant poussé ce fort élancement de dilection et election de Dieu, il se pâme et se laisse choir, apres cette longue traite et saillie, entre les bras et sur le sein de son Seigneur, comme lui abandonnant tout son cœur et faisant en lui reposer, ainsi que dans leur centre, tous les mouvements de ces affections, ce qui ne peut être blamé de fainéantise, ains doit être réputé le pardessus, la quintessence et l'eau de vie de nos opérations plus pures. » *Ibid.* p. 624. Voy. aussi p. 626.

(3) Sur l'union voy. encore les exhortations mss. du Père Joseph sur le XXXIIIe d'Isaïe.



à sa nature et éprouvés par son expérience, paraît pouvoir s'avancer plus vite et aussi sûrement? Il est à peine nécessaire de faire remarquer la dangereuse théorie qui se cache sous cette objection, il est facile d'y apercevoir, du moins en germe, la doctrine de l'inspiration directe et personnelle, qui autorise toutes les fantaisies, tous les écarts de l'amour-propre. C'était, pour ne pas sortir de l'époque du Père Joseph, celle de Saint-Cyran qui, condamnant toutes les méthodes, professait qu'il suffisait d'écouter Dieu dans son cœur pour y faire naître l'oraison (1), erreur partagée par plusieurs de leurs contemporains. Cette illusion de l'orgueil n'était pas pour plaire au Père Joseph, il a percé à jour la présomption de « ceux là qui veulent que, sans discourir par l'opération successive des actes d'entendement et volonté, le ciel leur soit ouvert, avec tous ses mystères, par un simple regard », de ceux qui « veulent opérer d'une façon inconnue à eux-mêmes, fermans les yeux du discours intellectuel pour mieux sommeiller à leur aise dans un obscur assoupissement de l'esprit de nature... demeurans désunis de Dieu et très attachés à eux-mêmes (2) ». La multiplicité des traités d'oraison atteste, d'ailleurs, leur utilité. Un exercice qui est considéré par l'Église et spécialement par le clergé régulier comme le fondement de la vie spirituelle, ne pouvait être abandonné à l'arbitraire individuel, il devait exciter le zèle et l'invention de ceux qui par état sont appelés à diriger les consciences.

Il faut remarquer, en outre, que les méthodes dédaignées par Saint-Cyran et par les partisans de l'oraison spontanée, n'ont pas un caractère inflexible, qu'elles peuvent toujours se concilier avec les dispositions et les convenances de chaque fidèle. La parole évangélique : « La lettre tue et l'esprit vivifie » trouve pleinement ici son application. Si l'inspiration sans garantie est à bon droit suspecte, la légitimité du *trait*, c'est-à-dire de l'attrait, de l'appel divin est reconnue par le Père Joseph comme par l'Église. Notre capucin distingue le trait commun et ordinaire et le trait

(1) *Mém. de Lancelot*, II, 42,43.
(2) *Introduction...*, p. 141-142.

particulier et extraordinaire. Le premier est celui qui n'engendre qu'une foi voilée par les suggestions de l'imagination et du propre amour, le second celui qui fait naître une foi « nue, universelle et simple, » c'est-à-dire une conception immédiate, abstraite et non raisonnée de l'essence divine (1). Il faut, nous dit le Père Joseph, répondre à ce trait, pourvu que le directeur reconnaisse qu'il vient de Dieu et non de l'imagination, et, pour y répondre, il ne faut pas hésiter à laisser de côté la méthode, sauf à y revenir quand l'effet du trait sera épuisé (2). Moins que personne, le fondateur du Calvaire ne songeait à étouffer l'esprit sous les formules, à mettre la vie spirituelle en recettes. Il la comprit toujours dans un esprit mystique, jamais dans un esprit judaïque.

Ce qui distingue surtout le livre (3) où il en a tracé la méthode, c'est l'importance qu'il a donnée à l'union, c'est l'analyse rigoureuse et pénétrante qu'il en a faite; aucun de ses prédécesseurs n'avait été aussi loin. Il a voulu faire de ce livre un manuel pour l'enseignement des noviciats de son ordre. On y trouve partout cette pensée que l'institut séraphique est particulièrement désigné pour en profiter. On sait que c'est aux capucins et aux jésuites que revient l'honneur d'avoir introduit dans la société religieuse la pratique quotidienne et réglée de l'oraison. Malheureusement son importance n'était plus comprise partout; dans bien des couvents on ne se servait que de traités tellement sommaires qu'après le noviciat ils devenaient insuffisants ou l'on se contentait de mettre dans les mains des religieux et des religieuses tel ou tel traité en vogue, sans leur apprendre à s'en servir (4).

L'œuvre du Père Joseph obtint-elle le succès en vue duquel elle avait été surtout composée? Fut-elle adoptée dans les noviciats préférablement aux autres du même genre? Il est, dans une certaine mesure, permis de le supposer, puisqu'elle avait été

(1) *Exercice des bienheureux*, p. 11-16.
(2) *Introduction...* p. 162 et passim.
(3) *Introduction à la vie spirituelle...*
(4) *Constitutions du Calvaire*, p. 7.

écrite par l'ordre des supérieurs et qu'elle répondait par conséquent à un besoin (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle eut quatre éditions au moins et qu'elle renferme les principes et le système dont son auteur s'inspira toujours dans la direction des calvairiennes. C'est ce qu'il nous reste à mettre en évidence.

Avant de le faire, il faut rappeler l'esprit et les origines de cette congrégation. On n'a peut-être pas oublié la façon en quelque sorte providentielle dont elle s'établit, non seulement en dépit des obstacles que rencontrent toujours de pareilles fondations, mais en dépit des tâtonnements de ses fondateurs qui n'aperçurent pas tout d'abord le but où ils devaient tendre (2). Le jour pourtant n'avait pas tardé à se faire à cet égard chez l'un et chez l'autre. Avant de mourir (25 avril 1618), Antoinette d'Orléans avait nettement conçu l'avenir de la congrégation : « Que deviendront ces filles? » disait-elle à son père spirituel (3). Et cette inquiétude elle l'exprimait au moment où le Saint-Siège, en séparant de Fontevrault et en érigeant en chef d'une congrégation particulière la communauté dirigée par elle, en soumettant cette congrégation à la règle et à l'autorité des Feuillants, semblait fixer sa destinée. C'est que cette mesure ne réalisait pas entièrement les vœux de la pieuse fondatrice, c'est qu'elle n'était, à ses yeux, qu'un acheminement vers l'indépendance complète qu'elle rêvait pour son œuvre, c'est que, si attachée qu'elle fût aux Feuillants chez lesquels elle avait fait profession et sous l'habit et la règle desquels elle voulait mourir, elle aspirait à lui faire donner des supérieurs particuliers. Elle n'était pas moins décidée sur le caractère qu'il fallait lui imprimer : ce caractère, c'était

(1) Elle fait partie de la petite bibliothèque que le P. Agathange de Vendôme, supérieur de la mission du Caire demandait à ses confrères, les PP. Pierre de Guingamp et Agathange de Morlaix de lui apporter, 22 avril 1636. *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des capucins*, p. p. le P. Apollinaire de Valence n° XCI.

(2) Voy. le chap. intitulé : *L'Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire.*

(3) *Exhortation qui fait voir les raisons pourquoi l'on a mis l'esprit intérieur*, etc. dans les *Épîtres à plume volante* du Père Joseph.



l'esprit intérieur. Le Père Joseph ne pensait pas autrement et il lui appartenait, à lui qui était si avancé dans la science et la pratique de l'oraison, de la guider dans cette voie. Ce fut de lui que vint l'idée de faire de la Vierge au pied de la croix (1) le centre de la dévotion calvairienne et d'appliquer à la conversion des infidèles et à la délivrance des Lieux-Saints les mérites acquis par les mortifications et les prières de ses filles. Il n'existe pas, en effet, de congrégation contemplative qui n'adopte, pour en faire l'objet habituel de ses dévotions et y chercher une source de grâces, l'un des mystères de la religion, en même temps qu'une œuvre particulière qui doit profiter de ces grâces. La réunion de ces deux particularités, fondées sur la réversibilité des mérites dans le sein de l'Église, autrement dit sur la *communion des saints*, détermine ce qu'on appelle la *vocation* de l'ordre ou de la congrégation. Il ne reste plus, pour en constituer l'originalité, qu'à lui donner une règle. C'est ce que fit le Père Joseph en soumettant les calvairiennes à la règle de saint Benoît. Mais cette règle, d'où les dispositions administratives sont à peu près absentes, ne pouvait lui fournir et ne lui a fourni que quelques principes généraux : la prière, la récitation des heures canoniales, le travail des mains, et les constitutions qu'il présente comme en ayant été tirées, en sont, en réalité, très indépendantes (2).

S'il fallait l'en croire, elles n'auraient pas été l'œuvre d'un homme, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne furent pas celle d'un jour. « Elles n'ont pas été, dit-il quelque part, composées à plaisir selon les pensées d'un homme mortel et pécheur », elles seraient l'expression des intentions et des aspirations d'Antoinette d'Orléans et de ses premières compagnes (3). Cela peut

(1) Citons, entre beaucoup d'autres, cette phrase d'une exhortation prononcée le jour de la Saint-Louis : « Mais votre tâche particulière, c'est de prendre l'esprit de la Vierge au pied de la croix... »

(2) Il faut dire, cependant, que d'après le supérieur de la congrégation réformée de Saint-Maur lui-même, personne n'avait aussi bien que le Père Joseph compris l'esprit de saint Benoît. Lettre inédite de Dom Tarisse, 13 oct. 1643, insérée dans la *Biographie* de Lepré-Balain, f° 515.

(3) *Grandes épîtres*, p. 5.



être vrai en un certain sens, mais ce qui l'est absolument, c'est qu'elles ont profité de l'expérience de celles pour lesquelles elles ont été faites, c'est qu'elles ont été modifiées d'après leurs avis. Rédigées en 1623, elles n'ont reçu leur forme définitive qu'en 1634, après leur avoir été soumises (1). Voyons comment elles règlent les attributions, la hiérarchie et les rapports des pouvoirs.

A la tête de la congrégation sont placés trois supérieurs majeurs appelés aussi protecteurs. Cet honneur n'est pas attaché à un ordre religieux, à une dignité ecclésiastique, il est accordé aux mérites de celui qui l'obtient, à la bienveillance dont on le sait animé envers la congrégation. Celle-ci ne devait pas dépendre d'une catégorie de personnes qui aurait pu l'entraîner dans sa décadence (2). Quand l'un des supérieurs vient à mourir, les deux autres se choisissent un nouveau collègue. Leur fonction principale est de nommer le visiteur (3).

Mais celui-ci n'est pas nommé par eux arbitrairement, il leur est désigné par l'élection. Les religieuses, réunies en chapitre, élisent trois personnes, les supérieurs en choisissent une. Toutefois les suffrages du chapitre n'ont rien d'obligatoire pour eux. La mission du visiteur dure trois années, il peut, par suite de deux confirmations successives, la garder neuf ans. Elle consiste à faire annuellement ou tous les deux ans au moins la visite des couvents (4). Il siège, en outre, dans le conseil ordinaire, à côté de la directrice et des quatre assistantes.

Le contrôle exercé par les autorités dont nous venons de parler vient en quelque sorte de haut et du dehors. Avec la supérieure générale, au contraire, nous pénétrons, pour ainsi dire, dans la congrégation, nous assistons à son administration intime et quotidienne. Cette supérieure porte [le titre de] directrice. Elle tient ses pouvoirs des suffrages des prieures et des mères élisantes, élues elles-mêmes par les professes, à raison d'une par couvent.

(1) *Considérations sur la règle de saint Benoît...* 1634, p. 7. Épître datée de Casal, 29 mars 1629.

(2) *Constitutions imprimées*, p. 444.

(3) *Ibid.*, p. 444, 487-488.

(4) *Ibid.*, p. 454.



Elle doit compter dix ans de profession et trente-trois ans d'âge. Elle reste en charge trois années et peut être réélue deux fois, après un intervalle de même durée. Son autorité est très étendue. Son approbation est nécessaire pour la réception des novices et l'agrégation de nouvelles maisons. Elle est consultée pour la collation des principaux offices, comme ceux de sous-prieures, de maîtresses des novices, de mères des séminaires, et son avis est tenu en grande considération. Elle choisit les religieuses qui doivent aller occuper les nouveaux couvents et autorise leur déplacement, sauf obédience du visiteur. Elle exerce la discipline intérieure, celle qui ne nécessite pas l'intervention de l'autorité laïque et qui consiste dans des peines spirituelles. Elle tient un livre où est consigné tout ce qui concerne le personnel et le matériel de chaque maison et un autre où sont insérés les statuts et les règlements, les résolutions capitulaires et une sorte d'annales de la congrégation.

Elle est éclairée dans l'exercice de ses attributions par les lettres que les prieures, les maîtresses des novices et des séminaires et les célerières sont tenues de lui écrire chaque mois et qui sont désignées sous le nom de *lettres de direction*, à cause des lumières qu'elles lui fournissent pour son administration. Ces lettres la renseignent sur tout ce qui concerne les sœurs, sur tout ce qui peut les avancer dans la voie de la perfection. Elles doivent lui être adressées, même si elles n'ont rien à lui apprendre et ne fût-ce que pour constater qu'il n'y a rien de nouveau. Les simples religieuses pourront aussi lui écrire, lui demander des conseils, lui dénoncer des abus. Cette correspondance reste secrète et confidentielle, elle ne peut être concertée ni communiquée à des tiers. La directrice se rend compte aussi par une visite, renouvelée tous les quatre ans, de l'état de la congrégation.

Elle est aidée dans son ministère par quatre assistantes. Elles lui sont désignées par les suffrages des prieures et des élisantes, mais elle n'est pas obligée de prendre celles qui ont obtenu la majorité. C'est généralement parmi elles qu'elle choisit une

zélatrice, dont le devoir est d'appeler son attention sur ses fautes personnelles et sur celles de ses religieuses.

Tels sont ses pouvoirs. Quant au contrôle auquel elle est soumise, il est assuré et par l'autorité des supérieurs majeurs et du visiteur, personnages éminents et étrangers aux divisions intestines de la congrégation, et par le droit de tous les couvents et de chaque sœur en particulier de signaler, à l'occasion des chapitres annuels ou triennaux, dans ce que les constitutions appellent des *lettres d'admonition*, les défaillances et les fautes de la directrice.

Chaque maison est gouvernée par une prieure, choisie parmi les religieuses qui ont huit ans de profession et trente ans d'âge. Elle est élue par la communauté. Elle reste en charge trois ans, au bout desquels elle peut être réélue pour la même période, mais elle n'est rééligible qu'après un intervalle de même durée. La directrice peut d'ailleurs la nommer d'office, si elle craint que l'élection ne donne pas un bon résultat, elle prend alors le titre de *prieure commise*. Elle pourvoit aux offices conventuels, de l'avis des mères et quelquefois de la directrice. Quand elle le juge nécessaire, elle consulte les doyennes, appelées aussi anciennes et discrètes, qui sont au nombre de quatre. Son autorité est limitée, moins par les doyennes, la sous-prieure et la zélatrice, qui sont surtout pour elle des auxiliaires, que par le droit de la directrice de la suspendre et de la révoquer, ainsi que par le recours que toutes les religieuses peuvent exercer contre elle auprès de celle-ci (1).

L'organisation dont nous venons de faire connaître les principaux traits a été inspirée par deux préoccupations : d'un côté rendre l'autorité efficace en ne donnant que voix consultative aux pouvoirs qui l'assistent; de l'autre prévenir ses abus en assurant sa responsabilité. Une directrice et des prieures pouvant tout dans leur sphère, mais avec les avis de leurs collaboratrices et le contrôle de supérieurs généraux et d'un visiteur désintéressés

(1) *Constitutions*, p. 59-60.



et impartiaux; des élections à deux degrés garantissant des suffrages plus éclairés et évitant des déplacements toujours périlleux pour la régularité; une correspondance mettant la directrice au courant de tout ce qui se passe dans la congrégation et ouvrant à chaque religieuse une voie d'appel contre les abus, tels sont les expédients imaginés par le Père Joseph pour concilier, dans le gouvernement de sa congrégation, le conseil et l'action, l'autorité et la responsabilité.

Cet habile ménagement d'intérêts opposés n'avait qu'un but : conserver l'esprit dans lequel le Calvaire avait été fondé, lui éviter l'humiliation d'une décadence et d'une réforme. Mais naturellement de simples dispositions administratives, si habilement conçues qu'elles fussent, ne pouvaient suffire : c'est par des moyens d'un ordre tout différent que cet esprit devait être entretenu et tenu en haleine. Le moment est venu de les examiner en les rapportant à la méthode que nous avons fait connaître.

L'intégrité spirituelle du Calvaire est attachée à certaines vertus, qui sont la sauvegarde de toutes les communautés cloîtrées et à la pratique desquelles le Père Joseph ne cessa jamais d'exhorter ses filles : silence, humilité, union et charité mutuelle, clôture, oraison. En un piquant tableau des mœurs de certains couvents de femmes, il leur montre l'écueil où les conduirait le moindre relâchement. « Je connais des religieuses dans Paris qui enseignent toute la ville ; elles sont, tout au long du jour, à une grille ; on les va voir à la foule, on les appelle des Gertrudes, des Brigittes et bien elles souffrent tout cela, et je crois que c'est avec bonne intention et dessein de gagner les âmes à Jésus-Christ et qu'elles ne laissent pas de conserver, dans cet applaudissement populaire, une plus grande humilité au dedans que vous autres, qui prenez tant de peine à vous renfermer. Je ne les blâme pas ni ne juge personne, je suis capable de tout cela (1), d'autant que je crois que c'est leur esprit, mais ce n'est pas le

(1) C'est-à-dire : *Je comprends tout cela.*



vôtre, et, si je vous voyais faire ainsi, je vous tiendrais pour perdues. Il y en a d'autres qui ont plus de quarante ou cinquante mille livres de rente, qui envoient tous les jours des quêteurs dans Paris quêter pour elles ; quelquefois ils portent un petit Jésus dans les maisons de leurs amis et disent tantôt qu'il a besoin d'une robe de trois ou quatre mille écus, tantôt d'un diamant de cent pistoles pour mettre à sa couronne, en sorte que le petit Jésus est bientôt riche, car, par honnêteté, on ne les ose refuser, quoi que l'on n'ait pas grande envie de leur donner. Je ne condamne point encore cela ; je pense qu'elles sont portées à faire ces choses par dévotion et zèle de bien orner leurs autels, mais je vous dis que j'aimerais mieux que toutes vos commodités fussent noyées et que vous n'eussiez jamais que du pain bis pour vous sustenter que de les avoir imitées. Il ne se peut dire combien il s'ensuit de malheurs. C'est de là que procèdent les familiarités, les distractions, les rompements de silence, les pertes de temps, de l'esprit d'oraison et les transgressions des règles, car il faut rendre la pareille, et, pour cet effet, obtenir des supérieurs des privilèges de se montrer, de donner des présents et choses semblables. Maintenant il n'y a maison si réformée où toutes les dames de la cour n'aient permision d'entrer ; n'avoir pas ce privilège, c'est une marque de peu d'autorité. Oui, je dis dans les plus réformées, car, pour les autres, l'on ne daigne y aller. Or non seulement elles y entrent mais encore elles y demeurent des huit ou quinze jours, y mangent et y couchent et mènent avec elles cinq ou six jeunes filles ; chaque religieuse en prendra une : « C'est ma cousine, ma confidente et ma dévote ». Jugez, durant ce temps, comme tout va, quel silence, quelle retraite, régularité et mortification il y a dans une maison ! L'on rit, l'on décharge ses sentiments à son amie, l'on murmure de celles qui ne sont conformes à son humeur, etc. Or, mes bonnes sœurs, vous êtes, par la grâce de Dieu, exemptes de ces malheurs par vos constitutions, etc. (1) »

(1) *Exhortation qui fait voir les raisons pourquoi l'on a mis l'esprit intérieur au dedans de la congrégation du Calvaire et donne les moyens de l'y maintenir.* A la

Ce n'est pas les prétextes spécieux qui manquent pour autoriser les rapports avec le dehors. Ne sont-ils pas nécessaires pour faire connaître la congrégation, lui attirer des novices? Mais entre son développement et la conservation de l'esprit intérieur le Père Joseph ne balance pas : «... Quand je saurais, écrit-il, que, pour permettre une seule fois l'entrée à une dame dans l'un de nos couvents, elle en dut faire bâtir cinq autres à ses frais, je ne le lui permettrais jamais et refuserais son offre, ni ne voudrais aussi que l'on reçût une fille, quand elle apporterait toutes les richesses imaginables, si elle n'a le vrai esprit, car je ne cherche pas le bien ni la multitude, mais l'esprit (1) ».

La charité mutuelle était, comme la clôture, une des vertus les plus rares dans les couvents de femmes, et la faculté accordée à chaque calvairienne de faire parvenir à qui de droit ses observations sur ses compagnes et ses supérieures, offrait de fortes tentations d'y manquer.

Pour recommander l'humilité, condition indispensable de l'obéissance, le Père Joseph rappelait l'importance que lui avait donnée saint Benoit, dont la grotte symbolisait, pour les bénédictines réformées du Calvaire, le devoir de retraite (2), comme le Calvaire symbolisait le devoir de charité. Quant à l'oraison, c'était, en réalité, l'unique mission des calvairiennes, et les vertus monastiques que nous venons d'énumérer avaient surtout pour but de les mettre en état de la pratiquer avec fruit.

Le premier moyen de sauvegarder les vertus que nous venons d'énumérer, c'était la sévérité dans l'admission des professes. Il n'est pas de sujet sur lequel le Père Joseph revienne plus souvent dans ses instructions. Par suite du désir d'accroître leur congrégation naissante et aussi par complaisance, les premières calvairiennes n'avaient pas apporté dans l'examen des aptitudes morales, intellectuelles et physiques des postulantes tout le dis-

suite des *Épitres écrites à plume volante* dans l'exemplaire du couvent des capucins de la rue de la Santé.

(1) *Exhortation*..., etc.

(2) *Constitutions*, p. 197.



cernement qu'il aurait fallu. Le Père Joseph s'en inquiète, il préférerait de beaucoup une révoltée qui sauterait par-dessus les murs du couvent à une hypocrite qui insinuerait secrètement par ses paroles et ses exemples le venin du relâchement (1). Il veut des religieuses robustes, car les infirmités nécessitent des dérogations à la règle qui sont de fâcheuse conséquence.

Après avoir appris pendant un an la « lettre » c'est-à-dire la lecture du latin, le chant et surtout les obligations et la sainteté de la vie qu'elle va embrasser, la novice est devenue professe. Comment l'occuper de façon que sa pensée ne se reporte jamais avec regret vers le monde qu'elle a quitté, vers lequel la rappellent souvent des affections et des devoirs ? Comment empêcher sa dévotion de tomber dans la somnolence ou l'exaltation? Pour conjurer ces dangers le Père Joseph avait prescrit certaines pratiques.

C'était d'abord des entretiens obligatoires et réguliers entre les religieuses et les prieures; les premières y dévoilaient l'état de leur âme; les secondes, déjà éclairées sur l'intérieur de chacune et par leur expérience personnelle et par les maîtresses des noviciats et des séminaires, donnaient des conseils appropriés et l'encourageaient à suivre le trait particulier dont elle était touchée (2). Venaient ensuite les conférences générales, présidées par les prieures et les maîtresses. Les exhortations, les traités et les *lettres communes* du Père Joseph en fournissaient souvent la matière. Il attachait à ces conférences la plus grande importance. Le jour où elles tomberaient en désuétude ou seraient suivies avec indifférence, devait, à ses yeux, précéder de bien près la décadence. Par les ouvertures que chacune y faisait sur elle-même, par les observations et les conseils dont

(1) *Exhortation* précitée, p. 197.

(2) « Il faut que les maîtresses confèrent avec les mères prieures, afin de prendre avec elles le vrai discernement pour connaître les âmes... et leur apprendre à correspondre au trait intérieur auquel elles sont appelées. » *Grandes Épîtres*, 1er oct. 1634. « ... Intelligence perpétuelle et fréquente conférence entre la prieure et la maîtresse pour comprendre leurs avis et discernemens sur la conduite du séminaire en général et des sœurs en particulier. » *Grandes Épîtres*, 29 nov. 1637.



elles fournissaient l'occasion, elles étaient une école de vie spirituelle. Elles offraient en même temps un délassement et rompaient agréablement le silence imposé par la règle (1).

Ces conférences publiques et particulières, en éclairant celles qui y prenaient part sur leur infirmités et sur les remèdes les plus efficaces, les préparaient à l'usage de l'oraison mentale. Les calvairiennes y consacraient régulièrement deux heures par jour, une heure après laudes, une heure après vêpres (2), mais, en dehors des moments affectés par les constitutions à l'oraison actuelle, rien ne les empêchait, dans le cours de leurs occupations, de se livrer à l'oraison habituelle. Il est inutile de dire que la méthode que le Père Joseph leur faisait suivre pour la première était celle dont nous avons donné le résumé. Plus d'une assurément devait se trouver embarrassée par tel ou tel détail de cette méthode, mais, outre qu'elles pouvaient avoir recours, pour pénétrer le sens voilé de plus d'un passage, à celles de leurs supérieures et de leurs compagnes qui étaient mieux douées, il n'était pas nécessaire, on ne saurait trop le répéter, de tenir constamment le fil conducteur offert à des tâtonnements et à des distractions inévitables. Il mettait ses filles en garde contre une fidélité servile à sa méthode, contre la contention d'esprit, la sécheresse, le découragement au prix desquels plusieurs essayaient de la comprendre et de l'appliquer. « Je crains, leur écrivait-il, que votre pratique d'oraison ne soit trop pleine de multiplicité et d'anxiété de passer sur tous les points de la méthode, sans donner lieu principalement aux actes de l'union par la foi et par-dessus les sens, notamment quand on a déjà continué quelque temps de s'occuper sur quelque point de la méthode et qu'on ne la quitte pas par mépris ou par négligence, mais parce qu'il est temps, ou par le trait de Dieu qui y attire, avec l'approbation de celles qui ont soin des âmes, ou par la nécessité de surmonter les tentations et sécheresses par les actes de la foi et de s'exercer par la voie unitive et de simples

(1) *Avis*... p. 21-23 et les *Constitutions*, chap. LXXVII, p. 481.
(2) *Constitutions*, p. 295 et chap. LXXVI, p. 474.477.

adhésions, ou par d'autres manières que contient la méthode au traité de l'union (1). »

Du reste, il n'imposait pas sa méthode ; il recommandait également l'étude du Père Benoit de Canfeld, et celle d'un *Abrégé de la perfection chrétienne* dont il n'a pas nommé l'auteur (2). Cette méthode, toutefois, nul ne s'en étonnera, obtenait la préférence de ses religieuses et l'on en a une preuve curieuse dans l'abrégé que l'une d'elles en a écrit, pour son usage, sur les pages blanches d'un volume où se trouvent réunies la *Vocation* et les *Grandes Épîtres*. Tous les actes, toutes les opérations indiquées dans le manuel du Père Joseph, y sont représentées par des prières conformes. Il n'y manque que le troisième degré de l'union. Chaque opération y est réduite ensuite à quelques mots.

Le régime spirituel prescrit aux calvairiennes comprenait encore des exercices, qui n'étaient au fond que des thèmes particuliers d'oraison. Dans un *Avis* écrit à la fin de sa carrière et destiné à leur apprendre l'usage de ces exercices, le Père Joseph en donne l'énumération. Il y en a d'annuels, de mensuels, d'hebdomadaires, de quotidiens. L'exercice des dix jours est une retraite qui a lieu une ou plusieurs fois par an et que l'on trouve, de même que le renouvellement des vœux, chez toutes les communautés. L'exercice des trois journées de Calvaire se fait tous les mois et consiste dans une retraite de trois jours. Il ne doit pas être confondu avec l'exercice du Calvaire ; celui-ci se fait le vendredi ; il dure un quart d'heure, est consacré à la mort de Jésus-Christ et destiné à obtenir la délivrance des Lieux-Saints. Le samedi (3) est affecté à l'exercice de la compassion de la Vierge, le jeudi à celui du sacrement de l'eucharistie institué ce jour-là. Le Père Joseph proposait le dimanche pour

(1) Casal, 29 mars 1629. *Épitres à plume volante.*

(2) *Autres épitres spirituelles*, p. 133.169. Cet abrégé était-il le traité si répandu de Rodriguez ? Cela n'est pas probable, car il ne fut connu en France, croyons-nous, que par la traduction de Regnier Desmarais.

(3) Les dévotions du vendredi et du samedi étaient particulièrement appliquées à la délivrance de la Terre-Sainte, fin générale de la vie spirituelle de la congrégation. *Arch. du Calvaire.*



l'exercice de l'amour de Jésus, le lundi pour celui des âmes du purgatoire, le mardi pour celui des trois *Ave Maria* et le mercredi pour celui des cinq plaies, à moins qu'on ne préférât faire ces deux derniers tous les jours, l'un avant l'oraison du matin, l'autre avant celle du soir. Chaque jour se trouvait ainsi distingué par une dévotion particulière. Il voulut encore habituer ses religieuses à s'unir à Dieu, une fois le jour au moins, par un acte de foi et d'amour ; c'est ce qu'il appela l'exercice des moments. Il imagina encore ceux de l'amour essentiel, de la Vierge, de l'union essentielle de l'âme avec Dieu par la voie ordinaire et par la voie extraordinaire. Il y ajouta plus tard celui des missions.

Ces exercices sont presque tous conçus de la même façon. Ils débutent par la méditation d'un mystère et conduisent, par l'interprétation mystique de ce mystère, à une application à la vie calvairienne ; ils sont donc successivement mystiques et pratiques. Prenons, par exemple, celui des trois journées de Calvaire. Le thème de l'oraison consiste ici dans les trois jours que Jésus-Christ passa dans le sépulcre. Ce thème se décompose en trois parties, dont chacune doit servir, pendant un jour, de sujet de méditation et de moyen de perfectionnement spirituel. Dans la première journée, c'est Jésus crucifié que l'âme se représentera, mais ce sera pour s'élever tout de suite du fait matériel, de l'image sensible à l'interprétation mystique. Des exemples que Jésus-Christ nous donne du haut de la croix, c'est à la mortification que l'on s'attachera et, sur ce divin modèle, on l'opérera en soi-même de façon à se dépouiller de tout ce qui ne se rapporte pas à lui. Le second jour, la méditation portera sur Jésus-Christ enseveli, c'est l'ensevelissement du faux être que le sien nous enseignera. La troisième journée nous présentera Jésus ressuscité et nous préparera à la résurrection morale dont la sienne est le symbole. Voilà le thème tracé, divisé. Ce qu'il reste à faire, c'est le principal, et seule l'âme fidèle pourra le faire. Il s'agit pour elle de faire jaillir de ce thème, sans subtilité d'esprit, par l'adhésion de la foi et le mouvement du pur amour, la source d'édification et de perfectionnement qu'il renferme.

Mais le Père Joseph n'abandonne pas ici à elle-même l'âme souvent inexpérimentée de ses filles; sur tous ces exercices il a écrit des exhortations où il féconde et agrandit pour elles le domaine dont il leur a tracé les limites, fournit un aliment à leur oraison présente et un modèle à leurs oraisons futures. Dans ce cas, par exemple, il part de la sanctification qui découle de Jésus-Christ crucifié et enseveli pour arriver à celle que l'on peut tirer du rôle de Marie sur le Calvaire et finalement de tous les actes de la vie chrétienne.

Nous devons nous borner à cet exemple; il suffit, d'ailleurs, pour faire comprendre comment le Père Joseph composait et faisait fructifier ses exercices. La lecture de ses exhortations pourrait seule faire apprécier ce qu'il a mis d'ingénieux et de profond dans l'interprétation mystique des Écritures, l'onction, l'imagination, le puissant essor de son style. On pense d'abord, en le lisant, à saint François de Sales; chez l'un comme chez l'autre, c'est la même profusion d'images, mais on reconnaît bien vite moins de grâce et plus de force, moins de naturel dans la familiarité, mais un coup d'aile dont le délicieux évêque de Genève ne donne même pas l'idée. Ce n'est pas sans raison que l'aigle revient si souvent dans les comparaisons du Père Joseph; les régions élevées où se plaît le roi des oiseaux sont aussi celles où nous transporte le fondateur des filles du Calvaire.

Il ne faudrait pas, toutefois, en conclure qu'il les ait poussées dans la voie du mysticisme et des mortifications outrées. L'esprit dans lequel il les a dirigées a toujours tendu à développer chez elles la piété intérieure, opposée à tout ce qui sent le pharisaïsme, modérée dans les austérités, redoutant les scrupules et les inquiétudes exagérées, une piété faite surtout de bonne volonté, de simplicité, de foi et de charité. Un jour seulement il quitta le domaine de l'ascétisme où il se tenait habituellement, pour pénétrer dans le domaine mystique; ce fut celui où il composa l'exercice de l'union essentielle par la voie extraordinaire. Mais il recommanda de ne pas le communiquer



à toutes les religieuses et de le réserver au très petit nombre de celles que l'on croirait appelées à l'oraison mystique.

Le Père Joseph garda jusqu'à la fin de sa vie la direction du Calvaire. En cela il déférait au désir des calvairiennes, il y trouvait aussi la satisfaction de ce double goût d'ascétisme et d'autorité qui le distinguait. C'était en même temps pour lui un délassement des détails arides dont son rôle politique le forçait à s'occuper. Il ne lui arriva qu'une fois de se faire suppléer et il n'eut pas lieu de s'en féliciter, car il s'était adressé à Saint-Cyran qui comprenait tout autrement que lui la vie spirituelle et qui essaya d'entraîner ses religieuses hors de la voie qu'il leur avait tracée. Dès lors il ne se fia plus qu'à lui du soin d'entretenir chez elles l'esprit dans lequel elles avaient été fondées. Le rôle des confesseurs eux-mêmes dut se borner à administrer les sacrements; en faisant davantage, ils auraient pu altérer cet esprit, y substituer celui de l'ordre auquel ils appartenaient ou leurs idées particulières. Le Père Joseph ne cessa d'adresser à ses filles, de tous les lieux où l'amenaient les événements de la politique, des exhortations et des instructions qui étaient lues en commun, puis distribuées à chacune pour devenir l'objet d'une méditation individuelle. Il prit aussi l'habitude, quand il se trouvait à Paris, de prononcer, plusieurs fois par semaine, à la grille de la chapelle des couvents de la Compassion et de la Crucifixion, des allocutions improvisées et admirablement appropriées aux besoins de celles qui l'écoutaient (1). Il s'occupait même, grâce aux lumières fournies par les directrices des séminaires, de la conscience des religieuses dont l'état moral appelait des soins particulièrement délicats. Le choix du visiteur et des officiers était souvent inspiré par lui (2).

(1) « ... pour leur faire des conférences spirituelles qu'il faisoit avec tant de ferveur, de lumière et une si haute doctrine mystique que c'est tout ce que les plus doctes, les plus contemplatifs et les plus spirituels bien préparés auraient pu faire et ont peut être jamais fait après un long travail... sans autre temps ni préparation que le seul changement de lieu. » Lettre précitée de Dom Tarisse.

(2) « Quant à ce qui est de proposer le visiteur, vous ferez bien, à mon avis, de proposer pour cela M. Charpentier ou M. Jallet, estimant le dernier plus propre. » Casal, 29 mars 1629. Voy. aussi l'épître de janvier 1630. *Épîtres à plume volante.*



Il avait prescrit la lecture périodique des constitutions qui, à la différence des ordonnances et des règlements, avaient un caractère incommutable. Il leur recommandait celle de son *Traité de la Vocation* (1), où elles trouvaient l'expression mystique de leur mission.

Si les religieuses calvairiennes doivent tout au Père Joseph, s'il a tiré de son âme l'idéal de sainteté et d'union à Dieu qui s'est perpétué chez elles, il ne faudrait pas croire qu'il n'en ait rien reçu. S'il n'a appris de personne la puissance d'analyse, d'abstraction et de réflexion, la chaleur de cœur qui l'ont aidé à s'élever si haut dans la science et l'intuition des choses divines, il a singulièrement perfectionné ces dons naturels par l'emploi constant qu'il en a fait au profit du Calvaire, par la pénétration et le maniement des âmes que la direction de la congrégation a exercés et développés en lui. Ce qui est aussi certain, bien que moins apparent, c'est que ces habitudes ont contribué à affiner sa connaissance des hommes et son intelligence des affaires temporelles. En même temps que son esprit y acquérait plus de souplesse et de tact, son caractère y puisait une trempe inaltérable, un élan réfléchi et soutenu. Ce qui semblait l'éloigner de la scène politique fut, en partie, ce qui lui permit d'y jouer un rôle aussi considérable.

(1) « Opposez courageusement le petit livre de votre vocation à ces trompeuses flatteries... » *Grandes épîtres.* 20 août 1633 et ailleurs.



CHAPITRE XII

LA PRÉPARATION DE LA RUPTURE OUVERTE AVEC LA MAISON D'AUTRICHE

(1632-1635)

Impressions produites par la mort de Gustave. — Ses conséquences. — Vues de Richelieu et du Père Joseph. — Caractère des agents. — Instructions de Feuquières. — Auxiliaires de Feuquières. — Mission de Miré. — Mission de Melchior de Lisle. — Négociations pacifiques. — Leur sincérité. — Leur peu de chance de succès. — Négociations en Hollande. — Vues de Richelieu et du Père Joseph sur l'Italie. — Projet de confédération italienne. — Système adopté pour la Valteline. — Feuquières déroge à ses instructions. — Erreur naturelle de Richelieu et du Père Joseph. — Assemblée d'Heilbronn. — Traité de Francfort. — Mission de Loeffler et de Streiff. — Déclarations de Richelieu et du Père Joseph. — Déclarations du Père Joseph. — Négociation avec le clergé de Cologne. — Impressions de Loeffler et de Streiff. — Situation militaire. — Négociations avec Waldstein. — Instructions de Feuquières, part du Père Joseph dans ses instructions. — Unité de ses vues. — La France et le landgrave de Hesse. — La France recherche des gages. — Mission de d'Avaux. — Cession promise de Philippsbourg. — Offre d'Oxenstierna. — Accueil de la France. — Points occupés par la France. — Résolutions adoptées après Nordlingen. — Conditions de la France. — Loeffler et Streiff retournent en France. — Situation avantageuse de la France. — Traité de Paris. — Mission de Grotius. — Traité de Compiègne. — Mission de Charnacé en Hollande. — Alliance offensive avec la Hollande. — Desseins sur des places frontières. — Le projet de ligue Italienne. — Attitude d'Urbain VIII. — Attitude de Venise. — Traité de Rivoli. — Monaco et la Valteline. — Rôle particulier du Père Joseph. — Comment il négociait. — Déclaration de guerre.

La mort de Gustave-Adolphe avait presque autant que ses victoires, mis la France dans l'embarras. Elle semblait être son héritière naturelle dans la lutte contre la maison d'Autriche,



mais la succession était périlleuse et elle s'ouvrait prématurément, eu égard aux convenances et aux forces de notre pays. Celui-ci pourtant ne la déclina pas. Loin de là, il la revendiqua contre la Suède et se prépara, avec une prudente lenteur, à en remplir les devoirs, à en soutenir les charges. C'est à cette substitution de la France à la Suède à la tête de la coalition, c'est à la campagne diplomatique qui lui assura les alliances et les positions dont elle avait besoin pour pouvoir tirer l'épée sans témérité, que nous allons assister. Mais auparavant nous devons faire connaître la situation créée par la disparition de Gustave dans les trois pays les plus intéressés à la lutte, en dehors de ceux que nous venons de nommer, et les vues de Richelieu et du Père Joseph sur ces trois pays.

La noble victime de Lutzen ne fut pas regrettée du gouvernement français autant qu'on aurait pu s'y attendre. Le lecteur en connaît déjà les raisons. Sans parler de l'inquiétude que pouvaient inspirer de secrets desseins, qui ne seront jamais bien éclaircis, les actes du roi de Suède suffisaient pour attester qu'il n'entendait pas sacrifier aux vues et aux conseils de notre pays l'esprit sectaire de son entreprise, les exigences de son ambition et que c'était lui, au contraire, si l'on n'y prenait garde, qui allait entraîner la France à opter entre ses alliés protestants et ses clients catholiques, c'est-à-dire à sortir de la neutralité religieuse, qui était pour elle une nécessité et une force. Lorsque la nouvelle de sa mort parvint au roi, Richelieu n'était pas auprès de celui-ci. Privé de son conseiller habituel et alarmé sur les conséquences de cet événement, Louis XIII appela immédiatement à Versailles Bouthillier et Bullion. Ceux-ci le rassurèrent : le roi de Suède n'était-il pas mort victorieux et son entreprise ne devait-elle pas trouver des continuateurs plus dociles et moins dangereux...? (1). Richelieu ne se montra pas plus alarmé; sans doute, il aurait mieux valu pour la France que Gustave-Adolphe vécût

1) Mémoire sur la dépêche du s[r] de La Grange aux Ormes, du 22 novembre 1632. De la main de Bouthillier, 4 déc. 1632.



six mois de plus, mais, si l'on réussissait à maintenir l'union en Allemagne et à empêcher, comme il y avait lieu de l'espérer, la trêve entre les Hollandais et l'Espagne, les craintes inspirées par cet événement ne se réaliseraient pas (1). Quant au Père Joseph, l'histoire n'a pas recueilli l'impression qu'il éprouva à cette nouvelle, mais ses sentiments nous sont trop connus pour nous permettre de douter qu'elle lui causa plus de satisfaction que d'anxiété; d'une part, en effet, c'était ses vues et ses sentiments, plus encore que ceux de Richelieu, qui se trouvaient atteints par le peu de ménagement de Gustave pour les anciens membres de la ligue Catholique, et l'on se souvient qu'il avait conseillé, pour les protéger, une démonstration militaire; de l'autre, son optimisme le préservait de l'inquiétude que la perte d'un tel allié pouvait inspirer.

Tout en étant plus frappés de l'embarras d'où cet événement les tirait que des conséquences fâcheuses qu'il pouvait avoir pour leur politique, ni Richelieu ni le Père Joseph ne se dissimulaient ces conséquences. L'ascendant du conquérant suédois avait pu seul dominer les divisions, les tendances particularistes des protestants allemands. Ceux-ci ne s'étaient associés qu'à contrecœur à une entreprise trop largement conçue pour leurs mesquins calculs, à une entreprise qui alarmait leurs intérêts particuliers, leur faisait craindre un maître plus redoutable que l'empereur, heurtait leur déférence traditionnelle pour celui-ci et leur jalousie envers l'étranger. La première impression en Allemagne comme en France avait été une impression de délivrance. Le parti évangélique s'était cherché un chef national et avait cru le trouver dans l'électeur de Saxe. A ce moment un acte de conciliation de l'empereur, par-dessus tout la révocation de l'édit de restitution, en faveur de laquelle agissait à Vienne un parti puissant, aurait fait tomber les armes des mains des adversaires qu'il avait dans l'Empire et dissous la coalition protestante.

(1) Richelieu au roi, 15 décembre 1632.



La mort de Gustave risquait encore de nous faire perdre un allié qui détournait en partie sur lui le danger dont était menacée notre frontière septentrionale. La guerre qui, depuis l'expiration de la trêve de douze ans, c'est-à-dire depuis 1621, avait recommencé entre l'Espagne et les Provinces-Unies, était, en effet, pour la France une diversion très utile. Depuis 1629, la lutte avait pris, grâce aux talents militaires du prince d'Orange, Frédéric-Henri, une tournure glorieuse pour les confédérés d'Utrecht. Ces succès, toutefois, n'empêchaient pas une grande partie de la population de désirer la paix et ce désir était partagé par les provinces restées fidèles à l'Espagne; au moment de la mort du roi de Suède, des négociations étaient engagées entre les deux groupes séparés des anciens sujets de la maison de Bourgogne. Cette mort ne pouvait que fortifier les dispositions pacifiques qui se manifestaient dans les Provinces-Unies. A l'époque où nous sommes parvenu, les chances de la paix ou d'une longue trêve et celles de la guerre s'y balançaient à peu près : quatre provinces contre trois étaient favorables à la cessation des hostilités, mais la guerre avait pour elle le prince d'Orange, à qui ses succès donnaient une grande influence, et la Compagnie des Indes Occidentales, qui ne voulait à aucun prix restituer à l'Espagne ses conquêtes dans le nouveau monde.

L'Italie ne paraissait pas devoir se ressentir de l'événement qui frappait le parti protestant, mais ce n'était là qu'une apparence; en réalité, elle suivait avec anxiété un conflit où sa destinée était en jeu. Pour justifier ce que nous disons, il faut rappeler ce qui se cachait sous cette « expression géographique », définition qui convenait déjà à la péninsule, si l'on fait abstraction, comme on le doit, d'un sentiment national confus, plus idéal et littéraire que pratique, pour ne tenir compte que de son morcellement politique. L'Espagne y dominait presque partout. Maîtres du Milanais et du Napolitain, tenant, grâce à la dépendance de Gênes et à l'occupation des présides (1), tout le littoral de la

(1) On sait qu'on donnait ce nom à Porto-Ercole, Telamone, Orbitello et Piombino.



mer Tyrrhénienne depuis la Ligurie jusqu'à la Sicile, les Espagnols asservissaient le grand-duc à leur politique, réduisaient Parme et Modène à l'état de principautés vassales, luttaient à Rome contre l'influence française, se flattaient de l'espoir de gagner le duc de Savoie et ne rencontraient qu'à Venise et à Mantoue une véritable résistance. Du Milanais ils communiquaient, par les défilés des Alpes, d'une part avec le Tyrol et les États héréditaires de l'Autriche, de l'autre avec l'Alsace, la Franche-Comté et leurs possessions flamandes. On voit que les événements qui s'accomplissaient au delà des Alpes devaient exciter dans les différents États de la péninsule des émotions également vives quoique diverses. Les uns, franchement hostiles à la maison d'Autriche, étaient entrés en relation avec Gustave-Adolphe (1); les autres, tenus à plus de réserve, étaient partagés entre la crainte de voir le champion du luthéranisme apparaître en Italie pour frapper le catholicisme au cœur et l'espoir que ses succès briseraient ou allégeraient leur joug.

Assurément il y avait en Europe d'autres États intéressés dans la grande lutte politique et religieuse qui la divisait, et par conséquent dans l'événement qui semblait devoir donner à cette lutte une face nouvelle, mais l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie étaient les trois champs de bataille principaux où la diplomatie et les armes de la France et de la maison d'Autriche devaient se rencontrer et où l'influence de la mort de Gustave devait se faire le plus profondément sentir. Voyons comment Richelieu et le Père Joseph entendaient parer aux conséquences fâcheuses de ce coup inattendu.

L'avis que le cardinal soumit au roi dans cette circonstance (2) doit être considéré comme l'expression de ses vues personnelles. Celui qui a exprimé si nettement les principes dont doit s'inspirer la politique française est celui qui les a conçus et il faut lui en laisser tout l'honneur. La sagacité qui éclaire une situation, la prudence qui va d'abord aux expédients les moins hasardeux, la

(1) Bühring, *Venedig, Gustaf Adolf u. Rohan.*

(2) Commencement de janvier 1633. *Mémoires de Richelieu*, II, 436, col. 2. — 438.

résolution qui envisage et affronte les plus hardis, le sens pratique qui en tempère la hardiesse en les limitant, brillent dans ce morceau. En même temps toutes les arrière-pensées de Richelieu, toute la grandeur de son ambition s'y révèlent. Richelieu comprend que, si les protestants allemands et les Hollandais déposent les armes, tout l'effort de la maison d'Autriche portera directement sur notre pays. Si le concours pécuniaire de la France ne suffit pas pour prévenir son isolement, elle ne doit pas reculer devant une guerre ouverte, plus profitable qu'une paix armée, sans être plus onéreuse. Il faut mettre à ce concours armé deux conditions : l'occupation de la rive gauche du Rhin et de certaines places de la rive droite et le respect du culte catholique par nos alliés protestants. Cette dernière condition n'était pas destinée seulement à désarmer le parti dévot, à lui ôter, du moins, tout grief légitime, elle répondait aussi à une préoccupation sincère du cardinal, elle était conforme au rôle naturel et traditionnel de la France, aux sentiments du roi (1), à ceux du pays, au caractère purement politique que Richelieu et le Père Joseph voulaient donner à la guerre. Quant à la possession de la rive gauche du Rhin et de quelques places de la rive droite, le cardinal y voyait à la fois une base d'opération en cas de guerre et un gage des avantages que la France pouvait se promettre de la paix, si elle se faisait. En effet, la paix dont le désir se manifestait clairement chez plusieurs des belligérants, ne pouvait rester en dehors des prévisions de Richelieu, mais il n'en concevait pas d'autre que celle qui serait imposée à la maison d'Autriche par l'union plus étroite de ses adversaires (2).

En affirmant le caractère personnel du plan soumis par Richelieu au roi, nous n'avons pas entendu dire que le Père Joseph l'aurait conçu autrement. C'est le contraire qui est notre pensée. Il faudrait renoncer à connaître les idées du Père Joseph si l'on

(1) Sur les scrupules du roi au sujet de son alliance avec les Hollandais et les Suédois, voy. notamment une dépêche de Soranzo du 5 sept. 1634. Bibl. nat. *Filze*.

(2) Avis au roi. *Ubi supra*.



ne considérait comme telles que celles qui sont en contradiction avec les idées de Richelieu. Comment leur collaboration aurait-elle pu subsister, si elle n'avait pas eu pour fondement une conformité habituelle de pensée, spontanée le plus souvent, due parfois à la discussion (1)... ? Le Père Joseph partageait donc les vues politiques exprimées dans le programme que nous venons d'analyser. Il ne se faisait pas faute de déclarer à qui voulait l'entendre et au nonce lui-même, apôtre infatigable de la conciliation, que l'alternative d'une paix honorable ou d'une guerre acharnée s'imposait à brève échéance (2). La perspective d'acquisitions territoriales flattait son patriotisme. A cet égard, toutefois, il ne subissait pas les mêmes entraînements que Riche-

(1) « Si poteva in somma vedere che i sensi di questo Padre sono in somma da politico franzese vero et molto simpaticante con quei del cardinale... » Gondi, résident du grand-duc à Bali-Cioli, 2 avril 1633. Arch. de Florence.

(2) « Mi ha detto [le Père Joseph] che si disponevano in modo tale ch'avanti fusse Pasqua, vederessimo fare grande risolutione, dicendo che, se Spagnuoli la vorranno rompere, che S. M. era risoluta di agir contra di loro in buona maniera con speranza di doverla finir per una volta et con tale occasione V. A. S. haverebbe trovato il conto suo, puoiche gli haverebbono dato forze tali con quali puotersi agrandire e che per adesso non si puono pigliar le risolutioni necessarie sin tanto si discuoprino maggiormente li motivi de Spagnuoli et che per tanto la tregua d'Olanda tenivano per certo che non seguirebbe, come anco che si sarebbe mantenuta la diversione in Allemagna. » Druent au duc de Savoie. Paris, 14 janv. 1633. Arch. de Turin « Mi sono... trasferito al palazzo del card. alle stanze del P. G... Cavo dal ragionamento del Padre in sostanza che i Francesi non vogliono correre a furia e che procederanno con cauto e sicuro piede, tanto per quello appartiene per mantenirsi il credito, quanto per la consideratione di conservarsi la devotione de loro alliati e sopratutto per cautelarsi da sospetatte collusioni de gli Austriaci. Per conto della pace si è apertamente esplicato che ha esso due vie : l'una facile e pronta della prosecutione dei presenti trattati, ne quali crede che i Franzesi deferiranno a S. B., l'altra, piu lunga e fastidiosa, di sfogare prima le parti con una gran guerra e che sta hora a Spagnuoli d'eleggere quale delle due vogliono, perche troveranno i Franzesi preparati a ciascuna di esse... » Le nonce extraordinaire Ceva au card. secrét. d'État, Paris, 5 février 1633. Arch. du Vatican. Le Père Joseph déclare au nonce « che, se i Spagnuoli si contentaranno delle cose ragionevoli, saranno pronti li Franzesi, li quali... altrimenti si volteranno in breve a guerra aperta... » Ceva au card. secrét. d'État. Paris, 14 avril 1633. *Ibid.* « ... concluse [le Père Joseph] che le cose non potevano stare in questi termini, che fra tre o quattro mesi si sarebbe havuta la pace generale o qualche buon principio di negotio per essa o una guerra aperta et osservai piu volte mi repplico questo concetto... » Soranzo au doge. Paris, 29 avril 1633. Bibl. nat. *Filze*.



lieu. On a vu son opposition victorieuse aux résolutions précipitées vers lesquelles inclinait celui-ci au commencement de 1632. Certains indices, que nous signalerons quand le moment sera venu, attestent en lui une prudence systématique dans l'application de la politique d'annexion, dont il acceptait le principe. Il se préoccupait plus que le cardinal du tort qu'une ambition trop impatiente et trop apparente pouvait faire à notre influence en Allemagne.

A cela près, le Père Joseph ne concevait pas autrement que Richelieu le rôle que la mort de Gustave-Adolphe traçait à la France. Tous deux pensaient à la grandeur matérielle que ce rôle pouvait réserver à leur pays, mais tous deux comprenaient que cette grandeur ne pouvait être que le prix tardif d'une grande prudence, d'une longue dissimulation, propres à endormir la méfiance germanique et secondées peut être un jour par des moyens plus énergiques. Pour le moment, le crédit de la France en Allemagne n'y permettait pas les conquêtes, mais, ce que les circonstances défendaient de prendre, n'était-il pas possible de se le faire offrir ? Notre intervention dans les affaires de nos voisins s'autorisait contre l'empereur du principe de la « liberté germanique » ; auprès des catholiques et contre les protestants et les Suédois, il fallait invoquer celui de l'intérêt de la religion. On entrait par là, il est vrai, en lutte avec la Suède, mais cette lutte était inévitable et elle aurait l'avantage de nous faire regagner les sympathies du monde catholique scandalisé par nos alliances protestantes. La Suède devait rentrer dans le rôle modeste que Richelieu et le Père Joseph lui avaient destiné et d'où le génie de son roi l'avait fait sortir, trop heureuse d'obtenir sur la Baltique la récompense du sang glorieux qu'elle avait versé. Tout en la dépossédant de ses positions dans notre voisinage et de la direction du parti protestant, il fallait cependant ne pas la pousser au désespoir, ne pas la réduire à déserter la cause commune, à laquelle elle était encore nécessaire, pour chercher dans une paix particulière et hâtive le repos dont elle avait grand besoin. Les élèves de Gustave-Adolphe étaient seuls capables de



disputer la victoire aux généraux impériaux (1), mais n'y avait-il pas moyen d'enrôler au service de la France quelqu'un de ces lieutenants du roi de Suède, qui s'accoutumaient à regarder leur armée comme leur seule patrie et rêvaient de se tailler une principauté dans l'Allemagne remaniée ? Il fallait enfin unir dans une confédération du Rhin, sous le protectorat de notre pays, les principicules de cette région, avides d'honneurs et d'argent, peu accessibles aux scrupules patriotiques et adversaires résolus de la maison d'Autriche.

Telles furent les vues qui inspirèrent les instructions de nos agents en Allemagne. Le succès d'une diplomatie dépend d'instructions bien conçues et d'agents bien choisis. Le choix des agents était alors bien plus important encore qu'aujourd'hui, parce que, faute des communications rapides de notre temps, ils ne pouvaient se réduire au simple rôle d'organes de leur gouvernement et devaient jouir d'une initiative et d'une latitude qui pouvaient s'exercer aux dépens de leur pays. La tâche d'aller resserrer les liens de la coalition protestante en Allemagne et d'y amener les esprits aux vues de la France fut confiée à Manassès de Pas, marquis de Feuquières, maréchal de camp, gouverneur de Vic et de Moyenvic et lieutenant général du roi à Metz et à Toul. C'était donc un homme de guerre, comme on en rencontre tant dans la diplomatie de cette époque ; il était judicieux, intelligent, mesuré, prudent et joignait à ce fonds de solidité une urbanité assez rare chez les hommes de sa profession (2). Placé dans un poste d'observation et de combat, sur une frontière disputée, il avait eu l'occasion de déployer des qualités politiques autant que militaires (3). Il était cousin germain du Père Joseph, à

(1) L'avis précité de Richelieu au roi offre une preuve, entre plusieurs autres, du peu d'illusion qu'il se faisait sur nos généraux.

(2) « Vir armis consilioque egregius, prudentia ac comitate supra militem laudatus omnibus, quos novi. » Grotii epist., p. 128, cité par Hurter, *Gesch. Kaisers Ferdinands II*, IV, 12, note 21.

(3) Le garde des sceaux Châteauneuf voulait faire envoyer en Allemagne le maréchal d'Estrées et blâma le choix de Feuquières. « Et cependant, — lit-on dans le réquisitoire de Richelieu contre le garde des sceaux, — chascun sçait que les meilleures affaires ne se font pas toujours par les plus grands et que Feuquières,



qui il devait la connaissance et la faveur du cardinal (1) et, bien que son parent, toujours soucieux d'échapper au reproche de népotisme (2), n'ait pas ouvertement appuyé sa nomination (3), elle n'en fut pas moins considérée par lui et par tout le monde comme un succès personnel (4).

L'étendue de la mission de Feuquières, l'influence décisive qu'elle doit exercer sur les résolutions de la France lui donnent une importance considérable. Ses instructions, comme celles de ses collaborateurs, furent l'œuvre du Père Joseph (5). Disons ce qu'il faut entendre par là. Ici, comme il est arrivé le plus souvent, le Père Joseph a fixé dans une note la ligne de conduite de notre agent. Cette note a été soumise à Richelieu, cette ligne de conduite discutée entre lui et son confident, puis celui-ci a dicté des instructions conformes aux décisions arrêtées en commun. Si bien des choses restent obscures dans la collaboration du cardinal et du capucin, nous trouvons souvent dans les projets d'instructions et dans les instructions définitives le point de vue personnel du second et le fruit de la délibération commune, et nous pénétrons ainsi, dans une certaine mesure, le secret de cette collaboration. Dans ce cas, par exemple, Lepré-Balain nous a conservé le pro-

mareschal de camp et lieutenant du roy en la frontière, est cognu en Alemagne fort entendu et homme de bien. »

(1) « ... après la perte du R. P. J., auquel je debvois le premier honneur d'être connu de S. E. » Feuquières à de Noyers. Verdun, 6 janv. 1639. « ... Molto favorito dal P. G. » Contarini au doge. Paris, 24 mars 1637. *Filze*. « C'est un gentilhomme fort modéré, de bon sens et bien entendu, écrit le résident anglais, mais fort à la dévotion dud. Père et par conséquent dud. s[r] cardinal. » 1[er] février 1633 Record office, State papers. France.

(2) Pour preuve de l'absence de népotisme du Père Joseph, voy. notamment une lettre de Servien à Saint-Étienne, du 30 nov. 1633.

(3) Journal de Charnacé aux dates du 30 décembre 1632 et janvier 1633. Aff étrang.

(4) « ... j'ay esté ce jourdhuy à Ruelle... pour temoigner au Père Joseph, parent dud. s[r] de Fequières, la joye que je concevois et que je croyois que le Roy, mon maistre, recevroit de l'employ donné à ce personnage là en une occasion si importante et en laquelle un homme de son esprit, de sa probité et de sa creance pouvoit produire de si notables effets. » Dép. du résident anglais, Augier, annexée à celle du 10/20 janv. 1633. Record office.

(5) « Lambicate dal cervello del P. G. » Siri, VII. *Négociations de Feuquières*, Introduction.

jet (1) des instructions qui devaient guider Feuquières dans ses rapports avec l'électeur de Saxe et Oxenstierna. Si l'on compare ce projet aux instructions définitives, on voit que le Père Joseph et Richelieu ont envisagé assez différemment l'un des points les plus importants de la politique française en Allemagne. Le premier, prévoyant le cas où le chancelier offrirait de remettre Mayence et les autres places de la rive gauche du Rhin entre les mains du roi, prescrit à Feuquières de les laisser, sans les refuser formellement, entre les mains des Suédois, en se faisant promettre que ceux-ci ne les restitueront pas sans le consentement de la France (2). L'instruction définitive, au contraire, enjoint à Feuquières de se faire offrir ces places et de prévenir le roi, si cette offre lui est faite, pour qu'elles soient immédiatement occupées (3). C'est là l'un des indices, signalés plus haut, de la réserve qui devait, aux yeux du Père Joseph, marquer nos aspirations et notre marche vers le Rhin. On s'explique donc pourquoi le résident anglais considérait notre héros comme plus désintéressé à cet égard que les autres membres du conseil (4); la vérité, c'est qu'il craignait davantage d'alarmer et de faire incliner plus encore vers l'empereur le sentiment germanique.

Le projet du Père Joseph envisage l'électeur de Saxe comme le successeur de Gustave-Adolphe à la tête du parti évangélique et dans l'alliance de la France; les instructions lui destinent le même rôle. Nous verrons plus tard les difficultés de ce dessein; constatons seulement pour le moment qu'il était l'application du sys-

(1) Instruction au s[r] de Feuquières pour l'Allemagne. 1632. Aff. étrang.

(2) « Et s'ils offroient de remettre Mayence et autres places au deça du Rhin entre les mains du Roy, il ne les doit accepter ni refuser, ne pouvant estre qu'à charge, mais il sera bon qu'elles ne soient point rendues qu'avec le consentement de S. M. »

(3) Instr. de Feuquières, *Mémoires de Richelieu*, II, 440, col. 2-441.

(4) « ... se jettant [le Père Joseph] de costé sur la peyne que les Roys doibvent prendre à présent de donner la paix à l'Allemagne si longtemps affligée. Je le trouve à la vérité plus moderé en ce regard qu'aucuns des autres ministres qui (crains-je) porteront plustost S. M. Très Ch. à se servir de l'occasion pour s'accomoder de quelques-unes des places que les Suédois tiennent le long du Rhin qu'à seulement employer l'autorité de ses armes sur les frontières pour le repos de la Germanie. » 4/14 janvier 1633. Record office.

tème qui cherchait à établir, entre le parti catholique et le parti protestant, unis pour la défense « de la liberté germanique », affranchis par le sentiment de leurs forces de la dépendance de l'empereur et des puissances protestantes, un équilibre placé sous la garantie de la France. A côté de ce système, dont le succès ne peut être que l'œuvre du temps et d'une longue persévérance et qui, conçu dès 1630 par le Père Joseph (1), ne cessera de diriger la politique française jusqu'au jour où les événements l'auront définitivement condamné, on trouve dans les instructions de Feuquières des préoccupations inspirées par les circonstances. Le premier but, l'intérêt pressant de la mission de notre ambassadeur, c'est d'empêcher que les membres de la coalition protestante s'en séparent par des traités particuliers ou même par de simples suspensions d'armes. Mais il se trouvera peut être en présence d'un entraînement irrésistible vers la paix ; sa tâche consistera alors à faire réserver au roi, dans la diète où on en traitera, le rôle de médiateur. En effet, si sa mission n'est rien moins que pacifique (2), elle est conçue de façon à s'adapter à un mouvement contraire aux vues et aux intérêts de son gouvernement. La souplesse de la diplomatie française brille dans le parti qu'elle sait tirer de ce mécompte éventuel. L'ambassadeur annoncera aux confédérés protestants l'envoi d'un résident français à la cour impériale, présentera la mission de celui-ci comme destinée à pénétrer la sincérité de déclarations pacifiques, auxquelles, pour sa part, la France ne croit pas, les fera expliquer sur leurs intentions en leur communiquant, sans leur en laisser prendre copie, le projet d'accommodement de notre pays et se fera déférer par eux le mandat de négocier avec l'empereur, c'est-à-dire en réalité le rôle utile et honorable de médiateur entre l'empereur et eux. C'est ainsi que, du même coup,

(1) Voy. *La Mission du Père Joseph à Ratisbonne en 1630*, chap. VIII.

(2) « Nos plus spéculatifs et clairvoyans croyent que le prétexte de son voiage sera qu'il va prescher l'union auxd. princes pour obtenir la paix tant plus advantageuse, et que toutefois son vray ordre soubs main sera de seulement les unir, afin qu'ils puissent tant mieux continuer la guerre contre la maison d'Autriche. » Dép. d'Augier, 10/20 janv. 1633. Record office.



la France prévenait par une confiance calculée et payée de retour les soupçons que la mission de Charbonnières à Vienne pouvait exciter chez nos alliés protestants, s'érigeait en médiatrice à la place du roi de Danemark, appuyait les conditions qu'elle faisait à l'empereur de l'autorité de la coalition protestante au nom de laquelle elle parlait.

Feuquières devait encore faire espérer à l'électeur de Brandebourg l'intervention du roi pour lui faire rendre ses places occupées par les Suédois et les Hollandais (1), il avait aussi pour tâche de fortifier dans leur animosité contre la maison d'Autriche les princes secondaires et les villes qui formaient l'élément le plus solide et le plus résolu du parti protestant (2).

Au sujet de la question du Palatinat, la France se trouvait dans un assez grand embarras. Elle ne voulait pas mécontenter le roi d'Angleterre, qui subordonnait entièrement à cette question son attitude dans les affaires européennes, car elle espérait l'entraîner dans la coalition contre la maison d'Autriche. D'un autre côté, le duc de Bavière avait fait reconnaître par une diète sa dignité électorale et la France l'avait reconnue aussi (3). D'ailleurs, le gouvernement français, et, dans le gouvernement français, le Père Joseph moins que personne, ne renonçait pas à l'espoir de faire de Maximilien le rival et le successeur de Ferdinand II. On était dès lors fixé dans notre pays sur la transaction destinée à concilier des prétentions contraires : c'était l'alternative de l'électorat, mais il n'était pas encore opportun de divulguer cette résolution. On avait esquivé les instances du résident anglais pour faire accorder au prince Charles-Louis, fils du feu roi dépossédé de Bohême, le titre d'électeur, et au comte palatin Philippe-Louis de Simmeren celui d'administrateur (4). Feuquières eut l'ordre de répondre par un ajournement aux instances semblables qui se produiraient en Allemagne, de

(1) Ranke, *Zwölf Bücher Preuss. Gesch.* I, 210.
(2) Instr. de Feuquières, *Mém. de Richelieu*, II, 440.
(3) *Négociations de Feuquières*, I, 212.
(4) Voy. les dép. d'Augier, *passim* au Record off.

représenter que, de l'aveu du roi d'Angleterre, le règlement de la question devait être réservé à une diète et faire l'objet d'un accord entre les deux parties. Les places du Bas-Palatinat enlevées aux Espagnols par les Suédois pourraient être conservées par ceux-ci au légitime possesseur ou remises dès à présent au jeune prince avec des garnisons anglaises ou enfin et préférablement être confiées au roi, qui partagerait avec Charles I[er] les frais d'occupation (1).

Feuquières devait être secondé par des agents placés presque tous sous sa direction : d'Avaugour, Rorté, Beauregard, Miré, La Grange aux Ormes, Melchior de Lisle. Marquons d'un trait au passage la physionomie des deux derniers, car tous deux sont, comme Feuquières, des créatures du Père Joseph et dans des termes d'intime confiance avec lui. La Grange aux Ormes, qui a préparé le terrain à Feuquières et deviendra son principal auxiliaire, est un agent actif, remuant, dont les services sont hautement reconnus par son gouvernement et par son chef direct lui-même, mais dont l'intégrité n'est pas à l'abri du soupçon, qui n'a pas toujours toute la réserve désirable et qui, par son caractère impérieux, se fait des ennemis et parmi ses collaborateurs et dans le pays où il est accrédité. Sa qualité de protestant n'a pas empêché notre capucin de s'intéresser à lui (2). C'est

(1) Mémoire de ce que dira M. de Feuquières sur les affaires de M. le duc de Bavière et le Palatin dans *Négoc. de Feuquières*, I, 26. *Mém. de Richelieu*, II, 441, col. 1 et 2.

(2) « Je cognois particulièrement led. s[r] de la Grange. Il est homme de fort bon esprit et qui (quoique de la religion) ne laisse pas de dépendre des volontés dud. Père... » Dép. d'Augier. Meaux, 10/20 juillet 1632. Record office. « Calidior hic, » dit de lui Grotius en le comparant à Feuquières. Feuquières au Père Joseph, 7 juin 1633, 26 juin 1634. *Nég. de Feuquières*, II, 323, 371. Feuquières à Andilly, 14 janv. 1635. *Ibid.*, II, 441; III, 59. « Il y a quelque temps que Oxenstiern m'envoya prier que, s'il étoit possible, il désireroit extrêmement de me pouvoir parler en particulier sans La Grange, auquel, outre l'adversion qu'il me témoignoit entretenir contre son humeur, il ne pouvoit prendre confiance particulière en une affaire d'importance et de secret... » Feuquières au Père Joseph. Francfort, 29 août 1634. Aff. étrang. Allemagne. La Grange aux Ormes exerça la patience de Feuquières et entra en lutte ouverte avec Charnacé, dont le caractère n'était pas commode non plus. Celui-ci raconte, dans son *Journal* inédit, que, sans la présence du Père Joseph, il l'aurait frappé. « M. de Feuquières a escrit aud. Père contre la Grange. » Dép. d'Augier, 17/27 oct. 1634. Record office. « Ab La Grange



par des mérites analogues, un peu compromis également par l'excès d'initiative et la rudesse, que Melchior de Lisle, protestant aussi, avait séduit notre héros qui l'avait, en 1630, fait entrer au service du roi (1). Le résident anglais le qualifiait de « fourbe superlatif (2) ». L'histoire, plus impartiale, doit voir en lui un diplomate habile, entreprenant jusqu'à la témérité, excellant à traiter les affaires le verre en main avec les Allemands ses compatriotes (3), autoritaire, odieux à bien des gens et notamment aux Bouthilliers (4) qui ne lui ménageaient pas les affronts (5), mais protégé contre ses ennemis et contre lui-même par ses services et par le Père Joseph. Ce que celui-ci appréciait le plus chez les autres, c'était naturellement les qualités qui le distinguaient lui-même, le zèle, l'initiative, la fécondité des ressources, et l'excès de ces qualités le trouvait indulgent.

Nous n'avons pas à insister sur la mission de La Grange aux Ormes, qui n'avait qu'à faire profiter Feuquières de son expérience et à lui servir d'auxiliaire, mais on ne connaîtrait qu'im-

omnia pessima exspecto. Captat aulae gratias damno sociorum. Rumor hic fuerat, male ei convenire cum Feuquerio : eo futurum ut hic retineretur. Si id verum fuit, rem suam novis quibusdam Josephitatibus restituit... » Grotius à Smalz. Paris, 18/28 mars 1635.

(1) Melchior de Lisle était un gentilhomme allemand, né d'une mère française de la maison de Montmirail.

(2) 8/18 novembre 1633. Record office.

(3) « ... et puisse tenir tête aud. duc [de Saxe] le verre à la main. » *Ibid.*

(4) « ... M. Bouthillier ayant tousjours eu une particulière aversion pour luy et pour tous ceux qui avoient esté cheris du feu bon pere... » État de services du s^r de Lisle. Clairambault, 360 fol. 3607.

(5) Voy. Avenel, VIII, 96-97. « Le s^r de Lisle, qui réside pour sad. M. à Strasbourg, a fait un voyage depuis peu de jours auprès dud. s^r card. Led. s^r de Guron et autres, ses ennemis, se croyoyent assez forts pour le pouvoir debusquer de son employ, mais led. s^r card., le trouvant propre à son usage, luy a fait donner mil escus pour son voyage et l'a renvoyé aud. Strasbourg y poursuivre les bastimens de son dessein... » Dép. d'Augier et de Vic. Paris, 15/25 oct. 1633. Record office. Feuquières, signalant au Père Joseph le caractère autoritaire de de Lisle, lui dit : « Puisque l'opinion générale le fait vostre ministre et vostre ambassadeur. » 7 avril 1635, *Nég. de Feuq.*, II, 56. Le Père Joseph lui-même, dans une dépêche à Feuquières, du 26 mai 1634, reconnaît qu'il est compromettant. Même recueil, II, 292. Voy. enfin une dépêche d'Augier et de Vic, 18/28 avril 1634, Record office.



parfaitement les vues de Richelieu et du Père Joseph sur l'Allemagne si nous ne disions ce que Miré et Melchior de Lisle allaient y faire.

La France désirait voir confier le commandement des troupes des confédérés à Bernard de Saxe-Weimar et au landgrave de Hesse (1), en qui elle comptait trouver des instruments dociles (2). Feuquières était instruit de ce désir, qui se rattachait à la pensée de rendre les protestants indépendants de la Suède, mais il devait le dissimuler soigneusement au comte de Horn et aux Suédois. Ce fut pour donner le change au lieutenant de Gustave, en même temps que pour le flatter par une démarche honorable et le faire servir à nos desseins, que Miré lui fut envoyé. Ses instructions, dressées par le Père Joseph (3), le chargeaient de

(1) Guillaume V.

(2) « Il [le landgrave de Hesse] est dans l'absolue et assurée dépendance de S. M. » *Nég. de Feuquières*, I, 95.

(3) 3. Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*, année 1633. Siri, VII, 597. Une lettre du Père Joseph à Bouthillier semble démentir cette assertion et établir que les instructions furent l'œuvre du secrétaire d'État des affaires étrangères; en réalité, elle prouve seulement que la pensée du capucin reçut daus les bureaux du ministre la forme officielle. Voici les passages intéressants de cette lettre : « Mgr le cardinal vous prie de faire que le s[r] de Miré puisse avoir demain au soir toute sa dépesche pour le venir retrouver dès le mesme soir ou après demain au matin. Il presse fort cela et, après avoir veu l'instruction, il veult luy donner des ordres particulliers, à ce qu'il m'a dict, et le faire après partir en diligence. — Il désire aussy veoir au plustost les instructions pour M. de Feuquères et le s[r] de Charbonière qu'il est temps à la vérité de faire partir. Vous pouvez luy envoier lesd. instructions tandis que l'on fera les lettres... M. de Feuquerre faict estat de partir lundi, il est bien à craindre qu'il n'arrive trop tard. Je suis en peine de ne voir point par les lettres du s[r] de la Grange qu'il ait touché ces deux mil escus. Cela mérite bien de faire scavoir de Baudoin, son beau-frere, comment cela est allé et de faire qu'il satisfasse promptement. — Monsieur le cardinal vous prie de faire escrire en diligence par duplicata au s[r] de la Grange, de la part du Roy, qu'il continue d'assurer Saxe, Auxesterne et les autres de l'entière résolution du Roy de les assister et qu'il leur envoye un ambassadeur extraordinaire qui part dans deux jours avec plein pouvoir de passer avec eux tous les trettés nécessaires pour le bien commung. Il faut, s'il vous plaist, que cela soit mis en bon chiffre, il est bon de luy dire que le sieur de Charnacé n'ira pas et que c'est M. de Feuquières, qui tesmoigne estre bon amy dudit s[r] de la Grange, qui ne manquera pas de donner par delà toutes les bonnes impressions du s[r] de Feuquières qu'il mérite. Que s'il voyoit cependant les esprits se porter trop vers la paix, il n'oubliera pas de leur faire voir combien elle leur sera plus asseurée avec l'intervention et l'association de Sa Majesté, ce



dénoncer au général suédois les intelligences du duc de Lorraine avec les Impériaux et les Espagnols, de le pousser à agir contre ce prince et à menacer la Franche-Comté, dans l'espoir que le duc et la province demanderaient protection au roi et se donneraient à lui (1).

Melchior de Lisle devait retourner à Strasbourg, où nous l'avons vu résident dès 1631, pour y entretenir la confiance qui avait conduit cette grande ville à rechercher l'assistance pécuniaire du roi (2). Les convoitises de Richelieu sur la puissante république ne sont pas douteuses (3), bien qu'elles aient été contestées par le dernier historien français de celle-ci (4); elles ne peuvent l'être surtout pour nos lecteurs qui savent que le cardinal avait failli, l'année précédente, y donner libre cours. S'il avait renoncé, sur les représentations du Père Joseph, à s'emparer par surprise de Strasbourg et du pont de Kehl, il espérait bien amener la capitale de la Basse-Alsace par des rapports de plus en plus fréquents et étroits à accepter un jour le protectorat français.

Melchior de Lisle et Miré étaient chargés aussi, concurremment avec Feuquières, de resserrer nos liens avec le prince Jules, comte de Montbéliard, duc et administrateur de Wurtemberg,

qui pourra servir à faire qu'ils attendent M. de Feuquières avant que de conclure. Il faut aussy un mot, s'il vous plaist, au s[r] du Hamel par la mesme voye à ce qu'il attende M. de Feuquières, près de l'Électeur de Saxe ou Auxerterne. Il sera bon de recommander au s[r] Persotte qu'il fasse tenir ces lettres en diligence au s[r] de la Grange, lui recommandant le soin de faire tenir la lettre du s[r] du Hamel. Ce qui presse le plus maintenant est de nous envoyer le plain pouvoir pour M. de Feuquères, afin que M. le card. mette ordre qu'il soit scellé promptement. Je vous demande pardon sy je vous rompt la teste de toutes ces affaires, mais c'est par obéissance et par nécessité. C'est, Monsieur, vostre tres humble serviteur. F. J. C. jeudi soir. » Aff. étrang.

(1) Lepré-Balain, *Ubi supra*. *Mémoires de Richelieu*, II, 442, col. 2,444. Miré partit le 6 février 1633.

(2) Rod. Reuss, *Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France en 1639* dans *Revue d'Alsace*, année 1869. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, 4[e] édition.

(3) Citons seulement ici le témoignage du résident anglais : « ... si elle [la France] a continué en son appetit contre Strasbourg, de quoy on parle comme d'un ouvrage infaillible pour l'esté prochain, etc... » 27 sept./7 octobre 1633. Record office.

(4) Legrelle, *Op. laud.*, chap. II.



et son neveu mineur, héritier du duché, et avec les princes protestants des deux rives du Rhin, notamment avec le duc de Deux-Ponts, le margrave de Bade-Durlach, le comte de Hanau, les rhingraves Otto et Louis, les comtes de Lutzelstein (la Petite-Pierre) et ceux de Wetteravie. La France espérait faire de ces princes, qui étaient déjà ses pensionnaires, les membres d'une confédération du Rhin placée sous sa protection (1).

Tout en travaillant à ranimer la confiance et à resserrer l'union du parti protestant pour donner à la guerre un nouvel élan, la France se prêtait à des négociations pacifiques avec l'empereur. Au mois de mars 1632, le baron Pierre de Schwarzenberg était venu y faire, au nom de Ferdinand II, des ouvertures de paix et en avait rapporté un projet d'accommodement où l'Espagne n'était pas comprise (2). A la fin de 1632 ou au commencement de 1633 (3), le beau-frère du Père Joseph, Saint-Étienne, était envoyé auprès des électeurs catholiques pour justifier le roi du reproche de les avoir abandonnés et tâcher de nouveau de les rallier à une politique d'indépendance à l'égard de l'empereur, d'union avec les électeurs protestants et de concert avec notre pays; il devait, en quittant le duc de Bavière, poursuivre sa route jusqu'à Vienne et confirmer les assurances données par Schwarzenberg au sujet des dispositions pacifiques du roi. Le langage que lui prescrivent ses instructions est très vague, et il serait difficile de voir dans sa mission autre chose qu'un hommage platonique à la conciliation, si l'on ne se rappelait que l'empereur était déjà fixé par le projet remis à Schwarzenberg sur les conditions auxquelles le roi était disposé à traiter.

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 442, col. 2, 443-444.

(2) « ... et lui temoignera [au duc de Bavière] aussi que S. M. seroit bien aise de dissiper tous les ombrages qui sont entre l'Empereur et elle et de faire ensemble une bonne paix, encore que l'Espagne n'y entrat point, selon le projet donné aud. Empereur par le baron de Schwartzberg (*sic*), envoié de sa part au roi... » Instr. au s[r] de Saint-Etienne pour l'Allemagne, 1632. Aff. étrang. Allemagne. *Mém. de Richelieu*, II, 447. Khevenhüller, *Annales Ferdinandei*, VIII, 310,

(3) Les instructions sont insérées dans Lepré-Balain à l'année 1632, mais Aretin (*Bayerns auswærtige Verhæltnisse*, I, 321) place sa mission en 1633.



Il n'avait d'ailleurs qu'à préparer les voies à Charbonnières, qui le suivit de près pour aller remplacer Ceberet dans le poste de résident à la cour impériale. Charbonnières était la créature du Père Joseph, le confident et le serviteur dévoué de sa politique personnelle (1). Le langage qu'il devait tenir à Munich et à Vienne était fort peu différent de celui que Saint-Étienne venait d'y faire entendre. Il ne devait même pas s'engager dans cette négociation avant d'être assuré par Feuquières qu'elle n'était pas désapprouvée par les princes protestants avec qui traitait celui-ci. On préférait que l'Espagne n'y fût pas mêlée. Le projet de paix dont il était porteur indique les conditions au prix desquelles Richelieu et le Père Joseph représentaient la France comme disposée à renoncer à son hostilité contre la maison d'Autriche : il consacrait la cession de Pignerol au royaume, stipulait le *statu quo* dans les Trois-Évêchés, accordait la démolition des forts construits par les Grisons et l'évacuation de leur pays par les troupes françaises, à condition que le traité de Monçon fût exécuté, déclinait l'ingérence de l'empereur dans les relations du roi avec le duc de Lorraine. Ce projet ne devait être communiqué à personne et était surtout destiné à fixer Charbonnières sur nos revendications (2).

Cet exposé des faits, surtout si on le rapproche des déclarations résolues, pour ne pas dire belliqueuses, de Richelieu et du Père Joseph (3), semble bien indiquer qu'ils n'attendaient pas grand'chose de cette négociation, qu'ils y cherchaient surtout des éclaircissements sur les intentions de leurs adversaires. Il est très vrai, en effet, qu'ils ne se faisaient pas illusion sur le succès de cette tentative, et cependant on aurait tort de ne voir qu'une comédie dans cet échange de protestations et de démonstrations pacifiques. A côté de l'essor puissant qui poussait l'une contre

(1) « Vous remarquerez là-dessus que la France ou plustost le P. Joseph a tousjours un agent à Vienne nommé Carbonnier, par lequel il est croyable que led. Pere tient tousjours quelque filet de correspondance avec le duc de Baviere... » Dép. de l'agent anglais Scudamore. Paris, 14 mars 1636 (n. st.). Record office.

(2) Lepré-Balain, année 1633, *Mém. de Richelieu*, II, 450, col. 2-451.

(3) Voy. plus haut.

l'autre deux nationalités depuis longtemps rivales et qui, avec la lutte de deux religions, a fait le fond et le sens de la guerre de Trente ans, il ne faut pas oublier une tradition de solidarité chrétienne que la papauté ne se lasse pas de rappeler aux combattants, qui se manifeste notamment par le projet d'une entreprise commune contre les infidèles et qui suscite toujours un écho dans des âmes foncièrement religieuses, comme celles de Ferdinand, de Louis XIII, de Maximilien, du Père Joseph, de Richelieu lui-même. Qu'on réfléchisse à la spontanéité avec laquelle s'éveille aujourd'hui sur un champ de bataille ou simplement au milieu de populations barbares la sympathie d'hommes appartenant à des nationalités hostiles, mais fils de la même civilisation, et l'on comprendra ce qu'il y avait de sincère dans ces tentatives de rapprochement entre des puissances unies par les mêmes croyances, c'est-à-dire par un lien plus fort que la fraternité vague qui, dans certaines circonstances, prévaut de notre temps sur les haines nationales. Si nous insistons sur la sincérité de ces aspirations pacifiques, qui tourmentaient périodiquement la conscience chrétienne des peuples et des gouvernements, c'est que notre héros fut un des hommes qui les ressentirent le plus vivement, tout en les unissant à un sentiment patriotique exalté. Mais s'il resta toute sa vie fidèle à la pensée d'une paix européenne fondée sur la communauté de croyance, c'était sans espoir qu'il la servait alors, parce qu'il se rendait compte que le moment n'en était pas venu. La paix ne pouvait être, en effet, que le résultat de l'écrasement, de l'infériorité avérée, tout au moins, d'un des partis ou de la conviction chez tous deux que leurs forces se balançaient et s'usaient sans l'espoir d'un triomphe complet. Or telle n'était pas la situation des belligérants. La mort de Gustave-Adolphe, tout en ébranlant la confiance et l'entente des confédérés protestants, les laissait dans une situation trop avantageuse pour les amener à l'abandon de leurs espérances. De son côté, Ferdinand, enhardi par la disparition de son redoutable adversaire, n'était pas encore résigné à révoquer l'édit de restitution ni à se séparer de la



politique envahissante et provocante de l'Espagne. Dès lors, la France n'avait aucun espoir de faire accepter les conditions modérées, bien qu'avantageuses, qu'elle mettait à la paix et, réduite à la perspective d'une guerre plus ou moins rapprochée, elle étendait ses ambitions en proportion des risques et des sacrifices que cette guerre devait lui imposer.

Sans illusion sur les chances d'une paix honorable, Richelieu et le Père Joseph attachaient une grande importance à empêcher la cessation des hostilités entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Au désir d'occuper les forces de l'ennemi et de prévenir une invasion partie des Pays-Bas espagnols se joignait chez eux l'espoir de reculer de ce côté aussi notre frontière, et cet espoir ne prenait pas autant de peine pour se dissimuler que celui qui avait le Rhin pour objet, parce qu'il pouvait se réaliser d'accord avec les Hollandais et que les populations flamandes et brabançonnes étaient peu affectionnées à leurs maîtres et moins éloignées de notre pays par les mœurs, les traditions et l'histoire que les populations germaniques. Le seul moyen assuré pour la France de faire durer les hostilités était d'y prendre part elle-même. Les deux intérêts qui s'attachaient à leur continuation, à la fois comme diversion et comme acheminement à des acquisitions territoriales, furent bien près de l'emporter dans l'esprit de Richelieu sur la prudence qui lui commandait de prolonger encore son attitude réservée. Tout en cherchant à faire accepter cette attitude à nos alliés, il laisse percer des hésitations et des regrets qui montrent que lui-même n'en avait pas tout à fait pris son parti et que son impatiente ambition, tentée par les avantages solides et brillants qu'il se promettait de la guerre, ne supportait qu'avec peine un ajournement (1).

On employa deux moyens pour faire rompre les négociations entre les Provinces-Unies et le gouvernement des Pays-Bas. D'une part, on fit espérer aux Hollandais une rupture prochaine et on sonda même leurs intentions au sujet du partage des con-

(1) Pour les variations de sa politique à cet égard, voy. les documents publiés par Avenel, VIII, 248 et suiv.



quêtes communes; de l'autre, on leur offrit, en attendant, un concours pécuniaire d'abord, militaire ensuite, de plus en plus étendu, si étendu qu'il leur donnait presque tous les avantages d'une coopération ouverte et rendait bien difficile le maintien des relations officielles entre la France et l'Espagne (1). Dès le commencement de 1633, ils recevaient officieusement et confidentiellement l'espoir d'une rupture (2); on résolut en même temps de leur faire porter des propositions de concours par un agent ayant pour mission d'employer tous les moyens possibles pour faire échouer les efforts des partisans de la paix. On songea d'abord pour cette mission au duc de Candale, à d'Hauterive,

(1) Le Père Joseph a Charnacé, 18 mars 1633. Voy. plus bas.

(2) « Je me donneroy l'honneur de vous dire à part que dimanche dernier l'un des premiers ministres de cette cour envoya querir le *secrétaire des États généraux*, auquel il fit en secrette confiance l'ouverture ensuivante, soubz promesse que, sans le nommer, il en escriroit (au desceu de l'ambassadeur) au secrétaire d'État des *États généraux* ou à M. Pau et en solliciteroit prompte responce, assavoir que maintenant les affaires de la Chrestienté sont en deux pointz : ou de faire une paix ou une guerre commune et ce par une liaison de *France*, les *États généraux*, *Princes protestants contre maison d'Austrice* et *Espaigne*, laquelle, voulant prester l'oreille à la paix, on la brideroit par ce moyen avec de telles conditions que jamais elle n'auroit le moyen de plus faire du mal, ou, si elle se resolvoit à la guerre, on iroit aussy contre elle par mer et par terre, de telle sorte par la susd. liaison qu'on en auroit raison. Et d'autant que *Roy de France* avoit ses pretensions sur l'*Artois*, *Hynault* et *Flandres* comme pieces de *son patrimoine* et *usurpées* sur lui par *Spaigne*, l'on desiroit savoir de *Estats generaux*, en cas de rupture, quelle part on luy feroit en ces conquestes et soubz quelles conditions on pourroit agir de part et d'autre; que, quant à *Angleterre*, on la feroit bien venir, sans qu'on s'en mit beaucoup en peine pour cela. L'on désire que les ouvertures de ce que dessus viennent de la part des Estats généraux, comme ayans cy devant proposé (dit-il) telles et semblables choses à *Roy* de France; que toutesfois Roy de France envoyeroit quelque personne confidente par delà pour en traiter, après que États se seroient déclarés d'y vouloir entendre. Led. *secrétaire* croid que ce que dessus part de l'invention et par ordre de cardinal, sans pouvoir encore juger si c'est à bon escient ou seulement pour éluder ou dilayer pour quelque temps *the peace* ou *truce* en *Holland* et esquiver aussy tant plus aisement au payement de ce qu'ils demandent. Sa meffiance s'accroist d'un costé par ce que luy a dit led. ministre, que, s'il le nommoit, il le desadvoueroit, et, d'autre part, il reste en quelque sorte de confiance par le choix qu'il semble que l'on ayt desjà fait de la personne de M. Bouthillier le jeune, pour faire ce voyage après la response du *States gen*. Il importe que cecy demeure secret afin que l'on m'en confie tant plus librement les suites... P. S. Led. *secrétaire* fait la charge de l'*ambassadeur* qui ne fait que *radoter*. » Dép. d'Augier. Paris, 4/14 janvier 1633. Record office. Les passages soulignés sont en chiffres.



frère du garde des sceaux, Châteauneuf, et même à Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères (1). Il y a lieu de penser que le Père Joseph voulait la réserver à ce dernier, qui, comme son père Bouthillier, était entièrement dans sa main, et c'est ce qui expliquerait comment, passant en revue avec Charnacé les personnes les plus propres à aller à l'étranger raffermir la coalition ébranlée par la mort de Gustave-Adolphe, il ne désignait personne pour la Hollande; il est très probable qu'en critiquant les candidats du cardinal, Candale et d'Hauterive, le capucin ne voulait pas nommer à Charnacé celui qui avait sa préférence (2). Quoi qu'il en soit, le fils de Bouthillier ne fut pas nommé, parce que son absence aurait été préjudiciable aux affaires (3). Le 6 janvier 1633, à la suite d'une longue conférence tenue entre Richelieu, le Père Joseph et Chavigni et où Charnacé avait été appelé, Candale fut désigné, mais, le lendemain, le cardinal, revenant sur ce choix, fit appel au dévouement et à la capacité de Charnacé, qui venait de refuser une mission en Allemagne (4). Moins grand seigneur que le fils du duc d'Épernon, le négociateur du traité de Bärwald avait bien plus d'expérience et de talents diplomatiques, et il avait notamment l'avantage de bien connaître les affaires d'Allemagne (5) qui étaient le pivot de la politique générale.

C'est au Père Joseph qu'appartient la conception première des instructions emportées par Charnacé le 19 janvier 1633. Le genre de preuve sur lequel repose cette assertion est trop délicat et d'un emploi trop fréquent dans notre travail pour n'en pas dire sincèrement le fort et le faible. Nous possédons les instructions de Charnacé sous la forme de projet (6) et sous leur forme définitive (7). La présence du projet dans la compilation de

(1) Voy. la dép. précitée d'Augier. Avenel, IV, 4373.
(2) *Journal* de Charnacé au 31 déc. 1632. *Ubi supra.*
(3) Dép. d'Augier, 7/17 janv. 1633. Record office.
(4) *Journal* de Charnacé aux 6 et 7 janv. 1633.
(5) « ... un homme entendu aux affaires d'Allemagne... » Avenel, IV, 419.
(6) Instructions au s^r de Charnacé, 1633. Lepré-Balain.
(7) *Mém. de Richelieu*, II, 451-452, col. 2, et Avenel, IV, 121.

Lepré-Balain ne permet guère de douter qu'il ait été dicté par le Père Joseph, mais ce qui importe, c'est d'établir que celui-ci, en le dictant, n'a pas suivi les indications de Richelieu, que c'est lui qui a tracé à Charnacé la voie dans laquelle notre agent devait poursuivre le but que se proposait le gouvernement français. Or comment prouver que Richelieu n'a pas indiqué au Père Joseph le sens dans lequel les instructions de Charnacé devaient être conçues? Ce dernier nous dit bien dans son *Journal* que, le 12 janvier, il a lu ses instructions au cardinal, qui les a étendues et éclaircies (1), mais était-ce l'expression imparfaite donnée à ses vues que Richelieu corrigeait, étaient-ce les vues du Père Joseph? Avouons de bonne foi qu'il est impossible de le savoir. Ce qui ne l'est pas, au contraire, c'est d'examiner ce projet et de voir si on y trouve un caractère personnel ou le reflet de la pensée d'autrui. Si l'on soumet ce document à cette épreuve délicate mais décisive, le Père Joseph nous y apparaît comme un conseiller et non comme un secrétaire. L'office d'un secrétaire, en effet, est de mettre dans le meilleur jour, de présenter sous la forme la plus séduisante les idées de celui dont il est l'organe. Or le projet en question n'a rien d'une rédaction étudiée et faite à loisir, on y reconnaît, au contraire, le premier jet d'une pensée qui se cherche et se fixe.

Si, comme nous le pensons, le projet conservé par Lepré-Balain doit être envisagé comme l'expression des idées de notre personnage sur la mission de Charnacé, il est intéressant de le comparer avec les instructions définitives. C'est le capucin qui a déterminé la progression que notre envoyé doit suivre dans les offres qu'il est autorisé à faire aux Hollandais pour empêcher la cessation des hostilités, et Richelieu a changé peu de chose aux conditions de plus en plus avantageuses dans lesquelles le concours de la France peut leur être offert. D'après les instructions définitives comme d'après le projet, notre agent doit commencer

(1) « Mercredi M. le card. m'a fait lire mon instruction et y a ajouté et expliqué ce qu'il a jugé nécessaire. » 12 janv. 1634. On ne voit pas clairement si Charnacé a lu lui-même à haute voix ses instructions ou s'il en a entendu la lecture.



par proposer la continuation du subside annuel d'un million ; si cela ne suffit pas, il y ajoutera cinq cent mille livres pour l'année courante. Dans le cas fort probable où les États généraux ne se contenteraient pas d'une assistance purement pécuniaire, on ne leur refusera pas des troupes. On remarque ici entre le projet et les instructions deux différences : sous leur première forme comme sous la seconde, les instructions de Charnacé lui prescrivent d'offrir d'abord pour l'été prochain 4000 hommes de pied et 600 chevaux, mais, tandis que, d'après le projet, ces troupes pourront faire campagne sous les drapeaux du roi, Richelieu, soucieux de reculer le plus possible la participation ostensible de la France à la guerre contre l'Espagne, spécifie qu'elles serviront sous les ordres de la république. Dans la pensée du Père Joseph, ce secours devait exempter notre pays du subside d'un million ; Richelieu, plus libéral, maintient le million. Si l'offre de 4000 fantassins et de 600 chevaux est insuffisante, Charnacé, d'après l'avis du Père Joseph, ira jusqu'à offrir 12 000 hommes de pied et 2000 chevaux, commandés par un maréchal de France, qui sera sous les ordres du prince d'Orange ; ces forces, jointes aux troupes hollandaises, devront servir, l'été prochain, à faire, au profit du roi, la conquête de Namur ou de Dunkerque et de la côte de Flandre, pour être employées, l'été suivant, dans l'intérêt des Hollandais. Il sera entendu que les alliés ne pourront faire séparément ni paix ni trêve. Mais les Espagnols ou même les Impériaux pourront considérer cette agression si peu dissimulée comme une déclaration de guerre et, tandis que notre frontière du nord sera couverte par les forces franco-hollandaises, franchir le Rhin, envahir à l'est notre territoire. Le Père Joseph le redoute et il ne trouve pas prudent de s'exposer à un pareil danger avant d'avoir obtenu des Suédois la cession des places qu'ils occupent sur la rive gauche du Rhin. C'est seulement quand l'occupation de ces places aura mis notre frontière orientale à l'abri d'une invasion, que Charnacé pourra s'ouvrir au prince d'Orange de l'offre qu'il est autorisé à lui faire : preuve nouvelle et de la

prépondérance politique et militaire de la question allemande et de l'adhésion de notre héros au principe, sinon à l'application sans scrupule de la politique des gages. Les instructions reproduisent cette offre et cette condition, mais elles prescrivent à notre agent, avant d'en venir là et après avoir proposé inutilement 4000 hommes de pied et 600 chevaux, d'offrir 6000 fantassins et 1000 cavaliers, qui seraient employés à des conquêtes dont la France aurait sa part. Théoriquement et sur le papier, les modifications de Richelieu paraissent peu importantes, mais au point de vue pratique, qui est le seul où il faille se placer, elles sont loin d'être insignifiantes, car elles donnaient plus de latitude au négociateur et pouvaient exercer sur l'issue de la négociation une heureuse influence. La part de Richelieu ne se borne pas d'ailleurs à un ménagement mieux entendu des concessions successives de la France; le cardinal veut aussi que Charnacé fasse ressortir les dispositions belliqueuses des protestants allemands, leurs avances au roi, leur solidarité avec les Hollandais; il lui recommande de faire espérer au prince d'Orange une rupture entraînant une guerre générale et de stipuler le prix le plus avantageux possible de cette rupture. Tout cela est indiqué plutôt qu'exprimé et ne pouvait être bien compris que par un diplomate aussi exercé que Charnacé. A part ce langage destiné à encourager les Hollandais à continuer la lutte en leur faisant comprendre que la France ne tardera pas y entrer, l'attitude prescrite à notre envoyé par ses instructions est celle indiquée par le Père Joseph. Cet envoyé ne se présentera pas comme venu pour mettre obstacle à une paix ou à une trêve; suivant les dispositions qu'il rencontrera, il s'opposera à la cessation des hostilités ou fera associer son maître à un traité donnant satisfaction aux revendications de la France et garanti par une alliance défensive, et il tâchera qu'on nous demande d'entrer dans ce traité. Les intérêts de la religion catholique sont stipulés dans le projet avec plus de soin encore que dans les instructions : le Père Joseph ne présente pas seulement la tolérance du culte catholique dans les villes conquises et



même dans le reste des Provinces-Unies comme le moyen le plus efficace pour amener le roi à la rupture désirée par les Hollandais, mais comme un moyen de faciliter entre eux et les provinces méridionales une union qui compte dans ces provinces un assez grand nombre de partisans (1). Le projet de partage des conquêtes communes, conçu par le Père Joseph, attribue à la France le Hainaut, l'Artois, le Tournaisis, Lille, Douai, la Flandre gallicane, c'est-à-dire Nieuport, Ostende, Dunkerque et Gravelines, une partie du Luxembourg et du Namurois ; aux États, le Brabant, le Malinois, le Limbourg, la Gueldre, une partie de la Flandre impériale, c'est-à-dire de la Flandre comprise entre l'Escaut et la Hollande, une partie du Luxembourg et du Namurois. Les instructions ajoutent au lot de la France Orchies et à celui des États la Frise.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître les sentiments et les vues de Richelieu et du Père Joseph sur l'Italie. Il faut y revenir à cause de l'importance plus grande que la péninsule avait prise pour nous depuis que l'intronisation d'un prince français à Mantoue et la possession de Pignerol nous avaient mêlés plus directement à ses affaires et que la perspective d'une rupture prochaine rendait plus pressant le besoin de diversions et d'alliances. Épris, comme beaucoup de leurs contemporains, de spéculations politiques, auxquelles ils appliquaient le goût général de raisonner et de dogmatiser puisé dans leur éducation théologique, Richelieu et le Père Joseph admiraient, dans le pays de Machiavel et de Guichardin, de la diplomatie vénitienne et pontificale, la véritable école des hommes d'État. On se rappelle que notre héros considérait un séjour à Rome comme indispensable pour connaître la quintessence de la finesse italienne et que, dans sa jeunesse, il avait été y étudier l'art de traiter les affaires. Richelieu professait pour Machiavel une vive admiration, s'étonnait que les attaques dont ce grand homme

(1) Voy. plus bas, dép. du Père Joseph à Charnacé, du 18 mars 1633.

avait été l'objet n'eussent jamais rencontré de contradicteur et faisait entreprendre par le chanoine Louis Machon cette tardive apologie (1). Mais leur défiance était en raison directe de leur admiration. La mobilité et le peu de sûreté du caractère italien, le défaut d'indépendance des gouvernements de la péninsule ne permettaient pas de compter de ce côté sur un concours sérieux et persévérant. D'ailleurs, autant Richelieu et le Père Joseph étaient peu disposés à faire bon marché de l'influence de l'Italie dans la prochaine guerre, autant ils étaient éloignés d'y faire revivre les prétentions dynastiques des Valois. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter leurs protestations de désintéressement au sujet de l'Italie. Elles n'excluaient pas le désir d'y fortifier et d'y étendre la situation militaire que la France y occupait déjà. Dominer à Mantoue et à Casal, transformer, si notre influence n'y était pas docilement acceptée, le protectorat du Montferrat en une véritable possession, réunir à Pignerol les vallées voisines, en faire une place formidable et un grand arsenal, réduire le duc de Savoie à la dépendance, tels étaient leurs desseins actuels sur un pays dont ils ne pouvaient pas plus se désintéresser qu'ils ne devaient y rechercher de décevantes conquêtes (2). Desseins actuels, disons-nous.

(1) Céleste, *Louis Machon, apologiste de Machiavel.*

(2) « Ils sont si grands politiques qu'ils ayment myeux conserver la mémoire des injures... que de perdre celle des bienfaits. » Avenel, III, 190. Richelieu, en présence de l'insistance du duc de Mantoue à demander l'évacuation de Casal et du Montferrat par les Français, « a demandé au duc de Savoie trois places fortes pour pouvoir donner la main à Pignerol et tenir le pied bien mis en Italie, il offre au duc de lui faire rendre [ou vendre] Genève ». Pedro de Avre à André Rozas, 2 juin 1633. Le Père Joseph déclare à plusieurs reprises : « Non voler il Re in Italia altra portione che quella che li suoi collegati stimeranno necessaria per la sicurezza, affine che possi sempre soccorrerli, et in questo mostro che bastasse il passo di Pinarolo, comprobando cio con l'essempio delle cose passate, dicendo che, quando Francesi havevano lo stato di Milano et il regno di Napoli, sempre gl' Italiani li insidiarono... » Soranzo au doge, 6 déc. 1638, Bibl. nat. *Filze.* « Credo [c'est Richelieu qui parle à Soranzo] havere altre volte data [*lisez* : detto] a V. E. che il Re non pretende altro che mantenere quello che ha, che, se pare havesse a desiderare di allargar i suoi confini, lo farebbo in altre parti piu commodi... le voglio ben dire una cosa in confidenza, che, se si potesse havere dal duca di Savoia amichevolmente qualche cosa di vantaggio all' intorno di Pinarolo, come le vali di dietro o altro, questo si [*lisez* : so] che il Re



En effet, nous n'avons garde d'affirmer que leur pensée n'allât pas plus loin, qu'ils n'eussent pas dès lors pressenti, appelé des événements, tels que la conquête du Milanais par Victor-Amédée, de nature à étendre notre frontière jusqu'aux Alpes. La politique la mieux arrêtée, la plus circonspecte, n'est jamais exempte d'arrière-pensées et ne ferme jamais la porte à l'avenir. La prudence de Richelieu à en graduer et à en ajourner la réalisation ne doit pas nous faire oublier la hardiesse et l'étendue de ses aspirations et de ses plans (1). Quant au Père Joseph, on sait qu'il poussait encore plus loin le goût du grand et l'esprit d'entreprise.

C'était les divisions de l'Italie qui faisaient son impuissance et assuraient la domination espagnole. Le plus sûr moyen d'ébranler cette domination était de faire cesser ces divisions, de donner aux divers États de la péninsule, isolés par des intérêts particuliers, dont l'Espagne tirait parti, le sentiment de leur solidarité, de les unir dans des entreprises communes. Bien avant l'époque où nous sommes parvenu, Richelieu l'avait tenté. En 1629, pour ne pas remonter plus haut (2), la protection du duc de Mantoue avait été, on se le rappelle, l'objet d'une ligue conclue à Suse, entre le roi, Venise, le duc de Savoie et Charles de Gonzague. En 1630, on ne l'a pas oublié non plus, le Père Joseph s'était fait l'avocat passionné d'une confédération formée de la France, des Suisses et de la Sérénissime République et destinée à affranchir les Grisons et à garantir leur indépendance, idée qu'à son tour Henri de Rohan (3)

o accetterebbe volontieri per allargar un poco piu il potere di quella piazza et haver modo migliore di mantenerla... » Soranzo au doge. Paris, 20 décembre 1633. *Ibid.*

(1) « ... Richelieu a plus d'appétit que d'estomach, plus d'ambition que de moyen de pouvoir exécuter les projets dont il goûte les apparences. » Dép. de l'agent anglais. Paris, 1/11 janvier 1636. Record office.

(2) Sur les tentatives antérieures, voy. Avenel, VII, 695.

(3) « Advis au Roy sur les affaires présentes : Le roy de Suède en la dernière bataille qu'il a gaignée, encore qu'il y soit mort, il laisse le party de la maison d'Autriche si abbattu en Allemagne que, si le Roy veut protéger celui qui lui est opposé et prendre le soin d'en empêcher la dissipation que la division y pourroit apporter, il se rend non seulement arbitre, mais mesme maistre des affaires d'Allemagne, estant tres important à Sa Majesté de ne laisser reprendre

appuyait chaleureusement à la fin de 1632. Dans les projets français qui servirent de base aux négociations de Ratisbonne,

le dessus à l'empereur, car elle mesme en auroit un jour à souffrir. Pour y parvenir, je croy qu'elle doit envoyer vers les princes et Républiques intéressées une ou plusieurs personnes pour leur offrir son assistance et les exhorter à la persévérance, et qui procurassent une assemblée cet hyver vers Francfort pour disposer de leurs affaires, et surtout pour empêcher les mésintelligences et envyes entr'eux et pour choisir de bons chefs pour le commandement des armées qui leur seront nécessaires d'avoir sur piedz ; à quoy des ambassadeurs de Sa Majesté dans lad. assemblée peuvent donner le branle, pourveu qu'ils soient agréables et non suspects, afin que les advis qu'ils proposeront pour cet ordre qu'il faut establir au lieu d'un chef absolu soyent suivis. Et cependant, je serois d'advis qu'Elle s'avançast ou au moins fist avancer une armée vers la Lorraine, sous quelque prétexte que ce fust, afin de faire d'autant mieux valoir ses advis. Et mesme de convier Mrs des Estats d'y envoyer, ne doutant point que de leur costé ils ne fassent leur devoir. Cela bien exécuté, Sa Majesté fera ou la paix d'Allemagne à l'avantage de ses alliez et à la diminution de l'authorité de l'Empereur ou bien y fera continuer la guerre où peut estre elle trouvera de très glorieux avantages. En tout cas elle ne hasarde rien en cette tentative. En mesme temps je croirois à propos de se bien asseurer de la Valteline et y faire de bons forts, afin d'oster à jamais l'espérance au Roy d'Espaigne d'avoir le secours des Allemands, quand il voudra brouiller en Italie, ce qu'il fera toutes les fois qu'il en aura le temps, prenant son prétexte sur la rétention de Pignerol qu'il ne peut supporter entre les mains des François. On m'objectera qu'il restera aux Espagnols le chemin de Saint-Gottard en renouvellant son alliance avec les cantons catholiques, lequel on ne luy peut oster sans rompre avec les Suisses. A quoy je respons que, si on y veut travailler, je croy facile de l'empêcher, surtout maintenant que le roy de Suède est mort ; car lesdits cantons catholiques, qui avoient une grande aversion contre luy, voyant que son party dépendra à l'advenir du Roy, ils n'y auront plus la mesme aversion, et se confieront tellement à Sa Majesté que je ne doute nullement qu'il n'empèche au roy d'Espaigne son renouvellement d'alliance avec lesdits cantons, pourveu qu'on trouve moyen de leur subroger une autre qui leur fasse toucher de l'argent. Or, ayant appris par quelques uns d'eux des mieux intentionnéz à la France qu'ils se porteroient à une ligue avec le Roy et les Vénitiens pour le recouvrement de la Valteline, je croirois maintenant le temps pour la proposer. Mais, outre cela, ils désireroient que les Vénitiens entrassent en alliance avec eux comme ils sont avec Zurich et Berne, en leur donnant la mesme pension qu'ils donnent auxdits deux cantons ; et par ce moyen changeant les doublons imaginaires d'Espagne aux sequins effectifs de Saint-Marc, il se feroit une liaison de France, Venise et Suisse à l'exclusion d'Espagne, qui seroit invincible. Les Vénitiens, à mon advis, pour un dessein si advantageux pour eux où on leur ouvre la porte pour avoir en leur nécessité toute sorte de secours, n'y contrediront pas. Si cette proposition est trouvée utile au service de Sa Majesté et que les Vénitiens y vueillent entendre, je croy que, moyennant un peu d'argent, nous la ferons réussir à son contentement. Et elle se trouveroit en mesme temps aussy bien arbitre absolu des affaires d'Italie comme de celles d'Allemaigne, car il semble que Dieu n'ayt fait vivre le roy de Suède qu'autant de temps qu'il a esté nécessaire pour préparer le chemin à Sad.



les États du duc de Mantoue étaient, nous l'avons dit (1) placés sous la garantie d'une alliance défensive composée du pape, du sacré collège, des princes italiens, du collège électoral, de la ligue Catholique et des princes feudataires de l'Empire. Puis la pensée qui avait inspiré ces projets d'alliance s'agrandit : il ne s'agit plus seulement de grouper les États italiens ou quelques-uns d'entre eux en vue de la défense d'intérêts particuliers, mais de les réunir tous contre le joug espagnol. En principe, pourtant, l'Espagne elle-même, pour ses possessions italiennes, n'était pas exclue de cette confédération, qui se présentait comme purement défensive et nullement attentatoire aux droits acquis, mais, ne pouvant *a priori* se refuser à l'y admettre, la France combattait énergiquement sous main son admission comme incompatible avec l'objet de la confédération.

On ne peut guère marquer la place de l'Italie sur l'échiquier européen sans parler des Grisons et de la Valteline, qui tenaient les clefs des communications entre la péninsule et l'Allemagne. L'inexécution du traité de Monçon avait laissé ouverte et à la merci d'un coup de main la question de la Valteline. Ce coup de main, toujours à craindre, la France avait eu, peu de temps avant la mort de Gustave-Adolphe, l'occasion de l'accomplir à son profit. Le roi de Suède et Rohan, le premier poursuivant jusqu'en vue des Alpes sa marche victorieuse, le second brûlant d'acquérir, au service des Grisons, une gloire plus pure que celle qu'il avait rapportée de ses campagnes de Languedoc et des Cévennes, avaient pressé Richelieu d'accorder le libre passage aux troupes suédoises, d'autoriser une entreprise commune sur la Valteline. Certes cette proposition était séduisante, car le succès était assuré, et ce succès c'était le théâtre de la guerre fermé aux Espagnols et notre prestige rétabli auprès de nos clients des ligues Grises. Mais, d'un autre côté, on assumait la responsabilité

Majesté de parvenir à la plus haute gloire que roi de France soit arrivé depuis Charlemagne. Fait à Coire, le 14 de décembre 1632. — Henry DE ROHAN. » — Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, fol. 341. Cf. Avenel, VII, 687.

(1) Voy. *La Mission du P. Joseph à Ratisbonne*.



de livrer aux Suédois l'entrée de l'Italie alarmée, l'accès de la capitale du monde chrétien, on livrait à un allié plus que douteux des passages sur lesquels on prétendait avoir un droit exclusif, on risquait de se laisser supplanter dans la protection des Grisons et des Suisses protestants par le chef victorieux du protestantisme européen. Richelieu paraît avoir hésité. On sait qu'il craignait moins d'être compromis aux yeux de l'Europe catholique par une action commune avec la Suède qu'il n'était enté par les avantages matériels qu'il pourrait en retirer. Il consulta le Père Joseph; celui-ci rédigea pour le cardinal une note où il envisageait l'alternative de l'occupation de la Valteline par les Espagnols ou par les Suédois. Il trouvait la seconde encore plus préjudiciable que la première, car elle mettrait dans les mains d'un ennemi (le roi de Suède n'était plus autre chose à ses yeux), sans nous débarrasser des prétentions de l'autre, un pays placé sous la protection du roi. Mais on pouvait, selon lui, échapper à ce double danger par deux moyens : ou en obtenant des Espagnols, s'ils surprenaient Riva, que les Grisons, nos alliés, occupassent Bormio, à l'autre extrémité de la Valteline, les passages demeurant libres ou fermés, et préférablement fermés pour les deux partis, ou en enlevant aux Espagnols Bormio ou Riva, tous les deux, si c'était possible, à l'aide de troupes suisses grossies d'un régiment d'infanterie et de quelques cornettes de cavalerie fournis par le roi de Suède, mais opérant pour la France (1). L'influence du Père Joseph

(1) « Sur l'affaire de la Valteline. Si les Esp. sont entrés en la Valteline, et y bastissent des forts, notamment à Riva et à Bormio, qui tiennent les deux bouts, l'on ne peut agir avec eux que par la force ou par remonstrances pour venir à quelque accommodement present ou futur. Pour ce qui est du premier moyen, il est à considérer que les Esp, ne peuvent pas avec quatre régiments et ce qu'ils ont de cavalerie, sans desgarnir du tout l'Estat de Milan, passer en Allemagne avec un nombre suffisant pour attaquer les trouppes du roy de Suède qui sont vers Constance et Lindau et en mesme temps laisser de leurs gents en la Valteline qui puissent faire construire des forts en divers lieux, et empescher que les Grisons ne se saisissent de quelques-uns des passages qui seront plus à leur main. Si les Esp. ne passent point en Allemagne qu'ils ne se soient renduz maistres de tous les passages de la Valteline, y faisant de tels forts et en telle quantité que les Grisons n'y puissent rien entreprendre, cela requiert quelque



empêcha Richelieu de confier au souverain luthérien et à l'ancien chef des protestants français une entreprise qui, dans de telles

temps et ne peuvent le faire à moins d'un moys ou six sepmaines, dans lequel intervalle M. de Rohan et les Grisons doivent aussy de leur part advancer leurs forts, et se saisir de l'Engadine, de quoy l'on ne se peut plaindre après l'infraction du traité par les Esp., avec protestation à l'arch. Léopold qu'on ne pretend nuyre à ses droits ni prendre ce qui est de son domaine, pourveu qu'il n'assiste point les Esp. directement ni indirectement. M. de Roh. et les Grisons doivent aussy faire plainte au duc de Feria de cette infraction, pour avoyr plus de droit d'agir ensuite selon qu'il conviendra et que l'on puisse rejeter le blasme sur les Esp., si les Suédois.... viennent à se saisir des passages. Or, il est icy à considérer s'il est mieux que les Esp. demeurent maistres de la Valteline en cette manière sans guerre ouverte avec les Grisons, et sous prétexte de ne s'estre emparé de la Valteline que pour passer en Allemagne, avec protestation de la laisser libre, comme fit l'Emp. entrant dans les Grisons, ou s'il est mieux d'appeler les Suédoys au secours, en sorte qu'il y ait lieu de craindre qu'eux mesmes s'en rendent les maistres contre les droits et l'authorité du Roy..., le dernier est le plus dangereux pour l'estat présent, en ce qui concerne la religion, la réputation et le choix d'avoyr pour ennemy le Roi d'Espagne et le Roy de Suède, ce qui seroit avoyr deux ennemis au lieu d'un. Veu mesme que le Roy de Suède pourroit trouver plus de créance avec les Grisons et les Suisses protestants que les Esp... Mais pour ce qu'il y a aussi de grands inconvénients de laisser prendre pied aux Esp. dans la Valteline, d'où jamais on ne les pourra tirer, s'il arrive quelque disgrâce à la France ou au roy de Suède, le mieux est de... prendre un millieu entre les deux perils... Ce milieu pourroit estre ou par quelque accommodement avec les Esp., par la crainte de l'adjonction de nos armes avec celles de Suède ou par quelque secours modéré de Suédois contre les Esp. Quand au premier..., il faudroit que les Esp., s'ils prennent Riva, consentent que les Grisons tiennent Bormio et les environs, sans faire des forts au milieu de part et l'autre. Auquel cas il faut que les passages demeurent libres ou fermés à l'un et à l'autre party. C'est l'avantage des Esp. et le bien de toute l'Italie, que lesd. passages demeurent fermés en l'estat où sont les choses, les Esp. ayant beaucoup plus d'intérest de fermer le passage d'Italie au Roy de Suède, qui peut les y ruiner entièrement que d'envoyer du secours à l'Emp.... Si les Esp. estiment estre mieux que les passages soient ouverts, en sorte que le Roy de Suède y puisse passer..., ils seront en horreur vers tout le monde de faire cette proposition, oultre qu'ils ne peuvent sans violence disposer desd. passages qui ne despendent pas d'eux, et que, y ayant lieu de croyre que, si la Valteline demeure tranquille sous la protection du Roy, le Roy de Suède ne voudroit pas... passer. Ce qui feroit voir que les seuls Esp., en usurpant ce qui n'est point à eux et violant la foy du traité de Monsson, seroient causes de la perte de la religion et de l'Italie par les armes du Roy de Suède. Mais, selon que les Esp. ne se gouvernent pas par la raison, il est à croyre qu'ils voudront garder les passages pour eux, s'estimant assez forts pour les defendre contre tous..., par ainsy qu'il faudra venir à la force. Pour cet effect, on peut lever le régiment des Suisses qu'on avoit déjà résolu... à leur prochaine diète de Bade faire ce qu'on pourra pour les intéresser à cette affaire... Pour ce qui est du Roy de Suède, l'art. de l'alliance qui regarde la conservation des Grisons donne lieu de luy demander un régiment de troys



mains, pouvait tourner contre nous et contre la religion catholique. Les propositions de Gustave et de Rohan furent repoussées, les espérances des Grisons trompées et le grand capitaine huguenot, toujours suspect au Père Joseph (1), malgré son zèle en faveur des capucins de l'Engadine (2), accusé d'intelligences secrètes avec le roi de Suède par les révélations suprêmes de Des Hayes, desservi par Landé, reçut l'ordre sommaire de quitter son commandement et de retourner à Venise (3). Ce brutal désaveu procédait de deux sentiments qui domineront longtemps la politique française dans cette question et dont elle aura bien de la peine à se départir : le désir d'assurer, avec le concours de Venise, des Suisses et des Grisons, l'exécution du traité de Monçon, et la crainte d'encourir, en le déchirant pour remettre la Valteline sous la dimination des Grisons, la responsabilité et les risques d'une rupture prématurée ; la méfiance des engagements que l'initiative du glorieux représentant du protestantisme français pouvait nous faire prendre avec les Suédois et les cantons protestants et qui devaient nous faire perdre, au profit de la maison d'Autriche, les sympathies des cantons catholiques et augmenter contre nous le déchaînement d'une partie de l'opinion européenne.

Maintenant que nous avons fait connaître la situation de l'Allemagne, des Provinces-Unies et de l'Italie à la suite de la mort de Gustave-Adolphe et les vues de Richelieu et du Père

mil hommes et quelques cornettes... comme trouppes auxiliaires... Toutes ces trouppes pourroient faire jusqu'à dix mil hommes, ce qui suffiroit pour oster aux Esp. Bormio ou Riva, ou peut estre tous les deux, joint qu'en mesme temps l'on pourroit..., faisant advancer quelques trouppes sur le Montferrat, leur donner jalousie au Milanois. » Minute de la main du secrétaire habit. Au dos, de la même main : « Considérations sur les affaires de la Valteline sy les Esp. y entrent. » 1632. Les notes en marge de la même main. Aff. étrang.

(1) « Elle [la duchesse douairière de Rohan] m'a dit encore que, bien que le P. Joseph ne soit pas grand amy de leur maison, non plus qu'il l'estoit de la personne de son mary... » Leycester au roi d'Angleterre. 2 juillet 1638. Record office.

(2) Rohan à Bouthillier. Coire, 25 décembre 1632.

(3) Bühring, *Venedig, Gustaf Adolf u. Rohan*, 229-244.



Joseph sur ces trois pays, il faut voir l'accueil qu'elles y rencontrèrent et les mesures par lesquelles nos deux hommes d'État préparèrent une rupture déjà arrêtée dans leur esprit. Bien qu'une politique ne doive pas être exclusivement jugée sur ses résultats, l'idée qu'il faut s'en faire est inséparable de ces résultats. En suivant nos diplomates dans les pays étrangers, nous ne cesserons donc pas de nous occuper du Père Joseph, car les vicissitudes et l'issue de leur mission nous éclaireront quelquefois sur la valeur et toujours sur le fruit de la direction à laquelle ils obéissaient. Attachons-nous surtout aux pas de Feuquières, car c'est du succès de sa tâche que Richelieu et le Père Joseph font principalement dépendre leurs résolutions.

Ce qui nous frappe d'abord dans la mission de notre ambassadeur, parce que cela met en jeu la clairvoyance et le sens pratique du cardinal et du capucin, c'est qu'il fut obligé de s'écarter sur trois points importants de ses instructions (1). Il s'aperçut bien vite que l'électeur de Saxe, par son intempérance, par son inertie, par ses sympathies autrichiennes, par sa répugnance pour l'intervention étrangère, par le mépris où il était tombé dans le parti évangélique et national, qui avait d'abord placé en lui ses espérances, était impropre au rôle de chef de l'union protestante, que la France lui avait destiné, et il seconda de son influence le vœu de l'opinion en faveur du chancelier Oxenstierna, que désignait clairement l'éclat des services et des talents. Il rencontra chez les représentants des cercles supérieurs de l'Allemagne (2), réunis à Heilbronn, une telle animosité contre la ligue Catholique qu'il dut renoncer à l'espoir d'une neutralité que ses instructions lui prescrivaient d'obtenir (3). Enfin il ne crut pas pouvoir, en présence de l'ombrageuse susceptibilité soulevée par l'intervention française, insister sur le dépôt des places de la rive gauche du

(1) « J'ai trouvé les affaires tellement éloignées de l'instruction qui m'a esté donné à la cour... » Feuquières à Charnacé, 25 avril 1633. *Négociations de Feuquières*, I, 112.

(2) Le cercle de Franconie, le cercle de Souabe et les deux cercles du Rhin.

(3) Feuquières au roi, 26 mars 1633. Feuquières au P. Joseph, 25 avril 1633. *Négociations de Feuquières*, I, 64-65, 105, 141, 272.

Rhin et il attendit, pour revenir sur cette question, des circonstances plus favorables (1).

En mettant de côté ses instructions pour adapter sa conduite aux circonstances, notre ambassadeur prenait une initiative intelligente autant que hardie. Mais l'éloge qu'il mérite n'implique aucun blâme contre ceux qui lui avaient prescrit une conduite différente. Il n'est même pas besoin, pour les excuser, d'invoquer la pénurie des informations dont les gouvernements disposaient alors pour se guider dans leurs relations avec les États voisins. Aujourd'hui la presse, les correspondances privées, de fréquents rapport personnels, de nombreuses publications s'ajoutent aux communications de leurs agents pour renseigner les gouvernements sur les pays étrangers, et les desseins les plus secrets des cabinets, les variations les plus délicates de l'esprit national échappent à peine à cette publicité. Et pourtant l'histoire contemporaine de notre pays offre un exemple amer des illusions qu'un gouvernement et un peuple peuvent se faire sur une nation voisine que tout recommandait à leur attention. Si des moyens d'information aussi nombreux n'ont pas suffi pour nous éviter de cruels mécomptes, peut-être aurait-on le droit de réclamer l'indulgence pour Richelieu et le Père Joseph, qui ne connaissaient le monde germanique, si complexe et si différent de notre pays, que par quelques correspondants officieux et par des agents ignorant, pour la plupart, la langue, les mœurs, l'histoire et la constitution de l'Allemagne, diplomates improvisés, trop portés à estimer les révélations d'après le prix dont ils les payaient. Mais cette indulgence, Richelieu et le Père Joseph n'en ont pas besoin.

L'électeur de Saxe semblait si bien désigné pour devenir le chef de l'alliance suédo-germanique que les instructions de l'ambassadeur anglais, Anstruther, furent conçues dans la même prévision (2). On put même croire que cette situation était acceptée par Oxenstierna (3). Elle était d'ailleurs conforme et à

(1) *Négociations de Feuquières*, p. 108.
(2) Même recueil, I, 116, 148.
(3) *Ibid.*, p. 56.

l'intérêt de la France, qui visait à balancer, en développant l'indépendance du parti évangélique, l'autorité du chancelier, et aux premiers vœux, à l'élan spontané de l'Allemagne protestante, qui craignait de voir sa cause sacrifiée à l'intérêt suédois.

Quant à l'accueil que reçut le projet de neutralité, on peut affirmer qu'il ne surprit ni Richelieu ni le Père Joseph, car autant ils attachaient d'importance à cette idée, autant ils sentaient la difficulté de la faire accepter aux deux partis. Comme elle va tenir une grande place dans les négociations où la France mettra à prix son concours, ces négociations nous fourniront une occasion plus opportune de dire pourquoi notre pays y était si fermement attaché, les obstacles et les chances de succès qu'elle pouvait rencontrer.

Les dispositions de l'assemblée d'Heilbronn, au sujet des gages que la France voulait se faire remettre, ne surprirent pas davantage le cardinal et le capucin, pas plus qu'elles ne les découragèrent. Ils ne pouvaient pas plus renoncer à la force que ces gages devaient donner à leur pays soit pour la paix, soit pour la guerre, que se faire illusion sur la répugnance des Suédois et des protestants allemands à les leur céder.

En dehors de ces trois points qui mettent en cause la sagacité politique de Richelieu et du Père Joseph, nous n'avons qu'à constater les résultats de l'assemblée et à indiquer la mesure dans laquelle ils ont pu être dus à l'influence française. Il semble bien qu'il ne faille pas attribuer à notre ambassadeur l'honneur d'avoir fait échouer les prétentions d'Oxenstierna sur l'électorat de Mayence ni d'avoir limité son autorité en lui faisant adjoindre un conseil général (*concilium formatum*), dont le rôle était d'ailleurs plus apparent que réel, puisque le dernier mot dans les questions militaires, c'est-à-dire dans les plus importantes, restait au chancelier. La place de la France dans l'assemblée fut certainement subordonnée à celle de la Suède, qui en recueillit les principaux fruits; elle ne laissa pas toutefois d'être considérable, surtout si on la compare à celle qu'y occupèrent l'Angleterre et

les Provinces-Unies (1). Si Feuquières ne réussit pas à faire entrer dans le nouveau traité d'alliance entre la France et la Suède (9 avril 1633) (2) les électeurs de Saxe et de Brandebourg et les quatre cercles unis à Heilbronn, leur accession fut prévue dans ce traité (art. VIII), la liberté du culte catholique et le respect de ses ministres y furent consacrés (art. VI), le droit de faire une dernière tentative auprès du duc de Bavière et de la ligue Catholique pour les amener à la neutralité nous y fut reconnu (art. VII). L'organisation militaire créée par la diète d'Heilbronn était d'ailleurs par elle-même un avantage presque aussi grand pour la France que pour la Suède et le parti protestant. La façon dont le Père Joseph annonçait et envisageait les résultats de l'assemblée montre tout le prix qu'il y attachait : « La situation est excellente en Allemagne, disait-il à l'ambassadeur vénitien Soranzo, les protestants ont plus d'argent que les Impériaux, car ils ont fait à Heilbronn un fonds de huit millions. Oxenstierna a la direction des affaires, mais comme prince particulier et non en qualité de Suédois. On a résolu de constituer le conseil sur le même pied qu'en Hollande, de façon que chaque cercle ait un conseil particulier composé des députés des villes du cercle. Ces conseils, à leur tour, nommeront les députés qui formeront le conseil général présidé par Oxenstierna (3). »

L'alliance directe de la France avec les confédérés d'Heilbronn fut bientôt réalisée à la diète de Francfort par le traité du 9 septembre (4). Ce traité ne faisait qu'étendre aux quatre cercles de la Haute-Allemagne les rapports établis par celui du 9 avril entre la France et la Suède. On y retrouvait notamment les articles VI et VII de ce dernier, relatifs au culte catholique et à la neutralité de Maximilien. Leur rédaction ayant paru équivoque, notre

(1) Sur le rôle de Feuquières et sur la diète en général, voy. Küsel, *Der Heilbronner Convent*. Halle, 1878.

(2) Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, n° 42.

(3) Soranzo au doge. Paris, 29 avril 1633. Bibl. nat. *Filze*.

(4) Du Mont, VI. n° 46. Si ce traité est daté du 15 septembre dans Du Mont, c'est sans doute par suite d'une confusion avec la date des déclarations dont nous allons parler.

ambassadeur signa le 15 septembre avec les confédérés ou leurs représentants deux déclarations, dont la première spécifiait que l'article VI, sans porter atteinte aux droits des protestants, impliquait le maintien du culte catholique partout où il existait avant la guerre, et dont la seconde, interprétant l'article VII, assurait les protestants contre la crainte d'un appui direct ou indirect donné contre eux au duc de Bavière et à la ligue dont il était le chef (1).

Ainsi Feuquières avait réussi à augmenter le nombre des alliés de la France sans augmenter ses obligations. Il n'obtint pas, au contraire, satisfaction au sujet de la remise de Philippsbourg et des places de l'Alsace. Lassé d'une mission laborieuse autant que féconde, il accompagna en France les envoyés de la Suède et des confédérés, Jacob Lœffler, vice-chancelier de Suède et chancelier du duc de Wurtemberg, et Philippe Streiff de Lauenstein, conseiller secret du comte palatin de Deux-Ponts (2).

Lœffler et Streiff venaient justifier la résistance de leurs commettants au sujet des gages demandés par la France, faire ratifier le traité d'accession des confédérés à l'alliance franco-suédoise, solliciter des subsides.

La situation où ces envoyés trouvèrent le roi n'était pas de nature à diminuer ses exigences. Au moment même où ils se mettaient en route (23 septembre), les troupes françaises entraient à Nancy (3). L'acquisition de cette belle place, qui complétait avec celles de Metz, de Toul et de Verdun un redoutable quadrilatère, était le fruit d'une rapide campagne et de négociations où le duc de Lorraine passait, suivant le jeu de mot qui courait dans l'armée sur la ville où elles avaient eu lieu (4),

(1) Du Mont, VI, à la suite du traité.

(2) Voy. aux Arch. i. et r. de Vienne série *Gallica* : *Relation was in Namen des hochl. Cron Schwedens u. mit derselben confœderirten vier obigen Reichskreisen bei d. Königl. Maj. in Frankreich die deputirte Gesandten der gebühr angebracht u. verhandlet auch Ihnen sonsten begegnet*.

(3) Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, 1860, I, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 278, 280, 281, 282-296, 299, 300.

(4) Charmes (Vosges).

pour avoir subi le *charme* du Père Joseph (1). Cet événement augmentait le prestige et la force de la France et ne la disposait pas à rabattre de ses prétentions. Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul succès de ses armes et de son influence; peu de temps avant l'occupation de Nancy, le marquis de Bourbonne, brusquant des négociations commencées avec le duc de Wurtemberg, mettait sous la protection du roi la ville de Montbéliard menacée par le duc de Lorraine (2).

L'autorité des deux ambassadeurs, était, au contraire, affaiblie par le sentiment de l'hostilité politique et religieuse des Suédois et des confédérés, du désarroi des premiers, de la ruine inévitable des seconds, si l'appui prochain d'une puissance protestante, c'est-à-dire de l'Angleterre ou de la Hollande, ne leur permettait de se rendre indépendants d'alliés qui ressemblaient à des maîtres et de prendre la haute main dans la guerre. La même opposition se retrouvait entre le luthérien Lœffler, représentant de la Suède, et le calviniste Streiff, organe des confédérés. La méfiance de ces derniers était telle qu'ils faisaient surveiller l'agent suédois (3).

Cette situation respective permettait à la France de parler haut et ferme, et ceux qui dirigeaient sa politique n'y man-

(1) « ... l'emploi que le cardinal donna à Charme au Père Joseph de la part du roy pour traiter avec le duc de Lorraine, afin de le faire enfin résoudre à se mettre dans son devoir.... Ce cardinal, ayant à deux fois conféré avec ce duc dans cette ville...., et n'en ayant pu remporter aucune satisfaction, il pria le Père Joseph de travailler à gagner l'esprit de ce duc; ce qui luy réussit avec tant d'heur qu'au second entretien il le fit résoudre à signer le traité, après qu'il lui eut fait comprendre qu'il se perdoit et ses États sans resource et mettoit le feu dans la chrestienté..., et que, se soumettant au roy, il luy rendoit dans peu son païs, ne voulant, sinon lui ôter pour un tems le moïen de lui faire mal et d'assister monsieur son frere et la maison d'Austriche. L'acquiescement du duc aux puissantes raisons du Père Joseph donnèrent lieu au proverbe qui eut vogue alors dans la cour, que le Père Joseph avait charmé le duc, faisant allusion à la ville où cela s'était passé. » Lepré-Balain, année 1633. Schmit, *La guerre de Trente ans en Lorraine* I, pièce xx.

(2) Sattler, *Geschichte des Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge*, 1769-83. Partie VII, p. 87.

(3) Voir deux dépêches des résidents anglais, De Vic et Augier, de même date, 15/25 octobre 1633. Record office.



quèrent pas (1). Ce ne fut pas, toutefois, le seul langage qu'ils tinrent aux ambassadeurs et, en leur laissant voir des résolutions inébranlables, ils ne négligèrent rien pour les convaincre et les gagner. Ils les traitèrent avec honneur, leur firent payer quatre cent mille livres sur les six cent mille qui étaient dues à la Suède depuis le mois de novembre de l'année précédente, et leur promirent que l'adhésion de leurs commettants aux vues de la France serait, avant Pâques, payée d'une rupture, à la suite de laquelle Brisach deviendrait en six semaines la proie de l'impétuosité française (2). Les efforts de Richelieu et du Père Joseph pour obtenir cette adhésion les amenèrent à des déclarations très nettes et très explicites, qui forment le commentaire animé des instructions diplomatiques et qui, par ce qu'elles disent et par ce qu'elles laissent deviner, font pénétrer mieux encore que ces instructions l'esprit de la politique française en Allemagne.

Pour faire livrer Philippsbourg à la France, Richelieu et le Père Joseph invoquent les engagements pris par Gustave-Adolphe envers le roi et l'électeur de Trèves et protestent de leur intention de rendre cette place à la paix. Les Suédois et les confédérés se prétendent affranchis de ces engagements par le peu d'empressement de l'électeur à se conformer au traité (3) et ne consentent à céder la place, une fois qu'elle sera prise, qu'après l'avoir démantelée (4). C'est qu'elle commande le Bas-Palatinat et mettrait dans notre dépendance le Palatin et les protestants des deux rives du Rhin dans cette partie de son cours (5). Pour la même raison, la France a un si grand intérêt à l'occuper dans son état actuel que le Père Joseph promet que, si on

(1) « M. le cardinal et le Père Joseph ont usé de toute leur rhétorique.., usans, après ces vaines persuasions, de paroles plus hautes, qu'il faloit que cela fut... » *Ibid.*

(2) Dépêche d'Augier. Paris, 8/18 novembre 1633. Record office.

(3) Feuquières à l'électeur de Trèves et à Bussi-Lameth. Francfort, 10 mars 1634. *Négociations de Feuquières*, II, 280.

(4) Dépêches précitées des 15/25 octobre 1633.

(5) *Rusdorfii Consilia et negotia publica*... Francf. ad M., 1725, f°., p. 395, cité par Droysen, II, 7, n. 1. *Merc. fr*..., XX, p. 204, cité *ibid.*

la lui accorde, elle prendra le Palatinat sous sa protection, même contre le duc de Bavière (1).

Passant de cette question particulière, quoique capitale, à la question générale des rapports de nos alliés protestants avec les catholiques, envisagés d'abord comme communion religieuse, puis comme parti politique, Richelieu et le Père Joseph réclament pour la première la liberté du culte et la conservation des institutions qui y sont affectées, pour le second la neutralité. C'est, disent-ils, une guerre d'État qu'il faut faire, et non une guerre de religion. Il faut laisser les catholiques en dehors de la lutte contre l'empereur, il faut, en les séparant de lui, les mettre contre lui. Cette séparation assurera la formation d'une majorité, composée des électeurs de Trèves, de Bavière, de Cologne et de Brandebourg et décidée à élire un roi des Romains en dehors de la maison d'Autriche, et elle permettra, en mettant l'ancienne ligue Catholique à la discrétion de la France, de lui imposer les conditions qu'on voudra. Richelieu donne même à Lœffler et à Streiff l'espoir qu'on demandera au duc de Bavière de renoncer au Haut-Palatinat et à la dignité électorale. Nous sommes sur le point, leur dit le Père Joseph, de brouiller à jamais l'empereur et l'électeur; après quoi, nous ferons de ce dernier ce que nous voudrons. Cette perspective, destinée à séduire leurs interlocuteurs, révèle en même temps l'un de leurs desseins sur le parti catholique. Ce n'est pas seulement pour ménager les scrupules du roi, l'opinion européenne, le sentiment du pays, où fermente encore le fanatisme ligueur que Richelieu et le Père Joseph plus encore soutiennent avec tant de persévérance le rôle de protecteurs du catholicisme en Allemagne, ce n'est pas seulement à une sollicitude sincère pour leur religion qu'ils obéissent, ils ont aussi pour but d'entraîner les catholiques, en gagnant leur confiance, à une rupture avec l'empereur qui

(1) « ... that if the Swedes wolde putt that place into the King's handes in the same state that hee did demand it, hee wolde take the Palatinate into his protection, were it against the Duke of Bavaria. » Augier, De Vic, 25 octobre/4 novembre 1633. Record office.



les jettera dans les bras de la France. Mais leur intention n'est pas, comme ils voudraient le faire croire aux représentants de la Suède et des confédérés, d'abuser de la dépendance où leurs coreligionnaires allemands se trouveront réduits; loin de là, ils songent à en faire un contrepoids à la prépondérance éventuelle du parti évangélique, à placer en eux l'axe de la constitution politique qu'ils veulent donner à l'Allemagne.

Le Père Joseph envisage sous cinq chefs la situation de ce pays; il énumère cinq questions sur lesquelles la France et ses alliés protestants doivent se mettre d'accord :

1° *La religion.* — Le roi, dit-il, est assailli sans relâche des plaintes des catholiques allemands. Évitons, au nom de Dieu, une guerre de religion; ménageons la conscience timorée du roi, de façon à lui permettre d'assister sans scrupule les confédérés et de rompre avec la maison d'Autriche. A Rome, on ne cesse de représenter le cardinal comme un ami des hérétiques, comme un hérétique lui-même; il ne se passe pas de jour que le pape ne fulmine contre lui. Si les luthériens et les calvinistes avaient un pape, ils tiendraient compte, tout comme nous, de ses susceptibilités. Assurément les gens qui savent le fond des choses ne sont pas dupes des calomnies semées par les Espagnols, mais la masse du public, particulièrement en France, n'en pénètre pas le but et l'origine, se laisse facilement échauffer par un clergé fanatique et conçoit des impressions qui mettent en péril la vie du roi et du cardinal. S'imagine-t-on par hasard qu'on pourra déraciner le catholicisme? Quand la paix sera faite, luthériens et calvinistes pourront disputer tant qu'ils voudront; pour le moment, il s'agit de s'unir contre les Espagnols qui veulent mettre dans leur parti, de gré ou de force, tout le monde, catholiques, luthériens et calvinistes, tandis que la France, où les coreligionnaires des confédérés jouissent d'une grande liberté, n'a que des intentions droites envers les protestants allemands. Est-il donc impossible de s'entendre en Allemagne au sujet de la religion? J'ai entendu dire en 1630, à Ratisbonne, par un théologien de Darmstadt, que la différence entre les catholiques et



les luthériens ne réside en réalité que dans des mots; que les uns et les autres ont beaucoup de rites communs, que les seconds croient même à la présence réelle. Ma robe et mon genre de vie disent assez quelle est ma religion, mais je tiens pour entièrement condamnable la contrainte religieuse, telle que je l'ai vu pratiquer en Allemagne, particulièrement à Bade; le principe *ejus religio cujus regio* vient du diable; on ne doit pas obtenir les conversions par la violence, mais laisser Dieu opérer par le Saint-Esprit. Que les membres du parti évangélique se soient approprié pendant la guerre les revenus des établissements religieux dont ils étaient seigneurs temporels, passe encore, mais que l'on exproprie les religieux de leurs biens, qu'on les prive de leurs moyens d'existence, c'est ce qui finira par avoir de mauvaises conséquences, surtout dans les villes impériales, dont les conseils renferment partout des pensionnaires de l'Autriche et de l'Espagne, toujours préoccupés de brouiller la France avec les confédérés.

2° *La neutralité, particulièrement celle des électeurs catholiques.* — A ce sujet, Richelieu et le Père Joseph, pour expliquer leur insistance, répètent que les Allemands comprennent lentement, mais que ce qu'ils ont une fois compris ne sort plus de leur tête. Ce principe de la neutralité, ajoute le Père Joseph, Gustave-Adolphe l'a obstinément repoussé, malgré le traité de Bärwald. Et pourtant c'est le seul moyen d'éviter une guerre de religion, d'adoucir peu à peu les esprits et d'ouvrir la voie à une paix sûre. L'acceptation de ce principe assurerait même aux confédérés des avantages politiques et militaires. On arriverait par là à faire élire un roi des Romains en dehors de la maison d'Autriche, à mettre à l'abri la ligne du Rhin et à empêcher la grande alliance qui se négocie depuis longtemps entre le pape, les États italiens, l'empereur et la ligue Catholique; c'est d'ailleurs à l'adoption de ce principe que la France subordonne la mesure dans laquelle elle assistera les confédérés et la rupture ouverte avec l'Espagne et l'Autriche. Si on le rejette, si l'on réduit les électeurs catholiques au désespoir et à la nécessité de



faire entièrement cause commune avec l'empereur, la guerre prendra un caractère qui empêchera les confédérés de la soutenir longtemps. Le parti catholique ne désire pas qu'on en vienne là, il a payé trop cher ses actes d'hostilité pour que cette expérience ne lui profite pas. On pourrait d'ailleurs lui lier les mains. L'électeur de Trèves, le premier, s'est mis dans cette situation par le traité qui a fait de lui le protégé de la France; celui de Cologne désire suivre son exemple, les confédérés pourraient beaucoup contribuer à l'y décider en amenant le landgrave de Hesse à s'arranger avec lui au sujet de Dorsten (1); l'électeur de Mayence, il est vrai, est entièrement Espagnol, mais il est, ou peu s'en faut, dépouillé et expulsé de ses États, et dès lors il n'y a pas beaucoup à compter avec lui. C'est le Bavarois qui a le plus d'importance parmi les électeurs catholiques; or, il est très hostile à Waldstein et aux Espagnols, et il incline vers la paix; il faut à tout prix le brouiller avec l'Autriche, après quoi il faudra qu'il fasse des concessions au sujet du Palatinat; il faudra demander aux protestants, par exemple à Bernard de Saxe-Weimar pour l'évêché de Würtzbourg, des sacrifices analogues.

3° *Les électeurs protestants.* — L'électeur de Saxe est hostile à la confédération, il songe à trahir la cause commune, il agite avec son gendre, le landgrave de Hesse-Darmstadt, des projets de paix séparée. Il faut lui donner d'autres conseillers, tirer parti de son intempérance, éloigner Arnim, dont les dispositions sont équivoques, enchérir du double sur le prix que la vénalité de ses conseillers secrets, Hoe, Timœus et Werden, coûte à l'Espagne, aller jusqu'à 1000 couronnes. L'électeur de Brandebourg n'a pas, jusqu'ici, trouvé assez d'appui, il mérite qu'on en tienne plus de compte. Il a, il est vrai, autour de lui, quelques mauvais conseillers, comme Burgsdorf, mais on s'est assuré de Schwarzenberg.

4° *Waldstein.* — Il faut aussi essayer de faire quelque chose avec Waldstein, car il n'est pas bon Espagnol. Il est, à la

(1) Place la plus importante de la Lippe.

vérité, rusé et dissimulé, mais c'est en même temps un soldat médiocre et qui craint les coups. Il payera un jour ses hésitations, car des maîtres comme le sien tiennent *quod deliberantes desciverunt* (1), et ses délibérations seront considérées comme des trahisons.

5° *Les grandes puissances.* — De l'Angleterre il n'y a plus rien à attendre. Dans les Provinces-Unies, Orange désire la guerre, mais les États généraux sont divisés. Le Danemark est entièrement favorable à l'empereur et n'attend qu'une occasion pour tomber sur la Suède. La reconnaissance, l'honneur, l'intérêt obligent les confédérés à ne pas se séparer de celle-ci, mais Oxenstierna doit relâcher quelque chose de ses procédés hautains, de sa haine acharnée contre les calvinistes. Richelieu a remarqué dans l'affaire de Lorraine des indices certains de la jalousie ombrageuse du chancelier, qui a si mal rempli les promesses de secours de la Suède et des confédérés pour le blocus de Nancy. D'ailleurs, on ne saurait permettre aux Suédois de ruiner et de démembrer l'Empire. Aspirer à ce but, ce serait être pire qu'un Turc. La Suède est trop faible pour poursuivre la guerre toute seule.

6° *La France.* — Le roi n'éprouve à l'égard de l'Allemagne aucune ambition personnelle (2), il ne tend qu'à maintenir l'équilibre en Europe ; il l'a bien montré en Italie, où il a dépensé tant de millions pour soutenir le duc de Mantoue et a rendu au duc de Savoie tout ce qu'il lui avait pris, à l'exception de Pignerol, dont la possession a été achetée à beaux deniers comptants. En mettant à la raison les ducs de Savoie et de Lorraine, il a rendu service aux confédérés. La France a réussi jusqu'ici à tenir en échec la maison de Habsbourg, elle saura également traverser les négociations des Provinces-Unies avec l'Espagne. Si elle avait des vues sur l'Alsace, voilà deux ans déjà qu'elle a trouvé pour les

(1) En latin dans le texte.

(2) « ... Ledit Pere les rassura de plus que ce Roi n'avoit aucun dessein d'acquerir du côté de l'Allemagne, que, pour marque de ce, il ne les prioit pas d'être bons Français mais bons et vrais Allemands. » Dép. d'Augier 8/18 nov. 1633. Record office.



satisfaire l'occasion la plus favorable. Déjà le maréchal de Schomberg avait reçu l'ordre de marcher en avant. C'est moi(1) qui ai empêché l'effet de cet ordre, et maintenant, en songeant au mal que ce changement de résolution a fait à l'Alsace et au danger qu'il a fait courir à la religion, je le regrette presque. La France a maintenant dans Pignerol et Nancy deux bastions avancés d'une force respectable; 60 000 fantassins, 20 000 cavaliers seront bientôt sous les armes. Le cardinal, remis de sa maladie, est prêt à se mettre en route et à porter à l'Espagne un coup sensible. La France ne veut nullement, comme on le prétend, laisser le fardeau de la guerre sur les épaules des confédérés. Aussitôt que nous aurons fait revenir le duc d'Orléans, retiré notre sang des mains de l'ennemi, nous entreprendrons autre chose. Déjà l'on a envoyé beaucoup d'argent au maréchal de la Force pour ruiner l'armée du duc de Féria, lui débaucher ses meilleures troupes. Il faut garder les passages en Italie, ceux du Rhin et de la Moselle, emporter Brisach et mieux s'assurer de l'Alsace. Tout cela profitera aux confédérés ; on tient à leur disposition 200 000 couronnes, s'ils veulent se mettre promptement à l'œuvre. Mais la façon dont ils ont fait jusqu'ici la guerre n'est pas la bonne. Au lieu de bloquer tant de places et de ravager le pays sans utilité, il faut former un ou deux corps d'armée, harceler l'ennemi et le laisser se ruiner lui-même, en évitant, pour le moment, toute bataille. La France ne demande aux confédérés, en récompense de sa loyale assistance dans le passé et de celle qu'elle leur rendra dans une plus large mesure encore à l'avenir, que deux choses : 1° l'occupation de Philippsbourg promise, sous la foi d'un traité et avec l'approbation de la Suède, par l'électeur de Trèves ; 2° une rédaction moins équivoque du sixième article du traité du 9 septembre, de façon à faire remonter à l'origine de l'union d'Heilbronn les réparations promises aux catholiques par cet article. La Grange aux Ormes, en sa qualité de huguenot, Feuquières, à cause de son ignorance

(1) On a du s'apercevoir déjà que c'est le langage même du P. Joseph que nous reproduisons ici.



du latin, se sont montrés trop coulants sur ce chapitre (1).

Certes, tout n'est pas nouveau dans ces déclarations. Nous connaissions déjà le dessein de former une majorité dans le collège électoral pour faire sortir l'Empire de la maison d'Autriche, ainsi que cette grande idée d'une politique étrangère aux passions confessionnelles; mais ces vues se présentent ici avec un accent personnel qui a été scrupuleusement respecté par le correspondant du landgrave de Hesse, et il s'y mêle des traits de caractère d'un grand prix pour nous. En cherchant dans ce langage des lumières nouvelles sur la politique et sur l'homme, il ne faut pas naturellement oublier le compte qu'il a dû tenir de ceux à qui il s'adressait.

Par exemple, le Père Joseph aurait-il fait aussi bon marché des différences confessionnelles, s'il avait parlé à des Français et non aux représentants d'une cause affaiblie par les divisions religieuses, trop souvent inspirée par l'esprit sectaire? Assurément il s'exprimait ici en politique et non en théologien. C'était dans l'intérêt de ses coreligionnaires qu'il réduisait la distance qui sépare le catholicisme du luthéranisme, c'était à leur profit qu'il réclamait la tolérance et condamnait la religion d'État; mais il n'en faut pas moins se rappeler cette profession de foi quand on étudie les principes de sa conduite à l'égard des dissidents.

En assignant pour but à la guerre l'équilibre européen, le Père Joseph ne veut pas seulement rassurer ses interlocuteurs, il exprime sincèrement la façon dont il la comprend, le caractère qu'il voudrait surtout lui donner. Nous connaissions la divergence qui s'était produite à ce sujet dans le conseil, et la parole du Père Joseph vient confirmer le rôle que nous lui avons attribué au commencement de 1632 et l'autorité de Lepré-Balain qui nous a révélé ce rôle. Mais il ne faut pas exagérer cette divergence. D'une part, en effet, Richelieu ne répugne pas à renoncer aux places qu'il convoite, s'il obtient d'autres garanties et si son insistance au sujet de ces places doit brouiller la France avec ses

(1) Philippe Streiff au landgrave de Hesse. Metz, 20 novembre/1er décembre 1634. Dans Rommel, *Geschichte von Hessen*, VIII, 286, n. 367.



alliés (1); de l'autre, le Père Joseph, qui reprochait surtout au système des conquêtes le défaut d'opportunité et de mesure et le risque qu'il pouvait faire courir à l'influence morale de notre pays, a senti ses scrupules faiblir, lui-même en fait l'aveu, en voyant que ce que la France ne prendra pas, tombera ou restera aux mains des protestants ou de la maison d'Autriche, et que là où les troupes disciplinées du roi Très-Chrétien mettent le pied, c'est du terrain gagné non seulement pour la France mais aussi pour la religion et l'humanité.

Au nombre des déclarations qu'on vient de lire, il en est une dont nous sommes en mesure de vérifier l'exactitude en retraçant une de ces intrigues diplomatiques où triomphe le Père Joseph et qui nous montrent en action une politique dont nous ne connaissons trop souvent que les desseins et les programmes; c'est la déclaration qui présente l'électeur de Cologne comme disposé à suivre l'exemple de l'électeur de Trèves. Une convention de neutralité avait été passée, sous les auspices de la France, entre Gustave-Adolphe et l'électeur Ferdinand; ce dernier aspirait à la remplacer par un véritable traité et recherchait la protection de la France. Son agent, le sieur de Senff, avait même arrêté à Toulouse, le 27 octobre 1632, avec les ministres du roi, le projet de ce traité qui, faute de la validation du roi de Suède, resta à l'état de lettre morte (2). La grave défaite subie par les Impériaux devant Hameln (juillet 1633) réveilla à Cologne le désir de la neutralité. La situation de cette ville, menacée à la fois par le landgrave de Hesse, par les Suédois et par les

(1) « Le sieur de Feuquières... sçaura qu'elle [Sa Majesté] ne prétend pas des places pour plus grande seureté que la paix ne se fera point sans elle, parce que ce seroit augmenter les soubçons que quelques-uns ont voulu prendre. » Mémoire pour faire une depesche à M. de Fequières. 16 août 1631. Avenel, IV, 589.

(2) Du Mont, VI, n° 37. « La ville de Liege et l'evesque de Cologne deputèrent à ce roy à Pont à Mousson pour s'asseurer de la bienveillance de Sa Majesté aux occasions présentes. Ledit evesque se range soubs la protection de sadite Majesté, laquelle, tenant Mayence, aura par ce moien detasché de la maison d'Autriche les trois principaux électeurs ecclésiastiques. » Dépêche du résident anglais Augier, 10/20 juillet 1632. Record office.



Hollandais, était des plus critiques. Son agent à La Haye écrivait au commencement d'août « qu'elle n'avait pas d'autre moyen pour obtenir la sécurité que de se mettre sous la protection de la France ou de conclure une alliance avec les États généraux, car, aussitôt que Münster serait tombée dans les mains des Suédois, tout le poids de la guerre tomberait sur elle et sur l'électorat ». Richelieu faisait annoncer par l'électeur de Trèves aux autorités de la ville et aux prélats qui s'y étaient réfugiés que l'armée suédoise tout entière allait marcher contre elle et contre l'électorat, et il renouvelait ses offres de protection.

Parmi les nombreux agents avec qui le Père Joseph entretenait en Allemagne de secrètes intelligences (1) se trouvait le Père de Senheim, dominicain, évêque élu de Trèves et fils du chancelier de cette église. Ce personnage, qui jouait auprès de l'archevêque de Trèves un rôle analogue à celui du Père Joseph lui-même auprès de Richelieu, fut choisi pour amener l'archevêque, le clergé, les autorités civiles de Cologne et même les prélats qui y avaient trouvé un asile, à chercher leur salut dans les bras de la France. Il était particulièrement désigné pour cette mission par ses liens de parenté avec le syndic, le bourgmestre et l'archevêque élu de Cologne. Ce dernier, Otto-Géréon de Guttmann, fut facilement gagné, ainsi que le doyen du chapitre, Hartger Henot. En leur qualité d'ecclésiastiques, ils étaient moins sensibles à ce que la protection de la France pouvait coûter à l'indépendance de leur pays qu'aux garanties qu'y devait trouver la religion. Guttmann, d'ailleurs, n'oublia pas ses intérêts, et, pour prix de ses services, stipula un bénéfice, ainsi que le titre et le traitement de conseiller d'État ; en même temps il entrait en relation directe avec le gouvernement français (2).

(1) « ... che se ne affaticava grandemente con i mezzi delle sue intelligenze di Alemagna... » Le résident toscan Gondi au secrétaire d'État du grand-duc, 20 décembre 1633. Arch. de Florence.

(2) Memoriale ex parte d. Peniplerides [nom de jargon de Guttmann] apud reg. Maj. Franciscam, d. card., P. Josephum aliosque principalissimos aulæ regiæ principes et magnates, p. p. Ennen, *Gesch. d. Stadt Kœln*, V, p. 655, n° 1. Voyez aussi le récit de cet historien, V, 646 et suiv.



Fort de ces adhésions, qui étaient le gage de celles de l'électeur et du clergé métropolitain, le projet semblait pouvoir affronter la publicité et la discussion. Son patron, le Père de Senheim l'introduisit officiellement devant les autorités ecclésiastiques et civiles par une proposition qui, s'adressant en réalité à tous les dignitaires catholiques dépouillés et proscrits, peignait la commisération inspirée au roi par les maux de l'Allemagne, rappelait ses efforts répétés pour les adoucir et éteindre le feu dévorant de la guerre, ainsi que l'obstination qui les avait rendus inutiles, précisait le danger dont la ville et l'électorat étaient menacés par les Suédois, exprimait l'espoir de Sa Majesté Très-Chrétienne de voir sa médiation acceptée par les deux partis et déclarait en son nom que les électeurs et les princes catholiques ne devraient s'en prendre qu'à eux des conséquences de leur refus.

Cette ouverture ne pouvait trouver auprès du conseil de la ville un accueil aussi favorable qu'auprès du haut clergé, car le conseil comptait des partisans actifs et résolus de l'autonomie municipale et de la souveraineté impériale, qui en était, à leurs yeux, la garantie. Aussi, tandis que l'archevêque-électeur écrivait à Ferdinand II et à Phillppe IV qu'il ne pouvait avoir d'espoir de salut que dans l'assistance du roi Très-Chrétien, le conseil ordonnait la communication de la proposition à l'empereur et à la gouvernante des Pays-Bas et prenait la résolution de persister dans ses devoirs envers le premier. Toutefois, les partisans de la France attachaient si peu d'importance à ces démonstrations de fidélité qu'ils se portaient forts de la conformité des dispositions du sénat avec celles de l'archevêque et du chapitre (1). Ils se flattaient d'avoir raison, en tout cas, de l'opposition qui pouvait s'y produire en le plaçant en présence d'un fait accompli. C'est pour cela qu'ils envoyèrent à Metz, où se trouvait alors le roi, le comte de Krichingen (2) sous-doyen du chapitre, et le baron

(1) « Senatus Pucellæ [Cologne] ejusd. est resolutionis.... » Memorial précité.

(2) Dans les documents français c'est naturellement la forme française Créhange qui a prévalu.

de Senff(1), gouverneur de Bouillon (30 août). L'entente ne fut pas longue à établir entre les représentants de l'archevêque et du chapitre et ceux du roi. Au milieu de septembre, les premiers, qui avaient eu affaire surtout au Père Joseph, quittaient le camp de Nancy, emportant un projet de neutralité entre les Suédois et l'électeur et un projet de traité qui plaçait les États de celui-ci sous la protection de la France et livrait au roi, à titre de dépôt, les places de Linz et de Kaiserswerth sur le Rhin, de Pyrmont et de Dortmund en Westphalie(2). Ainsi la France, déjà établie en Lorraine et dans les places de l'électeur de Trèves, aurait pris pied dans la région du Bas-Rhin et menacé les communications de l'Espagne avec les Pays-Bas, en même temps qu'accru son autorité auprès des Provinces-Unies et des confédérés protestants (3). On comptait sur l'électeur de Cologne pour décider son frère, le duc de Bavière, à faire comme lui ; il acceptait cette mission et ses représentants discutaient avec le Père Joseph les termes d'un message qui fut adressé dans ce but à Maximilien (4).

Malheureusement, tandis que l'affaire marchait si bien en France, elle se gâtait à Cologne, où le projet, soumis aux corporations ouvrières et marchandes, était repoussé par la majorité d'entre elles, où le sentiment populaire, échauffé par l'électeur

(1) Ce personnage signait : Denis de Potiers, s[r] de Senff.

(2) Proposition de neutralité de la part de M. l'électeur de Cologne. 1[er] sept. 1633. Arch. des aff. étrang. Cologne, I, fol. 53. Mémoire sur l'affaire proposée au roi au camp de Nancy le 1[er] sept. 1633 par MM. de Créange et de Senft de la part de l'électeur de Cologne. Nancy, 8 sept. 1633. *Ibid.* fol. 51, 74. Augier à son gouvernement, 8/18 novembre 1633. Record office. Augier et de Vic à leur gouvernement, 24 août/3 sept. 1633. *Ibid.*

(3) « Yesterday in the afternoon the count of Crebange and baron of F., deputies of the Elector and towne of Cullen, tooke their leaves of this King. The issue of their negociation is, as we understand, that this Kinge sends garrisons to Lintz and Keyserswerdt as also to Munster and Paderborne, but in such weake numbers as they can bee of no other use then to be as markes of this Kinges protection which is conceived sufficient to defende his Estates, both against the Swedes and the Hollanders, of whome that Elector is equally apprehensive... » Dépêche de De Vic, Camp before Nancy, 3/13 septembre 1633. Record office. *Mémoires de Richelieu*, II, 486, 579.

(4) Mémoire précité. Dépêche d'Augier et de De Vic, 24 août/3 septembre 1633. Record office. Dépêche d'Augier, 8/18 novembre 1633. *Ibid.*



de Mayence et par des démagogues remuants, se prononçait de plus en plus contre une tentative qui lui semblait inspirée par la pensée de séparer Cologne de l'Empire et d'en faire une ville française. Pour dissiper cette crainte, les chefs du parti français voulurent obtenir du roi une déclaration rassurant la population de la façon la plus explicite sur la conservation de ses privilèges; mais, par un sentiment exagéré de prudence, Richelieu et le Père Joseph reculèrent devant l'inconvénient de livrer la preuve écrite de desseins qui n'étaient un mystère pour personne. Les partisans de la France se découragèrent. L'électeur, intimidé, prétexta le défaut de pouvoirs du Père de Senheim pour refuser de s'engager plus avant. Celui-ci quitta Cologne (fin de septembre). A cette résistance de l'opinion qui, avec plus de résolution, aurait pu être surmontée, s'ajoutèrent, pour faire échouer le projet, les difficultés soulevées par les Suédois. Au mois de décembre, l'archevêque faisait savoir à Paris, en son nom et au nom des prélats réunis auprès de lui, qu'il y renonçait et ne pouvait se dispenser de suivre la fortune des autres princes catholiques (1).

Les circonstances que nous venons de raconter montrent les chances de succès (2) que le projet de neutralité rencontrait auprès des électeurs et des dignitaires ecclésiastiques, et autorisent à ne pas considérer son échec comme définitif. La répugnance qu'il soulevait de la part des Suédois et des protestants et dont Lœffler et Streiff se firent les organes était, au contraire, plus légitime et plus difficile à vaincre. On leur deman-

(1) « La negoziazione di Colonia, quando a ricevere la protezzione di questa corona, benche creduta havessi a concludere et specialmente dal P. Gioseppe, che sene affaticava grandemente con i mezzi delle sue intelligenze di Alemagna, si è finalmente, in capo a tanti mesi, terminata la settimana passata in un ringraziamento, havendo quello Elettore rimandato in qui il suo ambasciatore solamente per questo scusandosi che, per havere i Suedesi voluti tanto stiracchiare con lui e con gli altri vescovi collegati le condizioni della neutralita, non havevan in fine potuto fare di meno di non rimettersi a seguitare la fortuna degli altri principi cattolici. » Gondi à Bali Cioli. Paris, 20 décembre 1633. Arch. de Florence.

(2) Barthold a donc eu tort d'écrire : « ... die nimmer ernstlich gemeinten Neutralitæts Versuche der Kurf. u. der Stadt Kœln... » *Gesch. d. grossen Krieges*, I, 122.



dait d'épargner un parti dont l'hostilité ne s'était jamais démentie, de limiter ou d'abandonner pour cela leurs conquêtes et leurs opérations militaires, de dépouiller les passions sectaires et avides où ils puisaient une partie de leur élan et de leur force. On leur montrait en retour la brouille de ce parti avec l'empereur, la dépendance où elle le réduirait, les sacrifices qu'elle permettrait de lui demander, la rupture prochaine de notre pays avec la maison d'Autriche. Ces perspectives ne leur suffisaient pas : ils tenaient à ce que cette hostilité entre la maison d'Autriche et le parti catholique, si contraire aux affinités naturelles et aux précédents, fût un fait accompli; ils craignaient que ce parti n'employât le repos dont on le laisserait jouir à réparer ses forces pour faire la loi aux protestants et que la France ne favorisât cette prépondérance. La rupture qu'on leur promettait n'impliquait de concert ni dans les vues politiques ni dans les opérations militaires. Lœffler et Streiff sentaient tout cela, mais ils sentaient mieux encore que, par suite de l'impuissance de l'Angleterre et des Provinces-Unies et de leurs propres divisions, ceux qu'ils représentaient se trouvaient presque à la merci de la France. Ils menaçaient bien d'une paix particulière, si on leur imposait des conditions trop rigoureuses, mais ils comprenaient que les protestants et les Suédois plus encore seraient les premières victimes de cette paix qui serait pour eux une capitulation à merci. Entre un ennemi pressant et un allié exigeant, on ne pouvait hésiter; l'ambition de la maison d'Autriche, soutenue par une puissance à son apogée, était le premier péril; la puissance de la France, au contraire, n'était pas encore bien affermie, et ses progrès pouvaient être arrêtés par la mort d'une ou de deux personnes, par un changement de direction politique, par un de ces revers de fortune dont notre histoire offrait déjà tant d'exemples et qui rendaient nos conquêtes si fragiles (1).

(1) « M. de Fequières a pourtant parlé en la dernière conférence qu'il eut avanthyer avec lesdits ambassadeurs comme si les Suédois, après cette défaite de Dubald, debvoient se relascher d'abandonner à Sa Majesté très chrétienne tout ce qu'ils occupent au deçà du Rhin, inferant que desormais ils seront incapables de le conserver. Les ambassadeurs continuent à se formaliser de telles



Lorsqu'ils partirent à la fin de novembre (1), après avoir échangé avec la France la ratification du traité d'Heilbronn et une déclaration au sujet de l'article 6 de ce traité, les deux ambassadeurs emportèrent l'impression que leurs commettants seraient obligés de subir, non toutefois sans les discuter pied à pied, les conditions d'une alliance dont ils ne pouvaient se passer.

Feuquières les suivit de près. Il arriva en février 1634 à Francfort-sur-le-Mein, où le chancelier Oxenstierna avait convoqué, pour le 10 mars (2), les confédérés d'Heilbronn. Son but en les convoquant avait été de faire entrer dans leur confédération les cercles de Haute-Saxe, de Basse-Saxe et de Westphalie et de les pressentir au sujet des avantages par lesquels ils étaient disposés à reconnaître les sacrifices de la Suède (3).

Au moment où notre ambassadeur arriva à Francfort, la situa-

overtures, disent que, si l'on pretend ne les assister que soubs des conditions si severes, la tresve de Hollande venant à se faire, eux feront aussy leur paix en sorte que ce sera après à la France seule de demesler la fusée. Par telles responses, ils pensent engager cette couronne à empescher que ladite tresve ne se fasse et à les mieux mesnager. Toutes fois, lorsqu'ils parlent en confidence à leurs amys, qu'ils considerent la division de leur parti et la faiblesse en laquelle il va se precipitant, ils advouent qu'à la parfin ils seront sans doute forcéz de ceder Benfeld et Schlestadt aux François, parce qu'estans places de l'Empire, ce sera un moyen pour les engager contre la maison d'Austriche, adjoustans qu'à pis aller, pour la consolation des interesséz en quelque sorte, il y a bien du choix entre les rudes effets desja diversement ressentis d'une tyrannie toute formée et les craintes que peut donner une nouvelle domination françoise qui n'est pas encore bien establie, qu'au pis aller il vaudroit mieux courir le hasard de celle cy pour se desvelopper de celle la, sur tout quand il s'agit de se liberer d'une usurpation et non pas d'un empire légitime. Il n'y a personne, disent-ils, qui ignore que les grandes et frequentes entreprises de la maison d'Austriche sur les privileges et immunités de l'Allemagne, qui ont passé en une oppression manifeste, ne soient des marques d'une domination illicite plustost que des dépendances de l'authorité impériale, et quant à la France, accoustumée à perdre aussi facilement que d'acquérir, elle peut changer de maximes et de posture, soit par la mort d'une ou de deux personnes, soit par quelques revers de fortune, et que, si cela arrive, les protestants n'auront plus rien à apprehender de sa part, et cependant elle n'aura pas laissé jusques là de leur avoir procuré quelque affaiblissement de la maison d'Austriche... » Dépêche de De Vic et d'Augier, 1/11 novembre 1633, Record office.

(1) Dépêche d'Augier et de De Vic, 8/18 novembre 1633. *Ibid.* Stattler, *Gesch. des Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge*. T. VII, p. 96.

(2) Barthold, *Geschichte des grossen deutschen Krieges*, I, 122.

(3) *Ibid.* Hürter, *Gesch. Kaisers Ferdinand II*, IV, 180-181.



tion militaire, considérée dans son ensemble, était favorable aux coalisés. En Westphalie et en Basse-Saxe, le duc Georges de Brunswick et de Lunebourg avait fait, l'année précédente, une brillante campagne (1), qu'il devait poursuivre en 1634. Les progrès de Bernard de Saxe-Weimar et de Horn dans le Haut-Palatinat et la vallée du Danube menaçaient le cœur de la monarchie autrichienne (2). Ces succès compensaient largement ceux de Waldstein en Silésie et en Lusace. La situation achevait de se dessiner en faveur des protestants par l'issue misérable de l'expédition de Feria en Alsace et par les conquêtes du rhingrave Otto-Louis dans le Sundgau. La guerre gardait encore au commencement de l'année nouvelle une tournure favorable aux Suédois et au parti évangélique. Ce qui devait en grande partie empêcher leurs succès d'être décisifs, c'était les divisions qui, du domaine politique, s'étendaient aux opérations militaires. En face de la dualité d'intérêt et de tendance qui régnait dans leurs conseils et dans leurs armées, il faut signaler la concentration qui s'opère dans les armées et les conseils de la maison d'Autriche. Chose étrange, le point de départ de cette concentration et du revirement de fortune qui en sera la conséquence, c'est la mort tragique du généralissime qui semblait indispensable à la cause impériale. Avant de suivre à Francfort et ailleurs l'évolution qui s'accomplit dans la politique française sous l'empire de ces circonstances nouvelles, il faut dire pourquoi la présence de Waldstein à la tête de l'armée impériale était un danger pour l'empereur, pourquoi sa mort fut une déception pour la France.

Arrivé à Dresde le 19 mai 1633, Feuquières y reçut, moins d'un mois après, les ouvertures d'un émigré tchèque, le comte de Kinski, en vue d'une entente entre la France et Waldstein.

(1) Signalée surtout par la victoire d'Hessich-Oldendorf (28 juin) et par la prise d'Hamelon (3 juillet). Voy. pour les détails Decken, *Herzog Georg von Braunschweig u. Luneburg*.

(2) Droysen, *Bernhard v. Weimar*, I, livres III et IV. Barthold, I, livre I.



C'est la seconde fois que nous rencontrons sur notre route ce personnage énigmatique par lui-même, mais qui l'est devenu bien davantage depuis que l'esprit de système s'en est emparé. En 1630, le Père Joseph et Brulart avaient excité l'animosité du collège électoral contre lui et contribué à lui faire enlever son commandement, mais cela ne les avait pas empêchés de chercher à le gagner et, contre toute apparence, ils y avaient réussi. C'est que le duc de Friedland n'était pas homme à sacrifier des intérêts à des rancunes. A la préoccupation de ménager sa réputation militaire par une temporisation excessive, de s'attacher ses officiers et ses soldats en tolérant leur licence, de frapper les imaginations par un luxe royal, par une vie retirée, par un mélange de rudesse et de courtoisie, de sévérité et d'indulgence, d'emportement et de dissimulation, il joignait le souci de ménager dans tous les camps des appuis à la fortune qu'il rêvait. Du jour de sa rencontre avec le Père Joseph à Memmingen, s'étaient nouées entre lui et notre capucin des intelligences (1) dont leurs communs projets contre les Turcs étaient le prétexte. L'espoir de sa défection était dès lors entré dans les calculs de la France, espoir justifié par des desseins dont la dénonciation arrivait de tous les côtés à l'empereur et qui étaient presque inévitablement suggérés par les périls et les tentations d'une situation non moins menacée que prépondérante. Le gouvernement français spéculait si bien sur l'ambition de Waldstein que le Père Joseph avait mis jadis

(1) « ... Nous ne savons encore que croire des bruits qui courent que W. se seroit destaché de l'Empereur pour se faire roi de Bohême. Il y a longtemps que, comme nous vous avons marqué, ces ministres travaillent à cet ouvrage, dont M. de Léon et le Père Joseph jettèrent les premiers fondemens dès l'assemblée de Ratisbonne sur les mescontentements que led. W. y recevoit. Si leur dessein a succédé en cela, il ne faut point doubter que ç'a esté sur l'espérance qu'on luy a donné de le maintenir assez fortement pour contrebalancer la puissance de la maison d'Austriche et de le faire profiter à la parfin de ce qu'on a promis jusqu'à présent à Bavières, assavoir du débris des Protestants, nommément des Suédois, le tout sur cet espoir que ces derniers ne seront pas tousjours en Allemagne et que, s'ils viennent à quitter l'alliance de la France pour se joindre avec l'Empereur, elle se deschargera par ce moyen des reproches qu'on luy fait à Rome et led. W. se trouvera par ainsi considérable dans le parti le plus en vogue parmi les catholiques romains... » Dépêche d'Augier, 4/14 octobre 1633. Record office.



Feuquières au courant du projet qui avait défrayé les conversations de Memmingen et qui était dirigé contre la maison d'Autriche plus encore que contre les Turcs (1). Aussi, loin de marquer le début de nos relations occultes avec le duc de Friedland, la démarche de Kinski ne fut que la conséquence d'une mission secrète du baron du Hamel à Prague, auprès du généralissime de l'empereur (2), et cette mission succédait elle-même à des communications sur lesquelles la lumière n'est pas encore faite. Feuquières ne fut donc pas aussi surpris qu'on aurait pu le croire des propositions de Kinski. Comprenant que celui-ci, malgré le caractère officieux qu'il se donnait, était l'organe de Waldstein et voulant encourager le généralissime impérial dans ses dispositions, sans compromettre son gouvernement, il dicta à son interlocuteur un mémoire en italien, où il envenimait avec art les rancunes du duc de Friedland, lui présentait sa perte comme assurée, s'il restait fidèle à l'empereur, et flattait son ambition de la couronne de Bohême (3). Kinski, feignant toujours de ne parler qu'en son nom, précisa alors en six articles les points sur lesquels son maître avait besoin d'être renseigné avant de s'engager plus avant : 1° Comment serait-il assuré de la protection du roi contre la maison d'Autriche? 2° Quelle sorte de déclaration contre elle lui demanderait-on? 3° Devrait-il faire marcher son armée, et, dans ce cas, où et contre qui? Devrait-elle, au contraire, garder ses positions pour dissimuler encore les desseins communs? 4° Comment, dans la pensée du roi, le duc de Bavière devait-il être traité? 5° Le roi était-il d'avis de faire

(1) « Le s[r] de Feq. se ressouvint aussitôt de ce que le Père Joseph lui avoit dit, l'ayant autrefois entretenu sur ces matières [les desseins contre la maison d'Autriche et les Turcs], comme l'on fait des choses possibles, desquelles l'estre actuel est sans aparence, pensa alors si Dieu ne se vouloit point peut estre servir de ce moien, qui fut cause qu'il l'embrassa, étant certain que, [s']il n'en réussissoit de rien, qu'au moins il serviroit à beaucoup humilier la maison d'Autriche et la retiendroit dans son devoir. » Lepré-Balain.

(2) « ... le s[r] du Hamel, qui a commencé cette négociation... » Feuquières au roi, 25 juin 1633. Griffet, II, 417-420.

(3) Relation du voyage que le s[r] de Feuquières a fait en Allemagne, etc., dans Aubery.

part de cette négociation aux électeurs de Saxe et de Brandebourg et à Oxenstierna ou de la leur cacher? 6° Le duc aurait-il le commandement général des armées ou chacun des confédérés conserverait-il le commandement de la sienne, et quel serait le but des opérations (1)?

Feuquières, se rappelant ce que le Père Joseph lui avait dit, s'autorisant de l'initiative qu'on lui avait laissée, n'hésita pas à répondre à ces questions. Il le fit d'ailleurs de façon à ne pas encourir un désaveu, car, tandis qu'il indiquait une irruption en Autriche et une marche sur Vienne comme la déclaration attendue par la France, il ne contractait aucun engagement. Sur un point seulement, il fut obligé, à cause de la passion qu'y mettait Waldstein, de sortir de sa réserve en laissant entendre que le roi ne serait pas fâché que le duc de Bavière reçût une leçon pour son entêtement à repousser la neutralité (2). Il prit encore la précaution de faire écrire ses réponses en italien par un tiers. Il pressait Friedland de se prononcer en lui rappelant ses droits méconnus par les commandements donnés au cardinal infant, au duc de Feria, au comte de Nassau et en excitant ses craintes pour la sûreté de sa personne. Il envoya en France, pour rendre compte de ce qui s'était passé, celui qui l'avait devancé et renseigné dans cette affaire, le baron du Hamel (3).

Les nouvelles apportées par celui-ci furent l'objet d'une délibération du conseil. Nous ne saurions dire si l'entreprise hasardeuse, depuis longtemps ménagée par le Père Joseph, y rencontra des adversaires. Ce qu'il y a de sûr, c'est que leurs objections ne diminuèrent rien de l'importance que le capucin et le cardinal avec lui y attachaient, car les instructions dictées par le premier témoignent du vif désir de la faire aboutir.

(1) « Six points proposés et baillés par escrit en langue italienne au s[r] de Feuq. par le comte de Quinsquy sur l'affaire de l'accommodement du duc de Fridland le x[e] juin et respondu par led. s[r] de F. le xi[e] 1633. » — Relation précitée, p. 178 Siri, VII, 621.

(2) « J'ay esté contraint d'en user de la sorte parce que led. personnage tesmoignoit tant de passion qu'il sembloit que ce fust son principal motif et j'ay eu crainte de le choquer. »

(3) Feuquières au roi, 25 juin 1633. Relation précitée, p. 181.



Ces instructions (1) approuvaient et s'appropriaient les réponses encourageantes de Feuquières. Elles contenaient l'offre de procurer à Waldstein, une fois qu'il aurait levé l'étendard de la révolte, l'appui militaire de nos alliés et faisaient valoir le concours que la France donnait à son entreprise par ses diversions armées aux Grisons et sur la frontière d'Allemagne, comme par son intervention diplomatique en Hollande. Mais notre pays ne s'en tenait pas à ce concours indirect, qui n'était que le résultat de ses convenances et de ses plans particuliers. Si Friedland a besoin d'argent pour son entreprise, on mettra à sa disposition 300 000 ou même 500 000 livres. On lui sacrifie le duc de Bavière, on va jusqu'à le traiter à l'égal d'un roi victorieux comme Gustave-Adolphe et de vieux alliés comme les Hollandais en offrant d'entrer avec lui dans une alliance qui lui assurera, moyennant l'entretien d'une armée de 35 000 hommes ou environ, un subside annuel d'un million et la garantie de ses intérêts par la France et ses confédérés. Notre ambassadeur, il est vrai, ne doit aller jusque-là que si cela est indispensable pour décider Waldstein à la révolte. L'entrée de celui-ci dans la coalition contre la maison d'Autriche doit, en effet, entraîner des lenteurs et une publicité de nature à faire échouer son dessein, il est bien préférable de l'amener par des conventions particulières à se déclarer, sauf à y associer ensuite nos alliés. Le Père Joseph, en effet, n'entend pas compromettre nos rapports avec eux en leur faisant mystère de notre intelligence avec lui; aussitôt qu'elle sera assurée et à la veille d'éclater, on en fera part à Oxenstierna. On promet au grand condottiere l'appui de la France et de ses confédérés pour obtenir la couronne de Bohême, à lui de la prendre par une attaque imprévue qu'il doit pousser jusqu'à Vienne. Tout ce qu'on pourra faire pour lui, en dehors de ces avantages, on est prêt à le faire.

(1) « Le Roy ayant sceu cette nouvelle, il fit dépêcher le s[r] du Bois d'Avaugour, qui partit le 18 juillet avec les instructions pour le s[r] de Feuq., qui portent, etc... » Lepré-Balain, année 1633. Le texte de ces instructions est aussi dans les *Négociations de Feuq.* Mémoire envoyé par le commandement du Roy au s[r] de Feuq. touchant l'affaire résolue au conseil d'État. A Chantilly, le 16 juillet 1633.



En même temps que ces instructions (16 juillet), du Bois d'Avaugour portait à Feuquières (18 juillet) des pleins pouvoirs, des lettres de créance pour l'agent que l'ambassadeur enverrait à Waldstein, des lettres du roi et du Père Joseph à celui-ci, une lettre de Louis XIII à Kinski (1).

Au moment où Feuquières recevait les moyens de conclure immédiatement une affaire dont le succès dépendait entièrement de la célérité et du secret (3 août) (2), sa confiance en Friedland était fort ébranlée; la perfidie dont celui-ci venait de faire preuve avec les Saxons donnait le droit de suspecter ses intentions envers la France. L'ambassadeur se borna dès lors à des communications verbales. Waldstein, de son côté, on pouvait pas s'avancer avant d'être sûr de son armée. Or, son autorité militaire ne reposait pas sur une force morale quelconque, mais uniquement sur une solidarité d'intérêt, qu'il n'était pas impossible ni même très difficile de rompre. Il lui fallut donc le temps de pratiquer l'esprit de ses troupes, de préparer, en les alarmant sur leurs intérêts par la menace de sa démission, une manifestation de fidélité et de dévouement à sa personne, garantie bien insuffisante contre leur abandon le jour où il voudrait les faire marcher contre le chef du Saint-Empire. Ce fut seulement le 12 janvier 1634 que ce résultat fut obtenu (3).

Le 1er de ce mois, alors que déjà il croyait pouvoir compter sur son armée, il fit savoir par Kinski qu'il acceptait les propositions portées par du Bois (4). Mais Feuquières restait défiant et croyait plus sage d'attendre le résultat de la négociation engagée

(1) Mémoire précité du 16 juillet 1633. Relation dans Aubery, p. 193. Les lettres du roi à Waldstein et à Kinski, dans Lepré-Balain et Feuquières, I, 290. Le texte de la lettre du roi à Waldstein diffère dans Lepré-Balain et dans Feuquières. Le premier a probablement donné un projet rédigé par le Père Joseph.

(2) Relation précitée.

(3) Déclaration de quarante-deux colonels de l'armée de Waldstein. Siri, VIII, 45-47.

(4) Instructions pour le sr de Feuquières dans Lepré-Balain. Mémoire envoyé à M. de Feuquières pour traiter avec le duc de Friedland, fait à Saint-Germain-en-Laye, le 1er février 1634, dans Rœse, *Herzog Bernhard d. Grösse*, I, 455-461.



entre Waldstein et les Suédois par l'intermédiaire du comte de Thurn et d'en recueillir le fruit. Son gouvernement, au contraire, n'entendait pas pousser la prudence jusqu'à renoncer aux avantages considérables qu'il se promettait d'une entente directe avec le généralissime de l'empereur, et personne dans le gouvernement n'était moins disposé à y renoncer que le Père Joseph. Il y avait à ses yeux deux façons de tirer parti des dispositions du duc de Friedland : l'amener à une défection déclarée et faire un traité entraînant pour lui l'obligation d'entretenir une armée d'une quinzaine de mille hommes et pour nous celle de payer un subside annuel d'un million ou, s'il ne pouvait se déclarer immédiatement, s'entendre avec lui en vue d'une pacification dont le roi serait le médiateur et dont les conditions seraient arrêtées dans une diète générale. Tel est le double but qu'il assigna à Feuquières. Celui-ci ne devait prendre d'engagement écrit au sujet du royaume de Bohême que si cela était indispensable pour obtenir une révolte ouverte et immédiate. Dans les instructions rédigées pour notre ambassadeur, le 1er février 1634 (1), les intérêts des catholiques étaient stipulés avec une sollicitude qui en confirme l'origine et qui était justifiée par la pensée prêtée à notre futur allié de les sacrifier aux protestants.

Après avoir reçu ces instructions, Feuquières se mit aussitôt en devoir de les exécuter. Il envoya à Friedland un homme de confiance, La Boderie, porteur d'une lettre de créance du roi, probablement même d'un traité (2). Il recevait en même temps de Kinski l'assurance que son maître était prêt à se déclarer. Notre ambassadeur exprimait la crainte que celui-ci cherchât à s'appuyer sur les protestants plutôt que sur la France, si on lui marchandait la couronne de Bohême qui lui était garantie par la Suède (3). Mais déjà, quand il signalait ce danger et se croyait à

(1) Voy. Lepré-Balain et Rœse, *ubi supra*.

(2) Gindely (*Von Archiven zu Archiven*) déclare avoir trouvé aux archives des affaires étrangères le traité, daté de janvier 1634, par lequel Louis XIII s'engage à payer des subsides à Waldstein, à condition que celui-ci se révolte contre l'empereur et s'empare de la Bohême.

(3) Feuquières à Bouthillier et au P. Joseph. Francfort, 1er mars 1634.

la veille de conclure une affaire où il ne s'était avancé qu'avec une grande hésitation, celui dont en France on escomptait la trahison n'était plus ; il avait péri sans gloire, dans un obscur guet-apens, sous la main de ses créatures les plus affidées (25 février). Ce dénouement imprévu d'une longue intrigue fut pour le Père Joseph et Richelieu une amère déception (1).

Son succès eût été une de ces faveurs de la fortune sur lesquelles les hommes d'État ont aussi peu le droit de compter qu'ils ont le devoir d'en tirer parti. Puisque l'énergie et la décision de l'empereur lui avaient fait parer le coup droit qu'on lui préparait, il ne restait à Richelieu et au Père Joseph qu'à poursuivre patiemment la route qu'ils avaient espéré abréger par un chemin de traverse, brusquement fermé devant eux. Leur plan ne se trouvait nullement atteint, la situation de la France nullement ébranlée par cet accident. On sait déjà combien ce plan était à la fois simple et étendu, désintéressé en apparence et en réalité profitable, pratique enfin malgré ses difficultés, on sait combien cette situation était forte. Nous allons suivre l'application du premier, les modifications de la seconde.

Feuquières a l'ordre d'insister de nouveau sur la remise de Philippsbourg. La France y tient moins encore peut-être parce que cette place est la clef du Palatinat et de la région moyenne du Rhin que pour dégager sa foi envers l'électeur de Trèves, à qui elle en a garanti la restitution, et pour augmenter son crédit auprès des autres électeurs catholiques (2). Toutefois, en présence de la résistance opiniâtre qu'il rencontre sur ce point, il est bien-

(1) « Per quello c'ho cavato dal segretario di Stato e dal cappucino, trovo che il colpo è riuscito sensibilissimo e si biasima W. sopra il tutto di pochissima avvertenza. » Soranzo au doge. Paris, 28 mars 1634. Bibl. nat. *Filze*. Soranzo écrit le 11 avril 1634 que le cardinal passait pour être entièrement d'intelligence avec Waldstein, qu'il lui avait déjà fait payer 600 000 écus et qu'il était résolu à l'appuyer pour chasser les Suédois d'Allemagne. *Ibid.* « La révolte de Fritland, qu'on tient icy asseurée, produira de grands effets... » Le Père Joseph à Charnacé, Paris, 10 mars [1634]. Voy., dans les *Mémoires de Richelieu*, II, 540-543, le morceau d'apparat consacré à Waldstein.

(2) Instructions pour Philippsbourg dans Lepré-Balain et aussi dans Siri, VIII, 34, 37, avec la date du 3 février 1634.



tôt prescrit à l'ambassadeur de rechercher d'autres gages, de ne plus presser au sujet de Philippsbourg que pour obtenir Colmar, Schelestadt et Benfeld, ces places de la Haute-Alsace devant garantir la conservation de la première dans l'état où elle se trouve jusqu'à la paix générale (1).

Oxenstierna étant le principal obstacle à leurs vues, Richelieu et le Père Joseph se sont demandé s'il ne fallait pas profiter de l'animosité qu'il a soulevée contre lui par son humeur impérieuse et les préoccupations nationales de sa politique, pour lui enlever la direction de l'union d'Heilbronn, et ils s'en sont remis à Feuquières du soin de décider la question (2), mais ils se rendent compte bien vite du péril que la perte d'un tel chef ferait courir à la cause commune, et ils prescrivent à leur agent de maintenir le chancelier à la tête des confédérés. Il suffira de l'affaiblir, de l'intimider et de le gagner ; on y arrivera en excitant contre lui la jalousie des généraux, peu enclins à abaisser leur épée devant un homme de cabinet, en lui annonçant l'envoi d'un agent français qui peut ou fortifier ou ébranler auprès du gouvernement suédois sa situation, en lui faisant valoir le service que la France est prête à rendre à la Suède par une médiation entre elle et la Pologne (3).

Il y a un but que la France poursuit en commun avec la Suède : c'est l'union des cercles de l'Allemagne protestante, restés en dehors de la confédération d'Heilbronn, dans des confédérations semblables à celle-ci et unies avec elle. Tous ceux qui entreront dans cette confédération entreront du même coup dans son alliance avec la France, sans que les subsides fournis par cette dernière s'augmentent avec le nombre de ceux qui seront appelés à les partager et puisssent dépasser un million. A la tête d'une de ces confédérations, formée des cercles de Basse-Saxe, de Brandebourg,

(1) Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634. Arch. des aff. étrang. et Rœse, I, 379.

(2) « ... le s^r de F. mesnagera donc ce qu'il jugera pour le mieux, ou le rendre à la raison ou d'en mettre un autre à sa place. » Instruction précitée pour Philippsbourg. Nous corrigeons ici le manuscrit à l'aide de Siri.

(3) Instruction pour Philippsbourg, *ubi supra*.

de Mecklembourg et de Poméranie, Feuquières tâchera de faire mettre l'électeur de Brandebourg. Quant à l'électeur de Saxe, dont l'attitude inspire les alarmes les plus légitimes, on lui fera attribuer la direction du cercle de Haute-Saxe; on ne peut faire moins, puisque ses États en font partie.

Ce n'est pas toutefois que Richelieu et le Père Joseph désespèrent de le retenir dans la coalition protestante. On se servira notamment pour cela de la mort de Waldstein en la présentant comme l'œuvre et le triomphe de l'Espagne, sûre désormais de faire prévaloir à Vienne une politique sans ménagement pour les protestants. Melchior de Lisle, qui, en sa qualité d'intrépide buveur, a su se concilier les bonnes grâces de Jean-Georges et a contribué à le faire entrer dans la confédération de Leipzig, paraît désigné pour l'arrêter sur la pente qui l'entraîne vers l'empereur (1).

Sous l'influence de sa rivalité avec la Suède, de ses rancunes contre la France, Christian IV a pris l'initiative d'une médiation qui menace de produire une scission dans le parti évangélique. Le gouvernement français essayera de l'y faire renoncer, il y emploiera d'abord Vibé, le résident danois, acquis à nos intérêts, puis d'Avaux, quand il ira remplir sa mission dans le nord de l'Europe (2).

L'idée de la neutralité du parti catholique n'est pas abandonnée. Si notre pays était tenté d'y renoncer, les électeurs de Bavière et de Cologne l'y feraient revenir. Ce n'est pas, il est vrai, la neutralité que demande le premier, elle ne convient ni à ses convictions ni à son caractère, c'est des secours, mais, en les lui refusant, notre gouvernement est amené à renouveler ses propositions et à lui représenter qu'il peut les accepter maintenant sans prêter le flanc à l'animosité de Waldstein. Quant à l'électeur de Cologne, en déclarant, à la fin de l'année précédente, qu'il considère la cause de la neutralité comme perdue, il n'a fait que céder aux circonstances, et il a si peu exprimé un sentiment défi-

(1) Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634, *ubi supra.*
(2) *Ibid.*



nitif qu'à la fin de février il a manifesté son impatience d'apprendre que Feuquières a fait adopter à Francfort le projet de neutralité arrêté entre le roi et lui (1). Le landgrave de Hesse est un de ceux dont cette neutralité contrarierait le plus les vues, car il entend s'arrondir aux dépens de l'archevêché, dont il occupe déjà plusieurs places. Notre ambassadeur s'appliquera à la lui faire accepter, il le détournera d'attaquer Cologne et, s'il ne peut y réussir, il se servira des alarmes de l'électeur pour le précipiter dans les bras de la France (2).

Telle est la conduite prescrite à Feuquières et à ses auxiliaires en prévision de la continuation de la guerre. Cette prévision est la plus conforme à la vraisemblance et aux vœux de Richelieu et du Père Joseph. Mais la lassitude et la division sont si grandes chez les confédérés qu'il ne paraît possible de leur faire continuer la guerre qu'en leur faisant espérer la paix. La seule dont nos deux hommes d'État veuillent entendre parler, c'est, on le sait, une paix générale, que les alliés se garantiront réciproquement pendant dix ou vingt ans. Dans ces conditions, elle ne saurait être prochaine. Richelieu et le Père Joseph ne se font, à cet égard, aucune illusion et, en la mettant en avant, ils ont seulement pour but de satisfaire l'opinion catholique, de prévenir des défections dans le parti protestant, de démentir les accusations qui les représentent comme entretenant les déchirements et les misères de l'Allemagne. Pour se justifier de ces accusations, pour flatter de l'espoir d'un prochain repos les adversaires lassés et désunis de la maison d'Autriche, ce n'est pas assez de protester d'une façon répétée d'intentions pacifiques, il faut encore mettre notre ambassadeur à même de faire connaître comment son gouvernement comprend le règlement équitable de tous les intérêts en lutte, comment il conçoit les conditions de ce traité général dont il parle toujours en l'opposant aux traités particuliers. Ces conditions, le Père Joseph les communique à Feuquières. N'y cherchons pas le dernier mot de la France, prenons-les seulement pour ce qu'elles

(1) Mémoire pour le s[r] de Feuquières, 26 mars 1634. *Ubi supra.*
(2) *Ibid.*



sont, c'est-à-dire pour un projet susceptible de toutes les modifications que les événements et les discussions des intéressés pourront y apporter ; même à ne les considérer que comme l'expression des vues actuelles du gouvernement français sur les résultats possibles et désirables de la lutte, elles méritent toute notre attention.

Le projet envoyé à Feuquières prévoit la révocation de l'édit de restitution, levain de la présente guerre, comme l'appelle avec raison le Père Joseph. Ce projet dépouille l'empereur de la Bohême et de la Hongrie et le réduit à ses États héréditaires. Il attribue définitivement la Lusace à l'électeur de Saxe, qui la détient déjà en gage pour les frais du concours qu'il a prêté à l'empereur contre les Bohémiens révoltés. Le cabinet français est d'avis d'ériger Ratisbonne ou Erfurt en souveraineté au profit de Bernard de Saxe-Weimar et de la branche ernestine, et à la place de la Franconie qui sera restituée aux évêques de Würtzbourg et de Bamberg. Les États du landgrave de Hesse seront agrandis. Le duc de Bavière recouvrera ce qui lui a été enlevé, conservera l'électorat pendant sa vie, et, après sa mort, sa postérité en jouira alternativement avec la branche palatine, comme cela avait lieu autrefois. Les Suédois auront les îles de Rugen et d'Usedom, les places maritimes de Stralsund, de Wismar et de Rostock sur la Baltique. L'électeur de Brandebourg sera remis en possession de tout ce qui lui appartient. Il en sera de même des électeurs de Mayence et de Cologne. Le Palatin conservera le Bas-Palatinat et sera réintégré dans le Palatinat supérieur, quand il aura remboursé au duc de Bavière la moitié des frais supportés par celui-ci pour le recouvrement de la Bohême, l'autre moitié étant remboursée par l'empereur. Les villes impériales seront maintenues dans leurs biens et privilèges, l'ancienne constitution germanique sera restaurée. Les enfants de l'archiduc Léopold jouiront de leur biens de Tyrol et d'Alsace. Les Français évacueront Haguenau et Saverne, qu'ils occupent depuis le mois de janvier, ainsi que les places de l'électeur de Trèves. La réunion des Trois-Évêchés à la France deviendra définitive, sauf à



réserver à l'empereur, si l'on ne peut faire autrement, le relief de l'évêché de Metz aux changements de titulaires. La Lorraine restera entre les mains du roi jusqu'à ce que le duc ait entièrement réparé ses torts envers lui. En ce qui touche la pacification religieuse, on appuiera une transaction fondée soit sur l'abandon du principe *cujus regio ejus religio* et sur la liberté du culte, sauf dans les résidences habituelles de l'empereur et des électeurs, soit sur le retour à la situation antérieure à la guerre, avec restitution de tout ce qui a été usurpé sur l'Église catholique. On tâchera d'obtenir de l'empereur et de l'Espagne un règlement des questions de la Valteline et de Pignerol conforme aux vœux de la France (1).

Telles sont les vues que Feuquières aura à exprimer, si on le presse de s'expliquer sur les conditions de la paix. Mais il ne les présentera pas comme absolues ; elles le sont si peu que Richelieu et le Père Joseph sont, par exemple, aussi bien disposés à dépouiller l'électeur de Saxe de l'électorat au profit de la branche ernestine qu'à appuyer ses prétentions sur la Lusace (2), leur résolution à cet égard dépendant du parti que Jean-Georges finira par prendre entre ses alliés et Ferdinand II. En faisant de pareilles propositions, la France ne court aucun risque d'être prise au mot par ses adversaires. Quatorze ans s'écouleront encore, quatorze ans de guerre et de ruine avant que le chef du Saint-Empire se résigne à des conditions beaucoup moins dures. L'impossibilité de lui faire accepter l'abandon de ses royaumes électifs, sans parler de la difficulté de concilier tous les intérêts en jeu, promet encore une longue période de guerre qui ménagera à notre pays l'occasion de satisfaire plus d'une ambition inavouée.

Le lecteur est maintenant fixé sur les intentions du gouvernement français dans les premiers mois de 1634, sur la mission que Feuquières allait remplir en Allemagne. Ce serait assez si nous n'avions à faire connaître qu'une politique abstraite et anonyme, mais notre tâche consiste essentiellement à rechercher

(1) Mémoire pour M. de Feuquières. *Ubi supra.*

(2) Mémoire du roi [du Père Joseph] à M. de Feuquières, 29 juillet 1633.

et à dire la part du Père Joseph dans la politique nationale. Nous sommes donc amené à nous demander si on le reconnaît soit dans l'inspiration, soit dans la forme des instructions de cette époque.

La provenance et la rédaction de ces documents répondent en partie à cette question. Tous se trouvent dans la compilation de Lepré-Balain, qui les tenait du Père Ange de Mortagne, tous ont cette forme traînante mais pleine de sens qu'on ne peut méconnaître quand on est familiarisé avec la manière du Père Joseph; enfin le plus important d'entre eux, le mémoire à Feuquières du 26 mars 1634, nous est parvenu sous la triple forme de projet, de mémoire définitif et de résumé, et le projet s'annonce, à certains indices non trompeurs, comme ayant été soumis au cardinal et comme exprimant les idées personnelles du capucin (1).

Examinons donc ces documents au point de vue psychologique, cherchons-y les tendances particulières, le tour d'esprit qu'ils révèlent chez notre héros.

Le Père Joseph n'envisage pas aussi simplement que Richelieu la possession des places de notre frontière orientale. Il n'en voit pas seulement les avantages, il est frappé aussi des charges pécuniaires qu'elle nous imposera (2), des méfiances patriotiques qu'elle suscitera contre nous. Toutefois, la force qu'elle doit nous donner soit pour traiter, soit pour faire la guerre, les perspectives d'agrandissement territorial qu'elle nous ouvre l'emportent maintenant dans son esprit sur des ménagements qui ne peuvent profiter qu'aux Impériaux ou aux Suédois. Lui-même avoue l'évolution qui s'opère chez lui (3). Ce n'est donc

(1) Le projet, ou plutôt le fragment de projet, écrit par le Père Ange, et daté du 20 mars 1634, est la pièce 10 du vol. X d'Allemagne. Le mémoire est celui auquel nous avons si souvent renvoyé et qui porte le titre de *Mémoire pour M. de Feuquières* et la date du 26 mars 1634. Il est dans le même volume. Les *Mémoires de Richelieu* en ont donné un fragment. Enfin le résumé de ce mémoire se trouve dans Lepré-Balain.

(2) « Ainsy n'est-il pas bon que le Roy demeure seul pour soubztenir tout ce qui est de l'Alsace. Il faut tousjours laisser le faix sur Oxenstern. » Instruction au s^r de la Grange, dans Lepré-Balain.

(3) Voy. plus haut la dépêche de Philippe Streiff au landgrave de Hesse, 20 novembre/1er décembre 1633.

plus seulement un nouvel équilibre européen qu'il attend de la guerre, ou du moins cet équilibre comporte une France plus grande et plus forte.

Son opinion sur la paix est aussi à retenir. Il la croit bien difficile et comme impossible dans la situation présente. Il faudra se rappeler cette appréciation quand nous le montrerons si empressé à la rechercher.

Enfin, quand on voit l'homme qui n'oublie jamais, même en s'occupant des affaires d'État, qu'il est catholique et capucin, qui a la passion d'entreprendre et de mener rondement des conversions en masse et en détail, quand on le voit, disons-nous, résoudre avec tant de largeur le conflit religieux qui divise l'Allemagne, quand on rapproche de cette vue hardie ses déclarations à Lœffler et à Streiff sur les sectes religieuses, on reconnait une fois de plus combien l'intelligence politique s'associait chez lui à un prosélytisme un peu grossier, à tout le moins un peu naïf, combien il était digne d'être le collaborateur de Richelieu.

Ces évolutions d'idées et ces contrastes ne sont pas des contradictions. Autant vaudrait accuser de contradiction la politique qui écrasait à La Rochelle le protestantisme armé, subventionnait la coalition protestante, patronnait la propagande catholique en France et à l'étranger. Par des moyens divers elle servait en réalité la même cause : la grandeur du pays, plus catholique encore au sortir des guerres religieuses que par le passé et ayant pour adversaire une maison qui s'était faite, au profit de son ambition, le champion du catholicisme. On méconnaîtrait celui qui, non moins que Richelieu, personnifiait cette politique, si l'on ne voyait en lui qu'un dévot béat, un humanitaire naïf, un rêveur entêté de paix universelle et d'unité religieuse ou, au contraire, un patriote indifférent aux sacrifices que la grandeur de sa patrie pouvait coûter à la religion et à l'humanité. Patriote, le Père Joseph entendait ne consulter que les traditions et les intérêts de son pays dans le choix de ses adversaires et de ses alliés ; catholique, il s'efforçait de soustraire la religion aux con-



séquences de la lutte. Sa sollicitude pour le catholicisme en Europe était ardente, mais elle avait une limite : c'était le point où le cosmopolitisme catholique pouvait faire tort à l'intérêt national.

Quand Feuquières arriva à Francfort, Oxenstierna n'y était pas encore et la diète n'était pas encore ouverte. Le chancelier était allé à Halberstadt pour faire entrer les princes et les villes de la Basse-Saxe dans une confédération analogue à celle d'Heilbronn et unie à cette dernière. Notre ambassadeur profita de son absence pour battre en brèche son autorité et gagner aux vues de la France le landgrave de Hesse, le prince de Simeren, administrateur du Palatinat, le duc de Deux-Ponts, le margrave de Bade-Durlach, le vice-chancelier Lœffler et les comtes de Wetteravie (1).

Louis XIII avait entretenu avec le landgrave Guillaume V les relations qui existaient entre Henri IV et Maurice le Savant. Comme son père, Guillaume était le pensionnaire de la France et le chef désigné du corps de mercenaires allemands qui devait être levé par le roi (2). Malgré le désaccord des deux alliés au sujet de l'archevêché de Cologne, dont la France voulait assurer l'intégrité et aux dépens duquel le landgrave s'était agrandi et voulait s'agrandir encore, malgré le traité secret de garantie réciproque par lequel celui-ci allait se lier avec Oxenstierna (3), bien qu'il n'osât pas faire grand fond sur la solidité des sympathies françaises pour les protestants, parce qu'il considérait ces sympathies comme subordonnées à la durée peut-être fragile du pouvoir de Richelieu (4), le landgrave et la France avaient trop besoin l'un de l'autre pour ne pas marcher d'accord. La France faisait entrer l'agrandissement des États de Guillaume V parmi les résultats qu'elle se promettait de la guerre et lui destinait le

(1) Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph. Francfort, 27 mars 1634 et Barthold, I, 153.

(2) Rommel, *Gesch. v. Hessen*, VIII, 292.

(3) *Ibid.*, 237.

(4) « ... sich auf Frankreich zu verlassen sei miszlich... » Instructions du landgrave à ses représentants à Francfort. Rommel, VIII, 299.

rôle de chef militaire de la confédération du Rhin qui devait être placée sous le protectorat français. De son côté, Guillaume n'était pas éloigné d'entendre raison au sujet de la neutralité de l'électorat de Cologne, pourvu qu'on lui laissât la place de Dorsten qu'il avait fortifiée (1), et il comptait sur le roi pour soutenir ses visées ambitieuses et notamment ses prétentions sur le Brabant espagnol (2).

Ce fut le groupe dont il faisait partie, le groupe des pensionnaires de la France, des futurs membres de la confédération du Rhin qui, l'assemblée ouverte (7 avril), prit l'initiative d'une proposition destinée à amener une transaction au sujet de Philippsbourg entre le chancelier et le gouvernement français : il s'agissait de céder à celui-ci, au lieu de Philippsbourg, Colmar, Schelestadt et Benfeld. A Paris on paraissait, on l'a vu, résigné à cet échange. Ceux qui le proposaient y trouvaient l'avantage de nous écarter de la rive droite du Rhin, d'échapper à l'influence que la possession de Philippsbourg devait nous donner sur leurs affaires.

La possession des villes de la Haute-Alsace, sur la rive gauche, ne pouvait avoir les mêmes conséquences, et c'était surtout à l'empereur et à l'évêque de Strasbourg qu'elle pouvait faire tort. Il ne faudrait pas croire, en effet, que la fraction française du parti évangélique désirât accroître notre influence en Allemagne. Elle reconnaissait l'impossibilité de se passer de notre concours et elle voulait en tirer le meilleur parti possible pour ses intérêts particuliers, mais elle conservait à notre égard ses préventions de race et de religion, et c'était surtout sous la forme d'une diversion en Italie et en Flandre, laissant libre cours à ses passions et à ses convoitises, qu'elle aurait voulu voir se produire ce concours. Elle était tout entière dans les sentiments de l'un de ses membres, le duc de Wurtemberg, qui donnait pour instruction à ses représentants à la diète de s'efforcer de

(1) Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph. Francfort, 1er mai 1634.
(2) Rommel, VIII, 294. C'est probablement cet intérêt qui lui faisait offrir au roi des troupes pour une campagne de Flandre. Mémoire précité.

faire renoncer le roi à son exigence au sujet de Philippsbourg, sans aller pour cela jusqu'à une rupture (1).

Les fluctuations apparentes (2) de Richelieu et du Père Joseph sur ce point ne doivent pas nous tromper (3). S'ils consentirent à ne pas revenir pendant un temps sur une prétention qui soulevait l'opposition des amis mêmes de la France, ils n'y renoncèrent jamais; s'ils prêtèrent l'oreille à des propositions d'échange, ce fut avec l'arrière-pensée de se servir un jour de ces offres sans accepter le sacrifice qui en était la condition. « Au lieu d'avoir jalousie des places que Sa Majesté retient, » disait le Père Joseph, qui, maintenant, entrait tout à fait à cet égard dans le sentiment de Richelieu, « il fault que les protestans lui en donnent de nouveau et ne s'opposent à ce qu'il peult prendre (4). » Dans un langage où, sous l'empire d'une passion forte, la modération habituelle fait place à la crudité, le Père

(1) Sattler, *Gesch. d. Herzogthums Wurtemberg unter der Regierung der Herzoge*, Theil VII, p. 100.

(2) Voy. plus haut et le « Mémoire pour faire une dépesche à M. de Feuquières », 16 août 1634.

(3) « Nonobstant que l'on ait mandé ci-devant au s[r] de Feuq. que S. M. inclinoit plutôt d'avoir Benfeld, Colmar et Schlestadt que Philipsbourg, ayant considéré plusieurs choses qui seroient longues à déduire en ce lieu, Elle commande expressément au s[r] de Feuq. de faire tout ce qui se pourra pour avoir Philipsbourg, remontrant que, si S. M. s'en départoit, ainsi qu'Elle feroit volontiers pour s'accommoder au désir de ceux qui s'y opposent, son honneur se trouveroit trop engagé pour les raisons que le s[r] de Feuq. saura représenter plus au long. Si toutefois cela ne se peut obtenir, l'on se contentera des places susd., en quoi le s[r] de Feuq. aura soin de ménager la réputation de S. M. autant qu'il lui sera possible, et, s'il faut donner de l'argent à Horn pour Benfeld, l'on pourra aller jusques à vingt mil écus. » Mémoire à M. de Feuquières en réponse de ses lettres des 1 et 8 mai 1634. En tête du mémoire on lit les lignes suivantes, qui ont été barrées : « Le roi continue de trouver bon qu'au lieu de Philipebourg, il ait Benfeld, Colmar et Schlestadt, et led. s[r] de Feuq. sait de quelle façon il faut traiter cette affaire par les dépêches précédentes et, suivant les erres qu'il a prises, il ne se relâchera point de la demande de Philipsbourg qu'il ne voie l'échange assuré... » Aff. étrang. Allemagne. « Le s[r] de Feuq. fait bien d'insister toujours sur Philipsbourg et ne point accepter l'échange qu'on lui pourroit offrir, faisant savoir au roi ce que l'on voudra lui bailler, ce que S. M. désire savoir au plus tôt et que le s[r] de Feuq. lui dise son avis sur les choses qui seront offertes sans faire espérer par delà qu'on se veuille relâcher. » Briève réponse sur la dép. du s[r] de Feuq. du 10[e] du présent. Juillet 1634. *Ibid.*

(4) Instruction pour la paix, 6 mai 1634.

Joseph trace ici la formule d'un système auquel la perspective d'une attaque de notre frontière orientale donne une pressante opportunité. La France vient de l'appliquer à l'évêché de Bâle et à l'abbaye de Lure, située à l'extrémité de la Franche-Comté (1). Ces nouveaux clients ne lui font pas oublier les anciens, Wolfgang-Guillaume, comte palatin de Neubourg, l'électeur de Cologne, ni même le duc de Bavière. Le comte de Neubourg était hésitant entre une neutralité garantie par le roi et une union avec les Espagnols; on l'amènera à prendre le premier parti en joignant des menaces et une démonstration hostile à des sollicitations répétées (2). Pour étendre la zone protectrice et multiplier les postes avancés qui doivent couvrir notre frontière, pour mettre en nos mains des gages dont un traité peut faire des acquisitions définitives, il ne faut pas reculer devant le danger d'exciter l'irritation et la méfiance de nos alliés protestants. Si Oxenstierna veut se prêter aux vues de la France sur Philippsbourg et les places de l'Alsace, il peut s'attendre à notre appui pour ses propres prétentions sur l'électorat de Mayence. L'annonce de la mission de d'Avaux est aussi de nature à modifier ses dispositions (3).

Tant que le chancelier espéra conserver la direction effective du parti protestant, il resta sourd à nos avances comme à nos menaces, mais l'influence exercée dans la diète par l'or et les promesses de la France, par la propagande pacifique des représentants de l'électeur de Saxe et de l'Angleterre, en diminuant son autorité, le rendirent plus conciliant. Le 8 juin, il vint solliciter l'appui de Feuquières pour obtenir de l'assemblée des résolutions favorables à la cause commune et aux intérêts de la

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 543, col. 2-544.

(2) « Il sera bon que le s[r] de Feuquières face que l'assemblée donne toutes les jalousies qu'elle pourra au duc de Neubourg, soit par les menaces ou en faisant tourner des troupes vers son pays, afin qu'il ne se déclare point pour les Espagnols, et, selon que ce prince est facile et changeant, il seroit bon de le remettre sur les termes et l'espérance de la neutralité. » Briève réponse précitée. Juillet 1634. Réponse au duc de Neubourg. Bibl. nat. Franç. 10217, fol. 19.

(3) Instruction pour la paix, 6 mai 1634. *Ubi suprà*.

Suède; en échange il lui promit le sien dans la question de Philippsbourg. Notre ambassadeur profita de cette démarche pour stipuler la participation de la Suède à la défense de la Valteline contre les Impériaux (1).

Peu de temps après, le comte d'Avaux partait pour cette mission, qui, depuis plusieurs mois, était présentée à l'adversaire opiniâtre de nos desseins en Allemagne comme une promesse et comme une menace. La carrière qu'elle lui ouvrait était digne des talents de ce diplomate, l'un des plus distingués de ceux dont la France fut redevable au père Joseph. Il allait, pendant que Feuquières disputait la direction du parti protestant au chancelier, en appeler de celui-ci au sénat suédois, détourner l'électeur de Saxe et le roi de Danemark de cette initiative pacifique qui était d'un si mauvais exemple, demander à Christian IV, après avoir fait droit à ses réclamations pécuniaires, de combiner sa médiation avec celle de la France, c'est-à-dire en réalité de l'y subordonner, négocier entre la Suède et la Pologne le renouvellement de la trêve qui permettait à la première de poursuivre la lutte contre la maison d'Autriche (2). Ses instructions furent rédigées au palais Cardinal, dans la chambre du Père Joseph, entre le capucin, Charnacé et d'Avaux lui-même (3).

Cependant, l'espoir de la cession de Philippsbourg n'était pas confirmé par l'attitude de l'assemblée qui, en l'absence du chancelier et sous l'influence de l'électeur de Saxe, invitait le roi à ne pas persister dans sa demande (11 juillet) (4). Mais des événements depuis longtemps redoutés ne permirent pas à l'union protestante de nous marchander plus longtemps cette satisfaction. La capitulation de Ratisbonne (26 juillet), l'invasion de

(1) Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph, 12 juin 1634.

(2) Instruction du 23 juin 1634. Lepré-Balain, § 168. Archives des affaires étrangères, Danemark. Avenel, VIII, 270. *Mémoires de Richelieu*, II, 556-559.

(3) « Lundi [12 juin]. Il [le cardinal] s'en est allé à Ruel. Je suis allé en son carosse jusques au delà du Roule, où il a monté en litière, d'où je suis revenu au logis de M. le cardinal, en la chambre du R. P. Joseph, où j'ay esté jusques au soir avec luy et M. d'Avau pour travailler à l'instruction de son ambassade de Danemark, Suède et Pologne. » Journal de Charnacé. *Ubi suprà*.

(4) Barthold, I, 162.

dix mille Impériaux dans la Haute-Souabe et la prise de Donauwerth (16 août) réduisirent Oxenstierna à réaliser sa promesse en signant, le 26 août, une convention livrant la place aux Français.

Cette convention, dont l'effet devait se faire attendre jusqu'à la bataille de Nordlingen, fut appréciée en France comme elle le méritait, mais elle ne rendit pas notre pays plus empressé et plus généreux dans ses offres de concours. Le Père Joseph fut d'avis de ratifier et d'exécuter sans retard le traité du 26 août, de peur que le fruit nous en échappât encore (1), mais il prétexta les conditions du dépôt pour déclarer qu'il ne devait pas avoir pour conséquence l'envoi au delà du Rhin des six mille hommes, qu'une dépêche du 3 août en présentait comme le prix. Cette froideur s'explique à la fois par un calcul politique et par un plan stratégique : d'une part, Richelieu et le Père Joseph voulaient faire acheter la participation directe de notre pays à la lutte par des concessions nouvelles; de l'autre, ils craignaient de hasarder un corps de troupes au delà du Rhin; ils préféraient que l'armée française, forte de 29000 hommes, attendît sur la rive gauche, entre Coblentz et Brisach, celle du cardinal infant; ils désiraient faire suivre cette dernière sur la rive gauche, si elle réussissait à y passer, par un corps de 6000 confédérés qui l'attaquerait en queue ou viendrait se joindre à l'armée royale, tandis que le gros de l'armée protestante ferait face aux Impériaux et aux Bavarois du roi de Hongrie et du duc de Bavière. Ce plan, dont le but était d'empêcher la jonction du cardinal Infant soit avec le roi de Hongrie, soit avec les troupes rassemblés en Flandre par le marquis d'Aytonna et Mansfeld, avait l'avantage de ne pas diviser nos forces et de les abriter derrière une ligne de défense dont la valeur était alors bien plus grande qu'aujourd'hui (2).

Une démarche inattendue d'Oxenstierna vint montrer qu'on

(1) Mémoire adressé à M. de Feuquières, 11 septembre 1634. Aff. étrang. Allemagne.

(2) Instr. au s[r] de Feuquières. 1[er] septembre 1634. Lepré-Balain et Archives des affaires étrangères. Allemagne.



ne s'exagérait pas à Paris le désarroi de nos alliés et le parti qu'on pouvait en tirer. Peu de temps avant le 29 août, le chancelier avait demandé à Feuquières une entrevue secrète, à laquelle La Grange aux Ormes ne devait pas assister; dans cette entrevue, il avait fait part à notre ambassadeur de ses craintes au sujet d'un rapprochement des confédérés et de l'empereur : son autorité se perdait, on lui refusait les contributions nécessaires à l'entretien des troupes, un mouvement pacifique, visible surtout chez les représentants des villes, menaçait de dissolution l'union contractée à Heilbronn, confirmée à Francfort. Pour remédier à l'abandon qu'il redoutait, Oxenstierna proposait à Feuquières de céder au roi toute les positions de la Suède depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe et de cantonner au delà les armées suédoises. La France se chargerait de soutenir la lutte, avec l'assistance du landgrave de Hesse et des Hollandais, dans la région du Rhin et le pays situé entre le Rhin et le Weser; la Suède défendrait la ligne de l'Elbe, la Poméranie et la Prusse et ferait chèrement payer à l'électeur de Saxe sa défection. En échange du vaste terrain qu'il abandonnait à ses armes, Oxenstierna ne demandait à la France que la continuation du subside d'un million et son active médiation en vue d'un accommodement avec la Pologne.

Au premier abord, on aperçoit surtout dans la proposition du chancelier un sacrifice pour la Suède, un avantage pour la France. En évacuant la région rhénane, sphère naturelle d'action et d'expansion de notre pays, en reculant jusqu'à l'Elbe, la Suède tranchait d'un coup et à notre profit la compétition qui, depuis l'occupation des électorats ecclésiastiques par Gustave-Adolphe, aigrissait nos rapports avec elle, elle abandonnait un pays assez riche encore pour pourvoir aux besoins de son armée, et qui, le jour de la paix, devait lui servir à faire, par voie d'échange, des acquisitions entièrement à sa convenance (1). Le sacrifice était

(1) « Il y a grande apparence en ce que le s[r] de la Grange écrit par sa dernière qu'Oxenstierna veut garder les places d'Alsace pour en faire sa composition meilleure du côté de la Poméranie et peut-être en retirer de l'argent... » Mém. à M. de Feuquières en réponse de ses lettres des 1[er] et 8 mai 1634, 26 mai 1634. Aff. étrang. Allemagne.



réel, mais il était doublé d'un calcul. Ce fut le mérite d'Oxenstierna de se résigner au premier et de faire le second. S'il abandonnait des positions isolées et menacées, c'était pour concentrer ses forces sur le point où résidait pour son pays le principal intérêt de la guerre. Ce que la situation militaire de la Suède y perdait en étendue, elle le gagnait en solidité ; au point de vue politique, la Suède comptait obtenir par là un résultat considérable, le plus important qu'elle pût ambitionner, celui dont les événements faisaient de plus en plus une nécessité : la rupture ouverte de la France avec la maison d'Autriche. Il va sans dire, en effet, qu'en acceptant la tâche de défendre le vaste terrain qu'on lui abandonnait, notre pays entrait immédiatement en lutte avec l'ennemi commun.

On comprend dès lors que l'accueil fait par le cabinet français à cette ouverture n'ait pas été aussi empressé qu'on aurait pu le croire. Elle soulevait des objections et exigeait des explications ; Feuquières reçut l'ordre de faire valoir les unes, de provoquer les autres et de venir rendre compte de ce qu'on lui aurait répondu. La plus forte de ces objections, c'est, on le devine, la situation tranchée et périlleuse où un tel arrangement devait placer notre pays en face de la maison d'Autriche, situation inévitable un jour, mais encore prématurée. La générosité d'Oxenstierna consistait en somme à se débarrasser sur nous d'une grande partie des charges et des périls de la lutte et de la direction d'alliés qui lui échappaient. Son offre était inspirée par la pensée qu'il n'y avait plus à compter sur le parti évangélique, qu'il fallait par conséquent en faire abstraction ou n'en attendre qu'un concours secondaire et poursuivre à deux, aux dépens de l'Allemagne, des desseins respectifs d'agrandissement. Mais Richelieu et le Père Joseph n'avaient pas les mêmes raisons pour désespérer de ce parti, ils savaient mieux que personne d'où venaient les difficultés qu'Oxenstierna éprouvait à le diriger, l'accroissement de leur influence correspondait au déclin de la sienne. L'intervention de la France en Allemagne devait, aux yeux de Richelieu et du Père Joseph, se présenter comme uniquement



destinée à défendre la constitution germanique, à rétablir l'accord entre les partis, et notre politique devait attendre, pour dévoiler des vues moins désintéressées, des circonstances favorables. Ils voulaient conserver le plus longtemps possible les bénéfices de cette attitude. Un moment viendra où l'adhésion successive des princes protestants à la paix de Prague réalisera le projet d'Oxenstierna en faisant d'une guerre intestine autant qu'étrangère une guerre nationale, une guerre de prépondérance et de conquête. Mais ce moment n'est pas venu et la France n'a aucun intérêt à le devancer. Un des mérites de la politique de Richelieu et du Père Joseph, c'est de ne pas abandonner un principe tant que la situation en permet l'application, de ne pas anticiper sur les événements, de ne pas brûler d'étape. C'est pourquoi, loin d'accueillir comme un succès inespéré la proposition du chancelier, nos deux hommes d'État la traitèrent avec un certain dédain, y virent surtout la preuve de sa faiblesse et l'occasion de mettre à plus haut prix notre concours et, tout en l'acceptant en principe, y substituèrent leurs vues et leurs conditions. Ces conditions et ces vues, c'était, outre le respect du culte catholique et la neutralité de l'électeur de Cologne et du comte palatin de Neubourg, la possession de Brisach, dont le siège serait immédiatement entrepris, et des villes de la Haute-Alsace, l'engagement de ne pas traiter séparément, des agrandissements de territoire ou d'autres avantages pour le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le Palatin, les comtes de Hanau et de la Wetteravie et les autres princes désignés par leur situation pour faire partie de la ligue du Rhin, l'entrée des Hollandais dans l'alliance, le ménagement de l'électeur de Brandebourg et même de l'électeur de Saxe, la réserve jusqu'au jour du traité des intérêts que chacun des contractants avait en vue, la garantie réciproque de ce traité pendant dix ans. A ce prix, Feuquières fera espérer la rupture pour le mois de mai de l'année prochaine; si elle s'y décide alors, la France, bien protégée sur sa frontière orientale par les places qu'elle aura dans les mains, de Bâle à Coblentz, et par une con-



fédération de petits princes dévoués et belliqueux, servira la cause commune en joignant ses forces à celles des États généraux pour attaquer les Pays-Bas espagnols (1).

Au moment où le gouvernement français, prenant acte de l'offre qui lui était faite, en profitait pour augmenter ses exigences, ses alliés subissaient à Nordlingen (6 septembre) un désastre qui devait plus faire pour sa prépondérance et l'abaissement de ses rivaux que toute sa diplomatie. C'est, en effet, le sort humiliant de celle-ci que l'épée tranche brusquement les questions qu'elle a mis toute sa patience et toute son habileté à résoudre. Les conséquences matérielles et morales de cette défaite furent également déplorables pour les vaincus; au point de vue matériel, c'était la ruine de leur principale armée, car elle laissait sur le champ de bataille 12000 morts et entre les mains de l'ennemi 6000 prisonniers, parmi lesquels un de ses chefs, Gustave Horn, l'un des meilleurs lieutenants du grand Gustave; au point de vue moral, c'était un pas de plus vers la dissolution de l'union d'Heilbronn et de Francfort, un puissant argument en faveur des idées de repos et de défection qui travaillaient l'assemblée. Celle-ci n'essaya pas de dissimuler la gravité du coup, elle déclara à Feuquières qu'elle ne voyait plus d'espoir de salut pour la cause protestante que dans l'assistance du roi et que cette assistance devait aller jusqu'à une rupture ouverte (2).

Dans quelle situation cet événement plaçait-il la France et quelle impression y produisit-il? Le cri de détresse de nos alliés nous l'a déjà en partie appris; en se jetant dans les bras de notre pays, ils semblaient souscrire d'avance à toutes ses conditions. Malheureusement, tout n'était pas profit pour nous dans leur défaite. Leur désorganisation et leur mouvement de retraite ouvraient la route aux Impériaux vers la frontière française. On

(1) Minute de mémoire pour une dépêche à M. de Feuquières. [11] septembre 1634. Mémoire adressé à M. de Feuquières, 11 septembre 1634. Aff. étrang. Allemagne.

(2) Feuquières à Vialard, 19 septembre 1634.



sait que c'était en prévision de ce danger, non moins que dans un intérêt politique, que la France avait cherché à occuper des places fortes sur sa frontière orientale et à grouper dans une confédération les petits princes de la région du Rhin. Un coup d'œil jeté de ce côté, en nous montrant où elle en était de cette entreprise, nous donnera une idée exacte du danger qu'elle courait et de l'alarme qu'elle put éprouver.

En descendant le Rhin, nous trouvons des garnisons ou des postes français dans l'évêché de Bâle et à Lure à l'extrémité de la Franche-Comté, dans le comté de Montbéliard, à Saverne, à Haguenau, à Bouxwiller, à Neuwiller, à Ingwiller et à Reichshoffen. Derrière ces positions avancées, capables d'arrêter l'ennemi, une fois passé sur la rive gauche, se trouve la Lorraine, dont les dernières places, Bitche, La Mothe, Wildenstein, viennent de tomber dans nos mains. Coblentz et Ehrenbreitstein, sa forteresse, complètent sur le Rhin une ligne de défense, qui va se fortifier beaucoup au mois d'octobre par l'occupation des places de la Haute-Alsace, Colmar et Schlestadt, de Gemersheim et de Philippsbourg, de Spire, de Kaiserslautern et de Manheim. La ligne de la Moselle est défendue par Trèves et par Sierck. Cette énumération montre les obstacles qu'une invasion d'Impériaux ou d'Espagnols, ayant passé sur le corps de nos alliés d'outre-Rhin, devait rencontrer pour franchir le Rhin et la Moselle ; en même temps que ce qui avait été fait, elle montre ce qui restait à faire pour protéger la France contre cette invasion ; il faut ajouter, pour donner une idée complète de nos ressources défensives, que, derrière cette ceinture de places, veille et s'augmente sans cesse de nouvelles recrues l'armée des maréchaux de La Force et de Brézé.

La nouvelle de la bataille parvint au roi le 12 septembre ; le cardinal, après avoir vu son maître à Monceaux, revint précipitamment à Paris et eut, le 13, avec le Père Joseph, une conférence où la situation et les résolutions qu'elle comportait furent longuement examinées. Les charges d'une paix armée, l'utilité de prévenir les Espagnols, que l'on considérait comme décidés à



saisir la première occasion favorable pour nous attaquer, le peu de chance de faire continuer la guerre aux Hollandais si l'on n'y prenait pas part, le désir de donner au gouvernement plus d'autorité et de force, confirmèrent nos deux hommes d'État dans la résolution de rompre (1). Après s'être mis une fois de plus d'accord sur ce point avec son confident, Richelieu arrêta avec lui, Bullion, Seguier et Bouthillier la marche à suivre pour arriver à cette extrémité dans les conditions les plus favorables, ainsi que les mesures immédiates exigées par les circonstances (2). On résolut de lever des troupes, de ranimer le courage des confédérés, de leur faire savoir qu'on était disposé à les secourir, de leur faire espérer la rupture et d'attendre les propositions que ces témoignages d'intérêt provoqueraient de leur part (3).

Une dépêche du 14 septembre (4) fit connaître à Feuquières la mesure dans laquelle on était disposé à venir en aide aux alliés et le prix qu'on mettait à ce concours. Il n'y avait rien d'absolu ni dans le mode ni dans le prix de ce concours; avant tout il ne fallait pas décourager un parti qui n'avait plus d'espoir qu'en nous. On envoyait à l'ambassadeur trois projets de traité déterminant les nouvelles relations dans lesquelles la France devait entrer avec ses alliés, les sacrifices nouveaux qu'elle consentait à faire et les avantages qu'elle demandait en retour. Si Feuquières ne voyait aucune chance de faire accepter les deux premiers, il n'en parlerait pas et ne mettrait en avant que le troisième, qu'il s'efforcerait de rendre aussi semblable que possible aux deux autres. Ce que la France aurait préféré, c'était les conditions fixées antérieurement à la nouvelle de la défaite, dans la dépêche du 11 septembre, qui répondait par des exigences nouvelles aux avances intéressées d'Oxenstierna. Cela se comprend; cette dépêche stipulait tout et n'accordait rien; nous nous trom-

(1) Lepré-Balain. Cf. Ranke, *Franzœsische Gesch.*, II, 459.

(2) Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc. Paris, 15 sept. 1634. Arch. de Florence.

(3) Avis de Richelieu au roi.

(4) Mémoire pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634. Aff. étrang. Allemagne.

pons : elle donnait l'espoir d'une rupture au mois de mai de l'année suivante. Mais on comprenait qu'après Nordlingen, cet espoir suffisait encore moins qu'avant ; on comprenait que les vaincus ne pouvaient plus se payer de mots ni même d'argent, et qu'on ne pouvait leur refuser un concours armé. On leur offrait donc un corps de 14000 hommes (12000 fantassins, 2000 cavaliers), auquel l'assemblée promettrait d'en joindre 28000. Mais l'entrée en ligne de troupes françaises donnait naissance, de la part de notre pays, à de nouvelles prétentions, d'ailleurs légitimes. Du moment où elle donnait ses soldats, la France avait le droit de savoir ce qu'on en faisait, d'être associée à la direction militaire et même à la direction politique. Aussi Feuquières devait-il revendiquer pour elle dans le conseil formé une autorité égale à celle des confédérés, les conflits entre elle et eux devant être tranchés par le chancelier, et, dans le conseil de guerre, une influence égale à celle de la Suède et des confédérés réunis, la voix de son général devant peser du même poids que celles des généraux de la Suède et de l'union. Telle était, du moins, la prétention consignée dans le second projet. Si Feuquières ne pouvait la faire triompher, le roi se contenterait d'une voix dans le conseil de direction et le conseil de guerre. En donnant des soldats, la France entendait bien ne plus donner d'argent ; nos alliés devront donc renoncer au subside d'un million promis par le traité d'Heilbronn. Si le chancelier ne voulait pas y renoncer, le million serait imputé sur la solde du corps levé par le roi, et le maniement en resterait confié à un trésorier des alliés. Si Oxenstierna ne voulait pas admettre cette combinaison, qui équivalait pour lui à la perte du million, on le lui laisserait donc, mais en réduisant à 8000 hommes de pied et 1500 chevaux l'effectif du corps auxiliaire. Feuquières était même autorisé à ne pas soulever la question de subside, si la façon dont son gouvernement l'envisageait était de nature à empêcher l'entente et à compromettre la cause commune ; ce silence laissera planer une équivoque dont on pourra plus tard tirer parti. Il va sans dire que les conditions auxquelles, dans la dépêche du 11 sep-



tembre, la France subordonnait la rupture, — dépôt des places de l'Alsace, sécurité des catholiques, engagement de ne faire ni paix ni trêve particulière, accession des Hollandais, satisfactions accordées aux électeurs de Saxe et de Brandebourg, — devaient se retrouver dans un traité qui accordait à nos alliés, sinon la rupture officielle, du moins une coopération armée (1).

Ces instructions marquent dans les résolutions de la France une évolution importante : notre pays se décide à entrer en campagne contre la maison d'Autriche et réclame dans les conseils de nos alliés, au lieu de l'influence occulte qu'il a exercée jusque-là, une place officielle et, sinon en droit, du moins en fait, prépondérante. Une guerre déclarée et sans ménagements est la conséquence inévitable et acceptée d'un état d'hostilité limité que l'intérêt des deux partis prolongera encore longtemps.

Feuquières ne devait pas attendre pour lever des soldats l'acceptation de ces propositions ; La Force, Bussi-Lameth et d'autres devaient en lever de leur côté de façon à atteindre l'effectif promis. Notre ambassadeur commencerait par enrôler 6000 fantassins, 8000 si cela était possible et 1000 cavaliers, préférablement parmi les Allemands, plus faciles à retenir sous les drapeaux. On lui envoyait un acompte de 20 000 écus pour satisfaire aux premières dépenses et on n'attendait que ses demandes pour lui envoyer le reste (2).

Parmi les circonstances qui portaient l'empereur et le roi Très-Chrétien à maintenir entre eux une paix apparente, il faut compter l'attitude encore équivoque des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Des deux côtés on attendait avec anxiété, on pressait avec ardeur des résolutions, dont semblait dépendre l'avenir du parti évangélique. Feuquières reçut l'ordre d'envoyer le baron de Rorté à Dresde et à Berlin avec la mission de représenter la France comme désirant la paix et comme disposée à la seconder, de convaincre les électeurs qu'un traité particulier serait leur

(1) Mémoire pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634.

(2) Mémoire précité pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634, et 2e adjonction aud. mémoire, 15 septembre 1634.

perte, qu'ils ne trouveraient la sécurité que dans un traité géneral obtenu les armes à la main. Richelieu et le Père Joseph attachaient tant d'importance à empêcher la réconciliation de Jean-Georges et de Georges-Guillaume avec l'Autriche que, non contents de demander le maintien de Baner en Saxe, ils ne reculaient pas devant le danger d'affaiblir la ligne du Rhin en faisant marcher au secours des électeurs, s'ils étaient menacés par le roi de Hongrie, les troupes échappées au désastre de Ratisbonne et le contingent français (1).

Ce n'était pas à Francfort, c'était en France que devaient être arrêtées les conditions de l'union plus étroite que les circonstances imposaient aux adversaires de la maison d'Autriche. Le désastre de Nordlingen avait dissous de fait l'assemblée. Dès le lendemain de la défaite, le chancelier et les confédérés avaient pris la résolution de faire porter au roi l'expression de leur anxiété et de leurs besoins et désigné de nouveau pour cette mission Lœffler et Streiff. Ces agents avaient pour instruction d'obtenir la rupture ouverte et, à défaut de cette rupture, l'envoi immédiat du contingent de 6000 hommes que Feuquières avait reçu l'ordre de lever. Ils étaient aussi chargés de prendre, au sujet de Brisach, pour le cas où cette place serait occupée par les troupes françaises ou par les forces combinées du roi et des confédérés, des arrangements de nature à sauvegarder les droits de ceux-ci (2). Oxenstierna avait, en outre, confié au représentant de la Suède, Lœffler, le secret des sacrifices auxquels il était résigné et des avantages qui devaient en être le prix. Pour obtenir la rupture, Lœffler était autorisé à céder toute la partie de l'Alsace conquise par la Suède, notamment Schlestadt et même, à la dernière extrémité, Benfeld. Mais il ne devait rien négliger pour conserver à la Suède cette dernière place, dont l'abandon était subordonné à une rupture déclarée et absolue. Ces places ne seraient d'ailleurs cédées

(1) Addition au mémoire de M. de Feuquières du 14 septembre 1634. De la main du Père Ange. Aff. étrang. Allemagne. Addition à cette dépêche dans Avenel, IV, 605.

(2) Instruction du 13 septembre 1634. Sattler, XII, append. n° 27.

que pour être restituées à la paix et sous la réserve d'arrangements équitables à prendre pour leur occupation et leur conservation. Lœffler devait aussi demander le payement des subsides arriérés, notamment du terme échu en novembre 1632, et le payement de celui qui allait échoir. Il fallait aussi tâcher d'obtenir quelques tonnes d'or de plus que ce qui était dû à la Suède. Pour cela, le directeur de l'union irait jusqu'à placer sous la protection du roi l'électorat de Mayence dans les conditions où se trouvait déjà l'électorat de Trèves (1).

Les circonstances dans lesquelles Lœffler et Streiff arrivèrent en France, vers la fin d'octobre, n'étaient pas plus favorables aux intérêts qui leur étaient confiés que celles où s'était accomplie leur mission de l'année précédente. Les avantages qu'ils venaient offrir à la France, la France en jouissait déjà. Le rhingrave Otto-Louis étant impuissant à défendre les places de la Haute-Alsace, le résident suédois dans cette province, Reinhard Mockel, avait signé, le 9 octobre, avec le résident français à Strasbourg, Melchior de Lisle, deux traités mettant sous la protection du roi les villes et châteaux de Colmar, Schlestadt, Marckolsheim, Turckheim, Ensisheim, Münster, Kaisersberg, Ortenberg, Ruffach, Murbach, Guebwiller, Thann, Bollwiller, Oberberkheim, Hohenlandsberg, Rotenburg, Maszmünster et Hohenkœnkesberg (2). En outre, la France venait, après bien des remises, d'entrer en possession de Philippsbourg. Enfin la réconciliation du duc d'Orléans avec le roi était pour Richelieu, pour l'autorité de son gouvernement au dedans et au dehors, un succès moral dont l'insignifiance du personnage ne pouvait diminuer l'effet. Tout cela enflait le cœur du cardinal et du Père Joseph et rendait la tâche de Lœffler et de Streiff bien difficile. Faut-il admettre que l'intérêt personnel fut pour quelque chose dans la façon dont ils sacrifièrent les intérêts de leurs commet-

(1) Instruction secrète d'Oxenstierna à Lœffler. Francfort, 15 septembre 1636. Sattler, append. nº 28.

(2) Du Mont, VI, nº LIX. Mossmann, *Matériaux tirés des archives de Colmar pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*. Avenel, VIII, 96-98.

tants? Il est certain, du moins, qu'en cette circonstance la diplomatie française ne dérogea pas à son habitude de tenter la fidélité de ceux avec qui elle traitait. Streiff se montra incorruptible et refusa l'offre d'une pension et d'un brevet de gentilhomme de la chambre (1). Il y a lieu de penser que Lœffler fut plus accessible.

Le traité auquel les deux négociateurs mirent leur signature semble avoir été dicté par le gouvernement français. La France n'accorde pas la rupture qui est le grand intérêt en jeu; elle la subordonne même à une condition qui, prise au pied de la lettre, équivaudrait à la refuser à jamais, car, avant de s'y résoudre, elle veut être assurée contre la défection des électeurs de Saxe et de Brandebourg et des cercles de Haute et de Basse-Saxe (2). En réalité elle désire se réserver le droit de choisir le moment opportun. Cette rupture était d'ailleurs inévitable dans un délai rapproché et la place qu'elle occupe dans le traité, les stipulations auxquelles elle donne lieu montrent assez que, de notre côté, on la considérait comme telle, mais on sent combien il importait à nos alliés qu'elle fût immédiate. Dans le cas où elle aurait lieu, les forces avec lesquelles nous interviendrions dans la lutte devaient se composer d'un corps de 12000 hommes de pied au delà du Rhin et d'une armée considérable en deçà. Que d'avantages n'avions-nous pas exigés pour prix de cette coopération militaire! Égalité d'influence dans le conseil de guerre, représentation dans le conseil de direction, dépôt de l'Alsace, notamment de Schlestadt et de Benfeld, exemption du subside d'un million. Les confédérés s'engageaient à ne pas attendre la rupture pour mettre entre les mains du roi Brisach et d'autres places voisines et à lui accorder, en attendant la prise de Brisach, le droit de libre passage sur le pont de Strasbourg. Les alliés s'interdisaient tout traité particulier. La Suède et les confédérés renouvelaient l'engagement de rétablir la religion et l'Église catholique dans l'état où elles

(1) « C'est un fort honneste, habile et bien sensé personnage et surtout bien intentionné et incorruptible. On luy a voulu bailler un brevet de gentilhomme de la chambre et d'une pension qu'il a rejetté. » Dép. d'Augier, 17/27 octobre 1634. Record office.

(2) Traité de Paris, 1er novembre 1634, art. XIV.

se trouvaient avant 1618. Le traité de paix générale serait placé pendant vingt ans sous la garantie réciproque des contractants. Le roi avait la faculté de prendre sous sa protection ceux des ennemis qui la rechercheraient et la neutralité leur serait assurée. Le traité de Paris ressemble beaucoup, on le voit, au projet que Feuquières était chargé de faire accepter à nos alliés; il y a toutefois entre eux cette différence considérable que, dans le projet, l'entrée en ligne du contingent français est immédiate, tandis que, dans le traité, elle est subordonnée à une rupture éventuelle et dont l'époque reste indéterminée (1).

Un pareil traité allait-il être ratifié par ceux dont il sacrifiait les intérêts? Ce fut à Worms, où Oxenstierna avait transféré, le 12 novembre, l'assemblée de Francfort, que la question se posa. Elle fut résolue différemment par les confédérés et par le chancelier : les premiers accordèrent leur ratification (18/28 décembre), le second la refusa et manifesta son mécontentement contre Lœffler en l'excluant du service de la Suède et du conseil de direction.

La résolution d'Oxenstierna n'était pas moins justifiée par la prévision d'un avenir prochain que par le sentiment de sa dignité. Le chancelier se rendait parfaitement compte que les progrès inévitables des Impériaux ne tarderaient pas à mettre en jeu la sécurité de la France et à la jeter sans réserve dans la lutte. Dès le mois de novembre, d'ailleurs, la conduite et les déclarations du gouvernement français attestaient qu'il ne voulait pas se prévaloir du sens littéral du traité et qu'il n'attendrait pas la rupture pour fournir à ses alliés le nombre d'hommes promis. Le Père Joseph autorisait Feuquières à leur déclarer qu'on ne la subordonnerait pas au parti que prendrait l'électeur de Saxe, que le concours militaire, promis conditionnellement par le traité, serait accordé immédiatement, que l'on mettrait de suite 6000 hommes à leur

(1) « Que je Roy baillant *présentement* un secours de XII mil hommes de pied, etc... » Mémoire pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634. *Ubi suprà*. « Au cas que S. M. vienne à rompre contre les ennemis communs... Elle sera obligée d'entretenir XII mil hommes... » Art. III du traité dans Du Mont *ubi suprà*.



disposition en attendant la levée du surplus (1). Les faits répondaient aux paroles : on pressait les recrues (2), un corps français franchissait le Rhin et faisait lever le siège d'Heidelberg; on donnait les signes d'une activité du meilleur augure pour nos alliés, non toutefois sans leur ménager notre appui de façon à le leur faire désirer plus vivement et payer plus cher.

Les tempéraments apportés dans la pratique au traité léonin du 1er novembre ne pouvaient suffire à Oxenstierna. Il envoya Hugo Grotius en France pour en négocier un nouveau, plus conforme à la dignité de la Suède et à l'influence considérable qu'elle exerçait encore.

A plusieurs points de vue ce choix n'était pas heureux : la souplesse et l'habile maniement des hommes, qui comptent parmi les premières qualités du diplomate, sont rarement unis à la supériorité dans les spéculations scientifiques et abstraites, et le grand publiciste était un exemple de plus de cette incompatibilité. Homme de science et de cabinet, il aimait un peu trop la vie sédentaire pour un agent accrédité auprès d'une cour aussi ambulante que la cour de France. Victime des luttes religieuses et politiques de son pays, il trouvait des préventions chez les représentants de celui-ci, au lieu des sympathies que l'analogie d'intérêt devait rendre faciles entre la Suède et la Hollande; il en rencontrait aussi chez Richelieu, dont il s'était attiré l'animosité quand sa vie errante l'avait conduit à Paris (3). N'exagérons rien cependant. Dans les circonstances où il partait, il s'agissait surtout de résister à la pression, à la fois impérieuse et captieuse, de Richelieu et du Père Joseph, de ne rien abandonner des droits et de l'honneur de la Suède, et c'était la tâche qui convenait le mieux au caractère entier de Grotius.

L'envoyé d'Oxenstierna n'était pas encore arrivé que déjà on refusait de l'entendre en déclarant que c'était à Worms que la

(1) Mémoire au sr de Feuquières, 3 novembre 1634. Aff. étrang. Allemagne.

(2) Brézé à Richelieu, 7 décembre 1634. Rœse, II, *Anmerk*. 37.

(3) Barthold, I, 216.



question qui divisait les deux alliés devait être débattue (1). Les instructions adressées en conséquence à Feuquières (30 janvier 1635) témoignent, comme les précédentes, de l'intention de modifier le traité de Paris dans un sens équitable et du vif désir de le rendre acceptable au chancelier. On offre à celui-ci d'y garantir ses intérêts particuliers et ceux de son pays. On n'insiste pas sur la remise immédiate de Benfeld, parce qu'on est convaincu qu'elle ne saurait tarder. Dans la crainte que l'électeur de Saxe, qui vient de signer à Pirna des préliminaires de paix, trouve des imitateurs et qu'Oxenstierna lui-même se laisse entraîner par cet exemple, on se présente comme disposé à traiter d'une paix générale dont on aspire à être l'arbitre, on fait part aux alliés de l'état où en est la médiation pontificale, on appelle leur attention sur le traité par lequel les deux branches de la maison d'Autriche ont, au mois de septembre, rendu leur intelligence plus étroite, on exhorte le chancelier à regagner Jean-Georges et Georges-Guillaume par des concessions et une action diplomatique commune. Feuquières doit aussi faire connaître à Bernard de Saxe-Weimar les conditions dans lesquelles son maître consentirait à lui conférer le commandement du corps auxiliaire, et organiser la ligue destinée à défendre le passage du Rhin et de la Moselle (2).

En même temps Beauregard et Rorté allaient faire une nouvelle tentative à Dresde et à Berlin pour empêcher Jean-Georges d'aller jusqu'au bout dans la voie pacifique où il s'était engagé et Georges-Guillaume d'y entrer à sa suite (3). C'était surtout sur le premier qu'il fallait agir, car sa détermination devait entraîner celle de son coélecteur; si on le trouvait encore hésitant, on l'effrayerait des arrière-pensées avec lesquelles l'empereur négociait, on essayerait de le rejeter dans la coalition par la crainte de

(1) « L'on ne traitera point ici avec le s[r] Grotius et il sera promptement renvoyé après sa première audience, remettant cette négociation aud. s[r] de Feuquières... » Mémoire à Feuquières, 30 janvier 1635.

(2) Négociations de Feuquières, II, 443. Droysen, II, 59-60.

(3) Instructions de Beauregard et de Rorté, 25 janvier 1635. Lepré-Balain. *Mémoires de Richelieu*, II, 584, col. 2-589.



devenir la victime du fanatisme religieux, qui, sous l'influence de la Bavière et de l'Espagne, dominait maintenant à Vienne, et par la promesse d'un appui militaire supérieur à celui qu'on offrait à la Suède et aux confédérés d'Heilbronn. Si l'on rencontrait chez lui la résolution inébranlable de traiter, on tâcherait de la rendre vaine en le décidant à soumettre les clauses du traité à une assemblée générale des six cercles unis.

Peu de temps après, Grotius arrivait en France et, après avoir attendu sa première audience assez longtemps pour ne pouvoir douter de la défaveur dont il était l'objet, il était admis à présenter au roi ses lettres de créance. L'audience royale ne fut pas une simple formalité. L'ambassadeur fit l'histoire des relations diplomatiques de la Suède et de la France et exprima ses regrets de l'impossibilité où s'était trouvé son gouvernement de ratifier le traité de Paris. Le roi parla un langage en partie préparé, en partie personnel. Ce n'est pas une leçon apprise qu'il répète. C'est bien ses sentiments qu'il exprime, ses sentiments de roi, naïvement étonné que sa volonté ne prévale pas sur un traité, ses sentiments de catholique, passionné pour la liberté religieuse de ses coreligionnaires, quand il s'écrie : « Je croyais être libre de disposer de mon argent et de mes troupes! Si l'on ne permet pas aux catholiques de pratiquer leur religion, rien n'est possible entre nous ; je ne suis hostile à personne pour cause de religion, mais la mienne m'est chère, comme la vôtre l'est à vous-même, et je ne puis m'en désintéresser (1). »

Le 14 mars, Bouthillier annonçait à l'ambassadeur son intention d'aller le voir avec le Père Joseph, mais, comme celui-ci était souffrant, il le priait de se rendre au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré. Grotius y consentit, pensant que sa dignité ne lui interdisait pas de faire ce que les ministres et le cardinal lui-même avaient fait plus d'une fois. Il trouva le surintendant et le capucin dans le jardin des Tuileries, qui confinait au couvent. Le second aborda d'abord la question de forme qui,

(1) Grotius à Oxenstierna, 27 février/8 mars 1635.



une fois résolue, emportait nécessairement la question de fond.

La validité du traité était-elle subordonnée à la ratification de la Suède et des confédérés ou leurs réprésentants avaient-ils qualité pour les engager sans réserve ? Le Père Joseph invoquait, en faveur de la seconde opinion, la rédaction même du traité, dont le préambule constatait les pleins pouvoirs de Lœffler et de Streiff. Grotius, éludant un argument de texte qui lui donnait tort, opposa l'interprétation contraire d'Oxenstierna, de Feuquières et des villes impériales qui avaient refusé leur ratification. Le grand chancelier, d'ailleurs, ajoutait-il, ne repoussait le traité qu'en tant qu'il concernait la Suède, il le tenait pour valable dans son application aux confédérés, dont la majorité l'avait approuvé et, en qualité de directeur, il était disposé à s'y conformer dans la mesure où il ne préjudicierait pas à son pays. L'ambassadeur essaya malicieusement d'établir une analogie entre le traité de Paris et celui de Rastibonne. Ce dernier, dit-il, avait été signé par le Père Joseph et cela n'avait pas empêché le roi de le déclarer nul. Le capucin, piqué de cette allusion à un mécompte de sa carrière, montra combien ce rapprochement manquait de justesse en affirmant que Brulart et lui, avant de signer le traité de Ratisbonne, avaient eu soin de déclarer que plusieurs de ses dispositions excédaient leurs pouvoirs. Il pouvait en produire des témoins. « Nous en avons aussi, répliqua Grotius, car en Allemagne tout le monde comprend le traité comme moi. » Il fut impossible de lui faire admettre d'autre base des rapports de la France et de la Suède que le traité d'Heilbronn, qu'il était prêt d'ailleurs à modifier et à étendre pour l'adapter aux circonstances. Réservant donc la question de forme pour passer à la question de fond, ses interlocuteurs lui demandèrent ce qu'il trouvait de préjudiciable pour son pays dans le traité de Paris. « C'est d'abord, répondit-il, que le subside, dont la promesse nous a engagés dans une guerre si périlleuse, nous est enlevé pour être atttribué aux quatre cercles confédérés. — Mais nos subsides et nos soldats ne profiteront pas moins à la Suède qu'à l'union. — Non pas, car on nous ôte la liberté d'employer ces subsides à l'entretien



de nos troupes, à la défense de nos intérêts en Poméranie et dans le nord de l'Allemagne. » Grotius fit remarquer ensuite combien il était contraire à l'équité de dépouiller sans compensation la Suède de Benfeld, cette place lui ayant été hypothéquée par le parti évangélique. Après une nouvelle discussion sur la validité du traité, le Père Joseph prétendit que l'argent français avait été détourné de sa destination, ce qui indigna fort l'ambassadeur. Menaces et flatteries, rien ne fut négligé pour arracher à celui-ci l'approbation de ce que Lœffler et Streiff avaient signé. On se plaindrait en Suède du grand chancelier, le roi refuserait de traiter plus longtemps avec son envoyé, Feuquières protesterait à Worms contre la violation des engagements pris, contre la mauvaise foi avec laquelle on avait joué le roi. A ces procédés d'intimidation succédait l'expression des sentiments les plus bienveillants pour Oxenstierna et des dispositions les plus conciliantes au sujet du traité : on répétait à l'ambassadeur le bien que d'Avaux disait partout du chancelier, on faisait ressortir le zèle que les intérêts de celui-ci trouvaient chez notre agent à Stockholm. Quant à Benfeld, on affectait de ne pas y attacher d'importance. On ne refusait pas de modifier les dispositions qui pouvaient soulever des objections. Par exemple, le roi était disposé à admettre au commandement du corps levé par lui un Suédois, bien que ce Suédois ne fût pas prince. Si on l'avait réservé à un Allemand, c'était uniquement dans l'espoir de regagner les électeurs de Saxe et de Brandebourg. A l'égard de la neutralité, dont les adversaires des alliés ont la faculté de réclamer le bénéfice, les conditions doivent en être soumises à ces derniers. « Cela n'empêche pas, répondit Grotius, qu'elle dépend surtout du roi. » Mais pas plus que les menaces, les avances n'eurent de prise sur l'ambassadeur, et le Père Joseph partit en déclarant avec Bouthillier qu'on allait écrire à Richelieu qu'il n'y avait rien à faire avec un allié qui manquait à ses engagements. Le capucin parti, l'entretien reprit avec le surintendant sur un ton plus conciliant, car, par nature comme par calcul, le Père Joseph était impérieux et amer, quand il n'était pas, au contraire, flatteur et insinuant. Resté seul avec Bouthil-



lier, Grotius plaida avec chaleur la cause de son pays d'adoption, il le montra s'engageant, sur la foi de nos promesses, dans une guerre inégale et cependant glorieuse, ayant à tenir tête à plusieurs ennemis à la fois, préparant, au prix de son sang, la grandeur de la France. La Suède n'enviait pas aux Allemands la générosité avec laquelle le roi les traitait, elle demandait seulement que cette générosité ne s'exerçât pas à son détriment. Si c'était l'alliance qu'on voulait rompre, elle verrait ce qu'elle aurait à faire. En somme, le défaut de souplesse de Grotius le servit bien dans cette circonstance, il avait su défendre l'honneur et les intérêts de son gouvernement et il avait le droit d'espérer que sa fermeté amènerait ses adversaires à composition (1).

Le 29 mars, il eut à subir un nouvel assaut; cet assaut lui fut livré par le cardinal en personne, qui était revenu à Paris, et par le Père Joseph. Cette nouvelle discussion n'amena pas l'abandon du point de vue auquel chacune des parties se plaçait pour envisager les rapports futurs des deux États, Grotius persistant à adopter pour réglement de ces rapports le traité d'Heilbronn, sauf à l'approprier aux circonstances, Richelieu et le Père Joseph refusant de remettre en question les avantages que Lœffler et Streiff leur avaient laissé prendre et acceptant seulement une revision du traité de Paris. Le cardinal, en ôtant à l'ambassadeur tout espoir de conserver le million, ne s'expliquait pas sur les sacrifices pécuniaires qu'il laissait entrevoir. Les moyens employés pour vaincre la résistance de Grotius ne présentèrent rien de nouveau, à part la tentative de faire peser sur lui toute la responsabilité de son refus en le représentant comme allant au delà des sentiments du chancelier, et comme s'étant fait fort d'obtenir, grâce à ses relations personnelles, des conditions beaucoup meilleures. Les récriminations du capucin, les vives reparties de l'ambassadeur provoquèrent l'intervention conciliante du cardinal : « Allons, dit-il à Grotius, je vois que vous ne vous entendez pas avec le Révérend Père. Je veux vous rac-

(1) Grotius à Oxenstierna, 5/15 mars 1635.



commoder. » Le représentant de la Suède exalta les ressources de la France, il le fit d'autant plus chaleureusement qu'il était sincère, car, d'après lui, le rendement de l'impôt n'y avait jamais été si facile, l'autorité royale si forte, l'armée si considérable (1); il exalta aussi sa générosité, à laquelle, disait-il, son pays avait au moins autant de droit que personne. Il sonda ses interlocuteurs sur le projet d'Oxenstierna de venir traiter en personne. Richelieu déclara que le roi et lui-même seraient heureux de voir le chancelier, mais que cette entrevue ferait plus de mal que de bien, si l'on ne pouvait s'entendre sur le traité de Paris. Il était d'avis d'envoyer de suite La Grange aux Ormes au chancelier pour lui faire connaître ces dispositions. En résumé, l'ambassadeur définissait de la façon suivante les intentions du gouvernement français : épargner l'argent autant que possible; si l'on est obligé de faire un nouveau traité, lui donner pour base non celui d'Heilbronn, dont on ne veut pas entendre parler, mais celui de Paris; nul désir d'une entrevue avec le chancelier, si l'on n'a l'espoir de pouvoir lui arracher ce qu'on n'a pu obtenir par Feuquières et La Grange. Toutefois Grotius constatait bientôt un désir plus vif de voir Oxenstierna, ce qui lui faisait espérer des dispositions plus équitables (2).

La question qui divisait les deux pays était débattue en même temps à Worms, où la diète, prorogée au 20 janvier, avait repris ses séances. Oxenstierna faisait connaître à Feuquières les instructions données à Grotius, les conditions qu'il voulait substituer au traité de Paris et exprimait le désir que cette difficulté fût écartée avant son arrivée, de façon qu'il ne lui restât plus qu'à s'occuper d'une entente fertile en grandes choses (3). On essaya de se servir de ce désir pour amener l'ambassadeur à céder, on le flatta de la gloire d'aplanir le terrain où son maître allait venir jeter les fondements d'une alliance nouvelle qui

(1) « Certe nunquam in hoc regno, ut arbitror, aut imperia Regis adeo supra omnes exceptiones posita, aut tanta vis militum aut tam facilis pecuniae inveniendae ratio... » Cité par Rommel.

(2) Grotius à Oxenstierna, 19/29 mars 1635.

(3) Feuquières à Bouthillier. Worms, 7 avril 1635.

devait assurer le salut de la cause commune (1). Mais l'opiniâtre Hollandais ne se laissait pas séduire par ce beau rôle et l'on affectait dès lors de le considérer comme un homme avec qui la discussion était inutile, puisqu'il contestait la validité d'un traité aussi régulier que le traité de Paris (2).

Au mois d'avril, Oxenstierna, accompagné d'une suite de deux cents personnes, arriva à Compiègne où était la cour. Il croyait avoir à lutter contre les mêmes difficultés que son représentant, il trouva l'esprit le plus conciliant, la meilleure volonté de s'entendre et d'en finir. C'est que des événements et des indices récents étaient venus alarmer Richelieu et le Père Joseph et les convaincre que la rupture ne pouvait pas être ajournée davantage. La surprise de Philippsbourg, dans la nuit du 23 au 24 janvier, la capitulation de Sierck (3) (mars), le coup de main qui fit tomber au pouvoir des Espagnols l'électeur de Trèves et sa capitale (26 mars), la révélation du plan des Impériaux de porter la guerre en France pour forcer le parti évangélique, abandonné à lui-même, à adhérer aux préliminaires de Pirna (4), les fanfaronnades du duc de Lorraine et des généraux impériaux, attestant, à tout le moins, que l'hostilité de l'empereur et de ses alliés dans l'Empire était principalement dirigée contre nous, tout cela avait fait comprendre au gouvernement français que l'intérêt d'affermir et de manifester publiquement l'union avec la Suède primait les autres considérations. La nécessité de tout faire pour sauver cette union, pour renvoyer Oxenstierna content et dévoué à la cause commune, avait été reconnue dans un conseil convoqué par Richelieu en vue de l'arrivée prochaine du chancelier et composé du Père Joseph, de Servien, de Bouthillier et de Charnacé (5). Il importait moins de faire le traité qu'on aurait voulu que de faire un traité (6). Deux entrevues

(1) Feuquières à Grotius. Worms, 7 avril 1635.
(2) Le Père Joseph à Feuquières, 25 mars 1635.
(3) Place forte sur la Moselle, d'une grande importance stratégique.
(4) Feuquières à Bouthillier. Worms, 7 avril 1635.
(5) Richelieu à Bouthillier, 23 avril 1635.
(6) « On estime bien que, s'il est possible, il est à propos de passer quelque

où la rusticité « gothique » et la rouerie « finnoise » (1) d'Oxenstierna eurent raison de la diplomatie de Richelieu, et une ou deux conférences du premier avec Chavigny furent donc suffisantes pour établir sur des bases nouvelles et conformes aux nécessités présentes nos relations avec la Suède. A la vérité, si on lit rapidement les quatre articles qui règlent ces relations, si on les lit surtout dans le texte incomplet qu'en a donné Du Mont (2), on est exposé à n'y voir qu'une répétition du traité d'Heilbronn, qu'un traité improvisé pour démentir l'apparence d'une brouille entre les deux alliés. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité; le traité de Compiègne a bien été conclu, et rapidement conclu, en vue d'un effet moral dont Oxenstierna ne se préoccupait pas moins que Richelieu (3), il repose bien sur le traité d'Heilbronn, mais il le modifie tellement pour l'adapter aux circonstances que nous signalions tout à l'heure (4), qu'il doit être considéré comme un pacte différent. Et d'abord il suppose et proclame dès le début l'état de guerre ouverte contre la maison d'Autriche, et sa ratification par la reine de Suède est subordonnée à la rupture déclarée de la France (5). Cela suffirait pour en faire quelque chose de tout nouveau, mais ce n'est pas, on va le voir, sa seule différence avec le traité d'Heilbronn. Par le premier article, les deux parties contractantes s'engagent à ne conclure séparément ni paix ni trêve. Le deuxième stipule le libre exercice du culte catholique et la con-

traitté pour que les alliés demeurent en créance d'une bonne intelligence avec nous. Quand on ne devroit passer autre chose qu'un article de ne faire point la paix l'un sans l'autre, il le faut faire, s'il se peut. » Richelieu à Chavigny. Mouchy, 30 avril 1635.

(1) « La façon de traitter de M. le chancelier Ox. est un peu gothique et beaucoup finoise. » *Ibid.* Richelieu joue ici sur la ressemblance des mots *finnois* et *finaud*.

(2) Du Mont, VI, n° 64. Chemnitz a donné le traité dans son intégrité et avec des commentaires précieux à cause de ses relations avec Oxenstierna. *Kœniglichen Schwedischen in Teutschland geführten Krieges*, II Th., p. 695.

(3) « Er [le chancelier] achtete auch es thete viel *ad famam*, worauff manchmahl die Sachen bestünden, wan Er mit gutem contentement derselben seinen Abscheid nehme. » Chemnitz, *ubi suprà*.

(4) Voy. le début du traité dans Du Mont et Chemnitz.

(5) Art. 1 du traité dans Du Mont et lettre précitée de Richelieu à Chavigny.



servation des biens du clergé, conformément à l'état où se trouvaient, en 1618, les pays occupés par les Suédois, mais Oxenstierna a soin de spécifier que cette stipulation ne pourra préjudicier à la liberté du culte évangélique et que parmi les biens restitués au clergé ne seront pas compris les revenus des évêques ni des hauts dignitaires ecclésiastiques. Aucune place ne pourra être rendue à l'ennemi par une des parties contractantes sans le consentement de l'autre (art. 3). Toutes deux conviennent d'assister par les armes, dans la mesure de leurs obligations respectives, le parti évangélique. Le roi Très-Chrétien garantit à la couronne de Suède l'archevêché de Mayence et l'évêché de Worms, ainsi que les territoires qui lui ont été engagés par les confédérés protestants. La France renonce par là à ses prétentions sur Benfeld et le chancelier se hâte de le notifier au résident suédois en Alsace, Reinhard Mockel, et de recommander cette place à toute sa vigilance (1). Cette garantie ne comprend pas seulement ce que la Suède possède encore à titre d'hypothèque, mais aussi ce qui lui a été enlevé par l'ennemi et qui devra lui être restitué, si son allié vient à le reprendre. Elle s'étend encore aux donations en terres faites par la Suède (art. 4) (2).

Telles sont les conditions nouvelles dans lesquelles les deux pays s'unissent pour faire face à une situation nouvelle aussi. Si le traité de Compiègne est muet sur plusieurs points essentiels de l'alliance, si notamment il ne parle pas de la question des subsides qui a soulevé l'objection principale d'Oxenstierna contre le traité de Paris, c'est que cette question, comme celle des forces que la Suède doit mettre en campagne, comme tous les moyens de nature à relever la cause commune, doit faire l'objet des délibérations d'une diète qui va se réunir en Basse-Saxe et où le roi enverra un ambassadeur (3).

(1) Droysen, *Bernhard v. Weimar*, II, 98 et n. 2.

(2) Du Mont et Chemnitz, *ubi suprà*. Voy. aussi Pufendorf, *Commentariorum de rebus Suecicis*..., p. 191.

(3) Chemnitz, p. 696. « Le chancelier Ox. a fait grande instance que S. M. fist trouver à l'assemblée de Basse-Saxe quelque personne de qualité en son nom... » Le Père Joseph à d'Avaux, 8 mai 1635. Aff. étrang. Allemagne.



Entre la tâche de Feuquières et de ses collaborateurs en Allemagne et celle de Charnacé en Hollande, il y a une grande analogie. Pour celui-ci comme pour ceux-là, il s'agit d'entretenir la guerre en parlant de la paix, d'obtenir d'alliés lassés de nouveaux efforts, de stipuler nos avantages en faisant briller à leurs yeux l'espoir d'une rupture prochaine. Même analogie dans les résultats que dans le programme. Sous l'empire des mêmes événements, d'événements qui la découvrent et lui interdisent les atermoiements, la France change brusquement d'attitude et contracte avec les Hollandais, comme avec les Suédois, des rapports nouveaux qui tiennent un compte équitable de leur importance et de leurs intérêts.

La mission de Charnacé se ressentit des circonstances fâcheuses dans lesquelles elle débuta. Il partait sans pouvoirs, sans caractère diplomatique, et pourtant il n'était pas chargé seulement d'observer, de sonder et de rendre compte. D'après le résident anglais, on se réservait d'envoyer aux Hollandais le marquis de Brézé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, si Charnacé trouvait leurs dispositions telles qu'on les désirait (1). On ne comprend ni cette défiance pour un diplomate aussi éprouvé, ni la contradiction résultant de l'importance du rôle qui lui avait été donné et de l'impuissance où on le laissait pour le remplir, ni l'imprudence avec laquelle on l'exposait à manquer, dans l'attente de ses pouvoirs, l'objet de sa mission. Le secret de cette situation équivoque se trouve dans une page de Lepré-Balain, écrite sous l'inspiration du Père Ange de Mortagne ; on y apprend que Servien, le secrétaire d'État de la guerre, voulait amener l'échec de la négociation confiée à Charnacé. Lepré-Balain va plus loin : ce n'est pas seulement en Hollande que l'influence funeste de Servien se serait fait sentir, partout il

(1) « ... M. de Charnacé, lequel doibt partir aujourd'hui à cet effet pour s'y acheminer en diligence, sans autre qualité que celle de confident envoyé. Il y sondera les humeurs et, suivant l'advis qu'il donnera de leurs inclinations, l'on parle qu'on pourra se résoudre d'y envoyer par après le marquis de Brezay en ambassade extraordinaire... » Dép. d'Augier, Paris, 7/17 janvier 1633. Record office. Charnacé à Feuquières, La Haye, 7 mai 1634.



aurait paralysé nos affaires, compromis nos intérêts. Quel a pu être son mobile? Lepré-Balain n'a pas voulu le dire, pas plus qu'il n'a osé nommer celui que de sûrs indices nous permettent de deviner. Ce n'est pas, du reste, le lieu de rechercher ce mobile, ni d'expliquer l'hostilité qui régnait entre Servien et le Père Joseph et dont témoigne l'imputation recueillie par le biographe de ce dernier; c'est au moment de la disgrâce de Servien que ces questions trouveront leur place naturelle. Nous n'avons ici qu'à dévoiler le calcul par suite duquel notre représentant n'avait pas reçu les pouvoirs nécessaires pour accomplir sa tâche. Les Hollandais en avaient eu connaissance par d'Hauterive, frère du garde des sceaux disgracié, Châteauneuf. Ce qui rendait la situation de Charnacé encore plus fausse, c'est que le même d'Hauterive avait révélé aussi le dernier mot des concessions qu'il était autorisé à faire.

C'est à ces circonstances défavorables qu'il faut en partie attribuer la temporisation et le silence qui furent reprochés à Charnacé. Il n'y a pas lieu de suspecter son zèle. Il existe, il est vrai, un mot de Bouthillier dont on pourrait s'autoriser pour le faire (1), mais ce mot prouve seulement que notre représentant tenait compte, comme il le devait, des conseils qui lui venaient d'un ministre du roi. C'était assez de l'amour-propre professionnel pour lui faire désirer le succès de son entreprise; nous savons, en outre, par un contemporain en mesure d'être bien

(1) « On a esté trés satisfait de voir la résolution où vous estes de n'attendre plus de nouveaux ordres pour conclure un traité et ne hesiter plus sur les conseils d'une personne qui est intéressée dans le par[t]is contraire à cause de l'histoire que vous mandes obscurément à Siriaque qui ne l'a pas bien entendu; estant venu à moy au conseil, je luy ay expliqué sinistrement, parce que, dans le doubte, je scay par expérience que vostre intention est toujours mauvaise. La mienne sera toujours de vous servir... » Bouthillier à Charnacé, 8 juillet 1633. Aff. étrang. Le personnage auquel font allusion les premières lignes de ce passage est Servien. Siriaque est un des nombreux noms de guerre du Père Joseph. Est-il besoin de faire remarquer l'ironie contenue dans les dernières lignes? « Quoy que je vous aye escrit sur la mesdisance que vous avez faite au Père Joseph, je ne laisse pas de demeurer d'accord avec vous que mess. les Estats peuvent bien avoir eu connoissance de ce que vous n'aviez point de pouvoir, du lieu que vous designez. Si cela est, assurez-vous qu'on y pourvoira. » Le même au même, Royaumont, 29 juillet 1633.



informé, qu'il attachait autant d'importance que le Père Joseph à la rupture des négociations de trêve (1).

D'ailleurs, en montrant peu d'empressement, Charnacé était dans l'esprit de ses instructions. Sans vouloir critiquer une politique qui avait obtenu en Allemagne de si beaux résultats et à si bon compte, il faut bien reconnaître qu'elle n'était exempte ni d'illusions ni de danger. On s'exagérait un peu en France le besoin que nos alliés avaient de nous; on comptait trop sur leurs avances (2); on discutait avec un peu trop d'âpreté et de mesquinerie le marché qui devait lier notre fortune à la leur. La Suède et la Hollande avaient leur fierté comme nous avions la nôtre; elles appréciaient à leur juste valeur les services qu'elles pouvaient nous rendre, et le marchandage prescrit à notre diplomatie risquait de laisser nos alliés contracter avec l'ennemi commun d'irréparables engagements. C'est ce qui faillit arriver avec les Hollandais. Au début, on ne doutait guère en France de l'insuccès de leurs négociations avec l'Espagne. Aussi Charnacé devait affecter de ne pas venir pour les rompre et présenter son gouvernement comme également désireux de la continuation de la guerre et d'une paix générale. Pressé par les négociateurs hollandais de déclarer s'il était autorisé à accorder la rupture de son pays avec la maison d'Autriche, il répondit donc nettement que ni ses pouvoirs ni les intentions de son maître n'allaient jusque-là; que le roi ne tendait qu'à une trêve générale, obtenue par une reprise vigoureuse des hostilités et placée sous la garantie réciproque de la France et de ses alliés (3). Il était sous-entendu que ces hostilités c'étaient les Provinces-Unies qui devaient continuer à en supporter tout le poids, la France bornant son concours au subside d'un million stipulé par le traité du 17 juin

(1) « ... Les conséquences de cette treve etoient sans doute fort à craindre pour nous..., mais non pas au point qu'on se le représentoit à la cour et que le Père Joseph et Charnassé, qui poussoient fortement a la roue, le figurerent... » Silhon, *Éclaircissement de quelques difficultés*, cité par Bayle, v° *Louis XIII*, numéro 1.

(2) Voy. notamment les dépêches inédites d'Augier.

(3) Lepré-Balain et *Mémoires de Richelieu*, II, 461 et col. 2.

1630. On avait l'air ainsi de ne vouloir reculer la trêve que pour la rendre plus sûre ; en réalité, on l'éloignait indéfiniment et on rouvrait pour la Hollande une période de sacrifices dont on se gardait bien de prendre sa part. C'était faire tort à la clairvoyance du peuple de commerçants à qui on avait affaire que de le croire capable de tomber dans un piège aussi grossier. La France risquait d'être la dupe de ses calculs et de « permettre que les Hollandais ne s'approchent si fort de la paix qu'il n'y ait plus de lieu de les en retirer, » comme le Père Joseph l'écrivait à Charnacé en ajoutant qu'en cela résidait tout « le secret de son affaire (1) ».

C'est le 4 mars qu'était écrite cette dépêche, où le capucin louait notre agent de sa réserve, tout en lui recommandant d'en sortir, si cela était nécessaire. Mais le 18 (2) il lui exprimait son impatience et celle du cardinal de voir les négociations de trêve rompues, le traité avec la France signé, les hostilités reprises; il trouvait que son correspondant, qui n'avait encore offert que la continuation du subside d'un million, tardait trop à user des moyens de persuasion qu'il avait à sa disposition ; il avait hâte de savoir si, en ajoutant au million l'offre de 4000 fantassins et de 600 chevaux servant sous les drapeaux de la république, on en viendrait où l'on voulait. Si cette proposition n'était pas suffisante encore, Charnacé devait aller jusqu'au bout de ses instructions. C'est que les Espagnols faisaient dans la région du Rhin des progrès inquiétants; Coblentz, Ehrenbreitstein, Trèves, l'Alsace elle-même étaient menacées ; le duc de Lorraine devenait plus hardi. Une diversion était urgente, les négociations avec l'Espagne ne devaient pas empêcher le prince d'Orange de la faire, car la trêve n'en serait que plus avantageuse pour son pays.

Les commissaires hollandais qui traitaient avec Charnacé trouvèrent insuffisante l'offre d'un million et d'un corps de 4600 hommes, et prétendirent qu'ils ne pouvaient refuser au vœu populaire la continuation des négociations avec l'Espagne,

(1) Le Père Joseph à Charnacé. Paris, 4 mars 1633. Aff. étrang. Hollande.
(2) Le Père Joseph à Charnacé, 18 mars 1633. *Ibid.* Cf. Lepré-Balain.

même si le roi déclarait la guerre et l'engageait vigoureusement. Au mois d'avril 1633, le gouvernement français crut la trêve à la veille de se conclure, et cette perspective jeta la consternation dans le conseil. Richelieu, fort inquiet lui-même, essaya de calmer les alarmistes par des raisonnements où il faisait contre mauvaise fortune bon cœur (1). Heureusement, il n'eut pas besoin des consolations qu'il s'était preparées, et l'incompatibilité des intérêts de l'Espagne et des Provinces-Unies dans les Indes occidentales, s'ajoutant aux efforts de Charnacé et à l'influence du prince d'Orange, firent rompre les négociations. La France réussit à limiter pour le moment son concours à un subside annuel de deux millions trois cent mille livres et à subordonner son action militaire à ses convenances et à ses intérêts. Ce qu'il y a de plus important dans le traité du 15 avril 1634 (2), c'est cependant la rupture qui n'y est pas nommée; elle est d'ailleurs expressément prévue dans un acte annexe, où la France fixe les circonstances qu'elle est résolue à considérer comme des *casus belli* (3). Charnacé avait à peine rapporté le traité dans son pays (20 mai) que la question de la guerre se posa de nouveau. Le roi en était partisan, Richelieu encore davantage, mais il redoutait les accès d'humeur et de découragement, les reproches contenus que les vicissitudes de la lutte provoqueraient chez son maître et qu'il aurait à subir. C'est ce qui explique la confusion, pour ne pas dire l'incohérence, de l'avis qu'il lui soumit (4); on y sent le désir de confirmer le roi dans sa préférence en ayant l'air de la combattre, de façon à lui en laisser toute la responsabilité; de là des objections qu'il affaiblit lui-même en constatant nos ressources et l'infériorité de l'ennemi, en énumérant toutes les raisons qui rendent la guerre opportune et finalement en reconnaissant

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 461, 463. Il ne tarda pas à être rassuré. Dès le 8 avril, on considérait la négociation de la trêve comme rompue. *Nouvelles de Paris* à cette date. Bibl. de Carpentras. Fonds Inguimbert n° 484 fol. 211 V°.

(2) Du Mont, VI, 1re partie, p. 68.

(3) « Articles concernans les interests que le Roi a à desmesler avec le Roi d'Espagne... » Du Mont, VI, p. 71.

(4) « Advis donné au Roy au commencement de juin 1634. »

qu'elle est nécessaire. Le 8 février 1635, le traité de subsides du 15 avril de l'année précédente se complétait par un traité (1) d'alliance offensive négocié à Paris par Jehan de Knuyt et Adrian Pauw. Chacune des parties contractantes s'engageait à faire entrer dans les Pays-Bas espagnols, à une époque qui ne dépasserait pas le mois de mars, une armée de 30 000 hommes. Ces provinces dont la fidélité n'était plus sauvegardée par la popularité de l'infante Isabelle, morte le 30 novembre 1633, devaient être appelées à l'indépendance, et, si, dans un délai de trois mois, qui pouvait être prolongé, elles répondaient à cet appel, elles formeraient un État autonome ; sinon elles seraient partagées entre les alliés, le roi prenant le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainaut, l'Artois, une partie de la Flandre, les États acquérant le marquisat du Saint-Empire avec Anvers, Malines, le Brabant et le reste de la Flandre. Le plan d'opérations militaires contenu dans le traité disait assez, quand même la date fixée pour l'entrée en campagne ne l'aurait pas dit, combien la guerre était proche et sur quel point elle allait éclater (2).

Cette perspective prochaine animait l'ardeur guerrière du roi ; soldat dans l'âme comme son père, il se faisait une fête de se mettre à la tête de son armée et d'aller à la frontière ; il se flattait de surprendre l'ennemi à qui l'issue des négociations avait été longtemps dérobée ; il se montrait anxieux de savoir si nos alliés seraient prêts et quand le prince d'Orange arriverait à Nimègue. Heureux de ces dispositions, le cardinal dictait à ses *cinq auteurs* des canevas de pièces dramatiques, fondait l'Académie française et amusait son maître, la cour et lui-même par des spectacles et des ballets, qui n'étaient troublés que par les murmures et les pamphlets du parti dévot, amer censeur de notre alliance avec les hérétiques. A part cette dissonance, Pauw et Knuyt recueillaient partout, du roi, du cardinal, du Père Joseph, de Bouthillier, d'Oxenstierna, avec qui ils se rencon-

(1) Du Mont, VI, 1re partie, p. 80. Cf. Wenzelbürger, *Gesch. der Niederlande*, II, 927.
(2) Du Mont, VI, n° LXI.

traient à Paris, de vifs témoignages de sympathie et de confiance dans les résultats de l'alliance (1).

(1) « Apud nos alii plorant, oscitant alii; heic in aula gallica cantatur et saltatur. » Grotius à Smalz, Saint-Denis, 4/14 février 1635. Hug. Grotii epist. ined. ex museo Meermanniano. Harlemi 1806, n° IV. Le même au même. Saint-Denis, 19 février/ 1er mars 1635. *Ibid.*, n° VIII. « Nous ajouterons que nous avons été invités dimanche dernier, le 25 du mois passé, au grand ballet de la marine, que le cardinal-duc offrait au Roi, à la Reine et à toute la cour avec une grande magnificence. Nous y avons été conduits par M. Bouthillier, chancelier de S. A. d'Orléans. Le ballet fini, à minuit, nous avons eu l'occasion et l'honneur de parler d'abord à S. A., puis au Roi. Tous deux étaient de fort bonne humeur. S. M. nous a exprimé plus nettement encore que précédemment sa confiance en vos T. H. P. Le 27 du mois passé, M. Bouthillier était venu nous rendre visite par ordre du Roi. Il nous a exprimé, dans des termes dont la netteté ne laissait rien à désirer, la sympathie du Roi pour vos T. H. P. » Pauw aux États généraux. 2 mars 1635. Arch. de La Haye. Le hollandais n'étant peut-être pas familier à la plupart de nos lecteurs, nous avons cru devoir traduire les dépêches écrites en cette langue. « Le Roy doit arriver demain icy pour voir dancer le balet de la marine que M. le card. fait représenter en l'Arsenal, où au premier jour il s'y doit jouer une comédie dont il a donné le sujet. » *Nouvelles de Paris*, 25 février 1635. Bibl. de Carpentras. Fonds Inguimbert n° 484, fol. 268. « Cardinali Riceliaco tantum est otii, ut poetis dictet argumenta comœdiarum. Adeo est non tantum par negotiis, sed et supra. » Grotius à Smalz, 12/22 mars 1635. Même recueil, n° XII. « Cardinalis (magna otia Cœli clamaret Juvenalis) novum instituit collegium virorum doctorum qui se variis propositis argumentis vincta solutaque oratione exercent. Ipse sigillorum custos huic collegio adscriptus est. » Le même au même, 18/28 mars 1635. *Ibid.*, n° XIV. « ... S. M. parla ensuite de l'arrivée du marquis d'Aytona à Namur; Elle dit que l'ennemi n'avait fait encore aucun préparatif et serait attaqué à l'improviste, que le traité avait été tenu longtemps secret, avec grande raison, qu'Elle irait à la frontière et se montrerait aussi ailleurs, qu'elle donnerait à l'ennemi par sa présence une grande idée de sa force. S. M. accepta avec plaisir mes félicitations et me pria d'assurer de son affection V. T. H. P. et demanda si tout serait bientôt prêt du côté de V. T. H. P. et quand M. le prince d'Orange se trouverait à Nimègue. Pendant tout le cours de son entretien public avec moi, S. M. témoigna l'estime et la confiance que lui inspirent V. T. H. P. Elle me congédia très gracieusement et, avant ma sortie de la salle d'audience, chargea M. Bouthillier de s'entendre avec moi sur tous les points. Dans l'après-midi, je me suis rendu chez celui-ci; le bonheur a voulu que j'y rencontrasse le Père Joseph, qui me salua et, en apprenant de M. Bouthillier ce que le Roi lui avait ordonné et ce que nous allions faire, déclara que c'était là une œuvre salutaire et nécessaire et qu'au nom de Dieu il fallait la faire. Il me remercia de la courtoisie que ses confrères avaient trouvée à Hispahan chez les représentants de V. T. H. P. et de l'accueil qu'ils avaient reçu des agents de la Compagnie des Indes orientales. Il me demanda la continuation de ces bons procédés et m'assura qu'il saurait toujours les reconnaître. Ensuite nous avons collationné les rédactions respectives, ce que M. Bouthillier disait n'avoir jamais fait personnellement pour aucun traité, ajoutant qu'il croyait cette vérification très nécessaire dans une affaire aussi importante. Il a pris la ratifica-

Le sort réservé par les alliés aux Pays-Bas espagnols était, on l'a vu, ou l'indépendance ou le démembrement. C'était les circonstances qui devaient faire donner la préférence à l'un ou à l'autre de ces projets ; en attendant, le premier servait à dissimuler le second et était présenté comme le seul but de la politique française (1). Ce qui le justifiait, c'était le complot formé en 1633, de connivence avec la France, par les chefs de l'aristocratie belge. Ce complot fut déjoué par l'énergie et la modération du gouverneur des Pays-Bas, le marquis d'Aytonna, qui pourvut à la mise en état de défense des places de la frontière, fit condamner à mort par contumace le comte de Berghes et arrêter le prince de Barbançon, tandis qu'on s'assurait en Espagne de la personne du duc d'Arschot, et rassura, par une déclaration d'amnistie, les nombreux complices qu'ils comptaient dans la noblesse (2). Cet échec n'ôta pas à Richelieu et au Père Joseph l'espoir de s'emparer de quelques-unes des places de la frontière qu'on avait promis de leur livrer ; leurs vues s'étaient portées sur Landrecies, Bapaume, Arras, Namur et Béthune. Le Père Joseph

tion de V. T. H. P. et m'a remis celle de S. M. signée par le Roi et par lui-même. Au moment où j'écris cette dépêche, je reçois dans mon hôtel la visite du chancelier Oxenstierna. Il m'a amplement exposé les négociations entre lui et le commissaire du Roi, les points sur lesquels ils sont d'accord et ceux sur lesquels ils sont encore en dissentiment. Il m'a dit pourquoi on avait dû remanier le traité antérieur et qu'il avait bon espoir dans le résultat de sa mission. Le Roi et le cardinal se sont, ajouta-t-il, entretenus en public avec lui. Il se réjouit infiniment des négociations qui ont eu lieu ici avec V. T. H. P. et qui lui font espérer un bon résultat... L'ambassadeur de Suède, M. de Groot a assisté S. É. dans son audience publique, mais ne s'est pas montré ni fait connaître dans les visites échangées entre S. É. et moi. » A. Pauw aux États généraux, 30 avril 1635. Arch. de La Haye. « S. A. est à Blois et tout est tranquille à l'intérieur du royaume. Le petit livre dont j'envoie deux exemplaires ci-joints à V. T. H. P. a paru ici récemment. Il a été fait pour tenir le Roi en bonne intelligence avec le Pape par les cléricaux violents qui désapprouvent l'alliance... Cela donne lieu à d'étranges discours ici par suite de la diversité des opinions, mais les bons Français bien intentionnés louent la résolution du Roi et tiennent en estime V. T. H. P... » A. Pauw aux États généraux, 18 mai 1635. *Ibid.*

(1) « ... Noi non vogliamo niente in Fiandra ne in Italia. In Fiandra intendiamo di far doi Republiche, l'una sotto Olandesi, che sara heretica... l'altra cattolica e tutte doi sotto la protettione del Re... » Contarini au doge. Saint Quentin, 11 mai 1635. Bibl. nat. *Filze.*

(2) *Mém. de Richelieu*, II, 545.



se chargea de régler l'exécution de ces entreprises. Bien qu'autorisées par l'état de nos relations avec l'Espagne, dont un agent venait d'être surpris en flagrant délit d'espionnage dans les Pyrénées, elles ne laissaient pas d'être risquées. Le 7 août 1634 (1), le capucin donnait ses instructions à Du Bois de Cargrois. Du Bois devait aller à Charleville et remettre au s[r] de la Chappelle, gouverneur de cette place, 2000 pistoles que ce dernier distribuerait suivant les indications du comte d'Egmont, l'un des principaux conjurés. Le comte le mettrait à même de recueillir toutes les informations nécessaires au succès de l'entreprise sur Landrecies et lui ménagerait des entrevues secrètes avec ceux qui devaient la diriger. Tout devait être prêt pour l'exécution dans trois semaines au plus tard. L'officier subalterne, qui s'était engagé à livrer la place, donnerait son fils en otage, et les 2000 pistoles, récompense de sa trahison et de celle de ses complices, lui seraient garanties par le comte d'Egmont ou seraient déposées en mains sûres.

Pour Bapaume, on cherchait encore avec qui l'on traiterait du coup de main qui nous livrerait cette ville. Au gentilhomme qui y ferait entrer les Français, on confirmerait la noblesse, une noblesse irrévocable, à l'abri de toute recherche. On ne lui offrait pas davantage, mais on ne refusait pas de discuter et de satisfaire ses demandes dans une mesure raisonnable. On prendrait des otages. Les fonds alloués à Du Bois et à un autre agent secret, le s[r] de la Tour, devaient échapper au contrôle de l'épargne. L'exécution était également fixée à trois semaines.

Du Bois de Cargrois rapporta que le projet sur Landrecies était mûr et qu'il ne restait plus qu'à le réaliser. Quant à Bapaume, le marquis d'Aytonna y avait jeté des troupes et l'avait mis à l'abri d'une surprise. Celui qui commandait dans Namur en qualité de lieutenant du duc d'Arschot, intimidé par la décou-

(1) Mémoire au s[r] Du Bois concernant l'entreprise sur Landrecy. De la main du secrétaire habituel. Lepré-Balain a reproduit presque textuellement cette instruction d'après une minute ou une copie restée dans les mains du P. Ange de Mortagne.

verte du complot, refusait de remettre la place à d'autres qu'à son maître (1). Le secret de l'entreprise sur Arras fut également mal gardé (2).

Le rôle que Richelieu et le Père Joseph réservaient à l'Italie dans la guerre qu'ils préparaient était, on l'a vu, celui d'une confédération hostile à la maison d'Autriche et appuyée par une armée française. Ils avaient recueilli ce plan dans l'héritage de Henri IV ; les adversaires de la France n'en avaient pas d'autre pour fortifier leur influence dans la péninsule (3), et ce fut aussi celui que le grand-duc de Toscane adopta quand il essaya d'assurer la neutralité et l'indépendance des princes italiens entre les deux puissances rivales. Il était donc indiqué à la fois par les circonstances et par la tradition. Nos deux hommes d'État ne se faisaient pas d'ailleurs illusion sur la possibilité de le réaliser complètement, mais ils savaient qu'en politique comme ailleurs il faut placer son but un peu au delà de celui que la situation permet d'atteindre, pour pouvoir tirer de cette situation tout le fruit qu'elle comporte. C'est seulement sur un succès partiel qu'ils comptaient et ce succès fut obtenu. On va voir, en effet, que, s'ils ne réussirent pas à unir l'Italie tout entière dans un même sentiment, dans une action commune, ils y contractèrent du moins de précieuses alliances.

En poursuivant la formation d'une ligue générale dans la péninsule, le gouvernement français était amené à intervenir, pour les pacifier, dans les différends qui la divisaient. La Sérénissime République et le duc de Savoie se disputaient la souveraineté nominale de l'île de Chypre (4). Les Vénitiens étaient

(1) Lepré-Balain. Ce passage est un de ceux que Siri a empruntés à Lepré-Balain. Pour Bethune voy. le P. J. à Richelieu. Aff. étrang. France, 814, f. 217.

(2) « On parle d'une entreprise découverte sur Arras par des malcontents de Flandre retirés à Saint-Quentin... M. de Rembures y est meslé. » *Nouvelles de Paris*, 14 septembre 1634. Bibl. d'Inguimbert à Carpentras. Fonds Inguimbert, nº 484, fº 247.

(3) Missions du cardinal Pazman et de Villani.

(4) Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, V, 51-52.

engagés dans un conflit aigu avec le Saint-Siège au sujet du territoire de Gorro, port du Ferrarais, que le pape voulait agrandir et qui inquiétait leur suprématie dans l'Adriatique (1). Des questions d'étiquette aigrissaient les rapports de Victor-Amédée et du Saint-Siège, du Saint-Siège et de la République (2). La France ne faillit pas à sa tâche de médiatrice, et elle déploya notamment une grande persévérance pour amener une transaction entre Venise et le souverain pontife.

C'était à celui-ci qu'à Paris, à Madrid et à Florence on destinait la présidence ou, tout au moins, le patronage d'une confédération conçue ici en vue de la guerre et là comme une garantie de sécurité et de paix. Certes, la conduite passée d'Urbain VIII pouvait inspirer à Paris une certaine confiance dans le parti qu'il prendrait. Aucun de ses prédécesseurs n'avait paru subordonner davantage la cause du catholicisme européen aux intérêts temporels de la papauté, aucun ne s'était montré plus jaloux de son indépendance et de celle de la péninsule, plus hostile par conséquent à la maison d'Autriche. Mais le moment où nous sommes arrivé marque chez lui sinon un changement dans ses sentiments personnels et intimes, du moins un changement dans son attitude. Les succès de la France et de la coalition protestante, en affaiblissant la prépondérance des successeurs de Charles-Quint, avaient satisfait les vœux du pape, mais ils avaient du même coup réveillé en lui le sentiment de la solidarité qui existait entre les Habsbourgs et l'Église; ils lui avaient fait comprendre l'opportunité de mettre au service du catholicisme menacé toute la force morale de la papauté et de tenir plus de compte, dans ses rapports avec les deux maisons rivales, de ses devoirs de père commun. Des deux caractères dont sont revêtus les souverains pontifes, à la fois chefs de la catholicité et princes italiens, c'était le premier qui allait dominer maintenant chez Urbain VIII. D'ailleurs, en envisageant la lutte qui divisait l'Europe comme une lutte politique, le pape n'avait jamais fermé

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 509.
(2) Ricotti, V, 50.

les yeux sur ses conséquences religieuses, jamais ses vœux n'avaient été au delà de la constitution d'un tiers parti catholique capable à la fois de tenir en échec la maison d'Autriche et de refouler l'hérésie. Ce parti, où le Père Joseph et Richelieu à sa suite avaient espéré placer le centre de gravité de l'Europe, devait être principalement composé de la France et de la ligue Catholique, et la base en avait été posée, sous les auspices du Saint-Père, par l'alliance du roi et de Maximilien de Bavière. Mais l'adhésion sans réserve de la ligue et de son chef à l'empereur avait fait de notre pays et du Saint-Siège les seuls représentants d'un système dans lequel la résistance aux Habsbourgs ne devait rien coûter au catholicisme, ni la sollicitude pour le catholicisme rien coûter à l'indépendance européenne. Toutefois, les deux grands intérêts de l'équilibre et de la religion ne pouvaient être pris également à cœur par la France, où la lutte développait un sentiment national de plus en plus vif, une ambition de plus en plus prononcée, et par le chef du monde catholique, ne demandant qu'à ne plus être « le chapelain du roi d'Espagne », mais, ce résultat obtenu, vivement désireux de voir la contre-réformation assurée et étendue par les succès des Impériaux. De là entre lui et notre gouvernement des malentendus et des froissements inévitables. Richelieu, qui par ses alliances protestantes fournit une arme redoutable à ses adversaires, veut leur imposer silence en rendant manifeste son intelligence avec le souverain pontife; il vise à le compromettre sans retour avec l'Espagne, à lui arracher des mesures qui l'engagent de plus en plus ouvertement dans nos intérêts. Mais le pape, qui a trouvé pesant le joug des Espagnols, n'entend pas se faire l'instrument docile du roi Très-Chrétien. Dépositaire d'un pouvoir neutre et cosmopolite par essence, il est encore ramené à la neutralité par la crainte des représailles qui peuvent l'atteindre dans sa juridiction spirituelle, dans les sources de la trésorerie apostolique, dans ses intérêts de famille, car partout où il est entré en compromis et en partage avec le pouvoir civil, il est vulnérable. Aussi, tout en poursuivant avec persévérance la réparation de l'outrage que lui a fait



en plein consistoire le cardinal Borgia, il ne veut pas pousser les Espagnols à bout. Il puise plus libéralement que par le passé, en faveur de la cause impériale et catholique, dans le trésor du château Saint-Ange; il subit davantage l'influence de son neveu, Francesco Barberini, partisan de l'Espagne; il exerce d'une façon pressante sa médiation entre les puissances rivales; il refuse d'annuler à la légère le mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, d'autoriser son neveu, Antonio, à accepter la comprotection des affaires de France et de sanctionner l'étrange prétention de Richelieu de devenir le coadjuteur et le successeur désigné de l'archevêque de Trèves; il accueille peu favorablement la candidature du Père Joseph au cardinalat. A plus forte raison devait-il se dérober à la tentative de le faire entrer dans une confédération dirigée contre la maison d'Autriche (1).

Pour d'autres motifs, les Vénitiens refusèrent aussi de s'y associer. La prudence, pour ne pas dire la pusillanimité, était devenue l'âme de leurs conseils, et, pour la colorer, ils alléguaient les griefs que les traités de Monçon et de Ratisbonne leur avaient donnés contre nous.

Longtemps hésitant sur le parti le plus favorable à sa sécurité et à sa grandeur, ayant peu à se louer et beaucoup à craindre de la France et de l'Espagne, poussé par sa mère, Madame Royale, dans les bras de la première, et par ses frères, le prince Thomas et le cardinal Maurice, dans les bras de la seconde, se rappelant que l'hostilité de son père contre le roi lui avait coûté ses États, Victor-Amédée finit par accepter de son puissant voisin le périlleux présent du Milanais à conquérir et par signer avec lui un traité d'alliance offensive qui prévoyait l'accession des princes italiens et tenait déjà pour acquise celle des ducs de Mantoue, de Parme et de Modène (traité de Rivoli, 11 juillet 1635) (2). Ce

(1) Sur les sentiments et la politique d'Urbain VIII, voy. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien u. dem Kaiser* (notamment p. 105), et Ranke, *Römische Pæpste*, II, chap. IV, ainsi que la relation d'Alvise Contarini dans l'appendice de ce dernier ouvrage, n° 115.

(2) Du Mont, VI, 1re partie, p. 109.

dernier, on le sait, ne devait pas tenir l'engagement pris en son nom par le duc de Savoie (1).

Ce fut vainement aussi que le gouvernement français espéra entraîner dans son alliance le grand-duc de Toscane. Ferdinand II, qui était le neveu de l'empereur, n'osa pas se soustraire par une attitude aussi tranchée à la dépendance onéreuse et humiliante de Madrid, il chercha dans une autre voie, c'est-à-dire dans la constitution d'une confédération italienne étrangère aux deux partis, la dignité et l'indépendance (2).

A l'égard de Gênes, Richelieu et le Père Joseph ne pouvaient se faire aucune illusion. Les banquiers de la république ligurienne vivaient des opérations que les entreprises multiples et étendues de l'Espagne leur faisaient faire; ses capitalistes possédaient dans la monarchie espagnole des biens-fonds qui garantissaient leurs créances et répondaient en même temps de leur fidélité (3). Dans cette ville, toujours ouverte à ses flottes et traversée par ses soldats, l'Espagne était si bien chez elle que, pendant longtemps, la France n'y avait pas eu de représentant et que M. de Sabran, qui occupa ce poste en 1629, eut de la peine à s'y maintenir (4). A défaut de la défection de Gênes, notre pays en obtint une autre qui devait lui livrer, quelques années plus tard, une des positions les plus fortes de la Ligurie, la clef des deux routes qui le relient à l'Italie par le col de Tende et par le littoral. C'est, en effet, au mois de février 1635 que furent arrêtées les conditions dans lesquelles Honoré Grimaldi, prince de Monaco, passait du protectorat espagnol sous le protectorat français. La convention du 24 février avait été préparée dès 1630 par des

(1) Ricotti. II, chap. v.

(2) Mémoire de M. Bachelier. Chantilly, 26 avril 1633. « On croit que Modène en sera, le grand-duc écoute et ne se montre pas contraire. » Humolpe [le Père Joseph] à d'Avaux, 8 mai 1635. Reumont, *Geschichte Toscanas*, I, 408-418.

(3) Instructions à M. d'Amontot, 31 décembre 1641, citées dans Saige, *Le Protectorat espagnol à Monaco, ses origines et les causes de sa rupture*, p. 155.

(4) *Ibid.* p. 157-158. « Il [Sabran] reçut aussi une dépêche en chiffre du R. P. Joseph, lui faisant connaître le dessein qu'on avoit d'etablir ici une residence formée. » Sabran jugeait l'établissement d'une résidence impossible. Juillet 1631. Bibl. nat. Franç. 4133, fol. 250 v°.

négociations entamées avec Sabran par un capucin de Menton, le Père Giunipero de San Salvadore, et par le fiscal de cette ville, suspendues en 1631 et reprises en 1634 par l'initiative d'Honoré. Cette convention, en réservant la souveraineté du prince, faisait de lui et de ses successeurs les gouverneurs de la place pour le roi Très-Chrétien, en confiait la défense à une garnison française et indemnisait l'ancien allié de nos adversaires de toutes les conséquences de sa défection (1).

Du moment où la guerre devait être portée dans le Milanais, force était de sortir de l'attitude expectante qu'on gardait à Paris au sujet de la Valteline et de ne plus attendre la solution de cette question d'un concert, vainement espéré, avec Venise et les Suisses. Cela était nécessaire non seulement pour fermer aux Impériaux le théâtre des opérations militaires, mais aussi pour donner confiance à l'Italie au moment où on essayait de la tirer de sa torpeur. Les résolutions exigées par les circonstances furent prises avec autant de rapidité que de secret. Au commencement de 1635, Rohan reçut, sans en connaître le motif, l'ordre d'hiverner dans la Haute-Alsace, puis celui de se saisir de la Valteline en faisant passer ses troupes par la Suisse ; il devait s'arranger pour ne pas soulever les protestations des cantons, sans leur révéler cependant le but de son mouvement (2).

Quelle fut dans les résultats que nous venons de faire connaître la part du Père Joseph? Ici encore il faut d'abord noter son influence sur le choix des agents qui servent en Italie la politique française. Le comte de Brassac, notre ambassadeur à Rome, qu'il a converti au catholicisme, lui doit son poste, comme la comtesse

(1) Projet de traité avec M. le prince de Mourgues pour Monaco, 14 février 1635. Aff. étrang. Monaco. Siri, VIII, 152. Saige, *Op. laud.*, 158-167. C'est donc à tort que le savant conservateur des archives des Grimaldi a reculé jusqu'en 1636 l'accord qui substitua à Monaco le protectorat français au protectorat espagnol. L'intervention du P. Giunipero dans la négociation nous avait donné l'espoir de trouver dans les archives monégasques la preuve que ce capucin était, dans cette affaire, l'agent du Père Joseph, mais nos recherches, quoique secondées par notre obligeant confrère, n'ont pu nous permettre d'établir des rapports qui restent seulement vraisemblables.

(2) *Mémoires de Rohan sur la Valteline*, 120, 123, 124-129.



lui devra, elle aussi, sa conversion et sa charge de dame d'atours (1); si le comte de Noailles conserve le sien, malgré d'Avaux qui le convoite, c'est qu'il est appuyé par lui (2). C'est lui qui fait désigner M. de la Tour pour porter des conseils à Charles de Gonzague et commander la garnison de Mantoue (3). Si l'on ajoute ces noms à la liste des diplomates qui sont entrés dans la carrière sous ses auspices ou qui y ont suivi sa direction, on reconnaîtra que le recrutement de notre personnel diplomatique était en grande partie dans ses mains. Il faut ajouter que ce personnel correspondait le plus souvent avec lui et quelquefois par-dessus la tête du secrétaire d'État des affaires étrangères. Sans doute, quand nos agents s'adressent à lui, ce n'est pas seulement à leur directeur politique qu'ils s'adressent, c'est aussi au compagnon inséparable de Richelieu, c'est pour qu'il rende compte au cardinal, dont le temps et les forces ont besoin d'être ménagés, du contenu de leurs dépêches et qu'il fasse valoir leurs services et leurs droits. Mais qu'en résulte-t-il, sinon ce que nous voulons justement établir, à savoir que, par suite de la confiance que Richelieu lui accorde et de l'intimité à laquelle il l'admet, le Père Joseph est son intermédiaire principal avec nos représentants à l'étranger (4) comme avec les représentants de l'étranger dans notre pays?

Ce dernier rôle est naturellement celui dans lequel nous le

(1) « ... d'Avo e Brassac amendue sue confidenti. » Soranzo au doge, 10 décembre 1631. Bibl. nat. *Filze*. « ... Brassac, luogotenente del Re in Poitu, persona confidente del cardinale Rich... è stato Ugonotto ma hora favorisce grandemente la religione catt. e così la sua moglie, che il s. card. celebra per una santa. » Bagni à Fr. Barberini. Suse, 22 mars 1629, Tallemant, *Anecdote de M. et de Mme de Brassac*. Saint-Simon, éd. Boislisle, 190, n. 3. Noulens, *Généalogie de la maison de Galard*.

(2) « Il s. d'Avo ha superficialmente dato un tocco come che al Papa non piaccia la nominatione del conte di Novaglia per ambasciator ordinario... et ha... mostrato egli qualche propensione a quella carica... Novaglia pero è appoggiato al capuccino e, se bene si crede che il card. sia indifferente, niente di meno è molto da stimarsi quel fondamento... » Zon au doge. Paris, 22 février 1632. Bibl. nat. *Filze*.

(3) « ... È molto suo amico e... da lui dispende quasi questa nominatione. » Soranzo au doge. Paris, 29 avril 1633. *Ibid. Mém. de Richelieu*, II, 505, 2-506.

(4) « ... Passando per le sue mani tutte le lettere che si scrivono a ministri di fuori... » Contarini au doge. Paris, 23 janvier 1635. Bibl. nat. *Filze*.



montrent les dépêches des agents italiens. On le voit s'efforçant de faire accepter à la Sérénissime République le projet de ligue italienne, mais son interlocuteur, Soranzo, considère ce projet comme voué à un avortement par suite des divisions de la péninsule et propre seulement à attirer sur sa patrie les représailles de la maison d'Autriche (1). Le Père Joseph n'est pas plus heureux dans ses tentatives pour obtenir le concours pécuniaire des Vénitiens à une campagne en faveur des Grisons; vainement fait-il remarquer que la restitution de la Valteline aux Grisons, que l'interdiction des passages aux Espagnols intéressent plus les Italiens que la France, depuis que celle-ci est maîtresse de Pignerol; vainement fait-il valoir les services rendus par son pays à la cause commune, vainement essaye-t-il de faire comprendre à l'ambassadeur que les Italiens doivent s'aider eux-mêmes, la République ne se laisse séduire ni par la concession du droit de passage ni par l'espoir de réunir à ses États de terre ferme le comté de Bormio. Loin d'étendre ses sacrifices, elle désire restreindre ceux qu'elle fait pour sauvegarder Mantoue (2). La médiation de notre gouvernement entre elle et le Saint-Siège ne réchauffait pas cette entente cordiale sans laquelle les grandes entreprises au delà des Alpes étaient bien difficiles. Soranzo se plaignait surtout du Père Joseph, qui, d'après lui, moins impartial que le cardinal, épousait les intérêts de la curie, ne voyait que par les yeux du nonce et cherchait à capter la bienveillance du Saint-Père en vue de sa promotion au cardinalat (3).

(1) Soranzo au doge, 29 avril 1633. 15 août, 8, 22, 29 novembre, 6 décembre 1633; 28 mars 1634. Bibl. nat. *Filze*.

(2) « ... Sarebbe bene che le S. V. pensasse al suo vantaggio, perche si potesse havere, come mi assicuro che non vi sarebbe alcuna difficolta, la contea di Bormio, credo che in ogni tempo se ne troverebbe molto bene... » Soranzo au doge. Paris, 16 juin 1624. Le même au même. 21 mars, 26 avril, 22 novembre, 20 décembre 1633; 9 janvier 1634. *Ibid.*

(3) « ... Il cap., c' ha la direttione di mille affari, fabrica le sue fortune con li appoggi del noncio. » Alberti au doge. Paris, 20 septembre 1633. *Ibid.* « Il P. G. intrinsichissimo del card. Bichi. » Gondi au premier secrétaire d'État, 27 avril 1634. Arch. de Florence. Sur l'attitude du Père Joseph dans le différend entre le Saint-Siège et Venise, voy. encore Soranzo au doge. Paris, 1er mars, 4 mars, 29 novembre 1633; 28 mars, 11 avril, 18 mai, 5 décembre 1634. *Ubi suprà.*

Le Père Joseph s'efforça aussi d'obtenir de la Sérénissime République les sacrifices nécessaires pour mettre à l'abri d'une surprise des Espagnols la place forte de Sabionette qui, dans leurs mains, aurait tenu Mantoue dans une perpétuelle alarme (1). On désirait à Paris la faire occuper par les Vénitiens ou par le duc de Mantoue qui, dans ce cas, leur aurait cédé un territoire limitrophe du leur; on songeait aussi à faire contribuer aux frais de sa défense le pape, le roi et le duc de Parme (2). Quand celui-ci en fut devenu dépositaire, le Père Joseph demanda que la République prît à sa charge pour moitié l'entretien de la garnison (3).

C'était par les mains de notre héros que passaient toutes les affaires du duc de Mantoue (4). L'abandon ou l'ajournement indéfini du projet de croisade n'avait pas effacé les sentiments de confiance et d'affection qu'il avait développés entre le prince et le capucin ; les amitiés de celui-ci, tout en étant subordonnées aux considérations générales, étaient aussi durables que ses ressentiments. Les intérêts de Charles de Gonzague avaient en lui un défenseur zélé (5). On avait d'abord voulu faire épouser à ce prince sa bru, veuve du duc de Rethel, afin de l'affermir dans ses États par cette union avec l'héritière de la branche aînée des Gonzagues, puis, en présence du refus persistant du pape d'accorder la dispense nécessaire, on songeait à la nièce bien-aimée du cardinal, à la marquise de Combalet (6). Le Père Joseph

(1) Sur l'importance de cette place, voy. lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, 19 février 1597, et note d'Amelot de la Houssaye, II, 416.

(2) Soranzo au doge. Toulouse, 28 octobre et 12 novembre 1632. Bibl. nat. *Filze*.

(3) Soranzo au doge, 29 avril 1633. *Ibid*.

(4) Druent au duc de Savoie. Paris, 28 février 1633. Arch. de Turin.

(5) « ... Ne cui [du duc de Mantoue] interessi il buon P^dre Gioseffo è al solito zelantissimo et m'ha incaricato di scriverle che non è bene per suo servitio et della S^ma Casa che la S^ra principessa Anna muti ancora di stanza et che conviene si dia un poco di patienza sicome il M. Baillot ne la dovra avvisare. » Priandi au duc de Mantoue. Bar-le-Duc, 25 août 1633. Arch. des Gonzagues. Voy. encore dans le *Carteggio* de Giustiniano Priandi des dépêches du 31 octobre et du 14 novembre 1634. « ... Essendo sempre parzialissimo del s. duca di Mantova. » Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc. Paris, 20 oct. 1636. Arch. de Florence. Druent au duc de Savoie. Paris, 28 janvier 1633. Arch. de Turin. Voy. aussi la correspondance inédite de Priandi avec Charles de Gonzague aux arch. de Mantoue.

(6) Tallemant, reproduisant un vaudeville qui enregistre la rumeur publique à

restait aussi le plus chaud partisan du mariage de Marie de Gonzague avec Gaston d'Orléans, quand l'union de celui-ci avec Marguerite de Lorraine aurait été rompue (1). A ce projet était attaché un intérêt politique : la France, fatiguée des récriminations et des velléités d'indépendance de Charles de Gonzague, alarmée sur la fidélité de ses successeurs par la conduite de sa belle-mère, l'infante Marguerite de Savoie, ne croyait pouvoir conserver ses États sous sa dépendance que par deux moyens : ou en faisant de Gaston par son mariage avec Marie l'héritier du duc de Mantoue (2) ou en accomplissant cet échange du Mantouan et du Montferrat contre la Bresse, dont le Père Joseph avait, dès 1629, porté la proposition à Mantoue (3).

On le voit, dans cette phase des affaires italiennes, ce n'est pas l'homme d'État qu'on a l'occasion d'apprécier chez le Père Joseph, c'est le diplomate. Rien d'analogue ici aux vues géné-

ce sujet, la croit sans fondement (*Historiette de Madame d'Aiguillon*), mais elle est confirmée par une dépêche inédite de Priandi du 31 octobre 1634 et par un aveu implicite du Père Joseph. « ... Del matrimonio col s. duca di Mantoa pure passassimo qualche discorso e mi parve osservare che per quello che tocca l'opinione che si pensi alla Combalet, nepote del cardinale non vi sia certo alcun fondamento. Io procuro di assicurarmene quanto piu sia possibile, perchè... se il s. cardinale vi havesse qualche inclinatione, potrebbe haver disgusto che si proponessero altri partiti, etc. .. e lui [le Père Joseph] mi soggionse subito : « Sara » forse accio che lei non si mariti in Francia e che il s. duca [non] prendi M^{a} di » Combalet. » Soranzo au doge, 12 novembre 1632. Bibl. nat. *Filze*. Il fut aussi question pour elle, en 1633-34, d'un mariage avec le cardinal de Lorraine. C'est à ce projet que fait allusion une dépêche de Gondi au secrétaire d'État Dali Cioli. Paris, 31 janvier 1634. Arch. de Florence. Enfin on pensait aussi à Gaston d'Orléans. Voy. la note suivante.

(1) « ... Et in proposito della principessa Maria non tralasciero... di dire che ella ha un grande avvocato nella corte, che è il Padre G., affettissimo al padre di lei et quello forse che piu di qualsisia altro ha mantenuto vivi et volti (?) gli spiriti al matrimonio di essa principessa con Monsieur. » Gondi au premier secrétaire d'État. Paris, 7 novembre 1634. *Ibid.*

(2) « ... Parlando col residente del duca [de Mantoue] in questo particolare del matrimonio, mi disse qualche concetto a mezza bocca come se qui non si desiderasse che il duca si mariti e, stimolato da me a darmene qualche ragione, mi accenno che, non essendo caduto la speranzà che Monsieur sia per maritarsi nella principessa Maria, pensano forse qui che, non maritandosi il duca, possi venire il caso che ella sia herede delli stati. » Soranzo au doge. Bordeaux, 12 novembre 1632. Bibl. nat. *Filze*.

(3) Pedro de Arce à André Rozas, 16 juillet 1633. Arch. nat. Simancas.



rales par lesquelles se manifestent dans nos rapports avec l'Allemagne son originalité politique et son influence particulière. Rassurer les États italiens sur l'ambition de la France (1), les encourager à secouer le joug de l'Espagne, leur faire accepter une partie des sacrifices nécessaires aux intérêts communs, de façon à permettre à notre pays de porter ailleurs son effort principal, voilà sa tâche. Il la partage avec Richelieu et les ministres, mais il en porte le poids plus que personne et s'y voue avec une ardeur que rien ne fait faiblir. Quand il est cloué par la goutte ou la fièvre sur son grabat de capucin, il discute encore avec les agents étrangers et c'est son interlocuteur qui s'aperçoit que les forces lui manquent pour continuer l'entretien (2). Quand il se dérobe à leurs visites, c'est pour travailler aux dépêches ou bien pour délasser et nourrir dans la méditation et la direction de ses chères calvairiennes son esprit fatigué par le travail desséchant des affaires (3). Comme Riche-

(1) Pour prouver que les craintes de l'Italie étaient déjà éveillées à ce sujet, citons seulement la dépêche suivante de Saint-Maurice au duc de Savoie : « ... Ils veulent amuser tout le monde et faire leurs affaires cependant ; leur dessein n'a pas été de se liguer avec tous ceux qu'ils ont pu rendre ennemis de la maison d'Autriche pour l'empêcher de parvenir à la monarchie, mais bien pour y pouvoir arriver eux... Ils voient que ceux desquels ils se sont servis pour leur dessein l'ont découvert et commencent à penser à leurs affaires... Leurs meilleurs amis doivent attendre d'eux la grâce de Poliphème d'être mangés les derniers si les prospérités leur continuent. » Paris, 1er mars 1634. Arch. de Turin.

(2) « ... Je vis... le Père Joseph encore fort incommodé d'une defluction qui lui tombe sur le gosier, parce qu'il ne laisse d'incessamment travailler... Je les laissai... M. Mazarini et lui, que je voyois déjà travaillé d'avoir tout le jour negocié couché dessus un lit de capucin... ç'a été une pensée du Père Joseph, lequel V. A. R. ne sauroit croire avec quelle ardeur il se porte en toutes les entreprises. » Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 6 mars 1635. *Ibid.* « Le lendemain il se purgea et m'envoya faire des excuses de son delai... Enfin, m'apercevant qu'il avoit quelque ressentiment de fièvre... » Le même au même. Paris, 1er mars 1634. *Ibid.*

(3) « ... J'ai eu quelque vent que le Père Joseph a employé ces jours passés qu'il s'est tenu caché dans Paris à négocier avec un Père carme déchaussé qui négocie ici pour les Genevois et y est depuis quelques jours, les affaires passent ici si secretement que l'on ne peut découvrir la négociation... » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 23 février 1634. *Ibid.* « Il revint au logis de M. le cardinal et fit tant qu'il parla au P. Jacinthe, son compagnon [du Père Joseph], duquel il ne put avoir adresse du Père. » L'agent de Savoie fait chercher le Père Joseph partout où il pouvait être, à la Bastille, chez son frère, qui en était, comme on



lieu (1), il savait dans la discussion prendre tous les tons : à une rude franchise, à un coup de boutoir parfois calculé succédait une bonhomie loquace et captieuse. A la différence du médiocre Chavigny, il mettait le doigt, quand il le voulait, sur le nœud de la question (2), mais quelquefois aussi il se renfermait dans les généralités par crainte de s'engager et dans l'espoir d'amener son interlocuteur à dévoiler le fond de sa pensée (3). D'ailleurs il réservait toujours le dernier mot au cardinal, dont il se déclarait, dont il était réellement l'organe. Il se montrait ardemment optimiste, non seulement pour échauffer la tiédeur des gouvernements italiens, mais par tempérament et sous l'influence du principe supérieur qui inspirait sa conduite et son langage. Tels sont les traits sous lesquels nous le peignent les résidents italiens dans des dépêches écrites au sortir de leurs conférences avec lui; ces traits nous le font mieux connaître, ils nous en apprennent plus sur la part qui lui revient dans les résultats

sait, gouverneur, chez les capucins du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Honoré, au Calvaire. Il est introuvable. Le même au même. Paris, 21 février 1634. *Ibid.* « ... We have been hunting Pere Joseph these five or six dayes... but hee is not to be found by any man neither in the towne nor att Ruelles, which is an argument that there is some great dispatch in hande. » Dép. d'Augier et de Vic Paris, 16/26 février 1633 (a. s.). Record office. Saint-Maurice au duc de Savoie, Paris, 11 août 1634. Arch. de Turin. Soranzo au doge. Paris, 16 juillet 1633. Bibl. nat *Filze.*

(1) « Pour M. le card., V. A. R. sait la façon qu'il négocie... entre deux mûres il en donne toujours une verte et, quand il a à faire à quelqu'un qui ne sait pas sa façon de négocier, il s'en prévaut et, sur la fin du discours, il adoucit toujours ce qu'il a dit d'aigre. Quand l'on est bien instruit de sa coutume et que l'on a la connaissance des affaires, qu'avec respect l'on lui dit de bonnes raisons, il se rameine... » Saint-Maurice au duc de Savoie, Paris, 1[er] septembre 1634. Arch. de Turin.

(2) « Il cappuccino, che negotia sempre nel punto [par opposition au secrétaire d'État]... » Soranzo au doge. Paris, 9 janvier 1634. Bibl. nat. *Filze.* « Lui [le Père Joseph] non parla senza fondamento, perche non viè alcuno che habbia piu l'orecchio del card., col quale sempre si trova per la formatione de dispacci e percio non han fatto difficolta di dar il carico di primo secretario di stato al giovine Bottiglier, che ne è molto incapace... » Le même au même, Montpellier, 26 septembre 1632. *Ibid.*

(3) « ... Il cap., che dopo il card. bisogna metter per primo, è frate e tanto basta, oltre che non ardisse parlare timendo inciampare va sempre per li generali, di modo che bisogna piu tosto indovinare che saper quello vuol dire. » Soranzo au doge. Paris, 19 avril 1633. *Ibid.*



que nous venons d'exposer qu'une étude comparée des pièces anonymes et collectives sorties du cabinet et des bureaux ; cette étude serait, le lecteur peut nous en croire, presque aussi stérile que rebutante.

Le 19 mai 1635, la guerre fut solennellement déclarée à la maison d'Autriche. Au mérite d'avoir, par la politique dont on vient de lire l'exposé, assuré à notre pays des alliances, des diversions et des positions militaires, au mérite d'avoir réuni une armée et un trésor de guerre considérables par des moyens dont nous n'avons pas eu à nous occuper, puisque le Père Joseph y est resté étranger, Richelieu ajoutait maintenant celui sans lequel les autres ne sont rien, à défaut duquel la prévoyance et la précaution deviennent de l'indécision et de l'impuissance : la hardiesse de commettre à la fortune ce que la plus grande prudence ne peut jamais lui ôter (1). Pas plus que le Père Joseph, il ne prévoyait la durée, la tournure si longtemps indécise et, sauf le rayon de la fin, si ingrate de la lutte où il s'engageait. Notre héros l'envisageait avec la même confiance que lui, il lui répondait du succès, en donnait Dieu pour garant (2) et mettra tout en feu (3) pour ne pas le faire mentir, mais c'était à une paix prochaine qu'il croyait marcher par une guerre énergique. Cette paix, il fallait la conquérir à la tête de 200 000 hommes, il le disait et dans des termes qui peignent ingénument les deux besoins en apparence contradictoires de sa nature : le goût de la lutte et l'aspiration vers une ère de concorde et d'union :

(1) « ... Il faut, en certaines rencontres où il s'agit du salut de l'État, une vertu mâle, qui passe quelquefois par-dessus les règles de la prudence ordinaire, et... il est quelquefois impossible de se garantir de certains maux, si l'on ne commet quelque chose à la fortune, etc... » *Succincte narration des grandes actions du Roi.*

(2) « Le Père Joseph ... respond des affaires d'Allemagne pourveu que je face ce que ses pensées enthousiastiques luy diront. » Richelieu à Bouthillier, Mouchy, 30 avril 1635. Il faut se rappeler le sens premier, le sens étymologique d'*enthousiasme*.

(3) « ... Perche vorrebbe mettere in combustione tutto il mondo con tante levate di Scoceci, Svizzeri et Alemanni. » Contarini au doge, Péronne, 6 mai 1635. Bibl. nat. *Filze.*



« La vraye intention du Roy, écrivait-il à d'Avaux le 8 mai, est de faire le plustost qui se pourra une paix générale avec garentie mutuelle pour l'advenir, ce qui seroit un siècle d'or et comme le temps d'Auguste. Le moyen qu'il tient pour cela est d'appuyer toutes sortes de bonnes négociations et ouvertures de paix avec plusieurs armées... »

CHAPITRE XIII

LA DÉSIGNATION DU PÈRE JOSEPH A LA SUCCESSION POLITIQUE DE RICHELIEU.

(1632-1635)

Le cabinet de Richelieu. — Efflat et Schomberg. — Arrestation de Châteauneuf. — Hostilité du Père Joseph contre Sourdis. — Entourage intime de Richelieu. — Pressentiments de mort chez Richelieu. — Ce qui manquait à Louis XIII. — Le Père Joseph successeur désigné de Richelieu. — Ce que le Père Joseph était pour Louis XIII. — Présentation au cardinalat. — Crédit inébranlable du Père Joseph. — Dessous mesquins de la politique.

Nous avons cherché et recueilli dans la politique de la France en Allemagne, dans les Provinces-Unies et en Italie, de 1632 à 1635, les traces des vues et de l'influence du Père Joseph. Nous allons contrôler les résultats auxquels nous sommes arrivé sur ce point par l'étude de ce que nous appellerons d'un mot le cabinet de Richelieu; nous entendons par là le rôle personnel du cardinal, ses rapports avec ses collaborateurs, ceux de ses collaborateurs entre eux, le partage du travail et de l'influence dans son entourage. Non que nous ayons l'ambition d'épuiser cette riche et curieuse matière, nous voulons seulement y poser des jalons, y frayer des routes qui permettent d'apercevoir au bout la figure de notre héros. En marquant sa place parmi les auxiliaires de Richelieu, nous visons à établir *a priori* ce que l'analyse des documents diplomatiques nous a permis d'établir *a posteriori* : si nous pouvons prouver que cette place a été prépondérante, nous pourrons



par une déduction légitime en conclure qu'elle n'a pas été moins grande dans la politique étrangère et nous serons ramené ainsi par une autre voie au résultat auquel la première méthode nous avait conduit. Nous devons dire tout de suite que ce que les pièces sorties du cabinet et des bureaux nous ont appris de l'importance du Père Joseph va être pleinement confirmé par tout ce que des documents d'un autre genre nous révéleront sur sa situation auprès du cardinal. La période pendant laquelle nous voyons la France se préparer à la rupture avec la maison d'Autriche en contractant des alliances et en se faisant remettre des gages qui sont en même temps des positions défensives, nous montre l'ascendant du Père Joseph grandissant jusqu'à faire de lui le candidat de notre pays au cardinalat, le successeur désigné du premier ministre.

La mort du maréchal d'Effiat et celle du maréchal de Schomberg, se succédant à peu d'intervalle (1), avaient privé Richelieu de deux de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus capables. Antoine Coiffier Ruzé, marquis d'Effiat, fut un de ces hommes, rares dans tous les temps, qui, à force de probité, d'application et d'intelligence, font honneur à tous les emplois. A une époque où les spécialités n'étaient pas aussi tranchées qu'aujourd'hui, où les qualités générales de l'homme pouvaient, grâce à la simplicité plus grande des divers domaines de la vie publique, suppléer à l'apprentissage professionnel, Effiat fut successivement ambassadeur, surintendant et général et il remplit ces charges si différentes avec une fidélité et une distinction qui lui valurent l'intime confiance du ministre dirigeant (2). Ce fut également à la guerre, dans la diplomatie et

(1) Juillet et novembre 1632.

(2) « Effiat è il piu confidente de Rich. » Alessandro Scaglia au duc de Savoie. Paris, 21 décembre 1626. Arch. de Turin. « ... che è il primo ministro di confidenza del card. » Gondi au premier secrét. d'État du grand-duc. Paris, mai 1632. Arch. de Florence. Voy. sur d'Effiat la dép. de Soranzo du 17 nov. 1632, citée plus bas, les *Mémoires de Richelieu*, II, 395, et Tallemant, *Historiette du maréchal d'Effiat*.



la direction des finances que Henri de Schomberg s'acquit la confiance et l'attachement de Richelieu. Doué d'un esprit plus solide que fin et brillant, il avait été entraîné par l'ardeur de ses sentiments catholiques dans la cabale des dévots ; mais, après avoir reconnu son erreur, il était devenu pour le chef du gouvernement un auxiliaire fidèle, intègre et laborieux. Victime de l'excès de travail, il emporta les regrets profonds du public, du roi qui l'appelait « son maréchal », du cardinal, à qui sa mort fut si sensible qu'elle aggrava, malgré les ménagements qu'on prit pour la lui annoncer, la maladie dont il souffrait alors. Richelieu a trouvé pour parler de ces deux personnages des termes qui ne l'honorent guère moins qu'eux et qui, s'appliquant à Schomberg, attestent que les services rendus à l'État lui faisaient oublier ses griefs personnels. On sait aussi qu'il continua au fils du marquis d'Effiat l'affection qu'il avait pour le père jusqu'au jour où la criminelle audace de Cinq-Mars l'obligea à le frapper (1).

Un an ne s'était pas écoulé depuis que le gouvernement avait été affaibli par la perte de ces deux excellents serviteurs, quand un événement imprévu vint révéler les divisions qui le travaillaient. Le 25 février 1633, le garde des sceaux Châteauneuf

(1) « Se il card. mancasse, stando anco Sciombergh in qualche pericolo, non si vede che possi subintrare negl' affari... » Soranzo au doge. Bordeaux, 15 novembre 1632. Bibl. nat. *Filze.* « La perdita di questo gran ministro è altretanto considerabile, quanto che concoreva in lui, oltre l'affetto zelante per il servitio di S. M., il consiglio ben fondato con che accompagnava l'attioni generosissime del suo valore a vantaggio rilevantissimo degl' interessi del Re, che lo teneva in grado di stima grande... pare che non resti in Franza... soggetto a sostituirsegli che possa riuscire cosi aggiustato al servitio della M. S. Il s. card. sentira più di tutti vivamente questo successo, perchè la confidenza c' haveva seco non poteva esser maggiore, come pur grandissimo era il concetto et il capitale che faceva di lui, appoggiando la carica de più importanti interessi alla sua prudenza... li due [Schomberg et Effiat] più considerabili ministri del Re... » Soranzo au doge. Bordeaux, 17 nov. 1632. *Ibid.*-Voy. aussi dans une autre dép. du même (même *filza*) les termes de haute estime dans lesquels le roi s'exprime sur Schomberg. Mazarin au card. secrét. d'État, 14 février 1630, dans Cousin, *La Jeunesse de Mazarin ;* l'éloge de Schomberg par Fancan dans Geley, *Fancan et la politique de Richelieu*; les *Mém. de Richelieu*, II, 428, 2; *Oraison funèbre du marquis de Schomberg*, par Abra de Raconis, 1633; *Manifeste des bons François sur la mort desplorable de Mgr le marquis de Schombert*, 1632.



était arrêté. Qu'avait donc fait pour justifier cette rigueur le successeur de Marillac, le président complaisant de la commission qui avait condamné Montmorency? Abusé par le sentiment de son expérience et de sa valeur, il s'était persuadé qu'il était fait pour le premier rôle et il aspirait à remplacer Richelieu; arrivé à la cinquantaine, à l'âge périlleux où certains besoins, à la veille de se refroidir, deviennent plus impérieux, il était tombé sous l'empire d'une femme de trente-deux ans, à la fois romanesque et grossière (1) qui le dominait d'autant mieux qu'elle ne partageait pas la passion de son amant et ne voyait en lui que l'instrument d'une intrigue politique (2). Les complices de Châteauneuf et de Mme de Chevreuse étaient aussi nombreux qu'élevés. La reine mère, réfugiée à Bruxelles, Gaston d'Orléans, une fois encore fugitif, devaient autoriser la conspiration de leur nom, de leurs armes, la transformer en une guerre civile; les sympathies secrètes d'Anne d'Autriche lui étaient acquises. Elle était secondée en Angleterre par la reine Henriette-Marie, par lord Holland, par lord Montaigu, par des personnages subalternes (3) qui voulaient du même coup renverser le grand trésorier Weston, favorable à Richelieu, et donner le commandeur de Jars pour successeur à notre ambassadeur Fontenay-Mareuil. Le résident anglais en France, Augier, accréditait des nouvelles favorables à cette cabale. Ce qui lui donnait plus de consistance encore, c'est que les maréchaux d'Effiat et de Schomberg y étaient entrés, le premier plus d'un an avant sa mort, le second peu de temps avant la sienne (4). Est-il besoin de dire que ces deux personnages, si sincèrement pleurés

(1) « ... le premier echevin de Bruxelles lui mande que, don Antonio Sarmiento donnant à souper le jour du carnaval, Mme de Chevreuse, la bonne dame s'enivra tout franc... » Gramont à Charpentier, secrétaire de Richelieu. Paris 17 mars 1642. Arm. Baluze, 337, fol. 132.

(2) Il n'y a pas un trait de sentiment ni même de sensualité dans les lettres citées par M. Cousin, il n'y a que de la coquetterie.

(3) Parmi lesquels il faut citer Mlle de Vautelet, femme de chambre de la reine d'Angleterre. Voy. sur elle la correspondance inédite de Fontenay-Mareuil, une lettre inédite de Boutard à Richelieu, les *Mémoires de Tillières*.

(4) Lepré-Balain.

par Richelieu, n'y adhéraient pas dans la pensée de le renverser pour le remplacer par un homme qui était leur inférieur en considération et en influence, mais qu'ils ignoraient les véritables intentions de ses chefs et la croyaient dirigée seulement contre les confidents intimes du premier ministre, c'est-à-dire contre le Père Joseph, les deux Bouthilliers et le cardinal de la Valette? On sait ce qu'il entre d'équivoques et de malentendus dans une entreprise collective, on sait que ces équivoques et ces malentendus sont d'autant plus grands que cette entreprise compte plus d'adhérents. Celle dont nous parlons n'était pas comprise de la même manière par tous ceux qui s'y associaient; pour les uns il s'agissait simplement d'écarter des influences qui balançaient la leur auprès de Richelieu, pour les autres d'arracher à celui-ci le pouvoir et même la vie, et il n'est pas douteux que Châteauneuf ne se servît du premier de ces desseins pour dissimuler le second. Entre les partisans et les adversaires du garde des sceaux la lutte était acharnée et sans scrupule. L'un des premiers réussissait-il à intercepter des lettres compromettantes de Fontenay-Mareuil, celui-ci faisait soustraire la cassette où elles étaient renfermées. Un procès en détournement était commencé, mais il était bien vite arrêté par le P. Joseph et par Bouthillier, protecteurs de l'ambassadeur et ennemis de Châteauneuf (1).

Par son étendue, par le nombre et le défaut d'entente de ses membres, par la nécessité d'obtenir l'aveu du roi, la conspiration était de celles qui sont condamnées à échouer, et les conjurés devaient en faire assez pour se trahir, pas assez pour réussir. Les imprudences du garde des sceaux étaient recueillies par la police secrète (2) du cardinal et formaient les éléments d'un de ces réquisitoires qui lui servaient, le moment venu, à justifier ses rigueurs aux yeux du roi et à ses propres yeux.

(1) Le nonce au card. secrét. d'État, Paris 19 juillet 1631. Nunz. di Francia 74. A. Arch. du Vatican.

(2) « ... M. le card. de Richelieu qui a été le ministre du monde le mieux averti. » *Mém. du card. de Retz*, éd. Feillet, I, 150.

Révélation des secrets du conseil, intelligences avec Toiras, tels sont les deux plus graves griefs qui y figurent. Il y en avait un autre qui ne pouvait y trouver place : c'était la fidélité de Mme de Chevreuse au garde des sceaux. En cherchant à supplanter Châteauneuf dans le cœur de Marie de Rohan, Richelieu avait peut-être pour but de s'éclairer sur la gravité politique de leurs relations, mais il est certain aussi, les lettres de cette dernière ne permettent pas d'en douter (1), qu'il obéissait à une inclination très vive qui était encore excitée par la résistance et la jalousie. Le garde des sceaux ajouta encore à ces torts en profitant de la maladie de son bienfaiteur pour se montrer en public aux côtés de la reine, pour se faire associer à des ovations que le cardinal était habitué à partager avec la majesté royale. En revenant de Toulouse, où l'échafaud venait de se dresser pour le dernier des Montmorencys, Richelieu avait été arrêté à Bordeaux par une cruelle rétention d'urine qui, pendant quelques jours, mit sa vie en danger. Pendant que le Père Joseph, les deux Bouthilliers et le cardinal de la Valette l'entouraient de leur anxieuse sollicitude, Châteauneuf s'éloignait de ce spectacle peu divertissant et, ramenant la reine à Paris, lui faisait, à la place du cardinal, les honneurs des villes qu'elle traversait, sans dissimuler les espérances que lui inspirait l'état de celui-ci. Châteauneuf, il est vrai, a écrit (2) que son intention était de rester près du malade, mais qu'il avait reçu de lui l'ordre de conduire la reine jusqu'à La Rochelle, où lui-même se proposait de la rejoindre bientôt. Il est permis de croire qu'il n'insista pas beaucoup pour rester à Bordeaux et que l'ordre qu'il allègue ne fut qu'une autorisation donnée de mauvaise grâce. L'idée que nous pouvons nous faire à distance de pareils incidents ne saurait prévaloir sur l'impression des contemporains ; or le roi fut indigné de cet abandon et l'on pense bien que Richelieu ne pouvait le juger avec plus d'indulgence. Ajoutons, pour achever de fixer la portée de la conduite de Châ-

(1) Cousin, *La Duchesse de Chevreuse.*

(2) Châteauneuf au roi et à Chavigni. Bordeaux, 12 novembre 1632.

teauneuf, que la mission qu'il s'était fait donner ou s'était attribuée lui-même formait un contraste frappant avec le péril de Richelieu et de l'État et que la façon dont il la remplit n'affaiblit pas ce contraste (1).

Les imprudences et les inconvenances de Châteauneuf furent habilement exploitées par ses adversaires, c'est-à-dire par le Père Joseph, par Bouthillier, par Chavigny et par Bullion. Ils se partagèrent les rôles; tandis que les deux Bouthilliers et Bullion, faisant bonne garde autour du roi, lui présentaient Châteauneuf comme l'auteur principal de la sortie de Monsieur et intéressaient sa dignité royale aux mortifications de son ministre, le Père Joseph préparait l'esprit de Richelieu à un coup de vigueur (2),

L'animosité de notre capucin contre le garde des sceaux était pleinement justifiée par les grands intérêts que celui-ci menaçait, mais, si l'on en croit le nonce (3), elle aurait eu pour origine un incident assez mesquin, du moins en apparence. Le Père Joseph avait voulu remplacer par un religieux de son ordre l'oratorien qui était le directeur spirituel d'Henriette-Marie. Cette question de conscience était devenue une affaire d'État. Sur l'ordre de son gouvernement, l'ambassadeur de France, Fontenay-Mareuil, avait instamment pressé la reine d'Angleterre d'accepter ce changement de directeur. Elle avait résisté. Pendant qu'on se plaignait en France de son manque de docilité, elle était encouragée dans sa résistance par le garde des sceaux, qui lui écrivait de tenir bon, lui promettant que sa fermeté aurait raison de cette insistance, qui n'avait pour but que de satisfaire le Père Joseph et ne répondait pas à un vif désir du gouvernement. L'opposition de la reine eut, en effet, gain de cause, le Père Léonard, chef de la mission des capucins en Angleterre, fut rappelé et le crédit de notre ambassadeur dans ce pays fut fort ébranlé. On

(1) Le Père Joseph à Chavigni, 22 novembre 1632.

(2) Le Père Joseph à Chavigni, 22 et 30 novembre, 16 décembre 1632. Bullion à Richelieu, 29 novembre 1632. Bouthillier à Richelieu, 4 décembre 1632.

(3) Le nonce au card. secrétaire d'État, Montpellier, 28 sept. 1632. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 77.

se tromperait en ne voyant dans cette affaire qu'une rivalité de moines, il faut y voir un épisode de la lutte politique qui existait entre Richelieu et Châteauneuf et se déroulait en Angleterre aussi bien qu'en France. Il ne s'agissait pas seulement pour le Père Joseph d'étendre l'influence de son ordre, mais aussi de combattre par l'action d'un confesseur dévoué à Richelieu les sympathies qui entraînaient Henriette-Marie vers sa mère, vers sa belle-sœur et vers Châteauneuf.

L'arrestation de celui-ci, celle de son neveu, le marquis de Louville, et du commandeur de Jars, la fuite de son frère, le marquis de Hauterive, l'exil de la duchesse de Chevreuse, les mesures prises en Angleterre contre leurs complices (1) coupèrent les fils de la trame ourdie contre Richelieu. Quand le cardinal revit le roi à Rochefort, près Dourdan, ce dernier se complut à lui donner des marques publiques de sa confiance et de son attachement et, lui pressant les mains dans les siennes : « Vous voilà donc guéri! s'écria-t-il, j'en remercie Dieu de tout mon cœur et je suis aussi heureux de cette guérison que nos ennemis l'ont été du faux bruit de votre mort (2). »

La ruine du garde des sceaux n'établit pas une harmonie parfaite dans l'entourage du cardinal. Nous retrouvons bientôt les ennemis de Châteauneuf unis contre un autre adversaire. Cet adversaire n'était pas, comme le premier, un rival politique de Richelieu, c'était, au contraire, l'un de ses favoris, l'intendant de sa maison et de ses affaires, Henri d'Escoubleau de Sourdis (3), archevêque de Bordeaux. D'où venait cette hostilité? Il n'est peut-être pas nécessaire d'en chercher d'autre raison que la jalousie naturelle à ceux qui se partagent la confiance du maître et que la parenté de Sourdis avec Châteauneuf. Nous n'en connais-

(1) « Le Roy de la Grande-Bretagne s'est enfin résolu de ruiner la cabale qui estoit en sa cour... Elle avoit esté fondée par M. de Chasteauneuf et sur les mêmes desseins que celle de France. » Fontenay-Mareuil à Richelieu, 14 avril 1633. Aff. étrang. Angleterre.

(2) Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc, 9 janvier 1633. Arch. de Florence. Siri a connu cette dépêche.

(3) Voy. sa correspondance p. p. Eug. Sue dans les *Documents inédits*.

sons pas d'autre pour expliquer l'animosité de Bouthillier et de Chavigni. Celle de Claude de Bullion venait en partie des demandes d'argent d'un intendant chargé de faire marcher une maison qui coûtait 1000 écus par jour et des résistances opposées à ces demandes par l'administrateur économe des finances publiques (1). Le cardinal de la Valette et Sourdis étaient divisés par la lutte qui mettait aux prises en Guyenne le duc d'Épernon, gouverneur de la province, et l'archevêque de Bordeaux et qui allait amener un scandaleux éclat. Quand au Père Joseph, il avait, lui aussi, des raisons particulières pour ne pas aimer Sourdis. D'abord celui-ci était son rival au cardinalat et puis il l'avait blessé dans deux de ses sentiments les plus vifs : d'une part, l'esprit de corps, le souci de l'honneur et de l'inflnence de son ordre, de l'autre, le désir jaloux d'être et de rester, non seulement en réalité, mais aux yeux de tout le monde, le premier dans l'affection et la confiance du cardinal.

Nous avons raconté ailleurs (2) la lutte des évêques et du clergé régulier et l'intervention active et efficace du Père Joseph entre les deux partis. A cette époque, l'archevêque de Bordeaux avait prescrit à tous les religieux de son diocèse de soumettre leur pouvoirs canoniques et leurs exemptions à un nouvel examen de l'ordinaire. Les jésuites s'étaient soumis de bonne grâce à cette exigence et Sourdis, heureux de cette docilité inattendue, avait choisi deux de leurs professeurs pour procéder à cet examen. Or, les capucins, qui avaient donné aux jésuites l'exemple de l'obéissance, comptaient en être récompensés par cet honneur. En se voyant frustrés de cet espoir et soumis au contrôle de leurs rivaux, ils rétractèrent leur acte de soumission. Alors le

(1) « ... C'estoit un habile homme et qui avoit plus d'ordre que tous ceux qui sont venus depuis. Il disoit : « Fermez-moi deux bouches, la maison de S. E. « et l'artillerie, après je respondray bien du reste. » Tallemant, *Histor. de Bullion*. « M. de Bullion, qui haïssoit l'archevêque, disoit à quelques-uns... : « Il « faut chasser ce bougre là. Un tel dira cecy, un tel dira cela, moy je diray « telle chose. » Car c'est ainsy qu'on en usoit chez le cardinal. » Tallemant, *Hist. de l'archevêque de Bordeaux*.

(2) Voy. chap. x.

prélat, peu conciliant de son naturel, les interdit tous du ministère sacré. Sur ces entrefaites, Richelieu et le Père Joseph, venant de Toulouse, à la suite de la sanglante tragédie du Capitole, arrivèrent à Bordeaux. La première pensée du Père Joseph en y arrivant fut d'aller dire sa messe, mais il se vit refuser cette satisfaction en vertu de l'interdit et dut se retirer en emportant une copie de la sentence archiépiscopale. On pense bien qu'il ne s'en tint pas là, et, si les résidents anglais (1), à qui nous devons la connaissance de cette affaire, nous en ont laissé ignorer la suite, il n'est pas douteux qu'il la déféra à Richelieu et qu'elle lui laissa un profond ressentiment contre l'archevêque.

Au mois de juin 1633, un nouvel incident vint aigrir ce ressentiment. Richelieu donna à Sourdis le logement occupé au Palais-Cardinal par le Père Joseph. Il y avait de bonnes raisons pour cela : le premier ministre avait besoin d'avoir sous la main l'intendant général de ses affaires; le personnel que celui-ci dirigeait exigeait plus de place que le capucin avec ses quatre secrétaires (2); une partie du logement destiné à l'archevêque devait être occupée par des gardes, dont la tentative criminelle d'Alfeston démontrait la nécessité (3). D'ailleurs, l'intention du cardinal n'était pas d'éloigner de sa personne son plus intime confident. Toutefois le caractère bien connu des sentiments réciproques de l'archevêque de Bordeaux et du Père Joseph donnait à ce changement l'apparence d'un avantage du premier sur le second et la malignité publique ne manqua pas de l'interpréter dans ce sens. Notre capucin ne pouvait se tromper sur les vrais mobiles de Richelieu; si, renouvelant ce qu'il avait

(1) Dépêche d'Augier et de de Vic. Paris, 26 juin/6 juillet 1633. Record office.

(2) « ... Vous estes devenu ministre secrét... et vous avez quatre secrétaires de vostre robe, auxquels vous avez distribué par département tout ce qui vous est renvoyé, etc... » *Vrais et bons advis de François Fidele*, dans *Diverses pièces pour servir à la défense de la reine mère*, par Mathieu de Mourgues.

(3) M. de Barrault écrit à Ezechiely que le projet de tuer le card. a été examiné dans le conseil du roi d'Espagne. Madrid 14 mars 1631. Dép. entièrement chiffrée et déchiffrée par le secrétaire habituel. Arch. des aff. étrang. Espagne, XVI, fol. 227.

fait à son retour de Ratisbonne, il feignit d'être malade et se retira dans un couvent de son ordre, c'est qu'il ne voulut voir dans cette mesure que l'effet produit sur le public, que les commentaires malveillants de ses ennemis, c'est qu'il visait à provoquer une manifestation de nature à dissiper toute équivoque. Ce calcul ne fut pas trompé. Le cardinal, faisant, lui aussi, en cette circonstance, ce qu'il avait fait au mois de décembre 1630, se rendit au couvent, prodigua à son ami les témoignages de respect et d'affection et le décida à l'accompagner à Forges. Le but du Père Joseph était atteint, c'était maintenant la fortune de son adversaire qui semblait ébranlée et personne ne douta qu'à son retour le premier ne reprît son logement habituel. Ce ne fut pas pourtant ce qui arriva. Mais, si l'archevêque de Bordeaux conserva le logement que lui avaient fait attribuer les convenances du premier ministre, le Père Joseph n'y perdit rien, car il en reçut un autre situé sur le devant du palais et jouissant d'une communication particulière avec les appartements de Richelieu et avec le dehors (1).

Cette transaction n'opéra pas de réconciliation entre les deux adversaires et le capucin dut s'associer à la tentative faite par le cardinal de la Valette et le premier écuyer Claude de Saint-Simon pour perdre l'archevêque dans l'esprit du roi. Cette tentative réussit. Louis XIII, qui cédait peut-être seulement, dans cette circonstance, à la satisfaction puérile de prendre sa revanche d'une docilité habituelle, pénible pour son amour-propre, se fit un point d'honneur d'obtenir de son ministre le sacrifice d'un homme utile et cher. Il redoutait la discussion sur ce point avec le protecteur de Sourdis et en même temps il s'excitait à l'affronter. Son chambellan, qui couchait auprès de lui, l'entendit s'écrier la nuit en soupirant : « C'est moi qui suis roi ! » S'il faut en croire l'ambassadeur vénitien, Soranzo, l'insistance du roi amena l'éloignement de l'archevêque. En tout cas, cet éloi-

(1) Dépêche d'Augier, 21 juin/1er juillet 1633. Dép. précitée d'Augier et de Vic. 26 juin/6 juillet 1633. Record office. Soranzo au doge. 21 et 28 juin 1633. Bibl. nat. *Filze*. Priandi au duc de Mantoue, 17 juin 1633. Arch. des Gonzagues.



gnement ne fut que momentané. On pensa à la cour que la victoire du cardinal de la Valette lui coûterait la faveur de Richelieu (1).

C'est aussi à cette date que remonte l'origine de la coalition qui devait amener en 1636 la chute du secrétaire d'État de la guerre, Abel Servien (2) et à laquelle notre héros prit une part active. Nous attendrons, pour en faire connaître les éléments et les ressorts, le moment où elle triompha. Disons seulement ici qu'elle s'arma contre Servien, comme on s'était armé contre Sourdis, de ses liens avec Châteauneuf, et que la ruine de celui-ci avait paru de nature à entraîner celle du ministre de la guerre (3).

Si le Père Joseph, le cardinal de la Valette, Bullion et les deux Bouthilliers avaient les mêmes ennemis, il ne faudrait pas en conclure qu'ils fussent toujours d'accord. Le cardinal de la Valette osait disputer au Père Joseph la première place dans la confiance du maître, aspirer à la succession du premier ministre. Jamais, au contraire, Bouthillier ni son fils ne se posèrent en rivaux du capucin. Le premier était pour Richelieu, comme notre héros lui-même, un ami des jours d'épreuve et de lutte et ce souvenir donnait à leurs relations un caractère particulier d'intimité et d'affection. Une admiration superstitieuse, un zèle laborieux suppléaient chez Claude Bouthillier aux talents qui lui manquaient ; Chavigni, quoique peu capable et peu appliqué, client assidu des *baigneurs* et amateur des parties fines (4),

(1) Soranzo au doge. Paris, 28 mars 1634. Bibl. nat. *Filze*. Griffet, II, 530.

(2) Sur ce personnage, voy. René Kerviler, *Le Maine à l'Académie française, Abel Servien*.

(3) « Si pensa pure che S., come dipendente del... Castelnovo, sia in qualche pericolo. » Dép. de Zon, secrétaire de l'ambassade vénitienne. Paris, 1er mars 1633. Bibl. nat. *Filze*. « ... Il étoit grandement uni au garde des sceaux de Chateauneuf et croyoit-on qu'il se trouveroit enveloppé dans sa disgrâce... » Le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Auban, ministre du duc de Savoie. Paris, 15 février 1636. Arch. de Turin.

(4) « ... Huomo di pochissimi talenti, » dit Contarini de Claude Bouthillier. « ... Ayant l'esprit plus mol, est tardif aux choses importantes..., » dit du même le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er juin 1636. Arch. de Turin. « Cardinalis laborum impatiens curam rerum in monachum derivat; is levi cura defungitur. Butillerius filius nihil nisi cursitat, pater differt omnia. » Gro-



était traité par le chef du gouvernement avec une si familière indulgence que la médisance le faisait passer pour son fils. Tous deux confondaient leur fortune avec celle du Père Joseph et subissaient sa direction. Mais, malgré toutes les précautions de celui-ci pour le ménager (1), l'amour-propre de Bouthillier, naturellement plus susceptible que celui de Chavigni, qui venait d'être associé au gouvernement, était mis à une rude épreuve par une prépondérance reconnue de tous, sans qu'elle fût attestée par aucun titre. Le capucin tenait aux marques publiques du rang privilégié qu'il occupait dans le cœur et la confiance de Richelieu; sa susceptibilité, quand son logement au Palais-Cardinal fut donné à Sourdis, en est la preuve, mais il lui suffisait que cette situation exceptionnelle fût bien établie pour tout le monde; il était trop indifférent aux satisfactions puériles de l'amour-propre, il avait trop besoin du concours empressé de Bouthillier pour ne pas s'efforcer de sauver ce que la situation de celui-ci avait d'anormal et d'un peu ridicule et pour ne pas lui laisser les apparences d'une influence plus grande qu'elle n'était en réalité. Par exemple, il acceptait de bonne grâce les

tius à Oxenstierna, 12/22 août, 15/25 novembre 1636. « ... Nan han fatto difficoltà di dar il carico di primo secretario di stato al giovine Bottiglier che ne è molto incapace... » Soranzo au doge. Montpellier, 26 sept. 1632. Bibl. nat. *Filze*. « ... E non sono solo a stentare d' haver qualche cosa da d. s. di Chavigny, perche ogn' uno che ha da trattar seco, non puo venir a capo di nullo... » Gondi au premier secrét. d'État du grand-duc. Paris, 22 juillet 1636. Arch. de Florence. « Chavigni est de retour mais nous n'en sommes pas plus avancés; ne l'imputez pas toutes fois à nostre négligence, car il est aussy impossible de le trouver qu'une souris dans une grange; il couche quelques fois en des maisons où on tient des bains et estuves, quelques foiz en d'autres lieux, estant tellement voluptueux, que plusieurs s'estonnent, comment le grand Apollon de cet Estat veut mettre de si grands et importans affaires en ses mains. Mons. Auger ne l'a pu trouver qu'hier, en une maison particulière, où il dinoit avec Bullion, Seneterre et autres, mais, estant en débauche, il ne put parler à pas un d'eux, car, par ma foy, j'apprends qu'ils boivent furieusement icy quelques fois; encor que cette bonne qualité n'ayt pas accoustumé d'estre reçeue es bonnes compagnies de cette nation, mais peut estre que c'est un des articles de leur traité avec les Hollandais qu'ils tiennent si caché, etc. Leicester à Cooke 28 octobre 1637 (Intercepté).

(1) « Vous ferés bien désormais d'écrire à M. Bouth. les mesmes choses que vous me faites, pour ce qu'encores que M. Bouth. et R. P. soient très bons amis, j'estime que la bienseance et vostre interest requierent que cela soit ainsy,



observations et les corrections par lesquelles Bouthillier essayait d'établir à ses propres yeux son initiative. Mais il ne réussissait pas toujours à lui éviter des mortifications qui amenaient de la part du ministre des plaintes amères, des récriminations contenues (1). Le sentiment de cette infériorité engendra chez le père, et conséquemment chez le fils, une aigreur qui, ne pouvant se manifester contre celui qui en était la cause, s'exerça aux dépens de ses créatures.

En dépit de la jalousie et de la secrète rivalité qui les divisaient, le Père Joseph, le cardinal de la Valette et les deux Bouthilliers n'en étaient pas moins unis contre ceux qui voulaient supplanter leur maître ou leur disputer sa confiance. La concentration de l'influence dans ce petit groupe est le fait le plus saillant de l'histoire du cabinet de Richelieu pendant la période qui nous occupe. Mais il ne suffisait pas à Richelieu de trouver auprès de lui des dévouements sûrs et empressés, sa situation l'obligeait à songer à un héritier de sa politique et de son pouvoir. Si, depuis le 22 novembre 1632, l'ouverture de l'abcès formé au col de la vessie avait mis fin à la rétention d'urine et aux alarmes de son entourage, il avait été repris, dans l'hiver de 1633, par un vieux (2) mal chronique qui, sans faire craindre pour sa vie, comme le précédent, paralysait son activité : nous voulons parler de ses hémorroïdes. Les spécifiques indiqués par tous ceux qui voulaient lui être agréables (3) avaient été impuissants, impuissant aussi le recours à la vertu curative de saint Fiacre, dont les reliques avaient été transportées de Meaux à Paris pour obtenir la guérison d'une incommodité dont

et mesme P. J. a peine de dire des choses qu'il ne scait... » Le Père Joseph à Charnacé, 17 juin 1633. Arch. des aff. étrang. Hollande, XIV, fol. 310. Grotius à Oxenstierna, 10 juillet 1635.

(1) Bouthillier à Noailles, 12 sept. 1634. Le même à Du Perron, 7 oct. 1634. Arch. des aff. étrang. Rome, L, fol. 90. Hollande, XIV, fol. 310.

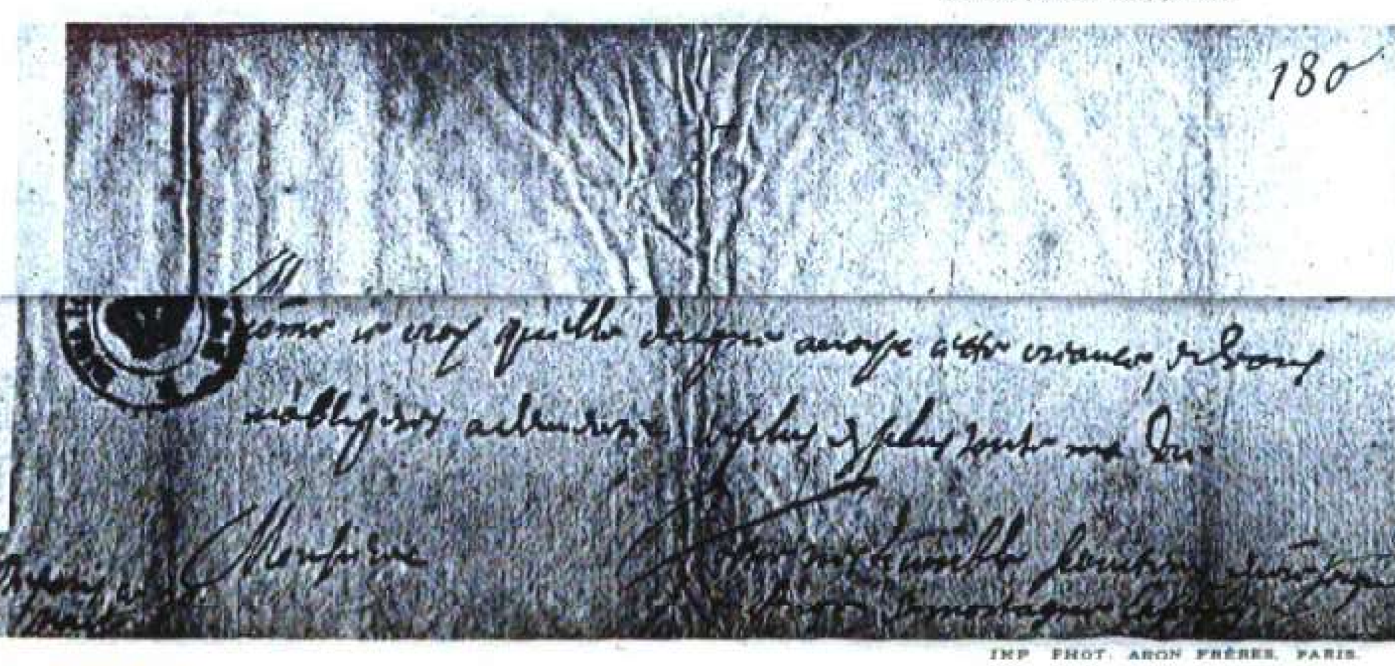
(2) Dès 1623, il en était affligé. Arch. des aff. étrang. Rome, XXVIII, f° 228.

(3) Gueffier signale un remède à Bouthillier pour qu'il en fasse part au cardinal. Il propose en même temps une poudre inventée par un capucin français et dont le roi pourrait faire usage pour avoir des enfants. Gueffier à Bouthillier. Rome, 24 sept. 1633. Aff. étrang. Rome.



LETTRE AUTOGRAPHE DU PÈRE ANGE DE MORTAGNE, COMPAGNON DU PÈRE JOSEPH, ADRESSÉE A CHARPENTIER, SECRÉTAIRE DE RICHELIEU.

Bibl. nat., Baluze 338, fol. 180



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

s'égayent beaucoup les pamphlets de l'époque (1). Les gelées avaient aggravé le mal, une quatrième incision avait dû être pratiquée. Le cardinal, déjà fatigué par les affaires et peu accessible, ne se laissa plus voir que par ses chirurgiens et ses intimes et tomba dans des accès d'abattement d'où les encouragements du Père Joseph réussissaient seuls à le tirer (2). L'idée d'une mort prochaine se présenta à lui; comment s'assurer qu'elle n'entraînerait pas l'abandon de sa politique? où trouver un homme capable de la continuer?

Louis XIII avait le vif sentiment du grand rôle que son ministre lui faisait jouer, mais il ne s'y prêtait pas avec l'application, la persévérance ni la franchise nécessaires pour en avoir le principal honneur. Tout en personnifiant la royauté avec une grande dignité, il ne savait pas lui donner, sans parler de la force et de la direction dont son ministre le dispensait, la séduction ni le prestige qu'elle dut à son père et à son fils, il ne savait pas sacrifier à ses devoirs des plaisirs d'ailleurs légitimes, supporter virilement les moments critiques où la fortune est indécise ou contraire, décourager la malveillance contre un serviteur

(1) « Bautru, le plus falot de tous les favoris,
Avec un plain pouvoir est parti de Paris
Pour ravir cest ancien protecteur de la Brie,
Enlever saint Fiacre du sein de sa patrie. »
(*L'Impiété sanglante du card. de Richelieu*. Impr. *à Envers*.
On ne voit pas d'humains assortis de tous biens.
Ainsi du cardinal, à ce que dit sa nièce,
Le devant n'était pas une mauvaise pièce.
Le derrière, dit Juif, ne valait du tout rien.
Sur quoy quelqu'un repart : « O la mauvaise bête !
Il avait bien le diable au cul et à la tête. »
(Bibl. Mejanes, ms. 660, p. 29.)

(2) « ... Indisposition which in all probability will render him more unapt for the managing of this king's affairs... » Dép. de de Vic, 2 décembre 1633. Record office. « Cette cour est tousjours à Saint-Germain. Le Roy continue à s'y divertir à la chasse, nommément depuis huict ou dix jours que l'appreté des gelées a ferré les chemins. Elles n'arrestent pas seulement le gibier, mais, comme elles sont contraires au mal de M. le cardinal, elles arrestent aussi les imaginations des plus huppéz de ces ministres qui vont d'un vol plus bas et plus mornement depuis le peu d'amendement qu'ils voyent à cette maladie... Led. card. n'est veu à présent que de ses chirurgiens et confidens. Il est fort abattu et tombe de fois à autres en des foiblesses et chagrins auxquels il a besoing d'estre con-



dont, au fond du cœur pourtant, il ne voulut jamais se séparer. S'il n'apportait pas à l'œuvre de ce serviteur un concours aussi chaleureux et aussi loyal qu'il aurait fallu, à plus forte raison aurait-il été incapable de la continuer tout seul, car elle était également supérieure à son intelligence et à sa volonté. Richelieu disparu sans avoir fait choix d'un successeur accepté par le roi et par l'opinion, Louis devait vraisemblablement tomber sous l'influence d'une réaction analogue à celle qui se produisit en effet à la mort du cardinal, mais qui n'atteignit alors que les personnes et ne se manifesta que par une détente dans les ressorts du gouvernement, parce qu'alors ce successeur existait et s'appelait Mazarin, tandis qu'à l'époque dont nous nous occupons elle se serait étendue jusqu'à la politique.

Les contemporains et notamment les agents étrangers qui envisageaient l'éventualité de la mort de Richelieu ne lui reconnaissaient pas tout d'abord un successeur désigné. Aux yeux de Soranzo, personne, à part Schomberg, n'était capable de le remplacer (1). Nous avons déjà fait comprendre que Bouthillier et Chavigni n'étaient que d'utiles commis. Bullion se rendait presque indispensable par ses services dans la surintendance (2). Servien était actif, capable, sympathique au roi (3); mais il avait

forté des encouragemens du Père Joseph. Le cardinal de la Valette luy tient compagnie fort serée et ne manque pas d'ambition de pouvoir succéder à son administration... » Dép. d'Augier et de de Vic. Paris, 26 novembre/6 décembre 1633. *Ibid.* « ... M. le card. tient le lit, lui aiant esté faite une nouvelle ouverture à sa plaie le 6e du courant et l'on appréhende fort que, pendant tout cet hiver, il aura peine de se remettre. » Le marquis de Saint-Thomas au duc de Savoie. Paris, 9 déc. 1633. Arch. de Turin. « ... Il card... molto retirato perch' anche lui si stanca d' esser assediato da negotii... » Soranzo au doge. Paris, 12 juillet 1633. Bibl. nat. *Filze*. Voy. aussi la dépêche de Gondi du 20 décembre 1633, citée plus bas.

(1) « ... Non vi è alla corte apparentemente huomo che sia capace di subentrare al governo. » Soranzo au doge, Paris, 15 novembre 1633. *Ibid.* Voy. plus haut la dépêche de Soranzo au doge, Bordeaux, 15 novembre 1632.

(2) « ... On continue toujours le bruit que M. de Bullion sera un des commissaires que le roy doit nommer pour aller traiter la paix au lieu qui sera arrêté... On dit pourtant que Mgr le card. duc ne peut se résoudre de le laisser aller, quoiqu'il estime qu'il y seroit bien utile, mais pour ce qu'on ne se peut passer de lui. » Nouvelles de Paris, 16 novembre 1635.

(3) « Servien se met en avant et tient de fort près le card. de Rich., lequel,



contre lui l'inimitié du Père Joseph, des Bouthilliers, du cardinal de la Valette, et ni Bullion ni Servien, bien que celui-ci y aspirât, n'avaient l'étoffe nécessaire pour remplir le premier rôle. La Valette l'ambitionnait aussi et sa haute position dans l'Église, l'éclat de sa famille, les services qu'il avait rendus à l'État et à la personne du cardinal, la considération avec laquelle il était traité par celui-ci, semblaient autoriser cette ambition (1). Ce ne fut pourtant pas sur lui, pas plus que sur ceux qui viennent d'être nommés, que se portèrent les vues de Richelieu, quand il songea à soustraire sa politique aux hasards qui menaçaient sa personne. Dès 1629, le nonce Bagni signalait l'accroissement du crédit et du rôle du Père Joseph (2). En 1631, le résident impérial, Lustrier, ne se contente pas de dire que Richelieu abandonne le maniement de la politique étrangère au Père Joseph, qui dirige le travail de Bouthillier et des autres secrétaires d'État, il ajoute, avec une exagération évidente, que Richelieu, qui gouverne tout, est, à son tour, gouverné par le Père Joseph, d'où part, en définitive, l'impulsion générale (3). En 1632, le résident toscan, Gondi, le présente à la fois comme le vrai conseiller du cardinal, comme son secrétaire et comme l'auteur d'un grand nombre des réponses aux pamphlets écrits

ayant maintenant plus d'affaires sur les bras qu'auparavant, est bien aise de trouver sur qui se descharger. Servien a un esprit vif et délicat et qui rencontre dans l'humeur du cardinal, lequel, encore qu'il ait confidence à Bouthillier le père, néanmoins.... reçoit les avis de Servien... » Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er juin 1635. Arch. de Turin. « .... Dans sa charge de la guerre, de laquelle il s'acquittoit bien comme ayant l'esprit adroit et très bon... » Le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Auban, dép. précitée. Paris, 15 février 1636. Voy. aussi Lepré-Balain.

(1) Voy. la dép. précitée d'Augier et de de Vic, Paris, 26 novembre/6 décembre 1633, et l'historiette du cardinal de la Valette dans Tallemant.

(2) « Il P. G. va crescendo in confidenza e impiego col. card.... » Bagni au card. secrét. d'État. Moret, 15 octobre 1629. Arch. du Vatican.

(3) *Summarische Beschreibung jetzigen Französischen Hoffwesens. Append.* Quatre ans plus tard, il caractérisait de la même façon les rapports du Père Joseph et de Richelieu : « Dan anderer Gestalde, bei wehrenjetzigen oft beschriebenen Gubernament, P. Josephi cappucini in cardinalem Richelieu et hujus absolute in Regem (ubi inevitabilis personarum necessitas a solo Martis aspectu dependere videtur). » Lustrier à l'empereur, Paris 2 mars 1633. Arch. i. et r. de Vienne, *Gallica*.



contre Son Éminence (1). C'est lui, écrit l'agent de Savoie, Druent, le 3 mars 1633, qui prend avec le cardinal la plus grande part aux affaires (2). C'est actuellement, dit Soranzo à la même époque, le membre le plus important du gouvernement, celui particulièrement par les mains duquel passent les affaires extérieures les plus graves (3). Les agents étrangers sont aussi explicites sur le rôle que Richelieu lui destine que sur celui qu'il remplit. Le nonce informe le secrétaire d'État du Saint-Siège que, par suite de sa maladie, Richelieu s'est mis entièrement dans les mains du Père Joseph et que, désespérant de recouvrer jamais assez de santé pour supporter les fatigues du gouvernement, il songe à autoriser auprès du roi, par une éminente dignité, l'auxiliaire officieux qui est son bras droit (4). Un autre témoin, aussi éminent par l'esprit que peu bienveillant pour le gouvernement français, l'ambassadeur suédois Hugo Grotius, écrit, le 15 mars 1635, que l'influence du Père Joseph est celle qui prévaut auprès de Richelieu et qu'il est destiné, en raison de son insigne fourberie, à succéder au cardinal, si celui-ci paye son tribut à la nature (5). Dès le mois de décembre 1633, le dessein du cardinal était en voie de réalisation : il avait présenté et fait agréer au roi comme son successeur celui qui était à la fois, suivant les fortes expressions de la dépêche où cette nouvelle est consignée, sa créature et son âme (6). Les

(1) « Il P. G. cap., per quanto si dice qui, deve havere l'assicurazione del cappello cardinalizio. Questo è quello che fù mandato alla dieta di Ratisbona in compagnia del s. di Léon e che opero in quel viaggio molte cose contro casa d'Austria, che prima et poi è stato il vero consigliero et segretario del s. card. et che ha riposto a molti de libelli vistisi, si che ricevera una bella ricompensa delle sue azzioni et servizii per il mezzo di Roma oggi tanto ben volta qua. » Gondi au premier secrét. d'État, Paris, 12 oct. 1632. Arch. de Florence.

(2) Arch. de Turin.

(3) Paris, 29 mars 1633. Bibl. nat. *Filze.*

(4) Bichi au card. secrétaire d'État. Saintes, 25 novembre 1632. Arch. du Vatican.

(5) « ... Cum patre Josepho cappucino, cujus maxima nunc est apud cardinalem auctoritas, et qui, ob summam versutiam, ab ipso cardinali, si quid ipsi evenerit humanitus, successor destinari solet. » Grotius à Oxenstierna, 15 mars 1635.

(6) « ... Il mal del s. card. duca non è mortale, sebene sia molto fastidioso et

intentions de Richelieu sur le capucin commençaient même à se répandre dans le public (1).

Comment, en effet, le premier ministre aurait-il pu hésiter sur l'homme le plus propre à le suppléer pendant ses repos forcés et après sa mort? L'affection qui l'unissait à notre héros remontait au début de sa carrière, à cette période troublée, mêlée d'élans et de dégoûts, de découragement et d'espoir où un appui chaleureux, adroit et désintéressé a tant de prix et reste un des souvenirs les plus doux auxquels l'ambition satisfaite aime à se reporter. Confident des desseins politiques et des espérances de Richelieu, plein de foi dans son génie, témoin clairvoyant et censeur indépendant de ses faiblesses, artisan industrieux et infatigable de sa fortune, il avait été dès l'origine et il demeurait pour lui le grand ressort moral, il lui apportait deux sortes de concours d'un prix égal : à la conception du but et des moyens, de l'ensemble et du détail il contribuait par l'initiative hardie et la fertilité des expédients; dans l'action il assumait les besognes aventureuses et compromettantes, connaissant le prix de toutes les consciences, pratiquant avec dextérité l'alchimie équivoque où se raffine la grande politique, et faisait tout pour justifier le sobriquet familier de *tenebroso cavernoso*, par lequel son ami caractérisait son goût pour le mystère et les menées souterraines.

Mais l'idée que Richelieu se faisait et que seul il pouvait se faire de la capacité politique du Père Joseph et de ses titres à sa succession ne suffisait pas pour la lui assurer. Il fallait encore

in parte molto dilicata et vi sia convenuto fare un quarto taglio, vicino al sesso posteriore, le morici putrefacendo et travagliandolo sempre fuora di modo, ma, quando pure questa malattia producesse qualche novità, succedera, per quanto puo apparire fin qui, nel governo dello stato il P. G., creatura et anima del d. c. d., che già ne ha parlato al Re et dicesi anche persuasolo a cio molto efficacimente per ogni accidente o di morte o di inhabilita alle fatiche che avvenisse a S. E... » Gondi au premier secrétaire du grand-duc, Bali Cioli. Paris, 20 décembre 1633. Arch. de Florence. Siri s'est servi de cette dépêche.

(1) « On dit que le cardinal veut [se] donner pour son successeur le Père Joseph et le met bien tant qu'il peut en l'esprit du roi. » Journal ms. d'Hautin, conseiller au Châtelet, à la date du 15 décembre 1634. Bibl. Méjanes à Aix.



le faire définitivement accepter comme son successeur au roi, au cabinet, au public, et pour cela lui conférer les marques extérieures de prééminence qui par elles-mêmes commandent le respect et fondent l'autorité. Le roi s'y prêterait-il ? Cela nous amène à nous demander quels étaient les sentiments de Louis XIII pour notre personnage.

Le Père Joseph n'était pas seulement pour Louis XIII un religieux l'édifiant par la pratique de tous les devoirs de son état, il n'était pas seulement le fondateur et le directeur d'un des ordres les plus réformés de la chrétienté, le créateur et le chef des missions catholiques en France et à l'étranger, ce n'était pas seulement à ses yeux le serviteur le plus éminent et le plus désintéressé d'une politique qui exaltait le prestige monarchique, le Père Joseph s'était encore fait connaître à lui, il y avait longtemps, par son intervention conciliante dans les divisions de la famille souveraine et il s'était constitué depuis le guide officieux de la conscience royale. Se servant avec la plus entière sincérité des révélations dont Dieu le favorisait ou favorisait ses religieuses, abritant sa franchise sous l'autorité divine, il adressait à Louis des conseils sur ses devoirs de roi et d'époux, gourmandait son humeur chagrine et mélancolique, sa négligence pour les soins du gouvernement, relevait son courage et ajoutait à l'autorité de ses observations par des prédictions qui, grâce à sa sagacité et à sa connaissance des affaires, se trouvaient quelquefois exactes. Il secondait ainsi les respectueuses remontrances que Richelieu présentait de temps en temps au roi sur les mêmes défauts et qui, sans se donner comme inspirées par Dieu, étaient acceptées à cause du caractère sacerdotal de celui qui les faisait. « Considérez (1), ma fille, disait Jésus-Christ à une religieuse calvairienne dans une de ces révélations dont le Père Joseph dressait une sorte de procès-verbal pour s'en servir auprès du roi, considérez s'il est raisonnable que je sois servy et aymé de tout son cœur après luy avoir fait tant de grâces, ayant la volonté de luy

(1) « Papier du Père Joseph escrit de la main du Père Ange touchant une révélation. » Aff. étrang.



en faire encores tant de nouvelles. Il a de bons désirs que je luy ai donnés, mais les effets ne sont semblables par faute de soins et d'y bien penser. Il doit prendre peine [et] soin à faire sa charge qui le mérite bien. Je ne contredis pas qu'il se divertisse des ennuys de cette vie par quelques honnestes plaisirs à quoy il se plaist et que je n'ay pas désagréable, mais cela ne le doit empescher, comme je vous ay dit souvent, qu'il ne mette son affection principale et son temps à faire ce qu'il doit par ordre. Maintenant il faut qu'il s'applique à ce qui regarde la guerre, prenant soin de faire connoistre à ceux qu'il employe qu'il les récompensera ou chastiera selon qu'ils feront, ce qu'en effet il faut qu'il fasse pour donner exemple et faire voir qu'il y pense. Il faut que ses sujets connaissent qu'il les ayme, qu'il aye soin d'eux et travaille pour eux. Il faut que de l'argent qu'on baille aux gens de guerre les soldats soient payés et les chastier aussy de leurs fautes. Il ne faut plus diferer de faire dès maintenant exécuter les règlemens pour le bon ordre de l'Église avec la justice en ce qui se pourra et au soulagement du peuple, empeschant les désordres des gens de guerre. Il faut que ton Roy me promette qu'après la paix il fera de tout son pouvoir ce qui me sera agréable et selon son debvoir. Je faits des graces et après on ne s'en souvient plus quand j'ay garenty des périls. Quand cela est, je change mes graces en punitions et je chastie les ingrats. Il faut que ton Roy ne soit de ce nombre. Je l'ayme et l'aymeray s'il me veut donner son cœur. Pour cela il faut qu'il m'ayme plus qu'il ne fait. Ce n'est pas assez de me craindre pour soy mesme. Il fera bien de penser souvent en moy et de m'offrir son cœur et de témoigner sa piété par de bonnes œuvres, comme a fait celuy de qui il porte le nom. Selon qu'il m'ouvrira son cœur, je luy donnerai le mouvement et la grace de faire ces bonnes œuvres, convenables à sa qualité. Il n'est pas né pour luy mesme, mais pour moy et son peuple. Il faut que tu luy fasses savoir par les moyens que je t'ay ordonnés qu'il doit résister à ses mauvaises inclinations et se servir des bonnes que je luy ay données. Il n'ayme pas le vice et les mauvais plaisirs, mais il se laisse trop porter



à la mélancholie et au chagrin et aux aversions des personnes qui déplaisent à ses sens, aymant et hayssant selon leurs mouvemens. Cela n'est pas bien en un particulier, beaucoup moins en un Roy et en un Roy que je veux aymer et qui est aimé de ma mere. Je te l'ay fait savoir plusieurs fois. Tu me pries sans cesse pour sa santé, selon l'inspiration que je t'en ay donnée. Tu peux sçavoir de ton père (1) que sa chair se porte bien et beaucoup mieux que les années précédentes. Je veux conserver sa santé et sa vie pour ma gloire, mais il faut aussi qu'il s'abstienne de ce qui peut nuire à sa santé, comme est la mélancholie et le chagrin, de quoy je le garentiray, s'il s'aide de sa part et s'il prend garde de ne point laisser troubler la paix de son cœur par de petites choses qu'il doit mespriser, et prendre son contentement à bien faire et en l'amour que je luy porte et à me faire honorer. Je veux aussy qu'il fasse honorer ma mere en son royaume en la manière que je luy feray connoistre. Je rendray son royaume par l'intercession de ma mère la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel. Pour cela il faut que luy et les siens, et ceux qui luy seront plus fidelles et qui luy ayderont en l'exécution de mes volontés, se disposent à la réception de mes grâces avec foy et devotion, tournant vers moy leurs pensées beaucoup plus qu'ils ne font. » Le rôle dans lequel se montre ici le Père Joseph, celui qu'il remplissait dans l'Église, dans l'État et dans la famille royale, ne lui procurait pas seulement la profonde estime du roi, mais aussi sa pieuse déférence. L'idée de l'avoir un jour pour principal ministre ne pouvait donc lui déplaire.

La promotion de notre héros au cardinalat était le meilleur moyen de lui frayer la route vers le sommet du pouvoir (2). Le 12 octobre 1632, le résident toscan Gondi enregistre le bruit d'après lequel le chapeau lui serait réservé (3). Avant de faire

(1) C'est-à-dire de ton père spirituel, du Père Joseph.

(2) « ... Ce ministre [Richelieu] se crut obligé de l'élever à la pourpre [Mazarin]. Par là il sembla montrer son successeur à la France... » Bossuet, *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

(3) Voy. plus haut l'extrait de la dépêche de Gondi.

connaître au Saint-Siège les intentions de la France, Richelieu et le Père Joseph jugèrent à propos de solliciter le renouvellement des dispenses qui autorisaient ce dernier à servir le roi dans les affaires d'État et à user pour cela, comme aussi en raison de sa mauvaise santé, de certaines commodités de la vie interdites par sa règle, telles que l'usage de l'argent et des transports à cheval et en voiture (1). Ce fut un peu avant le 25 novembre 1632 que le nonce Bichi apprit d'une source autorisée, quoique non officielle, la résolution de Richelieu au sujet du cardinalat. Bichi fit remarquer à celui qui lui apportait cette nouvelle l'impossibilité d'accorder à la France un chapeau dans la prochaine promotion ; en effet, la promotion des couronnes venant d'avoir lieu, la suivante devait être exclusivement réservée à des prélats romains et à la famille du Saint-Père. C'était la raison qui avait fait repousser la candidature de l'abbé de Cremmünster, si chaleureusement appuyée par l'empereur. Mais, d'après l'interlocuteur du nonce, Richelieu ne s'arrêterait pas devant cette objection, parce qu'il considérait le succès de cette affaire comme indispensable au soulagement de sa santé, à l'affermissement de son pouvoir, à la réalisation de ses desseins. Ce même interlocuteur ajoutait qu'en attendant on destinait au Père Joseph un évêché de nature à lui servir de marchepied au cardinalat. Le capucin, interrogé par le nonce, ne nia pas qu'il en fût question, mais il promit de ne plus y penser. Averti de l'assaut qu'il allait

(1) « Il P. G. mi ha dato gli acclusi due dupplicati di suoi memoriali, accio li mandi a V. E. per impetrarnele da N. S. le gratie. Dicemi ancora haver fatto rappresentare a V. E. e forse dal s. c. di Bagno, qualmente, per l'impiego che hà, stante la sua cattiva sanita, massime in necessità di viaggi, è costretto servirsi di carrozza e cavalli pagatigli dal Re, come anche dell' uso de denari, et altre commodità, benche non passino immediatamente per le sue mani, il che dalla sua med. religione gli è permesso in alcuni casi, e crede che il presente sia uno, mentre l'impiego suo è per servitio della chiesa e della religione cattolica, ma, per caminare con piu quiete della sua conscienza, supplico S. B. che, quando habbi per bene che continui, voglia anco dichiarargli che senza scrupolo della sua conscienza possa valersi delle soprad. cose. Che questo Padre stia nell' impiego che è, non è se non molto utile, e la mancanza di lui potria causar danno, massime quando li negotii, che passano per le sue mani, cadessero in quelli di qualcuno non cosi ben intentionato, oltre che li ministri di N. S. possono valersi molto di lui. Nell' affare della pace si mostra molto zelante et hora io sono seco



subir et qui menaçait d'être rude, Bichi se promit d'y répondre suivant les dispositions présumées de sa cour (1). Il les pressentait peu favorables et il ne se trompait pas; elles ne l'étaient pas, elles ne le furent jamais. Sur quoi se fondait la répugnance du Saint-Siège? L'objection de principe que nous venons de signaler n'entraînait qu'un ajournement; or c'était un refus absolu, définitif, qu'opposait Urbain VIII. A Créqui, notre ambassadeur, qui le pressait sur ce sujet, le pape répondait : « Cela, c'est mon Pignerol (2), » voulant dire par là qu'il ne céderait pas plus sur cette question que la France ne voulait céder sur la conservation de Pignerol. Quelle part faut-il attribuer dans cette résistance aux raisons canoniques, c'est-à-dire à la crainte de porter atteinte à l'humilité monastique, que les capucins les premiers avaient à cœur de prémunir, et à celle d'augmenter le nombre, déjà excessif, des réguliers qui faisaient partie du sacré collège; quelle part faut-il accorder à l'influence du frère du pape, le cardinal de San Onofrio, jaloux de ne pas partager avec un autre membre de son ordre la dignité cardinalice; quelle part enfin aux sentiments personnels d'Urbain VIII et aux considérations politiques? On ne doit pas faire bon marché des scrupules religieux qui ont pu agir sur le pape (3). Quand le

nel fare la spedition di quello che deve mandersi in Alemagna, come ho già scritto. » Le nonce au card. secrétaire d'État, Toulouse, 31 octobre 1632. Arch. du Vatican. « Encores que je ne doubte point que la connoissance que vous avez du mérite et de la vertu du T. R. P. J. ne vous fasse affectionner ce qui le concerne,... neantmoins l'honnorant, ainsi que je fais, très particulièrement, je ne puis me dispenser de vous suplier de vous employer près M. le card. Antoine à ce que S. E. contribue de son credit pour qu'il plaise à N. S. P. trouver bon que led. T. R. P. J. continue à servir le roy, ainsy qu'il a très dignement fait depuis quelque temps et que S. S. en face entendre son intention, si besoin est, aux Peres du chapitre general des capucins.... » Chavigni à Mazarin, Paris, 19 avril 1633. Arch. des aff. étrang. France, 253, fol. 13. Avenel, IV, 448.

(1) Le nonce au card. secrétaire d'État, Saintes, 25 novembre 1632. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia.

(2) Mangarda au comte Paser, Paris, 25 octobre 1633. Arch. nat. Simancas.

(3) « L'ambasciatore di cotesta Maestà ha mosso ragionamento della promotione con N. S. e della persona del P. G. cap. S. B. ha procurato di persuadere a S. E. quanto importi mantenere lo stato di questa religione che riceverebbe detrimento et alteratione destruggendosi con l'apertura di questa strada alle dignità ecclesiastiche per le ragioni che sono manifeste. L'esempio del s. c.



nonce obtenait du Père Joseph sa renonciation à l'évêché qu'on lui destinait, c'était en lui rappelant l'humilité que sa robe lui imposait, et c'était le même sentiment qui amenait les capucins à combattre le projet d'élever un des leurs, le Père Michel de Marillac, à l'évêché de Saint-Malo (1). Le Saint-Père pouvait donc être sensible, lui aussi, à cette considération. Ce n'était pas elle toutefois qui pouvait l'arrêter, car il n'y avait pas d'incompatibilité proprement dite entre la robe du capucin et la barrette du cardinal. Il ne faut pas non plus exagérer l'importance de l'opposition du cardinal de San Onofrio. Arrivons tout de suite aux vrais motifs, à ceux qui en même temps nous intéressent le plus, parce qu'ils nous fournissent l'occasion de mieux connaître notre personnage et l'idée qu'on s'en faisait, c'est-à-dire aux sentiments d'Urbain VIII à son égard et à la portée politique de sa promotion.

L'objection qui mérite toute notre attention, c'est celle-ci : le Père Joseph a une réputation détestable à Rome, on l'y rend universellement responsable de tous les troubles de la chrétienté, sa promotion provoquerait contre le Saint-Père un soulèvement général. Les Impériaux affirment que c'est lui qui a déchaîné Gustave-Adolphe sur l'Allemagne et menacent de se faire protestants s'il est revêtu de la pourpre. On ajoute que, dans sa vie privée, il s'affranchit de la pauvreté prescrite par sa règle,

St Honofrio non puo militare, per esser fratello di S. S., e quello del card. Monopoli nemeno dovria esser addotto perche fu ben ricevuto nella Francia, oltre alli rispetti che passero con silentio, e muoverebbe tanto piu e darebbe colore all' instanze degli altri potentati, che propongono capp. e con la moltiplicatione di essi, oltre alla scrisura (?) e pregiuditio della religione, si cagionerebbe disconvenienza nel sacro collegio, dove gia sono molti regolari, alcuni de quali son stati habilitati per innanzi con altre dignità. Pertanto essendosi S. B. fermata nella negativa.... E perche l'amb. ha portato con ardore l'instanza, é necessario che V. S. e M. Mazzarrino ne siano informati.... » Le card. secrétaire d'État à Bolognetti, 18 juillet 1635. Arch. du Vatican.

(1) « Mémoire sur les difficultez que l'on objecte pour empecher la promotion de F. Michel de Marillac, capucin, à l'évêché de Saint-Malo. Les difficultez proposées par les peres capucins ou en leur nom ont pour fondement le bien de leur ordre, auquel importe de n'en laisser pas tirer les bons religieux qui sont le plus pur sang de leur corps et de tenir la porte fermée à l'ambition... » Cinq-Cents Colbert, VI, fol. 210.



qu'il vit avec luxe, mange dans de l'argenterie et est somptueusement meublé. Enfin il a pour ennemis les membres les plus distingués de son ordre et notamment, sans parler du cardinal San Onofrio, le Père del Negro, si considéré à Rome (1).

L'animosité dont témoignent ces imputations n'était pas nouvelle ; on se rappelle le déchaînement dont le Père Joseph fut l'objet à l'occasion de sa mission à Ratisbonne et qui alla jusqu'à lui inspirer des craintes pour sa personne (2). Si fausses qu'elles soient, elles valent qu'on s'y arrête encore, d'abord parce que les calomnies reposent toujours sur des vérités mal comprises ou sciemment défigurées et fournissent par conséquent des lumières sur celui qu'elles atteignent, et ensuite parce que, pour les hommes comme pour les choses, la légende fait partie

(1) « Rispose il Bichi che S. S. haveva deliberato nella prima promotione di promovere i prelati benemeriti della corte, che, quanto al P. G., egli non sapeva quanto saria ben ricevuto in Roma, perche gli erano stati fatti tanti mali officii e che tuttavia se glie ne facevano e piu se glien farebbero per l'avvenire, se in Francia non si applicava seriamente a dar una buona pace all' Alemagna, perche il P. G., nell' opinione di tutti, era tenuto per l'istromento principale che haveva mosse e mantenute tutte le turbolenze e che pero stimava bene che non si pensasse di tal soggetto, perche si saria data occasione alla moltiplicita de mali officii et all' oppositioni contro il d. Padre. Allora Richeliu salito in furore, etc.... Dall' altro lato il P. G. haveva gravissime e quasi insuperabili oppositioni ad esser promosso, non solo in Francia de suoi emuli, ma anche dagli Austriaci, i quali portavano concetto che da suoi consigli si fosse mosso il Re di Svezia a dannegiar l'Alemagna, ma questo forse era calunnia, perche agli sudetti mesi, prima che lo Sueco si movesse, avviso il card. Barberino della macchina che si andava meditando di spinger Gustavo in Germania e il med. Padre prometteva tutta l'opera sua per distornarle, sapendo di dar gusto al Papa e al med. card. Barberino coll' impedir una guerra universale. Con tuttocio era cosi cattivo il concetto che di lui havevasi che sud. principi e signori di tutto si protestavano che, vedendo promosso il P. G. alla porpora, sarebbe loro stato motivo di cambiar religione e farsi eretici. A questo aggiungevasi ch' egli, nel suo vivere, pareva scordar affatto della poverta cappuccina, vivendo con lusso e con argentarie et altri ricchi amobigliamenti, oltre che aveva nemici i primi soggetti della sua religione e appresso il card. San Onofrio ancora [era] in sinistro concetto, e i Francesi asserivano che il P. del Negro, religioso del medesimo istituto di fama e reputatione appresso la corte di Roma, gli facesse contrasto anch' egli al cardinalato. » *Vie ms. d'Urbain VIII*, par Nicoletti à la bibl. Barberini. Le P. del Negro est le même que Mazarin appelle le P. Neri dans une dépêche au P. Joseph du 8 déc. 1637. Il fut procureur général de l'ordre et candidat au cardinalat. Voy. aux arch. de la Propagande les instructions pour le nouveau gardien de Jérusalem du 30 juin 1626.

(2) Voy. *La mission du Père Joseph à Ratisbonne.*



intégrante de l'histoire, la façon dont un personnage ou un événement historique a été conçu par les contemporains n'étant guère moins importante que le véritable caractère de l'un et de l'autre.

Les calomnies que nous venons de reproduire attestent d'abord l'importance que les ennemis de la France attribuaient au Père Joseph dans la politique étrangère de son pays; à cet égard, leur haine n'exagérait rien, bien qu'elle se trompât tout à fait sur le sens dans lequel notre capucin exerçait son influence. L'antipathie qu'il inspirait à une partie de son ordre n'est pas non plus un fait inventé à plaisir; malgré les services qu'il lui rendait, malgré sa préoccupation constante d'étendre et d'illustrer le rôle des capucins dans l'Église, son activité politique était trop contraire à l'esprit monastique pour ne pas le faire considérer par une partie de ses frères en religion comme un déserteur du cloître, comme un ami du siècle (1). Quant à l'accusation d'oublier dans le luxe l'austérité de sa règle, si elle était complètement fausse, elle n'en était pas moins spécieuse. Ne vivait-il pas en effet au sein d'une cour, bien éloignée sans doute de l'éclat que lui donnera Louis XIV, mais animée déjà, sans parler de continuelles intrigues, par les fêtes et les spectacles qu'y organisait un ministre ami du luxe et des plaisirs? Et comment savoir, à moins d'en être le témoin, avec quel soin il se tenait à l'écart de cette vie de représentation pour se livrer soit dans ce milieu même, soit dans les couvents où il faisait de fréquentes retraites, aux sévères pratiques de sa règle?

Si la contradiction apparente qui existait dans les idées et la situation du Père Joseph donnait du crédit au travestissement que les ennemis de la France leur faisaient subir, ni le nonce Bichi ni le pape, qui s'en armaient contre lui, n'en étaient

(1) A un vieux capucin qui le chapitrait énergiquement, et le traitait comme l'auteur de tous les malheurs du monde, le P. Joseph répondit : Je fais tout le bien que je puis et je ne puis pas empêcher tout le mal. Ma plus sensible douleur est de ne pouvoir converser familièrement avec mes frères, comme je faisais autrefois. *Annales Calvairiennes* par le P. Mallevaud, p. 421.

dupes. Personne ne connaissait mieux qu'eux ses véritables idées, son véritable genre de vie. Tous deux connaissaient mieux que personne le caractère profondément catholique du système politique du Père Joseph ; tous deux savaient qu'avant de devenir l'adversaire le plus acharné de la maison d'Autriche, il avait entrepris d'affermir la paix européenne en unissant la France et cette maison contre les ennemis de la chrétienté. Ni l'un ni l'autre n'ignoraient que son animosité contre les Habsbourgs venait en partie du mécompte d'un grand cœur outré de la façon dont l'Espagne avait trahi cette belle cause, décliné ce pacte désintéressé pour poursuivre sa politique envahissante et provocatrice, que c'était ce mécompte qui l'avait conduit à la conviction que son rêve de croisade ne pourrait devenir une réalité tant que la maison d'Autriche ne serait pas abaissée, tant que la prépondérance de la France ne serait pas fondée. S'il avait été partisan de l'intervention de Gustave-Adolphe en Allemagne, il n'avait pas été à cet égard plus loin que le pape lui-même; quand le roi de Suède avait foulé nos clients catholiques et menacé notre frontière, il avait conseillé d'appuyer nos représentations par une démonstration armée, il s'était seul opposé à une invasion de l'Alsace et à une rupture prématurée avec l'empereur. Ni le pape ni le nonce ne pouvaient se laisser égarer par les dénonciations passionnées de Maximilien de Bavière, qui prenait à témoin les maux de l'invasion suédoise dans ses États pour accuser d'impuissance, ou même de connivence, le gouvernement français et le Père Joseph, et cherchait à compromettre celui-ci par le bien qu'en disaient les Suédois (1). Le pape et le nonce ignoraient d'autant moins les

(1) « .... Et il tutto (les rigueurs exercées par les Suédois) alla presenza dell' ambasciatur di Francia, M. di Sant Estienne, cognato del P. G. capp... Dal che appariva se era vero che la Francia non desiderava altro che la pace universale in Germania, come tante volte l'Alt. sua n' era stata assicurata in parole et anche il card. Barberino dal P. G., del qual religioso lo Sueco e i suoi ministri grandemente si lodavano, stimandolo molto per li buoni officii che rendeva alla corona di Francia. » Lettre du duc de Bavière au card. Barberini, 21 octobre 1632, citée par Nicoletti. *Vie ms. d'Urbain VIII. Ubi suprà.*

vraies tendances, les naturelles inclinations du Père Joseph que le Saint-Siège en avait souvent tiré parti soit pour ses intérêts particuliers, soit dans l'intérêt de la pacification européenne. Nous n'avons pas à donner ici les preuves de la façon dont notre capucin avait servi à ce double point de vue les désirs de la papauté, ces preuves sont ailleurs ; nous voulons seulement établir que, si elle se faisait l'écho des récriminations de nos adversaires, elle n'en méconnaissait pas l'injustice.

Faut-il donc croire qu'en se prononçant d'une façon aussi nette et aussi persévérante contre la candidature du Père Joseph, le Saint-Père n'obéissait pas à des considérations politiques? Ce serait se tromper. Parmi les événements importants de la période dont nous nous occupons, il faut compter le revirement qui s'accomplit dans l'attitude d'Urbain VIII. Nous avons dit en son lieu comment le pape, en face de la lutte qui déchirait l'Europe, avait été amené à abandonner le terrain politique, où il s'était mis jusque-là, pour se placer sur le terrain religieux, comment, plus rassuré sur l'indépendance du Saint-Siège et de l'Italie à l'égard de la maison d'Autriche, il avait cru le moment venu de se dégager sans éclat des liens que la communauté d'intérêts et de sentiments avait créés entre la France et lui, de s'inspirer surtout désormais de ses devoirs de chef de la catholicité (1), et comment, dans cette pensée, il mettait ses efforts et son point d'honneur à faire accepter aux belligérants la suspension des hostilités et l'ouverture des négociations. Ces nouvelles résolutions ne lui permettaient pas de faire entrer dans le sacré collège un homme qui était considéré comme l'adversaire le plus passionné et le moins scrupuleux de la maison d'Autriche, c'eût été un gage éclatant de solidarité donné à la France, un défi jeté à l'Espagne. Ce n'est pas tout ; sans doute, en repoussant la candidature du Père Joseph, Urbain VIII obéissait surtout à la crainte de fournir un grief aux gouvernements de Vienne et de Madrid et de se mettre en contradiction avec la

(1) Bref à Richelieu, 16 août 1634.



politique de neutralité qu'il voulait adopter, mais il cédait aussi au désappointement et au dépit de n'avoir pas trouvé notre capucin aussi docile qu'il l'avait espéré à ses exigences (1). Pour les satisfaire, celui-ci était allé aussi loin qu'il pouvait aller sans sacrifier les intérêts de son pays, il avait, dans ces limites, poussé le zèle pour ceux du Saint-Siège et pour la pacification dont celui-ci avait pris l'initiative jusqu'à se faire accuser de partialité et d'oubli de la dignité nationale. Mais le moment où s'opérait chez Urbain VIII l'évolution que nous avons signalée était précisément celui où le Père Joseph, déçu dans l'espoir d'obtenir contre l'empereur le concours du parti catholique germanique, sans illusion sur la sincérité des démonstrations pacifiques de l'Espagne, convaincu qu'une guerre à fond était inévitable, cédait aux entraînements d'un patriotisme aussi puissant, aussi enraciné chez lui que la foi et le prosélytisme religieux. En un mot, la papauté et la France étaient entraînées dans des voies tout à fait opposées; tandis que l'une tendait à se préoccuper exclusivement des intérêts du catholicisme européen, l'autre inclinait de plus en plus vers une politique purement nationale.

L'irritation que le pape éprouvait de cette divergence devait retomber sur le Père Joseph plus encore que sur Richelieu. Le sens dans lequel le premier avait exercé son influence, les gages qu'il avait donnés à la cause du catholicisme et de la papauté, sa situation de capucin qui lui faisait un devoir d'obéir passivement, *perinde ac cadaver*, aux injonctions du Saint-Siège et de ses supérieurs, tout autorisait la curie à compter sur lui plus que sur personne dans le gouvernement français, tout l'amenait à lui demander beaucoup et à se montrer plus irritée de ses résistances que reconnaissante de ses services (2).

(1) Voy. notamment dép. du nonce Bolognetti au card. secrétaire d'État. St-Leu 3 août 1634. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia 81.

(2) Il P. Giuseppe, che, per la professione di religioso che fà, è obligato ad haver mira maggiore al bene della religione, dovrebbe agevolar le cose [pour la paix] et, in riguardo di tanto servitio di Dio, rimetter qualche cosa di quel rigor politico. Le card. secrétaire d'État au nonce, 29 août 1634. Arch. du Vatican.

L'accueil défavorable fait aux premières ouvertures de la France ne la découragea pas. Un agent spécial, La Barde, abbé de Saint-Vulgis (1), parent de Bouthillier, fut envoyé à Rome pour seconder les instances de notre ambassadeur Créqui (2). Richelieu ne se laissa pas arrêter par la difficulté de faire passer un candidat du roi dans une promotion qui n'était pas celle des couronnes (3). La nouvelle de la présentation du Père Joseph rehaussa encore son crédit (4). On disait que sa promotion avait été accordée par le pape pour prix de la préséance de son neveu, don Taddée, préfet de Rome, sur l'ambassadeur de France (5), on disait encore que le cardinal de Lorraine, venu à la cour à la fin de 1633, céderait son chapeau au Père Joseph pour épouser la marquise de Combalet (6). La promotion eut lieu à la fin de 1633, le Père Joseph n'y était pas compris. On espérait encore que le chapeau réservé *in petto* serait pour lui; il fut pour Ceva, le nonce extraordinaire de France. Dès le commencement de l'année suivante, le gouvernement français renouvelait sa présentation (7).

En dehors de cette marque de haute estime, notre héros en recevait d'autres de nature à faciliter sa promotion. Nous avons déjà dit que Richelieu lui cherchait un évêché; en 1635 (8), sur

Nunz. di Francia 81. Le même au même, 21 nov. 1634. Nunz. di Fr. 87.

(1) Nicoletti. Le Père Joseph en parle dans une lettre du 16 avril 1633 conservée aux arch. de la Propagande. Chavigni à Mazarin. Paris, 19 avril 1633. Arch. des aff. étrang. France, 253, fol. 13.

(2) Dépêche de de Vic, 21 nov./2 déc. 1633. Dépêche d'Augier et de de Vic, 26 novembre/6 décembre 1633. Record office.

(3) Soranzo au doge, 8 nov. 1633. Bibl. nat. *Filze.*

(4) Soranzo au doge. Paris, 1er novembre 1633. *Ibid.* Le nonce au card. secrétaire d'État. Château-Thierry, 5 décembre 1631. Arch. du Vatican.

(5) Dép. de de Vic. 21 nov./2 déc. 1633. Record office.

(6) Dép. d'Augier et de de Vic. 4/15 décembre; 16/26 décembre 1633. *Ibid.*

(7) Lettre du roi au pape, contresignée de Bouthillier, 5 janvier 1634.

(8) Mémoire d'affaires particulières. Ruel, 12 octobre 1635. Avenel, V, 296. « Le Roy se souviendra, si luy plaist, qu'il y a quelque temps que, sur l'advis qu'eut S. M. de la mort de l'abbé d'Allgre, elle eut agreable de destiner l'abbaye de S. Evroux pour le P. J., lorsqu'il sera ce à quoy S. M. l'a nommé... Si Elle a agreable de persister à ce qu'Elle avoit resolu, Elle fera du bien a un homme qui n'a rien et qui n'y pense pas... Personne ne verra, si plaist au Roy, ce mémoire. » Amiens, 13 octobre 1636.



le faux bruit que l'abbaye de Saint-Évroult était vacante par la mort du titulaire, il priait le roi de la donner au capucin, s'offrant, sans crainte de simonie, à la lui garder jusqu'à ce que son élévation au cardinalat lui permît de la prendre. En 1634, le Père Joseph entrait au conseil en qualité de ministre d'État (1).

Sa faveur était si bien établie qu'elle résista aux disgrâces que deux de ses créatures attirèrent sur la France et à de redoutables inimitiés. Le premier de ces protégés compromettants fut Henri de Gournay, comte de Marcheville. On se rappelle peut-être qu'après être entré, sous le patronage du cardinal de Bérulle, dans la maison de Gaston d'Orléans (2), Marcheville était allé, sur la désignation du Père Joseph, servir en Allemagne, de 1625 à 1629, la politique inspirée par le capucin. En 1630, il avait été nommé à l'ambassade de Constantinople à la place du comte de Cesy. Par son arrogance systématique, par la confusion qui paraît s'être établie dans son esprit entre la fermeté, indispensable avec les Orientaux, et la provocation, si périlleuse au sein d'une population fanatique, il ajouta aux difficultés d'un poste difficile en tout temps à cause de la situation privilégiée de notre pays en Orient et de la nature du gouvernement ottoman, plus épineux encore au moment où il l'occupa, en raison des imprudences de son prédécesseur et des usurpations commises aux dépens de nos privilèges par les autres nations chrétiennes ; il exaspéra tellement le Divan par ses incartades que le caïmacan le fit embarquer sur un vaisseau français et que son prédécesseur, Cesy, resté à Constantinople pour liquider les dettes dont il s'était rendu caution, fut chargé par le Grand Seigneur (3) de gérer l'ambassade jusqu'à la nomination d'un titulaire. Revenu en France en juillet ou août 1634, Marcheville n'osa pas se présenter devant Louis XIII ni devant Richelieu avant de savoir par le Père Joseph l'accueil qu'il

(1) Dép. d'Augier, 10/20 juillet 1634. Record office.
(2) Bérulle à Richelieu, 1624.
(3) Arch. des aff. étrang. Turquie.

recevrait. Il attendit à Luzarches, tout près de Chantilly, où était la cour, la réponse du capucin (1). Il n'obtint d'audience ni du roi ni du cardinal. Son protecteur lui-même, — il était le seul ou peu s'en faut, — s'associa au blâme universel. Il chercha toutefois et réussit à étouffer la clameur soulevée contre sa créature, et son crédit personnel n'en fut nullement atteint (2).

La surprise de Philippsbourg par les Impériaux (24 janvier 1635) fut un coup plus sensible encore pour la France et mit plus directement en jeu la responsabilité du Père Joseph. L'importance stratégique et politique de cette place en rendait la perte très préjudiciable à nos intérêts, les circonstances dans lesquelles elle était perdue, en paraissant justifier la répugnance de nos alliés à nous la livrer et accuser la prudence et le courage de ses défenseurs, ajoutait un affront et un ridicule au dommage matériel, et c'était notre capucin qui en avait fait donner le gouvernement à Arnauld, son parent par alliance (3). La nouvelle de cet accident affecta beaucoup le roi et il ne put réprimer un mot piquant sur les « capitaines qui font leur carrière par les moines (4) ». Notre héros se considéra comme responsable de ce fâcheux événement, l'émotion qu'il en ressentit, s'ajoutant à une indisposition dont il souffrait déjà, provoqua une de ces éruptions auxquelles un tempérament échauffé par le travail et les privations le rendait sujet. Il s'éclipsa pendant quelque temps et Richelieu employa une journée tout entière à le consoler. Quand Arnauld, qui avait été

(1) Dép. d'Augier et de de Vic. Chantilly, 8 août 1634. Record office.

(2) « ... È quello ch' unicamente ha sostenuto sempre M... » Soranzo au doge, 4 juillet 1634. Bibl. nat. *Filze*. Richelieu déclarait à Soranzo qu'il n'avait jamais eu bonne opinion de Marcheville. *Ibid.* « Il cap. e gl' altri che sostentano March., hanno procurato di scemare lo strepito... » Soranzo au doge, 21 avril 1634. *Ibid.* Voy. encore sur cette affaire Lepré-Balain, le mémoire justificatif de Marcheville, *Relation du succès de l'ambassade du comte de March.*, etc. *Mémoires sur l'ambassade de France à Constantinople en* 1634; Saint-Priest, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, p. 209, 210, 214; Leroux, 1877, in-8°; *Mém. de Richelieu*, à la fin de l'année 1634; Th. Lavallée, *Revue indépendante*, année 1843.

(3) La sœur d'Arnauld avait épousé Feuquières, cousin germain du Père Joseph.

(4) Dép. d'Augier et de de Vic. Paris, 4 février (n. s.) 1635. Record office. Grotius à Oxenstierna, 12/22 février 1635.

fait prisonnier, s'échappa et revint en France, il se concerta avec son protecteur sur les moyens de se justifier. Le sort de Des Chapelles, qui venait d'avoir la tête tranchée pour avoir laissé prendre Sierck, n'était pas fait pour le rassurer. Ce fut sur le conseil du Père Joseph qu'il alla se constituer prisonnier à la Bastille. Il n'y resta pas longtemps. Il avait d'excellentes excuses et un puissant avocat pour les faire valoir. Ceux qui avaient pensé que son malheur ébranlerait le crédit de son patron furent trompés ; après une absence de quelques jours, que son état de santé pouvait suffire à expliquer, celui-ci reparut à la cour aussi influent que jamais (1).

La fortune du Père Joseph résista donc aux disgrâces de ses créatures comme à l'hostilité de ses adversaires. Parmi ces adversaires, on est étonné de trouver Charnacé. Celui-ci, en

(1) Lustrier à l'empereur, Paris 9 février 1635. Arch. imp. et roy. de Vienne. *Gallica.* « La memoria della perdita di Udnein... sempre piu rincresce, tra gli altri adoloratissimo ne rimane il cap., che percio e stato sin hora retirato, et il card. fu espressamente tutto quasi un giorno per consolarlo. Pare a lui che a se stesso possa essere attribuita la colpa di questo sinistro avenimento, havendo operato che il capitano Arno ne fosse governatore. » Contarini au doge. Paris, 13 février 1635. Bibl. nat. *Filze.* « Mortificato bene per il sud. caso è stato il P. G., parente del governatore Arnaut et intercessor suo con l'amb. Fequeres, cognato del med. Arnaut per far li havere d. governo. E come per innanzi S. P. era un poco indisposto aggravata poi con questo travaglio, non è per ancora ritornato in stato da poter remettere alla fatica di negozii. » Gondi au premier secrétaire d'État. Paris, 13 février 1635. Arch. de Florence. « Arnaut, governatore di F., scappato di mano agli Imperiali, venne quà, dove volontariamente s' e costituito prigione nella Bastiglia per justificarsi a che dev' essere andato con buone cautele e sicurezze di venirne a capo, il P. G. essendo suo parente et suo amico... Ammalato anche il P. G. d'una febbre come quartana e d'un gran ribollimento di sangue, che li dà fuori sorsi per tutta la vita [*lisez :* per tutto il viso], negozia ancor egli nondimeno ma, fuor della cose della guerra, tutto si fà con fatica e lunghezza. » Le même au même. Paris, 19 juin 1635. *Ibid.* « Il P. G. è qua tuttavia senza potersi ancor' egli liberare della sua febbrezza e scabbia, o sia fuoco salvatico, ma non lascia parimente egli di negoziare et i d[ni] segretarii di stato vanno spesso a scrivere nella sua cella. » Le même au même. Paris, 3 juillet 1635. *Ibid.* « Con il cap. non mi son ritrovato da qualche tempo in qua per esser stato egli ritirato per la perdita di Filisburg e dopo ancora risentito ; questi ultimi giorni è pero partito per andar a ritrovar il s. card. a Reomont. » Contarini au doge. Paris, 20 mars 1635. Bibl. nat. *Filze.* Dép. d'Augier, 22 mai/1er juin 1635. Record office. Grotius à Oxenstierna, 12/22 février 1635 ; 15 juin 1635. *Mém. de Richelieu*, II, 579-580.

effet, lui devait sa carrière (1). Cela ne l'empêcha pas d'entreprendre la ruine (2) de son bienfaiteur, mais, par une pareille tentative, il ne pouvait que consommer la sienne propre. Il se mit par là à deux doigts de sa perte et il fallut, pour la lui éviter, l'énergiqne intervention de Chavigni. Reconnaissant qu'il s'était attaqué à trop forte partie, il essaya de désarmer le Père Joseph et lui fit porter par des tiers, notamment par le maréchal d'Estrées, l'apologie de sa conduite. Le capucin feignit d'être convaincu, mais conserva au fond du cœur un ressentiment qui ne resta pas inactif (3). Il serait intéressant de connaître les causes de l'animosité de Charnacé et les ressorts qu'elle fit jouer, mais à cet égard nous sommes réduit à des conjectures. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la vive discussion qui s'éleva entre lui et le Père Joseph au sujet de l'Alsace. Le document qui nous la révèle ne dit rien de la divergence d'opinion qui y donna lieu, mais, à la date où elle se produisit, on ne peut guère douter qu'elle ait porté sur la question de

(1) « .... Specialement le dernier [Charnacé] qu'il avoit mis dans l'employ... » Lepré-Balain.

(2) « E stato anco procurato da Sciarnasse d'abbatter il cap., ma egli, con il favore grande che tiene appresso il s. card., ha superato ogni cosa... » Contarini au doge. Paris, 23 janvier 1633. Bibl. nat. *Filze*.

(3) .... led. s[r] de Charnacé ne doit craindre qu'aucun mauvais rapport lui puisse nuire pres de M. le card., car il le connait tres bien. Le R. P. J. eut été bien aise de savoir la matiere de cette calomnie... » Le Père Joseph à Charnacé. Ruel 25 nov. [1633]. Arch. des aff. étrang. Hollande, XIV, fol. 525. « J'apprends de tous cotés et... particulièrement de M[gr] le card. de la Valette, de M[gr] le maréchal, de M. d'Aigueberre et de mon neveu de Miré que j'étois sans vous irreparablement ruiné auprès de M[gr] le card. pour des choses dont je penserois retirer quelque gré de S. Ém., si elle étoit veritablement informée comme elles se sont passées.... M[gr] le maréchal [Estrées] ne me mande aucune particularités de l'éclaircissement qu'il a eu avec le T. R. P. J., seulement qu'il l'a fort satisfait, dont j'ai été très aise, en l'assurence que j'ai que le bon pere ne lui a rien promis qu'il n'effectue très religieusement, n'étant pas accoutumé de dire d'une façon et faire de l'autre, ni prometlre amitié qu'il ne tienne inviolablement. » Charnacé à Chavigni. La Haye, 16 avril 1636. Aff. étrang. Hollande. « .... Benche debba... confidentemente accennare a V. E. che il P. G. non ama punto Charnase e che, quando io partii, faceva ogni diligenza appresso il s. card. di Rich. perche fosse il susd. escluso della negotiatione della pace, non ostante che il mareschal di Bressé procurasse al possibile di sostenerlo. » Mazarin au card. Barberin. Avignon, 30 avril 1636.

savoir s'il fallait entrer en Alsace avec une armée et que Charnacé se soit montré partisan de cet acte d'agression contre l'Empire, tandis que le Père Joseph y était contraire. D'ailleurs des raisons personnelles ont pu tout aussi bien, et même mieux que des oppositions de principes, brouiller deux hommes qui s'entendaient en somme sur les grandes lignes de la politique nationale. Charnacé compromettait par une certaine raideur, par une humeur un peu cassante, ses talents de diplomate (1); sa négociation avec Gustave-Adolphe avait souffert de ces défauts et il avait failli en venir à des voies de fait avec le baron de Saint-Étienne, beau-frère du Père Joseph (2), et avec La Grange aux Ormes, l'une de ses créatures (3). Il avait bien pu aussi subir l'influence de son beau-frère, le maréchal de Brézé, personnage irritable et violent jusqu'à l'extravagance (4), qui ne ménageait personne et notre capucin moins que personne. Celui-ci, de son côté, était susceptible, vindicatif et passionné. Du contact de ces deux natures devaient presque infailliblement naître des conflits.

Ce qui ressort de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer sur le cabinet de Richelieu, c'est que, de 1632 à 1635, l'ascendant du Père Joseph atteint son apogée, c'est qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour que sa situation officielle soit en rapport avec son influence réelle et le désigne à tout le monde comme l'héritier présomptif du premier ministre. Mais il se dégage encore de cette étude une conclusion qui porte plus loin : par le jour qu'elle nous ouvre sur les ressorts intimes d'une grande politique, elle nous rappelle utilement les misères dont toute politique est faite, la part inévitable de l'accident et des circons-

(1) « M. de Charnacé se souviendra qu'entre les bonnes qualités qu'il a, il est impossible qu'il n'en ait quelque mauvaise et, entre icelles, un de ses meilleurs amis l'avertit que l'opiniatreté ne tient pas mal sa place. » Richelieu à Charnacé, 22 avril 1636. Avenel, V, 447. Cf. p. 495.

(2) Wicquefort cité par Aretin, *Bayerns ausw. Verhältnisse*, I, 309, n. 62.

(3) Journal inédit de Charnacé.

(4) *Mém. du card. de Retz*, éd. Feillet, I, 105-106.

tances individuelles dans des événements qu'on est porté aujourd'hui, par réaction contre l'histoire anecdotique, à expliquer trop exclusivement par des lois générales. Quand on connaît les compétitions qui divisaient les collaborateurs de Richelieu, les mauvais vouloirs et les trahisons qui se dissimulaient dans son entourage, quand on connaît, d'autre part, ses infirmités, l'affaissement physique et moral sous l'empire duquel sa main laissait parfois flotter les rênes, on s'étonne moins des défaillances de la politique étrangère et on se convainc que celle à laquelle il a attaché son nom n'était pas exempte plus qu'une autre des causes de faiblesse inhérentes à tout ce qui est humain. C'est une raison de plus pour admirer le coup d'œil presque infaillible et l'énergie presque constante des deux hommes qui, maîtrisant tant d'obstacles, ont su acheminer le pays vers le but glorieux que leurs successeurs devaient lui faire atteindre.



CHAPITRE XIV

LA PRISE DE BRISACH ET LA MORT DU PÈRE JOSEPH.

(1635-1638)

Ce que le Père Joseph pense de la guerre. — Supériorité militaire et politique des Impériaux. — Manifestes composés par le Père Joseph. — Début de la campagne. — Opérations de l'armée du Rhin. — Traité de Saint-Germain. — Le Père Joseph et Bernard de Saxe-Weimar. — Part du Père Joseph dans les opérations militaires. — Campagne d'Italie. — Disgrâce de Servien. — Valeur de Noyers. — Plan de la campagne de 1636. — Bernard de Saxe-Weimar à la cour. — Projet sur l'armée des Pays-Bas. — Campagne de 1636. — État d'esprit des Parisiens. — Réveil religieux chez Richelieu. — Influence du Père Joseph. — Énergie de Richelieu. — Élan patriotique. — Reprise de Corbie. — Traités avec la Suède, le landgrave de Hesse et la Hollande. — Avènement de Ferdinand III. — Refroidissement du roi pour le Père Joseph. — Négociations pacifiques. — Intérêt fondamental de la France dans la guerre. — Ouverture du congrès de Cologne. — Conditions de Ferdinand III. — Retraite de Gaston et du comte de Soissons. — Perte de la Valteline. — Les neutres : le grand-duc, les Suisses, la Pologne, le Danemark, l'Angleterre. — Les alliés : la Suède, le landgrave de Hesse, la Hollande, la Savoie, Mantoue. — Vues sur les Turcs. — Rapports avec Ragoczi. — Campagne du Nord en 1637. — Campagne du Rhin en 1637 et en 1638. — Siège de Saint-Omer. — Les collaborateurs de Richelieu. — Activité de Richelieu. — Les journées du Père Joseph. — Dispositions d'Urbain VIII. — Difficultés du congrès. — Négociations secrètes. — Sincérité du Père Joseph et de Richelieu dans ces négociations. — Hostilité d'Urbain VIII contre la promotion. — Campagne pour la promotion. — Urbain VIII cède. — Prise de Brisach. — Mort et obsèques du Père Joseph.

Le 19 mai 1635, la France avait solennellement notifié à l'Espagne l'ouverture des hostilités directes. Faut-il croire

Lepré-Balain (1), quand il affirme que ce fut malgré l'opposition du Père Joseph? Cela est difficile à concilier avec les circonstances dans lesquelles la guerre s'ouvrait, avec les déclarations du Père Joseph lui-même. Nous avons mis (2) sous les yeux du lecteur quelques lignes d'une lettre où le capucin annonce cet événement à d'Avaux; nous avons fait ressortir l'ardeur belliqueuse et les aspirations pacifiques qui s'y mêlent. Ce mélange se rencontre dans toute sa carrière, et nous le remarquerons particulièrement dans la période où nous entrons et où devaient se poursuivre parallèlement une guerre acharnée et des négociations, empreintes, du côté de la France et des Habsbourgs autrichiens du moins, d'une incontestable sincérité. Mais le Père Joseph avait pris son parti de la guerre, il la sentait indispensable et il est dès lors impossible d'admettre qu'il s'y soit opposé.

Il la croyait, d'ailleurs, peu durable et cette illusion était, dans une certaine mesure, partagée par Richelieu. Ils en eurent une autre qui explique la première. Ils ne se rendaient pas un compte suffisant de la supériorité militaire de la maison d'Autriche.

Grâce à Richelieu, nos armées avaient fait des efforts et obtenu des succès qui avaient vivement frappé l'imagination européenne et, bien qu'il ait été beaucoup gâté depuis sous ce rapport, notre patriotisme ne sera jamais insensible au souvenir du siège de La Rochelle, du passage de Suse ou de la défense de l'île de Ré. Mais ces brillants faits d'armes n'impliquaient pas l'existence d'une organisation militaire capable de suffire à une lutte prolongée. En réalité, l'armée française était à créer et il fallait la créer en face de l'ennemi. Pour comble de difficulté, les rassemblements qu'on appelait de ce nom allaient s'essayer à la grande guerre au moment où celle-ci, sous l'influence d'un capitaine de génie, était en train de se métamorphoser. Pour s'adapter aux mouvements et aux con

(1) *Biographie*, p. 465.
(2) Voy. le chap. XII : *La préparation de la rupture ouverte.*

centrations rapides dont Gustave-Adolphe le premier avait fait un système, pouvait-on compter sur des soldats sans attachement au drapeau, sur des officiers qui mettaient leur honneur de gentilshommes à ne relever que d'eux-mêmes, sur des généraux qui n'avaient pas connu d'autre école que les guerres civiles ou la guerre lente et méthodique de Hollande? Les vices d'organisation de nos armées étaient, à la vérité, communs à celles de nos adversaires; ces dernières n'étaient, par exemple, ni mieux payées ni moins redoutables pour la population civile, mais elles avaient, ce qui vaut mieux que tout le reste, des traditions militaires et la confiance dans des chefs qui s'appelaient ou s'étaient appelés Tilly, Waldstein, Jean de Werth, Piccolomini, Gallas et qui, par l'autorité qu'ils avaient acquise sur leurs soldats, transformaient un ramassis d'aventuriers en un corps homogène, animé d'un même esprit (1).

Très supérieure au point de vue militaire, la maison d'Autriche, dès le début des hostilités, voyait la situation politique se simplifier et s'améliorer beaucoup à son profit. La paix de Prague, dont les bases avaient été posées à Pirna le 24 novembre de l'année précédente, allait se conclure (30 mai). Fondée sur le désaveu de l'édit de restitution, elle consommait la réconciliation de la majorité du parti protestant avec l'empereur et faisait présager la réconciliation du reste. C'était l'Allemagne pacifiée, unie contre l'étranger sous un chef national. Le caractère de la guerre pouvait s'en trouver changé du tout au tout. Le roi Très-Chrétien ne pourrait plus revendiquer le titre de défenseur de « la liberté germanique »; au lieu d'une maison ambitionnant de dominer l'Europe et impuissante à se faire obéir au centre même de son empire, c'était une nation que la France risquait d'avoir devant elle, nation bien moins avancée qu'elle dans la voie de l'unité, mais bien redoutable le jour où elle aurait subordonné ses divisions religieuses et ses

(1) Canovas del Castillo, *Del principio y fin que tuvo la supremacia militar de los Españoles*. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, IV, 21 et suiv. — *Perroniana* aux mots : ESPAGNOLS et FRANÇAIS.

tendances particularistes à l'esprit national déjà très vivant.

Les belligérants devaient, au début de la guerre, se préoccuper de mettre l'opinion de leur côté. Elle était déjà une puissance. En France, on pouvait citer tel pamphlet qui avait discrédité et ébranlé le pouvoir ; dans le domaine international on ne l'avait pas négligée non plus ; les deux partis qui divisaient l'Europe avaient toujours été jaloux d'établir la légitimité de leur cause, les titres de leurs revendications. De là une polémique alimentée à la fois par des feuilles légères et des ouvrages bourrés de textes. Richelieu, qui avait cru trouver dans l'arrestation arbitraire de l'électeur de Trèves un prétexte favorable de rupture, n'estima pas avoir assez fait pour rejeter sur nos adversaires le rôle odieux d'agresseur. Le Père Joseph rédigea un manifeste (1) destiné aux cours souveraines et aux pays étrangers. Ce manifeste fut entre Bouthillier et lui l'occasion d'un froissement qui confirme l'idée que nous avons déjà donnée de leurs rapports. Le capucin l'avait remis à Bouthillier pour le faire expédier, enregistrer et publier. Le surintendant se permit d'y faire des retouches. L'auteur se plaignit des altérations subies par son œuvre, de l'incorrection typographique qui la déparait, du mauvais accueil que ces circonstances lui avaient attiré du public. Il faut voir le ton d'humilité avec lequel le surintendant se défend. Il commence par reconnaître que la rédaction du manifeste, tel qu'il l'a reçu des mains du capucin, était parfaite ; il se fait ensuite un mérite d'avoir gardé à l'auteur le secret que celui-ci lui avait recommandé. Si parfait que fût cet écrit, il a cru néanmoins pouvoir le modifier, mais il n'est pas le seul qui ait pris cette hardiesse, le cardinal l'a modifié à son tour. Quant à l'effet qu'il a produit, le Père Joseph a été mal renseigné ; son œuvre a été, du moins, très bien reçue au parlement de Paris, la seule cour souveraine dont l'impression soit déjà connue. Elle contraste avantageuse-

(1) Projet de manifeste contre les Espagnols. De la main du P. Ange de Mortagne. Minute corrigée. Espagne, XVIII f° 128. Inséré dans le *Mercure français* (XX, 948) avec des modifications.



ment avec la déclaration (1) dont Servien est l'auteur et qui n'a de valeur que grâce aux emprunts qu'elle lui a faits. Enfin elle a obtenu un suffrage décisif, celui de Son Éminence qui ne le donne pas facilement. Même avec ses modifications, elle ne peut donc que faire honneur au Père Joseph dont Bouthillier n'a été que le collaborateur ; seulement il ne faut pas la lire dans la publication incorrecte qu'on en a faite, mais dans l'édition qu'on en prépare (2). Le surintendant n'était pas, en effet, bien coupable, le remaniement que la rédaction primitive avait reçu en passant par ses mains, n'en avait pas altéré le caractère, et ses explications satisfirent complètement le capucin (3).

En même temps qu'une apologie du gouvernement français, ce document était indirectement une apologie personnelle, car par cela même qu'il présentait l'histoire des relations de la France et de l'Espagne depuis la mort de Henri IV, il fournissait la justification de l'évolution qui avait fait de l'apôtre de la paix européenne l'adversaire le plus acharné de la maison d'Autriche. Rien n'y manquait de ce qui devait faire rejeter sur l'Espagne la responsabilité de la rupture, ni l'agression des Espagnols contre le duc de Savoie en 1617, ni leur intervention en Valteline, ni la brouille suscitée par eux entre la France et l'Angleterre, ni le feu de la guerre civile rallumée par leurs soins, ni leur conduite plus qu'équivoque pendant le siège de La Rochelle, ni leur double tentative d'usurpation du Montferrat, ni leurs intelligences avec Gaston et le duc de Lorraine, ni l'insécurité que leurs desseins sur l'Italie et l'Allemagne répandaient en Europe, ni enfin l'intimidation qu'ils exerçaient sur le souverain pontife. A ces provocations répétées, le publiciste officiel oppose la longanimité du roi. Cette longanimité n'a pas désarmé les Espagnols. Après avoir longtemps résisté aux sollicitations

(1) Cette déclaration, en date du 6 juin, est insérée dans la *Gazette de France*, année 1635, n° 85. Grotius à Oxenstierna, 4/14 février 1636. *A. Oxenstiernas Skriften och Brefvexling*, n° 71.

(2) Bouthillier au Père Joseph. Fontainebleau, 23 juin 1635. France, vol. 72 (Nou 814), f° 203.

(3) Le Père Joseph à Bouthillier, 27 juin 1635. Même vol., f° 682.

qui le pressaient de prévenir des desseins menaçants pour l'indépendance de l'Europe et de son royaume, le roi Très-Chrétien est forcé par de nouveaux actes d'hostilité, et surtout par l'emprisonnement de l'électeur de Trèves, de recourir à la voie des armes, mais il proteste, en le faisant, de sa disposition à se prêter à la négociation d'une paix générale où tous ses alliés seraient compris. Ce réquisitoire, écrit avec une certaine confusion, dans un style qu'on voudrait plus vif mais dont la force va jusqu'à la véhémence, n'était pas moins véridique que passionné; il grossissait seulement l'importance de l'attentat dont l'électeur de Trèves avait été victime en le présentant comme la cause déterminante de la guerre. Ce n'était, nous le répétons, qu'un prétexte bien choisi. Avant cet événement la guerre était résolue, le plan de campagne arrêté, la concentration des troupes opérée et, à défaut de cette occasion de faire appel aux armes, la France en aurait trouvé une autre. Dans les commentaires qu'il a joints à son manifeste, le Père Joseph avoue lui-même qu'il a dissimulé le parti pris de rompre, en faisant de l'entrée de Rohan en Valteline la conséquence de l'attentat commis contre l'électeur, tandis qu'elle était en réalité l'exécution d'ordres antérieurs. Les Espagnols ne pouvaient ignorer que tout était prêt, avant leur coup de main sur Trèves, pour l'ouverture des hostilités et, dans leurs réponses, ils ne manquèrent pas de réfuter le parti que leurs adversaires tiraient de cet événement.

Ce manifeste avait été précédé d'un autre (1), également dû à la plume du Père Joseph. Écrit quelques jours après la bataille d'Avein (20 mai), il s'adressait particulièrement aux provinces belgiques, qu'on espérait soulever contre l'Espagne et où il fut répandu par les soins du duc de Bournonville et du prince d'Épinoy, chefs désignés du mouvement insurrectionnel (2).

(1) Arch. des aff. étrang. Espagne, XVIII, f° 124. Signalons aussi le premier jet, encore informe, d'un manifeste rédigé par le Père Joseph à une époque que nous ne saurions préciser, mais qui est postérieure à la diète de Ratisbonne et probablement antérieure à la mort de Gustave-Adolphe. Aff. étrang. Suède, II, f° 221

(2) Bouthillier au Père Joseph. *Ubi suprà*.



Ce fut aussi sous ses yeux que Stella de Morimont compos et publia, en le signant du pseudonyme transparent de Justus Asterius, son pamphlet contre la paix de Prague. Ce personnage, originaire des Deux-Ponts, servait notre pays dans la diplomatie et dans la presse et, à ce dernier titre, il dépendait du Père Joseph, inspirateur ou censeur de la polémique officieuse. Un jour vint où cette censure parut importune à l'écrivain et où il se brouilla avec celui qui l'exerçait (1).

Quand paraissaient ces appels à l'opinion, les hostilités avaient déjà commencé. Le lendemain de la déclaration de guerre, la campagne s'ouvrait par la bataille d'Avein. Cette rapidité était imposée par les intelligences de la France avec certains chefs de l'aristocratie belge (2), par la nécessité de précipiter un mouvement dont les organisateurs étaient déjà suspects, arrêtés ou fugitifs, par l'espoir que l'invasion serait secondée par la population. Ces calculs furent trompés. Les assurances données par les émissaires du prince d'Épinoy et du duc de Bournonville ne se réalisèrent pas. Parmi ces émissaires, que le Père Joseph prit immédiatement sous son patronage et dont il utilisa de suite le zèle et l'influence, on distingue un minime français, le Père Charles, établi depuis huit ans à Bruxelles, prédicateur renommé, confesseur à la mode, très au courant de ce qui se passait dans la petite cour de la reine mère, chez la princesse de Phalsbourg et en général dans la société bruxelloise, fort ardent à se venger de la saisie et de l'expulsion dont il avait été victime et s'offrant à servir d'espion à l'armée en même temps que d'aumonier. On distingue encore un capucin, qui se faisait fort d'obtenir la défection du gouverneur de Béthune,

(1) Leicester à son gouvernement, 12/22 mai 1637. Record office. State papers, France. Louis Aubery du Maurier à Stella de Tercy, 5 février 163[9]. *Revue hist. et arch. du Maine*, I, p. 251 (1876). Avenel, VI, 174, n° 3. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, p. 131, n. 3. Les écrits composés, sur l'ordre de Richelieu, pour soutenir les prétentions de la France sur les pays voisins, passaient sous les yeux et par les mains du Père Joseph. Voy. ses lettres à Du Puy et à Godefroy, gardes des chartes du roi. Coll. Du Puy, vol. 881, f°s 35, 36, 37, 38, 39.

(2) Théod. Juste, *Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne*, 1851.

dont il était l'ami. Le Père Joseph l'envoyait sur la frontière, en deçà de laquelle il devait prudemment rester et où il devait s'aboucher avec ceux qui pouvaient le seconder. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, était avisé en même temps de favoriser ces manœuvres (1). Mais, nous l'avons dit, le gouvernement des Pays-Bas avait l'œil sur elles. Ce qu'elles ne pouvaient faire, l'heureux début de nos armes ne le faisait pas davantage; au lieu d'ébranler la population en notre faveur, la victoire d'Avein (2) fortifiait son loyalisme. Les excès de l'armée envahissante soulevèrent contre ses prétendus libérateurs cette population qui supportait avec une parfaite résignation la domination étrangère et qui ne s'était jamais associée aux projets d'indépendance qu'on faisait pour elle. L'armée n'avait pas emporté de vivres pour longtemps, parce qu'on croyait que le pays lui en fournirait; isolée de la France, ne rencontrant pas dans celle du prince d'Orange un concours suffisant, elle fut réduite à de cruelles privations. S'il faut en croire un historien anonyme, cité par Griffet, le Père Joseph aurait eu, en cette circonstance, plus de prévoyance que Richelieu; il lui aurait représenté combien il était imprudent de ne pas conserver des communications entre la France et l'armée, de compter uniquement, pour le ravitaillement de celle-ci, sur le pays ennemi.

L'armée du Rhin n'entra en campagne qu'assez longtemps après celle du Nord. Sur notre frontière orientale c'était aux Impériaux que nous allions avoir affaire et, malgré l'impossibilité de les tenir en dehors de la lutte, on ne voulait pas se donner le tort de les attaquer sans déclaration de guerre. On ne se flattait pas, d'ailleurs, de trouver là, comme on avait cru le trouver en Belgique, une population peu affectionnée à ses maîtres, sans nationalité arrêtée, mûre pour l'annexion. On remarque, à

(1) Le Père Joseph à Richelieu, juin 1635. Arch. des aff. étrang. France, 814, f° 217. Note du Père Joseph, 19 juin 1635. Même vol. f° 194. Le Père Joseph à Richelieu, 13 juin 1635. Même vol. f° 617.

(2) Voy. dans la *Gazette de France*, n° du 26 mai 1635, la relation de la bataille envoyée par le Père Joseph.

l'égard de la région rhénane, la même hésitation, les mêmes ménagements dans les plans militaires que dans les vues politiques (1). Enfin, quand même ces diverses considérations n'auraient pas fait préférer la défensive, elle aurait été imposée par le mouvement offensif des Impériaux, dont les différents corps traversèrent le Rhin au mois de juin (2).

L'armée de l'Est était surtout destinée, selon ce que ferait l'ennemi, ou à appuyer celle du Nord ou à défendre la ligne du Rhin et à assurer la conservation de la Lorraine. Elle devait, toutefois, en dépit de son chef, en dépit d'elle-même, se trouver entraînée à un rôle plus hardi par l'homme de guerre éminent sous la direction duquel elle allait passer. Ce fut le 27 juillet seulement que le cardinal de La Valette fit sa jonction à Sarrebrück avec Bernard de Saxe-Weimar. Il était temps. Celui-ci, mis en péril par la marche parallèle des Impériaux, menaçait, s'il n'était secouru, d'adhérer au traité de Prague, mais que la France mît vingt mille hommes à sa disposition et il se faisait fort de reporter la guerre sur la rive droite du Rhin. La jonction des forces de La Valette avec les siennes lui permit de tenter un mouvement comme, à cette époque, un élève de Gustave-Adolphe pouvait seul en entreprendre, car, laissant derrière lui des ennemis auxquels le reste des forces françaises devait suffire à tenir tête, il entreprit de débloquer Mayence, d'affermir la fidélité de Francfort à l'union d'Heilbronn et de donner la main aux adversaires de l'empereur qui n'avaient pas encore désarmé. Ce plan ne réussit qu'en partie. Les Impériaux levèrent le siège de Mayence, qui fut occupée par Bernard, mais ils entrèrent à Francfort. Des trois alliés que celui-ci comptait trouver au delà du Rhin, à savoir son frère Guillaume, Georges de Lunebourg et le landgrave de Hesse, les deux premiers avaient adhéré à la paix de Prague, le troisième se refusa à une jonction et s'éloigna, sous prétexte

(1) Richelieu à Servien, 19 juin 1635. Avenel, V, 60 et 62.
(2) Barthold, *Gesch. d. grossen deutschen Krieges*, I, 201. Droysen, *Bernhard v. Weimar*. II, 123.

d'aller opérer avec Baner contre les Saxons. Enfin le manque de vivres força les alliés à repasser le Rhin et à opérer une pénible retraite qui les ramena à Metz réduits des trois quarts mais gardant pourtant une fière contenance. Les Impériaux, à leur tour, décimés par la faim, la misère, l'épidémie, furent obligés d'abandonner les positions qu'ils occupaient en Lorraine, d'aller hiverner en Alsace, en Franche-Comté et même au delà du Rhin. Le résultat de la campagne ne leur en était pas moins favorable : ils étaient maîtres du cours du Mein et du Neckar, du Rhin moyen, de la Moselle inférieure et de la Sarre; Manheim, Heidelberg, Frankenthal, et Mayence étaient tombées ou allaient tomber dans leurs mains (1).

Cette campagne pourtant grandit beaucoup la réputation de Bernard. Son habile direction et sa malheureuse issue vinrent démontrer la nécessité et l'urgence d'attacher ce prince, à quelque prix que ce fût, au service de la France. Lui seul, avec son aptitude pour la grande guerre, avec son prestige laissé intact par les revers, pouvait attirer des soldats, défendre la ligne du Rhin, reporter l'offensive chez l'ennemi et frapper un coup décisif. De son côté, il ne pouvait attendre que de la France l'argent nécessaire pour faire vivre son armée; abandonné par l'union d'Heilbronn, dont il était le général, la France pouvait seule lui épargner une humiliante soumission. Depuis longtemps Richelieu avait compris combien il nous était nécessaire. Il fut confirmé dans son opinion et ses intentions par le témoignage du cardinal de La Valette et de Feuquières, qui lui répétaient que l'on ne pouvait s'en passer. Le 27 octobre fut signé à Saint-Germain, entre son représentant et ceux du roi, un traité qui lui accordait quatre millions de livres par an, à la charge d'entretenir une armée de 18 000 hommes. Ce traité était suivi d'articles secrets, qui plaçaient cette armée sous l'autorité d'un conseil de guerre, où le roi était prépon-

(1) Droysen, *Bernhard v. Weimar*, II, 169.

dérant et qui attribuaient au duc le landgraviat d'Alsace et le bailliage d'Haguenau (1).

Le Père Joseph eut une part importante dans la longue négociation qui précéda le traité et une part accessoire dans la préparation et la conduite des opérations. On le trouve d'abord à l'origine de cette négociation ; c'est lui qui a tracé et probablement conçu les premières conditions qui devaient régler les rapports des deux parties contractantes. Elles consistaient à donner au prince saxon le commandement des 12 000 soldats allemands que notre pays devait enrôler, en vertu du traité de Paris, et à lui abandonner la jouissance des revenus de la maison d'Autriche dans le landgraviat et le bailliage. Ces conditions furent reproduites par Feuquières, dans un projet de traité qu'il signa à Worms le 2 avril 1635 (n. s.) et sur lequel Bernard ne mit sa signature que le 3 octobre, à Metz, non sans y avoir apporté certaines modifications (2). Même avec elles, il ne l'acceptait qu'en attendant mieux, car il n'en retirait pas ce dont il avait le plus besoin : de l'argent comptant. Au fond, il n'entendait rien rabattre des stipulations que Ponica avait, au mois de juillet, portées à Paris. Lorsque ce fidèle conseiller y était arrivé, le Père Joseph était confiné par la maladie au couvent des capucins de la rue Saint-Honoré. C'est là qu'eut lieu, le 11 de ce mois, leur première entrevue. Ponica ne se rendit à Ruel que le lendemain (3). Le 18, il y rencontra le capucin, qui commençait à sortir en voiture. Dans la conférence qu'il eut avec lui et Richelieu, il leur mit le marché à la main : la France devait ou consacrer toutes ses forces à relever l'union d'Heilbronn et fournir pour cela tout l'argent nécessaire ou se résigner à voir ses alliés accepter de l'empereur une paix ruineuse. « Si les confédérés sont impuissants par eux-mêmes, répondirent le cardinal et le capucin un

(1) Röse, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, II, *Append.*, nos 13 et 15.

(2) Röse, *Append.*, n° 10. Droysen, II, 107, 180.

(3) Augier et de Vic. Paris, 12 juillet 1635 (n. s.). Record office. Grotius à Oxenstierna, 17 juillet 1635 (n. s.).

peu blessés par le ton de leur interlocuteur, le roi n'a que faire de leur alliance. » Ponica protesta contre l'interprétation donnée à ses paroles; les princes de l'union avaient beau, pour le moment, n'être, ou peu s'en faut, que des chefs sans soldats, ils n'en rendaient pas moins à notre pays le service d'attirer sur eux une partie des efforts de l'ennemi qui, lorsqu'il n'aurait plus à les craindre, concentrerait toutes ses forces contre lui. Le ton de la conversation se radoucit. Richelieu déclara que, pour reconstituer le parti de l'union, il risquerait le tout pour le tout, mais Ponica ne dissimula rien des sacrifices qu'il fallait faire pour cela, il fit remarquer qu'il ne suffisait pas de dépenser 100000 écus d'un coup, qu'il fallait, au moins pendant un an, procéder par millions de livres (1). Les résidents anglais, à qui nous devons ces détails, ajoutent que l'agent de Bernard partit quelques jours après, pleinement satisfait, et ayant obtenu tout ce qu'il avait demandé. La vérité, au contraire, c'est qu'il dut se contenter d'un subside de 300000 livres (2), destiné à faire patienter son maître; que, sur les conditions définitives dans lesquelles celui-ci devait se lier à la France, on ne put s'entendre et que la négociation dut être renvoyée à La Valette et à Feuquières. Dans ces négociations préliminaires, dans le traité qui les suivit, l'influence du Père Joseph s'exerça en faveur de Bernard. Nous en avons la preuve dans une lettre (3) où celui-ci remercie le capucin « de l'affection particulière dont il l'honore depuis longtemps » et dont il reçoit de son agent Meusnier et de ses correspondants les assurances répétées. Ces remerciements ne sont pas seulement dictés par la pensée de capter la bienveillance de celui à qui ils s'adressent, au moment où Feuquières vient rendre compte du traité passé par ses soins; ils ont un accent incontestable de sincérité. Le

(1) De Vic et Augier, 20 juillet 1635 (n. s.). Record office.

(2) Röse, II, 73. « Peu après le Roi fait délivrer à Paris au s[r] Ponica... le 26 juillet 300000 livres pour le payement de ses troupes et 75000 pour led. duc, sans faire aucun traité précis avec lui, qui demandait des conditions déraisonnables... » *Mém. de Richelieu*, II, 623.

(3) Bernard de Saxe-Weimar au Père Joseph, sans date. Armoires Baluze.

Père Joseph pouvait défendre avec âpreté les intérêts pécuniaires de son pays, mais, partisan (1) de la guerre telle que la comprenait et la pratiquait l'élève de Gustave-Adolphe, prévenu en sa faveur par l'enthousiasme communicatif de Feuquières, toujours en éveil pour découvrir et toujours ardent à employer contre la maison d'Autriche les instruments les plus efficaces, qu'ils s'appelassent Gustave, Waldstein ou Bernard, il ne pouvait refuser au prince luthérien son admiration ni sa sympathie, ni trouver exagéré le prix mis par celui-ci à son concours.

C'est surtout par sa correspondance avec La Valette et Feuquières qu'on peut se rendre compte de la mesure dans laquelle il s'associa à la direction de la campagne. Il écrit à l'un et à l'autre sur un ton bien différent. Le premier est pour lui un rival secret, dans lequel Richelieu veut, à toute force, voir un grand général ; soit illusion, soit complaisance, le capucin flatte La Valette de cette idée. Le second est son cousin et sa créature, leur correspondance respire la franchise, et, du côté du Père Joseph, la familiarité. C'est surtout auprès de son cousin que Feuquières, qui est complètement séduit par les grandes qualités de Bernard, plaide la cause de son chef, se fait l'écho de ses plaintes, de ses angoisses, de ses demandes. Le Père Joseph combat les préventions de Feuquières contre La Valette, lui recommande les égards pour cet enfant gâté de la faveur et critique à mots couverts l'incurie de Servien (2). On pourrait être tenté de lui attribuer l'ordre donné à Feuquières de s'éloigner du Rhin pour aller dégager La Force qui tenait tête au duc de Lorraine, car c'est son autorité que Feuquières invoque pour se justifier des reproches dont cette marche avait été l'objet, mais celui-ci n'avait fait, en réalité,

(1) « Mais cependant si les confédérés, au lieu de s'amuser chacun à garder des postes ou à attaquer de petites places, ne se joignent pour rappeler le roi d'Hongrie et l'attaquer en son pays ou, au moins, secourir Francfort qu'il veut assiéger, le chasser de Wirtemberg et autres pays voisins... » Le Père Joseph à d'Avaux, 27 juin 1635. *Pologne*, II, f° 223.

(2) *Négociations de Feuquières*, pass.

qu'exécuter l'ordre de Bernard (1) et le capucin (2) s'était borné à lui transmettre celui du conseil. L'importance que Richelieu attachait aux avis du Père Joseph, même dans les questions militaires, résulte notamment de l'injonction donnée à Servien, le 8 juillet 1635, d'aller immédiatement lui soumettre les idées du premier ministre sur l'emploi qu'il fallait donner à l'armée de La Force. Servien obéit sans retard, ces idées reçurent l'approbation de notre religieux, qui arrêta, avec le ministre de la guerre, le sens de la dépêche où elles étaient exprimées (3).

Pour l'Italie comme pour l'Allemagne, les vues politiques aident à comprendre les opérations militaires. Richelieu avait obtenu au delà des Alpes tout ce qu'une ambition raisonnable pouvait se proposer : Pignerol et Casal lui répondaient de la dépendance des ducs de Savoie et de Mantoue. Il n'avait pas d'intérêt pressant à déployer de ce côté de puissants moyens. Pour le moment sa pensée n'allait pas au delà d'une diversion. Il comptait en faire partager le poids aux alliés dont le traité de Rivoli déterminait les obligations, à ceux qu'il espérait y faire souscrire. Malheureusement, de ces alliés déjà acquis, il y en avait deux, le duc de Parme et le duc de Mantoue qui, loin de pouvoir être d'un réel secours, avaient besoin d'être protégés ; le seul vraiment utile était le duc de Savoie. Mais le duc de Savoie pouvait-il être un allié fidèle et dévoué ? Frustré des avantages du traité de Cherasco et n'en connaissant que les charges, supportant impatiemment la perte de Pignerol, la perspective du Milanais pouvait-elle lui faire oublier ce que lui coûtait déjà l'alliance de son puissant voisin, les nouveaux sacrifices dont il aurait à payer cette difficile conquête (4) ? S'il

(1) Droysen, II, 114.

(2) Feuquières à Servien, 8 juillet 1535. Le même à Arnaud, même date dans *Nég. de Feuquières*, II, 133, 155, 156. Cf. Droysen, II, 115 et n. s.

(3) Servien à Richelieu, 8 et 9 juillet 1635. *France*. Nᵒˢ 814, fᵒ 252, 255. Servien à Feuquières, 9 juillet 1635. *Négoc. de Feuquières*, III, 167. Instr. à Vignolles 8 juillet 1635 dans Röse note 119. Cf. dép. du roi à La Force indiquée *ibid*.

(4) Demandes du duc de Savoie dans Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*. Pa-

avait été le maître, il aurait adopté la neutralité. Richelieu ne voulant le traiter qu'en ami ou en ennemi, il eut recours à des tergiversations et affecta des allures indépendantes qui dissimulaient le calcul de se ménager avec l'Espagne et la préoccupation de conserver ses États héréditaires à la fois contre l'agression de celle-ci et contre le système de compensation de Richelieu.

Ce n'est pas seulement cette conduite, si naturelle et si patriotique, qui explique la stérilité de la campagne d'Italie. Obligé de compter, tout en les battant en brèche, avec les espèces de dynasties provinciales qui existaient encore, Richelieu avait mis à la tête du corps français le gendre de Lesdiguieres, le maréchal duc de Créqui, qui avait en partie hérité de l'influence de son beau-père dans le Dauphiné et qui se retrouvait en Italie sur le champ de bataille naturel de sa famille. L'hostilité du maréchal français et du duc de Savoie, l'opposition constante de leurs vues contribuèrent à l'insuccès des alliés. Entrepris par Créqui avec peu de chances de réussir, mal secondé par Victor-Amédée, qui y avait été opposé, le siège de Valence fut levé honteusement et la campagne se termina sans autre résultat que la construction du fort de Bremo, sur le territoire milanais. Et pourtant elle aurait pu être féconde et avoir une influence décisive sur la guerre générale, si elle avait été autrement conduite, car, pendant qu'elle s'accomplissait, Rohan, menacé par plusieurs armées ennemies, les battait tour à tour, chassait les Impériaux et les Espagnols de la Valteline et s'ouvrait un chemin pour menacer Milan et seconder la marche des alliés sur cette ville.

Si, sur tous les points, les résultats étaient restés si loin des espérances, pouvait-on s'en prendre à quelqu'un et suffisait-il d'écarter un homme pour arrêter la mauvaise fortune? A cet égard Bullion et Servien n'avaient aucun doute. Qu'on sacrifiât

pier donné par l'ambassadeur de Savoie à Paris envoyé par le roi à MM. les ambassadeur avec quelques notes en marge de la main du secrétaire du Père Joseph. *Franç.* 15914, f° 73.



Bullion et, au dire de Servien, tout irait bien ; qu'on ôtât à Servien le département de la guerre et, d'après Bullion, les affaires marcheraient tout autrement. Servien accusait Bullion d'avoir laissé perdre Trèves et Philippsbourg en refusant de fournir les fonds nécessaires à l'entretien de garnisons suffisantes, d'avoir causé par une économie mal entendue la dissipation de nos troupes et l'abandon de nos alliés. Il lui reprochait surtout amèrement d'avoir réduit la France à évacuer la Valteline, que les victoires de Rohan lui avaient si brillamment conservée. Semblançay n'avait pas été plus coupable en laissant perdre le Milanais et il demandait pour lui le même châtiment (1).

A supposer même que Servien eût en partie raison, Richelieu ne se serait pas séparé de Bullion sans de grandes hésitations. Ce petit homme, sceptique, gourmet et viveur, avait de grands mérites aux yeux du cardinal. Il avait de l'ordre et une intégrité relative ; sa parcimonie, sa résistance passive aux parties prenantes qui assiégeaient sa caisse, tout en faisant souvent pester le cardinal, lui arrachaient un hommage, lui apparaissaient comme une sauvegarde. Richelieu entendait peu les finances, il n'avait aucun goût pour leur mécanisme et leur grimoire, il lui répugnait de s'en mêler directement et il éprouvait une sorte d'estime superstitieuse pour le ministre qui, par des expédients dont lui-même n'avait pas le secret, lui fournissait le nerf de ses entreprises. Bullion, d'ailleurs, n'était pas seulement par l'intelligence des affaires, en l'absence de tout talent de novateur et de réformateur, un surintendant presque indispensable, que la médiocrité de son collègue Bouthillier faisait apprécier plus encore, il se recommandait aussi à Richelieu par le dévouement qu'il avait montré, qu'il montrait tous les jours à sa personne. Il lui avait rendu des services intimes, des services de police. Il subissait patiemment, dit-on,

(1) Lettre inachevée de Servien à un destinataire inconnu, sans date, mais écrite après sa disgrâce, comme le prouve la mention de l'évacuation de la Valteline. Aff. étrang. France, 820 f° 217.



ses accès de mauvaise humeur et de brutalité. Il faisait partie de cette petite coterie au sein de laquelle le premier ministre, partout ailleurs inquiet et trahi, s'affranchissait de toute contrainte et se laissait aller à ces échappées de gaieté, dont les hommes tourmentés et surmenés comme lui ont besoin.

Tandis que les fonctions de Bullion éloignaient le cardinal par leur caractère en quelque sorte mystérieux, celles de Servien répondaient à son goût et à sa compétence, et il était le véritable ministre de la guerre. L'importance du titulaire de ce département en était beaucoup diminuée. En outre, loin d'appartenir à la coterie dont nous parlions tout à l'heure, Servien avait cette coterie contre lui. Chavigni, La Valette, Bullion avaient conjuré sa perte. Le Père Joseph se joignait à eux et son animosité, en se dissimulant davantage, n'était guère moins grande. L'hostilité de Chavigni provenait des tentatives du ministre de la guerre pour usurper sur ses attributions, celle de Bullion était le résultat presque inévitable du conflit entre les exigences d'un service qui avait de grands besoins et les résistances d'un surintendant sérré. Tout en se mêlant de rancunes personnelles, les dispositions du Père Joseph se fondaient surtout sur l'intérêt public. A l'en croire, Servien aurait trahi, par incapacité et sous l'empire de passions particulières, les intérêts militaires et politiques qui lui étaient confiés. Il n'aurait pas su organiser les armées ; en s'opposant à l'augmentation de l'effectif des vieux régiments, en délivrant sans cesse des commissions pour de nouvelles levées qui se dissipaient aussitôt, il avait, en 1636, fait perdre au Trésor plus de quatre millions. Dans le duc de Savoie il ne voyait que le protecteur de Toiras et, étendant au premier son aversion pour le second, il faisait tout au monde pour empêcher l'alliance de porter ses fruits, retardant l'envoi des troupes en Italie, reculant de plus de quatre mois la signature du traité. Pour la Hollande, pour la Valteline, même système d'atermoiements et d'incurie. Il essayait d'en faire retomber les conséquences sur le Père Joseph, de le faire passer pour responsable de tous les mécomp-

tes de notre pays, il provoquait Brézé et Charnacé à se plaindre de lui. Ces imputations ne nous sont pas parvenues sous leur forme originale; mais Lepré-Balain en a reproduit dans sa compilation (1) la substance et l'accent, tels qu'il avait dû les trouver dans une note du capucin (2). Si elles étaient justifiées, elles fourniraient une explication toute nouvelle de la disgrâce de Servien. Au lieu de rester un événement sans grande importance, parce qu'il serait simplement la conséquence de compétitions de personnes, elle aurait été motivée par un intérêt général et donnerait à son tour la clef du décousu et de l'indécision qu'on remarque dans la première période des hostilités. Ajoutons que, s'il fallait ajouter foi au Père Joseph, la révocation de Servien n'aurait pas été moins importante par ses suites que par ses causes, car elle aurait été, pour les choses de la guerre, le point de départ d'une direction ferme et suivie. Reste à savoir si le capucin n'a été ici que l'interprète passionné d'un parti ou s'il a présenté la véritable version d'un événement que l'histoire avait considéré jusqu'ici comme assez insignifiant.

Cette version peut invoquer en sa faveur de fortes présomptions. On ne peut, en effet, méconnaître la multiplicité et la trop fréquente inutilité des levées. On a remarqué déjà que Charnacé fut envoyé en Hollande sans pouvoirs, dans un moment où il avait à prévenir la conclusion d'une trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies ; que l'honneur de nous conserver par un traité l'alliance hollandaise avait été réservé à Brézé, que le marquis d'Hauterive, frère du garde des sceaux disgracié, Châteauneuf, avait révélé aux Hollandais et ce défaut de pouvoirs et l'étendue des concessions que notre représentant était autorisé à leur faire (3). On remarque encore que la famille du cardinal n'était pas moins divisée que son gouvernement, que Brézé, son beau-frère, y formait un parti, tandis

(1) *Supplément à l'histoire.*

(2) Nous possédons d'ailleurs, dans une lettre à Feuquières du 25 octobre 1635, l'expression directe, quoique voilée, des sentiments du capucin. *Négociations de Feuquières*, IV.

(3) Voy. le chap. XII.

qu'un autre se groupait autour de La Meilleraye, son cousin, et de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce (1) et que Servien se rangeait dans le premier. On est amené dès lors à se demander si ce n'est pas Servien qui, pour procurer à son ami Brézé un succès diplomatique, aurait risqué de laisser échouer la mission de Charnacé. Cette supposition avait déjà été faite par les contemporains. C'est Servien que Bouthillier avait en vue quand il félicitait (2) Charnacé de ne plus faire traîner en longueur la conclusion de sa négociation « sur les conseils d'une personne qui est intéressée dans le parti contraire. » C'est Servien que Charnacé accuse de l'indiscrétion qui a fait connaître aux Hollandais son défaut de pouvoirs, et Bouthillier reconnaît la vraisemblance de cette imputation (3). Ce qui lui donne une grande force, c'est que Servien avait été fort uni à Châteauneuf, si uni qu'on avait cru qu'il serait entraîné dans la chute du garde des sceaux. On est autorisé à penser qu'il avait conservé des relations avec d'Hauterive et que c'est grâce à lui que d'Hauterive a pu instruire les Hollandais de ce qu'il y avait tant d'intérêt à leur cacher.

La façon dont le Père Joseph représente le rôle de Servien dans les relations de la France et du duc de Savoie est confirmée, jusque dans les détails, par les révélations de l'ambassadeur de Victor-Amédée, le marquis de Saint-Maurice. Dans les faits signalés par le marquis on voit apparaître toutes les ressources d'une infatigable animosité. C'est d'abord des efforts répétés pour gâter la bonne intelligence du roi et du cardinal avec notre allié. Mais, dans cette voie, Servien ne peut entièrement réussir, la force des choses s'y oppose, car sans le duc on ne peut rien faire en Italie. Il essaye alors d'effrayer le ministre savoyard sur le péril auquel les entreprises projetées exposeront son maître; il fait modifier le traité, tel qu'il avait été arrêté entre le Père Joseph, Chavigni et l'ambassadeur; il y

(1) Grotius à Oxenstierna, 28 février 1636 (n. s.), n° 73.
(2) Voy. le chap. XII.
(3) *Ibid.*

fait introduire des clauses inacceptables pour le duc de Savoie et il faut que le Père Joseph les face effacer en représentant le peu d'importance qu'elles ont pour la France et le préjudice qu'elles apportent à Victor-Amédée. Cela ne put se faire, toutefois, sans entraîner dans les résolutions et les opérations un retard de trois ou quatre mois. L'Espagne en profita pour faire venir en Italie des troupes étrangères. Le traité est enfin conclu. Mais Servien ne se tient pas pour battu ; il est ministre de la guerre, il dépend de lui d'en entraver l'exécution et il n'y manque pas. Nos troupes mettent si longtemps à passer dans la péninsule que les premières sont battues quand les dernières arrivent. Ce qu'il y a de pis, c'est que cette hostilité contre un indispensable allié n'existe pas seulement dans le cabinet, c'est qu'elle se continue dans le camp, c'est que la passion du ministre est partagée par le maréchal de Créqui et par le maréchal de camp Villeroy (1). On ne s'étonnera donc pas qu'en

(1) « Le jour... que je vis M. le card., le confident et Père Joseph, dans le grand loisir que j'eus avec ce dernier, après avoir exagéré les manquemens de M. de Crequi... et les mauvais langages qu'il en [de S. A.] avoit tenus, je ressouvins led. P. Joseph de ce que je lui avois dit autrefois en confidence des paroles que m'avoit tenu M. Servien sur les entreprises d'Italie, qui ne tendoient qu'à me porter à divertir V. A. R. de s'unir avec lui et que dès lors je lui avois fait connaître les mauvaises intentions de M. S.; lequel, par ces artifices et fausses relations, avoit fait tous les mauvais offices qu'il avoit pu à V. A. R. pour lui faire perdre les bonnes grâces de S. M. et de M. le card., enfin, voyant que la conjoncture du temps, en dépit de lui, rendoit nécessaire V. A. R. et que ses mauvais offices ne pouvoient plus estre receus, il s'étoit avisé de me faire comprendre le peril qu'il y avoit aux entreprises que l'on proposoit... que je les (*sic*) priois de se souvenir que, lui avec 56 ayant resolu avec moi les conditions du traité, par ces artifices il les avoit changées auprès de M. le card., y ajoutant des conditions que l'on savoit bien que V. A. ne pouvoit recevoir et, apres que par P. Joseph elles furent representées au cardinal de Richelieu du peu d'importance qu'elles etoient à Sa Majesté et le prejudice qu'elles apportoient à V. A. R., l'on n'en parla plus et passa on outre au traité. Cela cependant retarda trois ou quatre mois les resolutions et par conséquent l'exécution, ce qui avoit donné temps au roi d'Esp. de s'armer et de faire venir des troupes etrangeres en Italie, qu'après la résolution du traité l'on avoit longuement retardé le passage des troupes de Sa Majesté, lesquelles avoient demeuré si longtemps à filer que, quand les dernières etoient arrivées, les premieres avoient été tout à fait défaites. » Créqui d'intelligence avec Servien. Le marquis de Villeroi « qui gouvernoit l'esprit de M. de Créqui » malveillant aussi pour le duc. « La malveillance de celui-ci éclate au siege de Valence, dont le siege était projeté par le duc. Cette accusation est très bien reçue par le Père Joseph, qui s'en entretient le

annonçant à Turin la retraite du ministre de la guerre, l'ambassadeur savoyard félicite son maître d'être débarrassé d'un ennemi acharné et se vante d'y avoir eu bonne part.

En revanche, on a de la peine à comprendre les ménagements dont Servien fut l'objet. Il se démit simplement de sa charge, dont la valeur lui fut remboursée. Richelieu publia qu'on n'avait à lui reprocher aucun oubli de ses devoirs, il rendit hommage à l'agrément de son commerce, où il trouvait, comme le roi, une véritable jouissance, il autorisa les représentants du gouvernement en Anjou, où Servien était rélégué, à entretenir des relations avec lui (1). Il ne paraît l'avoir abandonné qu'avec un certain regret et après une certaine résistance. Chavigni, le plus animé de ses ennemis, se plaint de l'indulgence, disons mieux, de la faiblesse du maître. Pour le renverser, ils furent obligés de s'y reprendre à plusieurs fois; tantôt on dénonçait son dessein de former un parti avec le comte de Sois-

soir avec Chavigni. » Au point du jour, j'eus un homme du confident qui me prioit de passer à Ruel et le voir, allant à mon audience de S. M... Le P. Joseph arriva... je les laissai entretenir [le P. Joseph et le confident qui était sans doute le P. Ange de Mortagne]. Le confident, après qu'il [le P. Joseph] se fut retiré, me dit qu'il l'avoit prié de sa part et de M. de Bouthillier le fils de me persuader de faire le même discours à S. M. que j'avois fait au Père Joseph de M. Servient. » C'est ce que fit Saint-Maurice. Saint-Maurice au duc de Savoie, 27 novembre 1635. Arch. de Turin. Mazzo 34. « Pour ce qui est du traité de Savoie, il eut été à désirer que l'on n'eut rien ajouté à ce qui avait été résolu à Saint-Quentin où j'estime que vous n'aviez rien omis de nécessaire. J'ai bien cru que M. Servien n'obtiendrait pas de M. de Savoie la concession des vallées qui l'ont empêché de signer, ce qui n'a pas apporté peu de préjudice à la Valteline qui a grand besoin de la diversion d'Italie. Monsieur votre fils vous aura dit comme Mgr. le card. a trouvé bon de mander à nos ambassadeurs par le dernier courrier de ne se point arrêter aux d. vallées et, d'autant que par cette dépêche ils avaient ordre d'insister au moins que le roi eut un chemin libre depuis la vallée du Pô jusqu'au col de Largentière, Mgr. le card. a trouvé bon ce que M. Servien a dit à votre fils en ma présence, que vous mandiez à MM. les ambassadeurs que, si même le duc de Savoie fait grande difficulté d'accorder ce chemin, ils n'y insistent, afin que chose aucune ne puisse retarder ce traité si important. Le Père Joseph à Bouthillier, 5 juillet 1635. Arch. des aff. étrang. France, 254. fol. 42.

(1) Richelieu au présidial d'Angers, 21 février 1636. Avenel, V, 420 et n. 3. Le Père Joseph à La Valette, 13 février 1636. Aubery, III, 35. Chapelain à Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers. Paris, 18 février 1637, dans *Lettres de Chapelain*, p. p. Tamizey de Larroque, n° LXXVI.



sons (1), tantôt on faisait écho aux plaintes de Boisrobert, qui avait été menacé par lui du bâton, sans égard pour la faveur dont Son Éminence honorait le poète bouffon (2), tantôt on l'accusait de complicité avec le comte de Cramail, qu'il avait placé auprès du roi pendant l'expédition de Lorraine et qui avait profité de sa situation pour desservir Richelieu (3). La correspondance de Chavigni nous fait assister aux progrès et au succès de ces menées, on y voit Richelieu successivement hésitant, ébranlé, résolu. Comment concilier ces hésitations, cette indulgence, cette persistance dans l'estime et la sympathie avec les accusations formulées par le Père Joseph, confirmées par d'autres témoins ?

La conduite du cardinal s'explique par plusieurs raisons. D'abord il appréciait l'esprit vif et délié qui avait fait à Servien la réputation d'un administrateur de mérite, il goûtait le charme extrême de ses relations(4). Il n'ignorait pas, il ne pouvait pas

(1) « E bene di avvertire che M. Servien non habbi parte nelle actioni del conte di Soissons, perche era suo grandissimo amico, e Mad. la contessa ancora riconoble affettionatissima per lui. » Mazarin au Père Joseph, 8 décembre 1636. Aff. étrang. Rome, LVIII, f° 312.

(2) « ... Mardi au soir, devant que le ballet fut dansé, Servient... reçut commandement du roi de se retirer à Saumur. Aucun disent qu'on lui baille 100 000 livres pour remboursement de sa charge, qui est ce qu'elle lui a coûté, autres disent 80 000. Aucuns attribuent sa disgrâce à la querelle qu'il a eue avec Boisrobert... il l'avait souvent sollicité pour avoir exemption de soldats pour un bénéfice qu'il a auprès de Bar-sur-Seine. Led. Servient l'avait toujours remis... fit dire lorsqu'il viendroit qu'il n'y etoit pas. Enfin led. Boisrobert, l'ayant trouvé chez le cardinal duc, lui dit qu'il l'en feroit prier par une certaine femme qu'il lui nomma. Lors S. se mit en colère, lui dit que son nom commençoit par Bois, qu'il lui en feroit donner sur les épaules. Lors B. entra aussitôt en la chambre du cardinal, auquel il fit plainte... Servien entra aussi pour s'excuser, mais le cardinal lui fit tres mauvais visage... et enfin lui dit : Sortez... et des lors le bruit courut qu'il était disgracié, joint que peu auparavant il avoit eu grosse parole avec Bullion... Autres disent que c'est la jalousie que le Bouthillier eut sur lui qui l'a fait désapointer, parce que led. cardinal faisait un grand état de lui et disait toujours au jeune Bouth. qu'il prît garde à ce qu'il faisoit... » Journal ms. d'Hautin, conseiller au Châtelet. Bibl. Mejanes.

(3) [Chavigni] à La Valette. Ruel, 14 nov. 1635. Aff. étrang. Lorraine, XXVII, f° 39. Saint-Maurice au marquis de Saint-Aubans. Paris, 15 février 1636. Arch. de Turin, Mazzo 34. Chavigni à La Valette, 2 nov., 27 décembre 1635, 11 et 18 janv. 1636 dans Aubery, *Mémoires...*

(4) Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er juin 1635. Arch. de Turin, Mazzo



ignorer que Servien n'apportait pas dans les affaires toute l'impartialité et toute l'activité désirables, mais ses autres auxiliaires étaient-ils moins passionnés et plus diligents? Il se persuadait que les torts du ministre de la guerre étaient exagérés par la malveillance de ses adversaires. Il trouvait dangereux et indigne de lui de prendre parti dans les compétitions de son entourage, il comprenait que d'élimination en élimination il en serait réduit à ses amis personnels, c'est-à-dire à trois ou quatre personnes. Il sentait tout ce qu'il fallait de tolérance à l'égard des hommes pour faire marcher tant bien que mal des services mal organisés et insuffisamment dotés, eu égard surtout à la tâche écrasante qu'il leur demandait ; il voulait faire croire le plus longtemps possible à l'unité de son gouvernement, révéler le moins souvent possible au public les défaillances et les rivalités de ses collaborateurs.

En s'associant contre Servien à Chavigni, à Bullion et à La Valette, le Père Joseph, nous l'avons dit, pensait plus aux intérêts publics compromis qu'à ses injures personnelles. De même que, l'année précédente, pour ne pas divulguer un secret que le bien des affaires commandait de cacher, il ne voulait pas convenir de l'hostilité que La Valette nourrissait contre lui et que Feuquières lui dénonçait, il s'était, dès 1633, joint à Bullion pour tenter un rapprochement entre Servien et Chavigni (1). Bien que susceptible et même vindicatif, il faisait passer le succès des affaires avant ses rancunes. Cette préoccupation était si dominante chez lui qu'elle l'entraînait jusqu'à critiquer Richelieu lui-même. C'est ainsi qu'il se fit le censeur des divertissements qui remplirent jusqu'au carême les premiers mois de 1636 (2).

33. Saint-Maurice à Saint Aubans, *Ubi suprà*. Pauw aux États généraux, 15 février 1636. Arch. de La Haye.

(1) Saint-Maurice au duc de Savoie. Meaux, 14 août 1633. Arch. de Turin. Mazzo 32.

(2) « Tout ce temps se passa jusques au careme sans s'appliquer aux affaires, prenant le divertissement des comédies, et, pour ce, nos troupes, qui étaient dans la Lorraine, les Trois évêchés et en Champagne étaient mal assistées et en très mauvais état, n'ayant pas été payées, etc. » Lepré-Balain, *Supplément à l'his-*

Les ballets et les comédies étaient peut-être nécessaires pour distraire l'humeur chagrine du roi, péniblement affecté par les résultats de la campagne, mais le Père Joseph leur reprochait, non sans raison, de faire oublier les choses sérieuses et de dévorer l'argent dont les armées avaient besoin.

Son réquisitoire contre Servien débute par un éloge implicite du successeur de celui-ci. « Ce fut à la fin de février, dit-il, qu'on commença à travailler avec suite à ce qui était des troupes et de la guerre... » Cet heureux changement aurait coïncidé avec l'entrée de Sublet de Noyers au ministère de la guerre(1). Certes, si l'on jugeait le nouveau ministre d'après les résultats de la campagne de 1636, il n'y aurait pas lieu de penser que l'administration de la guerre a gagné à changer de mains ; mais il serait injuste, on le sent bien, de concentrer sur le successeur de Servien une responsabilité qui doit vraisemblablement être partagée. En réalité, Noyers a justifié l'éloge indirect que nous venons de reproduire. Son activité, sa puissance de travail, sa capacité administrative ont été reconnues par nos historiens militaires. Intendant des finances, véritable directeur des fortifications sans en avoir le titre, il apportait dans son nouveau poste la double compétence de l'ingénieur et du comptable, à une époque où la défense et l'attaque des places était la partie la plus importante de l'art de la guerre et où une comptabilité bien tenue pouvait seule porter la lumière et le remède dans de vieux abus. Ajoutons, pour faire connaître l'étendue de ses aptitudes, qu'il réunit plus tard à la direction des affaires de la guerre la surintendance des bâtiments, que Richelieu le désigna au roi comme l'homme indispensable pour occuper cette charge et qu'il la remplit à son honneur. On peut dire ce qu'on voudra de son bigotisme, de ses dehors peu sympathiques, il n'en fut pas moins le digne prédécesseur de Louvois et de Colbert(2).

toire. Chavigni à La Valette, 11 et 18 janv. 1636, dans Aubery. Siri (VIII, 435) a reproduit le passage de Lepré-Balain.

(1) Il fut nommé le 12 février.

(2) Voy. sur Noyers, Avenel, IV, 727, 751, 790; V, 130, 164, 790; VI, 121, 123,

Au moment où un ministre compétent et appliqué était placé à la tête du département de la guerre, le plan de la campagne prochaine était discuté et arrêté dans des conseils auxquels venaient prendre part plusieurs des généraux qui devaient diriger ses opérations. Le duc de Parme, Bernard de Saxe-Weimar, le cardinal de La Valette se rencontraient à la cour. Cette fois ce fut en Italie (1) et en Franche-Comté, que dut se déployer le principal effort de nos armes. L'influence du Père Joseph fut pour beaucoup dans l'importance donnée cette année à la péninsule. Il était enthousiaste de l'idée d'une marche sur Milan, exécutée de concert par Rohan et par l'armée franco-savoyarde (2). C'est lui, Rohan nous l'apprend, qui avait fait décider l'expédition de la Valteline, c'est lui qui en avait fait ressortir le lien avec l'attaque du Milanais (3). « C'est l'Italie, écrivait-il au duc de Parme, que les Espagnols regardent comme le centre et la base de la monarchie universelle. » Son coup d'œil n'était pas ici en défaut, la terreur que l'exécution partielle de cette opération devait répandre à Milan le prouva bien. Il eut le tort, au contraire, de partager l'engouement général excité par le duc de Parme (4). On savait bon gré à Édouard Farnèse de donner par son adhésion une apparence de réalité à ce projet de ligue italienne qui avait si peu de chances de réussir. En fait, l'alliance d'un prince dont les États étaient destinés à devenir immédiatement la proie des Espagnols, ne pouvait être qu'oné-

134; VII, 60. Sa correspondance administrative dans Aubery, *Mém.*, III. Caillet, II, 162. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, I, 86, 88.

(1) « ... par les dernières du 6 courant, elle aura vu comme l'intention de ces ministres alloit à une guerre offensive du côté d'Italie... » Le P. Monod au duc de Savoie, 12 et 13 janv. 1636. Arch. de Turin, Mazzo 35. Grotius à Oxentierna 14 et 20 mars 1636, nos 75 et 76.

(2) « ... Ledit Père est passionné en cette affaire, car ç'a toujours été sa pensée que ce dessein. » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 24 décembre 1635. Arch. de Turin, Mazzo 33.

(3) « ... vous, monsieur, qui avez été le porteur de tout ce dessein et qui savez de quelle importance il est aux affaires d'Italie... » Rohan au Père Joseph, 27 avril 1636. *Mém. et lettres sur la Valteline*, II, 32.

(4) « Le Père Joseph ne se remue à présent, ce semble, que pour les intérêts du duc de Parme, tant il prend à cœur la cause des catholiques... » Scudamore à son gouvernement, 29 février 1636 (n. s.). Record office.



reuse et que contrarier, par suite de l'obligation de le défendre, l'opération principale. Le Père Joseph ne devait pas tarder lui-même à le reconnaître (1).

Dans l'accueil fait à Bernard de Saxe-Weimar, on ne remarque pas la bonne grâce spontanée et empressée dont le duc de Parme avait eu à se féliciter. Il y eut, en revanche, à son égard de la curiosité, beaucoup de manège et de politique. Bernard venait demander de l'argent et de meilleurs quartiers d'hiver. Mais il y avait entre le gouvernement français et lui, sur l'interprétation du traité qui les liait, de profonds malentendus. Le premier prétendait que ses obligations pécuniaires devaient être en rapport avec le chiffre d'hommes que le second réunissait sous ses drapeaux et que, l'effectif réel de l'armée s'élevant à peine au tiers de l'effectif stipulé, le subside promis devait être réduit dans la même proportion. C'était là un malentendu explicite, sur lequel on pouvait discuter, sinon s'entendre; il y en avait un autre, sur lequel on n'avait garde de s'expliquer, parce qu'il mettait en jeu la dignité de Bernard, et qui était gros de difficultés : celui-ci, dans ses rapports avec la France, se considérait comme un allié; à Paris, on le considérait comme un mercenaire. Pour lui faire accepter et pour resserrer sa dépendance, on ne négligea pas les petits moyens. Alors qu'on lui marchandait l'argent destiné à ses troupes, on dépensait, pour le défrayer, 70 000 francs; on lui faisait, sans compter six chevaux de prix, des cadeaux d'une valeur de 50 000 thalers (2). On se servit aussi de l'attrait que la beauté et l'esprit de Marguerite de Rohan exerçaient sur lui. Richelieu et le Père Joseph s'étaient mis en tête d'obtenir, au moyen d'un mariage, la conversion du père et de la mère de la jeune fille, puis, par la jeune fille, celle de Bernard lui-même (3). Pour arracher le grand

(1) « Le Père Joseph est en extrême peine que l'armée ne se sépare pour en donner [du secours] à M. de Parme et que ce secours n'empêchât le reste de l'armée d'agir ailleurs après qu'elle sera affaiblie. » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 14 mai 1636. Arch. de Turin. Mazzo 34.

(2) Grotius à Oxenstierna, 15 et 30 mai 1636, nos 83 et 87. Aubery, III, 61.

(3) Grotius à Oxenstierna, 15 mai 1636 (n. s.).

Rohan à ses vieilles convictions, on allait jusqu'à lui faire espérer le rétablissement en sa faveur de la charge de connétable. Rien n'indique que la mère ou la fille aient fait espérer cette conversion, mais toutes deux (1) désiraient vivement l'union qui paraissait en être le prix. Bernard vit le piège tendu à son indépendance et esquiva la proposition. Il est permis de penser qu'il ne renonça pas sans chagrin à une alliance fondée sur une inclination réciproque et qui, mêlant le rang, l'illustration et les traditions religieuses des maisons de Béthune, de Saxe et de Rohan, rapprochant par les liens de beau-père et de gendre deux coreligionnaires et deux amis, aurait donné satisfaction à toutes les convenances morales (2). Le Père Joseph fut le principal artisan de ce complot ; on y retrouve, avec son indiscret prosélytisme, l'habitude de se servir des sentiments de l'ordre privé pour obtenir des résultats d'une portée générale.

En somme, Bernard ne partit pas mécontent de la cour, où ses intérêts et une indisposition le retinrent trop longtemps (3). Il obtint 600 000 livres et une pension qui, espérait-il, irait jusqu'à deux cent mille (4). Quant au rôle qui lui fut assigné dans la prochaine campagne, il ne répondait pas complètement à la grandeur de son ambition et de son génie, car, en le réduisant à chasser l'ennemi de l'Alsace et de la Lorraine et à protéger l'entreprise de Condé en Franche-Comté (5), on semblait lui interdire de porter la guerre au delà du Rhin (6).

On ne s'étonnera pas de ne pas voir figurer les Pays-Bas dans

(1) Cela est certain pour la mère et bien probable pour la fille. Grotius à Oxenstierna, 4 avril 1636 (n. s.), n° 78.

(2) Röse, II, 111-112 et les documents cités dans les remarques 19-21 du livre IV de son ouvrage.

(3) Richelieu au roi, 25 mai 1636. Avenel V, 471. Noyers à Chavigni, avril 1636 Aubery, III, 58.

(4) Scudamore à son gouvernement, 2 mai 1636 (n. s.). Record office. Grotius à Oxenstierna, 24 avril 1636 (n. s.). Droysen, II, 201-202.

(5) Droysen, II, 206.

(6) Sur les rapports du Père Joseph et de Bernard pendant le séjour de celui-ci en France, voy. *Nouvelles de Paris*, 21 mars 1635. Bibl. Inguimbert, n° 484, fol. 356). Richelieu à Chavigni, vers la mi-mai 1636. Avenel, V, 460. Richelieu au roi, 25 mai 1636, V, 471.

le plan de campagne de 1636, si l'on se rappelle l'issue de celle que l'armée franco-hollandaise y avait faite l'armée précédente. Depuis le mois de novembre 1635, nos troupes y avaient pris leurs quartiers d'hiver; distribuées dans les villes hollandaises, elles étaient logées chez l'habitant qui recevait des municipalités une indemnité de deux sous par jour et par soldat. Bientôt la désertion avait réduit leur effectif; de 30 000 hommes qu'elles comptaient au moment où elles étaient entrées dans le Luxembourg, elles étaient tombées à douze mille (1). On rencontrait sur les routes beaucoup de soldats français qui demandaient l'aumône. Cette misère s'étendit aux garnisons elles-mêmes, quand la solde cessa d'être régulièrement payée. D'un autre côté, nul espoir d'y suppléer par les contributions, les réquisitions ou le pillage, car, sans parler de la saison qui rendait les opérations bien difficiles, le généralissime des forces alliées, le prince d'Orange, ne voulait rien entreprendre avant d'être redevenu maître du fort de Schenk, qui était la clef de la Betuwe. On ne pouvait pourtant laisser dépérir dans l'inaction des troupes excellentes. Fallait-il les rapatrier ou les employer à quelque entreprise? Justement, non loin de la Meuse, sur laquelle leurs débris s'étaient en grande partie retirés, de graves intérêts politiques et militaires étaient en suspens. Faire entrer nos troupes en Westphalie et en Hesse, les réunir à celles du landgrave, en l'entraînant dans notre alliance, ravitailler et débloquer Coblentz, Ehrenbreitstein et Hanau, n'était-ce pas se dégager brillamment de l'impasse où elles se consumaient, faire sortir de notre échec en Hollande une revanche sur le bas Rhin (2)? Que Richelieu ait formé spontanément ce projet ou qu'il l'ait adopté sous l'influence du Père Joseph, il est certain qu'il y eut un moment où ce projet fut le sien (3); cela vaut la peine d'être remarqué, car plus tard il essayera de le désavouer. Ce fut pour se concerter sur

(1) *Mém. de Puységur*, I, 171-172.
(2) Barthold, I, 339-340.
(3) *Mémoires*, II, 621. Richelieu à Brézé et à Charnacé, 15 sept. 1635. Avenel, V, 220. Richelieu à Servien [juillet 1635], V, 128. Richelieu à Brézé et à Charnacé, 12 octobre 1635, V, 299.

les moyens de le réaliser que le beau-frère du landgrave, le comte Jacob de Hanau, arriva à Paris au mois d'octobre 1635 (1). On lui fit attendre deux mois les instructions (2) qui devaient le guider dans sa mission en Hollande et en Hesse. S'était-on refroidi en France pour l'opération au sujet de laquelle il venait s'entendre? Cela est bien possible; les préférences du conseil semblent avoir penché, en ce moment, vers un rapatriement pur et simple. Le Père Joseph, pourtant, qui ne partageait pas ce sentiment, fut autorisé à communiquer le projet au maréchal de Brézé, devenu, par le retour de Châtillon, chef unique de l'armée, en même temps qu'ambassadeur, et à lui tracer ce qu'il avait à faire pour l'exécuter, tout en le laissant juge de la possibilité de le faire. Ses instructions, datées du 15 novembre 1635, durent être portées au maréchal par le comte de Hanau qui, après s'être entendu avec celui-ci, devait informer son beau-frère des dispositions arrêtées et obtenir son concours. Hanau emmenait avec lui une créature du Père Joseph, un de ces agents dévoués et secrets qui lui permettaient de contrôler les renseignements de la diplomatie officielle, véritables espions qu'il poussait, lorsqu'ils l'avaient bien servi, à des emplois plus relevés. Celui-là s'appelait La Gardie et était parent du maréchal de ce nom qui, Français d'origine, était entré au service de la Suède. Il était aussi familier avec les hommes et les choses de Savoie qu'avec les affaires de l'Allemagne, où il avait fait, sous les auspices de son protecteur, de nombreux voyages; il allait être, l'année suivante, grâce encore à celui-ci, désigné comme commissaire général de la guerre en Piémont et pour assister nos représentants aux conférences de Cologne (3).

(1) Grotius à Oxenstierna, 26 oct. 1635 (n. s.).

(2) Hanau à La Valette. La Haye, 3 mars 1636. Aubery, *Mémoires*... III, 40.

(3) « ... Un certo M. della Garde ch' ha servito altre volte in Piemonte e praticho del paese, creatura confidentissima e partialle del P. Giuseppe, se ne verrà in Piemonte commissario generale di guerra, questo ho saputo dal medesimo sig. della Garde che doveva andarsene con li deputati a Cologna come praticho del Alemagna, ove ha fatto molti viaggi sotto li favori del sudetto Padre. » Mondino au duc de Savoie, Paris 6 mai 1637. Arch. de Turin.

Le comte de Hanau avait un autre compagnon, qu'il convient d'autant moins d'oublier que, fournissant le nerf de l'entreprise, il était appelé à exercer sur les résolutions de Brézé et du landgrave une influence décisive; c'était un banquier hollandais nommé Hœuft qui s'était établi à Paris et était devenu le banquier le plus important du Trésor. Sa mission était à la fois financière et politique (1).

Les instructions adressées à Brézé prévoyaient l'hypothèse où le landgrave resterait fidèle à l'alliance française et celle où sa réconciliation avec l'empereur serait un fait accompli. Dans la première, s'il était disposé à faire quelque opération importante, telle que le secours de Hanau, de Coblentz, d'Ehrenbreitstein et de Mayence, le maréchal lui ferait remettre, pour l'entretien de ses troupes, 150 000 livres, montant d'une lettre de change sur Amsterdam, dont Hœuft était porteur; il lui promettrait, en outre, un subside régulier, dont le chiffre serait déterminé aussitôt que l'on connaîtrait l'effectif de ses troupes. Il pourrait même joindre une partie de ses soldats à ceux du landgrave, en faisant comprendre au prince d'Orange qu'ils ne s'éloignaient que pour aller dégager la frontière hollandaise. Si le landgrave avait traité avec l'empereur, le maréchal seconderait Hanau dans ses efforts pour faire passer au service du roi l'élite des troupes hessoises, il recevrait leur serment et leur ferait payer, sur les 150 000 livres, l'argent d'une levée. Il s'entendrait avec leurs chefs sur le moment à partir duquel ils seraient, eux et leurs soldats, entretenus par le roi, conformément aux capitulations jointes aux instructions. Leurs intérêts ne seraient pas oubliés dans la paix générale. Le maréchal pourrait, comme dans la première hypothèse, réunir ses troupes à ces troupes étrangères en vue de l'une des entreprises projetées, mais cette entreprise serait exécutée par le duc de Bouillon, qui prendrait le commandement de l'armée franco-hessoise. Toutefois Bouillon ne devait être mis à la tête de cette armée que si

(1) Grotius à Oxenstierna, 27 nov. 1635 (n. s.).



Brézé le trouvait à propos et aucune entreprise ne devait être tentée si le maréchal était d'avis qu'il n'y avait rien à faire; dans ce cas, il opérerait la jonction indiquée et attendrait les ordres du roi.

Ces instructions, on le voit, n'ont rien d'impératif, elles ne doivent donc pas être confondues avec les ordres donnés par des stratégistes de cabinet à des généraux obligés de tenir compte de circonstances trop souvent méconnues. La tâche tracée à Brézé reposait d'ailleurs sur de sérieuses informations. Où trouver un meilleur garant des inclinations du landgrave, des chances de le rattacher à notre alliance que son beau-frère, qui se chargeait de l'y faire revenir ou de lui débaucher son armée ? Le gouvernement français n'ignorait pas le dénuement des troupes, mais il ne se trompait pas en les croyant capables de se remettre en campagne à la suite d'une distribution de solde. Était-ce trop présumer de la bonne volonté et de la capacité de Brézé que d'attendre de lui qu'il concentrât ses soldats répartis dans différentes villes de Hollande, mais déjà massés, pour une bonne partie, derrière la Meuse (1), et qu'à leur tête il s'avançât vers le landgrave ?

Mais cette concentration et cette rentrée en campagne au cœur de l'hiver étaient-elles possibles si l'armée ne recevait une partie au moins de la solde arriérée ? Cette solde Hœuft l'apportait-il, soit en espèces, soit en papier ? Ici l'historien devient perplexe : qui doit-il croire de Richelieu et des surintendants affirmant que le banquier vient avec des traites, ou de Brézé et de Charnacé se plaignant qu'il arrive les mains vides ? Nous sommes là en présence de témoins également autorisés qui se contredisent absolument et qu'il semble impossible de concilier. Le témoignage d'un homme moins bien placé pour savoir la vérité, mais plus désintéressé pour la dire, va peut-être nous aider à sortir d'embarras. « Hœuft, écrit Grotius le 22 no-

(1) Barthold, I, 326. — Wenzelbürger, *Geschichte der Niederlande*, II, 936.

vembre 1635 (n. s.), a emporté d'ici des promesses d'argent mais rien d'écrit ni de signé », c'est-à-dire pas de lettres de change immédiatement réalisables, et, dans une lettre du 21 février 1636 (n. s.) (1) : « Des lettres de mes amis de Hollande affirment que Hœuft n'a pas apporté l'argent stipulé par le traité. Depuis quatre mois les soldats de Brézé n'ont rien reçu. » Voilà donc comment les choses se seront passées. Richelieu, éclairé par les lettres de Brézé et de Charnacé, par leur envoyé, Boutard, sur la situation des troupes, avait pressé les surintendants de leur envoyer une huitième montre et, pour vaincre leur résistance, il avait sollicité l'intervention du roi (2). Il avait reçu les assurances les plus positives que cette montre était partie, que Hœuft emportait des lettres de change, qu'une nouvelle montre était en route. Ces assurances étaient, en partie au moins, fallacieuses. Hœuft avait bien passé avec Bullion, le 16 novembre 1635, un traité (3) par lequel il s'engageait à faire acquitter en Hollande et en Allemagne, jusqu'à concurrence de 650 000 livres, les mandats délivrés par Brézé, par Saint-Chamont et par Charnacé, mais, outre que l'emploi de cette somme était déterminé et que rien n'en était destiné à la solde des troupes de Hollande, Hœuft, ne sachant pas si les conditions qui devaient rendre ces versements nécessaires se réaliseraient, se faisant fort, dans ce cas, de son crédit personnel, n'avait emporté qu'une lettre de change de 150 000 livres destinée à acquérir le concours militaire de la Hesse (4). Quant aux montres qui auraient été expédiées par un autre canal que par lui, furent-elles, comme Bullion le leur reprochait (5), gaspillées par Brézé et Charnacé ou par les agents commis à leur distribution ou ne furent-elles pas envoyées ? C'est ce qu'on ne saura probablement jamais.

On comprend la déception et l'indignation du maréchal et de

(1) Grotius à Oxenstierna.
(2) Richelieu au roi, 2 déc. 1635. Avenel, V, 366.
(3) Aubery, *Mémoires...* II, 494.
(4) Brézé à Chavigni. La Haye, 12 déc. 1635.
(5) Grotius à Oxenstierna, 4 avril 1636, n° 78.

son beau-frère en voyant que Hœuft n'était rien moins que le sauveur attendu. Ce qui mit le comble à leur irritation, c'est que le banquier, qui avait été chargé de fortifier chez ses compatriotes la fidélité à l'alliance française, prit son rôle très au sérieux, se donna pour le dépositaire de la véritable pensée de notre gouvernement et se rendit directement auprès du prince d'Orange, sans voir nos deux représentants attitrés, sans même leur remettre immédiatement les paquets à leur adresse. A deux hommes aigris par l'abandon où on paraissait les laisser, par la préférence qu'on semblait accorder à un manieur d'argent pour resserrer l'alliance ébranlée des deux pays, les instructions du Père Joseph durent faire l'effet d'une amère plaisanterie. Brézé éclata en récriminations : on laissait se prolonger, sous les yeux des Hollandais, le spectacle de la ruine d'une armée française, la plus belle que la France eût depuis longtemps mise en campagne! Beau moyen de relever auprès de nos alliés la considération de notre pays, au moment où ils étaient soupçonnés de vouloir se dérober aux engagements de l'alliance ! On lui envoyait des ordres où il ne comprenait rien et où il reconnaissait le visionnaire chimérique qui jadis avait rêvé, avec M. de Nevers, la conquête de l'empire ottoman et dont la faveur et l'influence étonnaient tous ceux qui connaissaient l'esprit net et pratique de Son Éminence. C'était de lui que venait l'idée de lever en Pologne, d'amener de Dantzig en Hollande, au prix de mille lenteurs et de mille dangers, de la cavalerie polonaise, d'employer à ces levées lointaines et stériles l'argent qu'on aurait pu consacrer à remettre sur pied l'armée de Hollande. Il se plaignait de l'injure qu'on leur faisait, à Charnacé et à lui, en transférant à un « marchand » une mission qui leur appartenait et dont ils s'étaient bien acquittés, et il accusait ce diplomate de comptoir de gâter par sa maladresse les résultats qu'ils avaient obtenus. Il finissait par demander son congé et par menacer de le prendre, si on ne le lui donnait pas, dût-il, en le faisant, affronter la Bastille, la méchanceté de l'archevêque de Bordeaux ou même le



« noir minois » de Laffemas, car tout était préférable à la situation où on le mettait (1).

Les correspondances du temps sont pleines des plaintes et des récriminations, souvent trop justifiées, de nos diplomates et de nos généraux, mais nous n'en avons jamais rencontré d'aussi violentes et d'aussi hardies ni qui prissent si directement à partie le personnage dont nous écrivons l'histoire. Avant d'en examiner la valeur, il faut dire quel était l'homme qui les exhalait. Incapable, poussant jusqu'à l'extravagance les caprices d'une humeur impérieuse et arrogante, Urbain de Maillé devait tout, le dégrèvement de ses terres, ses charges, l'indulgence qui faisait tolérer ses incartades, à son alliance avec Richelieu, et il croyait tout cela plus que payé par l'honneur qu'il avait fait au cardinal en épousant sa sœur (2). Ajoutons qu'il considérait le Père Joseph comme son ennemi (3), soit à cause des liens du capucin avec Bullion, La Meilleraye, Mme de Combalet, soit tout simplement par suite de son esprit ombrageux.

Après l'accusation, on connaît maintenant l'accusateur. Mais le caractère et les préventions de l'un ne suffisent pas pour faire écarter l'autre. Cette fin de non-recevoir serait d'autant moins de mise ici que Charnacé, sans mettre nominalement en cause le Père Joseph, s'est associé, jusqu'à un certain point, aux récriminations de Brézé. Or Charnacé, tout en étant suspect d'épouser les passions de son beau-frère, tout en étant lui-même peu mesuré, n'était pas, comme le maréchal, un homme

(1) Brézé à Richelieu, La Haye, 12 déc. 1635. Brézé à Chavigni, même date. Le même au même, même date. Brézé à Richelieu, La Haye, 19 déc. 1635. Brézé à Chavigni, même date. Charnacé à Chavigni, La Haye, 20 déc. 1635. Brézé à Chavigni, La Haye, 19 janv. 1636. Brézé à Richelieu, même date. Brézé à Chavigni, 14 février 1636. Brézé à Richelieu, même date. Toutes ces lettres se trouvent aux aff. étrang. dans le fonds de Hollande.

(2) *Mémoires de Retz* (éd. des *Grands Écrivains*), I, 105-106; III, 39. *Mém. de Bussy-Rabutin*, I, 89. Tallemant, *Hist. de Brézé* : « Sein Person mehr ein Ganimedes als versuchtes Soldat sein solle... (werde er des card. Rich. liebster Schwager). » Mémoire de Lustrier intitulé : *Verzeichniss sonderlichen nutzbahrere Kriegsmittel wider Frankreich*. Arch. de Vienne. *Mémoires de Montglat*.

(3) Brézé à Chavigni, La Haye, 14 février 1636. *Ubi suprà*.



mal équilibré, c'était, au contraire, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, un homme de valeur.

Fort heureusement Brézé ne s'en est pas tenu à des critiques vagues et dès lors impossibles à contrôler. Il a eu soin d'écrire en regard de chaque article de ses instructions une réponse destinée à faire ressortir ce qu'il a d'impraticable et d'absurde. On reconnaît dans ce commentaire un de ces agents qui, placés dans des circonstances extraordinaires où chacun doit, sans compter, payer de sa personne, déclinent toute initiative, reculent devant toute responsabilité, se retranchent derrière leurs devoirs, tels qu'ils ont été définis pour des temps réguliers, marchandent parcimonieusement et d'une façon chagrine leur concours et relèvent soigneusement les fautes des autres pour préparer des excuses à leur inaction, classe déjà nombreuse qui, par l'abaissement progressif des caractères, devait tellement s'étendre qu'elle arriverait un jour à former la majorité des fonctionnaires français.

Il y a une chose qui a particulièrement échauffé la bile de Brézé et de Charnacé, c'est l'enrôlement et le transport, de Dantzig en Hollande, de troupes polonaises. Mais ce projet a-t-il été bien compris de ceux qui le déclaraient chimérique ? Il est certain d'abord que, si le Père Joseph s'en est vivement engoué, il n'en était pas l'auteur. L'idée en est venue de d'Avaux, mieux placé que personne pour savoir s'il était praticable. Dans la pensée de d'Avaux, il ne s'agissait que de lever trois ou quatre mille chevaux. Ce fut dans cette mesure que Richelieu l'adopta et qu'un crédit de 300 000 livres fut ouvert à notre ambassadeur pour l'exécuter (1). Un mois après, l'idée de celui-ci avait fait fortune, on songeait non plus seulement à quatre mille cavaliers mais aussi à six mille hommes de pied, bien que le Père Joseph eût déclaré peu auparavant que l'infanterie polonaise ne valait pas grand'chose (2). Dans les gorges chaudes qui accueillirent ce projet à La Haye, ni Richelieu ni

(1) Le Père Joseph à d'Avaux, 10 oct. 1635. Aff. étrang. Pologne.
(2) Le même au même, 24 novembre 1635. *Ibid.*

d'Avaux n'auraient donc pas dû être épargnés. Et puis, quand Brézé, dans un mémoire détaillé, accumulait les objections contre le transport par mer de ces dix mille hommes, n'était-il pas dupe d'un malentendu? avait-il bien lu le marché passé entre Bullion et Hœuft et aux termes duquel le banquier hollandais s'engageait à fournir à Dantzig la somme nécessaire à la levée de ces dix mille hommes? Cette ville n'y figurait-elle pas comme la place sur laquelle il avait tiré ses lettres de change plutôt que comme le port où les troupes devaient s'embarquer? Le peu que nous savons des intentions de Richelieu et de ses conseillers sur la destination et l'itinéraire de ces levées (1), est difficile à concilier avec l'idée d'un embarquement en masse. Il y eut sur ces deux points des hésitations, bien justifiées par l'incertitude où l'on se trouvait sur la situation des pays que ces troupes avaient à traverser. On songea à les réunir aux forces du landgrave ou à les envoyer en Frise et en Hollande et, dans ce cas, on avait bien l'idée de leur faire prendre la mer, puis on s'arrêta au parti d'en faire profiter Baner qui opérait dans une région beaucoup plus rapprochée du lieu de leur recrutement.

Si Richelieu et le Père Joseph allaient chercher si loin des soldats, c'est qu'ils étaient convaincus du peu de solidité du soldat français, c'est que la cavalerie des Impériaux excitait particulièrement leur envie. Dans le gouvernement, on ne cachait pas sa préférence pour les recrues étrangères; on se considérait comme trompé sur la qualité quand des Français se faufilaient parmi ces recrues, et Servien proposait de rayer des montres ces intrus (2). Inquiet de voir s'éclaircir, dans l'ingrate lenteur des campagnes, les rangs de nos troupes, Richelieu cherchait à tempérer la légèreté et l'indiscipline de notre race par le mélange de races plus froides et plus patientes, Suisses, Liégeois, Allemands, Écossais; plus encore que des recrues, il recherchait naturellement des soldats exercés, orga-

(1) Lettre précitée du 10 octobre.
(2) Avenel, V, 89.



nisés, encadrés, et qui, pour une raison ou pour une autre, quittaient le drapeau sous lequel ils s'étaient battus. Le duc de Neubourg licenciait-il ses troupes, après avoir fait reconnaître sa neutralité? on dépêchait un agent pour les faire passer au service de la France, et c'était encore le Père Joseph qui menait l'affaire (1). A-t-on des raisons de croire les soldats de l'électeur de Saxe disposés à quitter ce transfuge de la cause évangélique? on songe à acheter ces soldats (2). Le landgrave peut-être va faire comme lui, on débauchera les soldats du landgrave. Faut-il rappeler l'armée weimarienne passant, après la mort de son chef, sous l'autorité directe du roi Très-Chrétien? Les Polonais, comme les Croates, comme les Hongrois, fournissaient aux armées impériales une excellente cavalerie légère; comment ne pas être tenté de doter notre armée de quelques escadrons de ces cavaliers infatigables dont la hardiesse déconcerte l'adversaire, terrorise la population?

Les récriminations de Brézé et de Charnacé furent mal accueillies à la cour. Chavigni s'en considéra comme atteint, revendiqua sa part de responsabilité dans l'envoi de Hœuft, et fit remarquer ironiquement qu'il valait encore mieux envoyer un « marchand » hollandais en Hollande pour combattre les tendances pacifiques de ses compatriotes que se résigner, avec les représentants officiels du roi, à les voir triompher (3). Richelieu, tranchant le débat avec sa souveraine autorité, répartit les torts de chacun et, arrivé à son beau-frère, traça les devoirs de tous ceux qui sont appelés à concourir à une œuvre commune. Il déclarait avoir toujours été peu favorable aux levées à l'étranger, à cause de leur extrême difficulté, puis, par un scrupule de sincérité (4), il ajoutait que des levées polonaises lui

(1) Avenel, V, 80, 89. Le Père Joseph à Bouthillier (?), 6 juillet 1635. Aff. étrang. France. Le Père Joseph à Charnacé, 7 nov. 1635. Aff. étrang. Hollande. *Négoc. de Feuquières*, III, 188.

(2) Avenel, V, 89.

(3) Chavigni à Brézé, 4 et 19 janvier 1636. Aff. étrang. Hollande.

(4) Si Richelieu avait voulu être complètement sincère, il aurait avoué sa préoccupation constante d'enrôler des soldats étrangers, surtout de la cavalerie.

avaient paru utiles pour renforcer Baner, et que c'était à cela qu'après plus d'une hésitation on les destinait. Il avouait n'avoir pas vu les instructions remises au comte Jacob de Hanau; maintenant qu'il en avait pris connaissance, il les trouvait difficiles à exécuter, mais la réponse que son beau-frère y avait faite ne lui paraissait pas pertinente : « En matière d'affaires, disait-il, songeant non plus seulement à Brézé, mais à tous ceux qui, par leurs préoccupations personnelles, compromettaient le succès de ses plans, « en matière d'affaires, il faut souffrir à la pareille les défauts de ceux avec qui on est en société, tâcher à y remédier lorsqu'on le peut, et le remède, par ce moyen, reste de compagnie (1). » Il blâmait Hœuft de ne s'être pas rendu directement auprès des représentants du roi, par déférence d'abord, puis pour les prévenir qu'il apportait des lettres de change et que la solde des troupes était assurée. Bullion, en effet, lui répétait que le banquier allait toucher, chez ses correspondants, des traites qui, avec les 150 000 livres destinées aux troupes hessoises et désormais disponibles, permettraient d'attendre la nouvelle montre qui était en route.

Ni pour Brézé, ni pour Charnacé, l'affaire n'en resta là. Plus adroits, ils se seraient bornés à des plaintes, après tout légitimes, sur le dénuement de leurs troupes; en se faisant accusateurs, ils donnèrent prise aux ennemis que le maréchal comptait autour de Richelieu : Bullion, le Père Joseph, La Meilleraye, le maréchal de Châtillon, la marquise de Combalet ne manquèrent pas d'en profiter. Brézé se rendit même suspect à

Il ne reculait pas, pour cela, devant les difficultés de transport. En 1637, Bellièvre (?) est chargé de lui amener des Écossais; la même année, le Père Joseph, en son nom, demande à Contarini l'autorisation de lever cinq à six mille cavaliers albanais pour opposer aux Croates. Contarini au doge, 13 janv. 1637. Le cardinal fut si peu convaincu par les objections de Brézé qu'au mois de mai, il renouvela à d'Avaux l'ordre de faire des levées en Pologne. Grotius à Oxenstierna, 8 mai 1636 (n. s.), n° 83. Voy. encore Avenel, V, 628 n. 1. « Le sieur d'Avaugour pourra cependant demeurer à Dantzig pour faire les levées des gens de guerre... » Le Père Joseph à Richelieu, 16 oct. 1636. Aff. étrang. France. Instr. à Mayolla, 21 août 1636. Avenel, VIII, 301.

(1) Avenel, V, 411.

Chavigni, étranger jusque-là, ce semble, à cette coterie (1). Sa conduite fut dénoncée au roi, au cardinal et au Père Joseph dans un mémoire où le comte de Hanau, revenu de Cassel, se plaignait de sa longue et inutile attente à La Haye, et qui passa de main en main. Le grand maître de l'artillerie crut l'occasion favorable pour revenir en détail sur toutes les boutades et les frasques du maréchal depuis la bataille d'Avein ; c'était lui, à entendre La Meilleraye, qui était responsable de l'insuccès de la campagne, et Charnacé, qui ne faisait qu'un avec lui, avait, lorsqu'il était venu en France, trompé le cardinal sur l'état des choses. Richelieu fut convaincu et déclara que son beau-frère rentrerait pour toujours dans la vie privée. Celui-ci vendit son train d'ambassadeur (2) et se retira en Anjou, où il se consola de sa disgrâce (3) en tracassant ses voisins.

Charnacé fut bien près de partager son sort. Vainement essaya-t-il de désarmer la rancune du Père Joseph, d'autant plus irrité que Charnacé lui devait sa carrière : il n'en obtint que de banales protestations. Pendant que le capucin éludait tout engagement (4), il travaillait activement et silencieusement à la ruine du téméraire. Au mois d'avril 1636, la victime était arrivée, sans en avoir le moindre soupçon, au bord de l'abîme que lui creusait son ancien protecteur. Ce fut alors seulement que le bruit de ce qui allait se passer se répandit et parvint de tous côtés à l'intéressé ; celui-ci apprenait en même temps que l'intervention de Chavigni et du maréchal d'Estrées l'avait sauvé (5).

(1) Brézé à Chavigni, La Haye, 12 déc. 1635. *Ubi suprà.*

(2) Scudamore à son gouvernement, 29 avril/9 mai 1636. Record office.

(3) Cette disgrâce ne devait pas être bien longue. L'année suivante, Brézé reparaissait à la cour et en 1638 le cardinal avait la faiblesse de lui donner le commandement d'une armée. Presque aussitôt, pour une blessure d'amour-propre, le nouveau général abandonnait, sans autorisation, son poste. Sur la querelle de Brézé et de Châtillon et la situation de l'armée, voy. encore le Journal ms. d'Hautin, qui écrit le 14 janvier 1636 : « Le mar. de Brézé a été contraint de se retirer à La Haye en Hollande, parce que les soldats françois, lesquels il traite fort mal, se sont soulevés contre lui. »

(4) Charnacé au Père Joseph, La Haye, 17 février 1636. Aff. étrang. Hollande. Le Père Joseph à Charnacé, Rueil, 17 et 27 mars 1636. *Ibid.*

(5) Charnacé à Chavigni, La Haye, 16 avril 1636. Aff. étrang. Hollande. Mazarin

Peut-on, à travers le nuage amassé par les contradictions et les passions, entrevoir la vérité sur le projet qui les a soulevées? Destiné à obtenir à la fois un résultat militaire et un résultat politique, à dégager des places qui commandaient le Rhin inférieur et à ramener le landgrave de Hesse à notre alliance, il était aussi heureux que hardi. En le critiquant comme difficile, après l'avoir adopté, Richelieu cédait au désir d'apaiser son irritable beau-frère; il savait très bien, en réalité, qu'il ne dépassait pas la capacité d'un général ordinaire. Mais pouvait-il être exécuté avec des troupes affaiblies par les privations?

Nous avons admis, sans en rien contester, le tableau des misères et de l'impuissance de ces troupes, tel que Brézé l'a tracé. Nous aurions pu pourtant en adoucir les sombres couleurs, ne fût-ce qu'en lui opposant l'état dans lequel elles rentrèrent en France, et le témoignage de Puységur, capitaine au régiment de Piémont, en garnison à Gorcum, qui constate que ses compagnons d'armes et lui furent « fort bien payés du roi (1) ». Mais, même en l'acceptant comme exempt d'exagération, nous oserons dire que, s'ils n'avaient pas été aigris et butés, s'ils n'avaient pas eu encore plus de mauvaise volonté que d'incapacité, Brézé et Charnacé, en distribuant aux troupes les 150 000 livres dont Hœuft était porteur, en se servant du crédit du banquier et de leur crédit personnel, auraient pu rassembler leurs troupes et les faire marcher vers le Rhin. Qu'on se rappelle ce que Bernard de Saxe-Weimar avait obtenu, l'année précédente, d'une armée bien plus éprouvée, comment il avait su ramener, de Francfort à Metz, des soldats privés de nourriture, harcelés par l'ennemi, ne pouvant dormir que d'un œil, traînant de l'artillerie et des bagages; qu'on se rappelle la fière contenance et les retours offensifs qui

à Barberini, Avignon, 30 avril 1636. Aff. étrang. Rome. « ... pour Charnacé, on est résolu de le laisser en Hollande, encore que le Père Joseph le veuille faire revenir... » Bouthillier à La Valette, juin 1636. Bibl. nat., mss. franç. 6646.

(1) *Mémoires de Puységur*, I, 171-172.



avaient empêché sa retraite de dégénérer en déroute, et l'on appréciera comme ils le méritent des généraux qui n'ont su rien faire d'une armée en garnison chez un peuple ami.

La campagne de 1636, qui rappelle surtout l'invasion du sol national et qui, pour la postérité, est surtout restée « l'année de Corbie », commença par deux entreprises offensives. L'une d'elles, on le sait, eut l'Italie pour théâtre. Elle ne procédait pas de desseins politiques bien arrêtés. On voulait s'établir dans le Milanais, en chasser les Espagnols, appuyer par une expédition navale la fermentation qui régnait à Naples, ébranler, si on ne pouvait la ruiner, une domination qui ne reposait que sur l'habitude, l'apathie, la crainte; on s'en remettait aux circonstances pour faire sortir de la dissolution du régime actuel de la péninsule une organisation nouvelle. Les forces militaires mises en mouvement devaient être en rapport avec des vues aussi étendues. L'agent de Mantoue, Priandi, répétant probablement ce qu'il avait entendu dire au Père Joseph, annonçait qu'avant la fin de mai l'armée des confédérés compterait trente mille hommes, dont les deux tiers seraient fournis par le roi, que Rohan aurait sous ses ordres douze mille soldats, qu'une flotte de quarante vaisseaux, portant huit mille hommes, mettrait à la voile (1). Les intentions de Richelieu allaient encore au delà de ce qu'annonçait Priandi. Le cardinal promettait au duc de Savoie vingt-deux mille hommes, auxquels se joindraient dix mille Savoyards, les trois mille trois cents hommes du duc de Mantoue et les quatre mille quatre cents du duc de Parme, de façon à former, indépendamment du corps de la Valteline, un ensemble de quarante mille soldats (2). Comme toujours, la réalité fut inférieure aux projets : l'effectif réuni par les alliés ne parait pas avoir jamais dépassé vingt-quatre mille hommes (3).

(1) Grotius à Oxenstierna, 20 mars 1636 (n. s.), n° 76.
(2) *Mém. de Richelieu*, III, 34.
(3) Grotius à Oxenstierna, 19 juin 1636 (n. s.).

Le succès de l'entreprise était, dès le début, mis en péril par trois circonstances : l'époque tardive où elle commençait, la défiance inspirée par le duc de Savoie qui allait la diriger, la préoccupation de défendre notre nouvel allié, le duc de Parme.

Ce ne fut pas avant le milieu de mai que s'opéra, devant Asti, la concentration des troupes. Pendant que le duc de Parme s'enivrait de l'accueil flatteur qu'il recevait à Paris, les Espagnols étaient entrés dans ses États. Bien que ses deux places principales, Parme et Plaisance n'eussent rien à craindre, il réclama à cor et à cri le secours de ses confédérés et peu s'en fallut que l'objet principal de la campagne, c'est-à-dire l'invasion du Milanais par l'attaque combinée des troupes franco-savoyardes et de Rohan ne fût sacrifiée à la sécurité d'Édouard Farnèse. S'il n'en fut pas ainsi, ce fut grâce au généralissime dont la droiture était suspectée à Paris, l'autorité contestée à l'armée. Peu satisfait de la France, qui le traitait sans générosité, qui ne lui faisait entrevoir un agrandissement territorial qu'au prix d'une nouvelle mutilation de son patrimoine héréditaire, Victor-Amédée avait bien le droit de nourrir des arrière-pensées, de ne pas se fermer du côté de l'Espagne toute voie de retour, et on ne pouvait lui demander un grand enthousiasme pour le traité léonin du 11 juillet. Ces calculs légitimes, cette froideur justifiée ne l'empêchèrent pourtant pas de diriger la campagne avec loyauté, intelligence et autorité. Il imposa à des lieutenants méfiants et hostiles l'exécution du plan primitif, c'est-à-dire la jonction de l'armée des confédérés et du corps de la Valteline à Oleggio sur le Tessin, montra que le vrai moyen de forcer les Espagnols à évacuer le Plaisantin était de menacer Milan, trompa l'ennemi sur ses intentions et, tandis que Leganez l'attendait sur le Pô inférieur, passa le fleuve au-dessus, arriva au Tessin, s'établit sur ses deux rives, détruisit le canal (*naviglio*) de Buffalora par lequel

(1) L'injustice des soupçons dont Victor-Amédée était l'objet, est implicitement reconnue par Richelieu dans le portrait entièrement favorable qu'il a tracé de ce prince à l'occasion de sa mort. *Mémoires*, III, 170, col. 2-171.



se faisait en partie l'approvisionnement de la capitale du Milanais et y répandit la terreur. Cette heureuse opération fut suivie d'une victoire chaudement disputée, qui semblait faite pour resserrer la confraternité militaire des troupes françaises et savoyardes. Comme celle d'Avein, elle devait rester stérile. Une entreprise, qui ne visait à rien moins qu'à la conquête du Milanais et qui avait conduit les alliés jusqu'à dix milles de Milan, se réduisit brusquement aux proportions d'une simple démonstration. Rohan, dépourvu d'artillerie, hors d'état de forcer les retranchements récemment élevés par Serbelloni, ne put dépasser Lecco et atteindre le rendez-vous d'Oleggio. Victor-Amédée, toujours plus soucieux de sauvegarder ses États héréditaires que de les agrandir, retourna en Piémont et, terminant prématurément (milieu d'août) une campagne tardivement commencée, mit ses troupes en quartiers d'hiver. En reconnaissant que, même après leur jonction, Victor-Amédée et Rohan auraient été trop faibles pour faire des conquêtes (1), Richelieu constatait l'impuissance de la France à soutenir, loin de ses frontières, une guerre offensive; décidément les moyens d'approvisionner, de rafraîchir, de fortifier une armée française en pays ennemi étaient encore à trouver. Tandis que par le Saint-Gothard, par Gênes, par le golfe de Venise les Espagnols recevaient souvent des renforts, tout ce que put faire la France, ce fut d'envoyer six mille hommes à son armée.

Autant on suspectait dans notre pays la bonne volonté du duc de Savoie, autant il importait de lui manifester de la confiance. Personne dans le gouvernement ne comprenait mieux cette nécessité que le Père Joseph (2). Il se montrait le partisan chaleureux de Victor-Amédée. Quand il fut question d'enlever à ce prince le commandement en chef, il s'y opposa énergiquement (3). Il échangea quelques mots vifs avec Richelieu au

(1) *Mémoires* III, 50.

(2) « ... Dall' istesso cap... li è stato tuttavia con gran vehemenza detto che non bisogna diffidarsi di Savoia e che, se n'è qualche cosa, tutto dissimulare... » Contarini au doge, Paris, 22 juillet 1636. *Filza* 89.

(3) « ... già s' era per prender qualche deliberatione in disavantaggio dell

sujet d'une levée que le duc voulait faire en France, et que le cardinal refusait d'autoriser par antipathie pour celui qui en était chargé (1). Il est probable qu'il n'approuvait pas davantage la résistance de Richelieu aux instances de Victor-Amédée pour faire ratifier la nomination de Toiras à la charge de lieunant général de l'armée confédérée. Richelieu obéissait, en cette circonstance, à une vieille animosité, dont il sentait la mesquinerie, sans pouvoir cependant s'en défendre (2), et qui avait été aigrie par Servien. Ennemi de Servien, « partial serviteur » du maréchal, — il en faisait du moins profession, — le Père Joseph pouvait excuser en public la passion du cardinal (3), il n'avait aucune raison pour la partager et pour ne pas rendre justice à celui dont, en Italie, on estimait le nom à l'égal d'une armée (4). C'est seulement quand ils étaient en conflit avec ceux de son ami, le duc de Mantoue que le Père Joseph abandonnait les intérêts du duc de Savoie (5). A cette exception près, il les défendait avec tant d'ardeur que les ministres étrangers, qui ne trouvaient pas chez lui la même bienveillance

istesso duca di Savoia per le gran sospetti che si tenevano della sua fede con farlo retirar dal commando dell' esercito, quando il cap. ha con grande efficacia sostenuto non doversi capitar a questo, perche finalmente quel principe opera con prudenza, onde bisogna lasciarli l'auttorita del generalato... » Contarini au doge, Paris, 28 juillet 1636. *Filze.*

(1) Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 28 mai, 10 juin 1636. Mondino au même. Paris, 20 juin 1636. Arch. de Turin. Le personnage antipathique à Richelieu était le colonel Dallot, qui, en 1637, commandait un régiment français entretenu en Piémont par le roi. *Gazette de France*, 6 août 1637.

(2) Saint-Maurice au duc de Savoie, Paris, 15 mars 1636. Arch. de Turin. Elle aurait pu être justifiée par un motif plus sérieux. En 1631, Toiras, mécontent de voir ses services mal reconnus, les avait offerts à l'Espagne et Mirabel, qui avait reçu ces offres, les avait transmis au comte-duc. Voy. une lettre de Philippe IV à Mirabel et la réponse de celui-ci. Madrid, 21 janv. Paris, 12 février 1631. Fonds de Simancas K 1424 n° 3, 1421 n° 35.

(3) Saint Maurice au duc de Savoie. 15 mars 1636. *Ubi suprà.*

(4) « La personne de Toiras a plus de considération en Italie qu'une armée de 50 000 hommes. » Le même au même. Dép. précitée de Pâques 1635.

(5) « Je fis les mesmes discours [au sujet des prétentions du duc de Savoie sur le Montferrat] le jour suivant au Père Joseph, qui est le plus contraire que nous ayons en ceci, parce qu'il est tout de M. le duc de Mantoue. » Le P. Monod au duc de Savoie, 12 et 13 janv. 1636. Arch. de Turin.

pour leurs maîtres et qui essuyaient parfois sa rudesse (1), ou ne comprenaient rien à ce qu'ils appelaient sa partialité (2), ou l'expliquaient par l'espérance d'obtenir pour sa promotion au cardinalat l'appui du cardinal de Savoie (3). Mais, s'il se montrait l'avocat zélé de Victor-Amédée, c'était pour lui demander de grandes choses et l'encourager à les accomplir. Les ministres savoyards ne le jugent pas autrement que les autres ministres étrangers : ne rêvant que batailles (4), accueillant avec une passion excessive les événements heureux ou malheureux, impatient des moindres lenteurs (5), prompt au soupçon, ne sachant pas toujours contenir un mot mordant ou brutal. Il ne peut se consoler que l'armée ait repassé le Tessin (6), il veut que Priolo parte le soir même, sous peine de mort, qu'il porte à Rohan, son maître, l'ordre d'entrer, coûte que coûte, dans le Milanais, de faire sur le Tessin sa jonction avec les alliés (7). Il ne pardonne pas aux Vénitiens de laisser des renforts, partis de Trieste, débarquer dans le golfe de Venise pour aller grossir les rangs des Espagnols; à quoi sert alors de fermer les passages de la Valteline (8) ?

La seconde opération offensive de la campagne fut dirigée contre la Franche-Comté. En fait de guerre, il est toujours téméraire de prétendre déterminer les intentions, car, ainsi que

(1) Contarini au doge. Paris, 9 sept. 1636. Bibl. nat. *Filze*.

(2) Le même au même, 22 juillet 1636. *Ibid*.

(3) « Il conte Scotto... dice di dubitare che la passione tanto grande mostrata dal cap. in sostenimento di Savoia provenga dalle speranze insinuateli dal card. medesimo di Savoia di aintarlo con buoni ufficii appresso Barberino per farli haver la dignita del cardinalato. » Contarini au doge. Paris, 9 septembre 1636. *Ibid*.

(4) Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 14 et 24 décembre 1636. Arch. de Turin.

(5) Contarini au doge. Paris, 27 mai 1636. *Ubi suprà*. Mondino au duc de Savoie. Paris, 20 juin 1636. Arch. de Turin.

(6) Mondino au duc de Savoie, 5 août 1636. « ... Il P. Giuseppe... comincio a lamentarsi alla galiarda e non approvar che si fosse lasciato il posto del naviglio e ripassato il Tessino... » Le même au même. Paris, 1er août, 4 sept. 1636. Arch. de Turin.

(7) Contarini au doge, 16 juin 1636. *Ubi suprà*.

(8) Contarini au doge, 28 juillet, 5 août 1636. *Filze*.

Richelieu l'a dit lui-même, « les armes sont journalières et l'appétit vient quelquefois en mangeant ». Nous croyons, toutefois, que le cardinal n'avait pas sur cette province un dessein arrêté de conquête ; en présentant cette entreprise comme uniquement destinée à ramener les Francs-Comtois au respect de leur neutralité, qu'ils avaient violée de plusieurs manières, notamment par l'asile et l'assistance donnés au duc de Lorraine, il ne voulait pas seulement rassurer les Suisses, garants de cette neutralité. Le duc de Lorraine, voilà bien l'ennemi qu'il poursuivait encore en Franche-Comté. Duc sans duché, mais régnant toujours sur le cœur de ses sujets, Charles IV trouvait le chemin de ses États fermé à l'est par l'Alsace, déjà française en partie; il restait à lui en interdire l'accès au sud, à les isoler et à les pacifier, pour en préparer l'annexion.

Le 26 mai, le prince de Condé partait pour Auxonne, rendez-vous général de son armée; le 3 juin, il adressait une sommation à Dôle, siège du parlement et seconde ville de la province. Ce n'était assurément pas à ses talents militaires que Condé devait son commandement, mais Richelieu n'avait pas sous la main un général plus capable et, médiocrité pour médiocrité, il ne pouvait refuser la préférence à un prince du sang qui faisait oublier son passé de factieux par une souplesse voisine de la servilité et rachetait son bigotisme, ses mœurs infâmes (1), son âpreté au gain par une intelligence incontestable. Richelieu lui adjoignit d'ailleurs La Meilleraye, qui avait un vrai tempérament militaire, et un ingénieur estimé, de Serres. Il rappela au prince que la campagne de Flandre avait avorté par suite de l'indiscipline des troupes et de la lenteur qu'on avait mise à pousser des opérations brillamment engagées; il lui recommanda de ne pas tomber dans les mêmes fautes. Vaines leçons : l'impéritie de l'attaque, la vigueur de la défense firent durer le siège jusqu'au moment où l'invasion de la Bourgogne et de la Picardie obligea de le lever (15 août).

(1) Voy. la correspondance de Bentivoglio avec Borghèse p. p. Steffani, notamment n° 2246.



La Valette et Bernard, arrêtés dans le cours de leurs succès en Alsace par le péril de la Bourgogne, accoururent au secours de Condé et, faisant leur jonction avec lui, établirent leur camp à Montsaugeon pour barrer le chemin à Gallas; en même temps le gros de l'armée assiégeante était conduit en Picardie.

Les Impériaux, en effet, profitant de l'inaction des Hollandais, avaient franchi la frontière du Nord; ils obtenaient, sans coup férir, la capitulation de La Capelle, du Câtelet et de Corbie, ravageaient le pays entre la Somme et l'Oise et envoyaient leurs coureurs jusqu'à Compiègne. L'émoi se répandit à Paris. Nous n'avons pas un grand effort à faire pour nous représenter la situation morale de la capitale, nous n'avons qu'à interroger nos souvenirs. L'inquiétude y excita l'esprit frondeur qui, vers le même temps, dans la Saintonge, le Languedoc, la Guyenne éclatait en soulèvements populaires. C'était contre Richelieu surtout qu'il se déchaînait, il n'était question dans les groupes que de son népotisme, de sa tolérance pour les malversations, de l'imprudence avec laquelle il avait fait démolir les anciennes fortifications pour les remplacer par les jardins de son palais, par des couvents et une nouvelle enceinte trop étendue, de l'argent, de l'artillerie, de la poudre qu'il accumulait au Havre, chef-lieu d'un de ses gouvernements (1). Les pasquins circulaient de main en main; un écrit séditieux, le *Dernier avis à la France* était répandu partout (2); des placards, semés à profusion, promettaient une récompense honnête à qui rapporterait le sac où était enfermé le reste de la finesse de M. le cardinal. Son faste indignait. On le huait dans la rue quand il passait avec sa suite. Un jour qu'il sortait de Paris par la porte Saint-Denis, peu de temps après avoir donné à ses gardes un nouvel et somptueux uniforme, le poste tua le cheval d'un des gardes du roi et ceux du cardinal, qui accoururent au secours,

(1) Grotius à Oxenstierna, 14 août 1636 (n. s.), n° 99.

(2) *Les Vérités françaises opposées aux calomnies espagnoles*, 1637. 3e partie, p. 380, note marg.

furent obligés de se sauver (1). Bien que fort sensible à cette impopularité, Richelieu s'inquiétait davantage encore de l'état d'esprit de son maître : de plus en plus Louis était chagrin et taciturne. Il voulait bien se résigner à régner sans gouverner, mais à condition que le ministre qui gouvernait pour lui fût toujours heureux. La reddition de Dôle, espérée de jour en jour, se faisait encore attendre et voilà qu'il avait la douleur d'apercevoir la fumée des incendies allumés par les Croates ! Rien de plus décourageant pour Richelieu que la désapprobation muette qu'il lisait sur le visage de ce maître sans chaleur, sans cordialité. Il subit un affaissement complet. Il se prit à douter de son œuvre. Faire marcher vers un but mal défini et peut-être inaccessible, au prix de mille souffrances, un pays dépourvu d'unité morale et d'unité administrative, n'était-ce pas une tâche trop lourde pour un quinquagénaire malade ? La mort lui apparut comme une délivrance. Cette abdication de la volonté ne pouvait échapper au Père Joseph, qui était pour Richelieu un directeur de conscience officieux et écouté. C'est, en effet, le langage d'un directeur de conscience qu'il lui tint en cette circonstance : « Votre faiblesse, lui dit-il, est-elle le moyen d'attirer la divine miséricorde ? N'est-elle pas faite plutôt pour exciter la colère de Dieu et enflammer sa vengeance (2) ? » Il développa, avec tant de force et d'éloquence, ce thème de la persévérance humaine envisagée comme un devoir religieux, qu'il en laissa le cardinal touché et pénétré. La nuit l'affermit davantage en lui. Le lendemain matin, il venait proclamer sa confiance dans la lumière et la force surnaturelles que le Père Joseph lui avait, non révélées sans doute, mais fait davantage sentir. Cette confiance ne s'affaiblit plus, elle modifia ses habitudes et fortifia l'influence du capucin. Tout en étant très vive, très solidement établie dans son esprit, très vivante dans son cœur, la foi religieuse n'avait pas donné à sa vie une discipline sévère, une direction habituelle.

(1) 2 sept. 1636 (n. s.). Record office.
(2) Lepré-Balain, *Biographie*, p. 469 et suiv.

Il y échappait par l'étendue et la mobilité d'une nature très ouverte, très sensible aux jouissances de la société et de la vanité, accessible peut-être à d'autres entraînements encore où il entrait plus de bel esprit et de galanterie apprêtée que de libertinage. Il s'assujettit plus régulièrement dès lors aux pratiques religieuses, il prit l'habitude de se confesser et de communier tous les dimanches et aux grandes fêtes. Ce fut à ce moment qu'il entreprit la composition de son *Traité sur la meilleure méthode de convertir les hérétiques*, qui fut son ouvrage de prédilection et dont l'achèvement et la publication le préoccupaient encore au lit de mort. Non content de se soumettre à la règle d'une vie chrétienne, il veut y amener ceux qui l'entourent. Il n'a plus foi seulement dans l'efficacité générale et indéterminée des prières et des œuvres, il reconnaît chez certaines personnes un don de prescience, un pouvoir particulier d'intercession ; il ne croit plus seulement qu'une Providence divine gouverne le monde, il croit que cette Providence peut se laisser en quelque sorte approcher, qu'elle peut livrer ses secrets, déférer à des vœux précis, accorder des faveurs immédiates, il croit que le temps des révélations, des inspirations et des miracles n'est pas passé (1). Au prince de Condé, à La Meilleraye partant en campagne il recommande qu'en exposant, si cela est indispensable, leur personne, ils se mettent en état de ne rien craindre pour leur âme (2). De concert avec le Père Joseph, il inspire au roi la pensée de consacrer son royaume à la Vierge (3) et de symboliser cette consécration par la fon-

(1) *Mém. de Richelieu*, I, 573, 2-574, II, 100.

(2) Richelieu à Condé. Conflans, 29 mai 1636. Avenel, VII, 732.

(3) L'initiative du Père Joseph dans cette consécration est établie par une phrase de la révélation accordée à une calvairienne et reproduite p. 264-246. Pour l'exécution du vœu nous citerons la pièce suivante :

Formulaire pour publier dans ce royaume la dévotion à la Vierge.

Le Roy formera un corps de prédicateurs apostoliques, qui seront choisis et nommés par S. M., tant des seculiers que des reguliers, autant en nombre qu'il y a d'évechés en France, sur le sujet du dessein que S. M. a de publier par son royaume sa dévotion vers la Vierge et d'exciter son peuple à rendre honneur au mystère de la passion du Sauveur et à l'exaltation de la foy par la piété des mœurs.

S. M. obtiendra du Pape que lesd. predicateurs auront pouvoir durant trois

dation d'une lampe dans l'église métropolitaine de sa capitale et par des processions annuelles. Il en fonde une, de son côté, ainsi qu'une messe hebdomadaire perpétuelle et il choisit, pour ces deux fondations, le monastère calvairien de la Crucifixion, où Dieu lui a parlé plus d'une fois. C'est dans une lettre confidentielle au roi et à Chavigni qu'apparaît le mieux sa foi nouvelle dans un surnaturel entrevu derrière le voile des contingences humaines. La levée du siège Saint-Jean-de-Losne réalise, à ses yeux, la prédiction faite à une calvairienne et qui avait été à tort appliquée à La Capelle. Après la reddition de cette dernière place, la voix entendue par cette religieuse avait bien dit : « Je n'avais pas nommé La Capelle. » Cette voix est justifiée maintenant par la délivrance de Saint-Jean-de-Losne. D'un autre côté, la reprise de Corbie a été prédite par le Père Joseph, non plus en termes généraux mais d'une façon expresse, et c'est de la même religieuse qu'il a recueilli cette prédiction. En présence de ces deux faits les doutes de Richelieu disparaissent. Il se déclare convaincu, touché, il espère le rester et que son âme et sa vie garderont toujours l'empreinte de ces deux miracles. Il convie le roi et Chavigni à répondre à ces avances, si douces et si attirantes, du ciel. « Ce n'est pas suffisant d'être honnête homme,

ans, avec la permission des ordinaires, d'instituer les oraisons des quarante heures en toutes les églises cathédrales et en tous les autres lieux qu'ils jugeront estre a propos. avec faculté d'indulgences plenières et avec les cas reservés pour une fois à chasque penitent durant trois ans.

... Le Roy se fera informer de prédicateurs seculiers, soit evesques ou autres..., qui soient capables de faire cette fonction plus fructueusement, lesquels spécialement s'employeront dans leurs propres dioceses.

Pareillement S. M. s'informera des provinciaux des ordres qui exercent la predication, des plus capables... pour exercer ce ministere.

S. M. fera deputer de tout ce nombre des seculiers et reguliers ceux qu'Elle jugera plus à propos par chaque diocese....

Les ordres employés sont les PP. Jésuites, les Fueillans, les Minimes, les quatre Mendians, et entre iceux les plus réformés, comme, entre ceux de St François, les Capucins et Recolets, entre les Carmes, les Deschaussés et mitigés, entre ceux de St Dominique les reformés. De mesme entre les Augustins....

Mémoire de la main du secrétaire hab. du Père Joseph inséré dans la *Biographie*, de Lepré-Balain.



écrit-il, en pareille matière il faut se piquer de raffinement. » Il recommande pourtant qu'on lui rende sa lettre, indice que sa foi n'exclut pas tout respect humain.

Le mysticisme, dont nous surprenons ici l'élan, ne fut cependant pas passager. L'imagination de Richelieu, qui était si grande qu'elle ne le cédait qu'à sa raison, les émotions d'une lutte inégale, l'influence du Père Joseph en entretinrent le foyer. Ce besoin de croire qu'on a pour soi la Providence ou la Fortune a été commun, d'ailleurs, à presque tous les hommes qui ont entrepris de conduire leurs semblables pour accomplir de grandes choses. Il n'y a guère que les hommes de pure spéculation qui y échappent. Si Richelieu avait fait exception à cet égard, il faudrait s'en étonner. Nous devons ajouter, sans vouloir établir de rapprochement entre des choses très distinctes, qu'il partageait les superstitions de son temps. A la vérité, le ton de plaisanterie sur lequel il parle des ursulines de Loudun (1) ne permet guère de penser qu'il ait cru à leur possession, mais il croyait à l'astrologie (2) et à la transmutation des métaux, car on le voit, comme le roi, attendre anxieusement le résultat des opérations d'un chevalier d'industrie nommé Boismaillé, capucin défroqué qui, sous les auspices du Père Joseph, s'était présenté pour faire de l'or et qu'on avait enfermé au Louvre où il travaillait en secret (3).

Si le Père Joseph fut pour beaucoup dans les préoccupations religieuses qui distinguèrent dès lors la vie et le gouvernement de Richelieu, c'est également à lui qu'il faut attribuer le revirement qui amena le cardinal à braver l'impopularité, à retourner les esprits, à réunir en peu de temps une armée considérable. L'abbé Richard a donné un tour anecdotique et piquant à ce qui s'était passé dans cette circonstance ; il nous montre le capucin décidant Bullion, le membre le plus impopulaire du

(1) Avenel, V, 412-472.

(2) Voy. notamment *Mém.*, I, 160.

(3) « Le 2, le nommé Du Bois, insigne imposteur, a été exécuté à mort par arrêt de la chambre de justice pour magie, fausse monnaie et autres crimes. » *Gazette de France*, Paris, 27 mai 1637.



gouvernement, à parcourir Paris pour affronter la première explosion du mécontentement public, puis, cette épreuve ayant réussi, y envoyant Richelieu lui-même et, quand celui-ci est de retour, non seulement sain et sauf mais enchanté de l'ovation dont il a été l'objet, le gourmandant et le traitant de « poule mouillée ». Si le fond de ce récit est vrai, les détails n'ont d'autre garant que Richard et ce n'est certes pas en faveur d'un pareil témoin qu'on peut déroger à la règle juridique : *testis unus, testis nullus*. Il faut prendre garde de diminuer le mérite de Richelieu dans l'acte de hardiesse qui changea le cours de la passion populaire. Ce n'était rien moins qu'une « poule mouillée ». Comme chez tous les tempéraments nerveux, l'énergie, l'élan succédaient vite chez lui à l'affaissement. Qu'il redevînt lui-même et les idées lumineuses jailliraient de son esprit, les résolutions énergiques passeraient dans sa conduite. Le Père Joseph le rendit à lui-même. Ce n'était pas la première fois que le cardinal se hasardait au milieu d'une population hostile. En 1617 déjà, au moment où la populace traînait à la voirie le cadavre du maréchal d'Ancre, fendant sur le Pont-Neuf les flots serrés d'une foule qui pouvait reconnaître en lui un ami de la victime et qui murmurait de la brutalité de son cocher, il avait su par sa présence d'esprit détourner le danger (1). Cette fois, il ne pouvait plus passer inconnu à travers les groupes menaçants. Il parcourut en carrosse, escorté seulement de quelques laquais, les endroits les plus fréquentés. Sa crânerie étonna et désarma les mutins ; sa familiarité, son langage patriotique, ses encouragements, ses mots heureux, sa confiance dans le succès lui gagnèrent les cœurs (2) et provoquèrent un mouvement national qui console de la froideur et de l'inintelligence que rencontrait habituellement sa politique. Le vieux maréchal de La Force fut, à cause de sa popularité, désigné pour recevoir les enrôlements à Paris. Les volontaires se firent inscrire en foule. Le roi s'établit dans

(1) *Mém. de Richelieu*, I, 160.
(2) Grotius à Oxenstierna, 28 août 1636 (n. s.), n° 101.

la capitale pour contenir par sa présence les ferments séditieux qui y couvaient encore. Les classes élevées, par leur dévouement patriotique, changèrent en sympathie l'animosité dont elles étaient l'objet de la part de la classe inférieure. Parlement, chambre des comptes, cour des aides, collège des secrétaires du roi, échevinage, etc., s'imposèrent spontanément les sommes nécessaires à l'entretien qui de deux mille hommes, qui de quinze cents, qui de quatre cents, etc. La ville en prit quatre mille à sa charge, les villages des environs le même nombre. Les autres villes suivirent l'exemple de Paris et Blois, par exemple, promit dix mille hommes. L'autorité seconda l'empressement de la population. Tout propriétaire d'un carrosse dut fournir un cheval. Les travaux de la paix furent en quelque sorte suspendus. Pour faciliter les enrôlements, défense fut faite aux artisans d'avoir plus d'un ouvrier, et de chaque corporation on tira trente soldats (1). On commença à fortifier Paris et Saint-Denis, du côté le plus menacé ; on ordonna aux Parisiens d'amasser des armes. Un édit enjoignit à tous les nobles et généralement à tous ceux qui portaient les armes, de se rendre à l'armée qui s'assemblait à Compiègne. Le roi lui-même adressa aux syndics des corporations ouvrières une allocution où il faisait appel à leur patriotisme. Toutes y répondirent : les cordonniers fournirent quinze cents volontaires, les bouchers trois mille. Les chevaux furent réquisitionnés ou livrés volontairement pour le service de l'armée (2).

En recevant de son peuple ces preuves d'amour et de dévouement, en se voyant entouré aux Tuileries d'une foule qui s'y était précipitée sur les pas du prévôt de Paris et qui les faisait retentir des cris de : Vive le roi (3) ! Louis se sentit si fort qu'il exprima l'espoir d'aller venger l'honneur national dans Bruxelles en flammes (4). Bientôt, en effet, au milieu de septembre, il se

(1) Grotius à Oxenstierna, 22 août 1636, n° 100.

(2) Le même au même, 8 août 1636 (n. s.), n° 98.

(3) Saint-Maurice à Madame Royale, 5 août 1636. Arch. de Turin.

(4) « Regi tantum est animi ut in sermone super jactaverit se hoc anno urbem Bruxellas incensurum. » Grotius à Oxenstierna, 28 août 1636 (n. s.), n° 101. « Dieu

trouvait en Picardie à la tête de près de quarante-cinq mille hommes. Un peu plus tard, on estimait l'effectif de l'armée réunie sous le commandement de Gaston et du comte de Soissons à quarante mille fantassins et à quatorze mille chevaux, auxquels s'ajoutait la maison militaire, forte de huit mille hommes (1). Malheureusement, cette armée, née d'un si bel élan, ne trouvait pas des chefs dignes d'elle; leur impéritie et leur mauvaise volonté refusaient de tirer parti de sa supériorité morale et numérique. Quand les Français eurent passé l'Oise pour marcher contre l'ennemi, celui-ci franchit la Somme à Corbie. Les avant-postes n'étaient séparés que par quelques lieues, les Français à Gournay, les Espagnols à Montdidier. Dans le camp français, on tint un conseil de guerre pour décider si l'on risquerait une bataille. Le cardinal et le Père Joseph en étaient d'avis, mais le méthodique La Force s'y opposa (2). Au lieu de donner l'assaut à Corbie dont les défenseurs étaient découragés par le chiffre des assiégeants, on entreprit un siège en règle : « Notre armée, écrivait ironiquement le Père Joseph, est toute occupée à faire avec sûreté le blocus de Corbie... Au moins une armée de trente ou quarante mille hommes n'a pas sujet de craindre que l'ennemi nous saute aux yeux (3) ». Enfin, après un long mois de blocus, le parti de l'action finit par l'emporter et, à la suite d'une vigoureuse canonnade, la ville capitula (10 novembre). En même temps qu'il évacuait la Picardie, l'ennemi levait le siège de Saint-Jean-de-Losne et opérait une retraite désastreuse, qui lui faisait perdre les deux tiers de son effectif. En somme, la campagne de 1636 n'avait pas amené de résultats décisifs; les deux adversaires avaient réussi à repousser l'invasion, mais ils s'étaient montrés impuissants dans l'offensive; ignorant l'art

merci l'alarme qui etoit à Paris est repassée à Bruxelles... ». Brasset à Rorté, La Haye, 7 oct. 1636. Bibl. nat., mss. franç. 15960.

(1) Grotius à Oxenstierna, 26 sept. 1636, n° 106. Sur l'effectif voy. Fontenay-Mareuil, p. 257.

(2) Gondi à Bali Cioli, Paris, 16 sept. 1636. Arch. de Florence.

(3) Le Père Joseph à La Valette. Amiens, 8 oct. 1636. Aubery, III, 250. Noyers à La Valette, 27 oct. 1636, III, 262.

de faire subsister des armées loin de leur base d'opérations, ils n'avaient pu rompre avec la guerre méthodique, marcher hardiment sur les capitales ; Milan et Paris avaient tremblé, mais ces deux villes, dont la prise aurait probablement mis fin aux hostilités, avaient été quittes pour la peur.

Heureusement, si la guerre n'était encore pour nos généraux que la poliorcétique savante apprise par eux à l'école de la Hollande, nos alliés, les Suédois s'inspiraient d'une autre méthode et avaient reçu d'autres leçons. La stratégie, le talent de transporter une armée à de grandes distances, de frapper avec elle des coups inattendus et décisifs ne se rencontrait que chez les lieutenants de Gustave, tous capables de devenir, comme le disait le roi lui-même à Charnacé, des commandants en chef, et qui, par sa mort, l'étaient, en effet, devenus. Si, sur le théâtre des opérations entre Impériaux et Français, la lutte n'avait abouti, à part la prise de Saverne, qu'à des démonstrations stériles, la victoire de Baner à Wittstock (4 octobre), réparant en partie les conséquences funestes de la défaite de Nordlingen, avait assuré à la cause commune le bénéfice de la campagne.

Cette victoire faisait apprécier toute la valeur du nouveau traité d'alliance contracté pour trois ans à Wismar entre la France et la Suède (30 mars). Dépourvu de la ratification de celle-ci, il semblait, il est vrai, bien précaire et destiné surtout, dans la pensée de notre alliée, à arracher à l'empereur une paix particulière. Toutefois, tant que l'empereur n'était pas résigné à la désintéresser par une partie tout au moins de la Poméranie, elle ne pouvait faire autrement que de continuer la puissante diversion dont la France profitait.

Le renouvellement de l'alliance avec la Suède n'était pas le seul succès de ce genre qui fût de nature à consoler notre pays du peu d'efficacité et d'éclat de ses armes. Si l'on avait renoncé à faire participer les débris de notre armée de Hollande au ravitaillement et à la délivrance d'Ehrenbreitstein, on songeait toujours à cette opération et un traité signé à La Haye entre le landgrave et Charnacé (13 septembre 1636) en réglait les détails.



Le 21 octobre, Guillaume V en signait un autre (1) à Wesel avec le marquis de Saint-Chamont. Il s'engageait à entretenir sept mille fantassins et trois mille cavaliers, à faire lever le plus tôt possible le siège d'Ehrenbreitstein, à ne rendre aucune de ses conquêtes sans le consentement de la France, à assurer sa protection et des vivres aux troupes françaises qui pourraient être amenées à traverser son territoire ou à y séjourner, à respecter, dans les pays conquis depuis 1618 et dans ceux qui viendraient en sa possession, la religion catholique, à ne pas traiter, sans notre aveu, avec l'empereur, le roi de Hongrie ni leurs adhérents, à envoyer ses représentants au congrès de Cologne. De son côté, le roi promettait de lui payer un subside annuel de 200 000 rixdales, d'acquitter les termes arriérés de sa pension et de la lui servir régulièrement, de l'aider à reconstituer son armée, s'il venait à la perdre, de lui faire en France une situation digne de son rang, s'il était obligé d'abandonner ses États, de ne pas conclure la paix avec l'empereur, le roi de Hongrie ni leurs alliés sans sauvegarder ses intérêts. Un article secret le confirmait, jusqu'à la paix générale, dans la jouissance des biens ecclésiastiques dont il était en possession depuis 1618. Enfin, un traité (2) passé le 6 septembre avec les Hollandais, leur accordait, pendant un an, pour les frais de la guerre, un nouveau subside de 1 500 000 livres.

Tandis que se resserrait, en vue d'un redoublement d'efforts, l'alliance des adversaires de la maison d'Autriche, celle-ci fixait une fois de plus chez elle la couronne impériale et, en la lui conférant, les électeurs semblaient reconnaître en elle une dynastie nationale dominant les distinctions confessionnelles et les prérogatives des collèges du Saint-Empire : le 22 décembre, le roi de Hongrie était élu roi des Romains et désigné par là à la succession de Ferdinand II, qui mourait moins de deux mois plus tard (15 février 1637).

La France n'avait rien négligé pour empêcher cette élection,

(1) Du Mont, VI, n° 86. Rommel, *Gesch. von Hessen*, VIII, 437-439.
(2) Du Mont, VI, n° 85.

elle n'avait pas cessé de représenter son danger et son irrégularité, de faire passer et repasser sous les yeux indifférents de Maximilien le mirage de la couronne impériale. A la fin de novembre 1636, notamment, le Père Joseph avait fait faire auprès de lui, par un de ses agents, une nouvelle tentative (1). La préoccupation de notre gouvernement devint naturellement plus vive pendant la diète. Il ne pouvait s'y faire représenter officiellement. Le Père Joseph, qui tenait la liste de tous nos pensionnaires à l'étranger, se rappela que nous avions attaché à nos intérêts, au prix de 1200 écus par an, un des principaux conseillers de l'électeur de Brandebourg, nommé Knesebeck. A vrai dire, depuis deux ans, sa pension ne lui avait pas été payée, sort qu'il partageait avec bien d'autres, mais, en lui payant une année de l'arriéré, on pourrait, pensa le capucin, se servir de son influence qui était considérable, contre la candidature du roi de Hongrie. Il était l'un des députés de l'électeur à la diète et connaissait beaucoup d'Avaux qui, de Cologne où il allait se rendre, pourrait entretenir correspondance avec lui. De plus, le Père Joseph obtenait de l'ambassadeur de Pologne, fort dévoué à notre pays et espérant bien être recompensé de son dévouement, la promesse d'observer à Ratisbonne les dispositions des électeurs et de leurs conseillers et de lui en rendre compte. A cet effet il emmenerait Ogier, secrétaire de d'Avaux, homme fidèle et sûr, qui mettrait ces observations en chiffre et les adresserait à un intermédiaire dont répondait le capucin (2). Petits moyens, si l'on veut, mais moyens efficaces et de tous les temps. Ici toutefois ils devaient être impuissants. De trop grands intérêts engageaient les élec-

(1) 10/28 novembre 1636. Record office.

(2) Le Père Joseph à Richelieu, 16 oct. 1636. Aff. étrang. France. « J'ai satisfait à ce que S. E. m'a commandé sur le sujet de l'envoi de l'homme de M. d'Avaux avec l'ambassadeur de Pologne.... » Le Père Joseph à Richelieu [23 octobre 1636]. « Here is in this town a Polonian gentleman whoe by P. Joseph is furnished with a passe of this Kings and of the nunce's. He is to goe post to Ratisbonne (as is thought upon some underhand treaty) he is commanded to be ready upon an hour's warning and P. J. is to give him his dispatch. » Scudamore. 4/14 novembre 1636. Record office. Richelieu à.... 21 oct. 1636, Avenel, V, 632.

teurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg dans la cause impériale, il y allait pour le premier de l'hérédité de la dignité électorale et de la conservation du Palatinat, pour le second de la possession de la Lusace, de l'acquisition de la Poméranie pour le troisième. Le Père Joseph s'en consola en faisant écrire par Stella de Morimont un pamphlet contre la régularité de l'élection. Le principal argument qu'il lui fournit était un souvenir de ce que le duc de Bavière lui avait dit en 1630 à Ratisbonne, à savoir que, pour faire un roi des Romains, il ne fallait pas seulement, comme pour un empereur, la majorité, mais l'unanimité des suffrages (1).

Des deux côtés, les succès soit politiques, soit militaires, étaient trop mêlés de revers pour faire oublier les maux de la guerre. La guerre doit être courte pour être tolérable, à moins d'être presque constamment glorieuse et en même temps lucrative. On ne peut demander aux masses, toujours égoïstes et inintelligentes, de supporter longtemps avec résignation des épreuves dont les générations futures doivent recueillir le fruit. La lassitude gagnait jusqu'aux souverains. Plusieurs d'entre eux, Ferdinand II, Maximilien, Louis XIII étaient remplis du sentiment de leurs devoirs, appliqués, scrupuleux, pénétrés de la responsabilité qu'ils encouraient devant Dieu. Inflexible sur son autorité, ayant toutes les apparences de la sécheresse, Louis XIII cependant n'était pas insensible à la plainte grandissante de son peuple, surtout quand les choses n'allaient pas à souhait (2). Ce fut dans un de ces accès d'inquiétude et de compassion que, s'il faut en croire un bruit recueilli par les résidents de Savoie et de Toscane, il s'en serait pris au Père Joseph de la situation critique où se trouvait le royaume.

(1) Cet argument ne se retrouve pas dans les causes de nullité développées par Richelieu. *Mém.*, III, 26, col. 2 — 30, col. 2. Grotius, 12 février 1637 (n. s.), éd. in-fol. Le P. Monod au duc de Savoie, 16 mars 1637. Arch. de Turin. Leycester, 12/22 mai 1637. Record office. Hitzigrath, *Die Publicistik...*, p. 98.

(2) « Regis Galliæ animum religione sua et monachorum instinctu constat pacis esse cupidum, ægreque eum ne præceps ruat, spe rerum meliorum a cardinali suffiaminari. » Grotius à Oxenstierna, 6 juin 1636 (n. s.), n° 88.

Richelieu aurait cru prudent d'éloigner son ami, de le soustraire à la vue du maître. Le capucin quitta Amiens, d'où le roi et le cardinal suivaient le siège de Corbie, et se retira à Paris. Il n'y resta pas inactif comme il convenait à un homme disgracié : loin de là, il s'y occupa d'affaires si importantes qu'on peut se demander si elles ne donnent pas la véritable explication de son voyage. Le bruit, dont les agents savoyard et toscan se sont fait l'écho, ne manque pas, toutefois, de vraisemblance. Le Père Joseph prenait dans les affaires une trop grande place pour ne pas attirer sur lui une grosse part de la responsabilité; il y apportait un optimisme trop apparent, une initiative trop pressante, un élan trop impétueux pour que les déceptions ne se retournassent pas contre lui, pour que les caractères moins bien trempés et les esprits plus indécis n'en prissent pas avantage contre lui (1).

Lui qui, à vouloir unir les nations chrétiennes contre les Turcs, avait un peu gagné, sans la mériter, la réputation d'utopiste, pouvait-il donc être considéré, à plus juste titre, pour un partisan de la guerre à outrance? Il est certain qu'à cet égard, l'opinion, fort peu clairvoyante, parce qu'elle était très passionnée, ne le distinguait pas de Richelieu, qui passait pour faire durer la guerre afin de se rendre indispensable.

En réalité, la paix n'était pas seulement le vœu des peuples, elle était aussi, à une exception près, celui des gouvernements. Nous avons déjà signalé les tentatives nées de ce désir commun des belligérants, en indiquant la part de convention, de calcul et de sincérité qui y entrait. On se rappelle qu'en 1633 Charbonnières, allant prendre possession de son poste de résident auprès de l'empereur, avait reçu l'ordre d'affirmer à Munich et à Vienne les intentions pacifiques de son maître et qu'il avait été instruit des conditions mises à la paix par son gou-

(1) Gondi à Bali Cioli, 29 oct., 4 novembre 1636. Arch. de Florence. Bouthillier au Père Joseph. Amiens, 5 novembre 1636. Mondino au duc de Savoie. Paris, 18 nov. 1636. Arch. de Turin. Gondi à Bali Cioli. Paris, 21 et 25 novembre 1636. Arch. de Florence. Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 9 déc. 1636, Arch. de Turin. Leycester à son gouvernement, 16/26 août 1636. Record office.



vernement. On n'a pas oublié qu'il était le confident et l'interprète de la politique personnelle du Père Joseph. A la fin de la même année, l'empereur renvoyait en France son résident ordinaire, Sébastien Lustrier à Liebenstein, chanoine d'Olmütz. Lustrier venait sonder nos dispositions, en attendant les instructions et les pouvoirs qui lui seraient envoyés, s'il trouvait ces dispositions favorables. Il n'était pas chargé de faire des propositions positives en vue d'une alliance contre les Turcs, mais ce projet eut forcément sa place dans les pourparlers dont la paix fut l'objet. Personne ne pouvait être plus sensible que le Père Joseph à cette considération ; il resta sourd pourtant à cet appel, parce que les intentions de l'Espagne ne lui inspiraient aucune confiance (1).

Bien que ces intentions laissassent en effet peu de chances à la paix, il n'aurait pas été adroit de se refuser à prolonger cet échange de protestations et d'ouvertures pacifiques, qui était sans danger, pourvu qu'il restât secret ou qu'on rassurât nos alliés sur leur véritable caractère. On aurait notamment par là indisposé le Saint-Père, qui prenait sa médiation très à cœur et avait adjoint à ses nonces ordinaires, pour la faire réussir, des nonces extraordinaires. Aussi Charbonnières fut-il autorisé à reprendre ces pourparlers, sinon directement, du moins par l'intermédiaire du nonce ordinaire à Vienne, Rocci, et à communiquer, sans en laisser copie, un projet d'accommodement presque entièrement conforme à celui de 1633 (2).

Ce n'est pas seulement par ses représentants officiels que le gouvernement français faisait parvenir à Vienne les assurances de ses sentiments conciliants, il y employait aussi des agents secrets, ce qui prouve qu'il avait plus envie de réussir que ne le feraient croire certaines apparences. Il est vrai que ces missions secrètes étaient plutôt dues à l'initiative du Père Joseph

(1) Le nonce en France au card. secrétaire d'État. Paris, 7 juillet 1634. Arch. du Vatican.

(2) *Mém. de Richelieu*, II, 548, col. 2-551, col. 2. Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

qu'à celle de Richelieu, qui se contentait de les autoriser Lepré-Balain (1) nous apprend, par exemple, qu'un gentilhomme poitevin, nommé Saint-Georges, qui avait des relations à la cour de l'empereur, fut envoyé à Vienne par le Père Joseph pour faire des ouvertures au comte Maximilien de Trauttmansdorf, conseiller influent de Ferdinand II, partisan de la paix et resté en relations avec le capucin depuis que tous deux s'étaient rencontrés à Ratisbonne.

Nos rapports avec l'Espagne étaient empreints d'une animosité plus grande que celle qui régnait entre la maison de Bourbon et la branche allemande des Habsbourgs. Comment s'en étonner? Le souvenir du rôle de Philippe II dans nos guerres civiles était amer à tous les Français en qui le zèle religieux n'étouffait pas le patriotisme. Philippe IV avait suivi l'exemple de son aïeul et nos rebelles avaient toujours trouvé l'Espagne disposée à les écouter et à les servir. A cette immixtion persévérante dans nos affaires intérieures s'ajoutait la jalousie d'Olivares contre Richelieu. L'aigreur qui résultait de ces souvenirs et de cette rivalité personnelle n'empêchait pas des relations diplomatiques où les propositions pacifiques se mêlaient aux récriminations.

Au mois d'octobre 1632, Guillaume Bautru avait été envoyé à Madrid avec la mission de faire parler le comte-duc en l'excitant par des reproches et de lui faire trahir ainsi ses menées antérieures et ses intentions. Le choix d'un pareil envoyé suffirait à indiquer qu'il s'agissait bien plus d'arracher au bouillant Espagnol par un langage dont la bouffonnerie ferait passer la hardiesse, des aveux compromettants, que de discuter sérieusement les bases d'un rapprochement (2).

Le départ du marquis de Mirabel, que ses intrigues avec Anne d'Autriche avaient fait éloigner de la cour, puis du

(1) *Biographie*, p. 479 et *Suppl. à l'histoire*, année 1638. Bolognetti au card. secrétaire d'État. Paris, 24 avril 1635. Arch. du Vatican.

(2) Ceva au card. secrétaire d'État. Arch. du Vatican. Kerviller, *Guill. Bautru, comte de Serrant*, 1876.

royaume, l'arrivée d'un nouvel ambassadeur du roi Catholique, don Cristoval Beneventes Benavides, qu'on se plaisait à imaginer tout différent de son prédécesseur, parurent au nonce Bichi et au Père Joseph une occasion favorable pour engager des pourparlers. Le nonce, le nouvel ambassadeur et le capucin eurent une entrevue dans le parc de Fontainebleau et, le 16 mai 1633, le cardinal recevait Benavides (1). Sur la demande de Richelieu, le Père Joseph traça les conditions d'un accord et la marche à suivre pour y arriver. Ces conditions sont celles que nous connaissons déjà : exécution du traité de Monçon, possession incontestée de Pignerol et des Trois-Evêchés, y compris Moyenvic. Le Père Joseph en ajoutait une autre, sur l'opportunité de laquelle il n'était pas fixé : la neutralité réciproque dans les guerres civiles et extérieures, où chacune des parties pourrait être engagée (2). Pour la maison d'Autriche, cette stipulation ne pouvait avoir qu'un sens : l'abandon de nos alliés, mais cette conséquence n'était naturellement pas acceptée par le Père Joseph. Pour lui, il ne pouvait s'agir que d'une paix générale et comprenant nos alliés. La France se refusait à voir dans les protestants d'Allemagne et les Hollandais des sujets rebelles, comparables à la reine mère et à Gaston d'Orléans, et la promesse de ne pas seconder les ennemis de la maison d'Autriche ne devait, dans sa pensée, être valable qu'à partir de cette paix générale. C'était la réponse qu'il convenait de faire à l'ambassadeur lorsqu'il aborderait cette question. Il fallait, du reste, la lui laisser soulever et nous borner à exposer nos griefs et nos demandes, en commençant par la question de la Valteline, sur laquelle nous pouvions invoquer un traité formel. On devait éviter le ton de la récrimination, faire des propositions plutôt qu'articuler des griefs. C'était sur l'acquisition de Pignerol qu'il semblait devoir être le plus difficile de s'entendre, les circonstances dans lesquelles elle s'était accomplie en faisant

(1) Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.
(2) Instruction pour agir avec l'ambassadeur d'Espagne pour parvenir à la paix, 1633, dans Lepré-Balain, *Ibid*.

une mortification pour Olivarès en même temps qu'une menace pour la domination espagnole en Italie (1). Aussi le Père Joseph réfutait-il avec un soin particulier toutes les objections que l'ambassadeur pouvait élever contre la légitimité de cette acquisition. Quant à la question des Trois-Évêchés et de Moyenvic, elle serait discutée avec le résident impérial, dont l'arrivée était très prochaine. Si l'on obtenait satisfaction sur le traité de Monçon et sur Pignerol, le Père Joseph était d'avis de promettre l'évacuation des Grisons, la démolition des forts et la réduction des garnisons de Pignerol et de Casal, pourvu que les forces espagnoles fussent également réduites dans le Milanais (2). Benavides ayant désiré avoir par écrit les conditions de la France, et déclaré qu'il était autorisé à y répondre sous la même forme, le capucin lui remit une note qui, laissant de côté les questions étrangères aux rapports directs de la France et de l'Espagne, stipulait l'exécution du traité de Monçon et plaçait l'organisation actuelle de l'Italie, y compris la possession de Pignerol par notre pays, sous la garantie d'une ligue défensive, où entreraient le roi Très-Chrétien et le roi Catholique (3). Le Père Joseph, Benavides et Bichi se réunirent plusieurs fois à Paris, et leurs secrètes conférences ne se renfermèrent naturellement pas dans les étroites limites de cette note : on envisagea les conditions d'une paix générale, on s'occupa des intérêts des alliés, on affecta, des deux côtés, une grande ouverture (4). Ce ne fut pas avant le mois d'août que Benavides remit la réponse de sa cour à un projet qui ne lui avait pas été confié sans hésitation, car on craignait que l'Espagne ne révélât cette négociation à ceux à qui elle devait rester cachée (5). Le

(1) *Mém. de Richelieu*, II, 502, col. 2-503.

(2) Instruction précitée.

(3) Projet de traité pour la paix universelle, 1633, dans Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

(4) Ceva au card. secrétaire d'État, 24 mai, 21 juin 1633. Arch. du Vatican. Maugarda au comte Paser, 24 mai et 15 novembre 1633. Arch. de Turin. Réponse de D. Cristoforo de Benavides, envoyée par Ceva le 16 août 1633. Arch. du Vatican.

(5) Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*. Ceva au card. secrétaire d'État, 14 nov. 1633. Arch. du Vatican.

roi Catholique consentait à l'exécution complète du traité de Monçon, il agréait l'idée d'une ligue italienne, en lui assignant pour but l'exécution des traités de Ratisbonne et de Cherasco, et esquivait tout engagement au sujet de Pignerol en déclarant qu'il était prêt à accepter le fait accompli, pourvu qu'il se fût passé dans les conditions requises pour les aliénations de ce genre (1). Le temps pendant lequel cette réponse s'était fait attendre, son caractère équivoque (2) ne pouvaient laisser beaucoup d'espoir sur le résultat de la négociation. Pas plus sur le traité de Monçon que sur Pignerol on n'était près de s'entendre, chacune des parties interprétant différemment le traité dont toutes deux étaient d'accord pour vouloir l'exécution (3). Malgré les instances des nonces, la France se refusait à nommer des plénipotentiaires avant d'avoir fait reconnaître qu'elle possédait légitimement Moyenvic et Pignerol. Le nonce Bolognetti finit cependant par obtenir du Père Joseph qu'on renonçât à faire de cette reconnaissance la condition préalable de négociations ouvertes. Le secrétaire d'État du Saint-Siège s'applaudissait plus que de raison de cette concession, car, en la faisant, le Père Joseph avait déclaré qu'on ne pouvait désigner les plénipotentiaires avant d'être assuré des intentions de l'Espagne au sujet de la paix, c'est-à-dire, en bon français, avant de lui avoir arraché celle de ces deux satisfactions qui dépendait d'elle (4). Richelieu et le Père Joseph, en effet, n'admettaient pas la possibilité de rendre Pignerol (5), ancienne possession de la couronne, qu'on songeait, au contraire, à fortifier et à approvisionner (6) et qui était destiné, dans leur pensée, à brider le duc de Savoie et à servir de base d'opérations dans une guerre

(1) Réponse de Benavides. *Ubi suprà*.

(2) Ceva au card. secrétaire d'État, 31 déc. 1633. Arch. du Vatican.

(3) Le même au même, 7 février 1634. Arch. du Vatican. Pour le roi à Pierre de Avre, 5 avril 1634. Fonds de Simancas.

(4) Le nonce de France au card. secrétaire d'État. Saint-Leu, 17 août 1634. Le card. secrétaire d'État à Bolognetti, 12 sept. 1634. Arch. du Vatican.

(5) Ceva au card. secrétaire d'État, 21 juin 1633. Arch. du Vatican.

(6) Saint-Thomas au duc de Savoie. Paris, 11 août 1634. Arch. de Turin.

éventuelle en Italie. « Autant céder Paris », disait le capucin au nonce (1). Malgré la mauvaise volonté de l'Espagne, le Père Joseph ne laissa pas de faire une contre-réponse à la réponse tardive et évasive de Benavides; elle portait surtout sur la question de la Valteline, que la France désirait voir réglée avant de former la ligue italienne, et prenait acte de l'approbation conditionnelle de la cession de Pignerol, en déclarant que les conditions auxquelles elle était subordonnée, avaient été observées (2).

Il avait suffi des premiers rapports de Benavides et du capucin pour faire ressortir l'incompatibilité des deux politiques et des deux hommes. L'ambassadeur déclarait ne plus vouloir traiter avec le religieux (3), et celui-ci trouvait Benavides encore plus hautain et plus cassant que Mirabel (4). Les dispositions du comte-duc étaient d'ailleurs conformes à celles de l'ambassadeur et Barrault, notre ministre à Madrid, le représentait comme tout à fait opposé à la paix. Notre héros, cédant à son faible pour la diplomatie occulte et les diplomates en froc, se flattait qu'un religieux réussirait à triompher de l'animosité d'Olivarès (5). Il encourait le mécontentement de la curie par la fermeté avec laquelle il refusait de rompre notre solidarité avec nos alliés et d'engager, à l'aveugle et sans garanties, des négociations publiques (6), tandis que Louis XIII et Richelieu lui reprochaient de compromettre par son empressement pour la paix la dignité de la France (7).

(1) Ceva au cardinal secrétaire d'État. Paris, 14 avril 1633. Arch. du Vatican.

(2) Le même au même. Paris, 7 février 1634. *Ibid.*

(3) « Questo ambasciatore cattolico s'è dichiarato di non voler in modo alcuno trattare col Padre Giuseppe, et pure, senza di lui, c'ha la principal diretione degli affari stranieri, a gran pena si farà quella... » Priandi, Paris, 28 mars 1634. Arch. de Mantoue. De Vic et Augier, 20/30 juillet 1635. Record office.

(4) Bolognetti au card. secrétaire d'État. Paris, 21 juillet, 11 août 1634. Arch. du Vatican. Soranzo et Contarini au doge, Paris, 12 oct. 1634. Le Père Joseph à Charnacé. Paris, 4 mars 1633. Aff. étrang. Hollande.

(5) Le nonce en France au card. secrétaire d'État, 21 août, 15 septembre 1634. Arch. du Vatican.

(6) Le card. secrétaire d'État à Bolognetti, 21 nov. 1634. Le même à Ceva. 17 déc. 1633; 3 et 29 août 1634. Arch. du Vatican.

(7) Lepré-Balain, *Biographie*, fol. 451.



Les tendances et les tentatives pacifiques que nous venons de constater avant la rupture ouverte, se reproduisirent après. En se jetant franchement dans la lutte, la France avait bien pu prévenir la dissolution de la coalition contre la maison d'Autriche, elle ne pouvait empêcher les membres de cette coalition de songer à leurs intérêts particuliers et d'en poursuivre la satisfaction aux dépens de la cause commune. Pour elle les intérêts en jeu dans la guerre n'étaient pas aussi simples, aussi précis que ceux de ses alliés. Que les Provinces-Unies obtinssent la reconnaissance de leur indépendance et elles s'estimeraient contentes. Que la Suède arrachât à l'Empire la Poméranie ou un lambeau de la Poméranie et assurât sa prépondérance dans la Baltique, et elle se tiendrait pour bien payée de ses sacrifices. Mais quand la France réclamait, comme conditions de la paix, la conservation de Pignerol et de Moyenvic, la possession incontestée des Trois-Évêchés, l'exécution du traité de Monçon, elle ne disait pas tout; il y avait autre chose qu'elle ne pouvait pas dire, qui était la sanction et la garantie de ces revendications, qui avait plus de prix pour elle que tout le reste. Sous ces mots vagues de « liberté germanique », de « monarchie universelle », d' « indépendance européenne » se dissimulait une aspiration vers un équilibre politique nouveau, dont tous les alliés devaient profiter, mais dont aucun ne devait profiter autant que la France, parce qu'elle était seule en état de disputer à la maison d'Autriche son influence en Europe. Les prétentions avouées de notre pays ne représentaient donc que le minimum de ce qu'il se promettait de la guerre. Sans être absolument arrêtées, ses vues portaient déjà beaucoup plus loin et, si l'on veut savoir de quel côté elles portaient, on n'a qu'à se rappeler la Lorraine conquise et l'Alsace en partie occupée. L'acquisition de ces provinces, récompense inestimable et presque inespérée de ses efforts, n'en était pourtant pas le but définitif; ce but, c'était l'affaiblissement et, si cela était possible, l'impuissance de la maison d'Autriche. A ce point de vue, les pertes subies par elle au profit de nos alliés n'avaient guère moins d'importance



que celles qui pouvaient nous profiter directement. Aussi, quand notre gouvernement déclarait bien haut qu'il n'admettait pas d'autre paix qu'une paix générale, ce n'était pas seulement par fidélité à ses alliances, mais parce qu'une paix générale, en imposant à nos adversaires des sacrifices étendus, pouvait seule les affaiblir assez pour les faire déchoir de leur prépondérance européenne. Ces calculs et cette ambition ne sont nullement d'ailleurs en contradiction avec ce que nous avons dit de la sincérité de la France dans les négociations.

Les préférences de Richelieu et du Père Joseph, en effet, étaient pour une paix générale, mais cette paix la France pourrait-elle l'attendre? Les hasards de la guerre, l'épuisement du pays, l'abandon de ses alliés ne pouvaient-ils pas la forcer à traiter avant que la maison d'Autriche fût réduite à subir les exigences de tous ses adversaires? N'était-il pas dès lors prudent de sonder ses dispositions, de préparer une entente avec elle sur les questions qui étaient les seules causes avouées de la lutte? Si, en réalité, l'enjeu de cette lutte dépassait beaucoup ces questions, celles-ci n'en avaient pas moins une grande importance et, quand les belligérants les discutaient, ce n'était pas seulement pour se faire honneur de sentiments de conciliation mais aussi avec le sincère désir de les faire résoudre suivant leurs vues et leurs intérêts. Le moment d'ailleurs était venu où ils ne pouvaient plus s'en tenir à des négociations officieuses et secrètes. Le Saint-Siège les conviait à s'expliquer publiquement et, en envoyant à Cologne, au mois d'octobre 1636, un cardinal légat, il ouvrait officiellement le congrès où leurs plénipotentiaires devaient se réunir.

Mais il ne les y conviait pas tous. Dans sa pensée, les nations protestantes devaient en être exclues. Première difficulté qui fait ressortir une fois de plus la complication que les divisions religieuses apportaient dans les conflits politiques et qui semblait rendre tout impossible, en faisant du droit de discuter ses intérêts le privilège de certaines doctrines.

Cette difficulté, pourtant, n'était pas la plus importante. Elle



ne portait que sur un principe et l'on sait que la politique est en partie l'art de trouver des accommodements avec les principes. Elle pouvait être tournée et elle le fut. Il devait en être de même, pour la même raison, du refus de l'empereur et de l'Espagne de traiter comme des puissances indépendantes les princes protestants et les Provinces-Unies, dans lesquels l'un et l'autre ne voulaient voir que des rebelles. Le plus grand, le véritable obstacle, c'est que les souverains et les hommes d'État qui étaient les arbitres de la paix et de la guerre, tout en étant sensibles aux souffrances que celle-ci imposait aux populations, tout en étant souvent fort embarrassés pour la poursuivre, n'apercevaient pas dans ses vicissitudes des motifs suffisants pour se décourager, pour transiger sur des questions au fond desquelles il s'agissait de la prépondérance à garder ou à conquérir.

Dans les conditions que Ferdinand mettait à la paix, telles qu'il les communiqua à la diète de Ratisbonne le 15 décembre 1638 (1), il y a plus que le patriotisme hardi et éclairé d'un souverain qui, au prix d'une prolongation de risques et de sacrifices, veut maintenir ou agrandir la situation de son pays, il y a l'enivrement d'un empereur qui a réuni dans sa main presque toutes les forces du Saint-Empire. Une pareille superbe n'aurait pas été de mise chez Richelieu et le Père Joseph. Aussi, au lieu de repousser dédaigneusement, comme l'empereur, jusqu'à la discussion des intérêts en litige, ils l'acceptaient sur tous, sur presque tous même ils faisaient espérer des concessions, mais ils échappaient aux conséquences fâcheuses de leur facilité en ne consentant à négocier que de concert avec leurs alliés.

Parmi les circonstances qui leur faisaient souhaiter la paix, il faut mettre le danger, toujours suspendu sur Richelieu, d'une guerre civile, d'une disgrâce ou d'un attentat. Ne pouvant plus, depuis le désarmement du parti protestant, s'ap-

(1) *Mémoires de Richelieu*, III, 31-38.

puyer sur une organisation politique et militaire, tout soulèvement était voué à un avortement, mais il y avait toujours autour de Louis XIII de bonnes âmes pour plaider, aux dépens du ministre, la cause de l'humanité et de l'orthodoxie et il ne manquait pas non plus de risque-tout assez peu scrupuleux pour commettre un crime, qu'ils espéraient autoriser par une haute complicité et faire absoudre par le roi. La légèreté et la mobilité de Gaston justifiaient toutes les appréhensions. Le cardinal avait aussi des raisons de se défier du comte de Soissons. Susceptible, ombrageux, hautain (1), Louis de Bourbon croyait avoir à se plaindre de Richelieu. Celui-ci n'en avait pas moins confié aux deux princes du sang, assistés des maréchaux de Châtillon et de La Force, le commandement de la plus puissante armée qu'il eût encore réunie, de celle qui était destinée à chasser l'ennemi du territoire. En leur donnant cette marque de confiance, il espérait vaincre leur hostilité et faire naître entre eux des désaccords qui les empêcheraient de s'unir contre lui. Ses calculs furent trompés et il faillit payer cette erreur de sa vie. Le comte de Soissons se fit à l'armée le détracteur des résolutions du conseil, s'opposa tant qu'il put à l'attaque de vive force qui nous rendit Corbie et, quand le succès lui eut donné tort, s'efforça de le diminuer. Il alla plus loin. De connivence avec Gaston, il autorisa de son nom un attentat contre le cardinal, en prit la responsabilité et se chargea d'en donner le signal. Le moment venu, les deux princes reculèrent. Mais persuadés que leur dessein n'avait pu échapper à leur victime désignée, alarmés par certains indices, ils quittèrent précipitamment Paris et se réfugièrent, le duc d'Orléans à Blois, le comte de Soissons à Sedan, auprès du duc de Bouillon (novembre 1636).

Cette double retraite mit Richelieu dans un grand embarras.

(1) « M. le comte était glorieux, d'une sotte gloire. Il était soupçonneux, bizarre et d'une petite étendue d'esprit, mais homme de cœur, d'honneur et de foi. Le card. de Richelieu le reconnaît pour tel dans son journal. » Tallemant, *M. de Senecterre*.

Alors que tous les ressorts du gouvernement étaient tendus en vue de la guerre, la tranquillité intérieure était une nécessité impérieuse. Aussi conciliant quand il le fallait qu'énergique quand il le pouvait, le cardinal fit aux fugitifs les plus grandes avances. Le comte de Soissons voulait-il rester à Sedan? qu'il y restât, pourvu qu'il n'y fit rien contre le service du roi. On lui conservera ses charges, ses pensions, on ne recherchera pas ses complices. Pour faire revenir l'héritier du trône, on lui accordait non seulement la liberté des conseillers qui l'avaient égaré, mais la reconnaissance de son mariage avec Marguerite de Lorraine; on ne lui refusait qu'une place de sûreté, qui deviendrait l'asile de tous les mécontents, le point d'appui de toutes les révoltes. Cette habile générosité aurait suffi auprès de Gaston, s'il n'avait pas été aussi faux qu'il était faible, si les concessions dont il s'était déclaré satisfait, ne lui avaient servi à élever le lendemain des prétentions nouvelles. L'intimidation dut s'ajouter à la clémence. Quand il vit les troupes royales s'avancer vers Blois, il ne marchanda plus sa soumission. Le comte de Soissons, au contraire, ne voulut pas quitter sa retraite, il n'en sortit qu'en 1641, pour périr d'une balle française. Il avait déjà contracté des engagements avec les Espagnols et il trouva fort mauvais que le duc d'Orléans eût fait sa soumission et voulût l'amener à faire comme lui. Le Père Joseph pourtant avait pris fort à cœur sa réconciliation avec le cardinal ; au comte de Brion, premier écuyer de Gaston, envoyé à Sedan pour vaincre les défiances plus ou moins jouées de Louis de Bourbon, il fit adjoindre un capucin, son confident, qui jouissait de la sympathie du prince. Le Père Hilarion reçut-il la mission secrète de faire accepter à celui-ci l'idée de son union avec la duchesse d'Aiguillon? Le bruit en fut fort répandu mais il est démenti par la déclaration du Père Hilarion (1) et, quand même on ne tiendrait pas compte de cette déclaration, la proposition d'une

(1) Contarini au doge, Paris, 20 janv. 1637. *Filze.* Grotius à Oxenstierna. Paris, 5 février 1637 (n. s.) n° 125. Nouvelles en italien. Aff. étrang. France. Saint-Maurice

mésalliance à un prince aussi fier de sa naissance aurait été si peu propre à le gagner qu'elle paraît contraire à la vraisemblance.

Trahi par l'incapacité de ses généraux, le gouvernement abandonnait parfois à eux-mêmes et exposait à un inévitable désastre ceux qui le servaient le mieux. A vrai dire, la France ne comptait à la tête de ses armées qu'un général digne de ce nom (1). En employant au service du pays un homme dont les talents s'étaient déployés dans la guerre civile, et qui en était sorti vaincu, mais non diminué, Richelieu avait obéi à une inspiration heureuse et magnanime. Il en avait été récompensé: en 1635 Rohan s'était saisi des passages et des forts de la Valteline. Mais la question de la Valteline ne se réduisait pas à la possession des routes militaires qui mettaient en communication l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, elle n'intéressait pas seulement la France et la maison d'Autriche, elle touchait aussi les Grisons et les Valtelins, elle mettait en opposition les prétentions des premiers à la souveraineté, les prétentions des seconds à l'indépendance. Aux yeux de notre gouvernement, il est vrai, le débat qui les divisait n'était plus à trancher, il l'avait été par le traité de Monçon, et c'était à le faire exécuter qu'il bornait ses vœux et ses efforts. Malheureusement ce traité n'avait été accepté qu'à contre-cœur par les intéressés et, si relâchés qu'en fussent les liens, la tâche de conserver l'union mal assortie des Grisons et des Valtelins devait être féconde pour nous en mécomptes et en embarras. Nous ne pouvions pourtant nous y soustraire, maintenant que Rohan, après s'être emparé des forts,

au duc de Savoie, Paris, 27 février 1637. Arch. de Turin. Le P. Monod au duc de Savoie, 24 et 27 février, 5, 6 et 13 mars 1637. *Ibid.* Scudamore, 6/16 janv. 1637 Record office. Contarini au doge, 6, 9 et 27 février 1637. *Filze.* Noyers à La Valette, 24 nov. 1636. Aubery, III, 290. Le Père Joseph à La Valette, 24 nov. 1636. III, 291, 292. Grotius à Oxenstierna, 28 nov., 5, 12, 18 déc. 1636 (n. s.). Avenel, V, 695, 785, 786, 789, 791. Le P. Hilarion au Père Joseph, 26 nov. 1636. Aff. étrang. France.

(1) Sur les opérations et les talents militaires de Rohan, voy. notamment une note du colonel de La Noë dans la nouvelle édit. de l'*Histoire du Languedoc*, note XVII.



les avait défendus par quatre victoires qui avaient fait de nous les arbitres des Grisons et des Valtelins. C'était au nom de l'intérêt des Grisons que nous étions intervenus dans cette région; tout naturellement ceux-ci nous demandèrent de les rétablir dans leurs droits. Ils réclamaient également la solde arriérée due aux troupes grisonnes, qui s'élevait à un million environ. A ces deux demandes, le gouvernement de Richelieu avait plus d'un motif pour faire la sourde oreille. Obéré par des engagements trop multiples et trop lourds, il avait dû prendre l'habitude de faire attendre ses créanciers quels qu'ils fussent, alliés, pensionnaires ou soldats. Le moment où ces réclamations se produisaient, était moins favorable que tout autre. En 1636, la France envahie devait songer surtout à se défendre, et l'importance de la Valteline était forcément un peu oubliée. Les intérêts des chefs grisons, qui s'étaient endettés pour payer leurs soldats, étaient de ceux qui paraissaient le moins pressants. La façon dont les Grisons comprenaient leurs rapports avec les Valtelins, ne pouvait être non plus celle de la France. Loin de revenir sur les avantages que le traité de Monçon avait accordés à la Valteline et aux comtés, elle désirait plutôt les accroître. Au mois de mars 1636, Rohan réussit à faire accepter aux Grisons et aux Valtelins un traité basé sur celui de Monçon et assurant, comme lui, aux Valtelins l'exercice exclusif de la religion catholique dans leur pays et dans les comtés, ainsi qu'une juridiction indépendante (1). Priolo, le secrétaire du duc, fut envoyé en France pour obtenir la ratification de ce traité, ainsi que la solde due aux troupes grisonnes. Mais le traité de Thusis qui, pour Rohan, représentait le terme extrême des concessions auxquelles les Grisons pouvaient se résigner, ne parut pas à Paris sauvegarder assez sûrement les intérêts de la religion. Il ne pouvait échapper à la critique de deux hommes d'État aussi préoccupés que Richelieu et le Père Joseph d'empêcher le

(1) *Mém. et lettres de Rohan sur la Valteline. Art. projetés entre les Grisons et les Valtelins par l'entremise du duc de Rohan*, mars 1636. III, 348.

retour des divisions religieuses qui avaient amené l'intervention de l'Espagne et du souverain pontife, de préserver de l'infiltration de l'hérésie des populations passionnément catholiques. Ils furent frappés de l'abus que les Grisons pourraient faire des articles 2 et 6. L'article 2 permettait aux protestants d'aller et de venir librement dans la Valteline et les comtés, d'y habiter, d'y jouir ou de se défaire, à leur gré, de leurs propriétés ; il restreignait, il est vrai, beaucoup cette liberté en donnant aux Valtelins le droit de les exproprier de leurs biens-fonds, moyennant un prix raisonnable. L'article 6 autorisait les Grisons à envoyer en Valteline un ou deux provéditeurs pour surveiller l'élection des juges, et, en général, pour sauvegarder les droits de souveraineté et les droits domaniaux qui leur étaient laissés (1). Ces deux articles ne pouvaient-ils pas conduire les Grisons à séjourner longuement dans le pays, à y établir d'une façon permanente deux provéditeurs protestants, à y rallumer les divisions religieuses, à y ressaisir leur ancienne souveraineté (2) ? La vraie pensée du gouvernement français était de réduire cette souveraineté à un tribut et aux questions internationales, de ne pas laisser deux religions ennemies s'exercer côte à côte, d'éviter, autant que possible, le contact des suzerains et des vassaux. L'autonomie civile et religieuse des Valtelins et des habitants des comtés était, à ses yeux, le seul moyen de pacifier les vallées et de s'assurer la clef des passages. Le Père Joseph fut si frappé du tort que le traité faisait à la religion catholique qu'il le repoussa en bloc, au lieu de songer à le réformer ; on le remplacerait par un autre qui prendrait place dans le traité de paix général qu'on voulait croire prochain. Priolo essayant de l'amener à un parti moins radical, le capucin répondit que c'était son dernier mot, que telle était la volonté du roi, que l'agent de Rohan n'avait plus qu'à porter à son maître cette résolution. Priolo, tout troublé, exprima le désir de s'entretenir de ce sujet avec Richelieu.

(1) *Mém. et lettres de Rohan sur la Valteline*, etc. III, 348.
(2) Louis XIII à Rohan. Fontainebleau, 13 juin 1636. Même recueil, III, 105.

« Cela est inutile, dit le Père Joseph devant les ministres étonnés, vous n'avez plus qu'à partir. » L'envoyé de Rohan vint donc prendre congé du cardinal, mais avec l'espoir d'obtenir une réponse plus favorable. Il partait, dit-il, la mort dans l'âme, car à son maître qui lui demanderait le résultat de sa mission, il n'aurait rien à répondre, sinon que le traité que celui-ci avait eu tant de peine à faire n'était pas ratifié, que la négociation entre les Grisons et les Valtelins était rompue. Richelieu partageait sur cette question les vues et la passion de son confident; il était lui-même trop souvent aussi impérieux, mais ici l'intransigeance du capucin lui faisait un devoir de se montrer conciliant. « A la vérité, dit-il à Priolo, il faut, dans ces matières, donner satisfaction au pape, mais ce n'est pas une raison pour jeter le manche après la cognée. » Puis il se fit lire le traité par Priolo et lui assigna un rendez-vous pour le discuter avec le Père Joseph. Il termina en chargeant son interlocuteur de dire à son maître, combien il avait à cœur sa conversion, et que, pour l'en récompenser, il irait jusqu'à rétablir, en sa faveur, la charge de connétable (1). Le 26 mai, eut lieu la conférence fixée. Le cardinal se fit relire le traité, en examina chaque article, écouta avec beaucoup d'attention les objections du capucin, les réponses de Priolo, et marqua de sa main les clauses qui demandaient une rédaction plus explicite. Le Père Joseph persistait à vouloir qu'on en fit un nouveau qui serait inséré dans le traité général. Richelieu fit observer qu'on ne pouvait y songer, que le traité général

(1) « ... Les Espagnols avouent que leur monarchie est sur son declin et se tiennent pour perdus... Il faut dire la vérité, c'est [Rohan] un des grands sujets que S. M. aye et, si Dieu lui faisait la grâce de se convertir, lui seul meriteroit l'honneur de nos conquêtes. Je m'etonne comme il est possible qu'il y ait en France des personnes si lâches ou espagnolisées (car de zele de religion il n'y en a point là), qui veuillent mettre son emploi dans les cas de conscience... » Valeran à [Jacques Dupuy], Rome, 4 juin 1636. Bibl. de Carpentras. Fonds Inguimbert. « Il court ici un bruit que M. de Rohan s'est fait catholique et qu'il vient à Lorette accomplir un vœu... fait pendant sa dernière maladie. » Board à M. Dupuy, prieur de Saint-Sauveur à Paris. Rome 13 nov. 1636. *Ibid.* La même nouvelle est donnée par deux autres correspondants.



était trop éloigné, que ce serait, au contraire, un grand honneur pour la France, de faire accepter par les intéressés, et plus tard par l'Europe des stipulations qui ne faisaient que reproduire, avec quelques avantages de plus pour la religion catholique, le traité de Monçon (1). Le mois suivant, Priolo partit avec les nouveaux articles que la France voulait faire substituer aux articles 2, 4 et 6 du projet. La nouvelle rédaction de l'article 6, interdisait, en Valteline et dans les comtés, l'exercice public et secret de tout autre culte que le culte catholique, et gardait le silence sur le séjour que les propriétaires protestants des vallées ne pouvaient guère se dispenser d'y faire pour sauvegarder leurs intérêts. Si Rohan ne pouvait faire accepter cette rédaction, il en proposerait une autre qui, en étant aussi explicite sur l'exercice exclusif du catholicisme, spécifiait que l'inquisition ne pouvait être introduite dans le pays et accordait aux protestants le droit d'y séjourner deux mois par an, pour recueillir, vendre ou emporter les fruits de toute nature de leurs propriétés. S'ils voulaient se défaire des propriétés elles-mêmes, ils n'étaient pas réduits à les vendre à vil prix, la vente aurait lieu d'après l'estimation d'experts choisis par les intéressés. Le nouvel article 4 ressemblait à l'ancien en ce qu'il imposait un cens annuel aux Valtelins et aux habitants des comtés, comme prix de la juridiction qui leur était attribuée, mais il leur imposait en outre, pour le payement des dettes communes, une somme de 80 000 livres. Enfin la nouvelle rédaction de l'article 6 limitait à deux mois le séjour du provéditeur ; le duc devait faire tous ses efforts pour faire insérer la clause que ce provéditeur serait catholique et, dans ce cas, son séjour pourrait durer plus longtemps (2).

Si irrités que les Grisons auraient pu être par ces minutieuses précautions, ils s'y seraient probablement résignés si Priolo leur avait apporté de l'argent, car pour eux, comme

(1) Contarini au doge. Paris, 27 mai 1636. *Filze*.
(2) Articles à la suite de la dép. de Contarini du 16 juin 1636.

pour les Suisses, leurs confédérés, l'intérêt pécuniaire passait avant tous les autres (1). Mais Priolo n'apporta pas à Rohan la solde arriérée, il ne lui apporta même pas les 24 000 écus qu'on devait mettre à sa disposition pour gagner les chefs grisons et les faire passer sur les modifications du traité. Le Père Joseph et Bullion s'opposaient à cette libéralité nécessaire (2), le second par économie, le premier par des préventions et des illusions regrettables. Qu'il fût vivement désireux de conserver dans la Valteline l'unité religieuse, qu'il voulût rendre un service de plus à la curie, à laquelle on demandait pour lui le chapeau (3), on ne peut s'en étonner ni le lui reprocher. Malheureusement il y eut aussi chez lui un parti pris contre Rohan et les Grisons. Il soupçonnait le premier d'avoir en cette circonstance favorisé ses coreligionnaires et même de méditer la résurrection du parti protestant en France (4). Peut-être crut-il que la France, maîtresse des passages, n'avait pas besoin de ménager les Grisons, qu'elle établirait son autorité auprès d'eux par la fermeté plutôt que par des concessions, que leurs réclamations, fussent-elles légitimes, devaient être subordonnées aux intérêts de l'orthodoxie et aux affaires plus pressantes dont la France était accablée. Ses illusions à cet égard pouvaient malheureusement s'appuyer sur les renseignements erronés transmis par Lanier, intendant de l'armée et ambassadeur auprès des Grisons. Ce personnage, qui, pour ses attributions politiques et diplomatiques, ne relevait que du ministre, avait été placé près de Rohan pour le surveiller. Personne moins que Rohan ne méritait pourtant cette défiance. Sans doute il était huguenot et, malgré toutes les séductions, il

(1) « ... non tant à raison de ce qui est changé qu'à cause du grand mécontentement des colonels et autres officiers Grisons... » *Mém. et lettres*, etc., III, 121.

(2) Contarini au doge, 6 mai et 3 juin 1636. *Mém. sur la Valteline*, III, 329.

(3) « ... et que tel, en cour de France, pour l'espérance qu'il avoit à Rome, faisait le zélé en cette occasion... » *Ibid.* I, 291.

(4) « Et assurement il y eut du soupçon de quelque remuement au dedans par Mess. de la religion p. r. qui se voulurent servir de la conjoncture de tant d'affaires au dehors comme une occasion favorable. » Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

entendait le rester; sans doute il pouvait lui coûter d'être l'instrument d'une politique qui visait à fermer la Valteline et les comtés au protestantisme et aux Grisons, mais cette tâche, où, précisément à cause de sa religion, il pouvait mieux réussir qu'un autre, il mettait son honneur à la remplir loyalement. Il punissait sévèrement les profanations commises par ses soldats, restituait les objets sacrés volés aux églises et obtenait les témoignages de satisfaction du Saint-Siège (1). D'un autre côté, il prouvait sa fidélité en livrant Clausel, agent de ses intelligences passées avec l'Espagne, envoyé par la reine mère pour le décider à une trahison. Il avait enfin, en transportant rapidement sa petite armée d'une extrémité à l'autre de l'étroite vallée qu'il avait à défendre, repoussé successivement, sur un terrain difficile, les Impériaux et les Espagnols et jeté un rayon de gloire sur une campagne peu brillante pour nos armes (2). Ses relations, anciennes et présentes, avec les serviteurs les plus éminents de la cause protestante, avec Horn (3), avec Gustave-Adolphe (4), avec le patriarche Cyrille (5), avec Bernard de Saxe-Weimar pouvaient justifier une certaine réserve (6) de la part des deux hommes d'Église dont la plus grande préoccupation était d'enlever à la maison d'Autriche le patronage des intérêts catholiques ; elles n'autorisaient pas à lui refuser les moyens de conserver le fruit de ses victoires et de sa diplomatie. Il faut s'empresser d'ajouter que l'abandon où

(1) Alphonse de Richelieu à Chavigni, 24 avril 1636. Bibl. nat. Nouvelles acq. 282. Aff. étrang. Grisons. *Mém. et lettres sur la Valteline*, III, 48-49.

(2) Noyers à d'Hemery. 20 juin 1636. Aubery, III, 109-110.

(3) *Mém. et lettres sur la Valteline*, I.

(4) Feuquières écrit « qu'il y avoit grande intelligence entre les Suedois et le duc de R. qui pourroit être dommageable ». Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

(5) « ... le patriarche Cyrille avec lequel M. de Rohan avoit de grandes correspondances... » *Mémoire de Mme de Rohan*, cité par Zurlauben dans sa préface aux *Mém. et lettres sur la Valteline*, I, LXXXVII.

(6) « Il ducha di Rohan non resta senza macchia appresso S. E. et il P. Giuseppe di qualche intelligenza con l'inimico per le cose seguite alla Valtelina. M. Lanier piglia qui li suoi avantaggi per rimostrar le sue raggioni contra il s. duca di Rohan che tanto l'ha perseguito nella Valtelina. » Mondino au duc de Savoie. Paris, 6 mai 1637. Arch. de Turin.

on le laissa s'explique bien plus par le manque d'argent que par la mauvaise volonté du Père Joseph et de Bullion. Avec de l'argent Rohan aurait raffermi la fidélité des chefs des communes grisonnes, il aurait prévenu le complot qui jeta les Grisons dans les bras de la maison d'Autriche et lui livra les passages. Quand arrivèrent enfin la ratification pure et simple du traité de Thusis et la solde arriérée — si jamais celle-ci arriva — il était trop tard, Rohan était le prisonnier de ses propres soldats, il ne lui restait qu'à sauver l'honneur du drapeau, qu'à ménager une évacuation honorable. C'est ce qu'il fit, le 26 mars 1637, par un traité avec les Grisons (1).

La nouvelle de l'évacuation porta à Richelieu un coup très sensible. « C'était, dit-il, le plus grand chagrin qu'il eût éprouvé dans toute sa carrière. » Son émotion, toutefois, ne fit pas tort à son équité. Il ne s'en prit tout d'abord qu'à la cause véritable de ce malheur, à la fatale économie de Bullion (2). En recevant la duchesse de Rohan, il ne lui fit entendre aucune récrimination (3). Le Père Joseph n'eut ni la même impartialité ni le même sang-froid. « Il fallait, s'écria-t-il, que M. de Rohan fût un bien pauvre homme pour s'être laissé surprendre de cette manière ! » Il ne se contint même pas devant la duchesse. Il proposa d'envoyer dix mille hommes de renfort pour rétablir notre autorité dans les Alpes. Richelieu dut le calmer et l'excuser auprès de Priolo (4). Du reste, la raison d'État et les ennemis de Rohan ne permirent pas au cardinal de persister dans ses sentiments de la première heure. Le dogme de l'infaillibilité gouvernementale exigeait une victime : Rohan lui fut sacrifié (5). On lui reprocha la situation où on l'avait placé

(1) *Mém. et lettres sur la Valteline*, III, 383.

(2) Richelieu à Bullion, 28 mars 1637. Rich. au roi, 29 et 30 mars 1637. Avenel, V, 762. 763.

(3) Le P. Monod au duc de Savoie, 10 mai 1637. Arch. de Turin.

(4) Dép. de Contarini et du P. Monod. *Ubi suprà*. Voy. aussi l'appréciation des événements dans le *Suppl. à l'histoire*.

(5) « ... Iniquissima hæc bellorum conditio est, prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur. » Tacite, *Agricola*, XXVII.

et dont il avait dénoncé si souvent et toujours en vain le péril croissant. Pourquoi s'était-il constitué à Coire l'otage des Grisons, au lieu de se mettre à la tête de l'armée de la Valteline? Pourquoi, le traité conclu, ne l'avait-il pas violé en surprenant Coire avec les troupes qui, conformément à ses stipulations, opéraient leur retraite? La défiance qui l'empêchait de rentrer en France et que les propos du Père Joseph avaient, plus que tout le reste, éveillée (1), fut invoquée comme un aveu. Enfin ce fut, pour ainsi dire, sous la dictée de ses ennemis que Richelieu rédigea, à l'adresse de la postérité, le récit des événements (2). Mais si l'opinion contemporaine, guidée seulement par son instinct, ne s'est pas laissé égarer (3), à plus forte raison l'histoire, éclairée par la correspondance et les relations de l'accusé et des accusateurs, ne peut méconnaître l'innocence de Rohan. Les vrais coupables s'appellent Bullion, le Père Joseph (4), Richelieu. Ils ne le furent pas tous trois au même degré. Le premier, enfermé dans ses soucis de comptable, à peu près indifférent à la politique extérieure, a la plus grosse part de responsabilité. Les deux autres, égarés par des renseignements optimistes, par des préoccupations religieuses, par leurs préventions contre Rohan, crurent que les Grisons ne mettraient pas à exécution leurs menaces, qu'elles n'avaient pour but que d'obtenir de l'argent et, n'en pouvant trouver autant que Rohan en demandait, s'abandonnèrent à ce système d'ajournement (5) qui leur était trop souvent imposé par la disproportion des entreprises et des ressources. La France payait

(1) Contarini au doge, 22 déc. 1637. *Filze.*

(2) *Succincte narration...* p. 50. *Mémoires*, III, 131 col. 2-142. Richelieu reproduit notamment le mémoire d'Étampes de Valançay contre Rohan, qui se trouve aux aff. étrang. Grisons, IX.

(3) Gui Patin, *Lettres*, I, 46. Tallemant, V, 14 (éd. Monmerqué).

(4) Grotius à Oxenstierna, 12 déc. 1636 (n. s.).

(5) « ... sed si unquam, nunc certe, cardinali Riceliaco cuncta ad se vocante, neque per valetudinem pari tot negotiis, plurima neglectu peccantur, immenso majoribus impendiis sananda postea quam præcaveri poterant... » Grotius à Oxenstierna, 17/27 juillet 1635. « Video autem hoc Gallis sæpiuscule evenire ut quod ante, occasione rapta, facile efficere potuerunt, id postea cogantur tentare immenso majoribus sumtibus et periculis. » Le même au même, 7/17 août 1635.



cher ces illusions et cette incurie. Si la possession des passages de la Valteline n'interceptait pas entièrement les communications entre l'Allemagne et l'Italie, puisqu'elles pouvaient encore se faire par le Saint-Gothard, elle les rendait difficiles, elle rassurait Venise, affermissait notre influence dans les cantons helvétiques, la grandissait en Italie et menaçait le Milanais (1).

Pour apprécier à sa juste valeur l'importance de leur perte, il est nécessaire de la rattacher à la situation générale. Si l'on essaye de grouper, au point de vue de la lutte de la France et de la maison d'Autriche, les nations européennes, on voit que notre pays avait à compter avec des neutres, des alliés et des ennemis. Essayons d'établir ses rapports avec les deux premiers groupes pendant les deux dernières années de la vie du Père Joseph.

Qu'on jette les yeux au nord, au midi ou au centre de l'Europe, on remarque des États qui, pour des raisons diverses, ne prennent pas part à la lutte, mais dont aucun pourtant n'y reste indifférent.

En Italie, la neutralité, en tant qu'elle n'exclut pas des sympathies ni même des liens, est représentée par le grand-duc et la république de Saint-Marc. Nous ne parlons pas du pape, parce qu'il échappe à ce classement par le caractère cosmopolite de son autorité et son rôle de médiateur. Au centre, les Suisses et la Pologne, au nord l'Angleterre et le Danemark peuvent encore être considérés comme neutres.

Le grand-duc ne se départit pas de la neutralité, tout en y mêlant une forte part de bienveillance pour la maison d'Autriche, dont il dépendait par ses alliances de famille et ses engagements. L'investiture de Sienne (3 juillet 1557) ne lui avait été accordée qu'à la condition de fournir à l'Espagne des secours en hommes et en argent. La France avait tout à fait perdu l'espoir de rompre cette sorte de vassalité et elle bornait son ambition à la rendre aussi inoffensive qne possible. Elle aurait

(1) Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 24 avril 1637. Arch. de Turin. Grotius à Oxenstierna, 17 et 24 avril 1637 (n. s.), nos 136, 137.

voulu du moins que le grand-duc éludât ses obligations et elle protestait chaque fois qu'il lui paraissait les dépasser (1). Ce fut lui qui ménagea à son parent Édouard Farnèse, une réconciliation avec l'Espagne, et son intervention en faveur de la reine mère amena entre la cour de Florence et la nôtre la rupture des relations diplomatiques.

L'importance de la Suisse dans le conflit européen tient en deux mots : elle fournissait des soldats et commandait des routes militaires. La neutralité était le principe de sa politique, mais on sait que la neutralité n'est pas toujours respectée par ceux qu'elle protège. La fidélité à ce principe était rendue particulièrement difficile par l'antagonisme de croyances et d'intérêts qui divisait une confédération de treize cantons, dont sept étaient catholiques, quatre évangéliques et deux mixtes et qui comptait encore des pays confédérés et sujets, partagés par les mêmes divisions. Condamnée par une politique catholique d'esprit et protestante par ses alliances à n'accorder exclusivement sa protection ni aux cantons orthodoxes ni aux cantons hérétiques, ne sachant pas ou plutôt ne pouvant pas répandre l'argent à propos ni même tenir ses engagements pécuniaires, la France recueillit de ses rapports avec les Suisses deux échecs qui en sont les événements les plus saillants : le renouvellement, avec aggravation, de l'alliance de l'Espagne et des cantons catholiques (mars-juin 1634) ; la perte de la Valteline et la ruine de l'influence française dans les Grisons. C'est à ce double mécompte que se réduirait l'histoire de ces rapports, s'il n'y fallait ajouter une levée de 12000 Suisses, consentie en 1635 par la diète de Soleure, et l'assistance donnée à Bernard de Saxe-Weimar, sous l'influence de d'Erlach, par les cantons protestants (2).

La Pologne, comme la Suisse, était un grand marché d'hommes et, à ce point de vue déjà, elle mettait aux prises l'Autriche et la France, la première cherchant à se conserver exclusive-

(1) Voy. aux archives de Florence la correspondance diplomatique de Gondi.

(2) Sur l'histoire de la Suisse pendant la guerre de Trente ans, voyez Seehausen, *Schweizer Politik während der dreissigjahr. Krieges*. Halle, 1882.

ment ce marché, la seconde à le fermer à sa rivale et à se l'ouvrir. Mais, à d'autres titres encore, la république polonaise semblait appelée à compter dans la lutte européenne : elle pouvait rester pour l'Autriche une barrière contre les agressions musulmanes ou devenir un adversaire, d'autant plus redoutable qu'elle s'étendait le long de sa frontière orientale. Longtemps la politique de Richelieu ne s'en était occupée que pour rétablir la paix entre elle et la Suède et s'assurer sa neutralité. Maintenant que la France était entrée en hostilité directe avec la maison d'Autriche, ne fallait-il pas tenter d'obtenir davantage, essayer de soustraire la Pologne à l'influence de la cour de Vienne, à laquelle elle était rattachée par des alliances de famille et de communes inimitiés, et l'entraîner par l'appât de la Silésie (1) à une diversion sur les flancs de la monarchie habsbourgeoise ? Son orientation politique se liait au choix de la princesse que le nouveau roi, Ladislas IV allait faire monter sur le trône. Trois princesses étaient sur les rangs : une fille de Ferdinand II ; une fille du prince Palatin ; celle du duc de Mantoue, Marie-Louise de Gonzague. La diète du royaume devait se réunir au mois de mars 1637, il fallait que Ladislas eût une reine à lui présenter. Ce fut pour le guider dans son choix, bien plus que pour tenter une médiation entre les belligérants, que Jean Savacky fut envoyé dans l'Europe occidentale. Le mariage autrichien avait contre lui la noblesse du pays (2), mais il était soutenu par une puissante faction, à la tête de laquelle était le Père Valeriano Magni, ce capucin que la France et le Père Joseph étaient habitués à rencontrer comme adversaire. La princesse Palatine n'était possible que si elle se convertissait ; en s'y refu-

(1) « Si le roi de Pologne attaque la Silésie, le roi l'aidera en toute maniere et trouvera qu'il n'aura point de meilleurs amis que lui et ses amis et n'epargnera rien pour lui faire avoir des Etats et à sa maison aux depens des ennemis du repos public, dont le Turc est l'un et la maison d'Autriche l'autre. » Eumolpe [le P. J.] à d'Avaux, 10 oct. 1635. Aff. étrang. Pologne, II, fol. 331.

(2) Grotius à Oxenstierna, 15 mai 1637 (n. s.). La princesse autrichienne n'avait pas non plus pour elle la beauté. Ladislas déclarait qu'il n'épouserait jamais une femme aussi laide. Le même au même, 2 avril 1637 (n. s.). Mazarin au Père Joseph. Rome, 25 mai 1637. Aff. étrang. Rome, LIX, fol. 268.

sant, elle s'était donné à elle-même l'exclusion. Quant à Marie de Gonzague, elle avait conquis par les charmes de sa personne la préférence du roi. Le Père Joseph, qui avait pour elle une grande ambition, désirait vivement, à défaut de la couronne de France, que son mariage, bien invraisemblable maintenant, avec Gaston aurait pu lui donner, lui procurer du moins celle de Pologne. Ce fut surtout avec lui que Savacky traita pendant son séjour en France (juillet-octobre 1636) (1). Ces entrevues ne menaçaient pas la Suède, comme Grotius le craignait ; il y fut surtout question du mariage, de l'évolution politique dont il devait être le signal et des avantages que la Pologne pourrait tirer du renouvellement des hostilités entre l'empereur et les Turcs (2). L'union de Ladislas avec Cécile-Renée, fille de Ferdinand II (1637), fit évanouir ces projets, et la froideur qui en résulta entre la France et lui devint de l'aigreur, quand Richelieu eut approuvé et maintenu l'arrestation du prince Casimir, suspect d'inspecter les côtes de Provence en vue d'une descente des Espagnols. Ladislas n'avait pas oublié la princesse Marie, et celle-ci retrouva en 1645 le trône où, huit ans plus tôt, la politique l'avait empêchée de s'asseoir (3).

Plus indépendant de l'empereur que la Pologne, le Danemark en était rapproché par une commune hostilité contre la Suède. Son intégrité territoriale n'avait pas été atteinte par l'issue malheureuse de sa lutte contre Ferdinand II et la ligue Catholique. Christian IV appréciait cette bonne fortune à sa juste valeur et n'avait aucune envie de se hasarder dans une nouvelle entreprise en faveur de ses coreligionnaires de la Basse-Alle-

(1) « L'ambassadeur Zavasky partit de cette ville mardi dernier. Il a été fort souvent visité avant son départ par le Père Joseph et s'en retourne par Nevers pour y voir la princesse Marie... » Lister à Coke. Paris, 24 oct. 1636. Aff. étrang. Angleterre.

(2) Le Père Joseph à d'Avaux, 9 oct. 1635. Aff. étrang. Pologne, II, fol. 327.

(3) *Piasecki chronica gestorum in Europa singularium*. Le Père Joseph à Richelieu, 16 oct. 1636. Aff. étrang. France. Brasset à Rorté. La Haye, 17 mai et 10 juin 1636. Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc. Paris, 29 oct., 4 nov. 1637. Arch. de Florence. *Instructions données aux ambassadeurs en Pologne*, publié par Farges. *Introd.*



magne. Il ne pouvait, au contraire, se résigner à voir la Suède remplir, avec éclat et dans de plus grandes proportions, le rôle sous lequel il avait plié, s'élever au rang de grande puissance et ambitionner, avec l'acquisition de la Poméranie, la prépondérance dans la Baltique. Il chercha à se consoler de sa défaite, à relever son prestige, surtout à faire échec aux desseins de la Suède par une médiation, tâche modeste et ingrate quand elle n'est pas le prélude d'une intervention armée. Cette médiation ne se distinguait pas à cet égard de beaucoup d'autres : en tendant à une paix particulière entre la Suède et l'empereur, elle semblait devoir conduire à une alliance de Christian et des Habsbourgs contre la Suède (1). La France la redoutait beaucoup et elle fit tous ses efforts pour la faire échouer. Ce fut ce qui arriva, grâce à l'intransigeance de l'empereur plus encore qu'à l'habileté des agents français, Saint-Chamont et d'Avaux. Ferdinand refusa aux Suédois toute concession territoriale en Poméranie et ceux-ci se décidèrent dès lors à resserrer leur alliance avec notre pays, tandis que Christian, n'obtenant pas des États de son royaume les subsides nécessaires, ne pouvait passer de la neutralité à un rôle plus intéressé et plus actif (2).

Dans la coalition contre la maison de Habsbourg, il y avait une place vide, celle de l'Angleterre, et le parti protestant s'étonnait qu'elle ne fût pas remplie. N'appartenait-il pas, en effet, au successeur d'Élisabeth, plus encore qu'à la Suède, de se mettre à la tête du protestantisme européen ? Charles Stuart paraissait bien l'avoir compris quand il s'était fait le protecteur et le garant des droits de ses coreligionnaires français. A cette tradition de la politique anglaise, qu'il s'était, il est vrai, assez mal trouvé de reprendre, s'ajoutait pour lui un intérêt de famille à défendre, une humiliation dynastique à effacer. N'était-ce pas par la spoliation de l'électeur palatin, son beau-frère, qu'avaient commencé les entreprises de l'empereur contre les princes du Saint-Empire et le protestantisme ? Des deux sentiments qui

(1) Odhner, *Die Politik Schwedens*, p. 58.
(2) Fridericia, *Danmark ydre politiske Historie*. Odhner. *Mém. de Richelieu*.

devaient le pousser à intervenir dans la lutte européenne, ce dernier était le seul auquel Charles fût sensible. Incapable de s'élever au-dessus de considérations purement personnelles, de comprendre la solidarité qui existait entre la cause de ses neveux dépossédés et la cause évangélique, il ne voyait dans le conflit des nationalités et des religions que le tort fait à sa famille. Il en demandait indifféremment la réparation à l'un et à l'autre des partis contraires, mais il les lassait tour à tour par l'étendue de ses exigences et la parcimonie de ses offres, car il lui était aussi impossible de compter avec les légitimes prétentions des autres que de se passionner pour un intérêt général. C'est à des oscillations entre la maison d'Autriche et ses adversaires, à des velléités d'intervention qui échouaient devant la moindre contradiction, que se réduisit sa politique, depuis que le traité de Suse entre Louis XIII et lui (1er avril 1629) eut consacré la renonciation des deux rois à une intervention impérieuse et irritante en faveur des sujets dissidents de l'un et de l'autre.

Quand, au commencement de 1635, le gouvernement français envoya Senneterre en Angleterre, il ne se faisait guère d'illusion sur la possibilité d'entraîner le gouvernement de Whitehall dans la coalition contre la maison d'Autriche, mais il sentait la nécessité d'entretenir chez Charles Ier l'espoir d'obtenir, en y entrant, le rétablissement du prince palatin dans ses États et dans la dignité électorale, car, tant que le roi d'Angleterre conserverait cet espoir, il ne s'engagerait pas plus étroitement avec l'Espagne. Certes, Richelieu et le Père Joseph avaient rêvé mieux et ce n'était pas sans un profond regret qu'ils renonçaient aux avantages de l'alliance anglaise. Le rôle de l'Angleterre dans cette alliance était tout tracé : sa flotte, jointe à la flotte hollandaise, peut-être à la flotte française qui allait faire ses premières armes, aurait pourchassé dans la Manche et l'Océan les convois espagnols et les corsaires dunkerquois et intercepté les communications maritimes des Pays-Bas avec la métropole, comme on cherchait à intercepter leurs communi-

cations continentales par les vallées des Alpes et du Rhin. Nos voisins auraient pu aussi débarquer un corps de troupes qui aurait secondé les opérations des forces franco-hollandaises. Les heureux résultats obtenus, vingt ans plus tard, par une coopération analogue, fruit du traité signé entre Cromwell et Mazarin, autorisent à croire qu'en 1635 cette coopération n'aurait pas été moins féconde. Pour prix de l'alliance, Richelieu et le Père Joseph n'auraient pas hésité à faire de la restauration, au moins partielle, du palatin une des conditions de la paix, en dépit de la difficulté que cette exigence nouvelle devait mettre à la pacification générale. Mais cette alliance rencontrait deux obstacles : l'Angleterre tirait profit de la protection que les convois entre l'Espagne et la Flandre trouvaient sous son pavillon ; elle craignait, d'autre part, que notre pays, en acquérant certains ports flamands, ne mît en péril son commerce et sa prépondérance maritime, peut-être même un jour son indépendance. En faisant ce qu'il fallait pour la rassurer, Richelieu n'alla pas, comme Mazarin, jusqu'à lui offrir Dunkerque. Une pareille proposition d'ailleurs n'aurait vraisemblablement pas triomphé de l'indécision et de la mobilité d'un prince qui ne se laissait gouverner que par son humeur. Richelieu et le Père Joseph connaissaient trop bien son caractère et les intérêts qu'il avait à ménager, pour espérer l'amener, directement au moins, à une alliance offensive. C'est ce qui ressort des déclarations de l'un et de l'autre (1), ainsi que des instructions complémentaires rédigées pour Senneterre par le capucin. En parlant d'alliance, celui-ci a surtout en vue la neutralité ; il veut surtout amuser le roi, le soustraire à son entraînement vers l'Espagne. Nos ambassadeurs se garderont de lui communiquer le traité franco-hollandais, qui règle le partage des conquêtes communes, ils en éluderont la demande de façon à ne pas en laisser deviner l'existence et à ne pas s'exposer au reproche de l'avoir celé. Si on leur demande les intentions du roi au sujet du rétablissement intégral du

(1) Richelieu à Charnacé. Chaillot, 25 juillet 1637, Avenel, V, 818.

palatin, ils répondront qu'il est disposé à la faire figurer dans le programme de ses revendications, pourvu que l'Angleterre le soit de son côté à rompre ouvertement sur cette question avec l'Espagne, et à employer contre elle des forces considérables. Ils rassureront la cour de Whitehall au sujet de l'emploi de la flotte anglaise en limitant son concours à la Manche et à l'Océan. Sur la part des deux alliés dans l'entreprise commune, ils provoqueront les propositions de l'Angleterre et resteront sur la réserve jusqu'au jour où l'on pourra faire plus de fond sur les dispositions du roi (1).

Charles, qui négociait en ce moment avec l'Espagne, mais qui croyait avoir à se plaindre de sa froideur, accueillit avec empressement les ouvertures des ambassadeurs français, mais bientôt, quand il eut connaissance du traité de partage dont on lui faisait mystère, il cessa de se prêter aux négociations avec le désir de les voir aboutir (2). Au mois de septembre 1635, il y eut encore entre Senneterre et lui un échange de propositions qui, par suite des prétentions déraisonnables du roi, resta également stérile (3). A la suite de la mission de Leicester en France, la question de l'alliance sembla enfin marcher vers une solution. Les documents attestent chez les négociateurs la bonne volonté mutuelle d'en finir. Leicester était partisan de l'alliance et il essayait de faire comprendre à son maître qu'on ne pouvait réussir auprès du gouvernement français qu'avec beaucoup de sincérité et de franchise (4). Les négociateurs anglais présentèrent deux projets de traité (5) ; l'un, qualifié de *traité auxiliaire*, n'obligeait leur gouvernement qu'à laisser faire des levées pour le roi de France, à ne plus couvrir de son pavillon la contrebande de guerre entre la Flandre et l'Espagne, à protéger notre littoral avec un certain nombre de vaisseaux. L'autre était un traité d'alliance défensive et offensive. Tel

(1) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire.*

(2) Gardiner, *The personal government of Charles I*, II, 94-96.

(3) *Ibid.*, 195-196.

(4) Gardiner II, 269-270.

(5) Mémoire sur ce qui s'est passé en France sur les deux traités apportés d'Angleterre par le s[r] Augier jusques à ce 31 mars 1637, Aff. étrang. Angleterre, XLVI, f° 198.

qu'il avait été conçu à Londres, il était à peu près sans portée; aussi la France demandait-elle qu'on lui donnât une véritable efficacité, notamment en réglant l'emploi de la flotte anglaise et en désignant les places maritimes de la Flandre que nos armes pouvaient attaquer, Dunkerque étant la seule qui, par ménagement pour nos alliés, dût être exceptée (1). Il ne s'agissait pas d'ailleurs d'une ligue particulière entre les deux pays, mais d'une accession de l'Angleterre à celle qui existait entre la France, la Suède et les Provinces-Unies. Aussi était-ce entre les plénipotentiaires des quatre puissances réunis à Hambourg que les conditions de cette accession devaient être réglées, à la suite d'un ultimatum adressé à l'empereur dans l'intérêt du prince palatin. Rien n'était plus douteux que l'entrée de l'Angleterre dans cette ligue, d'abord à cause de la répugnance de son roi à faire les sacrifices nécessaires et ensuite à cause de celle des alliés à mettre au nombre des conditions de la paix, sur le même rang que leurs intérêts particuliers, le rétablissement du palatin. La perspective d'une quadruple alliance pour la restauration de ce prince ne fut pour la France qu'un moyen de flatter l'idée fixe de Charles. Notre pays prenait, au contraire, plus au sérieux le traité auxiliaire et s'en serait contenté, mais Charles ne l'accepta qu'avec des modifications qui firent échouer la négociation. Quant à la quadruple alliance, elle eut le sort prévu par tout le monde, excepté par ce prince. Quand les plénipotentiaires français, anglais et suédois se trouvèrent réunis à Hambourg dans l'été de 1638, les premiers ne voulurent prendre l'engagement de poursuivre le rétablissement du palatin que si son oncle participait aux hostilités, aussi bien sur terre que sur mer (2).

Personne ne fut plus mêlé que le Père Joseph aux négociations entre les deux pays. Leicester reconnaissait chez lui le désir de leur donner une vive impulsion (3). Il ne se trompait

(1) Mémoire du Père Joseph, 7 février 1638. *Ibid.*

(2) Gardiner, *The Fall of the monarchy of Charles I*, I, 180-181.

(3) « ... for certainly he desires to have a stroke in this business... » Leicester à son gouvernement, 8 avril 1637 (n. s.). Record office.

pas, mais il n'apercevait qu'une partie de la vérité. Notre capucin n'était pas moins frappé des embarras et des dangers que la place capitale donnée à la question palatine pouvait entraîner que des avantages qui pouvaient résulter du concours de l'Angleterre. Dans un mémoire écrit pour Richelieu (1), il mettait en balance les uns et les autres; dans des observations destinées aux ministres (2), il posait les conditions qui devaient rendre le traité plus avantageux que préjudiciable et qui seules pouvaient le faire accepter, et le conseil se rangeait unanimement à son avis. L'une de ces conditions, c'était l'attaque combinée de certaines places de la Flandre maritime. Moins que tout autre, en effet, à cause de ses vues sur le duc de Bavière, il était enclin à faire de la restauration du palatin l'un des objets de la guerre, s'il n'y voyait un intérêt actuel et positif. D'après lui, l'Angleterre ne devait pas reculer son entrée en campagne au delà du mois de mai 1638. Il espérait qu'on l'entraînerait plus loin qu'elle ne voulait aller, qu'on la brouillerait avec l'Espagne, tout en ne lui donnant qu'une partie de ce qu'elle demandait pour le palatin. Ce calcul machiavélique ne l'empêchait pas de faire appel à la sincérité du gouvernement qu'il se promettait de tromper : « Nous exécuterons tout ce que nous promettons, disait-il à Leicester, et plus encore, mais nous ne voulons pas être tenus plus longtemps dans l'incertitude sur la résolution de votre maître, car peut-être tout ce que vous faites avec nous est communiqué à l'empereur, afin qu'il sache ce que nous vous offrons, qu'il se figure que nous avons grand besoin de votre assistance et qu'il vous accorde de meilleures conditions, après quoi vous nous planterez là (3). »

Le Père Joseph s'indignait aussi de la protection accordée par l'Angleterre aux transports entre l'Espagne et la Flandre, et la confiance que lui inspirait déjà notre marine naissante le

(1) *Raisons qui portent à faire le traité d'Angleterre... Raisons contre...*, Arch. des aff. étrang. Angleterre, XLVII, fol. 47.

(2) Même vol., fol. 18.

(3) Gardiner, *The personal government*, etc... II, 269-270.

faisait aller jusqu'à la menace : « Ainsi, s'écriait-il, les Anglais ne se contentent plus de favoriser les convois d'Angleterre en Flandre, ils assistent ouvertement les Espagnols en escortant ceux d'Espagne aux Pays-Bas ; ils ont tort car il nous en coûtera notre flotte ou nous les attraperons (1). »

Bientôt, du reste, les troubles d'Écosse allaient empêcher Charles Ier d'être pour la France un allié ou un adversaire. S'il fallait s'en rapporter à une tradition qui reste encore debout, bien qu'elle ait été à plusieurs reprises ébranlée par la critique, Richelieu et le Père Joseph ne se seraient pas bornés à se féliciter d'événements qui consacraient l'impuissance d'un prince dont ils croyaient avoir plus à craindre qu'à espérer, ils y auraient aidé. Cette tradition s'appuie surtout sur les instructions de Richelieu à d'Estrades du 12 novembre 1637, sur une lettre de d'Estrades à Richelieu du 24 novembre et sur une lettre du cardinal au même diplomate du 2 décembre de la même année (2). Mais l'authenticité de ces documents, comme de ceux en général qui composent le recueil des négociations du comte d'Estrades, publié en 1718, a été contestée ; la réalité de sa mission en Angleterre en 1637 a même été mise en doute (3). Il est du moins certain pour nous que la lettre de Richelieu jure absolument avec les idées et le style du cardinal et est apocryphe. Or c'est le seul de ces trois documents qui, à cause du but qu'il assigne au voyage de l'abbé Chambers et des menaces qu'il contient contre le roi d'Angleterre, serait concluant. Le seul argument qu'on puisse dès lors invoquer en faveur d'une thèse encore très accréditée, c'est que le gouvernement anglais a cru aux intelligences de la France avec ses sujets rebelles. Dans la correspondance de Leicester et des ministres anglais, il est question de menées dont les principaux agents auraient été cet abbé Chambers, aumônier de Richelieu et son oncle, le nonce apostolique en Angleterre, Conneo,

(1) Leicester à son gouvernement, 1er juillet 1636 (n. s.). Record office.

(2) Avenel V, 885, 895.

(3) Goll, *Rech. crit. sur l'authenticité des ambassades... de M. le comte d'Estrades*, Salomon, *Frankreichs Beziehungen zu dem Schottischen Aufstand* (1637-1640), 1890. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, V, 195 n. 2.

mais, si l'on recherche le fondement de ces soupçons, on est amené à penser qu'ils reposent presque uniquement sur l'adage : *Is fecit cui prodest*, sur la présomption que, l'agitation intérieure et l'impuissance de la Grande-Bretagne étant de nature à profiter à la France, la France n'a pas dû y rester étrangère. Le 1er juillet 1638, le secrétaire d'État Windebank recommande à Leicester de découvrir les intelligences des rebelles soit sur le continent, soit dans la Grande-Bretagne. « Il me sera fort difficile, répondit Leicester le 9 juillet, de vous donner des avis touchant l'affaire d'Écosse, dont je suis aussi ignorant que si je demeurais en Tartarie. Si elle est fomentée de la France, ce sera par des voies si secrètes qu'on ne le découvrira difficilement que par les effets et, selon toute apparence, un des instruments dont on se servira le plutôt est un nommé Chambers, Écossais, aumônier du cardinal de Richelieu, neveu de M. Conneo, avec lequel sans doute il entretient grande correspondance. Ce Chambers, à ce que j'ai ouï dire, a fait en ses discours des choses plus mauvaises qu'elles n'ont jamais été (1). » Le 16, Leicester annonce au ministre qu'il a eu la confirmation de ces soupçons; or ce qui les confirme, c'est tout simplement une conversation où l'aumônier de Richelieu raconte à Nettancour ce qui se passe en Écosse (2). Cette prétendue complicité revient de temps en temps dans la correspondance de l'ambassadeur et des ministres, sans autre preuve que des on dit, que des allégations bientôt démenties (3). Au reste, le gouvernement de Whitehall, bien que son attention fût fort éveillée sur les démarches de Chambers, ne put relever à sa charge aucun fait de nature à justifier son arrestation et il le laissa retourner en France.

C'est que Chambers n'avait pas fait autre chose que d'em-

(1) Arch. des aff. étrang. Angleterre, XLVII, f° 151.

(2) Leicester à Windebank, 16 juillet 1638 (n. s.), *Ibid.*, f° 162.

(3) Voy. les extraits de cette correspondance dans Avenel (VIII, 135) qui les a groupés en vue d'établir la complicité. « Je vous remercie du chef de votre dernière et de la précédente touchant Chambers, qui vient en une conjoncture pour s'en servir; je ne manquerai pas d'avoir l'œil sur Conneo et la cabale. » Windebank à Leicester, 12/22 juillet 1638. *Ibid.*

ployer son influence et celle de son oncle à enrôler des Écossais au service de la France et peut-être aussi à servir ses coreligionnaires. L'amélioration du sort des catholiques et l'extension du catholicisme dans le Royaume-Uni, tel était, en effet, le but principal de la mission de Conneo (1), tel était le principal objet de sa correspondance avec son neveu Chambers et de l'activité de celui-ci. Il est probable que tous deux étaient secondés par un oratorien nommé le Père Fauster. Ce religieux entretenait une correspondance en chiffre avec le Père Joseph et avait mission de corrompre certains ministres, tels que Windebank et de changer l'esprit du conseil, si complètement gagné par l'or espagnol qu'on l'appelait communément la *junta* (2). Quand le Père Joseph parle des troubles de l'Écosse, il les envisage seulement comme pouvant conduire à une entente avec le primat de la religion anglicane, l'archevêque de Cantorbéry, au profit du catholicisme. Il prie Bellièvre, notre ambassadeur, de le tenir au courant de ce qui se passe en Écosse. « Ce sont, ajoute-t-il, des étincelles allumées par des sortes d'esprits qui ne s'apaisent pas sitôt et qui cachent longtemps leur malice pour la faire éclater en temps et lieu. Les Espagnols savent bien s'en servir, les

(1) Voy. sur Conneo Gardiner, *The Fall of the monarchy of Charles I.*

(2) « ... l'argent que vous m'avez tant promis pour Faustel. Monseigneur même me l'a écrit et le R. Père Joseph aussi. » Seneterre à Chavigni, 5 mai 1637. Archives des affaires étrangères, Angleterre, XLVI, fol. 235. « Je n'ai pas manqué de parler à M. Foster de l'affaire dont vous m'aviez chargé, aussitôt que je suis arrivé en cette cour. Il a conféré avec le personnage et en a tiré une bonne réponse, mais, parce que ni lui ni moi n'avons point de chiffre avec vous et que moi en mon particulier, je n'en ai point avec le R. Père Joseph, je n'ai osé vous en écrire ni à l'un ni à l'autre, mais je l'ai prié de se servir du chiffre qu'il a avec Sa Révérence pour lui mander ce qui s'est passé en cette conférence... J'espère... que de deçà il ne tiendra pas au personnage que vous n'en tiriez beaucoup de service. » Du Perron à Chavigni, 2 septembre 1637, même vol., fol. 317. « J'ai fait parler au personnage que vous savez, lequel témoigne être très disposé à servir en toutes rencontres et de recevoir les marques qu'on lui veut donner de l'estime qu'on fait de lui. J'en ai écrit à M. de Chavigni et au R. Père Joseph, c'est maintenant à eux d'accomplir ce qu'ils ont fait espérer.... » Du Perron à Bellièvre, Hamptoncourt, 1er octobre 1637, Bibl. nat. Franç. 15916, fol. 8. « Je suis tant que je puis l'intelligence de Co[tington] par Fauster et lui ai fait offrir la moitié de ce que le Père Joseph a trouvé bon, pour voir ce qu'il voudra ou saura faire. » Senneterre à Bouthillier, 9 janvier 1636. Franç. 15993.

Français seuls sont les vrais amis du roi de la Grande-Bretagne, tant pour la raison de la religion que de l'État et qui le peuvent aider en cela si lui et ses gens savaient bien le connaître. Il importe que la reine de la Grande-Bretagne leur réveille cette pensée. M. de Bellièvre ne s'endort pas en cela (1) et en prendra sujet, s'il pouvait, d'entrer plus avant dans la confiance de l'archevêque de Cantorbéry et autres telles personnes qui ne sont pas amies des puritains, qui sont partout ennemis de tout ordre. Ce ne serait pas un petit bien si l'on pouvait préparer dans ce trouble quelque avantage pour les catholiques (2). »

Ce n'est pas que Richelieu n'ait été provoqué à aggraver les embarras du roi d'Angleterre et qu'il n'en ait éprouvé la tentation : des lettres de Chavigni et de La Barde à Bellièvre prouvent, au contraire, que notre ambassadeur encouragea son gouvernement à le faire, que celui-ci, qui y était peu disposé, l'invita à indiquer les moyens et les personnes dont il pourrait se servir pour cela et que ce fut seulement après avoir réfléchi et examiné les propositions de Bellièvre qu'il se confirma dans la pensée de ne pas intervenir et de laisser les événements travailler pour lui.

Nous venons de passer en revue le groupe des neutres. Occupons-nous de celui des alliés, c'est-à-dire de la Suède, du landgrave de Hesse, des Provinces-Unies, du duc de Savoie, du duc de Parme.

Gustave-Adolphe avait emporté dans la tombe le projet, à peine ébauché, d'une refonte de l'Allemagne au profit du protestantisme et de la Suède. Oxenstierna avait dû répudier cette partie de son héritage pour s'attacher exclusivement au programme purement national qui en formait la partie la plus solide et la mieux définie : l'acquisition de la Poméranie. Pour conserver à la Suède cette conquête, juste prix de tant de sacrifices, garantie presque indispensable de sa sécurité, le chancelier avait

(1) Il faut probablement lire : que M. de Bellièvre ne s'endorme pas, etc.

(2) Le Père Joseph à Bellièvre. Paris, 12 novembre 1638.

abandonné à la France l'Alsace et la région du Rhin, qui avait failli la brouiller avec elle. Malgré ce nécessaire abandon, leurs relations avaient gardé quelque chose de précaire : ni le traité de Compiègne (28 avril 1635) ni celui de Wismar (20 mars 1636) n'avaient été ratifiés par les Suédois. Le chancelier avait voulu se réserver la liberté de faire avec l'empereur une paix particulière, que l'épuisement de son pays, que l'hostilité latente de la Pologne et du Danemark rendaient opportune. Depuis le traité de Wismar jusqu'au traité de Hambourg, toute la politique d'Oxenstierna consista à sonder le terrain pour savoir si la paix pouvait lui donner la Poméranie ou s'il ne devait l'attendre que de la continuation de la guerre (1). Ce fut la guerre et la France qui l'emportèrent le jour où il crut avoir reconnu que la cession, même partielle, de cette province ne serait pas sincère ni durable, que cette cession ne pouvait être assurée que par de nouveaux succès et que ces succès ne pouvaient être obtenus que par les subsides et le concours militaire de notre pays. Ce résultat fut, en grande partie sans doute, dû aux circonstances ; il faut toutefois en faire honneur aussi à la diplomatie française et surtout à d'Avaux. Le traité de Hambourg (5 mars 1638) fut pour lui, après la trêve de Stumsdorf, un nouveau triomphe. Il avait affaire à forte partie. Oxenstierna était, comme le disait le Père Joseph, un « terrible homme (2) » ; à une application infatigable, à une connaissance et à une intelligence remarquables des affaires il joignait un esprit entier qui allait jusqu'à la rudesse dans les formes; fier de son pays, n'entendant rien abandonner de son indépendance politique ni de sa dignité, il ne pliait que devant la nécessité (3). Salvius, qui négocia le traité avec d'Avaux, était aussi un redoutable adversaire. Heureusement celui-ci unissait une grande fermeté à une grande souplesse ; quand on croyait le tenir, il vous glissait des mains (4). Il sut tirer parti

(1) Odhner, *Die Politik Schwedens im Westphälischen Friedenscongress*. Gotha, 1877.
(2) Leicester à son gouvernement, 3 avril 1637 (n. s.). Record office.
(3) Voy. dans Geiger, III, 267, n. 1, le jugement de Christine sur Oxenstierna.
(4) Puffendorf, liv. X, § 5.

de la situation critique à laquelle Baner se trouvait réduit en Poméranie et fit résoudre à l'avantage de la France presque toutes les contestations qui s'élevèrent entre Salvius et lui sur les conditions du traité. Basé sur le traité de Wismar, celui de Hambourg ralliait la Suède au système d'une paix générale qui dépouillerait la maison d'Autriche de sa prépondérance et assurerait ainsi à tous les alliés la conservation des avantages qui lui auraient été arrachés.

Si l'on songe à la supériorité militaire de la Suède, on ne s'étonnera pas de l'importance que Richelieu et le Père Joseph attachaient à une solidarité étroite avec elle. La passion avec laquelle notre capucin s'était fait, à l'origine, le champion de l'alliance suédoise, s'était réveillée, depuis que les ambitions et l'action militaire des deux pays se développaient dans des sphères distinctes, depuis que les succès des Suédois ne risquaient plus de déplacer l'équilibre religieux de l'Europe. Il tremblait que le marchandage de d'Avaux ne mît en péril la conclusion du traité. Il ne suffisait pas, à ses yeux, d'obtenir la signature de la Suède, son concours matériel, il fallait aussi acquérir sa sympathie, son appui cordial (1). Bien qu'il inclinât de loin à trouver un peu de mesquinerie dans la façon de négocier de notre ambassadeur, il se réjouissait de voir une si grande affaire dans ses mains; attaché à lui par des sentiments et des goûts communs, aimant en lui la vive piété et la passion pour les lettres dont il était lui-

(1) « Je viens de recevoir votre dernière du 15 décembre, par laquelle je vois la continuation des justes alarmes. Cependant je ne vois pas que M. d'Avaux insiste ici à se relâcher aux Suédois. Il est à craindre... qu'il ne s'arrête trop finement au dessein qu'il a d'une épargne, laquelle coûterait bien cher au roi, si tout le faix tombe sur lui. Je ne sais comme M. d'Avaux se peut confier d'opposer son adresse à la haine du chancellier Oxenstiern, à l'avarice de Salvius et aux pressantes instances du roi d'Hongrie. Je ne doute pas que M. d'Avaux n'exécute les ordres qu'on lui envoie pour le contentement de la reine de Suède, mais je le vois si habile qu'il ne se laissera pas emporter à la peine que lui fait leur injustice, en sorte que cela fut cause qu'ils fissent de mauvaise grâce ce que l'on désire. Ce sont des personnes fières qui pourraient prendre l'argent sans donner leur amitié, ce qu'il faut essayer d'acquérir ou au moins tempérer leur haine... L'on va envoyer 50000 risdales au landgrave de Hesse, mais tout cela n'est rien si les Suédois nous quittent. » Le Père Joseph à d'Avaux, 2 janvier 1637. Archives des affaires étrangères, Allemagne, XIV, fol. 235.

même animé, il imposait silence, sans avoir besoin de le défendre, rien que par la notoriété de sa sympathie, aux ennemis de Claude de Mesmes, il avait un chiffre particulier avec lui et faisait valoir auprès du cardinal son désintéressement et ses droits (1), il fut heureux de lui annoncer que son traité avait reçu une approbation complète et était ratifié sans la moindre modification (2).

L'intervention de la Suède n'était pas destinée seulement, dans la pensée de Richelieu et du Père Joseph, à éloigner les Impériaux du Rhin et à les retenir en Allemagne, elle devait encore concourir à un mouvement combiné qui, d'un côté par la Saxe, de l'autre par la vallée du Danube, amènerait les alliés au cœur de la monarchie autrichienne. Le rôle dévolu au landgrave de Hesse était plus modeste, mais il avait aussi une grande importance. Il consistait à défendre, de concert avec la Hollande, la ligne du bas Rhin, à la tenir ouverte, au contraire, aux armées françaises. C'est pour cela qu'on le pressait de marcher au secours d'Ehrenbreitstein et de Hanau, qu'on favorisait une alliance entre la Hollande et lui. On se rappelle que l'idée de placer sous ses ordres, pour sauver ces deux places, les débris encore fort respectables de l'armée de Brézé avait été abandonnée ; on sait qu'elles finirent par succomber. Ce ne fut pas le seul échec subi dans cette région par la politique française et par le prince qui devait en être l'instrument. Les Provinces-Unies déclinèrent une alliance contraire à leur neutralité avec l'empereur. Guillaume V perdit ses États et dut demander un asile à l'étranger. Mais personne ne sut mieux que lui et que sa veuve, Amélie-Élisabeth de Hanau, adapter sa conduite aux circonstances d'une guerre dont le contre-coup se faisait sentir dans le domaine de ses intérêts directs. Presque entièrement dépouillé de la Hesse et de la Westphalie, il s'emparait de la Frise orientale et y trouvait pour

(1) « ... car le Père Joseph est mort qui seul, sans parler, leur mettoit le baillon à la bouche... » Roissy à d'Avaux, 15 juillet 1639. *Corresp. de d'Avaux avec son père*, p.p. Bopp. Voy. encore dans le même recueil, p. 42, 44, 58, 76-77 et l'introd.

(2) Le Père Joseph à d'Avaux. Compiègne, 7 mai 1638. Arm. Baluze, vol. 168, fol. 108.

ses soldats des quartiers d'hiver et un subside. Quand la mort le surprit à trente-sept ans (1er octobre 1637), il avait signé avec la France un traité d'alliance (1) qui l'enrôlait définitivement dans la coalition. Ce traité était conçu comme ceux que la France avait conclus ou devait conclure avec des princes belliqueux et besoigneux, plaçant leur patrie dans leur camp, toujours prêts à se battre, au risque de perdre leur couronne ou avec l'espoir d'en gagner une : la France donnait de l'argent, le landgrave des soldats. Guillaume mettait à la disposition de la coalition une armée de 7000 hommes de pied et de 3000 chevaux ; le roi lui assurait 200000 rixdales par an et le payement des termes échus et à échoir de sa pension de 36 000 livres. Le landgrave adhérait au principe d'une paix générale et promettait de prendre part au congrès réuni sous la médiation du Saint-Siège. Un article lui assurait la jouissance jusqu'à la paix des biens d'Église qu'il possédait depuis 1618. Les contractants s'engageaient à ne pas traiter l'un sans l'autre. La religion des pays conquis devait être respectée. La mort prématurée de Guillaume V vint mettre en question la direction politique qu'il avait suivie. Sa veuve se vit disputer la régence et la tutelle de son fils par le chef de la branche cadette, Georges de Hesse-Darmstadt ; elle eut même un instant pour compétiteur son beau-frère Hermann. Mais non moins énergique et non moins dissimulée que son mari, elle réussit à garder le pouvoir, joua l'empereur dans des négociations dilatoires et jeta le masque, quand l'éloignement des Impériaux l'eut laissée libre de suivre ses véritables sentiments : le 22 août 1639 elle renouvela son alliance avec la France et la Suède (2).

Les représentants de la Hesse n'eurent pas toujours à se louer du Père Joseph. Plus d'une fois il se laissa aller avec eux aux mouvements de son humeur (3). On a la preuve pourtant qu'il appréciait comme il le fallait l'importance de cette alliance ; il

(1) Traité de Wesel, 21 octobre 1636. Du Mont, VI, n° 86.

(2) Rommel, *Gesh. von Hessen*, VIII, p. 404, 433-439, 547-549. Barthold, II. Koch, I. *Mém. de Richelieu*, III, 7, 10, 128-130.

(3) Scudamore à son gouvernement, 18/26 mars, 18/28 avril, 22 avril/2 mai 1638. Record office.



s'occupa personnellement de faire payer au landgrave les arrérages de sa pension et il éprouva une vive émotion quand on put croire que ce prince traitait de bonne foi avec les Impériaux (1).

Comme le landgrave, les Provinces-Unies veillaient sur le Rhin inférieur, où elles occupaient des positions importantes, mais le principal service qu'elles rendaient à la France était d'empêcher, par des diversions, l'invasion de nos provinces septentrionales. Le sentiment du besoin que les deux pays avaient l'un de l'autre était si vif qu'il prévalait sur leurs ombrages respectifs, qu'il effaçait, par exemple, l'irritation laissée en France par l'avortement de la campagne de 1635, par l'inaction du prince d'Orange et par les négociations particulières entamées, au lendemain du traité d'alliance, entre le greffier des États généraux et un secrétaire du roi d'Espagne. Si, contrairement à l'esprit dans lequel elle avait été conclue, cette alliance n'avait eu jusque-là qu'un caractère défensif, on ne renonçait pas à l'espoir de la faire aboutir à des opérations offensives. Le 17 décembre 1637, à la suite de la prise de Breda, qui avait beaucoup coûté aux États généraux, et pour leur permettre d'entrer prochainement en campagne, les deux alliés signaient un traité de subsides et une convention militaire (2). Le premier accordait aux Provinces-Unies un subside annuel de 1 200 000 livres, la seconde réglait l'effectif des deux armées et désignait les places que l'une et l'autre devaient attaquer, les Hollandais ayant à choisir entre Dunkerque, Anvers et Hulst, les Français promettant de mettre le siège devant Thionville, Namur ou Mons ou d'entreprendre une diversion considérable.

Ce fut surtout en Italie que la France eut à se défendre contre la défection. La mort lui enleva deux alliés, un troisième dut reconnaître l'inégalité de la lutte qu'il affrontait pour elle et

(1) « Die Zahlung der reichständigen Pension, v. 36 000 liv. sei durch die Malice eines eigennützigen Partisan's verhindert worden; der P..., J..... wolle diese sage selbst besorgen. » Le Faucheur au Landgrave, septembre 1636. Rommel, VIII, n. 533.

(2) Du Mont, VI, n° 93.

chercher un refuge dans la neutralité. La mort de Victor-Amédée (7 octobre 1637) priva la Savoie d'un souverain laborieux, intelligent, équitable, notre pays d'un allié qui, ayant accepté l'alliance par nécessité plus que par goût, en remplissait loyalement les obligations (1). Il avait été précédé dans la tombe par un prince dont la destinée fut aussi singulière que le caractère : rêvant de grandes choses et réduit à s'agiter dans les petites, appelé à un trône qui semblait lui préparer un rôle mieux en harmonie avec son ambition et se trouvant, au contraire, avoir échangé la situation d'un des plus riches et des plus grands seigneurs du royaume contre une souveraineté appauvrie, amoindrie, menacée, dont il fut le dépositaire plus que le maître ; le 21 septembre, le duc de Mantoue avait terminé sa carrière (2). Le duc de Parme, enfin, fit avec l'Espagne et le duc de Modène un accommodement dont la France reconnut la nécessité et qui ne laissa aucune aigreur entre elle et lui (3).

Les circonstances dans lesquelles s'ouvrait la succession de Victor-Amédée étaient de nature à amener des compétitions et un revirement politique. Les deux frères du défunt servaient l'Espagne, l'un, le cardinal de Savoie dans le sacré collège, l'autre, le prince Thomas à la tête des armées. Le droit de l'héritier de la couronne n'était pas contestable ni sérieusement contesté, malgré les insinuations répandues sur sa naissance, mais cet héritier était mineur et ses oncles semblaient autorisés à réclamer une part dans la tutelle et la régence, sinon à les disputer à leur belle-sœur. Or leur participation au gouvernement ou leur simple présence à Turin étaient un danger pour l'espèce de vassalité que Richelieu avait su imposer au duc défunt. Et cependant le retour des deux princes dans leur pays était conforme à l'équité, à l'intérêt national, au vœu de la population. Le cardinal réussit pourtant à l'empêcher. Pour y arriver, il fit

(1) Voy. le remarquable portrait de ce prince dans les *Mém. de Richelieu*, III, 170-171.

(2) *Mém. de Richelieu*, III, 171-172.

(3) *Ibid.*, III, 164.

valoir l'avantage de la duchesse à éloigner des rivaux, il fit sentir à une femme embarrassée par une situation difficile et par la conscience de ses faiblesses l'empire d'une volonté forte et impérieuse, il se servit de l'influence de son favori, le comte Philippe d'Aglie. Ce ne fut pas sans hésitation que Christine se décida à fermer à ses beaux-frères les portes de leur patrie ; sans la pression de Richelieu, elle se serait prêtée avec eux à un compromis qui aurait satisfait l'opinion publique, affermi son autorité et conduit la Savoie à la neutralité, seule garantie de son indépendance. Mais c'était justement la voie où le gouvernement français ne voulait pas la laisser s'engager et, comme le retour des princes était le premier pas dans cette voie, il s'y opposa énergiquement. Déjà, du vivant de Victor-Amédée, il avait été provoqué par ce prince, désireux d'échapper à une guerre ruineuse et pour lui stérile, à examiner si une suspension d'armes ou une guerre purement défensive ne serait pas préférable en Italie à une guerre offensive, et il s'était prononcé pour la continuation de cette dernière (1). La mort du généralissime des forces alliées ne lui avait pas fait changer d'avis. Il visait, au contraire, à faire renouveler le traité d'alliance défensive et offensive qui expirait au mois de juillet 1638 et que la disparition d'une des parties contractantes pouvait d'ailleurs faire considérer comme caduc. C'est que le Milanais, objectif principal d'une guerre offensive, était une des parties les plus vitales et les plus vulnérables de la monarchie espagnole. L'Espagne éprouvait encore, malgré l'ouverture des passages de la Valteline, d'assez grandes difficultés à amener dans cette partie de son empire les soldats et les munitions nécessaires pour résister à une attaque vigoureuse et persévérante. Il y avait un grand intérêt à faire planer sur cette riche possession la menace d'une agression, à imposer à la métropole, pour la défendre, des sacrifices qui l'épuisaient, à y occuper des forces ennemies qui diminuaient d'autant celles que nous devions rencontrer sur d'autres

(1) *Mémoires de Richelieu*, III, 162, col. 2-164.

champs de bataille. La guerre dans la Haute-Italie n'eût-elle été qu'une diversion, nous ne pouvions y renoncer. Or il était impossible de la continuer sans le Piémont ; les places du Piémont devaient fournir des bases d'opération à l'armée qui marcherait contre le Milanais, ses troupes devaient en former en quelque sorte l'avant-garde. Mais autant les avantages de l'alliance étaient évidents pour notre pays, autant ils étaient douteux pour la Savoie. En attendant, la guerre ruinait ce petit État et l'impopularité des Français s'étendait à un gouvernement trop faible pour pouvoir rompre une onéreuse solidarité. Il ne manquait pas de gens autour de la duchesse pour lui conseiller de le faire. A leur tête (1) était son confesseur, un jésuite, le Père Monod. Chargé en 1637 d'une mission en France, ce religieux avait blessé l'amour-propre de Richelieu en réclamant avec trop d'insistance pour son maître certaines distinctions honorifiques et en tenant tête à un ministre qui ne voulait jamais avoir le dessous dans la discussion (2) ; il avait eu le tort plus grave d'oublier son caractère diplomatique en se mêlant à une tentative du Père Caussin, jésuite comme lui et confesseur de Louis, pour exciter, aux dépens du cardinal, les scrupules religieux de son pénitent. Il s'était attiré l'animosité du premier ministre, ennemi aussi acharné que fidèle ami. L'éloignement ou la perte de ce jésuite devint une affaire d'État et l'on eût dit que son sort devait décider de celui de la Savoie. Christine défendit son confesseur et son pays, mais elle ne pouvait se sous-

(1) « Videtur vis consiliorum post hoc maxima ex parte futura penes Patrem Menottum, jesuitam magnæ solertiæ peritiæque. » Grotius à Oxenstierna, 17 octobre 1637 (n. s.). Sur le P. Monod, voy. *Le Père Monod et le cardinal de Richelieu*, par Dufour et Rabut.

(2) « ... quelques-uns de ces ministres disent qu'une des raisons qui a fait obstiner M. le cardinal à ne rien faire, est parce qu'il semble que je l'aie voulu emporter à force de raison et faire du bel esprit avec lui, qui ne fléchiroit pas son courage devant les plus grands monarques. » Le Père Monod au duc de Savoie. Paris, 3 mai 1637. Archives de Turin. « Il n'y a point de pire condition, pour ceux qui traitent avec M. le cardinal, que d'avoir des raisons fortes, car, comme il ne peut souffrir d'être vaincu, il use de son autorité avec tant d'avantage que, s'ils ne se conduisent avec une adresse extrême, il les porte ou à rompre ou à se donner le tort. » Le même au même, 4 mai 1637. *Ibid.*

traire à la dépendance de la France sans l'appui de l'Espagne, et, quand elle rechercha secrètement cet appui, elle reconnut qu'il ne serait pas plus désintéressé que celui du roi son frère. Dépendance pour dépendance, elle préféra rester dans celle de son pays d'origine, du voisin qui détenait déjà une clef de ses États, qui pouvait la réduire, comme son beau-père Charles-Emmanuel, à une souveraineté nominale. Elle renouvela pour deux ans (3 juin 1638) le traité de Rivoli et confina le Père Monod dans une prison où il mourut oublié.

Si Christine ne s'était pas toujours montrée un instrument aussi docile que Richelieu l'aurait voulu, elle avait toujours, du moins, gardé des sympathies françaises et n'avait jamais cherché à Milan que l'appui nécessaire pour faire accepter sa neutralité. La bru de Charles de Gonzague, au contraire, Marie de Gonzague, qui fut appelée par la mort de son beau-père au gouvernement du Mantouan et du Montferrat pour son fils mineur, avait hérité de sa mère, l'infante Marguerite de Savoie, des sentiments tout espagnols. Elle fit avec le marquis de Legañez un traité (25 mars 1638), par lequel elle s'engageait à livrer le Montferrat à l'Espagne (1). Au moment où le gouverneur du château de Casal, Montiglio se préparait à y introduire les Espagnols, il fut arrêté. Pour obtenir de lui des aveux complets, les commissaires chargés de lui faire son procès lui promirent la vie. Richelieu devait-il tenir cette promesse ? Suivant une habitude de son temps qui nous fait sourire aujourd'hui mais qui répondait à des scrupules sincères, il consulta des théologiens, notamment son confesseur, Lescot et le Père Joseph. On n'a pas conservé leur réponse, on sait seulement qu'elle mit le cardinal à son aise, car Montiglio eut la tête tranchée (2).

(1) Siri, VIII, 596-604.

(2) « A présent qu'il n'y a point d'apparence que ladite princesse [de Mantoue] donne satisfaction au roi, j'écrirai à M. d'Hemeri qu'il fasse terminer cette affaire ainsi que Mgr me le commande, après que le Père Joseph et moi l'aurons consultée avec M. Lescot, ce que je n'ai pu encore faire, n'ayant point été à Paris depuis que j'ai reçu la lettre de Mgr. » Bouthillier (?) à Richelieu. Saint-Germain, 2 septembre 1638. Bibl. nat. Franç. 1027, Avenel, VIII, 146.

Nous avons dit avec quelle vivacité le Père Joseph prit le parti de Victor-Amédée contre ses détracteurs. Son zèle procédait de ce calcul fort juste que le vrai moyen d'obtenir de grands résultats en Italie, c'était non pas de suspecter et d'incriminer les intentions du duc de Savoie, mais, au contraire, de lui témoigner une grande confiance. Les opérations dont ce prince avait la direction n'étaient pas, aux yeux du Père Joseph, une simple diversion et l'on pouvait, selon lui, aller chercher la paix à Milan aussi bien qu'à Bruxelles. Il se séparait donc tout à fait à cet égard de Bullion, de d'Émery, de Créqui (1), qui inclinaient vers une suspension d'armes dans la péninsule. S'il laissait le Père Jean de Moncalieri, le futur général des capucins, développer, à son aise, la nécessité de cette suspension, sans la repousser catégoriquement, c'était afin de pénétrer les vues de la cour de Turin, afin de savoir jusqu'à quel point son interlocuteur parlait au nom de cette cour (2). « Le Père Joseph veut des batailles », écrivait le Père Monod (3). « Il tient, au sujet de la neutralité ou d'une trève particulière, ajoute un autre agent savoyard, des propos extravagants et enragés (4) ». Notre capucin n'était même pas favorable à la prétention du duc, puis de la duchesse d'obtenir le titre et les honneurs royaux ; il voulait faire acheter ces concessions par une renonciation aux avantages promis, en échange de Pignerol, par le traité secret de Cherasco (5). Il passait ainsi tour à tour, suivant la différence des points de vue, pour

(1) « Le Père Joseph et M. de Noyers, qui sont les deux plus assidus auprès de M. le cardinal, vont à l'offensive, M. de Bullion, M. Bouthillier et M. d'Emeri tiennent pour la défensive, la plupart seroient pour la suspension, s'ils la croyoient possible... » Le P. Monod au duc de Savoie, Paris, 30 décembre 1636. Arch. de Turin. « ... M. de Bullion voudroit aussi une neutralité en Italie et M. de Créqui ne s'en éloigne pas ni M. d'Emeri... » Le même au même, 24 avril 1637. *Ibid.*

(2) Mondino au duc de Savoie. Paris, 10 mars 1637. Archives de Turin.

(3) « ... il ne respire que combats. » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 18 septembre 1637. *Ibid.*

(4) « ... li stravaganti et arrabbiati discorsi ch' ho inteso dal P. Giuseppe mi movano a rimostrar a V. A. R. il spinoso (?) negotio di tratarli simili materie non volendo in modo alcuno li stati di S. A. R. che per loro o contra di loro. » Paris, 22 décembre 1637. *Ibid.*

(5) Le P. Monod au duc de Savoie, 3 mai 1637. Archives de Turin.

le partial partisan de Victor-Amédée et pour l'adversaire le plus acharné et le plus redoutable des intérêts de la maison de Savoie (1). La vérité est que, dans ses rapports avec elle, comme avec nos autres alliés, il ne consultait que la raison d'État, dont l'autorité était d'autant plus grande à ses yeux, qu'il la faisait descendre du ciel.

Quand il s'agissait du duc de Mantoue, cette religion inexorable était combattue par une vive affection, mais elle finissait néanmoins par l'emporter. Passionné pour la grandeur de la maison de Gonzagne, traité par son chef en confident politique et en directeur de conscience, il n'en acceptait pas moins la mission de lui faire avaler de fort amères pilules. En 1629 il s'était chargé de lui prêcher la résignation aux sacrifices imposés par le traité de Suse, de lui faire accepter l'échange du Montferrat contre une principauté en Bresse (2). En 1637 il négociait encore avec son agent, le marquis de Canal, l'abandon du Montferrat, dont la France lui payerait les revenus et dont elle pourrait dès lors entièrement disposer pour les besoins de la guerre (3). Malgré ce rôle ingrat, il n'en conservait pas moins son influence auprès de son ami. Il atténuait, autant qu'il était en lui, le sans-façon avec lequel la France faisait payer sa protection au pauvre duc. Avec d'autres alliés, faibles aussi, avec la maison de Savoie, par exemple, dont nous parlions tout à l'heure, mettait-il les mêmes ménagements, tempérait-il de courtoisie et de bonne grâce les exigences de la politique? Nous voudrions

(1) Le même au même, 4 mai 1637. Victor-Amédée au marquis de Saint-Maurice. Turin, 17 mai 1637. *Ibid.*

(2) Voy. le chap. VII.

(3) Le P. Monod au duc de Savoie, 25 janvier, 27 mars 1637. « A la vérité il eût été très utile d'avoir exécuté ce que l'on nous écrivit que le Père Joseph traitait avec le marquis de Canal, savoir... que le roi eût payé à M. de Mantoue les revenus qu'il tire du Montferrat, afin que S. M. eût pu disposer dudit État librement pour le logement de ses troupes et... le bien de son service. Et nous estimerions aussi très nécessaire, que le roi envoyât ici quelqu'un avec M. d'Emery, qui fût dépendant du Père Joseph et confident à M. le duc de Mantoue..., afin que, par son moyen, on pût maintenir ici la bonne correspondance nécessaire avec ledit duc, pour le service commun. Vous procurerez donc d'insinuer cette proposition. » Victor-Amédée à Saint-Maurice, Turin, 1er mars 1637. Arch. de Turin.

croire qu'il blâmait la dureté de Michel Particelli d'Émery envers la duchesse, nous aimerions à penser qu'elle était pour quelque chose dans son hostilité contre ce diplomate, dont la brutalité trahissait l'origine et les antécédents (1), mais peut-être subissait-il tout simplement l'influence de Bullion, qui détestait dans Émery un créancier du Trésor et se promettait de beaucoup rabattre du compte de liquidation présenté par ce financier véreux (2).

Ce n'est pas seulement en Occident que l'animosité du Père Joseph cherchait des ennemis à la maison d'Autriche. Dans l'empire ottoman, aux dépens duquel il avait voulu, il voulait toujours rapprocher les nations chrétiennes, il voyait aussi maintenant l'ennemi héréditaire de l'Autriche. En cela, comme dans tout le reste, il était dans la tradition nationale, il continuait François Iᵉʳ et devançait Louis XIV. Contraire aux sympathies naturelles, aux idées acquises, à la religion, à l'éducation, aux habitudes mêmes, car entre la France et les États ottomans l'hostilité était, en fait, sinon en droit, permanente, cette tradition était plus forte que tout cela, parce qu'elle avait ses racines dans le salut commun. En s'y ralliant, le Père Joseph n'oubliait pas son dessein de confédération chrétienne contre les Turcs. En les mettant aux prises avec l'Autriche, il voulait leur faire autant de mal qu'à l'Autriche. La guerre qu'il désirait rallumer entre elle et eux devait, dans sa pensée, précipiter la paix européenne, la rendre avantageuse à la France, préparer le jour où l'Europe, ayant trouvé un ordre politique nouveau, pourrait, sous la conduite de notre pays, tourner ses forces contre les ennemis de la chrétienté. Or il ne fallait pas compter sur l'empereur pour reprendre les hostilités contre les infidèles, c'était de ces derniers seulement que pouvait venir l'offensive, c'était sur eux seuls qu'on pouvait agir.

Les vues du Père Joseph ressortent nettement de son langage :

(1) Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 17 avril 1637. Mondino au même, Paris 5, 10 et 13 mars 1637. Archives de Turin.

(2) Mondino au duc de Savoie. *Ibid.*

« Je continue à croire, écrit-il à d'Avaux le 12 août 1635, c'est-à-dire moins de deux mois seulement après la déclaration de guerre, qu'un moyen de faire la paix et la continuer, est de faire la guerre au Turc, dans lequelle occupation l'empereur et ceux d'auprès de lui n'auront pas le moyen d'assister les rois d'Espagne dans leurs caprices, ce que Rodolfe et Mathias n'ont pas fait, ce que peut-être ils eussent fait, s'ils n'eussent eu de la besogne. M. d'Avaux fera très sagement d'animer avec prudence le roi de Pologne, supposant qu'il fût puissamment assisté des autres. J'estime que, de notre part, il y aura disposition. Si M. d'Avaux trouve près de lui le Père Valérien Magne, il le verra fort porté à cette entreprise (1)... » Et le 24 novembre de la même année : « Ce n'est pas seulement ma croyance mais aussi celle fort expresse de Mgr le cardinal que le moyen unique d'établir et conserver la paix avec la maison d'Autriche, est la guerre contre le Turc. Apres qu'elle n'aura plus rien à faire avec, elle se tournera contre l'Italie et la France sous mille nouveaux prétextes. S. M. employeroit volontiers des hommes et de l'argent pour cet effet, le roi de Pologne peut beaucoup plus que nul autre rendre cette entreprise heureuse. Les François pourroient se joindre à lui par Dantzig mais cela ne seroit pas engager l'empereur. Ragoczi pourroit servir de levain, de quelque côté qu'il se tourne, y ayant apparence que le Turc suivra ses mouvements, soit que Ragoczi se donne à S. M. ou aux Polonois, ou qu'il se tournera contre l'empereur. Canazille (2) dit que par Dantzig il y a commodité de savoir ce qui se passe en Transylvanie... L'on croiroit être plus à propos que la recherche de Ragoczi se fit par le roi de Pologne ou par autre voie, que la connoissance des affaires de delà peut donner, que par une publique ambassade de S. M., la diligence en cela est requise..... L'ambassade de Constantinople n'est baillée à personne. M. de Thou n'y va pas. Mgr le cardinal et moi auroient bien désiré, si l'assemblée pour la paix ne se tient pas, que vous y eussiez été ce printemps, au

(1) Archives des affaires étrangères. Pologne, II, fol. 246.
(2) Consul de France à Dantzig.

moins pour un an, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, afin d'y remettre les affaires, au cas qu'on demeure en paix avec le Turc, et pour prendre mieux ses mesures, en cas de guerre. Ce qui fait qu'on ne remplit pas cette place et qu'aucun ne sera désigné que l'on ne voye quelque lumiere en tout ce que dessus (1)..... » Enfin, le 9 octobre, au même d'Avaux : « On reconnoît ici qu'apres la paix générale, il importe, pour la maintenir, de donner ouverture à la guerre contre le Turc, ce que la maison d'Autriche ne fera jamais que par force, mais il se pourra trouver quelques conjonctures pressantes pour cet effet. Il est bon de tourner à cela les pensées du roi de Pologne. C'est en cette occasion que S. M. peut aider à lui faire acquérir de grands domaines. M. de Thou n'ira point à Constantinople. L'on differe jusqu'au retour du Grand Seigneur d'y envoyer quelqu'un capable d'un grand dessein (2). »

La pensée du Père Joseph sur l'intervention des Turcs dans les affaires de la chrétienté est donc celle-ci. Il y a deux choses à faire dans l'Europe orientale et l'on peut faire l'une par l'autre : embarquer l'empereur dans une guerre avec les Turcs ou Ragoczi et l'empêcher par là de mettre toutes ses forces au service de l'ambition espagnole ; réveiller les craintes de la chrétienté à l'endroit des Turcs et hâter ainsi une pacification dont ils seront les victimes (3).

Si les desseins du Père Joseph à cet égard sont bien établis par son propre témoignage, rien ne permet d'affirmer qu'ils aient abouti à des excitations directes auprès du divan. Nous n'avons recueilli sur ce point que les soupçons de certains agents diplo-

(1) Le Père Joseph à d'Avaux, 24 novembre 1635. Archives des affaires étrangères. Pologne, II, fol. 350.

(2) *Ibid.* « Je vous supplie me renvoyer par voie sure l'original qui regarde l'affaire du Turc et d'en garder une copie que vous ferez transcrire par quelque personne fidele et secrete. » Le Père Joseph à un destinataire inconnu, qui se trouvait à la cour de Savoie, 2 juin 1637. Arch. des aff. étrang. Turin. XXV, fol. 123.

(3) Ce système est avoué et résumé d'une façon expressive dans la déclaration suivante de Louis XIII à son confesseur, le P. Caussin : « Je voudrois que le Turc fut dans Madrid pour obliger les Espagnols à faire la paix et, par apres, je me joindrai[s] à eux pour lui faire la guerre. » Avenel, 812.

matiques. Le 10 octobre 1634, Gondi reproduit un bruit d'après lequel la mission de La Saludie à Constantinople, qui a pour but avoué de demander la réparation de l'affront subi par Marcheville, aurait pour but secret d'obtenir une diversion favorable aux adversaires de la maison d'Autriche, mais le ministre toscan se refuse à croire que le gouvernement français cherche à procurer à ses alliés protestants l'appui des infidèles, ce qui serait si contraire à l'esprit religieux dont il est actuellement animé (1). En 1635, le Père Ange de Mortagne croyait s'apercevoir qu'on négociait sous main avec eux et qu'on lui en faisait mystère (2). Le marquis de Saint-Maurice nous apprend que la flotte française, équipée en 1636, avait à son bord des interprètes des langues orientales et, rapprochant ce que lui avaient dit ces interprètes d'une parole du Père Joseph qui lui annonçait avant trois mois « d'étranges révolutions dans la chrétienté », il paraissait conclure à des intelligences entre le roi Très-Chrétien et le Grand Seigneur (3). A la même époque, le palatin de Hongrie dénonçait les menées de la France pour provoquer une invasion de son pays, accusation que le Père Joseph repoussait avec indignation (4). Dans les écrits inspirés par les passions espagnoles, dans ceux-là mêmes qui prétendent à un caractère historique, ces insinuations, ces rumeurs deviennent des allégations aussi précises que fantaisistes. Ne lit-on pas, par exemple, dans l'*Histoire de Philippe IV*, de Mathias de Novoa (5) que Richelieu envoya à Constantinople son frère, l'archevêque de Lyon et le Père Joseph pour obtenir la coopération de la Turquie et la descente de ses soldats sur les côtes italiennes?

Si nous n'avons pas trouvé la trace de l'action de nos agents

(1) Gondi au premier secrétaire d'État du grand duc. Archives de Florence *Filza* 4645.

(2) Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie, 27 novembre 1635. Archives de Turin, Mazzo 34.

(3) Le même au même, Paris 14 mai 1636. *Ibid.*.

(4) Bolognetti au cardinal secrétaire d'État, Paris, 25 mars 1636. Archives du Vatican. Nunz. di Francia 83. Voy. aussi une dép. de Grotius à Oxenstierna du 20 février 1638 (n. s.), éd. Stockholm, n° 183.

(5) *Historia de Felipe IV*, dans *Coleccion de documentos*..., LXIX. p. 347.

auprès de la Porte pour amener une rupture avec l'empereur, les relations diplomatiques de la France avec Georges Ragoczi sont, au contraire, bien constatées, et, comme ces relations n'ont eu pour but qu'une agression contre l'Autriche, comme, d'autre part, Ragoczi ne pouvait risquer cette agression qu'avec l'assurance d'être soutenu par le sultan, c'était bien, en traitant avec lui, avec la Turquie qu'on traitait.

Il y avait longtemps que les adversaires de la maison d'Autriche spéculaient sur le concours du prince de Transylvanie. Dès 1632, Gustave-Adolphe lui avait envoyé Paul Strasbourg afin de l'amener à une diversion. En 1637, Ragoczi recevait un agent du landgrave de Hesse, Henri Meerboot et, s'en servant, à son tour, pour négocier son entrée dans la coalition protestante, il l'envoyait en Suède. Mais Meerboot n'y pouvait rien faire, parce que, feignant de voyager pour des affaires commerciales, il n'avait pas, par une prudence excessive, emporté de pouvoirs ni de lettres de créance(1). Cet échec n'avait pas découragé Ragoczi. De 1637 à 1638, un autre agent, Henri Bisterfeld, professeur distingué de l'académie de Weissenbourg, visita à trois reprises, sous prétexte de recruter des collègues(2), les cours de l'Europe occidentale. Le correspondant de la *Gazette de France* signale sa présence à Stockholm un peu avant le 10 octobre 1637. Au mois de juillet de l'année suivante il se trouvait à Paris. Il venait proposer un traité par lequel son maître s'engageait, moyennant un subside, à faire entrer en Hongrie, au mois de septembre, une armée de 40000 hommes. Il le justifiait des soupçons qu'avait fait naître sa conduite passée, il affirmait sa bonne intelligence avec le divan. Grotius recommanda l'affaire au Père Joseph. Celui-ci chargea le premier commis de Chavigni, La Barde, de la traiter avec l'ambassadeur de Suède. Si elle se concluait, comme cela était probable, Richelieu, qui ne la jugeait pas moins favorablement que Grotius, pensait que Baner devait entrer

(1) Puffendorf, *De rebus Suecicis.*

(2) Ragoczgy à d'Avaux, 4 décembre 1638, dans la revue hongroise *Tortenelmi Tar*, octobre-décembre 1889. Al. Szilagyi, *Georg Ragoczi I. Introd.*, p. xxv.

en Silésie le plus tôt possible, se rapprocher du prince de Transylvanie. Les représentants de la France et des Provinces-Unies à Constantinople reçurent l'ordre de la seconder. Le Père Joseph, qui en avait pris la direction (1), fut sans doute pour beaucoup dans l'envoi d'un agent chargé de porter à Ragoczi la réponse aux propositions de Bisterfeld. Cet agent, qui était Du Bois d'Avaugour (2), reçut ses lettres de créance le 29 juillet. Le 15 novembre seulement, le prince lui donnait audience à Bistritz (3). Avaugour offrit, si Ragoczi prenait les armes, 150 000 thalers la première année et 100 000 les années suivantes. Le roi se déclarait disposé aussi à employer son influence à la Porte pour obtenir l'assentiment de celle-ci. En réponse à ces propositions, Ragoczi commença par montrer que sa conduite passée n'était pas en contradiction avec ses dispositions actuelles. Il fit connaître ensuite les conditions de son concours. La première, c'était que Sa Hautesse consentit à une attaque de la Hongrie, qu'elle le prît sous sa protection, lui, sa femme, ses enfants et ses États et qu'elle lui promît son assistance pour recouvrer ce qu'il aurait perdu. Ragoczi voulait aussi, grâce à l'intervention du roi et de ses alliés auprès de la Porte, faire assurer la principauté à celui de ses fils qui aurait été élu par les états. Ils feraient aussi replacer sous son autorité Moïse Szekely. Le roi Très-Chrétien, la Suède et leurs alliés couvriraient de leur protection le royaume de Hongrie et la Transylvanie. Si le prince mourait avant sa femme et ses enfants, et que ceux-ci fussent dépouillés de leurs États, Louis XIII et ses confédérés consacreraient, chaque année, 120 000 thalers à leur rétablissement. Un mois ou deux, au plus tard, après les autorisations et les garanties données par le Grand Seigneur, ils payeraient au prince 200 000 thalers. Le reste serait payé six mois après. Les années suivantes, il recevrait 220 000 thalers, qui lui seraient payés jus-

(1) « ... cujus cura hæc tractantur omnia. » Voy. toute cette dép. de Grotius en date du 10 juillet 1638, nº 203.

(2) Siri l'a confondu avec Du Bois de Cargrois, VIII, 680.

(3) Szilagyi, *Opus laud.*

qu'à la paix. Ses nouveaux alliés lui entretiendraient 6000 fantassins et ne feraient ni paix ni trêve sans son consentement (1).

Cette négociation se prolongea bien au delà de la mort du Père Joseph. Elle se ressentit des vicissitudes de la guerre; suivant que les armées suédoises s'approchaient ou s'éloignaient des États héréditaires, le concours militaire de Ragoczi acquérait ou perdait de son prix et il était recherché ou négligé (2).

Nous venons de passer en revue les forces que, de 1637 à 1638, la diplomatie française avait groupées ou essayé de grouper en Europe contre la maison d'Autriche. La France avait-elle en même temps appris à se servir des siennes? Avait-elle fait des progrès dans cet art de la guerre où elle s'était laissé tant devancer? Grâce surtout à Bernard de Saxe-Weimar, ces deux années virent changer la fortune de nos armes. La campagne de Brisach, conjurant en quelque sorte le mauvais sort qui pesait sur elles, leur ouvrit une carrière où elles portèrent la gloire militaire de notre pays à la hauteur de sa politique et de sa diplomatie.

En 1637 la France mit sur pied six armées, représentant, nominalement au moins, un effectif de 122000 hommes. Ce fut en Flandre et au delà du Rhin que durent agir les principales. L'impression fâcheuse laissée par les opérations franco-hollandaises du début s'était effacée, un nouveau traité d'alliance avait fait oublier et semblait destiné à prévenir les tentatives de défection, on revenait à la pensée de chercher, aux dépens des Pays-Bas espagnols, des succès décisifs. Les desseins de Richelieu de ce côté étaient vastes et bien conçus; c'était encore, il est vrai, à des sièges qu'ils conduisaient, c'est-à-dire à une guerre toujours plus lente et moins efficace qu'une guerre en rase campagne, mais les places sur lesquelles il avait jeté les yeux, devaient mettre en notre possession la ligne de la Sambre et de la Meuse,

(1) *Actes et documents pour servir à l'histoire de l'alliance de G. Ragoczi avec les Français et les Suédois dans la guerre de Trente ans*, p.p. Szilagyi. Budapest, 1874. Wibling, *Sveriges forhållanden till Siebenbürgen* (1623-1648).

(2) Szilagyi, *Op. laud. Introd.*

nous rapprocher, derrière cette ligne, de la ville épiscopale de Liège, dont la turbulente population nous ouvrirait peut-être les portes, et nous faire pénétrer fort avant dans le Hainaut et le Luxembourg. A ce plan, dont l'exécution pouvait faire tomber dans nos mains Landrecies, Avesnes, Maubeuge, Marienbourg, Givet, Charlemont, etc., Richelieu rattachait une tentative excentrique, plus importante et plus hardie, sur Thionville, et par là il étendait jusqu'à la Moselle le champ d'opérations de l'armée du Nord. Malheureusement, par suite de l'incapacité des généraux, du favori La Valette comme de l'épais Châtillon (1), nos troupes ne purent occuper que quelques points de la ligne de Namur à Thionville: Damvilliers, Landrecies, Maubeuge, Aymeries, La Capelle.

Dans les entreprises de Richelieu, la trahison était presque toujours appelée à seconder la force ouverte ou à la rendre inutile. On se souvient qu'en 1634 le Père Joseph et lui espéraient, par le premier de ces moyens, entrer à Landrecies, à Bapaume, à Namur et à Arras. En 1637 un de ces aventuriers qui s'insinuaient auprès du Père Joseph en flattant son esprit d'initiative (2), un certain Vercourt, inventeur de pétards auxquels le capucin avait accordé son patronage, s'était fait fort, auprès de lui, de nous faire ouvrir certaines places. Ce projet avait été adopté par Richelieu, moins par espoir dans le succès que pour ne rien négliger. Les moyens que Vercourt comptait employer ne nous sont pas connus; nous savons seulement que Cambrai et Saint-Ghislain (3) étaient au nombre des places qu'il promettait de nous faire livrer. Il faut peut-être rattacher à ce dessein une instruction donnée à l'aventureux Marcheville et un marché qui devait être proposé au comte de Frezin pour introduire les Français à La Capelle et au Quesnoy (4). Cet officier

(1) Avenel VI, 153. *Mém. de Richelieu* III, 238.

(2) « ... il y a tant de gens aupres du Père Joseph, qui lui font des propositions fort peu faisables et sans aucun fondement. » Brézé à Chavigni. Rethel, 1er juin 1638. Archives des affaires étrangères, Pays-Bas, XII.

(3) Richelieu à Chavigni, 18 août 1638. Avenel, VI, 94.

(4) Avenel, V, 536-540.

espagnol ne justifia pas l'espoir qu'on fondait sur lui. Il est probable que Vercourt, ou pour se faire donner de l'argent, ou seulement pour se faire valoir, avait exagéré l'importance ou les intentions de ses complices; peut-être aussi La Valette ne sut-il pas profiter de l'occasion qu'on lui ménageait (1).

La campagne du Nord fut, on le voit, assez stérile et peu glorieuse; celle du Rhin, au contraire, couvrit de gloire et le général et l'armée, et prépara de loin la paix de Westphalie et l'acquisition de l'Alsace.

On ne s'en étonnera pas si l'on réfléchit que ce général se battait beaucoup moins pour le gouvernement qui l'avait pris à sa solde que pour lui-même, pour une principauté à conquérir, pour des rancunes héréditaires à venger, pour sa religion; qu'à tous ces mobiles s'ajoutait l'amour du métier; que ce prince dépossédé, que ce luthérien convaincu, que cet ambitieux était en même temps un homme de guerre attentif à tout, persévérant, tenace et hardi; que son armée était dévouée et bien entraînée.

Le plan à l'exécution duquel Bernard de Saxe-Weimar devait concourir, n'était pas nouveau. Conçu par Gustave-Adolphe qui comptait, pour l'accomplir, sur la coopération de l'électeur de Saxe plutôt que sur celle de la France, alors méfiante et réservée, il consistait dans la marche combinée de deux armées, l'une partant du Rhin, l'autre de la Basse-Allemagne pour se diriger vers le cœur de la monarchie autrichienne. Ce double mouvement était, à la vérité, rendu beaucoup plus difficile par la volte-face de l'électeur de Saxe qui couvrait maintenant, dans une certaine mesure, les États patrimoniaux, au lieu de les menacer comme autrefois, mais, en revanche, la France, maîtresse de la Lorraine et d'une partie de l'Alsace, disposant de l'armée et du général que nous avons dits, pouvait se charger du rôle que Gustave s'était attribué, et s'avancer dans la vallée du Danube, pendant que Baner, que sa victoire de Witstock avait amené jusqu'à Leipzig, entrerait en Silésie et en Bohême.

(1) Aubery, *Mémoires...*, III, 380, 382, 385, 391, 431, 441, 451, 515, 517, 526. Avenel, V, 862, 1048.



En 1637, Richelieu et le Père Joseph n'avaient plus la même répugnance qu'en 1636 pour le passage du Rhin, ils ne désiraient plus garder Bernard derrière ce fleuve pour protéger la Bourgogne. En insinuant que la France, par ménagement pour le duc de Bavière, était contraire à des opérations au delà du Rhin, Grotius (1) a cédé à ses préventions habituelles contre notre pays, et plus particulièrement contre notre capucin. Le duc de Bavière, il est vrai, tenait encore une place dans les combinaisons de la politique française et l'on ne renonçait pas à trouver un jour en lui un allié, un médiateur (2) tout au moins, mais ni Richelieu ni même le Père Joseph n'étaient tentés de sacrifier à un espoir aussi aléatoire des considérations stratégiques de premier ordre. Sauver Ehrenbreitstein et Hanau, dont le sort semblait devoir décider de la possession du Rhin inférieur et des résolutions du landgrave de Hesse, permettre à Baner, par une diversion sur la rive droite du Rhin, de reprendre sa marche victorieuse, c'était là, en ce moment, leur préoccupation dominante. Malheureusement Baner, après avoir impatiemment attendu à Torgau cette diversion, se voyait obligé de battre en retraite au moment où Bernard venait prendre le commandement de son armée (milieu de mai). Cette armée ne dépassait pas 9000 hommes. Le contingent français, sous les ordres de du Hallier, ne la rejoignit qu'un mois plus tard. Il ne comptait pas plus de 4300 hommes au lieu des 10 000 promis (3).

(1) « Scribit Mullerus quam humane ab ipso cardinali exceptus sit, multum Gallorum animos adeo perhorrescere Rheni transitum et ut Bavarium attingi haud velit Pater Josephus. » Grotius à Oxenstierna, 3 octobre 1637 (n. s.). Le même au même, 7 novembre 1637 (n. s.).

(2) Le Père Joseph à Mazarin, 7 octobre [1636]. Archives des affaires étrangères, Turin, XXV, fol. 445. Mazarin au Père Joseph, Rome, 25 mai 1637. Rome, LIX, fol. 273. Mazarin au Père Joseph, 4 juillet 1637, Rome, LXI, fol. 35. Mazarin au Père Joseph, Rome, 6 novembre 1637, 3 février 1638. Même vol. fol. 213, 373. Mémoire du Père Joseph pour le s[r] de Pujols, 1638. Espagne, XIX, fol. 77. *Mém. de Richelieu*, III, 199-200. Mémoire de Bernard de Saxe-Weimar au camp de Dellemont, 4 janvier 1638 (n. s.), dans Röse, *Append.*, n° 38. « Sic et inter Bavarum patremque Josephum nova communicari consilia certum est. « Grotius à Camerarius. Paris, 20 mai 1637, n° 750.

(3) « ... car avec tous les soins et commendemens de V. E. pour les troupes françaises que M. du Hallier a jointes, il y a huit jours, à mon armée, elles ne

L'esprit de ces troupes ne compensait pas leur petit nombre. Autant Richelieu et le Père Joseph désiraient porter la guerre au delà du fleuve, autant les soldats français répugnaient à le franchir. Les villes, de leur côté, ne faisaient rien pour seconder l'entreprise. Les villes fortifiées fermaient leurs portes et Bernard était réduit à frapper de réquisitions celles qui étaient ouvertes. Il triompha pourtant de ces résistances. Il entra en Franche-Comté par Montigny-le-Roi, fit capituler Champlitte, força le passage de la Saône à Gray, prit Beaume-les-Dames, remonta le Doubs jusqu'à Clerval, d'où il fit déguerpir le gouverneur français de Montbéliard, Grancey, qui avait voulu l'y prévenir et arriva aux frontières du comté de ce nom. Il allait atteindre le Rhin à Rheinfeld, au-dessus de Bâle. En le traversant sur ce point, il évitait les défilés de la Forêt-Noire, il pouvait appuyer sa droite à la Suisse d'où il espérait tirer des approvisionnements et débouchait sur la route la plus directe de Munich et de Vienne.

Ce dessein fut déjoué par deux circonstances : d'abord la diète helvétique refusa de le laisser entrer sur le territoire de la confédération et l'invita à éloigner ses troupes de ses frontières, ensuite Grancey, qui n'avait abandonné Clerval que devant la menace d'un assaut, ayant voulu aussi le devancer à Rheinfeld, les intelligences qu'il avait nouées dans ce but avec quelques Bâlois, vinrent aux oreilles des Impériaux, qui augmentèrent la garnison et rendirent une surprise impossible.

Bernard sut tirer parti de ce mécompte en enlevant plusieurs places de la Franche-Comté orientale, ce qui lui procura des approvisionnements et assura davantage sa ligne de retraite (1). Lure était la plus importante, parce qu'elle commandait la principale route qui conduit de la Franche-Comté au Sundgau. Laissant du Hallier marcher vers Bâle, à la fois pour prévenir un retour offensif du duc de Lorraine et amener les Suisses à

viennent pas au tiers de ce qui m'a été promis par S. M. et V. E. ». Bernard à Richelieu. Champlitte, 22 juin 1637. Röse, livre IV, remarque 92.

(1) Bernard à Richelieu. Montmartin, 15 juillet 1637. Röse, liv. IV, rem. 100.



des dispositions plus favorables, Bernard passa devant Belfort, suivit le cours de l'Ill, détacha un de ses lieutenants devant Ensisheim, qui capitula quelques jours après, passa à Colmar, dont il rallia en partie la garnison française et arriva à Benfeld en dérobant sa marche aux Impériaux de Brisach. Le Rhin fut franchi à Rheinau. S'il ne trouvait pas là, comme à Strasbourg et à Bâle, un pont tout établi et appuyé sur une puissante cité, il n'avait pas besoin, pour traverser le fleuve, d'entamer des négociations de nature à provoquer l'attention et la résistance de l'ennemi. Le point choisi avait l'avantage d'exposer celui-ci à une surprise, de ne pas présenter d'obstacles à vaincre, d'offrir au contraire, grâce aux îles qui y divisent le fleuve, un passage facile. Les Weimariens y jetèrent six ponts, établirent à Wittenweier, sur la rive droite, un camp fortement retranché et repoussèrent les attaques furieuses et répétées de Jean de Werth.

Mais ils ne pouvaient ni s'avancer en Allemagne ni même conserver leurs positions s'ils ne recevaient bientôt des renforts, des vivres, de l'argent. Les forces ennemies grossissaient autour d'eux, leurs derrières étaient menacés, l'élan entretenu par une marche victorieuse et par les contributions imposées aux villes franc-comtoises s'affaiblissait, la maladie et la désertion réduisaient le nombre des hommes et des chevaux. Déjà Bernard était arrivé trop tard sur le Rhin pour dégager Baner et le landgrave de Hesse ; le premier se retirait sur l'Oder, le second dans la Frise Orientale, Ehrenbreitstein et Hanau ouvraient leurs portes à l'ennemi. La combinaison stratégique, dont le mouvement offensif du prince saxon faisait partie, était compromise. Pour y revenir, dans la mesure du possible, le concours de la France était nécessaire et urgent. Afin de l'obtenir, Bernard envoya successivement à Paris son chambellan, Truchsess, le gouverneur français de Colmar, Manicamp et enfin le sieur de Bretteville. Les protestations et les promesses que ces divers émissaires reçurent du roi, de Richelieu, du Père Joseph étaient sincères. Elles n'eurent d'autre résultat pourtant que d'augmenter l'armée weimarienne d'un millier d'hommes, que Manicamp

conduisit à Saverne, car les 1400 hommes amenés à Nancy par Grancey y restèrent et ne rejoignirent jamais le corps principal. Jean de Werth enleva les retranchements de Rheinau, dont la défense avait été confiée aux soldats de Manicamp, et Bernard alla chercher à l'abri de la neutralité helvétique, dans la Franche-Montagne, des quartiers d'hiver pour les 3500 hommes qui lui restaient.

Cette issue d'une campagne qui avait excité tant d'espérances, plongea le gouvernement français dans une vive anxiété. Elle n'empirait pas seulement la situation des Suédois en Allemagne; elle exposait notre pays à une invasion comme celle que la Bourgogne avait subie l'année précédente, elle ramenait sur nos frontières des alliés qui, pour nos provinces épuisées, n'étaient guère moins à craindre que l'ennemi. On n'eut donc à Paris qu'une idée : faire repasser le Rhin à Weimar, soit à Rheinau, soit plutôt à Rheinfeld ; l'imprévu de ce retour offensif en assurerait, pensait-on, le succès. Pour décider Bernard à se remettre en campagne sans même attendre la belle saison, on choisit Feuquières, qui avait été son compagnon d'armes et était resté son admirateur. Ce fut probablement le Père Joseph qui pensa à lui. Si Feuquières ne pouvait décider le prince saxon à retourner immédiatement en Allemagne, il réglerait du moins avec lui le plan d'opérations de l'année suivante. Si Bernard, au contraire, consentait à reprendre de suite les hostilités, Feuquières lui promettrait le payement comptant non seulement des 100 000 écus du terme de novembre, mais aussi des 50 000 qui lui avaient été accordés en remboursement des frais extraordinaires de ses campagnes de 1636 et de 1637. Il lui renouvellerait l'engagement qu'on ne traiterait pas sans sauvegarder ses intérêts. Il devait l'empêcher de venir les défendre lui-même à la cour, ce qui retarderait la reprise des hostilités et rendrait impossible le système dilatoire employé avec ses envoyés. Il s'opposerait énergiquement à l'établissement des Weimariens sur le territoire français. Il lui amènerait des renforts composés de 3027 fantassins et de 1155 cavaliers, d'un régiment de cavalerie étran-

gère et des troupes rassemblées en Lorraine, que l'évêque de Mende avait déjà reçu l'ordre de lui conduire.

Les instructions de Feuquières trahissent une certaine inquiétude au sujet des vraies dispositions du duc de Saxe-Weimar. Ces inquiétudes, toutefois, n'étaient pas bien profondes : une lettre du Père Joseph à son cousin montre combien, en dépit des bruits de négociation entre l'empereur et Bernard, on le considérait comme définitivement engagé dans les rangs des adversaires de la maison d'Autriche. « Cet Allemand se plaindra toujours, mais il fera ce que nous voulons, » disait à peu près le Père Joseph. Le mettre toujours en avant, lui faire supporter le premier choc, se servir de ses qualités militaires et de celles de son armée sans cependant le laisser ruiner ni le dégoûter, telle était la pensée exprimée en termes voilés par le Père Joseph et partagée par Richelieu (1). Bernard ne demandait pas mieux que de retourner sur ses pas et de se battre, d'autant plus que son séjour en Suisse soulevait de vives réclamations, mais il voulait faire ses conditions. Feuquières n'amenait pas les soldats annoncés, l'esprit de ces soldats était si mauvais qu'on n'avait pas cru pouvoir leur faire quitter leurs quartiers d'hiver sans courir le risque d'une désertion en masse (2). Il venait aussi les mains vides. Le duc de Saxe-Weimar lui remit un mémoire indiquant ce que le roi devait faire pour lui permettre de reconstituer son armée et de reprendre l'offensive. Il demandait le payement des sommes dont on lui apportait seulement la promesse, celui du subside de l'année courante qu'il consentait à réduire à 2 400 000 livres, la jonction du corps d'armée resté sous le commandement de l'évêque de Mende ou le droit de l'employer à une diversion, la création, au mois de

(1) Instr. à Feuquières, 11 nov. 1637. Lettre du Père Joseph à Feuquières, en forme d'instruction, 12 novembre 1637. Instr. de Noyers à Feuquieres, 14 novembre 1637. Feuquières à Bernard, 19 nov. 1637. Noyers à Bernard, 8 déc. 1637. Röse, II, *Append.*, n° 32, 33, 34, 35, 36, 37. Mémoire à d'Avaux, 12 nov. 1637. Noyers à Feuquières, 24 nov. 1637. Mém. à Feuquières, 14 nov. 1637. Röse, livre IV, note 144 ; livre V, notes 23, 27.

(2) Le roi à Bernard, 9 déc. 1637. Röse, *Append.*, n° 34ª.

mai, d'un nouveau corps de 8000 hommes qui serait placé sous ses ordres et l'envoi ultérieur de nouveaux renforts en proportion de ceux que recevrait l'ennemi, enfin un traité particulier lui donnant la garantie qu'à la paix générale il ne serait pas sacrifié (1).

Il n'attendit pas, toutefois, pour se mettre en marche, l'effet de ses demandes. Le 28 janvier il entra en campagne, passa le Rhin à Stein, obtint, sans coup férir, la reddition de Seckingen, de Laufenbourg, de Waldshut. La dernière des villes forestières, Rheinfeld, lui opposa, au contraire, une vive résistance qui donna aux Impériaux le temps d'arriver. Après un combat opiniâtre, qui coûta aux deux adversaires des pertes sensibles, la place fut secourue. Mais trois jours après (2 mars), Bernard revint sur l'ennemi qui, rendu insouciant par sa victoire, avait séparé ses cantonnements et se gardait mal, et lui fit subir une éclatante défaite. Les Impériaux laissèrent sur le terrain beaucoup d'officiers et cinq ou six cents soldats ; leurs généraux Savelli, Jean de Werth, Enckefort et Sperreuter tombèrent entre les mains des vainqueurs, dont les rangs se grossirent de 3000 prisonniers. L'anéantissement d'une armée impériale, l'acquisition d'Huningue et de Rheinfeld furent les fruits immédiats et matériels de la victoire. Son effet moral fut considérable, un souffle de fierté et d'espérance parcourut l'Europe protestante, qui se crut ramenée aux jours glorieux de Gustave-Adolphe ; dans le camp opposé la terreur s'étendit jusqu'au Danube (2). Par la possession des villes forestières Bernard, en effet, se plaçait entre ce fleuve et le Rhin, s'appuyait aux Suisses et menaçait Münich. En devenant maître, quelque temps après, de Neuenbourg et de Fribourg, il commandait les communications de Brisach avec le haut Rhin et la Forêt-Noire, il isolait cette place formidable, clef de la Haute-Allemagne, tête du pont par où l'invasion pouvait entrer ou en Bourgogne ou dans les *Vorlände* autrichiens, et préparait

(1) Mémoire du duc de Weimar, fait au camp de Dellemont, le 4 janv. 1638 (n. s.). Röse, II, *Append.*, n° 38.

(2) Grotius à Oxenstierna, 10 avril 1638 (n. s.), n° 461.

le siège qu'il avait en vue. Le contre-coup de ces succès se fit sentir au loin : la Hesse fut évacuée, Baner dégagé (1).

Bernard n'en partageait la gloire avec personne, car ni à Rheinfeld ni ailleurs le sang français n'avait coulé. Elle ne s'en reflétait pas moins sur la France, à laquelle le vainqueur faisait hommage des drapeaux et des prisonniers enlevés à l'ennemi. Le gouvernement la célébrait, la population en jouissait comme si c'était une gloire nationale; elle électrisait les courages, elle consolait des charges qu'on ne supportait jusque-là qu'en frémissant. D'où vient donc que les forces importantes dont le gouvernement parlait toujours ne paraissaient pas, que l'armée weimarienne se grossissait seulement des soldats battus que la fortune faisait passer sous ses drapeaux, qu'on laissait Bernard soutenir seul une lutte où il pouvait être écrasé et dont on sentait pourtant toute la gravité ?

En 1638 comme en 1637, en effet, le concours pécuniaire et militaire de la France fut tardif et inférieur aux engagements. Ce ne fut pas avant le 2 mai que Guébriant amena à Bernard le renfort depuis si longtemps promis, et ce renfort dépassait à peine 3000 hommes (2). Hœuft, l'homme d'affaires du duc, ne put obtenir qu'au mois d'avril le premier quartier du subside de 1638, échu le 15 février et, pour l'obtenir partie en argent, partie en assignations, il dut se contenter d'un ordonnancement qui ne spécifiait pas l'échéance et compromettait la régularité des payements ultérieurs (3).

Cette lenteur et cette parcimonie ne cachaient ni mauvaise vo-

(1) Grotius à Oxenstierna, 10 avril 1638 (n. s.).

(2) Droysen, II, 368. Richelieu (*Mém.*, p. 265) dit 4000 hommes, Griffet aussi. « ... J'ai résolu de lui [à Bernard de S. W.] envoyer jusques à 4000 hommes de pied... J'ai donc jeté les yeux sur vous pour cet effet... » Le roi à Guébriant. Saint Germain, 13 mars, 1638. L'état des troupes qui suit s'élève à 5400 hommes ; Le Laboureur, *Hist. du maréchal de Guébriant*, p. 48. « Les troupes destinées au secours du duc de Weimar, composées de cinq régiments de fantassins (dont le régiment du colonel Smitbergen fort de 1200 hommes) et huit escadrons de cavalerie, sont en marche sous le commandement du comte de Guébriant. » Euskerken aux États généraux, 20 mars 1638. Arch. de La Haye.

(3) Droysen, II, 357-361.

lonté ni calcul. Pour les expliquer, les avocats de Bernard à la cour, Grotius en tête se sont laissés influencer par l'irritation née de leurs mécomptes. Sans doute la France avait sur l'Alsace d'autres vues que Bernard et, sans être trop alarmiste, on pouvait prévoir le jour où un conflit sortirait de la différence de leurs vues. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher l'explication de la disproportion entre les paroles et les actes dans la façon dont la France traita le duc de Weimar, cette explication nous est fournie simplement par les embarras financiers de notre pays, par l'imperfection de son organisation militaire, par le théâtre étendu des opérations où il était engagé. Le major-général de Bernard, d'Erlach, était dans la vérité quand il déclarait, d'après son expérience personnelle, qu'il n'y avait ni à la cour, ni chez Richelieu, ni chez le Père Joseph, ni chez le surintendant Bullion aucune prévention contre son chef, que, si celui-ci n'avait pas obtenu tout l'appui qu'il sollicitait, c'était uniquement par suite de difficultés financières (1). Qu'on y ajoute le défaut de solidité des soldats français et l'on aura les vrais motifs de notre inaction. S'il est vrai que ce qui constitue une armée, c'est surtout l'attachement au drapeau, la cohésion, l'endurance, il faut bien avouer que nous n'avions pas de véritables armées, car on ne trouvait chez nos soldats ni chez nos officiers aucune de ces qualités; tout ce qu'on pouvait en attendre, c'était le courage et l'élan. L'armée gardait encore chez nous l'esprit et un peu l'organisation féodales. Feuquières lui-même, si désireux de servir son ancien général, ne croyait pas nos troupes capables de se mettre en marche avant l'été. Guébriant pourtant devança cette saison; dès le mois de mars, il était en Franche-Comté, à la tête de l'armée du duc de Longueville et empêchait le duc de Lorraine de tomber sur les derrières de l'armée weimarienne. Pour conduire ses soldats vers le Rhin, sans en laisser en route la plus grande partie, il dut les tromper sur leur destination, les faire marcher en rangs serrés, les enfermer dans

(1) Le Laboureur, *Op. laud.* p. 57. Gonzenbach, *Der General v. Erlach v. Castelan*, I, 127-128.

des granges pendant les haltes, leur assurer des vivres en abondance (1). Si le gouvernement français, peu sûr de ses soldats, laissa Bernard supporter seul le poids de la campagne d'hiver, il seconda efficacement au printemps ses opérations, soit en tenant en échec le duc de Lorraine, soit en contribuant directement à la prise de Brisach. Il essayait en même temps, et par la frontière pyrénéenne et par la frontière du nord, de pénétrer et de s'établir chez l'ennemi.

Au nord on résolut d'enlever Saint-Omer à l'Espagne. Cette résolution fut adoptée sous l'influence du Père Joseph. Pour en soutenir l'opportunité et en garantir le succès, il se fondait sur une vision d'une religieuse calvairienne, dont plus d'une fois déjà il avait recueilli les inspirations (2). Nous avons déjà dit dans quelle mesure l'esprit si positif et si bien équilibré de Richelieu était accessible au mysticisme, comment l'impuissance, si souvent constatée, des moyens humains les mieux conçus, l'avait conduit à faire entrer le surnaturel dans ses calculs. Si le hasard et le temps furent les seuls dieux de Mazarin (3), Richelieu, chrétien sincère et fervent, croyait à une Providence, qui secondait ses desseins et pouvait même exceptionnellement mettre un terme à ses perplexités en lui désignant par un trait de lumière la voie où il devait s'engager (4). Mais il ne suivait jamais ces indications surnaturelles que quand elles étaient d'accord avec les données de l'observation et de la raison. Il n'en fut pas autrement dans cette circonstance. Le siège de Saint-Omer se recommandait suffisamment à lui par des considération purement humaines, et la suggestion venue du Calvaire ne contribua à sa décision qu'en dissipant des hésitations justifiées par la difficulté de l'entreprise.

(1) Grotius à Oxenstierna, 27 mars et 30 avril 1638 (n. s.). Droysen, II, 367.

(2) Siri, VIII, 668.

(3) On connait ses mots : « Le temps et moi. — Est-il heureux ? » Voy. aussi l'aveu fait par lui à Siri et à ses autres familiers. *Memorie recond.*, VIII, 690.

(4) La foi avec laquelle il aborda cette entreprise se manifeste clairement dans la façon dont il en parle à l'agent hollandais van Lyer : « Nous l'emporterons avec l'aide de Dieu, lui dit-il. C'est Dieu qui nous le donnera. » Van Lyer aux États généraux, 19 juin 1638. Arch. de La Haye.

Elle était, en effet, non moins difficile qu'importante. Située dans l'Artois et sur les frontières de la Flandre, avec laquelle elle communiquait par une chaussée fortifiée, la place forte de Saint-Omer commandait ces deux provinces. Mais elle était, du côté de la seconde, entourée de marais, ce qui obligeait de donner à la circonvallation, pour la rendre efficace, une grande étendue. Aussi Richelieu, ne croyant pas l'armée assiégeante suffisamment protégée par la diversion du prince d'Orange sur Anvers, en réunit deux autres pour couvrir les lignes de la première : l'une plus rapprochée, sous les ordres de La Force, destinée à grossir au besoin les rangs des assiégeants ; l'autre, sous le commandement de Brézé (1), postée du côté de Rethel et ayant spécialement pour mission de barrer le chemin à Piccolomini.

Les opérations préliminaires du siège réussirent assez bien. Châtillon, qui devait le diriger à la tête d'une armée de 15 à 20 000 hommes, se rendit maître des villes et des localités voisines d'où la place aurait pu tirer des approvisionnements et des secours. Saint-Pol, Saint-Martin, Perne, Térouanne, Arques, Blandecque, Eperlecques, Cassel, Renty, les abbayes de Clairmarais et de Warta furent occupées par nos troupes, ainsi que la digue qui unissait l'Artois et la Flandre. Malheureusement le maréchal laissa entre les mains de l'ennemi les forts de Dumenghem et d'Ennuin, les plus importants de ceux qui étaient situés entre Saint-Omer et Ardres. Grâce à ces deux forts, les Espagnols purent entraver le ravitaillement du camp et il fallut, pour l'assurer, la surveillance de l'armée de La Force, qui aurait pu être employée plus utilement. Cette première faute fut suivie de beaucoup d'autres. On ne tarda pas à en subir les conséquences. Le 8 juin, le prince Thomas fit entrer dans la place, sur des bateaux envoyés par les assiégés, près de 1500 hommes. Ce fut alors seulement que le pesant Châtillon (2)

(1) Brézé ne tarda pas, on le sait, à planter là son armée pour aller manger des melons dans ses terres. *Mém. de Montglat*, 203. Richelieu à Brézé, 11 août 1638. Avenel, VI, 33.

(2) « ... æger... corporis animique... » Grotius à Oxenstierna, 7 mai 1636 (n. s.), nº 194. « ... beaucoup de masse et peu de quintessence... » Avenel, VI, 153... « la lenteur du sr de Chatillon qui, autant que la vivacité de son courage l'animoit,

s'avisa de fortifier l'accès des marais, point si désigné pourtant comme celui où devaient avoir lieu les tentatives de secours. La même lenteur d'esprit l'avait empêché jusque-là d'ouvrir la tranchée. Le 23 juin les Impériaux surprirent une redoute, et un nouveau secours entra, tambours battants, par la rivière. Vers le 11 juillet, sur un autre point des lignes d'investissement, le fort du Bac se rendit à l'ennemi. Malgré l'ardeur fiévreuse, mais tardive, avec laquelle Châtillon faisait travailler aux tranchées, la communication entre les assiégés et l'armée du prince Thomas et la jonction de Piccolomini avec cette armée, quand les échecs des Hollandais sur l'Escaut donnèrent à ce dernier la liberté de ses mouvements, rendaient la levée du siège inévitable (1). L'impéritie du chef de l'armée assiégeante en fut la principale cause. L'investissement, il est vrai, était difficile, mais le maréchal avait eu un temps suffisant pour l'accomplir; d'ailleurs la garnison était faible, enfin les travaux étaient protégés et appuyés par deux armées (2).

Bien que Châtillon et quelques-uns de ses lieutenants fussent les seuls coupables, l'importance que Richelieu attachait à la prise de Saint-Omer était si grande et sa déception fut si amère qu'il se laissa aller à des récriminations contre le Père Joseph, inspirateur de l'entreprise. Celui-ci en fut vivement affligé. Son crédit parut baisser et il se tint pendant quelque temps à l'écart. Mais sa retraite ne fut pas plus durable que celle où, à la suite du désaveu du traité de Ratisbonne et de la surprise de Philippsbourg, il avait été cacher sa mortification. Il en sortit bientôt pour retrouver son influence et sa situation (3). Le moment

etoit autant retenu et alenti par la pesanteur de son corps... » *Mém. de Richelieu*, III, 238.

(1) Elle eut lieu le 15 juillet 1638.

(2) Voy. sur le siège, *Mém. de Richelieu*, III, 236-242. Grotius à Oxenstierna, 28 mai, 19 juin, 3 et 16 juillet 1638. Siri, VIII, 665 et suiv.

(3) « La confusione in sul principio fu grande, vedendo mancare il principal fondamento delle sperate conquiste et il card. hebbe grosse parole con il Padre Giuseppe, che è stato autore del consiglio di assediare S. Omero, del che detto Padre è restato molto afflitto, ma, passata la passione et sfogato che sarà, non sarà altro. » Bardi à [Bali Cioli]. Paris, 16 juillet 1638. Arch. de Florence. « Di

nous paraît opportun pour revenir une dernière fois sur l'une et sur l'autre, pour indiquer les perspectives brillantes que la mort allait voiler.

On se souvient qu'en 1635, au moment où la France allait affronter une lutte directe avec la maison d'Autriche, le Père Joseph était considéré comme le successeur politique de Richelieu et que son élévation au cardinalat était destinée à lui préparer cette succession. Ce qui s'était passé depuis, soit dans les affaires publiques, soit dans le personnel gouvernemental, n'avait rien changé à cette situation. Il était resté le second personnage de l'État, Louis XIII étant à part, dans la sphère supérieure où le reléguaient sa toute-puissance nominale, sa subordination réelle. Servien avait été éloigné; le rôle de son successeur, Sublet de Noyers avait éclipsé celui de Bouthillier et de son fils Chavigni, sans rien diminuer de l'affection que Richelieu leur portait; le surintendant Bullion avait vu grandir le sien; la faveur du cardinal de La Valette avait baissé, quand il s'était montré manifestement inférieur à sa réputation militaire, quand il était entré en lutte avec La Meilleraye, quand la disgrâce de son père et de son frère avait rejailli sur lui. Rien de tout cela n'avait altéré les rapports du Père Joseph et de Richelieu, les liaisons du capucin avec les ministres s'en étaient seules ressenties: il s'était éloigné des deux Bouthilliers pour se rapprocher du surintendant et du ministre de la guerre.

Sur quoi reposait cette sorte de triumvirat? Par quelles vues communes, par quels intérêts personnels avait-il été formé? c'est ce qu'il serait difficile de dire. Toujours enclin à donner plus d'extension à notre politique et à nos armes, à lancer le pays dans des entreprises nouvelles, toujours soucieux de faire

due cose c'è qualche contrassegno, ma pero non ardirei di affermarlo, che il P. Giuseppe non sia piu in tanto credito appresso il card. doppo le cose di S. Omere et che Monsieur non sia del tutto lontano da sposare Mme d'Eguillon. » Le même au même. Paris, 1er octobre 1638. *Ibid.* « Delle due cose ch' io scrissi in cifra la settimana passata, non ne trovo certo riscontro, anzi, doppo una lunga assenza, si vede il P. Giuseppe ritornato al suo primo posto; che veramente non



remplir les engagements pécuniaires contractés envers nos alliés, nos pensionnaires et nos agents, le Père Joseph semblait fait pour entrer en conflit avec le parcimonieux surintendant. Faut-il croire qu'une certaine analogie d'humeur, une commune rudesse avait été plus efficace pour les unir que la libéralité de l'un et l'économie de l'autre pour les diviser? Cela est invraisemblable et la raison de leur sympathie reste à trouver. Il est plus facile d'expliquer pourquoi le capucin avait pu être attiré vers Noyers. D'une grande application, très dévot et, au pied de la lettre, jésuite de robe courte, le ministre de la guerre avait de quoi plaire à un travailleur infatigable, à un religieux comme le Père Joseph. Toutefois cette communauté de sentiments et d'habitudes n'excluait pas une certaine rivalité. On prêtait à Noyers l'ambition d'obtenir le chapeau; il s'est même trouvé un agent diplomatique assez peu au courant pour affirmer qu'il était en secret le candidat préféré de la France. Ce qu'il y a de certain, c'est que sur eux et sur Bullion portait surtout le poids des affaires (1).

Richelieu laissait à ces trois chefs de service, dans une mesure inégale, plus de latitude qu'on ne croit. Les procédés de Bullion et de Servien nous ont déjà montré combien ses volontés et celles du conseil étaient éludées et faussées. Si Noyers n'ordonnait presque rien sans l'approbation du premier ministre, le Père Joseph jouissait, dans l'application à la politique et à la diplomatie des idées communes, d'une indépendance qui allait jusqu'à les modifier. Dans la direction tracée d'un commun accord il découvrait des chemins de traverse, poursuivait des négociations latérales, avait ses agents particuliers. Le cardinal se déchargeait le plus souvent sur lui de la corvée des audiences, il se renfermait le plus possible dans un petit cercle composé de Boisrobert, de l'abbé de Beaumont, du secrétaire du chiffre,

puo essere essercitato da nessuno come da lui solo. Si vede notabilmente cresciuto M. di Noiers. » Le même au même. Paris, 8 oct. 1638. *Ibid.*

(1) « ... huic [Richelieu] proximos in potentia duos, Josephum et Nogerium ejusd. purpuræ esse petitores. » Grotius à Oxenstierna, 2/12 déc. 1637, n° 162.

Rossignol, du médecin Cytois, cercle où les belles-lettres, la musique, les commérages sur les événements de la cour et de la ville le délassaient du souci des affaires et de sa santé. Tous les matins il recevait trois personnes : le directeur des postes de Nouveau, le gouverneur de la Bastille du Tremblay, le lieutenant civil Laffemas. Le premier et le second de ces fonctionnaires lui communiquaient les révélations fournies par les correspondances privées ainsi que par les conversations des prisonniers avec le gouverneur et le personnel de la prison, le troisième lui rendait compte des procédures et des condamnations. L'esprit une fois tranquille sur la sécurité intérieure, il se livrait à des occupations plus dignes de lui. Sur son activité il ne faut pas se laisser tromper par les agents étrangers, irrités de ne pouvoir plus souvent pénétrer jusqu'à lui ni par les critiques échappées au Père Joseph, c'est-à-dire à un homme dont l'esprit était toujours tendu et qui ne s'accordait jamais de relâche. La vérité est qu'en s'affranchissant le plus possible des audiences, à la fois par besoin du repos et par calcul, en se ménageant le plus de loisir possible, il ne perdait jamais de vue les affaires, qu'il se faisait lire presque toutes les instructions diplomatiques, que le Père Joseph lui résumait la correspondance de nos agents et ses conversations avec les ministres étrangers. Son sommeil même était interrompu par le travail, il se levait à deux heures du matin et travaillait jusqu'à cinq (1).

Devenu l'hôte habituel de Richelieu, le Père Joseph passait avec lui presque toutes les heures que le cardinal consacrait aux affaires. Le matin, lorsque celui-ci s'était recouché, il lui apportait les instructions et les dépêches qu'il avait dictées au Père Ange de Mortagne. Il ouvrait ensuite sa porte aux ministres étrangers, à nos agents sur le point de partir, aux donneurs d'avis, aux émissaires secrets, aux missionnaires religieux. Le nombre était rare des agents protestants que le caractère bigarré et par-dessus tout clérical du monde qu'on rencontrait chez lui,

(1) *Lettre de Timandre à Théompompe* dans *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*, éd. 1640.

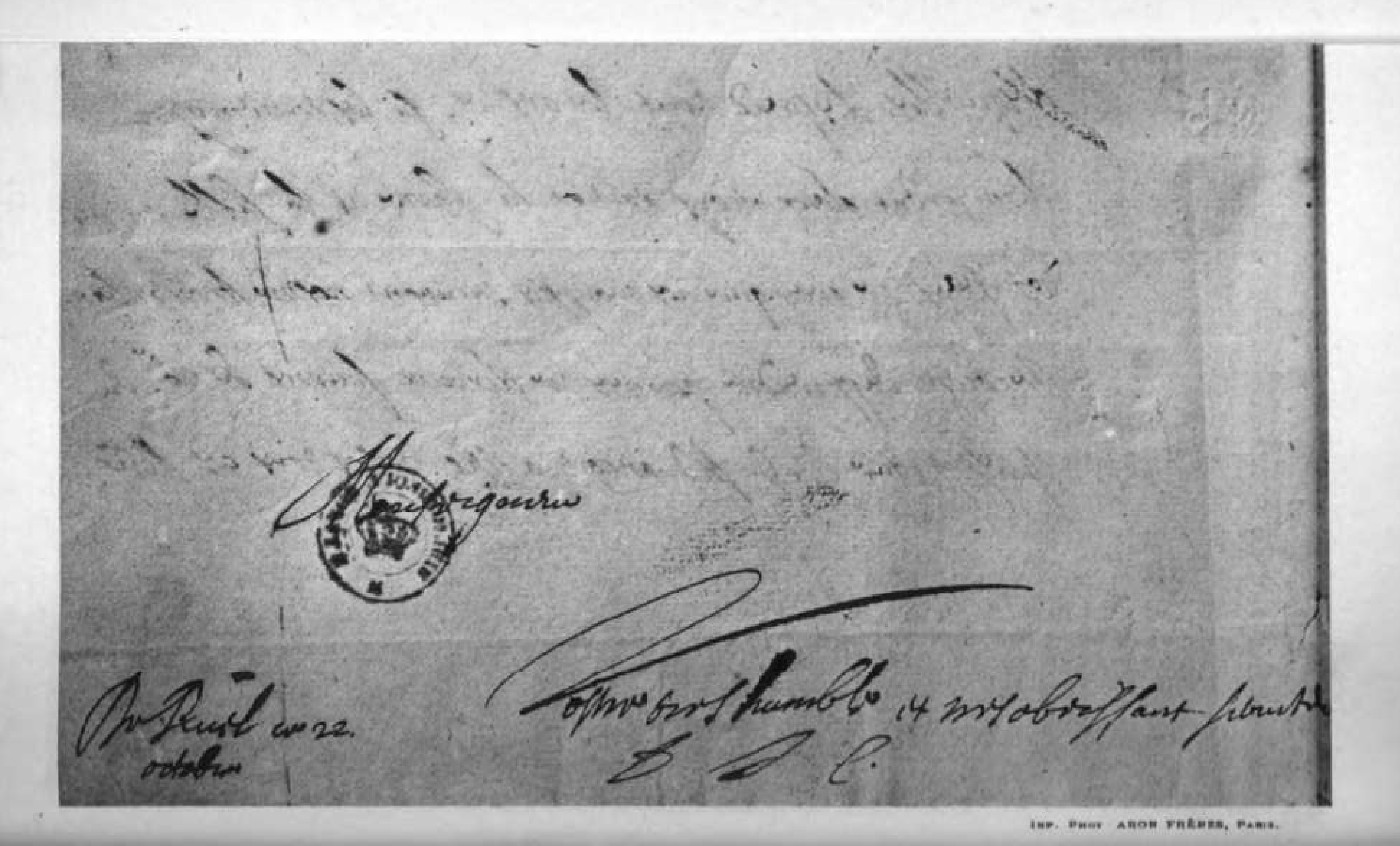


LETTRE DU PÈRE JOSEPH AU CARDINAL DE LA VALETTE, DE L'ÉCRITURE DU PÈRE ANGE DE MORTAGNE, ÉCRITURE ATTRIBUÉE COMMUNÉMENT AU PÈRE JOSEPH.

(Bibl. nat. f. françois 6645, fol. 197)

Monseigneur

Je ne puis laisser retourner le sr de la Cour dargy, —



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

joint à la robe qu'il portait, empêchait de s'y rendre (1). Il retournait ensuite auprès du cardinal et traitait avec lui des affaires en présence des secrétaires d'État, qui recevaient des ordres conformes aux décisions adoptées. Cela durait jusqu'à onze heures. Après avoir dit sa messe, il donnait encore des audiences qui se prolongeaient toujours plus d'une heure et reprenaient, après son repas, pour durer environ deux heures. Il recevait, écrivait, dictait jusqu'au souper. Presque toujours la soirée jusqu'à neuf ou dix heures s'écoulait avec le cardinal; on causait des questions politiques courantes, des intérêts religieux qui étaient recommandés au capucin, on discutait théologie (2),

On voit l'intimité qui résultait de journées ainsi remplies; on ne s'étonne pas, quand on en connaît l'emploi, que Richelieu, désireux d'assurer la continuation de sa politique, de se survivre à lui-même, ait cru que sa succession ne pouvait pas mieux échoir qu'à l'homme dont la vie et la pensée étaient en perpétuelle communion avec sa pensée et sa vie. Mais cette intimité devait rester pour le public le caprice d'un ministre tout-puissant, cette désignation devait presque apparaître comme un défi à l'opinion, tant que celui qui en était l'objet n'avait pas échangé la bure du capucin pour la pourpre cardinalice.

L'idée de faire du Père Joseph un cardinal remontait au moins à 1632. La présentation avait eu lieu pour la première fois en 1633. La promotion de cette année n'étant pas faite au profit des couronnes, l'échec du candidat de la France n'avait rien d'extraordinaire. Mais on sait (3) qu'il s'expliquait aussi par des causes plus durables et plus profondes. Les objections du Saint-Siège s'étaient-elles fortifiées ou affaiblies depuis cette époque?

(1) « ... by sending M. Augier to P. Joseph, since I cannot goe myself, as your Hon^r will judge, when you consider who and with whom almost continually he is... » Leicester à son gouvernement. 29 mars/8 avril 1637. Record office.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*.

(3) Voy. le chap. XII.

Nous avons signalé (1) le revirement politique qui, sous l'influence des événements, s'était accompli chez Urbain VIII. A mesure qu'il était plus rassuré sur l'indépendance de l'Italie et par conséquent sur celle du Saint-Siège, il était arrivé à voir dans la lutte européenne surtout le profit ou le préjudice qui pouvait en résulter pour son empire spirituel. En se plaçant à ce point de vue, il ne pouvait hésiter à mettre sa force morale au service de la maison d'Antriche.

A cette conscience d'une solidarité naturelle, d'autres circonstances étaient venues se joindre pour pousser le Saint-Siège dans cette voie nouvelle : l'intimidation exercée par les Espagnols, l'influence de la famille du pape, l'impuissance militaire de la France en Italie, l'ébranlement de son ascendant en Savoie et à Mantoue. L'âge et les infirmités (il avait soixante-dix ans) avaient altéré chez Urbain VIII les qualités primitives; pour se faire illusion sur sa faiblesse, il se butait à des partis pris dont l'autorité pontificale était la première à souffrir. Telles sont les circonstances, à la fois générales et personnelles, qui donnent la clef de sa conduite dans ses conflits avec la France.

La candidature du Père Joseph devait nécessairement subir la conséquence de tout cela. Elle soulevait d'ailleurs par elle-même. on le sait, une vive opposition. Une chose surtout pouvait tempérer cette opposition : la facilité de notre gouvernement à aplanir les obstacles qui retardaient l'ouverture du congrès de Cologne. Le Saint-Père s'intéressait vivement au succès de ce congrès et la tactique de la curie consistait à faire apparaître le chapeau comme le prix du zèle qu'on déploierait de notre côté pour sa réunion. Le Père Joseph avait-il besoin d'un pareil stimulant? Quels étaient ses sentiments sur les conditions de cette réunion et sur celles de la paix?

Depuis le mois d'octobre 1636, le légat Ginetti attendait à Cologne les plénipotentiaires des puissances catholiques. En 1637 deux conseillers impériaux, Questenberg et Crane et le grand

(1) Voy. chap. précité.

chancelier de Milan l'y avaient rejoint (1), on attendait encore ceux de la France. Leur absence tenait à la contestation qui s'élevait sur les qualités et les titres d'admission de certains belligérants. La solution de ces questions préliminaires et en apparence de pure forme tranchait dans un sens ou dans un autre les intérêts pour lesquels se faisait en partie la guerre. Selon que les pouvoirs des plénipotentiaires français donneraient à Ferdinand III le titre d'empereur ou de roi de Hongrie, la validité de l'élection de Ratisbonne serait déniée ou reconnue. Suivant que les Provinces-Unies feraient admettre officiellement au congrès leurs représentants ou ne les y feraient entrer qu'à la suite et sous le couvert de ceux de la France, leur indépendance politique demeurerait un fait ou deviendrait un droit. Si les envoyés de la landgrave de Hesse, de Bernard de Saxe-Weimar, de Charles-Louis, des villes d'Ulm, d'Augsbourg, etc., prenaient place dans les conférences à côté de ceux de l'empereur et de l'Espagne, c'est que l'empereur et l'Espagne considéraient l'Empire comme un État fédératif, dont les membres avaient le droit de traiter avec l'étranger ; si, au contraire, ils en étaient exclus, c'est qu'on voyait en eux des rebelles et dans l'Allemagne un État quasi unitaire, dont les membres ne pouvaient avoir une politique extérieure indépendante.

Le Père Joseph croyait peu à la réunion du congrès (2) et, sur les conditions dans lesquelles nos alliés devaient y paraître, il était peu disposé à transiger. Ce n'était pas assez, à ses yeux, que le souverain pontife tolérât à Cologne la présence des plénipotentiaires protestants, il devait encore les y inviter (3). La

(1) Grotius à Oxenstierna, 17 avril 1637. *Mém. de Richelieu*, III, 200, col. 2.

(2) « ... Père Joseph qui dit encore hier à M. d'Emeri qu'il ne croyoit nullement qu'on allat à Cologne et que tout ce qu'on disoit n'etoit que moquerie. » Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 20 février 1637. Arch. de Turin. « ... il faut entre cy et Paque obtenir de sa bonté [de Dieu] des moyens efficaces et prompts pour la paix. Je n'y vois nulle ouverture d'aucune part, il me semble que tout se ferme pour cela, cependant c'est une pitié de voir l'etat de l'Eglise et la désolation du peuple en tous les royaumes. » Épître à une calvairienne, 30 avril 1638.

(3) « ... P. Joseph dit que ce n'etoit pas assez mais qu'il falloit que le pape

formule tracée aux négociateurs impériaux pour la rédaction des passeports, lui paraissait inacceptable pour trois raisons. D'abord elle traitait les plénipotentiaires protestants comme des particuliers sans mandat, faisant partie de la suite des ambassadeurs français; ensuite elle réveillait contre eux l'accusation de lèse-majesté; enfin elle n'admettait au congrès que les membres du corps germanique qui n'avaient pas adhéré à la paix de Prague (*nondum reconciliati*). Le Père Joseph attachait à cette restriction une importance particulière. Parmi les membres du Saint-Empire qui avaient accepté ce traité, il distinguait, avec Richelieu, ceux qui l'avaient fait volontairement, comme les électeurs de Saxe et de Brandebourg et ceux qui n'y avaient souscrit que par force, tels que le duc de Wurtemberg. Cette distinction tendait, il ne le dissimulait pas, à mettre en question ce traité, à rompre l'espèce d'unité morale qu'il avait donnée à l'Allemagne, à faire appel contre cette œuvre de pacification nationale aux instincts particularistes (1). La France n'avait pas d'autre politique à suivre en Allemagne, mais la prétention de discuter la validité des adhésions obtenues par le traité de Prague, sous prétexte que ces adhésions n'avaient pas été libres, ne pouvait être soutenue, tout au plus, que par ceux qui avaient été violentés. Si, en la soulevant, Richelieu et le Père Joseph faisaient trop clairement apercevoir leurs arrière-pensées, il faut, au contraire, les louer sans réserve de n'avoir voulu laisser la France paraître au congrès qu'avec ses alliés.

Si légitime que fût son exigence à cet égard, si excessive et si puérile que fût la prétention de la maison d'Autriche de ne pas reconnaître aux Provinces-Unies, à la landgrave de Hesse, etc., une existence politique, il n'en est pas moins vrai qu'en refusant d'envoyer des plénipotentiaires à Cologne, la France se donnait l'apparence d'être le seul obstacle à la paix (2). Il fallait échapper

ecrivit et invita lui-même les Protestants. » Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 3 mai 1637. C'était aussi l'opinion de Richelieu. Voy. ses *Mémoires*, III, 189.

(1) Correr au doge. Paris, 29 juin 1638. *Filze. Mém. de Richelieu*, III, 193.

(2) « ... attendu que l'envoi des ambassadeurs d'Espagne et de l'Empire à Cologne faisoit un grand éclat, comme s'il n'y avoit que la France qui refusat l'as-



à cette apparence. Notre pays ne négligea rien pour cela. Il soumit à l'appréciation de ses alliés, seuls juges, après tout, de leur intérêt et de leur dignité, les expédients proposés par l'empereur pour leur permettre de défendre leur cause au congrès sans y figurer comme puissances indépendantes; elle proposa une trêve de longue durée (1), laissant les belligérants en possession de ce que le sort des armes leur avait donné et conduisant à une paix aussi prochaine que possible. Dans une lettre écrite par Richelieu (2) et insérée dans la *Gazette*, le roi rappelait au nonce accrédité près de lui que, tandis que les plénipotentiaires étrangers avaient reçu leurs passeports, depuis près d'un an il en attendait de réguliers pour ses ambassadeurs et ceux de ses alliés et il constatait que les passeports reçus quinze jours auparavant pour ses alliés catholiques et pour lui étaient inutiles, puisqu'ils n'étaient pas accompagnés de ceux de ses alliés protestants. Il en concluait que nos adversaires ne désiraient pas la paix et cherchaient seulement, en envoyant leurs plénipotentiaires à Cologne, à tromper l'opinion publique (3). Puis, comme le légat, livré sans contrepoids à l'influence espagnole, pouvait perdre patience et quitter Cologne en rendant la France responsable de l'échec de sa mission, La Gardie fut envoyé dans cette ville pour justifier notre pays et rejeter sur nos adversaires le retard apporté à l'ouverture du congrès. Cet agent devait passer à La Haye, instruire les États généraux de l'objet de sa mission et leur demander de le faire seconder à Cologne par leur résident, qui protesterait de l'intention des États de prendre part au congrès, aussitôt qu'ils auraient obtenu des sauf-conduits (4).

En dehors de ces négociations publiques et générales, Riche-

semblée... » Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 10 mai 1637. Arch. de Turin.

(1) Arch. des aff. étrang. Allemagne, XIV, fol. 444. *Mém, de Richelieu*, III, 203.

(2) Le P. Monod au duc de Savoie. Paris, 24 avril 1637. Arch. de Turin.

(3) Le roi au nonce Bolognetti. Versailles, 18 avril 1637. *Gazette de France*, n° 59.

(4) *Mém. de Richelieu*, III, 195-196. La Gardie au conseil. Cologne, 9 juillet 1637. Bibl. de l'Institut. Coll. Godefroy. Aubery, *Mémoires*, III, 467.



lieu et le Père Joseph poursuivaient avec les deux branches de la maison d'Autriche, et surtout avec la branche espagnole, des négociations secrètes et particulières. Si, du côté de l'Espagne, l'on rencontrait plus d'animosité, la rivalité nationale s'envenimant d'une rivalité personnelle, il suffisait, ce semble, pour réussir, de retourner un homme, car cet homme était tout-puissant. Mais, à le tenter, il y avait peu de chances de succès et quelque péril. Avantageux, « glorieux », dupe de ses propres rodomontades, et en même temps retors, fécond en ressources pour éluder ses engagements, le comte-duc pouvait-il, sans démentir son caractère et condamner sa brillante et ruineuse politique, accepter une paix qui émanciperait définitivement les Provinces-Unies, ferait perdre à l'Espagne le monopole du commerce des Indes occidentales, laisserait Pignerol et Casal dans nos mains, ne rapporterait à son pays que le prestige de quelques succès militaires de plus, renverserait vraisemblablement son crédit et sa fortune personnels (1)? Peut-être d'ailleurs, ne se prêterait-il à des pourparlers pacifiques qu'avec la pensée de les révéler à nos alliés. Il y fallait donc beaucoup de mystère et de prudence. Bien résolus à observer l'un et l'autre, le Père Joseph et Richelieu n'hésitèrent pas à entrer en rapport direct avec le favori de Philippe IV. En 1636, le premier faisait envoyer en Espagne, pour faire à Olivares des ouvertures, un certain abbé lucquois nommé Cenami; ces ouvertures n'eurent aucune suite (3).

L'année suivante, un récollet, le Père Bachelier était chargé par Anne d'Autriche d'aller à Madrid pour y accomplir, en son nom, un vœu fait à Saint-Isidore et en rapporter une relique de ce saint, dont l'intercession lui avait été recommandée comme

(1) Sur Olivares, voy. Canovas del Castillo, *Estudios*..., I.

(2) Mazarin à Chavigni. Rome, 8 déc. 1637. Arch. des aff. étrang. Rome. Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*.

(3) Lepré-Balain, *Biographie*. Siri, VIII, 362. « Je saurai aujourd'hui du frere du s[r] Cenamy, lequel reçut hier de ses nouvelles, à ce que j'ai appris, où est son frere. » Le Père Joseph à Richelieu [23 oct. 1636]. Arch. des aff. étrang. France.

propre à attirer sur son mariage la bénédiction du ciel. Malgré les dénégations de Richelieu et des ministres, il est certain que ce religieux avait aussi une mission politique (1). Elle consistait à discuter avec Olivares les bases d'une entente, à proposer une suspension d'armes, à se porter fort des sentiments pacifiques du roi et de la reine (2); celle-ci souhaitait la paix avec tant de passion qu'entre la satisfaction de la voir conclue et celle de devenir mère elle déclarait qu'elle préférait la première.

Cette tentative, qui ne paraît pas avoir eu plus de résultat que la précédente, avait peut-être été encouragée par un certain Pujeol qui joua le rôle le plus actif dans celle dont nous allons parler. Ce personnage, Français d'origine, avait été appelé à Madrid par les intérêts du prince Thomas de Savoie, au service duquel il était attaché. Il s'insinua dans les bonnes grâces du comte-duc, l'entendit plusieurs fois exprimer le vœu d'une pacification entre les deux couronnes, et entreprit de les rapprocher en rapprochant les deux ministres. Il provoqua un échange de lettres courtoises, comme tous les adversaires mettent leur honneur à en écrire. Une correspondance secrète s'établit entre le gouvernement français et Pujeol, à qui les lettres étaient adressées sous le nom d'un marchand ou prétendu tel, Jean Alvert. Celles qu'il écrivait présentaient Olivares comme animé des intentions les plus conciliantes. Un projet de trêve de dix ans fut envoyé à Pujeol. La France offrait de rendre Landrecies et le Cateau-Cambrésis, elle demandait en revanche la restitution du Catelet. Don Miguel de Salamanca, qui allait prendre possession d'un poste de secrétaire d'État auprès du cardinal infant,

(1) « ... il d. Padre havra ordine di regolare la sua condotta costi secondo i sentimenti del P. Gioseppe. » Mazarin au Père Joseph. Rome, 3 février 1638. Arch. des aff. étrang. Rome, LXI, fol. 373. Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 14 août 1637. Arch. de Turin. *Mém. de Richelieu*, III, 200-201. Richelieu en fait un capucin et l'appelle le Père Basile.

(2) Le nonce d'Espagne au card. secrétaire d'État. Madrid, 30 mai 1637. Pujeol à un membre inconnu du gouvernement français, 17 et 21 juin 1637. Arch. des aff. étrang. Espagne. Grotius à Oxenstierna, Paris 7 et 20 mars 1637 (n. s.). Le même à Camerarius. Paris, 20 mai 1637. Le nonce de Paris au card. secrétaire d'État, 12 mai, 9 et 16 juin 1637. Arch. du Vatican.



obtint des passeports pour traverser notre pays. On avait le droit de considérer ce haut fonctionnaire comme le confident des véritables intentions de son gouvernement(4). Accompagné et surveillé depuis la frontière, Salamanca arriva à Paris le 6 mai 1638(2). Tenu en quelque sorte au secret, il se déroba d'abord par des compliments (3) aux efforts de Richelieu, de Chavigni et surtout du Père Joseph pour tirer de lui ces intentions et, quand il se sentit trop pressé, il déclara que le ministre espagnol ne voulait conclure qu'une trêve de quarante jours ou une trêve posant des préliminaires de paix. A ces conditions elle était inacceptable. Celle que Richelieu et le Père Joseph avaient en vue devait donner le temps de débattre et de régler les intérêts multiples engagés dans la guerre, de jeter ainsi les fondements d'une paix durable, de faire jouir les peuples du repos dont ils avaient tant besoin, et ni l'empereur ni le Saint-Siège ne la comprenaient autrement. Réduite à quarante jours, elle n'aurait procuré aucun de ces avantages et aurait suspendu des opérations militaires qui nous étaient favorables. Évidemment Olivares ne voulait pas de la paix peu glorieuse qui était la seule que les circonstances lui permettaient d'obtenir, et l'attitude de son représentant était d'accord avec la déclaration qu'il avait faite, l'année précédente, à l'amdassadeur vénitien à Madrid dans un de ces mouvements de franchise qui lui étaient familiers : « Mon maître ne désire ni la paix ni la trêve avec la France, mais la continuation de la guerre, et il cherchera à la mener à bonne fin, puisque c'est la France qui l'a commencée. » Du moment où on ne pouvait obtenir de Salamanca qu'une proposition aussi éloignée de nos

(1) Pujeol, au contraire, n'était pas pris fort au sérieux. Richelieu à Chavigni. Compiègne, 7 mai 1638. Avenel, VI, 38.

(2) Chavigni à Richelieu, 7 mai 1637. Avenel VI, 34 n. 2.

(3) Salamanca exprima, au nom du comte-duc, le désir que la paix fût conclue au palais Cardinal. C'était une réponse courtoise à la proposition du cardinal d'aller négocier au pied des Pyrénées. (Projet de dép. soumis au roi, 6 janv. 1638. Avenel, VI, 783.) C'est dans le même esprit qu'Olivares souhaitait que le Père Joseph fût employé à la négociation.

(4) Euskerken aux États généraux, 31 juillet et 14 août 1637. Arch. de La Haye.

vues, il ne restait plus qu'à hâter son départ, car la prolongation de son séjour ne pouvait offrir que des dangers (1).

Les ouvertures secrètes que le Père Joseph et Richelieu faisaient dans le même temps à Vienne semblaient appelées à un meilleur succès. A la vérité, le résident français dans cette ville, Charbonnières, avait, en 1636, reçu ses passeports, et son départ forcé avait beaucoup ému notre gouvernement, particulièrement le Père Joseph, qui assimilait à une rupture le congé donné à ce serviteur dévoué de sa diplomatie occulte (2). Ce congé contrariait le désir de garder avec l'empereur des mesures, de se ménager le moyen d'une paix particulière avec lui. L'avènement de Ferdinand III pouvait peut-être, en revanche, favoriser ce dessein, car il avait eu pour conséquence de faire de Trautmansdorf le membre le plus influent du conseil impérial. Si le ministre dirigeant (3) du nouvel empereur avait pour les Français les sentiments d'un bon Allemand, il n'aimait pas plus les Espagnols et appelait la paix de tous ses vœux. Doué d'un esprit sensé, clairvoyant, vif et net, échappant au joug des partis pris et des systèmes, séduisant comme la plupart des Autrichiens ses compatriotes, il voulait faire de la politique nationale et non de la politique de famille et celle du comte-duc était trop théâtrale pour lui plaire. Depuis la diète de Ratisbonne, il entretenait avec le Père Joseph des rapports qui avaient pour origine de communes inclinations vers la paix.

(1) Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire* et *Biographie*. Note du Père Joseph pour Pujeol, 1638. Arch. des aff. étrang. Espagne, XIX, fol. 77. Instr. de M. le cardinal à M. de Chavigni sur les propositions de trêve avec l'Espagne, mai 1638. De la main du secrétaire habituel. *Ibid.* Richelieu à Chavigni. Compiègne, 6 et 7 mai 1638. Le même à Bouthillier, 15 nov. 1638. Le même à Pujeol, deuxième quinz. de nov. 1638, 12 sept., 8 novembre, 10 déc. 1637. Projet de dép. soumis au roi, 6 janv. 1638. Avenel, VI, 34, 37, 38, 240, 241; VII, 183, 186, 776, 779, 781, 783, 1031. Siri, VIII, 676-679.

(2) « Sentono qui sempre con maggior dispiacere la licenza data al residente Charboniere alla corte Cesarea e se ne dolgono molto et il P. Giuseppe questi giorni, che se ne allargo maggiormente meco, mi disse che cio pare un dichiarare la rottura... » Bolognetti au card. secrétaire d'État. Paris, 3 juin 1636. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, 83.

(3) Sur Max. de Trautmansdorf, voy. Koch, I, 14-18.

On se souvient qu'en 1634, avant sa grande faveur, il avait reçu la visite d'un gentilhomme poitevin bien connu à la cour impériale, le sieur de Saint-Georges qui était venu, de la part du cardinal et du capucin, faire appel à ses tendances pacifiques. Au mois de mai 1638, ce gentilhomme fut envoyé au baron Pierre de Schwarzenberg, celui-là même qui, en 1632, était venu traiter en France d'une paix d'où l'Espagne serait exclue et qui depuis était devenu ambassadeur impérial auprès des cantons suisses. Saint-Georges devait d'abord aller jusqu'à Vienne, mais on trouva plus prudent de commencer par le mettre en rapport avec Schwarzenberg, dont les dispositions paraissaient encore plus sûres que celles de Trautmansdorf. Il était chargé d'exprimer au premier, afin qu'il les fît transmettre à l'empereur par le second, les vœux sincères du roi et du cardinal pour une paix générale ou une longue trève, il demanderait une réponse du ministre, provoquerait l'envoi secret en France d'un homme de confiance et aborderait la question des passeports attendus par nos alliés. Schwarzenberg ayant rendu compte de tout à Trautmansdorf, celui-ci désira voir Saint-Georges. Cet agent partit avec l'instruction de convaincre la cour de Vienne de la confiance qu'on avait en elle, tandis qu'on n'en éprouvait pas pour l'Espagne, de se plaindre des longueurs apportées à la délivrance de passeports en règle et des avances de la maison d'Autriche à nos alliés, de se féliciter de l'adhésion de l'empereur à l'idée d'une longue trève et de lui demander de surmonter sur ce point la résistance de l'Espagne. Le roi renonçait à obtenir pour ses alliés protestants le droit d'envoyer au congrès des plénipotentiaires, comme s'ils étaient souverains ; ces alliés seraient représentés par de simples agents et leurs intérêts seraient confiés aux ministres des couronnes, si l'on ne préférait qu'ils les défendissent eux-mêmes. Il ne faisait plus difficulté d'accorder des passeports à l'empereur en qualité d'empereur et ces passeports

(2) Le Père Joseph à Chavigni. Compiègne, 9 mai 1638. Arch. des aff. étrang. Vienne, XVI, fol. 111. Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*. Siri, VIII, 680.

étaient dans les mains de d'Avaux. Dans le cas où, à défaut de la paix, qui avait sa préférence, on conclurait une trêve générale de longue durée, il était prêt à restituer l'une des places qu'il occupait en Alsace. Saint-Georges devait donner pour garants de ses paroles Chavigni, le Père Joseph et même le cardinal (1).

Ces négociations clandestines nous montrent le Père Joseph aussi ardent pour l'apaisement des passions et le règlement des intérêts qui alimentaient la guerre que nous l'avons vu fécond en expédients pour la rendre efficace et décisive. Rien n'autorisait donc la curie à l'accuser de tiédeur et c'est plutôt d'illusion qu'on pourrait l'accuser, si l'on ne savait combien les négociations confidentielles, soustraites comme elles sont aux lenteurs de l'étiquette, à l'influence de l'amour-propre et de l'opinion publique, sont propres à éclaircir les intentions et à préparer une entente. En y engageant avec tant d'empressement son gouvernement, notre capucin n'entraînait pas Richelieu plus loin qu'il ne voulait aller. La croyance, assez accréditée de son temps et même du nôtre, que le cardinal voulait continuer la guerre parce qu'elle l'enrichissait et le rendait indispensable, n'est qu'une de ces calomnies comme en invente toujours la médiocrité pour rabaisser le génie à son niveau. Nous n'avons pas trouvé un seul indice qu'il ait fait des profits sur les fonds et les fournitures de la guerre, nous le voyons, au contraire, plus d'une fois subvenir, avec ses ressources personnelles, aux besoins de l'État obéré. D'un autre côté, il faut ne pas connaître ce grand homme pour croire qu'après une paix glorieuse — et il n'en voulait pas d'autre — il n'aurait pas su occuper son maître d'entreprises aussi attachantes, aussi absorbantes que la guerre, aussi étroitement liées au maintien de son autorité.

(1) Le Père Joseph à St Georges, 7 septembre 1638. Instruction à M. de St Georges allant trouver M. de Traumerstorf. Même date. Arch. des aff. étrang. Allemagne, XV, fol. 117, 202. La seconde instruction, publiée par Avenel (IV, 541), n'a pas pu être écrite en 1634, bien qu'il y ait eu à cette date une première mission de Saint-Georges; elle doit être reportée à la même époque que la première. « Je ne doute point que n'ayez vu les écrits que j'ai mandés au R. Père Joseph à mon retour de Vienne à Soleure au commencement de décembre par la voie de M. de Meliant, selon l'ordre que j'en ai eu,... je n'ai eu aucune réponse... » St Georges



Le soin de réformer, de stimuler et de féconder les institutions et les forces sociales du pays répondait mieux à son génie et lui promettait une tout autre récompense qu'une guerre entravée par l'insuffisance des généraux et de l'organisation militaire. Tout en laissant à son principal auxiliaire le détail de ces négociations, le cardinal y apportait donc un grand sérieux, un grand désir de réussir, le ton avec lequel il parle de la mission de Pujeol suffirait à le prouver (1). En ce qui touche les conditions dans lesquelles le congrès devait se réunir, il tenait à assurer à nos alliés le droit de s'y faire représenter ; à l'égard des conditions de la paix, en tant qu'elles intéressaient directement la France, il ajoutait maintenant à celles qu'il avait toujours stipulées, d'abord et avant tout la conservation, totale ou partielle, de la Lorraine et, si cela était possible, celle des places de l'Alsace. La paix qui lui donnerait une partie de ces avantages, ne pouvait qu'être très désirable pour lui et il n'avait pas de raison pour reculer l'ouverture d'un congrès où celle de ses prétentions qu'il avait le plus à cœur, l'acquisition de la Lorraine, avait chance d'être prise en considération. Ses difficultés sur la forme des passeports n'étaient donc pas des prétextes pour éterniser la guerre, mais des objections sincères, auxquelles il ne demandait pas mieux que de renoncer, si les intéressés y consentaient.

Au reste, le Saint-Siège ne les traita jamais, que nous sachions du moins, comme de simples chicanes. La résistance de la France sur ce point ne contribua donc pas à le rendre plus hostile à la candidature du Père Joseph. Cette observation nous amène à revenir sur les causes de cette hostilité.

D'abord on est autorisé à croire qu'elle ne fut pas invincible. D'après la tradition, Urbain VIII ne persistait plus dans son refus au moment où le Père Joseph, atteint par une seconde attaque

à Chavigni. Soleure, 8 janv. 1639. Arch. des aff. étrang. Vienne, XVI. fol. 149. Pour le s[r] de Pujeol. De la main du secrétaire habituel. Espagne, XIX, fol. 77.

(1) Ajoutez sa conversation avec le P. Bernard, rapportée par Grotius et où se manifestent si vivement l'espoir d'une paix prochaine et l'amour du peuple.



d'apoplexie, qui faisait présager une mort imminente, cessa d'être le candidat de la France. Richelieu confirme expressément cette tradition (1), en faveur de laquelle on peut encore invoquer les prévisions de Mazarin, des informations concordantes, les félicitations adressées au Père Joseph, ses préparatifs en vue d'une élévation prochaine (2). S'il en a été ainsi, il faut se demander non plus pourquoi le pape a refusé le chapeau, mais pourquoi il s'est fait si longtemps prier avant de le promettre. A cet égard nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit. Sans être une simple défaite, l'atteinte que la promotion aurait

(1) *Memoires*, III, 294.

(2) Mondino au duc de Savoie. Paris, 14 déc. 1637. Arch. de Turin, Mazzo 35. « Sendomi stato detto che da Roma poco dianzi capitato era corriere con qualche aviso toccante la vicina promotione de' cardinali, ne procurai da S. E. qualche rincontro, correndo voce commune per la città che rimosso sia il Pontefice dal rigore con che ricusava al P. Giuseppe il cappello. Mi rispose che mostravano l'apparenze che la promotione dovesse esser vicina et esser le cose meglio disposte dell' ordinario verso le sadisfattioni di S. M... » Correr au doge. Paris, 15 juin 1638. Filza 92, p. 263. « Intorno... quello ha seguito doppo l'avviso della rissolutione che si è presa costi per gl' interessi di dataria... le doglienze et afflitione del Papa e card. Barb. per l'arresto fatto... il card. di Bagni et io habbiamo parlato come si doveva concludendo che l'intentione del Re era buona, che si doveva molto al s. cardinale duca et al P. Giuseppe che havevano fatta soprasedere l'essecutione del d. arresto et in fine che vi era campo di rimediarsi prontamente col dare a S. M. qualche giusta sadisfattione. Il P. Giuseppe è stato ben servito dal sud. signore e da me e si continuera a farlo di proposito, non mancandovi maligni e desiderosi di vedere una rottura tra il Papa et il Re, che si adoperano a fomentarla per tutte le strade, rendendo tra le altre cose pessimi offitii al s. Padre e, benche li Spagnuoli che persistono in volere l'abbate Peretti cardinale non faccino l'oppositione appertamente al P. Giuseppe, come alcuni anni sono, ad ogni modo ho scoperto che per via d'Alemagna procurano che arrivi sempre all' orecchie di N. S. e del card. Barberini qualche motivo in prejuditio del s. padre, ma io persisto sempre in credere, che li soggetti nominati dalle due corone saranno promossi e che terminandosi le differenze nate con quest' ambasciatore d'obedienza, debba farsi subito la promotione... » Mazarin à Chavigni. Rome, 14 juillet 1638. Arch. des aff. étrang. Rome, LXIII, fol. 220. « On croit que la promotion se fera à la fin de ce mois et led. s[r] marechal [Estrées] assure qu'il n'y a plus de difficulté pour le sujet que le roi a nommé... » Addit. [par Bouthillier? voy. fol. 36] à l'extrait d'une dép. de d'Estrées du 6 août 1638. Bibl. nat. Franç. 10217, fol. 40. « Le sicurezze che a questi ministri ha Mgr Bolognetti reiteratamente confermate che colla prima promotione havera il P. Giuseppe la ricercata dignita del cardinalato... » Correr au doge. Poissy 19 oct. 1638. Filze 93, p. 176. « ... il P. Giuseppe, il quale s'aparechia al cardinalato, havendo visto a Ruel un mastro di fabriche che li disegnava un loggiamento in una casa ruinata vicino al giardino di S. E. e contigua al palazzo che vi fabricha

portée à la pureté de l'institut des capucins, était loin d'avoir l'importance qu'on lui donnait à Rome. En réalité, le Père Joseph, nous l'avons dit, était victime surtout de la mauvaise volonté du Saint-Siège contre la France et de la légende qui, de son vivant déjà, travestissait ses sentiments et son rôle. La crédulité et la calomnie avaient fait de lui une sorte de bouc émissaire des maux de la chrétienté. De Paris le nonce Bolognetti entretenait ces préventions. Mieux que personne, il en connaissait l'injustice, mais elles avaient, à ses yeux, l'avantage de diminuer les chances d'un candidat à une dignité que lui-même ambitionnait. Sans être plus dupe que lui de la notoriété fâcheuse acquise par le Père Joseph, le pape devait avoir l'air d'y croire pour justifier une résistance dont sa partialité pour l'Espagne était le principal motif. L'Espagne, en effet, manifestait de la façon la plus vive son opposition à cette promotion, et elle y mettait le plus grand obstacle en présentant au chapeau un ennemi de la maison Barberine, l'abbé Peretti. La présentation de ce candidat avait beaucoup moins pour but de le faire nommer que de faire échec à la candidature du Père Joseph. Les deux nominations étaient considérées comme des gages si significatifs donnés aux deux partis que l'une ne paraissait pas pouvoir avoir lieu sans l'autre et que les représentants de la France, pour faire réussir leur candidat, étaient obligés de soutenir celui de l'Espagne.

On peut se demander avecquelle sincéritéet quel zèle ces représentants remplissaient à cet égard leur mission. On a même mis en question la sincérité du roi et de Richelieu. Il n'y a rien à ajouter à la réponse judicieuse que le Père Griffet a faite à cette insinuation, les documents découverts depuis n'offrent rien qui lui donne une apparence, rien qui ne la contredise. La vérité, c'est que, de toutes les affaires que le gouvernement du roi Très-Chrétien sollicitait à la cour de Rome, aucune ne lui était plus à cœur; c'est que cette affaire menaçait d'entraîner, si elle n'était

il s. de Noiers. » Mondino au duc de Savoie. Paris, 2 juin 1637. Arch. de Turin, Mazzo 85.

pas résolue conformément à ses instances, la rupture des relations diplomatiques. Tous ceux qui étaient appelés à s'en occuper n'y apportaient naturellement pas une égale chaleur. En stimulant nos agents à Rome, Chavigni exécutait des ordres plutôt qu'il n'obéissait à des sentiments personnels. Ni Bouthillier ni Noyers, avec ceux que nous leur connaissons, ne pouvaient s'intéresser vivement au succès d'une négociation à laquelle leurs attributions les rendaient d'ailleurs étrangers. Mais le roi et Richelieu la pressaient avec une vive sollicitude et c'était assez pour qu'elle ne fût pas conduite avec tiédeur.

Quant au zèle et à l'intelligence avec lesquels leurs intentions étaient servies à Rome même, il y a des distinctions à faire. Le soin des intérêts du Père Joseph était officiellement commis à trois personnes : le maréchal d'Estrées, le cardinal Antonio Barberini, protecteur des affaires de France et Mazarin. Le premier, qui avait réussi à s'imposer mais non à se rendre sympathique au souverain pontife, exécutait loyalement et même avec ardeur les ordres de son gouvernement, mais les préventions dont il était lui-même l'objet, nuisaient à l'efficacité de ses démarches (1). Le cardinal Antonio était une victime de la partialité espagnole de son oncle, qui refusait d'approuver sa nomination au protectorat de France. Nous ne saurions dire si, en exerçant son influence au profit du candidat de celle-ci, il faisait autre chose que remplir les devoirs de sa charge, s'il se passionnait pour son client. L'esprit dans lequel Mazarin prit part à la campagne destinée à faire entrer le Père Joseph dans le sacré collège, serait très intéressant à connaître. On sait, en effet, que la présentation de la France devait, par suite de la maladie du capucin, être reportée sur lui. Le rusé Napolitain n'aurait-il pas, en manifestant un zèle apparent pour le candidat qu'il était chargé de soutenir, travaillé au fond pour lui-même? N'aurait-il pas confirmé le Saint-Siège dans sa résistance, avec l'espoir d'amener le gouvernement français à reconnaître l'impossibilité

(1) « ... dei disgusti che dal Pontifice e dal card. Barberini va giornalmente il mar. d'Estrees ricevendo... » Correr au doge. Paris, 16 mai 1638. Filza 92, p. 199.



de faire passer ce candidat et à penser à lui-même? Sans aller aussi loin, ne peut-on pas supposer avec vraisemblance qu'il a montré dans cette circonstance une certaine froideur ? Ce n'est pas précisément les documents qui manquent pour éclaircir la question, car nous possédons une assez copieuse correspondance de Mazarin avec Chavigni et le Père Joseph. Ce n'est naturellement pas dans ses lettres à celui-ci que Mazarin aurait pu trahir sa duplicité, mais on n'en trouve pas plus de trace dans sa correspondance avec Chavigni. La plus grande correction y règne d'un bout à l'autre. Mazarin rend compte de ses efforts, exprime de temps en temps l'espoir qu'ils vont être récompensés, s'indigne et se désole des atermoiements qui déjouent ses espérances, fait bon marché de ses intérêts personnels qu'il subordonne entièrement aux intérêts publics et notamment à la promotion. Il n'y a qu'une circonstance qu'on puisse invoquer à l'appui de la conjecture que nous hasardions tout à l'heure, c'est la défiance et la jalousie du Père Joseph. Elles expliqueraient peut-être pourquoi notre capucin aurait combattu l'envoi de Mazarin en France à titre de nonce extraordinaire et lui aurait préféré le cardinal Sforza (2). Mais chez un homme aussi ombrageux, aussi agité par le vif désir du succès (3) et par des scrupules habilement exploités, ces sentiments ne peuvent être considérés comme une preuve ni même comme un commencement de preuve.

Mazarin ne devait pas être tenté de les mériter. Chavigni lui avait fait comprendre que le meilleur moyen d'affermir et de pousser sa fortune était de déployer un grand zèle au profit de la promotion. S'il songeait au chapeau, c'était comme à la récompense

(1) « Quant à M. Mazarin et à tout ce qui regarde les lentes et faibles résolutions de Rome... » Le Père Joseph à Estrées, 2 janv. 1638. « ... afin qu'il ne rentre point en ombrage. » Chavigni à Estrées, 9 octobre 1638. *Vie d'Urbain VIII*, par Nicoletti à la Barberine, chap. XVIII.

(2) Mazarin à Charles, novembre 1637.

(3) Il ne faut pas considérer comme l'expression de ses sentiments habituels ses protestations d'indifférence et, par exemple, ce qu'il écrit à Mazarin au mois d'avril 1637 : « Veramente questo negotio è tanto indifferente e piu presto alieno da me che non vi penso, se non quando li miei amici me rescrivono, etc. » Arch. des aff. étrang. Turin, XXV, fol. 94.

d'une nonciature bien remplie, mais cette nonciature, qui l'aurait ramené dans sa patrie d'adoption, auprès du ministre dont il avait fait le patron de sa carrière, il ne pouvait l'obtenir du Saint-Siège. Rappelé de France à la demande des Espagnols, il partageait la disgrâce de tous les partisans de notre pays. Sans doute il se sentait en possession de la faveur de Richelieu et peut-être, dans ses élans d'ambition, rêvait-il d'arriver au chapeau par la désignation de la France plutôt que par la voie des nonciatures. Nous croyons, toutefois, que la double bonne fortune qui fit de lui, d'abord le candidat en seconde ligne puis le premier candidat de notre pays, devança ses espérances et qu'il se rendait bien compte de la différence de situation entre le Père Joseph et lui et de l'importance qu'on attachait à Paris à la promotion du capucin.

Celui-ci n'avait donc pas le droit de se plaindre des défenseurs attitrés de ses intérêts. Il en comptait aussi d'officieux, Bagni, par exemple, le chef de la faction française, le successeur que notre gouvernement aurait voulu donner à Urbain VIII. L'activité déployée en sa faveur ne fut pas stérile. Il est difficile de faire la part de la vérité et celle de la complaisance dans les lettres de ses correspondants et notamment de Mazarin. Il semble bien pourtant, même à s'en tenir à ces lettres, que le *non possumus* du Vatican avait, comme nous l'avons dit, commencé à céder devant la résolution de la France, devant la fermeté et l'adresse de ses agents. Pendant les deux dernières années de la vie du Père Joseph, la promotion fut attendue, annoncée et ajournée, pour ainsi dire, de mois en mois (1). Ce long retard compromettait les intérêts de la famille et des créatures du pape lui-même. En novembre 1637 il n'y avait pas eu de promotion depuis quatre ans et l'on comptait douze chapeaux vacants (2). Que le pape

(1) « ... se bene non si è ottenuta [parola certa], le riposte pero fanno assai conoscere che non se ne deve haver alcun dubio. » Mazarin au Père Joseph, 6 déc. 1637. « Dopo natale il Papa deba fare assolutamente la promotione. » Mazarin à Degna, 6 déc. 1637. Voy. encore la correspondance de Mazarin et de d'Estrées aux affaires étrangères, Rome.

(2) Mazarin au Père Joseph, 6 nov. 1637. « Le card. Pazmani, archevêque de



vînt à mourir, comme cela avait failli arriver au mois de juillet précédent, et ces douze chapeaux, dont la plupart auraient pu être donnés à des partisans de la maison Barberini, seraient distribués par son successeur, c'est-à-dire peut-être par un ennemi de cette maison. On ne peut expliquer que par une incurie sénile un pareil aveuglement (1). Les neveux du souverain pontife, au contraire, se rendaient compte du péril et c'est probablement cette préoccupation personnelle, autant que la pression menaçante de notre pays, qui rendit Francesco Barberini plus favorable à la promotion et au candidat du roi (2). L'opposition du cardinal de Saint-Onuphre fut plus persévérante. Celui-ci ne pouvait se résigner à voir un autre capucin siéger à côté de lui dans le sacré collège et il rendait le Père Joseph responsable de l'insistance comminatoire de la France à obtenir pour les capucins français, dans les chapitres généraux, autant de voix qu'en avaient les capucins ultramontains. Notre religieux tenait beaucoup, il est vrai, à cette égalité de suffrages et il approuvait Richelieu quand il menaçait, si on ne l'accordait pas, de soustraire les capucins indigènes à l'autorité du général et des chapitres généraux, mais il ne négligea rien pour vaincre l'obstination et les préventions du cardinal de Saint-Onuphre (3). On remarque dans sa correspondance l'adresse avec laquelle il cherche à intéresser l'amour-propre de ce cardinal à une solution conciliante en faisant de lui l'arbitre de la question, en lui déférant tout l'honneur de la résoudre équitablement et de pacifier l'ordre dont

Hongrie, est mort à Rome depuis peu, de sorte qu'il y a maintenant à Rome dix places de cardinaux vacantes, pourtant on croit qu'il s'en fera bientôt une promotion prochaine en laquelle le roi veut le Père Joseph être créé, sinon commande au maréchal d'Estrées de se retirer de Rome. » Journal ms. d'Hautin, 26 mai 1637.

(1) « Vacano gia dodici piazze e non considera [le pape] che l'interesse di Barberino vuole che sieno riempite... » Correr au doge, Paris, 1er juin 1638. Filza 92, p. 238. « L'opinione di molti è che S. B. non stia in cervello, massime il dopo desinare e che questa sia la causa di tanto secreto. » Dép. de Mottmann, résident impérial à Rome, dans Koch, I, 202, n. 19.

(2) Mazarin écrit même, sans faire exception pour St Onofrio : « ... ancorche venghi [la promotion] desiderato da tutti li d. nepoti. » Rome, 6 nov. 1637. Arch. des aff. étrang. Rome, LXI, fol. 203.

(3) Le Père Joseph à Estrées, 8 octobre 1638.

il était le protecteur (1). Au reste, ce ne fut pas seulement dans cette circonstance qu'il joua le rôle de pacificateur; dans tous les conflits de la France et de l'Église romaine il intervint pour empêcher des représailles qui conduisaient Richelieu jusqu'au bord du schisme. C'est ainsi qu'il obtint la surséance de l'arrêt du conseil (11 juin 1638) qui défendait les envois d'argent à Rome pour l'expédition des bulles et tarissait un des affluents de la chambre apostolique.

Urbain VIII comprit enfin qu'il y avait péril à remuer chez le ministre le levain de témérité qui se mêlait à ses qualités de sang-froid et d'équilibre, à le forcer à rechercher les limites de deux pouvoirs qui, comme Retz l'a dit des droits des peuples et des rois, « ne s'accordent jamais mieux que dans le silence ». Il était décidé à lui donner satisfaction sur le point qui lui tenait le plus au cœur, quand celui-ci, inquiet de l'état dans lequel une première attaque d'apoplexie avait laissé son ami et craignant de perdre sur un moribond la nomination du roi, donna l'ordre à l'ambassadeur (octobre 1638) de ne plus presser la promotion, de la retarder au besoin (2). Bientôt après, quand ses pressentiments se trouverent confirmés par une deuxième et mortelle attaque, la nomination fut reportée sur Mazarin (3). Déjà,

(1) Mémoire à d'Estrées, 10 octobre 1638. Arch. des aff. étrang. Rome. Le Père Joseph à Estrées, 19 oct. 1638. Bibl. nat. Franç. 4067.

(2) Chavigni à Estrées, 9 oct. 1638.

(3) « Très Saint-Père. C'est avec beaucoup de déplaisir que nous sommes obligé de faire savoir à V. S. que le Père Joseph est retombé pour la seconde fois dans une apoplexie qui nous ôte entièrement l'espérance de sa vie ou des fonctions de son esprit, parce qu'étant tres zelé et tres capable de grandes affaires, il eut pu, dans la dignité de cardinal, servir treș utilement l'Église et cet État... Nous supplions V. S. de trouver bon que nous revoquions par cette lettre la nomination que nous vous avions faite... nous reservant de faire savoir promptement à V. S. le choix que nous aurons fait... » Le roi au pape, 16 déc. 1638. Arch. des aff. étrang., Rome, LXIV, fol. 225. « Je dépeche ce courrier en toute diligence vers le Pape pour revoquer la nomination de Nero qui est retombé pour la seconde fois dans une apoplexie dont on ne croit pas qu'il rechape, etc. Je vous puis assurer que personne ne sera nommé que vous n'approuviez... » Chavigni à La Valette. Ruel, 18 mai 1638. Arch. des aff. étrang. Turin, XXVI, fol. 707. « Pour répondre à toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire et pour surmonter tous les obstacles qui se rencontrent à votre fortune, je vous dirai que le Père Joseph étant en etat de mourir, comme les médecins le croient, dans un jour ou



considérant que la multiplicité des sièges vacants autorisait la France à présenter deux candidats, il l'avait désigné en seconde ligne (1). En même temps que le candidat unique au chapeau, Mazarin devenait, par une conséquence qui n'échappait à personne, le successeur présomptif du ministre, il prenait la place du Père Joseph dans l'Église, dans l'État et dans l'histoire.

Pendant que notre héros se voyait ravir, au moment de l'atteindre, la récompense due à ses services, Bernard de Saxe-Weimar entrait à Brisach que, depuis le mois d'août, il tenait isolée et investie. Nous avons dit l'importance de Brisach. Sa conquête, s'ajoutant à celle des villes forestières et du Brisgau, nous assurait la possession de l'Alsace, fermait aux Espagnols les communications entre le Milanais et les Pays-Bas, protégeait la Bourgogne et la Lorraine, ouvrait à nos armes la vallée du Danube.

Ainsi, après avoir été à la peine, le Père Joseph n'était pas à l'honneur. Toute sa destinée politique est en quelque sorte résumée dans ce rapprochement entre un événement qui donna l'Alsace à la France et cette mort inopportune qui lui fermait les yeux au moment où ils auraient pu voir l'aurore d'une prospérité militaire encore traversée mais de plus en plus affermie. Ce rapprochement est si frappant, il choque tant l'équité que l'humanité s'obstine à chercher dans les faits, parce qu'elle en trouve le sentiment en elle-même, que la légende est venue ici compléter l'histoire en lui fournissant un dénouement plus satisfaisant. L'un des traits les plus célèbres de la vie légendaire de notre capucin, la seule que jusqu'ici la postérité ait connue,

deux, Mgr le card. a jeté les yeux sur vous, etc... La perte du Père Joseph m'est en vérité très sensible... » Chavigni à Mazarin. Ruel, 18 déc. 1638. Arch. Baluze, 147, fol. 12.

(1) Le roi au pape, 9 octobre 1638 [date ajoutée]. Arm. des aff. étrang. Rome, LXIV, fol. 56. « Il n'y a que le roi, Mgr le cardinal et moi qui sachions que S. M. vous a nommé pour second cardinal... et, dans vos depêches où vous m'en parlerez, vous mettrez cette marque — au-dessus, afin qu'elles ne tombent entre les mains de ceux en qui je n'ai pas la derniere confiance... » Chavigni à Mazarin, même date. *Ibid*. fol. 54.



est celui qui représente Richelieu penché sur son ami mourant et lui criant pour le ranimer : « Père Joseph, Brisach est à nous ! » La vérité morale de ce tableau est si grande, il peint si bien les rapports des deux personnages en les rapprochant, pour la dernière fois, dans la passion commune qui les unissait, qu'on le souhaiterait également conforme à la vérité historique. Ce n'est donc pas sans regret que nous nous voyons obligé, par les dates, d'en repousser tout au moins l'exactitude littérale. La capitulation de Brisach fut signée le 17 décembre (1), le Père Joseph mourut le 18 dans la matinée. Il est donc matériellement impossible que Richelieu lui ait fait part d'un événement dont la nouvelle ne pouvait lui être parvenue et qui ne fut, en réalité, connue du gouvernement français qu'un peu avant le 25 (2). Heureusement, il suffit d'admettre que le cardinal, au lieu d'annoncer un fait accompli, ait annoncé un fait attendu (3), pour sauver une scène aussi frappante.

Le Père Joseph ne s'était jamais complètement remis de l'attaque qui, sous l'influence d'une nouvelle déception venue de Rome et d'efforts infructueux pour tirer de Salamanca une réponse satisfaisante, l'avait frappé à Compiègne le 11 mai. Sa parole, notamment, était restée embarrassée. La prieure du calvaire de la Crucifixion qui, sur l'ordre de sa supérieure, la Mère Madeleine de la Passion, a pieusement recueilli (4) les

(1) Voy. les articles dans la *Gazette de France*, et cf. Droysen, II. Le *Mercure* l'a antidatée du 16.

(2) Grotius à Oxenstierna, 25 déc. 1638, n° 238.

(3) « Il est quelque bruit de la prise de Brisach, dont vous serez averti d'ailleurs si la chose est véritable. » Amontot à Estrées. Paris, 17 déc. 1638. Bibl. nat. Franç. 4067, fol. 360 v°. Le rapprochement entre la reddition de Brisach et la mort du Père Joseph a été fait aussi pour présenter le premier de ces événements comme la compensation du second. « Le même jour de son deces Brisach fut rendu, comme si Dieu voulait donner à la France de quoi adoucir la perte d'un si grand ministre. » Avaux à d'Avaugour. Hambourg, 12 janv. 1639. Arch. des aff. étrang. Allemagne, XV, f° 208.

(4) Le testament et les dernières paroles et actions du T. R. Père Joseph, capucin, d'heureuse mémoire, personnage illustre et éminent en toute doctrine et sainteté de vie, commissaire général des missions étrangères de son ordre et fondateur de la congrégation des religieuses de N.-D. du Calvaire, ordre de S[t] Benoit. Ms. de la bibl. de Poitiers.

détails de sa maladie et de sa mort, va nous permettre d'assister, pour ainsi dire heure par heure, à ses derniers moments. Au terme d'un travail où la politique et la diplomatie occupent et devaient occuper une si grande place, l'impression finale laissée par cette relation rappellera et ramènera utilement pour la vérité historique l'inspiration fondamentale et comme le motif dominant (*Leitmotiv*) de son âme et de sa vie.

Le 13 décembre, vers six heures du matin, au moment où il venait de commencer l'une de ces exhortations qu'il faisait régulièrement aux calvairiennes du Marais, il éprouva un grand malaise accompagné de vomissements. Il retint les religieuses qui voulaient se retirer et trouva assez d'énergie pour achever son discours qui dura environ deux heures et demie. Il élevait la voix plus haut que de coutume dans la crainte que ses paroles n'arrivassent pas jusqu'à elles et s'interrompait pour demander à celles qui étaient le plus éloignées de la grille si elles l'entendaient bien. Accablé par cet effort, il prit du repos, ne reçut que fort peu de monde et fit sa confession générale. Le soir il manda la supérieure et ses deux assistantes et leur parla longuement du sujet habituel de ses préoccupations, l'unité de l'Église et la délivrance des Lieux-Saints. L'une de ses auditrices lui ayant dit que cette délivrance ne pouvait manquer de s'accomplir, car il en avait eu la révélation : « Non, répondit-il en souriant, je n'ai point eu à cet égard de révélation ni d'assurance, mais bien un commandement intérieur de faire tout ce que je pourrais pour retirer Jésus de captivité. Si cela arrive, nous y mènerons douze de nos filles, il faudra choisir les plus courageuses et les plus fortes. » Le lendemain 14 décembre, à sept heures, il put dire la messe, à laquelle assistèrent par son ordre la supérieure et les religieuses appelées par leurs charges à la seconder dans la direction spirituelle de la maison. Il leur administra la communion et, les réunissant autour de lui dans ce qu'il appelait familièrement « son petit conciliabule », il s'informait de l'état des âmes confiées à leurs soins, de la méthode suivie pour les avancer dans la voie de la perfection,

traçait celle qu'il fallait suivre, critiquait la tiédeur ou l'excès de zèle, s'inquiétait des besoins matériels de la communauté. Il retourna le soir à Rueil. Le lendemain, qui était un mercredi, sur les dix ou onze heures, il dit sa messe dans la chapelle du château, comme il en avait l'habitude. Elle avait été précédée d'une méditation d'une heure et d'une confession, et elle fut suivie d'une heure d'action de grâces. Après dîner, il donna plusieurs audiences. Jamais, depuis son accident de Compiègne, il n'avait paru si bien portant et le cardinal en fit avec joie la remarque. Celui-ci l'engagea même en badinant à assister avec lui à la *comédie*, dont le sujet, disait-il, était fort sérieux. « Je vais faire la comédie avec mon bréviaire, » lui répondit le capucin sur le même ton. Revenu dans sa chambre, il acheva son office, fit une légère collation, pendant laquelle il se fit lire, comme à l'ordinaire, l'*Histoire de la conquête de la Terre-Sainte par Godefroy de Bouillon*. Il allait se lever de table, quand ceux qui étaient auprès de lui s'aperçurent qu'il perdait le sentiment et la parole. On le mit sur son lit et on alla avertir Richelieu, qui fit cesser la représentation et qui accourut. Tout le monde comprit que cette nouvelle attaque serait la dernière. L'extrême-onction fut administrée par le Père Ange de Mortagne, le compagnon, le secrétaire habituel et le confesseur ordinaire du moribond.

Le général des capucins, le Père Jean de Moncalieri, qui se trouvait en France pour faire la visite des couvents du royaume, vint le voir avec le Père Léonard de Paris, gardien du couvent de Saint-Honoré, lui adressa la parole en italien, réussit à provoquer chez lui des signes de connaissance et de dévotion et lui donna sa bénédiction et une absolution plénière. Le cardinal y fut tous les jours à plusieurs reprises et y resta chaque fois fort longtemps.

Parmi les personnages qui tinrent à le voir au moment suprême, il faut citer le nonce Bichi et Gaston d'Orléans, dont les regrets s'exprimèrent avec beaucoup de vivacité. Le Père Joseph mourut le samedi 18 décembre, entre onze heures

et midi. Il était entré, depuis le 4 novembre, dans sa soixante-deuxième année (1).

Les obsèques eurent lieu le lendemain dans l'église des capucins du faubourg Saint-Honoré. Par l'ordre du roi, le corps fut inhumé devant le maître-autel, près de celui du Père Ange de Joyeuse, qui avait fait faire profession au défunt. Ce fut le Père Jean de Moncalieri qui officia. Bien que le Père Joseph, en s'affranchissant de la vie commune, eût provoqué la censure et la malveillance de bon nombre de ses frères en religion, sa mort ne laissait plus penser qu'aux services qu'il avait rendus à son ordre et à l'éclat qu'il avait fait rejailler sur lui, et le caractère de l'officiant, le lieu de la cérémonie et de l'inhumation, la présence de plus de cent soixante capucins disaient assez combien ces religieux étaient fiers de l'avoir compté parmi eux. Les capucins présents, ayant chacun un cierge en main, allèrent processionnellement chercher le corps et le portèrent dans l'église. La plupart fondaient en larmes, le plus affligé était le Père Ange qui marchait le dernier, immédiatement avant la bière. La foule se pressait autour pour la toucher avec des chapelets. Le 22 décembre, une messe pour le repos de l'âme du défunt fut célébrée au même lieu par ce même supérieur général, en présence du cardinal-duc, du cardinal Bichi, de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Chartres, de Séez, de Lavaur, d'Auxerre, de Sarlat et d'une société d'élite. Richelieu pleura et pria sur la tombe de son ami. Le lendemain une foule, où abondaient les personnages de distinction, était attirée au calvaire du Marais et au calvaire du faubourg Saint-Germain par un service solennel et par une oraison funèbre qui, dans l'un comme dans l'autre, fut prononcée par un capucin. L'éclat de ces cérémonies fut effacé par celui de

(1) Outre le *Testament* précité, voy. aussi lettre du P. Sylvestre, capucin, à la supérieure du Calvaire de Poitiers. Ce capucin fut témoin des derniers moments du Père Joseph depuis le jeudi matin 16 décembre. Sa lettre a été publiée par M. Barbier de Montault dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*. Voy. encore deux lettres écrites le 24 décembre au cardinal préfet de la Propagande par deux autres capucins, attachés à la personne du mourant et dont l'un était son confesseur. Arch. de la Propagande.



la cérémonie du 24. Elle eut lieu aux capucins de la rue Saint-Honoré. Depuis trente ans on n'en avait pas vu une semblable. Le service fut, d'ailleurs, d'une simplicité en rapport avec la vie du défunt et ne dut son caractère exceptionnel qu'à l'assistance, composée de prélats, de princesses, de chevaliers de l'ordre, de gentilshommes et du parlement. On compta plus de cinq cents carrosses et il y en eut presque autant qui ne purent approcher à cause de la foule qui remplissait les rues conduisant au couvent. L'oraison funèbre fut prononcée par un carme, le Père Léon (1).

Les honneurs rendus à la mémoire du Père Joseph, les écrits religieux ou satiriques dont sa mort fut l'occasion, attestent une fois de plus la place considérable qu'il occupait dans l'opinion. Il nous reste à rassembler tous les indices de son influence, toutes les particularités de sa physionomie morale, tels que nous les avons signalés à mesure que les événements nous les révélaient, pour déterminer sa part dans le mouvement politique et religieux de son temps et composer la figure que nous voudrions faire entrer dans l'histoire.

(1) Voy. les détails donnés par J.-B. Hautin dans son journal ms.



CONCLUSION

Deux opinions sur Richelieu. — Incapacité politique de la noblesse. — Protestantisme et souveraineté nationale. — Difficultés de Richelieu. — Richelieu et les états généraux. — Richelieu et les états provinciaux. — Richelieu et les parlements. — Impuissance des institutions représentatives. — Idéal politique de Richelieu. — Ses vues sur la noblesse et le tiers état. — Politique étrangère de Richelieu. — Richelieu et Mazarin. — Génie conservateur et étendu de Richelieu. — Développement des idées et de la carrière du Père Joseph. — La république chrétienne. — Transformation de la politique de principes. — Triomphe de la politique nationale. — Comment elle est servie par le Père Joseph. — Cosmopolitisme persistant du Père Joseph. — Domaine de son activité. — Portrait moral et physique.

Si grands qu'aient été Richelieu et le Père Joseph, si grande que nous apparaisse leur influence, ils sont dépassés et un peu effacés par les événements où ils ont joué un rôle et qui. commencés avant eux, se sont poursuivis, achevés et pleinement caractérisés après. C'est le sort des hommes d'État d'être un peu éclipsés par leur œuvre, de n'en avoir pas tout l'honneur, à la différence des penseurs, des écrivains, des artistes, dont on peut montrer le système, la tragédie, le tableau. Notre ouvrage ne pouvait être, à cet égard, que l'image de la réalité. Nous avons eu beau faire aux deux hommes auxquels il est consacré, une part considérable dans l'évolution politique et religieuse de leur temps, nous avons dû en laisser une plus considérable encore à tout ce qui, sous le nom vague mais si compréhensif et si bien approprié de circonstances, est venu seconder ou entraver leur action. De là la nécessité d'exposer plus que de peindre, de



disperser la lumière sur un vaste tableau au lieu de la concentrer sur les figures principales. Arrivé au terme d'un travail où le Père Joseph et Richelieu ne se sont jamais montrés que mêlés au courant général qu'ils essayaient de diriger, le lecteur sait bien ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu faire, mais il reste encore, pour qu'il les connaisse entièrement, à resserrer une impression qui, formée trait à trait, ne peut être autre qu'un peu diffuse, à les représenter avec leur caractère général et distinctif, à les peindre au repos, à loisir et de face.

Il y a sur le compte de Richelieu deux opinions en présence et au fond de ces deux opinions on ne trouve rien moins que deux systèmes sur la philosophie de l'histoire de France.

La société française, au sortir du moyen âge, offrait-elle les éléments capables de constituer un régime tempéré, assurant à la nation une influence régulière sur ses destinées? Est-ce la royauté qui, dans son ombrageux et imprévoyant despotisme, a étouffé le développement d'institutions propres à la préserver contre ses entraînements et à sauvegarder le pays, par la pratique des affaires, contre les illusions de l'idéologie, également dangereuses pour elle et pour lui.? En ne laissant aux classes privilégiées que des distinctions de vanité et des immunités d'impôts, n'a-t-elle pas oublié que l'impopularité de ces distinctions et de ces immunités, qui n'étaient plus justifiées par des services, rejaillirait sur elle et qu'un jour viendrait où elle apparaîtrait elle-même comme le dernier des privilèges, d'autant plus détesté qu'on verrait en lui la garantie de tous les autres?

Ceux qui répondent affirmativement à ces questions se laissent dominer par des regrets, dont la source est trop élevée pour ne pas leur mériter le respect, mais ils nous paraissent méconnaître les conditions dans lesquelles s'est formée l'unité politique et administrative de notre pays, et même celles dans lesquelles se sont fondées, partout où elles existent, les institutions libres.

S'il est un fait évident dans notre histoire, c'est l'impuissance



de la noblesse terrienne à identifier ses intérêts avec ceux de la majorité du pays, à enlever à la royauté le patronage des intérêts populaires.

Il était permis pourtant d'augurer mieux de ce qu'on pourrait appeler son début dans la vie publique. La réaction féodale qui eut lieu à la veille de la mort de Philippe le Bel et au lendemain de l'avènement de Louis le Hutin et qui est peut-être la première tentative réfléchie et concertée de résistance aux empiétements de la royauté, passe, il est vrai, pour avoir été exclusivement aristocratique, mais c'est aller trop loin, à notre avis, car, quelles que fussent les arrière-pensées des nobles qui dirigèrent le mouvement, leur alliance avec « les gens des bonnes villes » et l'idée de fédérer et de rendre permanentes des ligues provinciales où les trois états étaient représentés, n'en révèlent pas moins une intelligence et une initiative politiques dont il faut leur faire honneur.

C'est malheureusement la seule fois qu'ils mériteront cet éloge. On ne peut guère s'étonner de ne pas les trouver à la tête du mouvement qui, de 1356 à 1358, essaya de faire passer du roi aux états l'autorité souveraine, car ce mouvement leur était plus hostile qu'à la royauté. On regrette, toutefois, qu'en désertant l'assemblée de 1357, ils aient laissé le champ libre aux excès démagogiques de la révolution parisienne et à son alliance avec Charles le Mauvais. Si de ce mouvement populaire on passe à ceux dont la direction leur appartient, à la Praguerie, à la ligue du Bien public, on voit que les griefs généraux n'y ont pas été invoqués ou ne l'ont été qu'au début pour être oubliés à la fin, quand les leurs ont été satisfaits. La noblesse française, envahie d'ailleurs et dénaturée, à partir du xve siècle, par des anoblis sans racines dans le sol, indifférents aux intérêts locaux, ne sut ni défendre les attributions qui justifiaient ses privilèges ni rendre son administration populaire ni faire servir sa prééminence sociale à la conquête et à la défense des libertés publiques. Autant le clergé sut s'attacher le peuple par des bienfaits, non seulement dans l'ordre moral mais même dans le

domaine des intérêts matériels, autant la noblesse s'enferma dans un dédaigneux et stérile isolement, autant elle s'attira la malédiction publique en s'enrôlant dans les bandes d'aventuriers qui ravagèrent le royaume, en cherchant à refaire, aux dépens du plat pays, sa fortune ruinée par la guerre.

Abandonnée et exploitée par ses seigneurs, la classe inférieure devait se tourner vers le roi comme vers une autorité équitable, parce qu'elle était plus éloignée, parce qu'elle était intéressée à leur offrir contre eux un recours, parce qu'elle obéissait à des vues plus générales et plus élevées. Quand l'invasion anglaise eut développé le patriotisme jusque-là latent, la royauté joignit au prestige dû à cette tutelle des faibles celui de représenter la patrie ; ce fut, pour ainsi dire, en elle que la nationalité française prit conscience d'elle-même.

Le protestantisme, en s'introduisant en France, ne rompit pas directement et par lui-même cette alliance entre la royauté et la nation, mais la réaction catholique qu'il suscita conduisit à mettre en question la souveraineté du roi, à lui opposer, au nom du système théocratique, la souveraineté populaire, doctrine à laquelle aboutissait en même temps l'instinct républicain que recèle le protestantisme.

Le pacte entre la royauté et le pays, presque déchiré sous les Valois, fut souscrit de nouveau, sous le premier des Bourbons, avec un empressement d'autant plus grand que la nationalité avait couru un plus grand danger. Ce fut dans cet entraînement de ferveur monarchique que Richelieu trouva la France. Il la trouva malheureusement aussi menacée au dehors par la politique envahissante de la maison d'Autriche, affaiblie au dedans par l'existence légale d'une république protestante, par une aristocratie de gouverneurs dont Henri IV avait été obligé d'acheter la soumission et dont la régence avait encouragé les convoitises, par les ferments de la Ligue, par l'agitation que la guerre civile laisse dans les esprits longtemps après qu'elle a cessé. Réussirait-il à pacifier le pays, à le discipliner, à diriger toutes ses forces contre l'ennemi extérieur ? Si la couronne n'avait protégé

ni Henri III ni Henri IV contre le fer des assassins, quelle pouvait être la sécurité de Richelieu? Tout cardinal qu'il fût, son pouvoir, sa liberté, sa vie se trouvait à la merci d'un caprice, d'une intrigue. Le sort de ses prédécesseurs, de Concini, victime d'un guet-apens, de Luynes, que la mort avait, suivant toute apparence, sauvé d'une disgrâce prochaine, était bien fait pour troubler la liberté d'esprit dont il avait besoin pour accomplir sa tâche. Ces circonstances pourtant ne le découragèrent pas. Cet homme débile, nerveux, prompt à l'abattement, puisa dans son patriotisme et dans un sentiment plus élevé encore l'énergie nécessaire pour fonder en grande partie l'unité politique et administrative de la France, et, ainsi qu'il s'en vantait, « défiler le chapelet » de la maison d'Autriche.

Alla-t-il trop loin dans son œuvre de centralisation? Ceux qui le soutiennent n'osent s'appuyer ni sur l'impuissance à laquelle a été réduite la nouvelle féodalité des gouverneurs ni sur l'abolition de l'organisation politique des huguenots. La critique commence avec la création ou l'emploi régulier des intendants, ennemis nés de l'autonomie provinciale ; elle s'accentue quand on en vient aux rapports de Richelieu avec les états généraux et provinciaux et avec les parlements.

Richelieu avait été député aux états généraux de 1614, il avait pu s'y rendre compte par lui-même des lumières et de l'autorité que ces assemblées, si elles avaient siégé périodiquement, auraient pu procurer à la monarchie en lui faisant connaître les sentiments et les vœux du pays. Mais, à cet égard, les cahiers des états de 1614 n'avaient rien laissé ignorer au gouvernement et le programme de réformes qu'ils lui avaient tracé était suffisant pour occuper tout un règne. Richelieu, qui n'aimait pas les assemblées électives pour elles-mêmes et par principe, comme on les a aimées depuis, mais seulement pour le concours qu'elles pouvaient apporter à la monarchie dans les moments où la clairvoyance de celle-ci était troublée et sa vigueur hésitante, Richelieu ne pouvait trouver d'utilité à convoquer de nouveau les états généraux. Il préféra tirer parti de

leurs indications, faire passer dans la législation et l'administration une partie des réformes réclamées par eux. L'ordonnance de 1629, si connue sous le nom de *Code Michau*, n'est pas autre chose que la codification des cahiers du tiers état et de l'assemblée des notables de 1627. Malgré la résistance du parlement, les dispositions de cette ordonnance n'en finirent pas moins par pénétrer dans la pratique.

Les états particuliers, dont certaines provinces avaient obtenu le maintien au moment où elles avaient été réunies au royaume, n'avaient pu, ni par le mode de leur élection ni par leurs attributions, s'élever au caractère d'assemblées vraiment représentatives. Le privilège viciait leur origine, leur rôle se bornait à marchander avec le pouvoir royal le chiffre du don gratuit, à en opérer la répartition et le recouvrement. Ces organes rudimentaires de l'autonomie provinciale, compromis parfois par une mauvaise administration ou des soulèvements populaires, devaient encore s'étioler et s'atrophier au contact d'une monarchie qui luttait, avec des moyens insuffisants, contre l'anarchie intérieure et le péril du dehors. Dans les regrets qu'on peut leur accorder il ne doit, du moins, entrer ni illusion sur leur vigueur et leur utilité, ni sévérité pour Richelieu, qui, en réduisant leur rôle, en entreprenant de remplacer leurs agents par des *élus*. recherchait une centralisation indispensable et des ressources pécuniaires qu'une fâcheuse tradition demandait depuis trop longtemps déjà à des créations d'offices.

Le silence ou l'impuissance des assemblées électives enhardirent des corps sans mandat, composés de magistrats qui avaient acquis à prix d'argent le droit de rendre la justice, à revendiquer une part du pouvoir législatif. Cette prétention pouvait, jusqu'à un certain point, s'appuyer sur le droit d'enregistrement et sur le recours que la royauté elle-même avait eu et devait avoir, jusqu'à la fin de son existence, aux cours de justice pour valider ou annuler certains actes de sa propre souveraineté. On a reproché à ces cours de justice de s'être montrées, dans l'exercice de ce droit contestable, favorables à la routine,

hostiles à tous les progrès, mais on n'a pas réfléchi que ce qu'on demande à des institutions héréditaires, ce n'est pas d'être novatrices. En opposant leur véto à presque toutes les innovations, les parlements entraient dans le rôle que leur composition et leur esprit leur assignaient, ils prenaient leur vraie place dans une constitution qui, sans plan arrêté et inconsciemment, comme toutes les constitutions qui ont de l'avenir, aurait pu se fonder, sous l'ancien régime, par le sentiment des nécessités, par le jeu et le frottement des institutions; ils pouvaient devenir ce qu'est aujourd'hui la cour suprême dans certaines constitutions modernes, les gardiens des traditions et de ce qu'on a appelé « le pacte fondamental ». Toutefois, dans un temps surtout d'anarchie, latente ou déclarée, et de lutte pour l'existence, cette obstruction ne pouvait aller au delà d'un véto suspensif et il fallait que le dernier mot restât à quelqu'un. A qui pouvait-il rester, sinon au roi ? Richelieu, du moins, en déniant aux parlements, dans la déclaration de 1641, le droit de refuser l'enregistrement, leur reconnut celui de faire des remontrances.

Il y a, d'ailleurs, une loi générale qui justifie l'indifférence ou l'hostilité de Richelieu à l'égard des corps électifs et délibérants, c'est celle qui empêche tout pouvoir personnel, convaincu de la bonté de ses intentions et de son droit, en même temps que de sa force, de se désarmer lui-même, qui le pousse, au contraire, à s'étendre, à substituer son action aux tâtonnements des pouvoirs collectifs. Quand on reproche à Richelieu d'avoir restreint l'importance de ces pouvoirs au lieu de les avoir appelés au partage de l'autorité, de n'avoir pas habitué ainsi la nation au gouvernement d'elle-même, on oublie qu'il s'agit d'un homme d'État obligé de faire face à des nécessités pressantes, ne disposant pour cela que d'instruments impropres ou rebelles, et non d'un philosophe désintéressé, ayant recueilli par avance le fruit des leçons que le despotisme de Louis XIV et la Révolution nous a données, ayant deviné ce que l'étude comparée du droit public com-



mence seulement à nous apprendre, à savoir que des institutions, disparates entre elles et mal conçues en elles-mêmes, peuvent être cependant pour un pays des foyers de vie. Si ce philosophe-là avait pu exister, ce n'est pas au gouvernement qu'on le trouverait, mais dans son cabinet, en train de rechercher la meilleure des constitutions. Richelieu avait beaucoup médité, lui aussi, sur le gouvernement qui convenait le mieux à son pays, mais, soyons juste, ces méditations n'avaient pu le conduire à souhaiter le développement des attributions des états et des parlements. Nous dirons tout à l'heure où elles l'avaient amené.

La loi que nous invoquons n'est pas particulière au pouvoir personnel, elle est commune à toutes les institutions. Il n'en est aucune qui ne tende à s'accroître aux dépens de celles avec lesquelles elle se trouve en rivalité. Celles qui avaient l'élection pour origine, qui n'émanaient pas du pouvoir central, pouvaient bénéficier de cette loi au lieu d'en être victimes. C'est aux principes qui revendiquent une part dans le gouvernement à l'obtenir par leur intelligence des intérêts publics, par leur énergie et leur habileté à les servir, en même temps qu'à défendre et à étendre leurs pouvoirs. Les libertés durables sont celles qui ont été conquises, non celles qui ont été octroyées. Le reproche qu'on adresse à la royauté de ne s'être pas limitée elle-même se retourne à plus juste titre contre les états, particulièrement contre les états généraux, qui n'ont pas su lui imposer ces limites et qui cependant, à la différence des parlements, en puisaient le droit dans leur origine et leur mandat. S'ils ne le firent pas, ce ne fut pas faute d'aspirations et de revendications légitimes et sensées; ce fut parce que les trois ordres n'oublièrent pas assez leurs intérêts particuliers, parce qu'ils ne surent pas les sacrifier à un programme commun, parce qu'ils ne se sentirent pas suffisamment soutenus par l'opinion, parce que le tiers n'eut pas la hardiesse d'agir séparément. Une fois seulement, profitant de la captivité du roi, des embarras d'un lieutenant général en qui on ne devinait pas encore Charles V, ils osèrent faire plus que des doléances, des discours et des ordonnances, et mettre la main sur le

gouvernement. Mais les auteurs de cette résolution sentirent bientôt qu'ils n'étaient plus soutenus par la bourgeoisie et ils cherchèrent à suppléer à cet appui en s'alliant avec les passions démagogiques et avec un prétendant qui était le complice des Anglais. Le pays n'oublia jamais cette triste issue de ses espérances et de ses efforts. Moins de deux siècles après les états de 1614, des espérances plus vastes, d'autres efforts obtinrent un meilleur succès. Les députés du tiers, forts de l'importance acquise durant ces cent soixante-quinze ans par la classe qu'ils représentaient, osèrent s'ériger en assemblée nationale et inviter les députés des deux ordres privilégiés à venir délibérer avec eux. C'était une révolution. La réunion des députés du clergé et de la noblesse, la sanction du roi effacèrent son illégalité originelle et l'adhésion des vaincus régularisa l'expropriation et le déplacement d'influence accomplis au profit de la majorité du pays. Il est permis d'opposer le succès des états de 1789 à l'impuissance politique de ceux du XVI[e] et du XVII[e] siècle et de constater que ce succès a été dû non seulement à des circonstances plus favorables mais à l'initiative, à la fermeté, à la modération du tiers. Ce n'est donc pas au fatalisme historique que profite ce rapprochement, mais, au contraire, à une philosophie de l'histoire qui, dans les limites déterminées par la Providence ou par les lois de la destinée humaine, trouverait la liberté et la responsabilité à l'origine des mouvements les plus impérieux et, en apparence, les plus irrésistibles.

Après avoir dit pourquoi ce qu'on a appelé depuis le régime parlementaire ne pouvait être l'idéal politique de Richelieu, nous devons nous demander quel fut le sien. On devine que cet idéal fut fort peu démocratique, dans le sens, du moins, où nous entendons aujourd'hui ce mot. Il a même laissé échapper sur le peuple de ces mots tranchants dont on s'est armé contre lui avec peu d'intelligence ou de bonne foi.

Dans ses vues sur la société de son temps, Richelieu se montre réformateur et non utopiste. Il ne rêva pas de lui en substituer une autre, sortie de son cerveau. Il l'accepta telle que les siècles

l'avaient faite, avec sa division en trois classes. Il traça seulement à chacune le rôle qu'elle devait remplir pour concourir à la prospérité et à l'éclat de l'ensemble.

Le clergé fut pour lui, comme pour tous ses contemporains, le dépositaire et l'organe de vérités à la défense et à la propagation desquelles il consacra des travaux dont il était très fier. Il lui demanda de fortifier ces vérités de ses lumières et de ses exemples. Il le voulut très français, dévoué à la réforme qui, pour s'étendre à la société tout entière, devait commencer par s'accomplir dans son sein, n'attendant pas, pour y travailler, l'approbation du Saint-Siège, auquel pourtant il devait rester soumis. C'est surtout dans la noblesse qu'il voulut le recruter, à cause de l'autorité qu'il considérait comme la première de ses qualités et que la naissance donnait en ce temps-là plus que tout le reste.

Gentilhomme, il croyait que la noblesse de race était la meilleure garantie de la noblesse de l'âme. Maintenant que celle d'épée ne peut plus, sous prétexte de religion ou du bien public, vivre sur le plat pays, maintenant que ses châteaux sont détruits, que les guerres civiles ne rapportent plus de pensions ni de gouvernements, que va-t-elle devenir? Privée d'influence politique, oisive dans ses terres, quémandeuse et cabaleuse à la cour, elle n'en reste pas moins pour la royauté comme un enfant prodigue et gâté, car le roi est le premier gentilhomme de son royaume. Richelieu, qui partage ce faible pour elle, cherche à la tirer du parasitisme auquel elle semble vouée. Il lui réserve la plus grande partie des charges militaires, des évêchés et des bénéfices, il fonde pour l'éducation de ses enfants une école militaire, il voudrait la faire entrer dans les conseils du roi, il la pousse vers les entreprises coloniales, il allège ses embarras pécuniaires en lui faisant des libéralités et en lui accordant des sursis pour payer ses dettes.

Avec ses couches nombreuses, depuis les magistrats et les officiers du roi, qui sont des privilégiés et qui, roturiers par leur naissance, deviennent nobles par leurs charges, jusqu'aux

artisans et aux paysans, le tiers état n'est presque plus une classe, c'est déjà la nation elle-même. L'existence de l'élite du tiers état, c'est-à-dire de la magistrature et de l'administration reposait sur la vénalité et l'hérédité des charges. C'est une institution contre laquelle le bon sens de Richelieu a commencé par protester et avec laquelle l'expérience l'a réconcilié. D'abord le personnel sorti de ce système est bien meilleur qu'on ne devrait s'y attendre, ensuite ce mode de recrutement offre la déplorable facilité de faire, sous forme de création d'offices, des emprunts déguisés. Richelieu se défiait des scrupules, du formalisme et de l'esprit d'opposition des corps judiciaires et, bien qu'il leur ait déféré certains crimes d'état, il préféra le plus souvent les faire juger par des commissions composées de ces maîtres des requêtes qui furent comme le nerf, à la fois souple et fort, de l'administration naissante. On s'en est beaucoup indigné, on a eu raison. Vainement dirait-on que le roi, étant considéré comme la source de toute justice, pouvait déléguer à qui bon lui semblait les fonctions judiciaires et que les arrêts de ses cours souveraines étaient cassés par son conseil. Le principe qui condamne les tribunaux politiques est de tous les temps et fait partie de toutes les constitutions, écrites ou non. On comprend d'autant moins que Richelieu l'ait violé que les parlements ne lui auraient vraisemblablement pas refusé des condamnations presque toujours méritées.

Sa sollicitude pour les professions qui produisent directement la richesse nationale fut aussi grande que peu efficace. Malgré ses nombreuses créations d'offices, une de ses préoccupations les plus constantes fut d'empêcher l'encombrement des fonctions publiques, des carrières libérales et la désertion de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Dans le commerce, ce qui attira surtout son attention, ce qui le passionna, ce fut la marine et la colonisation, c'est-à-dire ce qui favorise l'expansion et la puissance militaire du pays. Il y a une grosse exagération à le représenter comme indifférent aux souffrances populaires. Si l'histoire n'a pas recueilli de sa bouche de ces mots qui ont perpétué la

popularité de Louis XII et de Henri IV, elle doit rappeler ses intentions de réduire les tailles, de rendre libre la consommation du sel, de rembourser une partie des rentes. Ces intentions, il est vrai, ne se réalisèrent pas ; les nécessités de la guerre les déjouèrent, comme tant d'autres. Elles n'en attestent pas moins le souci des misères publiques. Le cœur de Richelieu n'était nullement fermé à la pitié, c'était la grâce et la séduction de la bonté qui lui manquaient.

Si du gouvernement intérieur de Richelieu nous passons à sa politique étrangère, à laquelle il faut toujours penser si l'on veut comprendre ce gouvernement, nous constatons le même caractère de modération. Certes ses aspirations vont tout de suite assez loin. Le rêve des frontières naturelles l'a hanté dès le premier jour et certaines échappées d'ambition, son projet de patriarcat, sa candidature à l'électorat de Trèves montrent ce que Saint-Évremont voulait dire en parlant « du vaste de M. le cardinal » (1). Mais n'étaient ces révélations, on ne se douterait pas, à voir le programme modéré, la marche patiente de sa politique, de l'essor qu'elle comprime, des arrière-pensées qu'elle dissimule.

Il faut d'abord bien se convaincre que sa lutte contre la maison d'Autriche s'engagea dans un but défensif. Il ne s'agissait pas encore et pendant longtemps il ne s'agira pas pour notre pays de prépondérance, mais de sécurité. En luttant pour conserver aux Grisons les clefs des Alpes, en continuant aux Hollandais le subside et le contingent que leur fournissait Henri IV, la France ne faisait en réalité que défendre les routes qui conduisaient à ses frontières ouvertes. Mais on comprend que, pour les défendre efficacement, elle devait aller jusqu'à favoriser toutes les entreprises ayant pour but de s'opposer à la fondation de l'unité germanique, à l'établissement de la monarchie universelle. En le faisant, la France ne dépassait pas les droits de la

(1) *Dissertation sur le mot vaste à MM. de l'Académie française*, 1677.

défensive, car tout ce qui venait modifier la balance des forces entre les Bourbons et les Habsbourgs, telle qu'elle avait été réglée par le traité de Vervins, justifiait sa vigilance et son intervention. Il y aurait donc autant d'inexactitude à dire que la politique extérieure de Richelieu a été inspirée par l'esprit de conquête qu'à flétrir du nom de despotisme son gouvernement. Pour se mettre en garde contre une pareille erreur, il suffira de rapprocher de Richelieu Louis XIV et Louvois, les arrêts des chambres de réunion de l'acquisition de Pignerol et de l'occupation, à titre de dépôt, de certaines places de notre frontière orientale, les provocations qui ont donné naissance à la ligue d'Augsbourg et les revendications si légitimes de Richelieu. Il faut, en effet, bien distinguer le minimum des satisfactions auxquelles celui-ci subordonnait la renonciation à son hostilité contre la maison d'Autriche et les espérances latentes que les événements développèrent chez lui. Il nous a révélé, par exemple, les desseins qu'il nourrissait en 1629 et l'on sait combien ces desseins étaient modérés. En dissimulaient-ils d'autres? Non, si l'on parle de desseins mûris, arrêtés, envisagés comme présentant des chances de réalisation. Mais les événements allèrent plus vite et plus loin qu'il ne l'avait prévu. Le génie de Gustave-Adolphe fut le premier mécompte de son système, la mort prématurée de ce prince fut le second. Les succès du roi de Suède ruinèrent définitivement une politique qui, tenant dans un équilibre apparent les anciens membres de l'Union évangélique et de la ligue Catholique, visait, au fond, à faire passer à la France la direction du catholicisme européen. Cette politique, comme on pense bien, n'était pas exempte d'équivoque. Patronnée par un pape tout dévoué alors à la France, elle n'avait jamais été considérée par celle-ci comme devant entraîner l'abandon de ses alliances protestantes; jamais, d'autre part, elle n'avait triomphé des scrupules de Maximilien au sujet de l'opposition et de la rivalité auxquelles elle devait le conduire vis-à-vis de l'empereur. Le caractère forcément sectaire de l'entreprise de Gustave-Adolphe, le péril des catholiques ramenèrent l'électeur



de Bavière aux sentiments les plus fortement enracinés chez lui, le replacèrent dans la situation nette et tranchée qui convenait à son loyalisme, à son patriotisme, à l'ardeur de ses convictions religieuses, à sa capacité laborieuse, distinguée, mais sans hardiesse et sans génie. La France se trouva du même coup privée de l'instrument indispensable du système qu'elle avait adopté. Pourtant elle n'y renonça pas tout de suite, parce qu'elle ne se crut pas encore en état d'y substituer celui que paraissaient lui commander ses intérêts et vers lequel elle se sentait attirée par une forte tentation.

La mort imprévue de Gustave-Adolphe vint lui donner des soucis contraires à ceux que son triomphe lui avait causés. Au lieu de protéger le parti catholique germanique contre une guerre sans merci ou d'avoir à se demander si, de connivence avec le vainqueur, elle ne se ferait pas sa part dans l'Allemagne rhénane aux abois, il lui fallait maintenant sauver la coalition protestante du découragement et de la défection. Elle n'y réussit qu'à moitié. La guerre dès lors changea de caractère. L'élément confessionnel, qui n'y avait jamais été prépondérant, perdit encore de son importance; elle devint presque exclusivement nationale. L'édit de restitution fut révoqué. L'Allemagne presque tout entière, sans distinction de croyances, se groupa autour de l'empereur et révéla alors un instinct unitaire qu'on n'a pas assez remarqué. Malgré le péril de la situation, Richelieu ne fit pas encore descendre la France dans l'arène; d'une part, il ne la trouvait pas prête; de l'autre, il voulait obtenir pour elle des garanties qui diminueraient les risques de la guerre et lui en assureraient certains profits. Le désastre de nos alliés à Nordlingen fit toutefois comprendre au cardinal qu'elle ne pouvait reculer davantage sa participation directe aux hostilités. Il essaya de profiter de l'impuissance de la Suède et des confédérés d'Heilbronn pour leur imposer toutes ses conditions, puis, le péril devenant plus pressant, il se relâcha de ses exigences et conclut avec la Suède et les Provinces-Unies des traités équitables et nécessaires



En affrontant une lutte bien inégale encore, il devait en envisager et en déterminer le prix. Affranchir ou démembrer les Pays-Bas, faire atteindre à notre frontière le littoral de la mer du Nord, rompre les liens qui rattachaient encore les Trois-Évêchés à l'Empire, garder la Lorraine, certaines places de la Haute-Alsace et Pignerol, assurer aux Grisons la possession des passages de la Valteline, acquérir le Montferrat et le Roussillon, telles furent les compensations qui se présentèrent à son esprit, non à la fois, non au même rang, mais successivement et avec une inégale insistance. En les poursuivant, il ne se lassait pas de négocier, tout prêt, pour faire cesser une guerre ruineuse, à renoncer à une partie d'entre elles, à se réduire à ses anciennes prétentions, avec la Lorraine en plus.

Ces compensations, qu'il ne se flattait pas d'obtenir toutes, étaient-elles excessives? dépassaient-elles l'importance de l'enjeu et des sacrifices que la guerre exigeait de notre pays? A part le Montferrat, auquel on ne songea que pour mieux mettre Casal à l'abri d'une surprise ou d'une trahison, il n'en est aucune qui ne fasse partie de la sphère d'expansion de la France, aucune qui ne soit justifiée par la tradition ou par une possession antérieure ou qui ne soit la réparation d'une usurpation. A ce signe reconnaît-on une guerre de domination, une de ces guerres qui inquiètent tout le monde, dont l'objet indéfini et toujours grandissant n'a d'autre limite que l'imagination d'un conquérant? Ne reconnaît-on pas plutôt une guerre d'équilibre imposée par la perspective de la monarchie universelle et la crainte de l'isolement et conduite en vue d'avantages raisonnables, proportionnés aux risques qu'elle entraîne (1)?

On sait qu'en mourant Richelieu laissait la France en possession d'une partie des avantages qu'il avait ambitionnés, on sait qu'il transmit à son successeur une armée, une marine et des généraux capables d'arracher le reste à l'Espagne et à l'Empire. Et, puisque nous parlons de ce successeur, comment ne pas dire

(1) Cf. Fustel de Coulanges, *La politique d'envahissement; Louvois et M. de Bismarck*, dans les *Questions historiques* du même auteur.



qu'il faut peut-être le comparer à Richelieu pour rendre à celui-ci une justice complète? Quelle chute quand de l'un on passe à l'autre! Ce n'est plus ce pouvoir qui ne voulait tant faire que pour tout améliorer et tout féconder, qui restaurait l'autorité, qui pacifiait, ordonnait, poliçait la société française et y faisait lever la riche moisson de grandes œuvres et de grands hommes dont l'éclat devait surtout rejaillir sur la seconde moitié du siècle. De la grandeur morale du pays, Mazarin se soucie aussi peu que de sa prospérité matérielle. Son gouvernement intérieur peut se définir par deux mots : intrigue et fiscalité, fiscalité dont le but est autant de satisfaire la cupidité du premier ministre que de subvenir aux besoins de la guerre. Il avilit l'autorité en la faisant capituler devant l'émeute, et, ayant ainsi perdu la force de dominer les partis, il est réduit, pour les contenir, à les opposer l'un à l'autre. Ce grand ministre gouverne comme un favori. Grand ministre, en effet, malgré tout, par la souplesse, la persévérance, le patriotisme qu'il déploie dans la guerre et les négociations que couronnèrent les traités de Westphalie et des Pyrénées. Nous avons dit patriotisme et nous ne retirons pas le mot. Ce n'est pas sans hésitation pourtant que nous l'avons écrit, car il y a chez cet Italien assoupli par tant de fortunes diverses une telle indifférence pour la France qui pense, prie, travaille et souffre qu'on le soupçonne parfois de s'intéresser au jeu de la diplomatie et de la guerre moins pour sa nouvelle patrie que par amour-propre de joueur. On ne peut s'empêcher de penser à un autre joueur qui gagna et perdit bien d'autres parties et qui, en demandant au pays de sa naissance autant de sacrifices qu'il lui donnait de gloire, préféra toujours au fond du cœur celui de sa race et de son génie (1).

Ce qu'il faut retenir surtout de ce parallèle, c'est que Mazarin n'a été le continuateur de Richelieu qu'en ce sens qu'il a poursuivi la lutte contre la maison d'Autriche, que l'héritage du premier, trop lourd pour un seul homme, a été, en réalité, partagé

(1) Voy. l'anecdote si caractéristique empruntée par M. L. Delisle aux *Souvenirs* de l'abbé Marini (*Journal des savants*, juillet-août 1892).

entre Mazarin, Louis XIV, Colbert et Louvois, qu'on ne doit pas, par conséquent, tenir seulement compte à Richelieu de ce qu'il a fait, mais aussi de ce qu'ont fait ses successeurs. Ce grand homme a eu l'intelligence de tous les devoirs du gouvernement. L'extension qu'il a donnée à la surveillance et à l'initiative du pouvoir n'a pas été inspirée par la pensée de paralyser l'action des institutions qui en étaient indépendantes, mais par l'universalité de ses lumières et sa passion du bien public. Il a essayé, au contraire, en remettant à sa place chacun des facteurs de la vie nationale, en rappelant chacun d'eux à sa tradition, de lui faire remplir son rôle dans sa plénitude, d'établir cet échange de services qui est comme la circulation du corps social. La guerre ne lui a pas fait négliger les arts de la paix ; les travaux qui enrichissent une nation ne lui ont pas fait oublier ceux qui la moralisent, l'éclairent, l'élèvent et la parent. Il n'a pas fondé le despotisme mais la monarchie pure, c'est-à-dire un régime où l'autorité du prince n'est tempérée que par sa sagesse et sa modération, par l'opinion et les mœurs, système défectueux sans doute, mais qui ne l'est ni plus ni moins que le parlementarisme.

En résumé, ce que nous demandons pour Richelieu, c'est qu'on ne fasse pas payer à sa mémoire nos mécomptes et nos avortements politiques, qu'on ne s'en prenne pas à lui de la direction suivie, avant et après, par les destinées de notre pays, qu'on le replace, pour le juger, dans les circonstances où il a gouverné, qu'on ne s'inspire pas, pour apprécier ses nécessaires rigueurs, d'une sensibilité qui est le fruit de l'affaiblissement de l'esprit public autant que de l'adoucissement des mœurs, qu'on ne voie en lui ni un despote ni un niveleur ni un ambitieux animé de l'esprit de conquête, mais un ministre ayant l'idée et la résolution de tous les progrès et un politique engagé par la nécessité de la défensive dans une lutte périlleuse et amené par les proportions grandissantes de cette lutte à des desseins aussi peu alarmants pour l'Europe que conformes à la tradition nationale.

Si nous aspirons à modifier la physionomie historique de Richelieu, c'est moins, on le voit, en y introduisant des traits

nouveaux qu'en y faisant dominer certains traits qui en faisaient déjà partie. D'autres avant nous avaient remarqué son grand cœur et la pondération de son génie, mais sans les faire ressortir suffisamment sur les défaillances de son caractère, sur les témérités de son esprit, sur les sévérités qu'il s'imposa, sur ses petitesses.

Pour le personnage qui a fait l'objet principal de notre étude, notre tâche visait plus loin et nous avions plus à faire. Ce qui la rendait plus difficile, ce n'est pas seulement parce qu'elle rencontrait dans l'histoire des interprétations confuses et dans le public des préventions enracinées, c'est aussi parce que les traits, avec lesquels on peut recomposer sa figure, sont dispersés dans une foule de documents. Après nous être servi de ces documents pour le montrer dans la succession et le mouvement des affaires, il faut le saisir dans son unité morale et clore par un portrait un livre où son individualité a semblé parfois disparaître dans la complexité des événements.

Pour déterminer les idées dominantes d'un homme, les mobiles et les ressorts principaux de sa conduite, il faut toujours remonter à ses premières impressions, à ses inclinations d'enfance. Même chez ceux qui sont jetés par les circonstances dans des idées et des voies différentes de celles qu'ils annonçaient, il est bien rare qu'on ne retrouve pas, avec un peu d'attention, ces premiers linéaments de la personnalité, tels que les ont révélés de précoces symptômes. Avec le Père Joseph on n'éprouve pas l'embarras de les chercher. Personne n'est resté plus fidèle jusqu'à la fin de sa vie à la direction morale qui se manifesta chez lui dès son début. Quelle fut cette direction ?

Le Père Joseph a grandi dans les sentiments d'une piété exaltée et au milieu des dernières convulsions de la guerre civile. De ce premier fonds de sentiments et d'impressions sont sortis le religieux et le patriote qu'on trouve dans toute sa carrière. C'est le religieux qui attire d'abord notre attention. Tout ce qu'il a écrit sur son enfance, sur son éducation, se rapporte à sa vocation religieuse. Cela ne doit pas, toutefois, nous faire oublier son édu-



cation brillante, sa culture étendue et approfondie, son apprentissage du monde et des affaires.

Le moment où le Père Joseph commençait cet apostolat qui est la mission des religieux de Saint-François, était celui où la société française, en partie pacifiée, entrait dans cette rénovation religieuse et morale qui devait donner au siècle son caractère distinctif. Pour une telle société il n'était presque point d'affaire où la religion n'entrât et l'intervention d'un religieux n'était déplacée nulle part. Elle était particulièrement bien accueillie quand ce religieux appartenait, comme le Père Joseph, à un rang social élevé, à une famille distinguée par ses services et ses alliances, quand il avait excité de grandes espérances, quand sa retraite semblait lui avoir fait perdre un brillant avenir. Personne ne fut donc choqué de voir le Père Joseph, déjà ramené à la cour par la nécessité de pourvoir à la succession d'Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, entreprendre de réconcilier, dans l'intérêt commun de l'Église et de l'État, le prince de Condé et la régente. Mais, à vrai dire, ce ne fut pas là le vrai début du Père Joseph dans les affaires publiques.

Nous avons dit sa dévotion extraordinaire au Calvaire. Elle ne fut pas seulement la source et l'objet de sa vie et de son œuvre spirituelles. Elle ne donna pas seulement naissance à sa congrégation et, dans une certaine mesure, à ses missions. C'est elle qui le conduisit à l'idée de l'expulsion des Turcs, nécessairement liée à celle de la pacification européenne.

Nous avons montré comment ce projet n'était ni particulier au Père Joseph ni aussi chimérique qu'il en a l'air. Quoi qu'il en soit, l'hostilité persistante de l'Espagne convainquit son auteur qu'il était inopportun et, sans y renoncer, il l'ajourna à l'époque où cette hostilité serait réduite à l'impuissance. Ce fut à cette dernière tâche qu'il consacra dès lors en partie son ardeur et ses talents. S'il put s'y vouer avec persévérance, ce fut grâce à Richelieu qui l'associa au pouvoir dont le chemin lui avait été frayé par lui. L'harmonie des vues fut si étroite entre les deux collaborateurs qu'il devient souvent difficile de distinguer celles



de l'un de celles de l'autre. La plupart des historiens ont tourné la difficulté en représentant le Père Joseph comme un simple agent de Richelieu, ne se distinguant des autres que par la plus grande part de dévouement qu'il apporte et de confiance qu'il reçoit. L'étude des faits ne permet pas de se contenter de cet expédient.

Tant que la France a eu une politique, cette politique a toujours tendu à accroître son influence en Europe et à atteindre les limites que la nature semble lui avoir tracées. Celle à laquelle l'histoire a donné le nom de Richelieu, et l'on sait que ce livre n'a pas été écrit pour lui en retirer l'honneur, procède de ces deux tendances. Les principes dont Richelieu se réclame contre la maison d'Autriche et sur lesquels il espère fonder l'influence française, c'est la tolérance religieuse, en opposition à la maxime matérialiste : *Cujus regio ejus religio*, c'est la protection des catholiques et des anciens alliés de la couronne, c'est la « liberté germanique » c'est-à-dire la conservation de la constitution séculaire de l'Allemagne. L'intérêt positif, c'est le morceau de terre d'Espagne ou d'Empire, les positions stratégiques que les circonstances permettront de réunir au patrimoine national. De ces deux tendances nos deux hommes d'État sont imbus à des degrés différents. Le Père Joseph représente la tradition de la république chrétienne, tradition toujours vivante, comme l'attesterait, au besoin, la fidélité que lui conserve un homme tel que Sully (1), tradition que le rôle de la France sous Charlemagne et à l'époque des croisades a fortement établie dans notre pays. Lui-même en a indiqué les anneaux : c'est Clovis, c'est le premier roi chrétien qui la fonde en convertissant son peuple et en recevant, avec le saint chrême, le signe mystique qui consacrera la royauté. C'est en la suivant que Charles Martel, Pépin, Charlemagne triomphent des infidèles et établissent l'hégémonie française. Elle atteint son apogée dans les croisades, qui élèvent décidément les Capétiens au-dessus

(1) Voy. le mémoire déjà cité écrit par Sully pour Richelieu entre 1629 et 1631 et publié par M. de Vogüé dans les *Notices et documents de la Société de l'Histoire de France*.



des dynasties féodales avec lesquelles ils étaient en rivalité et qui affermissent la couronne de saint Louis ébranlée par les troubles de sa minorité (1).

Puisqu'elle n'a pu désarmer l'hostilité de la maison d'Autriche, l'entraîner dans une croisade, la France doit grouper contre son adversaire tous les intérêts qu'il viole ou menace, placer le centre de cette résistance dans une triple alliance catholique composée du roi Très-Chrétien, du Saint-Siège, de Maximilien de Bavière et de ses confédérés, négocier entre les deux partis qui divisent l'Allemagne une transaction équitable, leur faire accepter, par l'abnégation de ses vues, son arbitrage et sa tutelle, non sans obtenir peut-être, pour mieux autoriser sa médiation, un pied en Allemagne. Richelieu sentait tout le prix de cette politique, si féconde dans son désintéressement, mais il y mêlait des vues d'acquisitions territoriales, dont il ne voulait ni hâter ni laisser passer le moment. Cette divergence, qui ne reposait pas sur des principes inconciliables, ne pouvait avoir de conséquences pratiques, tant que la France n'était engagée dans la lutte que par ses alliés. En révélant ses calculs, elle aurait ôté toute chance de succès à une intervention qui rencontrait déjà bien des obstacles. La conquête de la Savoie, les succès de Gustave-Adolphe, qui semblaient le prélude d'une refonte politique de l'Allemagne, mûrirent et firent éclore des ambitions latentes. A la vérité, Richelieu trouva moins d'intérêt à garder la Savoie qu'à en tenir le souverain à sa discrétion, mais la marche victorieuse du roi de Suède, en plaçant la France dans l'alternative de devenir l'ennemie ou la complice du vainqueur, apparut au cardinal comme un appel de la fortune, comme l'occasion attendue pour se faire une part dans l'Allemagne en proie. Ce jour-là, la politique annexionniste se trouva en conflit avec la politique qu'on pourrait appeler d'équilibre et de suprématie morale ; grâce au Père Joseph, ce fut, on le sait, la seconde qui l'emporta. Ce n'était pas la première fois qu'il lui arrivait de calmer les impa-

(1) Voy. à l'append. le mémoire présenté au roi par le Père Joseph.

tiences, de combattre les tentations de son ami. Si celui-ci est resté si longtemps fidèle à un système d'intervention, en un certain sens, désintéressée, ce n'est pas seulement parce que ce système répondait aux circonstances, et, dans une certaine mesure, à ses sentiments personnels, c'est aussi sous l'influence du Père Joseph.

Mais ce système avait contre lui sa modération et sa sagesse mêmes, car les combinaisons qui reposent sur la conciliation de tous les intérêts échouent souvent parce qu'elles ne donnent à aucun d'eux une assez large satisfaction. Ce n'est pas seulement à la France qu'il demandait des sacrifices, ceux-là étaient plus apparents que réels, car il devait la conduire à un ascendant qui valait bien un agrandissement de territoire et qui d'ailleurs ne l'excluait pas absolument, mais il en demandait de plus pénibles à tous ceux dont le concours était indispensable pour en assurer le succès : aux catholiques, qui auraient dû renoncer, en partie du moins, au bénéfice de l'édit de restitution ; aux protestants, menacés d'avoir à rendre compte de ce qu'ils avaient pris ; aux ambitions nanties comme à celles qui spéculaient sur l'avenir. Aux intérêts se joignirent contre lui les sentiments, un sentiment surtout : la défiance de l'étranger. Si les catholiques et les protestants allemands s'inquiétaient également des progrès de la puissance impériale, ils ne donnaient souvent, en effet, à leurs protecteurs étrangers, qu'ils s'appelassent le roi de Danemark, le roi de Suède ou le roi de France, qu'un appui peu cordial et peu sûr; ils espéraient toujours de l'empereur les concessions qui les auraient désarmés. En d'autres termes, l'Allemagne, impuissante à s'organiser toute seule, restait froide pour ceux de ses voisins qui, même dans des vues relativement désintéressées, voulaient l'aider à s'organiser. Les éléments que la France chercha à unir sur un programme de tolérance et d'équilibre, ne se livrèrent qu'avec réserve et en songeant toujours à se reprendre. En imposant son alliance aux chefs du protestantisme germanique, en jetant les catholiques dans les bras de l'empereur, Gustave déjoua l'œuvre de conciliation poursuivie avec tant de persévérance par notre



pays. Quand la mort les délivra de cet impérieux génie, ils tendirent à se rapprocher, mais ce fut au profit de l'empereur. La France n'avait plus à ménager des alliés qui l'abandonnaient, elle était plus à son aise pour laisser percer des ambitions, d'autant plus légitimes qu'elle n'avait plus guère à compter que sur elle-même et sur les alliés qu'elle avait su se faire en dehors de l'Allemagne.

Le Père Joseph ne pouvait se refuser à reconnaître qu'en repoussant la médiation de notre pays dans ses divisions intérieures, en l'excluant de ses affaires, en s'unissant à l'empereur, l'Allemagne autorisait nos convoitises et appelait sur elle toutes les conséquences du jeu sanglant des batailles. Il ne marchanda pas son concours à la politique purement nationale qui s'imposait dès lors à notre pays. Tandis que la Suède opérera dans le nord et le centre de l'Allemagne et menacera les États héréditaires, notre pays, affranchi de la rivalité de son allié dans la région du Rhin, s'établira dans la Haute-Alsace et en Lorraine, étendra le terrain des hostilités avec une hardiesse que le succès finira par justifier, cherchera et rencontrera ses adversaires en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Catalogne, sur terre et sur mer.

Pendant cette période qui commence dès la mort de Gustave-Adolphe et dont il ne verra pas la fin, l'influence du Père Joseph ne se manifeste plus par la conception personnelle d'une politique générale, mais par la façon dont il sert une politique commune, une politique nécessaire. Chaque fois qu'on remarque dans la diplomatie ou la guerre un acte de vigueur et de hardiesse ou une négociation secrète, c'est comme une piste qu'on peut suivre avec l'espoir de le trouver au bout. Personne n'a paru plus convaincu de l'efficacité des petits moyens pour obtenir de grands résultats, personne n'a mieux apprécié le poids dont pèsent les intérêts privés dans les résolutions des hommes publics.

Beaucoup de ses manœuvres souterraines ont nécessairement échappé au grand jour de l'histoire. On en connaît assez néan-



moins pour pouvoir le considérer comme l'instigateur et le centre de toute cette diplomatie occulte qui a pour objet soit de précipiter la défaite de nos adversaires en surprenant des places, en fomentant des défections, soit, au contraire, de préparer la paix par des ouvertures confidentielles.

Faut-il rappeler que personne n'a pris plus à cœur l'alliance avec Gustave-Adolphe? Si l'occasion se présente de terminer la guerre d'un coup en retournant contre la monarchie autrichienne le général et l'armée qui forment son plus solide rempart, Richelieu hésite devant la crainte d'être trahi par un personnage aussi équivoque que Waldstein, le Père Joseph est plus hardi, et la négociation que le cardinal autorise et suit sans grand espoir, c'est lui qui la dirige avec d'autant plus de confiance qu'il se flatte d'avoir pénétré, dans des entrevues antérieures, les intentions secrètes du généralissime impérial. Ce qu'il a été pour celui-ci, pour le roi de Suède, il le sera pour le landgrave de Hesse, pour Bernard de Saxe-Weimar, pour tous ces auxiliaires qui ont leurs desseins particuliers et qu'il est si difficile de plier aux nôtres. C'est la Providence qui les envoie et on manquerait de foi dans la Providence si l'on hésitait à s'en servir, il faut les diriger suivant nos vues, mais remplir fidèlement nos engagements à leur égard et ne pas leur montrer de la défiance.

Le Père Joseph avait toujours sur le tapis quelque affaire secrète. Il entretenait dans les places de l'ennemi des intelligences. C'est avec lui que traitent les chefs du mouvement insurrectionnel qui se prépare en Belgique. C'est lui qui correspond avec les membres du chapitre métropolitain de Cologne, désireux de placer la ville sous le protectorat français. Si les Hongrois, si les Turcs menacent l'Empire, on peut être sûr qu'il y est pour quelque chose.

Dans la direction des opérations militaires, il apporte la même ardeur, la même hardiesse; il est toujours partisan de l'action, de la marche en avant, mais il ne jouit pas de la même initiative, de la même latitude, il est consulté, mais c'est Riche-



lieu qui trace les plans de campagne, qui règle la composition et la répartition des armées.

A voir l'absence de scrupule avec laquelle il prend part à la lutte contre la maison d'Autriche, on pourrait croire qu'il ne reste plus rien en lui de l'homme qui, au début de sa carrière, était plus frappé de ce qui unissait l'Europe chrétienne que de ce qui la divisait, et qui s'était flatté de l'espoir de l'entraîner dans une commune entreprise. Il n'en était rien pourtant. En usant contre notre ennemi héréditaire de toutes les ressources de son esprit, il ne songeait pas seulement au triomphe de la France mais à celui de la chrétienté contre le croissant; dans son acharnement il n'y avait pas seulement un patriotisme inhérent aux racines mêmes de sa nature, il y avait aussi l'espoir d'en finir vite, de réduire bientôt nos adversaires à la paix et de les enrôler, sous la bannière de la France victorieuse, dans une croisade contre les infidèles. La résurrection de ce projet était assurément bien chimérique, moins encore à cause de la guerre, qu'on ne prévoyait pas aussi longue, qu'à cause des ressentiments qu'elle devait laisser chez les belligérants et qui rendraient une action commune presque impossible. Le Père Joseph ne cessa jamais pourtant d'y penser. Il était à cet égard sous l'empire de cette faculté d'illusion qui est une force, quand elle est accompagnée d'une activité qui ne néglige aucun moyen.

Ce n'est pas seulement par ce rêve obstiné que le cosmopolitisme chrétien gardait sa place dans la vie du Père Joseph. On le trouve encore dans son zèle pour la propagation de la foi par les missions. L'expansion chrétienne de la France au Levant, en Afrique, remonte, on le sait, directement ou indirectement à lui. Il n'y eut jamais à ses yeux d'affaire assez grave pour lui faire oublier les humbles missionnaires qui se rendaient en Syrie, en Perse, etc., avec leur léger bagage de croix, de chapelets, de calices, de bibles, de grammaires et de dictionnaires indigènes et qui ouvraient à la colonisation française des voies où celle-ci ne devait pas entrer.

L'attachement du Père Joseph aux œuvres et aux institutions plus larges que la nationalité se révèle encore par son dévouement filial à la papauté. La partialité du souverain pontife contre la France et contre lui-même ne refroidit pas ce sentiment. Ses fréquentes conférences avec les nonces le faisaient considérer comme le représentant officieux de la curie romaine dans les conseils de la France. Ce qui est vrai, du moins, c'est que les nonces lui signalaient tous les griefs du Saint-Siège, lui confiaient tous ses intérêts, c'est qu'il n'avait rien plus à cœur que de ressusciter les sentiments qui unissaient autrefois sa patrie et le vicaire de Jésus-Christ. Tout en comprenant que la réforme de l'Église gallicane ne pouvait s'accomplir sans que celle-ci jouît d'une certaine autonomie, il ne s'associa jamais, à cet égard, aux témérités de Richelieu. On se rappelle comment il envisageait les rapports de l'Église et de la papauté. C'est dans le successeur de saint Pierre qu'il plaçait l'autorité doctrinale, seule compétente pour définir le dogme, pour trancher les controverses. Il n'admettait pas qu'elle eût besoin de la confirmation des conciles, mais, à vrai dire, il ne s'arrêtait pas à la pensée d'un désaccord entre l'Église et son chef, cette pensée à elle seule aurait été considérée par lui comme schismatique.

Attentif à toutes les subtilités de la spéculation théologique, il faisait mettre en mouvement, dès leur naissance, contre celles qu'il jugeait périlleuses pour la foi ou les mœurs, le bras séculier.

Quand on a parlé du prosélytisme, de la direction spirituelle, de la réforme de l'Église gallicane, de l'établissement de la suprématie française considérée comme garantie de la paix européenne et acheminement à l'unité religieuse, on n'a pas énuméré tous les objets de l'infatigable activité du Père Joseph, tous les intérêts qui faisaient battre son cœur. Étranger aux déplorables expédients financiers par lesquels Richelieu a payé tribut à la routine de son temps, il ne paraît s'être associé à l'œuvre de réforme et de développement intérieurs entreprise par le grand ministre que par sa passion pour la marine et le commerce mari-

time. Mais on ne le connaîtrait pas tout entier si on ne disait quelques mots de son talent poétique et de son amour pour les lettres. Il n'y a pas à marchander : c'est un vrai poète. Il en a l'inspiration, l'originalité, le mouvement, l'abondance, l'harmonie, l'heureuse familiarité des détails, la hardiesse du mot propre, on ne peut lui reprocher qu'un peu d'exubérance, un peu d'entassement. Ses origines intellectuelles, la formation de son idéal apparaissent nettement dans son œuvre poétique. Le sentiment de l'antiquité s'y manifeste avec vivacité mais pour s'effacer bientôt devant « la folie de la croix », devant ce Calvaire qui fut, on ne saurait trop le répéter, le centre de sa vie morale (1). Non content de cultiver la poésie, il accorda son patronage à ceux qui la cultivaient. Il contribua notamment à faire donner une pension à Chapelain (2). Il se faisait rendre compte par lui du progrès de son poème et lui suggérait, pour le plan de ce poème, des idées que l'auteur suivait docilement (3). Tout explique cette sympathie : le sujet choisi par Chapelain, la conception élevée qu'il se faisait de la poésie, la gravité, l'instruction, la réputation, le goût même d'un homme dont nous ne voyons plus que le pédantisme et la stérile abondance. Il y a même dans le fragment qu'il nous a été donné de connaître de la *Turciade*, un passage qui rappelle l'un des rares morceaux de la *Pucelle* que l'on cite encore. Chapelain ne fut pas le seul, parmi les auteurs du temps, qui se ressentît de la bienveillance du Père Joseph, Boisrobert en jouissait également. Notre capucin partageait donc le goût, plus passionné qu'éclairé, de Richelieu pour les lettres et il ne serait pas impossible qu'en dépit de son austérité, il ait été entraîné à donner son avis sur telle situation ou telle tirade d'une de ces tragédies où Corneille mettait son génie naissant et le cardinal son autorité.

(1) Voy. à l'*Append.* des pièces qui nous paraissent justifier cette appréciation.

(2) Chapelain à Boisrobert, 3 déc. 1636. *Corresp. de Chapelain*, p. p. Tamizey de Larroque, n° xc.

(3) Chapelain au Père Joseph, novembre 1633. *Ibid.*, n° xxx.

(4) Voy. dans le même recueil à la date du 25 avril 1638, n° CLVII.

Parmi les rôles dans lesquels le Père Joseph s'est montré à nous, il faut rappeler aussi celui de médiateur influent dans les divisions de la famille royale. La confiance qu'il inspirait à Gaston d'Orléans et à la reine mère résista longtemps et, pour le premier, l'on peut même dire toujours, aux calomnies des parasites qui exploitèrent ce prince détraqué et cette princesse bornée.

Quelles aptitudes, naturelles ou acquises, le Père Joseph mettait-il au service de ses entreprises? Ses conceptions étaient vastes, mais nettes. Son application d'esprit était extrême et assurait la fidélité d'une mémoire qui semble avoir été excellente. Quand il s'occupait d'une affaire, rien ne venait l'en distraire. Mais sa souplesse d'esprit n'était pas moins grande que son application : revenait-il à une question qui l'avait déjà occupé, il s'en rappelait tous les antécédents et la reprenait au point où il l'avait laissée (1). Ses informations sur les affaires européennes étaient

(1) Rien n'est plus précieux, pour justifier ce que nous disons ici et ailleurs des qualités du Père Joseph, particulièrement de son application et de sa vigueur d'esprit, que les appréciations de deux de ses contemporains qui se sont placés, pour le juger, à des points de vue différents, Avaux et Dom Tarisse, supérieur de la congrégation de Saint-Maur. Le texte que Richard a donné de la lettre de d'Avaux au Père Ange de Mortagne (*Hist. de la vie*... II, 312) est trop altéré pour que nous ayons hésité à la publier de nouveau, car chaque mot y a son importance, à cause de la sincérité et de la pénétration qui l'ont dicté, comme à cause de l'autorité de l'auteur : « J'ay receu la lettre qu'il vous a plu m'ecrire touchant le feu R. P. Joseph. Je n'ay pas le talent ni le tems pour traiter dignement d'un si haut sujet. Quand j'auré l'honneur de vous revoir, je vous en diré tres volontiers et avec plaisir quelques remarques qui me semblent illustres, comme de dicter quatre heures entieres des memoires et instructions pour des ambassadeurs, sans qu'il s'y trouvat non seulement rien de superflu ni hors de sa place, mais où la matiere etoit pressée en sorte que chaque article sembloit estre le principal point de la commission. Il avoit une force et energie particuliere à parler et à ecrire. C'estoit un esprit renfermé en soi-meme par nature et par etude, qui se relachoit peu au commerce des sens, hors le besoin, et qui, outre la regle de sa vocation, paroissoit s'en estre prescrit une particuliere. Ainsi jouissant à plein de toutes les facultés de son âme, qui n'estoit jamais ocupée de tant de distractions qui font la moitié de nostre vie, et s'estant rendu la meditation familiaire, il jugeoit plus ordonnément des choses et des afaires, dont il se faisoit aussi informer avec grand soin. Cela rendoit ses discours comme egaux en force et substance, en ayant retranché ce qui s'y coule insensiblement ou par affection à ce dont l'on parle, ou par l'amour propre, ou pour avoir d'autres notions et passions dans l'esprit. Ses affections etoient de la même trampe et moderation tant pour ses proches que pour ses amis, ne les emploians pas s'il ne les connoissoit utiles au bien public. Ce qui marquoit en lui une



très abondantes et très sûres, autant du moins qu'elles pouvaient l'être de son temps. Sa volonté ne se laissait jamais ébranler.

fermeté peu commune, parmi tant d'exemples contraires qui ne sont point désaprouvés en toutes les cours. Vrai est que, pour ce regard, ma conduite lui fait quelque tort, et qu'il auroit pu choisir beaucoup de personnes plus propres que je ne suis au maniment des afaires etrangeres, mais, la grace de Dieu ayant béni son intention et mon travail, il est excusable de s'etre servi d'un homme plus heureux qu'adroit. » Inséré dans la biographie de Lepré Balain f° 286-287. Voici la lettre de D. Tarisse : « J'eus le bonheur de converser [avec] le R. P. J. cap. seulement quatre ou cinq ans avant sa mort par l'occasion de quelques affaires régulières et fus enfin obligé de le voir et converser souvent et assez privement. Mais je confesse ingenument que je ne pouvois assez admirer de plus en plus comme un homme de son age, dans une continuelle ocupation d'affaires si fort importantes, capables d'occuper et de lasser plusieurs des meilleurs et plus fortes têtes, il pouvoit non seulement subsister, mais encore garder, dans un si grand embarras et presse continuelle de monde, une si grande tranquillité en l'âme et avoir l'esprit si present en chaque chose qu'il sembloit n'avoir que celle-la à faire, ayant un si grand pouvoir sur ses passions que si, dans une si grande multitude de rencontres épineuses, il se trouvât surpris et disoit quelque parole un peu seche, ou avec accent, il n'avoit pas presque achevé de la prononcer qu'à même moment vous lui entendiez moderer sa voix et on le voyoit sourire, en sorte qu'on ne se retiroit point de sa presence sans satisfaction et edification...

» Je me suis encore souvent etonné qu'apres avoir emploié la matinée dans une si forte occupation d'esprit, il s'en aloit dire la sainte messe pour l'ordinaire environ midi et continuoit tous les jours, où etant incommodé il communioit avec une recolection incroyable, et etoit une chose bien rare et marque d'un grand fond de vertu que, durant un si long temps qu'il a été dans ce grand emploi, au milieu des plaisirs et de l'abondance, il se soit contenu dans une si grande simplicité, austérité en son vivre et en tout ce qui le regardoit, ne se trouvant jamais en compagnie de jeux ou d'autres passetemps, ne prenant point de temps pour se divertir ni debander l'esprit. S'il vouloit un peu sortir sur le soir, il etoit incontinent assiegé de monde pour lui parler d'affaires, de quoi j'ai eu souvent tant de compassion que, le voyant si abattu de corps et d'esprit, je n'osois l'aborder. Et neanmoins en cet etat, je me suis étonné que, l'aprochant pour avoir quelque resolution ou reponse, il etoit quelquefois le premier à me dire, un point apres l'autre, la resolution que je lui avois plusieurs jours auparavant proposée, ce qui provenoit d'une grande force d'esprit. Ce qui me sembloit encore plus admirable est qu'au milieu de ses plus fortes occupations et lorsqu'il desiroit qu'on fut succint en paroles, se trouvant, disoit-il, pressé, venant à tomber en propos de paroles des choses spirituelles, vous le voyiez revenir à soi et montrer un visage gai et, oubliant toutes autres choses, passer demi-heure, voire les heures entieres sur ce sujet, s'entretenant avec tant de contentement, de sentiment et avec tant de lumieres que vous eussiez dit que c'étoit un anachorete... et un homme... en oraison continuelle. Et ce qui passe la creance humaine, est que le temps que les personnes occupées dans les grands emplois prennent pour se relacher et divertir, il s'en servoit pour s'enfermer davantage et traiter de devotion avec les bonnes religieuses du Calvaire, pour leur faire des conferences spirituelles qu'il faisoit avec tant de ferveur, de lumiere et une si haute doctrine mystique que c'est tout ce que les plus doctes, les plus contem-



Facilement abattu quand il croyait avoir mécontenté Richelieu, il opposait aux revers de la fortune un imperturbable optimisme. Son caractère était à la fois souple et impérieux. Susceptible et passionné, il ne réussissait pas toujours à contenir une expression un peu vive qu'il avait hâte de faire oublier par une aménité voulue. C'est moins par là, toutefois, qu'il se fit des ennemis que par un désintéressement et une conviction, que les hommes ne pardonnent guère, parce qu'ils y voient trop souvent la critique indirecte des préoccupations personnelles avec lesquelles ils traitent les affaires générales ; ce fut plus encore parce qu'il portait autant que Richelieu la responsabilité d'une politique ardemment contestée.

L'expression de sa pensée, quand elle s'applique aux affaires, se distingue par la force et la véhémence. Ses instructions sont écrites d'un style qui peut parfois paraître traînant, parce que tout y est prévu, mais qui n'est jamais diffus, parce qu'aucun mot n'est inutile, et qui est animé d'un mouvement contenu. Ses écrits spirituels, conformément à la méthode des écrivains ascétiques, font du monde visible une image du monde surnaturel, de la nature un miroir de Dieu et s'élèvent à « la vie unitive » par des chemins égayés d'une végétation exubérante d'images et d'allégories. Dans les négociations, son langage était insinuant, familier, pressant.

Jamais, pas même chez Richelieu, l'âme ne se montra « plus

platifs et les plus spirituels bien preparés auroient pu faire et ont peut être jamais fait apres un long travail... sans autre temps ni préparation que le seul changement de lieu. J'ai remarqué que jamais personne de Saint-Benoit en France n'avoit si bien compris l'esprit de saint Benoit comme Dieu le lui avoit communiqué et je suis ravi quand je lis ses ecrits, ne voyant point d'auteurs qui penetrent le fond des choses avec telle efficace..., pour temoignage de quoi j'ai fait avoir à tous nos religieux le traité de la vocation..., parce que j'en fais une estime tres particuliere. » Frère Grégoire Tarisse, général indigne. 13 oct. 1643. Lepré-Balain, *Biographie*, f° 515. « Il faut vous avouer que je n'ai jamais reçu tant de consolation en aucune lecture comme en celle des écrits du défunt R. P. J., lequel, si j'osois, j'appellerois saint et tres saint sans y connoitre d'autres miracles que les paroles de vie éternelle qu'il vous a laissées... » Lettre du R. P. Urbain de l'Ascension, prieur des carmes réformés de Paris à la mère directrice du Calvaire, écrite apres la mort du P. J., f° 516.



maîtresse du corps qu'elle anime ». L'excellente constitution qu'il avait reçue de la nature, plia bientôt sous l'excès des austérités et du travail, la fatigue des voyages, les émotions d'une nature aussi ardente qu'énergique. La faiblesse originelle de la vue s'augmenta jusqu'à devenir une quasi cécité, le sang échauffé provoqua des éruptions fréquentes. Son visage en portait les traces. Elles attiraient moins l'attention que l'air de méditation et de passion intérieure, que l'austère et aristocratique beauté qui ennoblissaient un front large et ouvert, des sourcils longs et arqués, des yeux un peu à fleur de tête et dont le regard était voilé, un nez aquilin un peu épaissi à son extrémité, une barbe, originairement rousse, qui grisonna bien vite et dont Richelieu disait « qu'il ne connaissait homme au monde qui put la faire, bien qu'il y eut belle prise (1) », en un mot ce masque plein de caractère qu'on voit dans les deux portraits (2) que nous avons reproduits et dont l'analogie, en laissant ressortir les altérations produites par l'âge et la fatigue, atteste la fidélité.

Les qualités que nous avons énumérées avaient été beaucoup fortifiées et aiguisées par une vie de retraite et de méditation. Étranger à toutes les distractions extérieures, à toutes les ambitions personnelles, notre héros gardait toutes ses forces intellectuelles pour les spéculations spirituelles et pour les affaires. Faisait-il toujours bien la différence entre les deux mondes où habitait sa pensée? Ne rapportait-il pas du premier des inspirations de nature à l'égarer dans le second? Il lui est, en effet, arrivé plusieurs fois de recueillir (3) et de communiquer à Richelieu les vues et les mouvements de personnes placées sous sa direction religieuse mais, voix d'en haut ou échos de ses pro-

(1) L'authenticité de ce mot est garantie par d'Avaux (*Lettres de MM. d'Avaux et Servien, ambassadeurs pour le Roi en Allemagne*, in-8, 1850, p. 194).

(2) Le premier, celui qui figure en tête de cet ouvrage, est la reproduction d'une peinture appartenant à M. le comte de Boisboissel, qui l'a mise à notre disposition avec la plus grande obligeance.

(3) A l'exemple que nous en avons cité dans le chap. XIII on peut ajouter les inspirations ressenties par Marguerite Mallier au sujet de l'entreprise contre La Rochelle et communiquées par elle au Père Joseph, son directeur. Elles ont été insérées dans la *Biographie* de Lepré-Balain, f° 299.

pres obsessions, ces suggestions ont toujours été d'accord avec les données de la réalité, elles n'ont jamais rien diminué de son sens pratique ni de son activité. Il y a puisé seulement plus de certitude et de vaillance morale. Le Père Joseph a réconcilié en sa personne des choses qu'on considère à tort comme incompatibles : la méditation des vérités éternelles et la conduite des hommes, le cosmopolitisme religieux et l'esprit national, les abstractions les plus hautes et l'art de débrouiller les situations et de trouver les expédients, l'ascétisme et les affaires. Puissions-nous l'avoir peint tel que les documents, aidés de l'induction psychologique, nous l'ont montré, puissions-nous avoir restitué à l'histoire de notre pays, à côté de Richelieu, mieux éclairé lui-même par la lumière qu'il en reçoit, un grand homme de plus !

FIN

APPENDICE

I

SOMMAIRES DES CHAPITRES DU *SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE DE FRANCE* DE LEPRÉ-BALAIN (BRITISH MUSEUM, FONDS EGERTON, N° 1673).

D'où viennent les défauts dans les histoires. — Le dessein de l'histoire. — L'historien doit être désintéressé. — Le mal qui naît d'une mauvaise histoire. — Dessein de l'auteur.

1622

L'évesque de Luçon, cardinal.

1623

Les favoris s'entrechassent. — L'ambitieux a peur de tout. — Le marquis de la Vieuxville prétend à estre mareschal. — Le cardinal de Richelieu chef du conseil. — Qu'était le Père Joseph. — Monsieur emploie le Père Joseph. — La Vieuxville emprisonné. — Affaire étrangère. — Le Père Joseph a charge de négocier à Rome.

1625

L'état de France en ceste année. — Le Père Joseph avoit ordre de voir le duc de Savoie. — Le cardinal François légat en France. — Le Père Joseph traite avec le pape. — On députe aux princes étrangers. — L'efet des négociations étrangères. — La puissance de la maison d'Autriche. — Description de leur grand dessein. — Faiblesse de ceux qui ont gouverné en France. — Le cardinal et le Père Joseph commis au dessein de s'opposer à l'ambition d'Espagne. — On députe partout pour renouveler les alliances anciennes. — Les agents du roi bien reçus de tous. — La



France a été en mépris. — Contestation entre les Huguenots rebelles. — Les Huguenots résolus à la guerre. — Ils espèrent d'être secourus. — Le duc de Bouquinguam se résout à la vengeance. — Le mauvais service du duc de Bouquinguam auprès de son maître contre la France. — Les Rochellois demandent secours en Angleterre. — Les Rochellois continuent leurs intrigues. — Les Rochellois enclins aux rebellions. — On se prépare contre la révolte des Rochelois. — L'artifice des Rochellois pour couvrir leur mauvais dessein. — On prévient les Rochellois en secret. — Monsieur envoie devant la Rochelle. — Monsieur suit les conseils du Père Joseph. — Le colonel d'Ornano se fait rechercher. — La France divisée en deux partis. — Malice du colonel d'Ornano. — Son mauvais dessein découvert et lui puni. — Monsieur se plaint de l'emprisonnement de son gouverneur. — Le Père Joseph gagne Monsieur. — Traité de Monçon.

1627

Instruction pour l'Allemagne au sieur de Marcheville.

1628

Sommation que le héraut du roi fit à ceux de la Rochelle.

1629

Civilités du duc de Savoie au cardinal par le comte de Verue. — Étrange proposition du duc. — Sage réponse du cardinal. — Le Roy se rend à Chaumont pour l'attaque du pas de Suze. — Les fortifications du pas de Suze. — Ordre de l'attaque. — Semonce pour avoir passage. — La réponse. — Les Français attaquent le pas de Suse. — Le pas de Suse emporté. — Le haut des montagnes gagné. — Victoire subite où le duc de Savoie fut en péril. — Suze occupé des Français. — Nombre des morts. — Prise de deux forts. — État de l'armée royale. — État de l'armée du duc de Guise. — Le traité commencé entre le Roy et le duc. — Continuation du traité. — Conclusion du traité. — Commencement de l'exécution du traité. — Siège levé. — Cazal ravitaillé. — Confirmation de l'alliance entre France et Savoye. — La princesse Marie arestée prisonière. — Origine de l'intelligence de Monsieur avec le duc de Lorraine. — Le Roy envoie le Père Joseph au duc de Mantoue. — Le Père Joseph rend compte au roi de sa commission. — Casal ravitaillé. — Les princes d'Italie envoient au roi. — Florence y envoie avec adresse. — Gennes y envoie aussi. — En quel état étoit le Milanez. — Oposition aux desseins du Roy et les raisons. — Le cardinal confirme le Roy en son dessein. — Le Roy commença ce voyage. — La mort d'un secrétaire d'État. — Le cardinal achève la conclusion du traité de Suze. — La France arbitre des différends des deux ducs. — Le cardinal se rend à

Privatz. — Siège de Privatz et le quartier de Sa Majesté. — Description de Privatz. — Importance de sa prise. — Ses gentz de guerre. — On gagne les avenues. — Progrès du siège. — Ataque furieuse. — État des assiégés après cette ataque. — Le pillage de Privatz et son incendie. — Richesse de la ville. — Prisonniers et leur punition. — Le fort de Toulon rendu. — Plusieurs villes rendues. — Négociations redoublées pour les afaires du roy. — Un capucin martyrisé. — Progrès des victoires du Roy. — Continuation de ce progrès. — Armée de l'empereur dans l'Italie. — La peine d'esprit que ressentirent le cardinal et le Père Joseph. — Leur résolution. — L'empereur manque de parole. — Continuation de la guerre du Languedoc. — Saint-Ambroise rendu. — Les aproches d'Alez. — Dessein du duc de Rohan. — Situation d'Alez et ses fortifications. — La première ataque. — Dessein découvert du duc de Rohan. — Générosité du cardinal. — Le duc de Rohan rend obéissance au roy. — Castres investi. — Castres rendu au roy. — Le roy ne laisse ébranler aux flateurs sa résolution. — Nismes soumis. — Les fortifications de Nismes. — Le cardinal conseille au Roy son retour à Paris. — Le cardinal en peine s'il resteroit avec l'armée. — Le Roy retourne à Paris. — Les soins du cardinal et du Père Joseph pour s'asseurer des Huguenots. — Les députez de Montauban furent trouver le cardinal. — Montauban demande la ceinture de ses murailles. — Les députés de Montauban s'en retournent sans conclusion. — Le cardinal est reconnu généralissime des armées du Languedoc. — Montauban se soumet à l'obéissance. — Caussade rendue par le sieur de Saint-Michel. — Grande rumeur dans Montauban. — L'entrée du cardinal dans Montauban. — Les corps de la ville le complimentent. — Le consistoire l'envoie saluer. — La messe rétablie à Montauban. — Une seule femme catholique dans Montauban. — Les églises rebâties. — Le 20 d'aoust est heureux à Montauban. — Les raisons qui obligent le cardinal de retourner en court. — Le retour du cardinal à Paris. — On rend de grands honneurs au cardinal partout. — La guerre d'Italie résolue en Espagne. — La guerre d'Italie résolue de l'Empereur. — Ordres pour la guerre d'Italie. — Le cardinal donne avis au roy de ses ordres. — Casal ravitaillé. — Le roy députe pour l'Allemagne. — Instruction pour l'Allemagne. — Utilité des négociations d'Allemagne. — Arrivée du cardinal à Fonteinebelleau. — Le cardinal en peine quelle résolution prendre. — Le cardinal en haute considération. — Les raisons de sa peine. — Il les découvre au Père Joseph. — Le Père Joseph fait prévenir l'esprit du Roy. — Le Roy s'oppose absolument à la retraite du cardinal. — Le Roy commande au cardinal de demeurer à la cour. — L'intérest fait changer les ennemis du cardinal. — Les ennemis du cardinal sont confus. — On tient conseil sur les avis receus des desseins d'Espagne. — Les ordres pour le secours de l'Italie. — Venize prend les armes pour Mantoue. — Commencement de la paix avec l'Angleterre. — La paix arrestée entre France et Angleterre. — Conditions de la paix. — Les capucins de-

mandés pour Angleterre. — Le grand aumosnier pouvoit estre evesque. — La trêve faite entre Pologne et Suède par l'entremise du Roy.

1630

Les princes d'Italie intéressés en la conservation du duc de Mantoue. — — Faux prétexte des Espagnols pour attaquer le duc de Mantoue. — Le duc de Mantoue ne se veut séparer de la France. — Le cardinal se résout de commander l'armée d'Italie. — Le comte de Marcheville retourne en Allemagne. — Instructions pour l'Allemagne. — Le cardinal part de Paris. — L'état où étoit Mantoue. — M. le duc d'Orléans se retire en Loraine. — Le siège levé de Mantoue. — Projet du traité de paix pour l'Italie. — Réponse au précédent projet. — Projet des articles de paix. — Instruction donnée par le Roy au sieur de Léon Bruslard, conseiller d'État et son ambassadeur en Suisse, et au Père Joseph de Paris, capucin, les envoiant à la diète impériale tenue à Ratisbonne au mois de juillet 1630. — Généalogie du Valestin. — Les audiences des ambassadeurs. — Déclaration de l'Empereur aux électeurs pour la diète. — Traité de Ratisbonne. — Préambule. — Article premier. L'union entre l'empereur et le roy. — Art. 2. Les prétentions du duc de Savoie sur le Montferrat. — Art. 3. Des prétentions de la duchesse de Lorraine au Montferrat. — Art. 4. Des prétentions du duc de Guastalle. — Art. 5. La soumission du duc de Mantoue à l'empereur. — Art. 6. De l'investiture. — Art. 7. L'Empereur promet sa protection au duc de Mantoue. — Art. 8. Les actes d'hostilité cesseront, le traité publié. — Art. 9. Après l'investiture donnée au duc de Mantoue, l'Empereur retirera ses troupes d'Italie excepté de Mantoue. — Le Roi d'Espagne retirera ses troupes de Montferrat et du Piémont. — Le Roy de France fera le même du Montferrat, de Savoie et de Piémont, reservé Pignerol, Bricaras, Suze et Veillane. — Et le duc de Savoie du Montferrat, réservé Trin. — Art. 10. Le duc de Mantoue mettra garnison convenable dans ses places de Montferrat. — Art. 11. L'empereur, ayant donné l'investiture, retirera ses troupes de Mantoue. — Et le Roy rendra Pignerol. — Art. 12. L'Empereur quittera les passages de la Valteline et Grisons. — Art. 13. L'Empereur et le Roy donneront des otages pour l'exécution du désarmement et de la restitution des places. — Art. 14. La république de Venise entre dans le traité. — Art. 15. L'empereur demandoit remède aux innovations prétendues dans les Trois Évêchés. — On demanda la démolition de la citadelle de Moyenvic. — Art. 16. Le duc de Lorraine entre dans le traité. — Art. 17. Amnistie générale pour tous ceux qui ont contribué en cette guerre. — Art. 18. S'il y a un traité fait en Italie, cela n'aura aucun effet. — Sur le préambule (puis examen de chaque article). — Projet de traité entre la France et la Bavière. — Division entre la reine mère et le cardinal.

1631

Mazarin arrive en cour de la partdu pape. — Monsieur se retire de la cour. — La reine mère refuse de se trouver au conseil à Compiègne. — Le cardinal se veut retirer. — Grandes cabales dans le royaume. — La reine demeure à Compiègne. — Le Roi projetoit de faire empereur le duc de Bavière. — Traité de France avec Suède. — Retraite de la reine mère à Bruxelles. — Monsieur arive en Loraine. — L'investiture est donnée au duc de Mantoue. — La paix faite en Italie. — Le Roy achète Pignerol. — Pignerol livré au Roy. — Le Roi de Suède envoie visiter Sa Majesté. — Les électeurs catholiques demandent secours à la France. — Le Roi envoie aux Électeurs assurance de secours. — Monsieur s'adresse au Parlement. — Projet de ligue pour la défense de l'Italie. — Projet de ligue pour la défense des Grisons. — L'armée du duc de Rohan causa de l'épouvante.

1632

Le duc de Loraine traite avec le Roy. — Traité entre le Roy et le duc de Loraine. — Article secret entre le Roy et le duc de Loraine. — Articles accordés au duc touchant les salines de Marsal. — Les princes d'Allemagne demandent la protection du Roy. — L'électeur de Trèves a recours au Roy. — Coblentz assiégé. — Le Roy et son conseil en peine. — Quelle fut la résolution. — L'ambassade extraordinaire au Roy de Suède. — Les instructions de l'ambassadeur. — Nouvelles instructions aux ambassadeurs de Suède. — Monsieur irrésolu de sa route. — Articles de la neutralité. — Réponse du Roy aux lettres du roy de Suède. — Le Père Joseph faisoit les instructions. — Hommage extraordinaire rendu au Roy par les électeurs. — La teneur de la dépêche au duc de Bavière. — Les pleintes du Roy de ce que l'on avoit intercepté ses despesches contre la foy publique. — Strasbourg diverti de se donner à Suède. — Instruction pour les princes d'Allemagne. — Le cardinal de Lorraine asseura le Roy de ses services. — La douairière de Loraine morte. — Arrest donné entre trois personnes. — Monsieur à Bruxelles. — Le Roy retourne à Paris. — L'armée du Roy entre dans l'Alemagne. — Nouvelles sollicitations à Strasbourg. — Traité nouveau entre Savoie et Gennes fait en Espagne. — Les desseins d'Espagne continués sur le Mantouan et le Montferrat. — Les raisons qui rendoient le roi de Suède à traiter. — Ambassade extraordinaire de Mantoue. — Autres instructions aux ambassadeurs de Suède. — La réponse de Messieurs de Strasbourg au Roy. — La source des différends entre la France et l'Espagne. — Député de l'empereur au Roy. — Réponse du Roy aux propositions de l'empereur. — Le traité de l'empereur était captieux. — Réponse du Roy aux propositions de l'empereur. — Le duc de Loraine commence de rompre son traité. — Le Roy promet secours au duc de Bavière. — Résolution du duc



de Savoye pour l'échange. — La justification du Roy pour n'avoir entré dans le traité de l'Empereur. — La neutralité empêchée et le mauvais effet qui en suivit. — Suède marche contre Bavière. — Nos ambassadeurs travaillent pour l'archevêque de Trèves. — L'archiduc se plaint des Grisons par artifice. — Monsieur fait des levées à Bruxelles. — Le chancelier et le secretaire de Monsieur chassés. — Les Espagnols veulent surprendre les côtes de France. — Le gouvernement de Provenze ôté au duc de Guize. — Le retour du marquis de Brézé. — Le roi de Suède entre dans la Bavière avec avantage. — La déférence du Roy de Suède à Sa Majesté. — Traité de neutralité entre Suède et France (Dupleix, *Histoire de France*, Traités du Roy avec Suède p. 414). — Articles de neutralité entre le Roi de Suède et l'électeur de Trèves. — La mort du mareschal de Marillac, la cause et les circonstances. — Arrest contre le sieur de Chanteloupe. — Le Roy s'avance en Picardie asseurer sa frontière. — Le duc de la Valette quitte Metz. — Nouvelles assurances de la fidélité du duc de Mantoue. — Divers accomodements par l'entremise du Roy. — Les hauts desseins d'Espagne contre la France. — La mort du Roy de Pologne. — Progrès du roy de Suède. — Traité second du Roy avec le duc de Lorraine. — Réponse à l'empereur. — Instructions pour négocier avec les électeurs catholiques. — Instructions pour les électeurs protestants. — Projets de neutralité entre Suède et l'électeur de Cologne. — Instruction au sieur de Feuquière pour l'Allemagne. — Autre instruction pour le sieur de Saint-Étienne. — Lettre du cardinal au sieur de Belley. — Extrait de la lettre du sieur de Belley au cardinal. — Lettre des religieux au cardinal pour remerciment. — Le jugement du livre *Du Travail*. — Second avis du livre *Du Travail des Moines*. — Arrest du privé conseil contre le livre *Du Travail des Moines*. — L'évesque de Belley promet ne plus écrire. — Pleintes des evesques contre les religieux. — Les evesques s'assemblent pour délibérer contre les Religieux. — Le cardinal s'oppose aux dissensions d'entre les evesques et les religieux. — Nouveaux remuements contre les religieux. — Le nonce s'emploie pour pacifier ce trouble. — Le cardinal de la Rochefoucauld travaille pour acomoder ce différent. — Lettre du cardinal de la Rochefoucauld au Roy. — Le même en écrivit aussi au Père Joseph. — Nouveau moien pour pacifier ce grand tumulte. — Ce que les evesques trouvent à redire aux privilèges des religieux. — L'explication de l'acte que les religieux donnèrent aux évesques. — Ce que le Roy commanda sur tout ce désordre.

1633

Les Espagnols rompent les premiers avec la France. — Baudissen veut servir le Roy avec ses troupes. — Le sieur de Charnacé député pour la Holande. — Traité avec les États d'Holande. — Instruction du sieur de Charnassé. — L'état de la nouvelle colonie de Canada. — Le maréchal

de Toiras remet Casal entre les mains du Roy. — Ce que le mareschal demanda pour récompense. — Soupçon du Roy contre le duc de Mantoue. — Nouvelle assurance au Roy de la fidélité du duc de Mantoue. — Résultat de l'assemblée des protestants. — Nouvelle disposition pour l'emploi de l'armée suédoise. — Le duc de Loraine remue de nouveau. — Le duc de Parme s'ofre au Roy. — Propositions du duc de Parme. — L'evesque de Basle demande la protection du roy. — La retraite à Venise du duc de Rohan. — Lettres interceptées contre le service du Roy. — Instructions pour le sieur de Miré allant en Alemagne. — Instructions pour le sieur de Feuquière. — Nouveau traité du Roy avec Suède. — Ce qu'il doit dire au rhintgrave Otto. — Au chancelier de Suède. — Au duc de Saxe. — A l'électeur de Brandebourg. — Au duc Bernard de Vueimard. — L'ambassadeur d'Espagne entre dans Paris sans avoir donné avis de sa venue. — L'ambassadeur du Roy en Espagne donne advis du susdit ambassadeur. — Les desseins d'Espagne et ses adresses contre la France. — Le cardinal Infant devoit commander l'armée d'Italie et pourquoi. — Nouvelle qualité érigée en faveur des services. — Résident envoyé près l'Empereur. — Les instructions du résident. — Projet d'un nouveau traité avec l'Empereur. — Le Roy prend possession de Chantilly. — La suitte du trouble entre les evesques et les religieux. — Le Roy interpose son auctorité pour la pacification de ce trouble. — Lettre du Roy aux évesques pour cette affaire. — Nouveau dessin des evesques contre les Religieux. — Le cardinal travaille de nouveau pour pacifier ce trouble. — Proposition du cardinal pour cet accommodement. — Les Evêques assemblés reçoivent la proposition du cardinal. — Les Jésuites réveilent cette affaire. — Déclaration de désaveu des P. Jésuites. — Artifice des Jésuites pour gagner les Evesques. — Déclaration des religieux. — Les religieux se reconnurent surpris par l'artifice des Jésuites. — Les religieux retractent l'acte qu'ils avoient donné. — Le Père Joseph consulté sur cette déclaration. — Réponse du Père Joseph sur la déclaration en faveur de son ordre. — Quel étoit le sentiment des capucins. — Les fondements de l'opinion des capucins. — Ce que les supérieurs capucins ordonnèrent à Rome touchant cette affaire. — La déclaration est imprimée et divulguée. — Lettre des Evesques assemblés à tous les Evesques de France. — Le Père Joseph emploie ses amis dans Rome pour acomoder ce diférent. — Nouveau réglement pour la milice. — Sujet de la disgrâce du sieur de Chasteauneuf. — Ses papiers sont saisis. — Union de France et d'Holande contre l'Espagne. — Le projet du traité pour l'union de France et d'Holande. — Le résident de Strasbourg renvoié et ses ordres. — Ambassade extraordinaire à Rome. — L'issue de l'ambassade extraordinaire d'Angleterre en France. — Traité d'union de France et d'Angleterre. — Colonie de Canada renforcée. — L'Espagne continue les desseins contre la France. — Instructions du résident de Mantoue pour négocier à Parme. — Sa Majesté commence l'exécution de ce traité avec Parme. — Les propositions du Roy pour résister aux desseins d'Espagne.

— La duchesse de Chevreuse chassée de la cour. — Suède mécontente du duc de Lorraine. — Le roi envoie au secours de l'électeur de Trèves. — Défiance entre Suède et Saxe. — Artifice de l'Espagne faisant trève avec Holande. — Propositions de France pour remède à ces desseins. — Propositions pour la trève entre l'Espagne et la Hollande. — Les députés d'Espagne et de Holande ne se peuvent adjuster. — Les sentiments du Roy sur les desseins des États. — Instructions au sieur de Charnassé, ambassadeur en Holande. — Le Parlement députe au Roy en faveur de quelques bannis. — L'ordre que le Roy veut qu'on observe pour le recevoir quand il entre au Parlement. — Proposition de Suède à l'assemblée d'Heilbrun. — L'ambassadeur est prié d'entrer dans l'assemblée. — Les résolutions prises dans l'assemblée d'Heilbrun. — Le duc de Bavière est fort empèché. — Les Espagnols veulent atirer dans leurs intérêts le duc de Parme. — Le duc de Parme refuse les solicitations d'Espagne. — Une méprise fait découvrir les desseins d'Espagne. — L'Espagne veut atirer à soi le duc de Florence. — Elle en voulut autant faire du duc de Modène. — Le Roy de la Grande Bretagne informe le Roy des cabales qui étaient dans leurs États. — Le moien que le Roy prend pour découvrir la vérité de cette cabale. — Sa prévoiance pour remédier aux désordres qui en pourroient arriver. — Traité entre la France et l'Angleterre. — Instruction au sieur de Fontenay, ambassadeur. — Le retour de Monsieur proposé. — Nouvelle découverte du dessein d'Espagne contre la France. — Propositions pour le retour de Monsieur. — La réponse aux propositions pour Monsieur. — Les sentiments du Roy touchant le retour de Monsieur. — Le sieur de la Tour va comander à Mantoue et ses ordres. — Traité entre le duc de Parme et la France. — Renouvelement du traité entre France et Suède. — La passion étrange des Espagnols contre la France. — Conditions injurieuses qu'ils proposoient pour la paix. — Leurs desseins dans l'Italie. — Ordre d'Espagne pour la dépense de la guerre de Flandre. — Divers changemens en France. — Le Pape demande secours au Roy. — Les cérémonies à la réception des chevaliers de l'ordre. — Second traité entre la France et Suède ou renouvellement du premier. — Quels étaient les confédérés. — La ratification du traité. — Les conditions d'un traité avec les deux électeurs protestants. — Le cardinal infant passe dans l'Italie. — La source des guerres dans l'Europe. — Le comte duc suit les desseins d'Espagne. — L'aversion entre les deux premiers ministres de France et d'Espagne. — Le Père Joseph donne des ouvertures d'acomodement. — Le Père Joseph dresse les instructions pour la paix. — Instruction pour agir avec l'ambassadeur d'Espagne pour parvenir à la paix. — Le Père Joseph confère avec l'ambassadeur. — Projet de traité pour la paix universelle de la crétienté. — Le Roy asseure les passages dans les Grisons. — Rhimberque pris par les Holandois. — Défaite des troupes ennemies par les armes du Roy. — Ce qui se passa avec le duc de Lorraine. — Instructions des traités du duc de Loraine. — L'issue du voyage du sieur de Guron en Loraine. — La reine mère malade. — Proposition de son

retour et d'acomodement. — La Reyne négligea les ofres de son retour. — Ambassade extraordinaire de Pologne. — Suède se plaint que la France protège la Loraine. — Disposition d'une grande armée dans l'Alsace. — Le Roy se résout d'attaquer la Loraine. — Le traité entre Suède et France doit être signé de plusieurs. — Instruction au sieur de Féquière. — Traité entre le Roy et l'électeur de Trèves. — Le Roy envoie au duc de Virtemberg. — La Compagnie des Indes s'oposoit à la trêve. — Ce que fit en cette rencontre le sieur de Charnassé. — Négociations des sieurs d'Elbène pour le retour de Monsieur. — Le Père Joseph concourt au retour de Monsieur. — Monsieur envoie au Roy les assurances de ses bonnes volontés. — La réponse du Roy aux propositions de Monsieur. — Cet acomodement fut troublé. — Artifice de Puylaurens pour retarder le retour. — Le Roy consent d'estre médiateur entre la Pologne et la Suède. — L'ambassadeur de Gennes ne peut rien conclure. — La réponse que remporta l'ambassadeur de Gennes. — Proposition faite à l'électeur de Saxe. — Réponse de l'électeur de Saxe. — Réplique du sieur de Féquiere et les reparties. — Suspension d'armes entre Saxe et Valestin. — Dessein du duc de Valestin. — Le Valestin fait traiter avec le sieur de Féquière. — Propositions du duc de Valestin. — Le sieur de Féquiere embrasse les ouvertures du duc de Valestin. — Réponse aux propositions du Valestin. — Ce qu'on pensoit des desseins du Valestin. — Instructions pour l'afaire du Valestin. — Le sieur de Féquière plénipotentiaire pour traiter avec le Valestin. — Forme du plein pouvoir. — L'Etat des afaires d'Italie. — Instructions d'Espagne pour l'Italie. — Les princes examinent les propositions de France et d'Espagne. — Le duc de Parme traite avec la France. — Traité entre la France et le duc de Parme. — Les bonnes résolutions du grand duc. — Le duc de Modène quitte le parti d'Espagne. — Le Piémont confirmé par la France contre l'Espagne. — Défaite des Impériaux et la prise d'Hamelein. — Le duc de Lorraine offence le Roy. — La duché de Bar relève de France. — Instructions au chancelier de Suède pour confirmer le Valestin. — Articles de projet avec le duc de Fritland. — Autre instruction au même pour le marquis de Brandebourg. — Réponse d'Espagne au projet de paix. — L'Espagne estoit éloignée d'un acomodement. — L'ambiguité d'Espagne est découverte. — Défaite des Lorains. — Le Roy fait bloquer Nancy. — Le Roy maintient les catholiques dans l'Allemagne. — Instructions pour le sieur de Feuquière pour demander Philisbourg. — Le cardinal de Loraine vient trouver le Roy. — Circonstances considérables du prétendu mariage de Monsieur. — Nancy bloqué par l'armée du Roy. — La princesse Marguerite se sauve déguisée. — Parlement de Metz érigé. — Étrange procédé de la princesse de Mantoue. — Résolution de cette princesse. — Instruction au sieur de la Tour pour travailler en ceste mauvaise rencontre. — Lettres du Roy au duc de Mantoue. — Lettres du Roy à la princesse. — Le Roy écrit à l'infante Marguerite. — Ordre sur ce fait au sieur de la Tuillerie. — L'issue de la négociation du sieur de Féquiere avec l'élec-



teur de Brandebourg. — La mauvaise réception que le duc de Saxe fit à l'ambassadeur de France. — L'audience que le duc de Saxe donna au sieur de Féquiere. — Le fils du Roy de Dannemark épouse la fille du duc de Saxe. — Le duc Bernard de Veimar se veut donner au Roy. — Le Roy tâche de conserver le duc de Bavière. — Le Roy prend Nancy. — Traité du Roy avec le duc de Loraine. — Inconstance du duc à sa dernière résolution. — L'ouverte infraction du traité de Monçon par l'Espagne. — L'infante de Savoie se retire. — Étranges desseins d'Espagne. — Constance assiégé. — Le cardinal Antoine Barberin protecteur de France. — Le maréchal de Toiras se retire en Italie. — Les ecclésiastiques soutenus en considération du Roy. — L'afaire du Valestin est difficile à traiter. — Les Suédois jaloux de Philisbourg. — L'électeur de Cologne demande la protection du Roy. — Projet de neutralité entre l'archevêque de Cologne et la Suède. — Traité entre le Roy et l'électeur de Cologne. — Les ordres particuliers de l'ambassadeur extraordinaire du Roy à Rome. — Les Espagnols offencent le Pape. — Le Roy offre au Pape sa médiation. — Projet de ligue entre les princes d'Italie. — Instruction du duc de Créqui pour traiter cette ligue. — Projet de ligue défensive entre les princes d'Italie. — Articles des projets. — Trois importantes afaires d'Allemagne. — Monsieur offre de quitter la princesse de Loraine. — L'abbé d'Elbene va trouver Monsieur de la part du Roy. — Ce que le Roy promit à Monsieur. — Ce que Monsieur promit au Roy. — Ce que le Roy promit au sieur de Puylaurens. — Ce que le sieur de Puylaurens promit au Roy. — Le Roy promit cent mil escuz à Monsieur. — L'Etat que le Roy donna pour la conservation de Nancy. — Instructions pour l'acomodement de Monsieur. — Députés de l'assemblée de Francfort au Roy. — Le Roy choisi pour médiateur de la paix générale. — Le roi procure l'acomodement du duc de Loraine et du comte de Nassau. — Instruction au sieur de Miré. — Le duc de Rohan travaille pour acommoder les Grisons et le mareschal Horn. — Evenement du siège de Constance. — Armées près Brissac. — Le blocus de Brissac levé. — Prévoiance du cardinal contre les desseins des ennemis. — Grande activité du cardinal pour les afaires. — Le cardinal écrivit au duc de Lorraine. — Instructions au sieur de Canois. — Le Roy se résoud à la défence de Monbéliard. — La négociation de l'abbé d'Elbene inutile. — Aparence nouvelle d'un acommodement. — La réponse du Roy et l'issue. — La tresve rompue en Allemagne. — Le chancelier de Suède tâche de s'oposer au Valestein. — Division arrivée à Bourdeaux. — Le duc de Lorraine veut venir en court. — Le cardinal de Lorraine vient à la cour. — Le chevalier de Jars reçoit sa grâce sur l'échafaud. — La tresve rompue entre l'Espagne et Holande. — Le duc de Loraine change de résolution. — Incertitude du duc de Lorraine pour sa retraite. — Le duc de Lorraine lève des troupes et l'Espagne se joint à ses mauvais desseins contre la France. — État des afaires des ennemis de France en Alemagne. — Instruction pour l'Alemagne. — Ratisbonne pris par Veimar et autres villes. —

L'armée de Féria et d'Aldringuer ruinée par Horn. — Mort de l'infante d'Espagne à Brusselles. — Le Roy avoit dessein sur Philisbourg. — La marche de l'armée d'Espagne. — Les ordres du Roy pour oposer à cette marche. — Le cardinal de Lorraine s'en retourne à Nancy fort satisfait. — Retour du sieur de Féquiere en Alemagne. — Le nonce Bichy cardinal.

1634

L'absence de Monsieur importante. — Les propositions de Monsieur. — Avis donnés à Monsieur. — Le Roy fait parler au duc de Lorraine pour cette rupture. — Instruction pour cet effet au comte de Brassac. — La ferme résolution du Roy de poursuivre la rupture du mariage. — Plaintes du pape sur ce sujet. — Le Roy peut premièrement commencer au Parlement. — Le Roy désire Philisbourg et les obstacles. — Le Roy demande justice au Parlement contre le duc de Loraine. — Chavignac confesse son mauvais dessein contre le cardinal. — La Reine mère envoie au Père Joseph capucin. — Réponse du Roy à la reine sa mère. — Instruction au duc de Rohan pour les Grisons. — Instruction pour les Vénitiens. — Projet de ligue défensive entre tous les princes d'Italie. — Explication du deuxième article. — Instructions pour la ligue des Grisons. — Projet de ligue pour les Grisons. — Instruction pour parler aux Vénitiens. — Instruction pour agir à Mantoue. — Instruction pour agir près le duc de Parme. — Instruction pour agir auprès du duc de Modène. — Instruction pour agir avec le duc de Florence. — Instruction au sieur de la Tuillerie. — Instruction au comte de Nouailles, ambassadeur à Rome. — Le Roy met ordre pour les Corsaires d'Arger. — Le dessein sur Philisbourg. — On veut traiter pour Haguenau. — La commission du duc d'Épernon. — Émotion des réguliers. — Mauvais effet de ces livres. — Les religieux s'adressent au conseil. — Les livres sont examinés et censurés. — Advis doctrinal sur les trois livres susditz. — Le Père Joseph travaille pour gagner ce prélat. — L'évesque de Belley sort de Paris. — Lettre de l'évesque de Belley au Père Joseph. — Réponse du Père Joseph. — Les réguliers attaqués de nouveau par l'archevêque de Rouen. — Substance de la requeste des réguliers présentée à M. le Chancelier. — Réponse du conseil à cette requeste. — Les religieux recourent au cardinal. — Propositions proposées contre les religieux. — Lettre du cardinal de Richelieu à l'archevêque de Rouen. — Réponse de l'archevesque à la lettre du cardinal. — Résident de l'empereur. — Philisbourg rendu aux Suédois. — Monsieur refuse une déclaration aux Espagnols. — Le duc de Lorraine quite ses États. — Brandebourg demande la protection de la France. — Il agit avec la France sincèrement. — On creind que le Roy ayt Philisbourg. — Le Valestin recherche le Roy. — La réponse du comte de Fiquiere au comte de Quinsquy. — Instruction du duc de Créquy ambassadeur pour l'afaire de Monsieur. — Messieurs de Narbonne, d'Arles, sufragant de Tours, Limoges, Saint-Malo, d'Uzès, de Chartres, de Saint-



Flour. — Réponse du Roy au cardinal de Lorraine. — Froideur du Roy avec le cardinal. — Différend entre la Reine mère et Monsieur. — La dame du Fargis dame d'honneur de la princesse Marguerite. — Dessein de l'empereur et d'Espagne. — La mort du duc de Féria. — Le Roy prétend avoir Haguenau. — Haguenau rendu au Roy. — Instruction pour le sieur de Féquiere. — Projet d'un traité avec le duc de Friedland. — Intérêts du Roy qui doivent estre compris dans une paix générale. — Quelques considérations sur les deux susditz projets. — Lettre du Roy au Valestin. — Lettre du Roy au comte de Quinsquy entremetteur. — Instruction générale au comte de Féquiere pour toute l'Allemagne. — Pouvoir du sieur de Féquiere. — Instruction au même pour Saxe. — Instruction pour Brandebourg. — Instruction pour plusieurs princes. — Instruction pour le Chancelier de Suède. — Instruction pour Philisbourg. — Pouvoir de traiter et signer la paix. — Pouvoir de traiter des neutralités. — L'intérest de l'électeur de Cologne. — Les instances pour la religion catholique. — Touchant Montbelliard. — Instruction pour Bougkenon. — Valteline. — Avis pour le Valestin. — Instruction au baron de Rorthé pour Brandebourg. — État présent de la chrestienté. — Conférence avec l'Espagne pour une paix. — Projet pour la paix entre les deux couronnes. — Haguenau rendu au Roy. — Réponse du cardinal de Lorraine sur les demandes du Roy. — Nouvel ordre au mareschal de la Force. — Parole d'acommodement d'entre la Reine mère et le Roy. — Proposition des États pour un traité avec le Roy. — Réponse du Roy aux propositions des États. — Instruction pour ces deux premiers articles. — Instruction au sieur de Charnassé sur ce sujet. — Intérêts du Roy avec l'Espagne. — Instruction au sieur de Charnassé. — Ce qui empêche Monsieur de retourner en France. — Les ordres d'Espagne pour la Flandre. — Mariage du cardinal de Loraine avec sa cousine. — Le cardinal est pris avec la princesse et mené à Nancy. — La princesse Marguerite refuse une lettre. — Réponse du Roy aux demandes de Monsieur. — L'état où le sieur de Féquiere trouva le landgrave de Cassel. — Monsieur renouvelle son mariage. — Instruction au sieur de la Grange aux Ormes. — Le sieur de Féquiere envoie traiter avec le Valestin. — Le Valestin assassiné. — Instruction du président Vialard ambassadeur aux Suisses. — La princesse de Phalsbourg. — Le cardinal Bichy reçoit le bonnet. — Madame de Guise se retire. — Les Suisses recourent au Roy. — Résultat de ce que le duc de Créquy a négocié à Rome. — Réponse du pape. — Réplique du duc. — Repartie du pape. — Réponse du duc. — Le pape repart. — Le duc réplique. — Le pape adoucy. — Le duc de Créquy visite les cardinaux nepveux. — Conférence du duc avec le cardinal Barberin. — Sujet de refroidissement du cardinal Barberin. — Venize refuse de faire ligue avec le Roy. — Défaite des Impériaux en Loraine. — Dessein sur Brissac. — Dessein sur la vie du Roy et du cardinal duc. — Arrest contre le mariage de Monsieur. — Honteuse retraite des Espagnols. — Le comte de Nassau se défie de la France. — Le duc des Deux Ponts

ami de la France. — Dessein ambitieux d'Oxenstiern. — L'Espagne arme de tous côtés. — Dessein de s'emparer de Lure. — Nouvelle instruction au sieur de Féquiere. — Oxenstiern directeur. — L'électeur de Brandebourg. — Pour Saxe. — Avis pour ce qui regarde le Dannemarc. — Pour le duc de Bavière. — Pour Cologne. — Moiens d'un acommodement général. — Instruction au sieur de la Grange. — L'évesque de Basle en la protection du Roy. — Lure suprise par le Roy. — Instructions pour Trêves. — Les ofres au cardinal duc de l'électeur de Trêves. — Évasion du cardinal de Loraine. — Nouvelles propositions pour l'acommodement de Monsieur. — Propositions du duc de Parme au Roy. — Exécution d'un magicien. — Évasion du prince Thomas. — Arrest du prince d'Espinoi et autres. — Dessein d'Espagne découvert. — Propositions du chancelier de Suède faites à l'assemblée de Francfort. — Avis du sieur de Féquiere au Roy. — Divers événements d'Espagne. — Traité entre le Roy et Monsieur, son frère. — Explication du second article. — Promesse qui doit estre signée du Roy, et contresignée Bouthiller. — Procuration que Monsieur devait signer en présence de notaires. — Déclaration de Monsieur qui devait être signée de sa main, contresignée de son secrétaire. — Promesse du Roy au sieur de Puylaurens qui devoit estre signée de Sa Majesté et contresignée Bouthillier. — Instruction pour la paix. — Autre instruction au méme. — Mouzon et le Liège protégés du Roy. — Dessein sur Brissac. — Plusieurs faits particuliers de Flandres. — Explication pour la coadjutorerie de Spire. — Ce qui se passa à Rome pour la comprotection de France. — Le pape commanda à ses nepveux de quitter les protections du royaume. — Le cardinal Antoine se veut demettre de la comprotection. — Le duc de Créquy refuse sa démission. — Réponse du cardinal Antoine et son affection à la France. — Réplique des ambassadeurs. — Le pape refusa l'audience au duc de Créquy. — Conférence du duc avec le cardinal Barberin. — Les intérêts du pape en ceste affaire. — Le prince d'Espinoy se sauva de France. — Réponse de Monsieur aux ofres prédites du Roy. — La malice de la princesse de Salzbourg. — Chavignac exécuté. — Rupture entre la Reine mère et Monsieur. — La bonté du Roy pour Monsieur son frère. — La possession de Loudun. — Traité entre le Roy et messieurs des États. — Les interetz du Roy avec l'Espagne. — Rethel pris. — Résolution de s'oposer à l'Espagne. — Venise refuse d'entrer dans la ligue du Roy et les autres princes la reçoivent. — Générosité d'un fidèle serviteur. — Traité entre Monsieur et le marquis d'Aytona. — Depesche pour l'Espagne. — Réponse sur le refus de la comprotection. — Négociations du sieur d'Elbène auprès de Monsieur, frère du Roy à Brusselles. — Le sieur d'Elbène parle à Monsieur. — La réponse de Monsieur. — Instruction au sieur de Féquiere pour l'assemblée de Francfort. — Divers événements des armées d'Alemagne. — Le duc de Rohan révoqué. — Résolution prise de se défendre contre les Espagnols par une paix. — État du Roy pour sa défence. — Continuation de la mésintelligence entre la Reine mère et Monsieur. — Ordre d'Espagne pour ataquer la France. —



Les présents du Roy au cardinal Antoine. — Grande exécution des amis de Fritland. — Nouvelles instructions au sieur de Féquiere, ambassadeur. — Instructions pour négocier près l'empereur. — Projet de paix. — Lettre du Roy au sieur de Charbonnière. — Pouvoir de traiter au comte de Baraut. — Instruction au comte susdit. — Considérations du conseil sur l'état des afaires. — Le prince de Monaco demande la protection de la France. — Résolution de se mettre en état pour se défendre des Espagnols. — Madame de Loraine fait une proteste en partant de Nancy. — Succès de la négociation du sieur de Féquiere à l'assemblée. — Les instructions pour Angleterre. — Instructions pour Dannemarc, Suède et Pologne. — Instruction au même pour Suède. — Instruction au même pour Pologne. — Ordres du Roy pour la seureté du royaume. — Depesche d'Espagne interceptée. — L'ambassadeur de France chassé de Constantinople. — Courrier d'Holande arêté par Ayetone. — Réponse du pape sur la comprotection de France. — Monsieur dans l'armée de Flandres pour l'Espagne. — Le cardinal Infant sort d'Italie. — Instruction pour Savoye. — Instructions au sieur de Sabran pour Thurin. — Instructions au même pour Gênes. — Instructions au même pour Parme. — Instructions au même pour Mantoue. — L'afection pour la France du cardinal Antoine. — Les ordres d'Espagne découverts. — Le duc de Loraine ajdourné pour comparoître. — Le cardinal Infant sort d'Italie. — Dessein inutile du marquis d'Ayetone. — Dessein du prince d'Aurenge inutile. — Préparatifs de l'armée pour Monsieur. — Dessein du Roy en Flandres. — Instruction au sieur du Bois. — Éclaircissement de l'afaire de Constantinople. — Dessein de ligue des Espagnols avec l'Anglois contre la France. — Afaires d'Alemagne. — Traité du Roy avec les États. — L'ordre de Saint-Benoist réformé réuni en une congrégation. — Instruction au sieur de Féquiere. — Le Père Chanteloupe effigié. — M. de Guize reçoit l'ordre de se retirer. — Résultat de la négociation de Flandre avec les princes. — Desseins contre la France. — Résolution de s'y oposer. — Nouvelles d'Espagne. — L'État des afaires d'Alemagne. — Depesche du marquis d'Ayetone interceptée. — Instruction au sieur de Féquiere. — Avis du sieur de Féquiere au Roy. — Traité pour le despost de Philipsbourg. — Article secret. — Avis sur cela du sieur de Féquiere au Roy. — Le mareschal de la Force conduit une armée en Allemagne. — Le Liège refuse des levées au Roy. — Acommodement du duc d'Épernon avec l'archevesque de Bourdeaulx. — Instruction au sieur de Féquiere pour l'Angleterre. — Projet de traité entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre et États des Provinces Unies. — 7200 hommes défaits par les Espagnols. — Grande discussion par le cardinal sur l'état des afaires présentes. — Le Père Joseph étoit le plus confident du cardinal. — Résolution du conseil précédent. — Instruction du Roy au sieur de Féquiere. — Projet pour la ligue du Roy avec les confédérés. — Surprise d'un Espagnol déguisé. — La perte de l'armée confédérée. — L'électeur de Saxe veut quitter le parti protestant. — Instruction pour le duc de Neubourg au sieur de Beaure-

gard. — Monsieur renouvelle le traité pour son retour. — L'état de l'Alemagne après la victoire de Nordlinguen. — Confirmation de ces nouvelles. — État de l'armée impériale d'Alemagne et son dessein. — Propositions du nonce pour la paix. — Conférence du sieur de Baraut en Espagne avec le comte duc sur des propositions de paix. — Philipsbourg déposé entre les mains du Roy. — Consultation sur le mariage de Monsieur. — Traité entre le Roy et Monsieur, son frère. — Ambassadeurs d'Alemagne pour avoir du secours. — Traité arresté avec les ambassadeurs d'Holande. — L'état des armées d'Alemagne. — Négociations avec le duc de Saxe. — Traité entre le Roy et les confédérés d'Heilbron. — Grande discussion si on romproit avec la maison d'Autriche. — La rupture est résolue. — Marquis d'Ayetone donne advis en Espagne de la sortie de Monsieur. — Instruction au sieur de Féquiere. — Mareschal de Brezé en Alemagne. — Le duc de Rohan en Loraine. — Conférence pour l'éclaircissement de la nullité du mariage prétendu de Monsieur. — Discours contre la validité du mariage prétendu de Monsieur. — Première preuve. — Seconde preuve. — Troisième preuve. — Quatrième preuve. — Le cardinal Infaut à Brusselles. — Nouvelles d'Espagne. — Desseins de l'empereur. — Nouveau traité entre l'empereur et l'Espagne. — L'armée navale d'Espagne dissipée. — L'abbé d'Elbène va vers Monsieur. — Le sieur Mazarin, nonce extraordinaire. — Puylaurens se rendit aussitôt à Paris. — Manheim se donne au Roy. — Instruction au sieur de Féquiere sur la rupture. — Depesche du cardinal Infant au Roy catholique. — Trois noces à Paris. — Résultats de la négociation du sieur d'Avaux. — Heidelberg secouru. — Ambassade des Suisses au Roy. — Instruction au sieur de Féquiere. — Le siège d'Heidelberg levé. — Nouvelle consultation sur la rupture du mariage prétendu de Monsieur. — L'Empereur écrit au Roy. — Heidelberg assiégé pour la seconde fois. — Issue de l'assemblée de Vorms. — Le siège levé pour la deuxième fois d'Heidelberg. — L'armée impériale repoussée. — Nouveau traité entre l'Empereur et l'Espagne. — Ligue secrète entre l'Empereur et le Roy d'Espagne.

1635

Origine des Illuminés. — Progrès de la secte des Illuminés. — Elle fut découverte au Père Joseph Capucin. — Les suppostz de cette secte arrestez. — Le Roy veut qu'on s'opose à ce mal. — Les sectaires sont ataqués. — Les poursuites renouvelées. — Un commissaire à Amiens. — Plusieurs des Illuminés. — Extrait des informations. — Opinions des Illuminés. — Ce que pratiquoient les Illuminés dont ils ont été convaincus. — Étrange opinion de sœur Magdelaine. — Dessein des Espagnols rompu. — Le traité d'avec les États en espérance. — L'issue de l'assemblée de Vorms. — Extrait du traité entre l'Empereur et le duc de Saxe. — Le duc de Weimar avec son armée passe le Rhin. — L'état des troupes en Alemagne. — Courrier en Angleterre. — Traité entre le Roy et celui



d'Angleterre et les Provinces-Unies ou Païs bas. — Décret pour la résidence des évesques. — Comprotection de France refusée. — Préparatifs à Naples pour Milan. — Le Roy envoie quérir Monsieur. — État des afaires d'Alemagne. — Depesche aux généraux en Allemagne. — Instruction au sieur de la Grange. — Ordre pour se saisir de la Valteline. — Les isles d'Hières fortifiées. — Les ordres d'Espagne pour ataquer la France. — Du Pont de Courlay, général des galères. — Instructions au baron de Rorthé. — Instruction pour Brandebourg. — Instances des nonces pour la paix générale. — Le cardinal acomode un diférend du comte de Soissons avec sa mère. — Les ofres que l'on fit aux princes de Flandres. — Philisbourg surpris. — Instructions au sieur de Féquiere. — Pour Oxenstiern. — Pour Saxe. — Pour le duc de Veimard. — Pour Hesse. — Pour Hanau. — Projet de traité avec les princes et villes du Rhin. — Pour Vurtenberg. — Pour l'assemblée. — Mort de la duchesse de Bavière. — Négociation à Parme. — Ligue d'Italie. — Les Espagnols en veulent à Parme. — Traité de ligue entre la France et les États. — Partage du Roy. — Partage des sieurs les États. — Vanité du duc Charles. — Le duc Charles veut passer en Loraine. — Galas prend Spire et Magdebourg. — Galas défait deux compagnies françaises. — La prise de Puylaurens. — Raisons de son emprisonnement. — Le mareschal de Chastillon commande une armée. — Ligue pour ataquer le Milanez. — État de nostre armée en Alemagne. — Ambassadeur en Suisse. — Ordres pour l'armée d'Alemagne. — Le prince de Monaco demande la protection du Roy. — Traité du Roy avec le prince de Monaco. — Le moien pour l'exécution. — Le sieur Bouthillier chancelier de Monsieur. — Desseins d'Espagne contre la France découverts. — La négociation du sieur d'Avaux en Danemark. — Sa négociation en Suède. — Le duc Charles quitte l'Alsace. — Action généreuse des François. — Ambassadeur de Suède. — Le sieur de Charnacé renvoié en Hollande. — Instruction au sieur de Charnacé. — Le duc de Rohan ataqué par les Impériaux. — Nostre armée logée en ses quartiers. — Le duc de Rohan part pour la Valteline. — Réflections sur l'état des afaires du Roy en mars. — Les ordres pour commencer la guerre tout de bon. — État présent de la maison d'Autriche. — La source des mauvais succès de nos afaires. — Progrès de la maison d'Autriche. — État de l'armée d'Allemagne. — Ordres sur cet État de l'armée. — Ordre au sieur de Féquière. — Ambassade extraordinaire en Italie. — Instruction au susdit. — Instruction pour le grand duc. — Pour Gênes. — Le pape. — Les Suisses. — Et la cour de Savoye. — Addition. — Projet de ligue. — Conditions entre le Roy et le duc de Savoye. — Marquis de Senneterre, ambassadeur en Angleterre. — Instruction pour l'Angleterre. — Propositions d'Angleterre. — Réponse aux propositions d'Angleterre. — Erlach emploié en Allemagne. — État de l'armée d'Allemagne. — Résolution des confédérés d'Allemagne. — L'état du landgrave de Hesse. — Desseins des Impériaux. — Cardinal de la Valette et le duc son frère gouverneurs. — Retour des ambassadeurs suisses. — Dessein du duc de Rohan sur la

Valteline. — Siège de Spire. — On fortifie la frontière. — Ordres du Roy pour son armée d'Alemagne. — Ordres au sieur de Féquieres. — Disposition du prince d'Aurenge pour les intérêts de la France. — État des troupes du Roy. — Sirque rendue aux Lorains. — L'embarquement pour Canadas et Maroque. — Ordre de Saint-Bernard se soumet à la réforme. — Continuation du siège de Spire. — Reddition de Spire. — Oxenstiern vient en France. — Préparatifs pour l'armée. — Trèves surpris. — Plusieurs desseins d'Espagne éventés. — Ordres pour les frontières. — Afaires d'Angleterre. — Les nonces travaillent pour empescher la rupture. — Les Espagnols traversent la paix. — Entreprise sur Nancy découverte. — Cabale découverte pour faire sortir Monsieur de France. — Les ordres du Roy pour son dessein de Flandre. — Conclusion de l'assemblée de Vorms. — Avis du sieur de Féquiere touchant le chancelier de Suède. — La Valteline occupée par les troupes du Roy. — Ordres du Roy en partant pour ses armées. — État de l'armée d'Allemagne. — Le chancelier de Suède Oxenstiern en France. — Négociations du chancelier. — Nouveau traité entre la France et Suède. — Le voyage de Monsieur à Nantes. — Le voyage du Roy à Péronne. — Sa Majesté fait office de cardinal infant pour M. de Trèves. — Ordres au sieur de Féquieres. — L'ambassadeur d'Espagne se retire de la cour sans congé. — Nouvelles de Rome. — Marche de l'armée du Roy. — Le Roy protège ceux qui ont recours à luy. — La guerre est déclarée. — Le roi demeure à Chateauthierry. — Affaires d'Angleterre. — La négociation des Espagnols avec l'empereur. — Depesche au duc de Parme. — Demandes du duc de Savoie. — Vieuxpont aresté. — L'inquiétude du duc de Saxe. — Armée navale d'Espagne. — Ordres nouveaux d'Espagne. — Nouvelles de Flandre. — Manifestes publiés. — Propositions d'Espagne. — Afaires d'Angleterre. — La Reine mère veut passer en Angleterre. — Avantages de nos armées en Allemagne. — Jonction des armées de France et des États. — État de la Valteline. — Résolution du clergé touchant le mariage de Monsieur. — Nouvelle armée du Roy en Picardie. — Le passage du Rhin et l'armée impériale. — Dessein d'Espagne sur la Mirandole. — Les Impériaux dans le Tirol. — Paix de Saxe. — Instructions au sieur d'Avaux. — Veimard demande secours. — Puylaurens mort. — Secours accordé au duc Bernard. — Les afaires de France en mauvaise posture. — L'état des afaires en la Valteline. — L'état des afaires d'Alemagne. — Neubourg obtient neutralité. — On tâche de gagner des troupes. — Le duc Bernard réitère sa demande pour un secours. — Victoire des François en la Valteline. — Réflection du cardinal sur l'état présent des afaires. — Les nonces travaillent pour la paix. — Solicitation pour l'achèvement du traité de Savoye. — Le traité avec la Savoye pour l'ataque du Milanez. — Article secret. — Les ordres pour l'Allemagne. — La France ne veut rompre avec Angleterre. — L'état de l'armée en Flandre. — La constance du duc de Parme en l'union avec la France. — Issue de la négociation du sieur d'Avaux en Suède. — Le comte de Soissons commande l'arrière



ban. — Dessein du cardinal de la Valette. — Strasbourg branle pour faire la paix. — Colmar en la protection du Roy. — Ordres pour la Flandre. — Les Impériaux chassés de la Valteline. — Nouvelle armée navale d'Espagne. — Le cardinal de la Valette pousse Galas. — Ordre pour le siège de Sirk. — Ordre pour la Suisse. — Continuation du traité de paix. — Instructions au sieur d'Avaux. — Les nonces à Vienne travaillent aussi à la paix. — Progrès de nos troupes en Alemagne. — Le Roy garenti du tonnerre. — La tresve entre Suède et Pologne arestée. — Difficulté de l'assemblée du clergé à qui appartient de nommer des députez. — L'état de la ligue d'Italie. — Mauvais état des armées d'Alemagne. — Ambassadeurs extraordinaires en Saxe. — Ce qui se passa en Lorraine. — État de la ligue d'Italie. — La jonction de l'armée de Parme avec celle de France. — Le résident du Roy arresté en Espagne. — Tresve de Pologne et Suède. — Combats des François en Alemagne et leur retraite. — Afaires de la Loraine. — Les sentiments du marquis de Brandebourg sur la paix de Saxe. — Les sentiments d'Oxenstiern sur les afaires présentes. — Ligue pour la paix. — Ordres nouveaux au marquis de Saint-Chaumont. — Ordre au sieur d'Avaux en Pologne. — Le pape menace le duc de Parme. — Instruction au cardinal de Lyon. — Instruction à l'évesque de Montpellier pour Rome. — État de la ligue d'Italie. — Nouveau traité avec le duc Bernard. — Ordre à l'armée de Loraine. — Mauvais état du siège de Valence. — Traité du Roy avec le duc Bernard de Veimard. — Le peu de progrès de nos troupes. — Soupçon contre le prince d'Aurenge. — Tresve entre Pologne et Suède arestée. — Dispute pour la préséance entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre. — Brandebourg dans le traité de Saxe. — Commencement de la guerre entre Suède et Saxe. — Siège de Valence levé. — Le mareschal a pouvoir de traiter la paix. — État de l'armée impériale. — Défaite des Impériaux en la Valteline. — Instruction pour Hesse. — Quartier des Croates enlevé. — Gassion se donne au service du Roy. — Les Holandois traitent sans le Roy. — Nouveau combat contre les Espagnols en la Valteline. — Fidélité du duc de Rohan. — Étranges propositions d'Holande pour la paix. — Depesche d'Espagne interceptée. — On travaila pour atirer le duc Charles. — État des afaires de la basse Saxe. — Moiens de paix entre les deux couronnes inutile. — Dessein du duc de Savoye. — Le cardinal abbé de Cisteaux et de Prémontré. — Entreprise sur Trèves. — Ordre au sieur d'Avaux pour Pologne.

1636

Le sieur Mazarin révoqué. — Les Holandois veulent traiter. — État des armées. — La paix faite entre la France et Maroque. — Afaires de Pologne. — Etat de la basse Saxe. — Mareschal d'Estrées, ambassadeur extraordinaire à Rome. — Oposition à Rome au voyage du mareschal. — État des troupes d'Italie. — Les troupes de Veimard. — Ordres au

marquis de Saint-Chaumont. — Les places d'Alemagne sont munies. — Les Espagnols ataquent l'État de Parme. — Afaires de France. — L'empereur avoit inclination à la paix. — Les États du duc de Parme en mauvais état. — Afaires d'Alemagne. — Les députés de l'assemblée pour la paix. — Monsieur mécontent. — Le mareschal de Toiras lieutenant du duc de Savoye. — Réponse d'Angleterre à nos demandes. — Le diférent du duc de Créquy accommodé. — Ordres pour la campagne prochaine en Alemagne. — Le dégât que faisoit le duc de Rohan. — Le langrave de Hesse traite avec le Roy. — Nouveau traité de Suède. — Afaires de Rome. — Marche de l'armée de la ligue d'Italie. — L'Empereur fait retirer le résident françois. — La Franche Comté ataquée. — Le roi envoie à l'électeur de Trèves. — État du Liège. — Le secours de Coblentz. — Instructions pour la paix générale à Rome. — Instructions au marquis de Saint-Chamont. — Dessein pour l'armée du cardinal de la Valette. — Pour l'armée de Veimard. — Ambassadeur d'Angleterre. — Le duc de Loraine poursuit son acomodement. — État de l'armée d'Italie. — L'armée du Roy dans l'Alsace. — Le Liège ataqué. — Les Suisses s'interposent pour la Franche Comté. — Le siège levé de devant la ville de Liège. — Les frontières garnies. — La prise de Saverne. — Le traité fait avec le langrave de Hesse. — Cologne acordée pour l'assemblée. — État de l'armée de la ligue. — Diversion par Holande. — Un comte de Flandre se donne au Roy. — Nouveau dessein pour repousser l'ennemi de la Picardie. — Conditions du duc Charles pour son acomodement. — Le cardinal de Lyon député pour l'assemblée générale. — Le voyage du Roy en Picardie. — État de la ligue d'Italie. — On ne fit rien en Provence. — Gênes refusa au Roy ses ports. — Le langrave demande secours. — Gravelines veut traiter. — Dessein sur les Polonois. — La cour en mauvais état. — Le duc de Parme cité à Rome. — Le duc Doria cité à Rome. — Marche de l'armée du cardinal de la Valette. — Neutralité entre Suède et Dannemarc. — Ordre pour le secours d'Huberstein. — Pour les passeports des députés. — L'armée navale inutile. — État des terres de Parme. — Galas en Bourgogne. — Excuses frivoles du prince d'Aurenge et des États. — Diète de Ratisbonne. — Rétablissement des ordinaires. — Le cardinal de Savoye quitte la France pour l'Espagne. — Saint-Jean de Lausne assiégé. — Passeports. — Monsieur se retire et le comte de Soissons. — L'armée navale ne fait rien. — Retraite de Galas hors la Bourgogne. — Le pape recherche la France. — Dessein de la diette de Ratisbonne. — Le roi veut la paix. — Instruction au sieur de Saint-Chaumont. — Instructions au sieur de Rorthé pour Pologne. — On solicite pour le secours d'Erbestein. — L'armée navale inutile. — Le Roy n'est pas servi en Italie.

1637

Acommodement de Monsieur avec Sa Majesté. — Passeports pour les deputez. — Secours pour Parme. — On lui procure une neutralité. —

Autres instructions au mareschal d'Estrées. — Projet de ligue avec l'Angleterre. — État des afaires dans l'Alemagne. — Élection du roi des Romains. — Préparatifs d'Espagne. — État de la France. — Le marquis de Saint-Chaumont député pour l'assemblée générale. — L'état des afaires dans l'Alemagne. — Acomodement du duc de Parme avec l'Espagne. — Le marquis de Saint-Chaumond nommé du Roy pour l'assemblée. — On solicite les Suédois d'envoier à l'assemblée. — Le comte de Soissons traite avec l'Espagne. — Monsieur frère du Roy en cour. — Passeports de l'empereur. — Ordres pour les armées. — Sabionnette rendue aux Espagnols. — États des Grisons révoltés. — Les Isles sont reprises. — Préparatifs pour le duc de Weimard. — Le sieur d'Avaux délégué. — Rétablissement des ordinaires. — L'on sonde les desseins du prince d'Orange. — Herbrestein secouru. — Résolution pour l'emploi des armées. — Dessein du prince d'Orange. — Le pape malade. — Armée d'Italie. — Afaire des Grisons. — Armée du cardinal de la Valette. — Deux autres armées. — Le dessein sur Dunkerque découvert. — Les Suédois font bonne guerre. — Le Roy de Pologne pour l'empereur. — Desseins d'Espagne contre la France. — Convalescence du pape. — Espagnols dans le Montferrat et Piémont. — L'Espagne veut ataquer le Languedoc par terre et par mer. — L'armée retranchée devant Landrecy. — Franche Comté ataquée. — État de Flandre. — Engagement du comte de Soissons avec Espagne. — L'Empereur et l'Espagne refusent les passeports. — Savoie résiste aux Espagnols. — Intrigue de Rome. — Landrecy rendu. — L'Espagne ne veut de trêve. — Nouveaux ordres pour les armées. — Réflections d'État. — Dessein sur la Rocque. — Le duc de Veimar avance sur le Rhin. — Ligue arestée entre France et Angleterre. — Le Roy ofre ses ofices à ses alliés pour la paix. — Plainte du Roy au Légat. — Dessein sur le Château Landon. — Jonction de nos deux armées. — Nouvelles propositions de Suède. — Combat d'Italie. — Combat de Weimard et Jean de Werth. — État des afaires de Flandre. — Trois princes morts. — Ordre au duc de Longueville. — Nouvelles d'Espagne. — Ce qui se passoit entre le cardinal infant et le cardinal légat. — État présent des Suédois. — Ambassade de Gênes. — Députation à la langrave de Hesse. — État du duc de Veimard.

1638

Propositions de paix entre les deux couronnes. — Préparatifs pour la guerre. — Le Roy s'asseure de Casal. — État des Suédois. — Danemark et Pologne mal ensemble. — Levées au Liège. — Dessein sur la Flandre et le reste. — État du duc Bernard. — Passeports demandés. — Munitions de bled. — État des troupes. — Guébriant en Bourgogne. — Levées du Liège achevées. — La marche de l'armée de Veimard. — Suite de la négociation secrète pour la paix. — Desseins des enemis. — Suédois se maintiennent. — L'abbé de Saint-Cyran emprisonné. — Passeports. — Siège

de Babylone. — Vercelles rendu. — Ambassadeur de Transylvanie. — État de la Flandre. — Passeports solicités. — Nouveau traité de la France avec Suède. — État du duc de Veimard. — Brême en Italie rendu. — La mort du duc de Rohan. — Réponse d'Espagne aux propositions de France. — Député de Hesse. — Ratification du traité de Vismar. — Le roi sort de Paris pour ses armées. — État de Flandres. — État de la conduite de la princesse de Mantoue. — Traité de paix secret inutile. — Le pape malade. — Recherche de nouveaux moiens pour la paix. — Conditions pour les passeports. — Siège de Saint-Omer. — Dessein du duc de Veimard. — États de Flandres. — Dispositions de leurs armées. — Assemblée des capucins. — Le duc de Bouillon traite avec l'Espagne. — Traité avec M. le langrave. — Continuation du traité avec Suède. — Arest contre le recours à Rome pour les bénéfices. — La demande des passeports réitérée. — Commerce d'Orient. — Ambassadeur de Mantoue. — Secours envoié au duc de Veimar. — Dessein sur Maëstrick. — Mésintelligence entre France et Angleterre acomodée. — Hanau surpris. — Bautru depesché pour Piémont. — Le Roy en Picardie. — Défaite de Goentz par Veimard. — La Reine mère passe en Holande. — Le Roy et le royaume en la protection de la Vierge. — Victoire du duc de Veimard près Reinau. — Le Catelet assiégé. — État de Flandre. — Passeports ridicules. — Brisach assiégé fortement. — La Reine mère veut retourner en France. — Intrigues de Pologne. — Le duc Charles vaincu par le duc Veimard. — Madame de Savoie se rejoint à la France. — État des troupes dans l'Italie. — Le palatin défait. — État de Galas. — Cabales. — Savelli défait à Blamont.

II

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU ROI PAR LE PÈRE JOSEPH CAPUCIN EN SUITE DU VOYAGE QU'IL A FAIT VERS LE SAINT PÈRE PAR ORDRE DE S. M.

Le Roi, en l'année 1616 étant en sa ville de Tours, commanda à frere Joseph de Paris, de l'ordre des capuchins, d'aller trouver le Saint Pere pour lui faire entendre le pieux désir de S. M. tres chretienne de voir cesser les differends entre les princes chrétiens, et lui exposer comme il lui sembloit que ce seroit un excellent moyen pour maintenir la chretienté en paix si Sa Sainteté disposoit lesdits princes de s'employer à la delivrance des peuples captifs sous le joug de l'ennemi commun du nom chrétien.

Ledit frere Joseph, ayant été neuf mois pour ce sujet pres le Saint Pere, a été par lui renvoyé vers S. M. tres chretienne pour lui representer l'etat de cette negociation et le requerir instamment d'en avancer le progres. Et pour ce faire, selon le commandement de S. M., ledit frere Joseph a dressé les suivans mémoires.

En premier lieu S. S. s'est montrée grandement portée à embrasser ce saint œuvre, ayant commandé à MM. ses nonces pres l'empereur, le roi d'Espagne et le roi de Pologne de le promouvoir efficacement aupres desdits potentats, et ayant trouvé bon que ledit frere Joseph ait communiqué pour ledit effet avec les ambassadeurs des dits rois et autres princes, afin de lui faire avoir la connoissance plus exacte dudit négoce, lequel sera d'autant mieux considéré s'il est reduit en trois chefs principaux :

Le premier desquels deduira ce que l'on peut apprendre pour le present quelle est pour cette entreprise la disposition et volonté des princes chrétiens de l'Europe.

Le second dira en quels termes sont les affaires du Grand Seigneur et la préparation du prompt soulèvement des peuples par lui oppressés dans l'Europe.

. Le troisième fera voir ce que l'on peut se promettre de la part des potentats et peuples de l'Asie et Afrique tant pour coopérer à la ruine du Turc comme à l'établissement et propagation de la foi catholique.

Quant à l'empereur d'Allemagne, l'agent qu'il tient à Rome m'a fait voir lettres de la main du cardinal Glezel, archevêque de Vienne, lequel on sait assez posséder les affaires et intentions dudit empereur, lesquelles lettres il ecrivoit à M. le cardinal Borghese, le priant par elles d'en faire part au pape, et icelles etoient en date du mois de fevrier dernier, par lesquelles il déclaroit comme l'empereur regrettoit de voir la chrétienté occupée en guerres civiles, et ajoutoit qu'à moins de frais que ceux lesquels ont été employés en ces derniers mouvements d'Italie, l'on eut pu avancer les conquêtes sur le Turc jusque dedans Adrianopoli, à six journées de Constantinople, et laissoit entendre qu'avec l'espoir du concours des autres princes, l'empereur eut volontiers rompu la trève avec le Turc, tant pour le déplaisir de la perte de la Hongrie que pour l'appui que le Turc donnoit à Berthlem Gabor, rebelle de l'empereur et usurpateur de la Transylvanie.

L'archiduc Maximilien, frère dudit empereur, s'est déclaré entièrement porté aud. œuvre, comme aussi m'a asseuré l'agent de l'archiduc Ferdinand de Gratz résident près le pape que son maître embrasseroit chaudement lad. entreprise.

Nos autres correspondans d'Allemagne nous asseurent de la volonté resolue qu'a le duc de Saxe pour se joindre à cette action et font voir ne point douter de celle du duc de Baviere, combien que je ne sais pas au vrai s'ils lui en ont fait la proposition évidente. Ils croient que les electeurs ecclésiastiques se laisseront aisément induire par la semonce du S. P. et les electeurs ou autres princes et seigneurs protestans suivront le mouvement du Roi très chretien pour l'inclination et confiance qu'ils ont à cette couronne.

Quant au roi d'Espagne, le pape, l'ayant par deux fois convié d'entrer en cette société, me dit au mois de janvier que ledit roi lui avoit assuré par reponse qu'il le feroit très volontiers et commenceroit de faire voir sa bonne volonté sitot que les mouvemens d'Italie seroient apaisés.



Depuis le Saint Pere a donné charge au Père général de l'ordre des capucins faisant lors sa visite en Espagne, que, conjointement avec M. le nonce de S. S. audit lieu, il eut de rechef à solliciter sur ce sujet le roi catholique et le duc de Lerme.

Ledit Pere général m'écrit de Madrid du 24 de mars comme le susdit roi lui a donné charge d'asseurer de nouveau S. S. de sa bonne volonté pour cet œuvre et que lui-même par ses lettres l'en asseureroit et que, du même jour 24 mars, le duc de Lerme lui fit instance de mettre entre ses mains les mémoires de l'instruction qu'avoit ledit Pere pour cette affaire, afin de le mettre en negociat, ajoutant led. Pere qu'il avoit eu deux audiances tres favorables sur ce sujet dud. duc de Lermes et qu'icelui lui avoit protesté n'avoir rien plus à cœur que ce bon œuvre, que toujours il avoit ardemment souhaité et qu'il se tiendroit heureux d'y mettre sa vie et qu'il le favoriseroit près du roi de tout son pouvoir.

J'ai su par personnes fort affidées et intelligentes des desseins dudit roi qu'il a tourné serieusement ses pensées vers ledit œuvre et que le vice-roi de Naples a charge de faire payer tous les ans XII^{M} écus de pension à diverses personnes de service qu'il entretient pour ce sujet es pays du Turc, et meme j'ai eu communication étroite avec quelques-uns d'entre eux.

Je sais aussi que les quarante vaisseaux entre gallions et galeres que ledit vice-roi de Naples a mis en mer depuis deux mois vers l'entrée du golfe Adriatique pour à présent donner crainte aux Vénitiens et secourir l'archiduc Ferdinand, font partie des préparatifs dudit roi contre le Turc, se servant même du prétexte de molester les Vénitiens pour lui diminuer l'ombrage qu'il pourroit prendre desdits vaisseaux, entre lesquels il en fait frêter plusieurs autres ronds et carrés soit es ports de Flandres ou es autres ports des côtes d'Espagne, vers la mer Océane et Méditerranée, en résolution de mettre ensemble 80 ou 100 voiles y comprenant l'escadre qu'il tient au port de Gênes.

Quant au roi de Pologne, j'ai traité en Italie avec un de nos peres, lequel partit le mois de février dernier de Varsovie, où pour lors étoit ledit roi, duquel il avoit charge me faire voir la copie des lettres dud. roi et de son instruction vers le Saint Pere, laquelle tendoit à obtenir dud. Saint Pere permission de pouvoir assembler en forme de congrégation et ordre de chevaliers contre les infideles un grand nombre de princes et seigneurs polonois, allemans, hongrois, transylvains, valaques et moldaves conspirans à ce dessein, lesquels ont jà par entre eux fait un fond de deux millions. Et afin que la longueur et incertitude de l'accommodement des mouvemens de France et d'Italie ne dissipat l'effet de leurs bonnes volontés, ils ont cru à propos, sans plus differer, former un corps d'armée de 12 ou 15 mil hommes, et, pour la tenir proche du Turc avec le moins d'ombrage qu'il pourroit et fortifier par leur voisinage leurs intelligences qu'ils ont parmi les chrétiens sujets au Turc, ils prennent pour prétexte de leurs armes de remettre es mains du roi de Pologne le pays de Suède, en attente et extreme désir que le concours des autres princes leur donne lieu d'entrer au plustot



dans les terres du Turc par la Valaquie, en sorte que, laissant à main droite et au loin plus de cent lieux derrière eux toute la Hongrie, le premier jour qu'ils entreront sur les terres du Turc, ils ne se trouveront au plus qu'à quinze journées par terre de Constantinople sans aucun fleuve signalé entre deux que le Danube qu'ils se promettent passer aisément par les intelligences et autres moyens ja proposés, ni aucune ville de resistance, cheminans par le pays de la Bulgarie et Romanie droit à Philippopoli et Adrianopoli avec longues pratiques, promesses et offres d'otages des chretiens du pays qui sont dix contre un Turc, de se joindre à eux avec les armes qu'ils pourront avoir et leur fournir les vivres et autres choses nécéssaires, et peuvent tirer apres eux 60 ou 80 mille hommes tous portés sur le lieu de la seule Valaquie et Moldavie, la plupart aguerris et non desarmés, d'autant que peu de Turcs habitent esdits lieux et sont à demi libres.

Cette armée de chevaliers pourra ôter la jalousie des nations, et même les autres princes ou seigneurs, lesquels se voudront joindre sans entrer audit ordre, obéissants au general d'icelui, pourront eviter la contention qui nait ordinairement entre les egaux, et de ce nombre y a cinq ou six seigneurs polonois, lesquels peuvent chacun de leur chef mettre en campagne dix ou douze mil chevaux pour une prompte expédition.

A cet armée se joindra la nation belliqueuse des Cosaques chrétiens du culte latin, qui sont aux confins de Pologne vers la mer Noire et ne vivent d'autre métier que de courses continuelles qu'ils font sur le Turc par mer et par terre, par conséquent fort propres et fort aguerris contre led. ennemi, et pourront faire corps de vingt-cinq à trente mil hommes.

Au surplus la guerre que les États de Pologne tenus l'an passé ont ordonné de faire contre les Moscovites à la faveur du prince fils du roi de Pologne, sera par eux volontiers tournée contre le Turc, s'ils se voient en etat d'être secourus des autres potentats, tant pour la grande importance qu'ils ont d'être delivrés des perpétuelles incursions des Tartares, par lesquelles le Turc les fait molester, que pour se relever de la crainte continuelle d'un si puissant et si voisin ennemi comme leur est le Turc. Et les derniers avis du mois de juin assurent qu'à l'heure presente le prince de Pologne a tourné ses forces contre la frontière du Turc et jamais plus à propos ne lui pourroit arriver la nouvelle du secours des autres princes chretiens ni aucun temps plus propre pour engager la Pologne en cette affaire, laquelle seule ne peut longtemps demeurer sans désir de paix avec le Turc. C'est pourquoi jusques à maintenant l'on a eu tant de peine pour la porter à ladite guerre.

Or en ce cas de l'ebranlement du Turc par l'effort général des chrétiens et des Perses, nos correspondances dudit pays de Pologne donnent espoir que les Tartares, gens qui n'ont autre métier que le désir du plus ample pillage et d'ailleurs piqués que le Turc les a dépouillés du pays de Précop et Caffa et les a reduits à une vie vagabonde et misérable, volontiers de leur côté prendroient leur part au butin, ce qu'ils esperent même des

Moscovites, bien aises qu'en voyant détourner la guerre qui leur alloit fondre dessus les bras, ils puissent etendre leurs limites.

Le S. P. a grandement agréé cette proposition du roi de Pologne, et, pour cet effet, le dix d'avril passé, en plain consistoire, cet ordre fut approuvé, et led. père capuchin, avec les dépêches en sa main, renvoyé en diligence vers led. roi de Pologne, afin d'avancer au plutôt l'exécution de cette proposition. Et lesd. correspondants d'Allemagne me font savoir comme ils sont sur le point d'assembler leurs troupes vers Vienne pour tirer plus avant vers la Pologne, avec permission de l'empereur de battre le tambour à la requête du roi de Pologne, sur le prétexte de l'entreprise de Suede, afin de n'ombrager le Turc jusques au temps du général concours des forces chrétiennes. En attendant lequel temps, ladite armée de chevaliers s'emploiera à lad. entreprise de Suede pour ne perdre temps et ne pouvoir longtemps demeurer en corps s'ils sont inutils, le roi de Pologne leur ayant promis en propre une partie du pays qu'ils conquerront, outre le defrai de leur armement remplacé sur le fond de son patrimoine, pour le tout être vendu au gré desd. chevaliers et employé au profit de la guerre sainte, sous le bon plaisir du Roi très chrétien. Lesd. chevaliers s'attendent prendre pour leur général M. le duc de Nevers, comme plusieurs fois ils lui ont fait entendre, et comme j'ai vu par l'instruction et créance qu'ils ont donnée aud. Père capucin envoyé de Pologne, duquel j'ai reçu plusieurs lettres sur ce sujet depuis mon retour en France.

Quant à l'Italie, outre les galeres du Pape et de Malte, desquelles l'on se peut tenir assuré, M. le Grand Duc et Mme la Grande Duchesse sa mère m'ont assuré d'y concourir de tout leur pouvoir et même le feront savoir au Pape par leur ambassadeur pres S. S.

Et, par le commandement et lettres du St-Pere, ayant traité sur cedit affaire avec le duc de Savoie en ce mien retour d'Italie au mois de mai, me retrouvant aupres de lui au commencement de... [blanc], led. duc me fit entendre en plusieurs audiences qu'il me donna fort favorables, que, cessans les mouvemens d'Italie, il étoit résolu d'y aller en personne et me commanda dire au roi qu'en toutes choses il etoit son tres humble serviteur et pret d'exposer sa vie pour son service et principalement qu'il s'emploieroit d'autant plus volontiers en cette action quand il sauroit qu'elle seroit agréée et favorisée du roi et qu'en ce cas il ne doutoit pas que les Vénitiens ne s'y joignissent puissamment.

Ledit seigneur duc me dit que, quinze jours avant mon arrivée de Turin, l'ambassadeur de Venise, résident en sa cour, lui avoit fait ouverture, sur la considération des troubles présens, qu'il seroit bien plus utile s'employer contre le Turc et que, si les autres princes s'y vouloient joindre à bon escient, qu'à son avis sa république s'y porteroit avec ardeur.

Ledit duc de Savoie me dit aussi qu'il estimoit que le duc de Saxe et autres électeurs d'Allemagne y seroient grandement induits, si l'affaire etoit appuyée du Roi tres chrétien, et qu'il se promettoit, parlant de soi-même, qu'ilz feroient encore quelque chose pour sa priere, croyant aussi que le



roi d'Angleterre et les Hollandois ne refuseroient pas d'y joindre quelques vaisseaux.

Et sur le discours qu'il voulut avoir avec moi, pour plus grand éclaircissement d'affaire, sur le temps et la forme de l'aggression, il approuvoit (sans vouloir toutefois que cela fut pris comme venant de lui, mais comme naissant de notre commune conférence) qu'aussitot la paix faite en Italie, sans tarder beaucoup, l'on tournat partie des forces deja levées vers l'ennemi, lesquelles suffiroient, le prenant ainsi à l'improviste, pour donner loisir d'attendre un plus ample renfort, que la paix, etant fondée sur une si sainte occasion, seroit rendue pour tous plus facile et plus honorable. Et même que ce puissant objet eteindroit tout à fait les feux des dissentions tant de fois rallumées au milieu de nous; que, pour faciliter la convenance des chefs et aussi pour affaiblir l'ennemi par diversions et favoriser en plusieurs lieux le soulagement de ses peuples, il seroit à propos que le roi d'Espagne, que l'on croit devoir être par mer (*sic*), prit sa tâche à part, que l'Italie pourroit aussi à part fournir une armée de mer et, en cas que les Vénitiens voulussent aller seuls, que, s'il plaisoit au roi faire joindre quelque quantité de vaisseaux ronds de ses côtes de Normandie, Bretagne et Guyenne avec le reste des forces d'Italie et ce que l'on pourroit avoir des Anglois et Hollandois, l'on pourroit faire un corps d'armée navale à part et que par ainsi l'on formeroit trois armées navales, chacune assez puissante pour faire craindre au Turc la rencontre d'une bataille, vu la faiblesse et le mauvais ordre de la marine où il se trouve, etant vrai que, cet été dernier, six navires de Naples, commandés pour la plupart par capitaines français, ont mis en desordre, apres un combat de trois jours, cinquante-six galeres turquesques des mieux armées de tous leurs ports et que l'on sait qu'ils sont dénués de leurs forces principales qui consistoient en renommés corsaires, lesquels ils n'ont plus parmi eux, ou au moins en fort petit nombre. Quant aux lieux de l'agrement, cela se pourroit regler par autorité du Saint Pere et par convention mutuelle où enfin, un seul ne pouvant être partout et l'etendue des côtes de la marine etant assez ample, il y auroit de l'exercice pour tous.

Quant aux armées de terre, l'une pourroit être vers le lieu auquel la Pologne s'avoisine de la Valaquie, comme dessus a été dit, le corps de laquelle seroit composé desd. chevaliers croisés et autres leurs associés et en icelle les François auroient leur place, voire la plus honorable, si un prince françois leur commandoit, et d'autant plus avantageuse qu'elle seroit formée de nations pour la plupart amies du nom françois et qu'elle iroit de plus pres attaquer Constantinople, sur le chemin de laquelle il n'y auroit que des batailles à donner, sans crainte de longueurs de sieges ennuyeuses à la prompte ardeur des François.

L'Empereur avec l'archiduc Ferdinand pourra faire une autre armée pour attaquer la Hongrie qui leur est proche, avec d'autant plus de facilité qu'elle demeureroit privée de tout secours, notre autre armée de terre lui bouchant le passage, joint que le Grand Seigneur a tiré la plupart de ses gar

nisons de places d'Hongrie pour remplir ses armées contre le Perse et qu'il a gagné sur lui, depuis six mois, trois signalées batailles, le Turc ne pouvant rappeler ses forces en l'Europe sans laisser en proie evidente tout ce qu'il tient en Asie.

Ici vient à propos de representer ce que nos correspondants en divers lieux de l'Europe assujettis par le Turc et même plusieurs envoyés expres sur les lieux, capables et fidèles, les uns Grecs, les autres François, nous ont fait savoir de l'etat des affaires du Grand Seigneur.

L'on sait en général qu'il est peu de chose pour sa personne, point aguerri, ennemi d'entendre parler d'affaires, d'où est suivi le désordre en ses forces de mer presque négligées, si ce n'est que, depuis six mois, il fait croître le nombre de ses vaisceaux et, si on leur donne du temps, il se pourra remettre en equipage de mer.

La discipline militaire et force des armées de terre est beaucoup affaiblie, tant à cause que les timariots, qui tiennent les terres à la charge de venir à la guerre quand ils sont mandés, font peu de compte d'y aller, soit par mépris du prince et ensemble pour s'être accoutumés à aimer l'aise de la maison et vouloir ressembler à leur Empereur, joint que ses plus belles troupes ont été défaites en ces trois dernieres déroutes qu'il a reçues du Perse, esquelles l'aga des janissaires est demeuré avec grand nombre d'iceux.

Les chrétiens qui lui sont sujets venans à se soulever, lui resteront seulement les Turcs naturels ou non renégats. L'on sait que les premiers sont peu aguerris, le Grand Seigneur les tenans bas et employant aux charges principales lesd. renégats, desquels plusieurs désirent posséder surement leurs biens pour eux et leurs enfants, ce qu'ils ne peuvent faire sous la domination du Grand Seigneur, duquel ils sont esclaves, et de la certitude des volontés et des noms desd. chrétiens ou renégats affectionnés à cette affaire, je fournirai à part un rôle sur lequel il se trouvera assurance de plus de 400000 hommes capables de porter armes, tous deja armés d'épées et plusieurs ayant chevaux avec bourdons et lances et par ainsi pareils aux armes de la plupart des Turcs, et ensemble les noms des évéques et autres personnes principales et liste de ce que chacun d'eux peut fournir et contribuer, comme aussi les intelligences dans les forteresses le long de la marine ou dans la terre.

Les finances du Turc sont en désordre par sa négligence, luxe de sa vie voluptueuse et principalement par les longues guerres domestiques et etrangeres de la part du Perse qu'il a soutenues presque depuis son avénement à l'empire, et, les chrétiens se tournans de notre côté, il ne pourra se relever par les daces et contributions qu'il leur pourroit imposer.

Son fils ainé ne passe pas dix ou onze ans, ce qui apporte une grande faiblesse à l'affermissement dudit etat, au cas que le present empereur vint à mourir dedans les guerres.

Il a peu de renommés capitaines et bachas, en ayant fait mourir plusieurs et etant en soupçon des autres.



La manière que l'on peut tenir à l'attaquer est pour lui fort préjudiciable, soit à cause de l'inégalité des armes et dexterité des notres surpassant la leur, d'autant aussi que c'est un grand avantage pour les conquerants d'avoir de leur côté les sujets de l'ennemi, d'autant plus obligés de s'unir à eux avec leurs vies et leurs biens qu'ils sont bien assurés qu'ils perdroient l'un et l'autre, si le Turc demeuroit le maître. Aussi le grand nombre d'armées de la part des chrétiens latins, accrues par celles des chrétiens sujets du Turc occupera tout à la fois les plus nobles parties de son empire, sans qu'il en puisse secourir la plupart, outre les affaires qu'il aura dans l'Asie contre le Perse et dans l'Afrique par le Prêtre Jean et autres princes confédérés, comme nous dirons ci apres.

L'on peut se promettre grand secours des peuples de l'Asie et de l'Afrique par forme de diversion puissante, soit chrétiens ou Turcs.

Quant à l'Asie, le roi de Perse est maintenant en campagne avec cent mille chevaux, prince vaillant, expérimenté et victorieux, qui, depuis peu d'années, par cinq ou six ambassades réitérées, a sollicité le Pape, l'Empereur et le roi d'Espagne d'attaquer du côté de l'Europe le Turc, duquel il a juré la ruine, pour la grande crainte qu'il a que le Turc ne soit cause de la sienne, à raison des emulations et haines implacables entre ces deux maisons, accrues par la diversité de leur secte en la foi de Mahomet.

Ledit roi de Perse offre aux chrétiens, en cas de secours comme dessus, de leur remettre à ses frais Jérusalem et la Palestine entre leurs mains et leur permettre en ses terres le libre cours de l'Évangile et, voyant que nos princes ne vouloient pas entendre à ses demandes, cela fut cause, il y a deux ans, qu'il se mit à tourmenter fort ses sujets chrétiens et spécialement les Arméniens, se résolvant lors de commencer seul la guerre contre le Turc, et depuis, espérant toujours ledit secours, s'est beaucoup radouci vers lesd. chrétiens ses sujets, et sous main fait sonder les volontés desd. princes chretiens, ne le voulant plus faire publiquement, apres avoir été tant de fois rebuté. Et ne faut craindre qu'il fît la paix avec le Turc, quand il le verroit par nous oppréssé, car ce seroit se frustrer d'une occasion par lui tant de fois attendue de se défaire d'un si redoutable ennemi ni la société de la loi de Mahomet ne le retiendra, etant plus ennemi des Turcs qu'il estime hérétiques que des chrétiens.

Les Georgiens se souleveront et spécialement les Arméniens, comme aussi les Chaldéens, lesquelles deux nations dernieres recherchent continuellement le Saint Pere de coopérer à leur liberté par le susd. moyen, promettant lui rendre toute obéissance par lettres dont j'ai vu les originaux et les porteurs (*sic*) peuvent faire un grand soulevement dans l'Asie majeure du côté de la mer Majour.

Quant à l'Asie mineure, dans la Natolie et la Romanie, le bacha emir Facardin, lequel est maintenant à Naples et a de grandes intelligences, son fils et ses gendres etant demeurés gouverneurs de la plupart desd. pays, faisant accroire au Turc qu'ils haïssent leur pere, et n'attendent que nouvelle de lui pour se soulever à propos. J[e l']ai appris d'un capitaine de mer

François fort homme de bien et tenu véritable qui depuis peu est allé reconnoître ledit pays, lequel a trouvé qu'il etoit ainsi que dessus.

Dans le mont Liban et es environs est la belliqueuse nation des Druses qui se tiennent être descendus des anciens François qui passerent en la Terre Sainte. Ils sont obéissants au Pape. J'ai traité à Rome avec leurs principaux prêtres et autres gens de qualité depuis quatre mois, ils me firent savoir à Rome, ayant su quelque chose de notre dessein, qu'ils étoient prêts de faire de leur part tous leurs efforts et qu'ils auroient grande inclination d'être aidés et guidés des François. Ils sont pres de trente mille hommes armés d'arquebuses et mousquets, ils n'ont jamais encore été subjugués du Turc par la faveur des lieux où ils se retirent et donnent assurance qu'ils seront aidés de cinquante ou soixante mille hommes de leurs voisins aussi chrétiens et la plupart latins, pourvu qu'on leur donne des armes, ce qui seroit capable de faire de notables effets dans la Palestine, où il y a peu de Turcs naturels et point de places fortes et où le Turc, attaqué en la forme que dessus, ne pourroit ni par mer ni par terre donner aucun secours non plus que Rhodes, Cypre et autres îles principales de l'Archipel, où les peuples sont tous disposés de lever les armes, comme je sais par fraiches nouvelles très assurées.

Quant à l'Afrique, j'ai vu l'original des lettres du prêtre Jean ecrites au S[t] Pere qui lui ont été rendues depuis quatre mois, par lesquelles il l'assure avec termes fort efficaces de son obeissance et du desir extreme qu'il a de lui reunir tous ses peuples et que rien ne peut empécher ce bon effet, vu la grande disposition qu'il voit, sinon l'impossibilité de communication avec le S[t] Siege, d'autant que le Turc d'une part par l'Égypte qu'il possede et d'ailleurs, s'etant saisi de tous les ports du sein arabique, il empeche l'abord par mer et par terre du secours temporel et spirituel qu'on lui pourroit envoyer, partant il requiert S. S., avec instantes prieres, vouloir lui faire porter par le moyen de quelque prince chretien, que pour cela il jugera plus propre, quelque quantité d'armes à feu et ouvriers pour en faire, d'autant qu'en plusieurs plages iceux vaisseaux pourront aborder surement, et s'assure en ce cas d'ouvrir le passage de l'Égypte et d'en chasser le Turc.

Or ce dessein est grandement facilité par l'ouverture que fait le roi de Congo, non celui des Indes orientales, mais celui qui est en Afrique, aux terres duquel l'on peut aborder des ports de Bretagne en moins de six semaines, lequel, etendant son royaume dans la terre pres du prêtre Jean, peut donner vers lui facile et sur passage. Ce qui est d'autant plus faisable que icelui roi, comme j'ai vu par les originaux des lettres ecrites à ses agents aupres du Pape, assure S. S. de la ferme volonté qu'il a pareille à celle du prêtre Jean, le priant lui envoyer des personnes capables d'instruire son peuple en la foi chretienne et l'assurant que trois ou quatre rois payens ses voisins, sur la nouvelle qu'ils ont eue de son bon désir, lui ont promis de le suivre en sa creance et l'ont prié leur faire [envoyer?] desdites personnes ecclésiastiques, quand il les aura, désireux

au reste de chasser le Turc hors de l'Afrique. J'ai vu des capitaines de mer François, lesquels out conversé avec quelqu'un desd. rois qui en font la même relation et qui sont prêts de venir trouver S. M. pour la lui donner plus ample sur ce point et plusieurs autres de grande importance.

Quant à ce que S. M. tres chrétienne peut pour le présent contribuer à ce bon œuvre, Dieu lui met en main le moyen de ce faire avec plus de facilité et utilité et gloire pour lui que nul autre.

Facilité, d'autant qu'il n'est besoin qu'il rompe des à present la paix avec le Turc ni par consequent qu'il soutienne les frais d'une guerre pénible mais, sous le bon plaisir de S. M. et bon avis de Messieurs de son conseil, il semble à propos que S. M. fasse employer l'ouverture que le S. P. lui fait dud. grand dessein, au plus prompt, honorable et stable accommodement des mouvements d'Italie et, pour cet effet, il plaise à S. M., prenant sujet de reiterer au plus tot ses instantes semonces et bons offices vers le roi d'Espagne et autres princes intéressés à ce qu'ils apportent chacun de leur part tout ce qui se peut à lad. paix, il lui plaise se laisser entendre, spécialement au roi d'Espagne et duc de Savoie, d'être par le St-Pere à informer dud. dessein (*sic*) qu'il approuve grandement la proposition qui lui en a été faite par le St-Pere, que, de sa part, il est prêt d'y contribuer, ce qu'il leur pourra faire entendre, declarant sa volonté à M. le nonce du pape et à MM. les ambassadeurs desd. princes pres S. M. déjà désireux et disposés de rendre ce bon office à la chretienté.

Et, pour réduire les susd. propositions générales à leur effet, et afin aussi que S. M. entre en ce parti avec plus de connaissance et de préparation pour s'en servir à l'avenir avec plus ample intelligence et avantage de ses affaires, il semble nécessaire que S. M. au plus tot envoie quelques hommes capables et bien affectionnés à cet œuvre, comme particuliers, mais avec ordre de conférer avec les ambassadeurs de S. M. aux pays etrangers, lesquels puissent à l'œil et conjointement avec nos correspondants esdits pays examiner lesd. propositions, en pourchasser le progres et vaincre les obstacles d'icelui, avec instructions pour s'etendre en ce que dessus plus ou moins, selon qu'ils trouveront les choses disposées, et semble qu'il ne faille perdre aucun temps d'envoyer lesd. personnes, ce qui se peut faire à peu de frais et sans aucun péril de conséquence d'engagement public, et cependant iceux, avec les correspondants desd. lieux, pourront avancer la paix et le grand dessein du Levant ensuite d'icelle, peut être avec autant ou plus d'ouverture que les ambassadeurs et recherches publiques, d'autant que tous iceux correspondants sont déjà disposés de promouvoir cette bonne action, comme emus de leur zele particulier, et se conjoindre aux moyens de la paix requise par cette action, ce qu'ils ne pourroient faire au nom public de divers princes desquels ils dépendent, à raison de la diversité de leurs intérêts, et, comme l'entremise du St Pere et du roi tres chrétien est la plus puissante pour le bien de la paix d'Italie, à cause de la révérence de l'un et de la puissance de l'autre, les susd. particuliers agents du roi, conjoints avec MM. les nonces du

S. P. et autres pieuses personnes qui agissent au-dessous d'eux, pourroient, plus que nuls autres, acheminer les susd. bons effets, et dans l'heureux tronc de la paix enter et faire germer le plus glorieux dessein qu'ait jusque à maintenant produit la chrétienté, et même, les parties etant plus interressées par pointille de réputation qu'en la substance de choses réelles, le Roi tres chretien leur médiateur ne peut leur presenter objet plus honorable et ensemble les obliger de s'y joindre efficacement, afin qu'il ne fut dit qu'ils s'en servoient pour prétexte de leur faiblesse avant la paix en l'acceptation d'icelle.

Ce qui vérifie ce que nous avons dit que le roi pouvoit apporter plus d'utilité à cet ouvrage que nul autre et ensemble en tirer plus de gloire, d'autant qu'evidemment par ainsi tout d'un coup il se rendra auteur de deux actions les plus celebres qui puissent étre en l'univers, d'avoir rendu la chrétienté paisible et de l'avoir, par sa prudence et bonheur, conduite, comme par la main, à la victoire de son plus puissant ennemi, ce qui, survenant apres l'heureux apaisement des mouvemens de la France qu'elle doit uniquement à la merveille d'infinies vertus que le Roi a fait voir en cette occasion, l'on peut voir quelle confirmation toute l'Europe recev[r]oit de la singuliere attente qu'elle a conçue de notre roi en l'objet de la mémoire de feu son pere et quelle sera son admiration de ces effets incomparables par dessus toute son attente et, quand même l'effet n'en arriveroit pas, ce sera toujours chose pleine de benediction et de gloire de le tenter avec prudence.

Quant aux lieux où il semble utile d'envoyer selon l'exigence des affaires presentes, il est requis d'envoyer quelqu'un au plus tôt en Allemagne qui puisse voir l'Empereur, l'archiduc Maximilien et l'archiduc Ferdinand, reconnoitre leur disposition en cette affaire, leur laisser concevoir l'esperance que le roi la veut favoriser, prendre sujet de là, selon l'occasion, [pour] les induire à la paix, specialement Ferdinand.

Ledit agent peut aussi voir le duc de Baviere, le duc de Saxe et autres princes, et ce voyage semble être d'autant plus préssée et avec espoir de profit que, dans la fin du mois present, doivent commencer quelques assemblées dans l'Allemagne entre les electeurs ecclésiastiques, comme messieurs du conseil peuvent être informés, et au dessous des commandements de S. M. et instructions de messieurs de son conseil, nous pourrons à icelui et autres agents fournir des memoires de nos correspondances.

Un autre agent pourra s'occuper utilement en Pologne avec [mêmes] effets que dessus et reconnoître de pres et avancer les dispositions des seigneurs hongrois, transilvains, valaques et moldaves, et le prompt envoi d'icelui est d'autant plus nécéssaire que les affaires aud. pays sont plus echauffées, vu que le prince de Pologne d'une part et Schandet (*sic*) Bacha de l'autre sont chacun en armes sur leurs frontieres et prets d'entrer en guerre, à laquelle il importe grandement encourager led. prince pour y engager à bon escient les Polonois et ménager, s'il est possible, au moins pour le present, la paix entre lesdits Polonois et les Moscovites et le roi de Suede,

ce qui seroit beaucoup d'honneur pour la France et un grand etablissement pour l'affaire de Levant.

Il semble nécéssaire que S. M. députe quelques uns pour aller reconnoitre esd. pays du Turc la verité des intelligences que l'on pretend avoir, auxquelles nous pourrons, s'il plait à S. M., donner des guides doués de fidélité et experience, des adresses et personnes desd. pays et, pour n'engager le nom de S. M. si ainsi elle [ne?] le juge à propos, pourront s'aider de celui de M. le duc de Nevers bien voulu esd. lieux, lesquels agents imprimeront de plus en plus esd. peuples l'affection du nom françois, qui deja leur est singulierement recommandable, et leur laisseront le courage et l'intelligence du temps de se soulever à propos.

Il plaira trouver bon à S. M. que quelqu'un capable et affectionné aud. affaire soit envoyé en Espagne, ce qui est d'autant plus nécéssaire que les choses ne sont encore si publiques qu'elles se puissent traiter par ambassadeur, joint que, pour la dignité de leurs princes et de leurs charges, ils ne peuvent vaquer à une sollicitation assidue et familière parmi les divers correspondants, telle que ce négoce pour maintenant requiert en ce commencement, puis, n'ayant là qu'une affaire, il l'avancera avec plus d'attention.

Selon que l'on connoitra nécéssaire d'envoyer en autres lieux, S. M. aura, s'il lui plait, agréable d'en être avertie, la suppliant de rechef trouver bon que, sans delai et sans attendre l'issue de la paix d'Italie, lesd. personnes soient envoyées, puisqu'elles peuvent même grandement servir à l'effet de lad. paix, joint que le temps de voyager est propre et les occasions urgentes de l'acheminement de ce negoce préssé en Allemagne et en Pologne pour les raisons predites, et qu'avec peu de frais l'on pourra prendre connoissance avec quel reglement et utilité l'on pourra s'etendre aux frais subséquents et à l'entretien des gens de guerre pour lad. action.

Combien que toutes ces dispositions et propositions générales ne suffisent à faire l'effet prétendu, neanmoins, selon qu'en toutes choses il faut commencer par un bout, elles offrent des maintenant une grande ouverture à l'espérance d'infinis biens, lesquels en peuvent suivre pour la chretienté et par ainsi semblent être capables de convier le Roi tres chrétien à ce qu'il lui plaise cooperer pour sa part afin de la reduire à une prompte et sérieuse exécution.

Les susd. biens et profis de cette œuvre sont eminents et evidents, car, outre l'etendue de la gloire temporelle de nos rois, laquelle seule a fait entreprendre tant d'actions difficiles aux plus prudents et généreux esprits du monde, sur cette premiere face du present dessein reluit une attente non jamais vue de voir reunir à notre sainte foi une fois autant de peuples que ceux qui nous restent en l'Europe associés à icelle, etant vrai que l'on a promesse de cette reunion de la plupart des principaux evêques et notables personnages de douze royaumes ou provinces des chretiens sujets au Turc, à savoir la Morée, Albanie, la plus grande partie de l'Esclavonie, la Servie, Rachie, Bosnie, Valaquie, Moldavie, Bulgarie, Thessalie et Macedoine,

et la plus grande part de la Hougrie, et de plus au royaume de Chypre, Rhodes, Negrepont, Chio et autres nobles iles de l'Archipel. Et, combien que quelque nombre des plus opiniatrés, tels que sont maintenant les plus ignorants d'entre eux, ne se voulussent soumettre, toutefois l'autorité des plus savants et specialement de[s] quatre patriarches que nous savons sous main etre pour nous, joint au pouvoir et police des armes et lois latines, surmontera cet obstacle, vu même que, parmi lesd. regions, restent encore plusieurs du culte latin, mais tellement destitués d'instruction sous la barbarie du Turc soupçonneux du progres de l'Église latine, qu'il ne leur reste plus que le souvenir et l'affection de notre religion, vu aussi que les Esclavons et Maronites, seminaires des Grecs institués à Rome par le pape Gregoire XIII, ont répandu dans la Grece et autres pays adjacents plusieurs doctes et zélés personnages maintenant faits eveques ou proches des evêques.

Je sai assurement que le patriarche d'Alexandrie, duquel releve l'Égypte et même l'Éthiopie et royaume du Pretre Jean, est tout pour nous et d'autant plus qu'il s'est levé contre lui un antipatriarche favorisé des Turcs, à quoi joignant la bonne disposition susdite du Prêtre Jean, si l'on peut par l'Égypte ou par le royaume du Congo se faire voie facile vers ledit roi, l'on peut voir jusques à quelle grande etendue, pour le bien des âmes de l'Afrique, aboutiroit ce dessein, et deja nous avons dit que les Chaldéens et Arméniens dans l'Asie ne laissent pas de jeter les fondements de leur reunion dans leur presente servitude, mais, s'ils demeurent longtemps sous l'accablement d'icelle, il y a peu d'apparence qu'ils subsistent, vu la grande jalousie du Turc, [c]omme dessus [est dit], vers l'Église latine.

L'ardeur de cette généreuse entreprise peut rallumer l'affection de la piété dans les esprits des catholiques et les entretenir en occasion d'en produire les œuvres, car en tel cas peu se trouveroient qui ne s'estimassent heureux d'y contribuer les uns leur bien, les autres leurs aumônes et tous au moins leurs vœux et concours de prieres publiques, fréquence des sacrements et autres tels moyens propres à se rendre Dieu favorable en pareils desseins.

Suivroit aussi grand adoucissement de l'aigreur dommageable entre ceux de contraire religion sous le nom chretien, pour lequel chacun s'evertuant de combattre, cette société civile d'armes temporelles, sous un nom commun de religion, nous garantiroit au moins des guerres mutuelles, mal propres à la conversion et nourrices d'impiétés, et peut être nous rendroit nos adversaires plus faciles et apprivoisés, et provoqueroit Dieu leur infondre la foi dans l'emploi d'une si pieuse action.

D'où s'ensuivroit la certitude et stabilité de la paix entre les chretiens, que la diversité de créance et l'emulation des princes voisins ou domestiques non occupés à chose meilleure, ne peut jamais longtemps laisser régner.

Et sur ce point S. M. tres chretienne sera humblement suppliée de



remarquer que nos trois races royales ont commencé et affermi leur bonheur par semblables actions et que Clovis fit naître le royaume chretien entre les François dans la mort et ruine des mecréants, en récompense de leur sang epandu le ciel leur envoya le baume de la sainte ampoulle et les lis lui furent donnés pour témoignage que rien n'arrose mieux la France et conserve en sa fleur la majesté royale que les sueurs versées pour l'accroissement du nom chrétien, les victoires de Charles Martel et Pepin sur les infideles firent que le royaume de France devint un empire et divisa l'Europe en deux parts, desquelles la plus grande nous demeura jusques à tant que les guerres avec nos voisins et dans nous-mêmes nous l'ont ôté.

Les mémorables conquetes des François sous la conduite d'un frere du roi de France, avec l'aide de Godefroy de Bouillon et autres seigneurs, arriverent bien à propos pour appuyer les faibles fondements de la troisieme race, lorsque, par les avantages que Capet avoit accordés aux seigneurs du royaume qui le firent roi, le royaume etoit presque divisé en plusieurs royautés et l'espace de cent cinquante ans avoit plus cette sainte occupation contenu la chretienté en paix et causé infinies bonne œuvres et du salut des ames (*sic*) sans nombre tant de ceux lesquels passerent en la Terre Sainte comme de ceux qui en icelle furent delivrés du joug des infideles et autres convertis à la foi, bref nos François s'acquirent une immortelle gloire par toute la terre et plus que jamais en aucune action précédente et subséquente jusques à maintenant.

Le bas âge du roi S[t] Louis fut grandement opprimé de dissensions civiles jusques à tant que ce remede salutaire les eut dissipées, et, combien que S[t] Louis y aie laissé la vie pour la gloire et le mérite de son âme, si est-ce qu'il s'est rendu un des rois plus paisibles et absolus dans son royaume et entre ses voisins qu'aucun autre qui fut apres lui jusques à Henri le Grand, pere, si Dieu plait, du nouveau siecle de bonheur, surpassant les autres siecles par la naissance qu'il a donnée à un nouveau Clovis, lequel, se faisant chretien, prit premier le nom de Louis.

Les malheurs qui lors echurent apres lesdites conquêtes, ne doivent empécher de prendre en main les occasions du bonheur que Dieu nous presente dans le favorable concours et rencontre de toutes choses utiles à ce dessein, comme nous avons ci-devant representé, ains nous peuvent servir d'instruction pour eviter les fautes qui causerent lesd. malheurs, joint que toutes les choses sont autrement disposées qu'alors et plus à notre avantage, ce qui se peut verifier quand il sera besoin et que j'ai ici omis pour brieveté.

Écriture de copiste. Bibl. nat. Ms. Franç. 15644 (anc. Harlay, 349).

III

ARCUS (1) TRIUMPHALIS FRATRI JOSEPHO CAPUCINO, LEGATO CARDINALIS DE RICHELIEU EXTRUCTUS.

Fratri Josepho, ex pio capucinorum ordine viro impio, theologo Luthe-rano, simulata patientia juramento infandas culpas non tam audienti quam audenti (2), seraphici patris filio demoniaco, stigmatibus (3) sed in faciem dandis dignissimo, religioso amictu irreligiosam animam tegenti, quod, arcibus in Alpinum populum proditorie paratis, imperanti sacerdoti (4) sacerdos comes, de claustris ad castra traductus, aras foederaverit, bellum innuerit, flammeo spiritu flammas auxerit, turbas, rebelliones, rapinas, scelera galeatus, ocreatus, cruentus persuaserit, Gallos (5) onager ad pugnam excitav[er]it, justum principem injuste opprimere docuerit, ad Romae totiusque Italiæ interitum viam straverit, orbis universus furcam hanc in triumphalem arcum erexit. Benemerenti funis detractus femori laqueum collo dabit (6).

DIEGERTICON (7) AD ITALIAM.

Quando inter arma trepidi mutescunt cygni, argutulus aliquis inter cygnos strepet (8) anser, nam, Gallis in Capitolium involantibus, animo-siores fuere anseres quam galli (9).

Expergescere, Italia! jam pro foribus Gallus clangit (10) ac de summis Alpibus Capitolio minatur in septem colles, vibrandum Alpinas inter nives auditur fulmen. Justis omnibus minatur qui unum injuste opprimit et liberum asservit. Mantuae princeps, commoda (11) speras haec arma? falle-

(1) Le texte de cette pièce est établi d'après Arch. des aff. étrang. Venise 49 et Bibl. nat. Nouv. Acq. Fr. 3109 f° 70. Heyne, qui la qualifie à tort de poésie (*Kurfürstentag v. Regensburg* 104, n. 1) en a eu sous les yeux un exemplaire imprimé à Venise en 1630, mais on peut, à cause de sa rareté, la considérer comme inédite. Elle a été attribuée à l'abbé Scaglia et au P. Salazar, confesseur d'Olivares. On trouve à la suite, dans le ms. de la Bibl. une réponse dont l'auteur serait le P Desbans jésuite, mort recteur du collège de Moulins en 1649. Voy. sur ce religieux la bibliographie des PP. Backer et Sommervogel.

(2) Jeu de mots faisant allusion à la confession.

(3) Les stigmates de saint François.

(4) Richelieu.

(5) Vieux jeu de mots sur le double sens de *gallus* : coq et Français. L'âne a excité les coqs (les Français) au combat.

(6) La corde qui ceint ses reins servira à le pendre.

(7) Exhortation. Διεγερτικός, διεγείρω, διέγερσις.

(8) Ms. des aff. étrang. : gemet.

(9) *Ibid.*, cygni.

(10) Ms. de la Bibl. nat : plangit.

(11) *Ibid.*, ut liberum asserant M. principem commola speras...

ris, nemo oppressos liberat qui liberos opprimit. Invenit hostis honestum mancipandae Italiae titulum : libertatem. Plane hoc deerat malis suis (1) ut servitutem vocaret beneficium (2). Possunt tamen religiosa dici arma quia religiosi armatos ducunt et infulati (3) sanctae Ecclesiae spiculatores (4) evadunt. Sacrilega sunt arma quae sacra tractantur manu. Semper Vaticano timendi fuerunt (5) vates armati. Miles mitrae imperat cum mitra militibus imperat (6).

Parum est (7) mitram galeae (8) imperare nisi et cucullo galea (9) serviat, quippe ne minus religiosi gallorum ducum sunt (10) consules quam duces (11). Videris stygmaticum (12) claustri alumnum a claustro ad castra desultantem inter cataphractos nudum ocreis prophanare pedem et sacro lacernae (13) cinere bellicos ignes fovere.

Diceres de tam pio amictu nil impio convenire praeter funem (14). Quin (15) etiam contra Germanum principem perduellium manus irritat et astute consulenti praesuli (16) cœdium et rapinarum pangit oracula, alterno videlicet praemio praesul consulem a regulari severitate, consul praesulem ab irregulari sacrilegio absolvit (17).

Hic illi ornando capiti purpuram pollicetur, huic ille tegendo sceleri cucullum (18) praebet. Ita qui Davidica cythara armati Saülis demonem compescere deberet, infanda voce demonem ingerit Saüli. Et miraris tot pestes ingruere cum aris devotae manus arma ducunt (19) ac divis placandis obstricti irritant Divos?

(1) Ms. de la Bibl. : tuis.

(2) Il ne manquait plus aux maux de l'Italie que d'appeler la servitude un bienfait.

(3) Ms. des aff. étrang. : intitulati.

(4) *Ibid.*, speculatores.

(5) *Fuerunt* manque dans le ms. des aff. étrangères.

(6) C'est le soldat qui commande à la mitre, quand la mitre commande au soldat. En d'autres termes, un prêtre et, dans l'espèce, un cardinal ne peut commander des soldats sans s'y asservir, sans épouser leurs passions, leur brutalité, leur violence, sans abaisser devant eux la dignité du sacerdoce.

(7) Ms. des aff. étrang. : enim.

(8) *Ibid.*, Galliæ.

(9) *Ibid.*, Gallia.

(10) Ms. des aff. étrang. : Sint.

(11) Des moines sont en même temps les inspirateurs des chefs et les chefs.

(12) Nouvelle allusion aux stigmates.

(13) Ms. des aff. étrang. : lucerna.

(14) Rien d'un si pieux habit ne convient à l'impie que la corde [pour le pendre].

(15) Ms. des aff. étrang. : cum etiam.

(16) Richelieu.

(17) Le cardinal a dispensé son conseiller de l'observation de la règle monastique, le conseiller a absous le cardinal de son sacrilège.

(18) L'un [le cardinal] promet à l'autre la pourpre pour orner sa tête, l'autre prête au premier son capuchon pour cacher son crime.

(19) Ms. des aff. étrang. : præbent.

Agite jam, liberi principes, laboranti Italiae succurrite, etenim ab Gallico hoc tabe non convalescet nisi gallum Esculapio mactetis (1). Quid dissimulas, Hadriae regina? Jam dudum oblita leonem quoque tuum (2) a Gallo fugari! Sororem qui spoliat te ornabit? Justus non esset. Audi, Hispania, sternitur haec tuae virtutis seges. Gallum Torquatus occidit gladio hispano, gladios affer, torquati non deerunt.

Quin tuum, Auguste Caesar, per Galliae viscera decurrit ferrum in Galli visceribus auspicem historie gemmam asserum inveniri, hanc tuae coronae insere (3).

Tu vero, magne orbis pater, Urbane, Urbi caveto, gallum Petrus non vidit quin amare fleverit ac foras exierit (4), a tuis apibus omen cape, solum de floribus lilium odere apes noxam expertae (5). Age denique, Saturnia Italia virulenta, ut refoces lilia Saturnus tuus falcem tenet.

IV

MEMOYRE SUR L'ESTAT DES AFFAIRES D'ALLEMAGNE (6).

Janvier 1631.

Pour retirer l'avantage qui se rencontre dans l'estat present des affaires d'Alemagne, ensuite de ce qui s'est passé en la diète de Ratisbonne par l'entremise et l'authorité du Roy pour le bien general, il faut continuer le soin que l'on a pris de porter les Électeurs catholiques et protestants à mettre en la personne de S. M. leur affection et leur appuy, et de les destacher par consequent de la despendance servile dans laquelle la maison d'Austriche les a tenuz depuis longtemps.

L'on peut parvenir à cette fin par troys principaulx moyens.

Le premier est qu'il faut réunir lesd. Électeurs avec le Roy en des intérests communs à S. M. et à eux. Ce que l'on peut croyre possible, puisqu'en cette diète dernière l'on a eu le pouvoir au nom du Roy, contre l'apparence et l'attente de tous, de faire que les Électeurs de l'une et de l'autre religion, qui estoient auparavant fort divisés, sont entrés en une si bonne intelligence que toutes les instances de l'empereur n'ont peu obtenir d'eux l'eslection du Roy des Romains, ny la promesse de l'eslire pour l'advenir.

(1) On sacrifiait des coqs à Esculape. Toujours le même jeu de mots sur le double sens de *gallus*.

(2) Le lion de Saint-Marc.

(3) Ms. des aff. étrang. : omnino.

(4) *Ibid.*, acciverit. Allusion au reniement de saint Pierre.

(5) Urbain VIII (Barberini) avait pour armes des abeilles.

(6) De la main du secrétaire habituel. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, fol. 9. Cf. Flassan, *Hist. de la diplomatie de la France*, 2e éd., 1811, in-8°, II, 445.

Qu'il n'a peu s'exempter d'oster au duc de Fritland la charge de general, en la personne duquel consistoit sa plus grande force, ce qui fut la principale cause qui l'empêcha d'envoyer en Italie un plus grand nombre de trouppes.

Qu'il a esté réduit à ne lever plus de contributions à sa volonté, ce qui luy entretenoit autant de gents de guerre qu'il luy plaisoit, et tenoit en crainte toute l'Alemagne et les provinces voysines, lesquelles contributions se doivent maintenant imposer avec le conseil et le consentement des Électeurs selon la coustume de l'Empire, et sont reglées à la solde de quarante mille hommes, avec cette condition de ne les employer hors de l'Alemagne, ce qui met à couvert la France, l'Italie et les Holandoys, et mesme le Roy de Suede en ses Estats, ce que les Électeurs n'eussent jamais osé entreprendre sans la confiance qu'ils ont pris les uns avec les aultres, pour s'opposer tous ensemble à ce qui peut altérer leur liberté. En laquelle confiance ils ne feussent jamais entrés par eux mesmes, et n'eussent pas creu de s'y pouvoyr maintenir, à cause des soupçons et ombrages que leur apporte la diversité de creance, sans l'asseurance qu'on leur a donnée que le Roy qui désire leur bien commun prendroit un soin efficace et continuel d'establir entr'eux une parfaite reconciliation, et les appuieroit puissamment contre l'oppression de la maison d'Austriche. Il convient maintenant de satisfaire à l'espoir qu'il en ont conçu.

Le deuxième moyen est qu'il plaise au Roy de n'employer pas seulement son authorité pour réunir les Electeurs catholiques et protestants en ce qui concerne leurs intérests communs et generaux qui regardent la conservation de leur liberté, mais il faut, ainsy qu'eux mesmes le desirent, qu'il se rende mediateur des diferents, dans lesquels l'artifice d'Espagne les entretient souz pretexte de religion et qui tendent en efect à la subversion de l'Estat, et à faire que lesd. Electeurs se ruinent et se sacrifient les uns les autres à l'agrandissement de la maison d'Austriche.

Surquoy il est à remarquer que le point le plus important en cet affaire est d'apporter un tel temperamment dans les témoignages et les effects de bienveillance du Roy vers les Catholiques et Protestants, qu'ils n'en prennent point jalousie, ce qui engendreroit une division entr'eux et une défiance vers la France du party moins favorisé et seroit le jetter entre les bras de l'Empereur, avec lequel particulierement les catholiques se joindroient plus estroittement pour ne s'en plus separer, s'ils estimoient que le Roy fust partial des Protestants, lesquels enfin succomberoient souz l'effort de ces deux puissances unies, de la maison d'Austriche et de la ligue catholique, qui desja les ont reduits au miserable estat où ils se trouvent.

Et les progrès du Roy de Suede qui se terminent jusqu'à maintenant dans quelque coin de la Pomeranie et aux bords de la mer Baltique, n'empescheroient pas la ruyne de Saxe et autres Princes protestants, et specialement des villes imperiales que les trouppes de l'Empereur et de la ligue catholique peuvent priver entierement du secours du Roy de Suede. D'où

il arriveroit que plus les Protestants se seroient engagés à se declarer contre l'Empereur, ils rechercheroient d'autant plus promptement les moyens de s'accommoder avec luy sur le premier declin de leurs affaires, pour eviter un dommage pareil à celuy qu'ont souffert les peuples du haut et bas Palatinat, et tant d'autres qu'il a despouillé de leurs biens.

Ce qui peut faire voyr que c'est un moyen beaucoup plus avantageux pour les Protestants, et plus seur et facile au Roy de leur acquerir pour le bien commun l'amitié des Électeurs catholiques, sans lesquels l'Empereur ne leur peut nuyre, que s'ils entreprenoient la guerre ouverte contre l'Empereur sur des interests de religion. Auquel cas la ligue catholique ne manquera pas de l'assister de ses forces, pour se garantir du mal qu'ils appréhendent, si les Protestants retournoient en leur ancienne authorité, craignant qu'elle ne leur fist perdre la religion et la liberté tout ensemble.

Or, encore que le Roy s'entremette pour accorder les diferents entre les Électeurs catholiques et protestants, ce n'est pas que pour cela la paix se fasse dans l'Empire, y ayant beaucoup d'affaires à demesler auparavant, sur lesquelles le Roy prenant cognoissance et pouvoir en qualité de médiateur, il ne luy sera pas difficile de tourner les choses à la fin qu'il luy semblera plus convenable, et cependant laisser l'Empereur dans une occupation suffisante à le divertir du dessein de troubler ses voysins en faveur de l'Espagne, le Roy s'acquerant une grande réputation et obligation envers tous.

Il est certain que les Catholiques et les Protestants désirent la paix après une guerre de douze années. Ils croyent que c'est le seul moyen d'oster à l'Empereur le pretexte d'estre armé, estant impossible autrement de le remettre dans l'ordre des loix et de la justice. L'Électeur de Brandebourg durant la diete a envoyé des gents de sa part aux Électeurs catholiques pour traiter des conditions de paix avec le roi de Suede, lesquels temoignerent y vouloyr entendre, et qu'il falloit le contanter et oster à Fritland le duché de Melkebourg pour le rendre au seigneur legitime. Que si le Roy n'intervient et ne prend authorité par son entremise avec les uns et les autres, il y a lieu de croyre qu'ils concluront la paix, ou au moins que les Électeurs de Saxe et de Brandebourg et les villes Impériales se contenteront de faire quelque demonstrations de resistance pour obtenir de l'Empereur une partie de ce qu'ils demandent, craignant de s'engager avec le Roy de Suede, qui ne les peut secourir, en estants trop esloignés, et ne s'asseurant pas aussi aux Princes catholiques si le Roy n'establist entr'eux une parfaite amitié. D'où il arriveroit que l'Empereur tiendroit les deux partis sous sa main par cette paix, ou plustost par cette victoire, aucun n'ayant osé luy resister.

Ou, au contraire, le Roy prenant l'office de mediateur et d'arbitre, en accordant les uns avec les autres, et leur promettant de les secourir s'ils en ont besoin, peut tenir en longueur les affaires, balancer l'authorité de l'Empereur, et faire retarder la paix d'Alemagne jusques à ce qu'on y puisse trouver la seureté du repos commun.



Il faut donc en troysieme lieu, outre la reunion des deux partis en la consideracion du bien general et l'accommodement de leurs pretentions particulieres, que le Roy asseure les uns et les autres de les assister de forces suffisantes pour les preserver de l'invasion de la maison d'Austriche et de celle qu'un des partis pourroit faire à l'autre, ce qui ne suffira pas de promettre en paroles generales, à quoy les Alemants qui traitent avec ceremonies et formalités adjoustent peu de foy.

POUR LE VOYAGE DU SIEUR DE LISLE (1).

Il est à propos qu'il porte lettres de creance de la part du Roy à M. l'Électeur de Saxe et à M. de Lossen, son premier conseiller, à M. l'Électeur de Brandebourg et au comte de Schwartzemburg, au Roy de Suede.

Lesd. lettres de creance representeront que le Roy, envoyant en Alemagne le sieur de Lisle, gentilhomme de sa chambre pour le sujet qu'il leur dira de vive voix, les prie de prendre entier creance en ce qu'il leur exposera de sa part, les asseurant de la continuation de sa bonne volonté en leur endroit, de quoy en toutes occasions S. M. leur donnera des preuves très certaines.

De plus, il portera des lettres de M. de Mets (2) aux Électeurs de Saxe et de Brandebourg par lesquelles il leur remonstrera les incommodités qu'il souffre par les trouppes de l'Empereur, sans qu'il en apparaisse cause aucune légitime, et contre la promesse qu'il a pleu à l'Empereur de luy faire souvent de le delivrer de cette vexation (3). Qu'en ce fait qui est une cause commune par l'exemple en consequence de pareils evenements, il les prie instamment d'employer leurs offices plus pressants et considerables vers l'Empereur, à ce qu'il fasse cesser ces desordres, et luy rendre son pais libre en l'estat qui estoit cy-devant, faisant demolir les forts bastis de nouveau et retirer les gens de guerre.

Il est à propos d'estendre en cette lettre de plus fortes raisons que l'on pourra briefvement pour appuyer la justice à la demande presente, evitant toutefois les termes qui pourroient offenser l'Empereur, pour ne donner quelque prise à ceux de son conseil, qui ne cherchent que des sujets de reproches et de querelles.

Quand à l'instruction du sieur de Lisle, il faudra que luy mesme escrive en quelque maniere secrete de chiffre ou de jargon les points contenus dans le cayer qui a esté examiné et approuvé, à quoy M. B[outhillier] adjoustera ce qui luy semblera plus convenable.

L'on dira au sieur de Lisle, s'il demande une instruction signée, que ce

(1) De la main du secrétaire habituel. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, f. 20-21 (nouv. fol.).

(2) Pour faire le mémoire de M. de Metz (De la main de Bouthillier).

(3) Cette question fit en effet l'objet d'une lettre de l'évêque de Metz, qui fut portée par le sieur de Lisle. Voy. la fin de l'instruction de celui-ci de février 1631. Allemagne, VIII, f. 33 v°.



n'est pas la coustume d'en donner, si ce n'est en cas de passer des traittés et des promesses reciproques, mais que la negociation presente consiste principalement à porter des paroles et des assurances de la bonne affection et disposition du Roy pour leur bien commun et de plus que les choses qu'il dira doivent demeurer secretes, et ne se peuvent commettre au hasard d'une surprise de papiers.

Il fault luy bailler un chifre et expedier son ordonnance pour estre payé contant.

Il est à considerer s'il verra en passant l'Électeur de Treves qui est de sa cognoissance pour scavoir le dessein de l'assemblée de Francfort, et (1) en ce cas il luy pourroit porter une lettre du Roy d'une simple creance sans mesme y mettre son nom, selon laquelle il luy dira qu'il a charge de S. M.

MÉMOIRE POUR LE SIEUR DE LISLE ALLANT DANS L'ASSEMBLÉE DE LIPSIC (2).

Il se presente une ouverture de mettre promptement en pratique les advis precedents sur l'occasion suivante (3).

1. Les Électeurs protestants n'ont jamais voulu se trouver *en personne* (4) à la diete, quelque instance et priere que l'Empereur leur en ait fait, temoignant ouvertement leurs mescontantements et leurs plaintes. Et, sur la fin de la diete, ils ont escrit à l'Empereur et aux Électeurs catholiques qu'ils estoient resolus de tenir une assemblée à Leipsik dans le moys de Janvier, où se debvoient trouver les députés des Princes et des villes de leur party, par la convocation de l'Électeur de Saxe, le designant comme leur chef, et que S. M. I. ne debvoit trouver mauvais s'ils advisoient à leurs affaires, pour se garentir de la ruyne qui les menaçoit, et pourvoyr aux moyens de restaurer la liberté de l'Allemagne, veu mesme qu'on ne leur avoit donné aucune satisfaction, tant pour le bien general que pour leur particulier, sur les remonstrances qu'ils avoient representées par leurs depputéz à la diette.

2. Les Électeurs catholiques ont aussy, *de leur costé*, arresté de tenir en mesme temps, ou peu aprés, une assemblée à Francfort par leurs députés et ceux des principaux qui entrent en leur union, affin de resoudre ensemble

(1) Le secrétaire habituel a raturé ce passage, à la place duquel il a écrit en marge sous la dictée du P. Joseph : « mais il ne faut pas qu'il s'ouvre de rien avec luy, et luy doit parler comme particulier ».

(2) Le titre est d'une écriture de bureau et a été ajouté. La pièce est de la main du secrétaire habituel. Allemagne, VIII, f. 12 (nouv. fol.). Ce projet d'instruction est devenu, avec quelques modifications qui n'en altèrent pas le sens, l'instruction rédigée pour M. de Lisle en février 1631. Écriture de bureau. *Ibid.*, f. 31 (nouv. fol.).

(3) Cette phrase, qui rattache cette pièce au mémoire du 29 janvier 1631, a été barrée.

(4) Les mots soulignés ont été ajoutés par un commis.



ce qu'ils ont à faire pour maintenir lad. union en bon estat, pour chercher quelque voye d'accord avec les Protestants sur la restitution des biens ecclesiastiques par la suspension ou modification de l'édit, comme aussy pour deliberer comment ils pourront remettre la paix dans l'Empire, traicter avec le roy de Suede et establir une neutralité *ferme* et asseurée avec les Hollandoys.

3. Il (1) semble estre de grande importance que le Roy envoye sans delay en chascune de ces assemblées un homme capable d'y prendre creance et cogneu des chefs et des principaux deputés, et qui ne soit pas nouveau aux affaires d'Allemagne : lequel ne doit pas paroistre publiquement comme venant de la part du Roy, pour n'apporter de l'ombrage à l'Empereur et ne donner sujet à ceux qui seront convocqués de craindre qu'ils ne soient compris dans ce soupçon. Il suffira qu'il porte des lettres de creance de la part du Roy aux chefs des assemblées.

Celuy que l'on voudra envoyer à Leipsik aura des lettres pour les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour les confirmer en la certitude des bonnes intentions du Roy. Ce qui ne sera pas inutile vers le Roy de Suede, pour suppleer à la difficulté qu'il a de prendre creance au sieur de Charnassé, à cause des mauvais effectz qu'on luy a rendus près de luy. Joint aussy que le susd. Roy et les Électeurs protestants seront beaucoup mieux fortifiés en leur mutuelle intelligence par l'entremise d'un mesme homme, et specialement estant de leur religion.

Pour mieux representer ce que doit faire celui qui va à Leipzik (2), l'on peut considerer les points suivants pour servir à former l'instruction qu'on luy donnera.

4. Il dira aux Électeurs de Saxe et de Brandebourg que le Roy l'envoye vers eux pour leur faire entendre qu'ensuite des asseurances de sa bonne affection qu'il leur a temoignée tant par les sieurs de Marcheville et de Charnassé que par M. de Leon parlant à leurs ambassadeurs à la diete, S. M. est resolue de s'employer en tout ce qui luy sera possible pour leur bien et conservation.

5. Que la paix entre l'Empereur et Sad. M. ne l'empeschera pas de les assister pour establir un ferme repos dans l'Empire, à quoy l'oblige le rang qu'il tient dans la Chrestienté, et pour garentir ses alliés et voysins d'estre opprimés, ce que requiert le droit des gents, et ce que ses predecesseurs ont tousjours fait en de pareilles occurences.

Qu'au cas que le Roy retire ses trouppes de l'Italie, après avoir donné une preuve publique de sa foy et de sa constance à defendre ses amis par l'entier restablissement de M. de Mantoue dans ses Estats, il aura plus de moyen d'aider aux princes d'Alemagne si on vouloit les molester, lesquels recevront une plus puissante et actuelle assistance par le secours du Roy en leur faveur, que par la diversion qu'il feroit des trouppes de

(1) Le § 3 a été bâtonné et n'a pas passé dans l'instruction.

(2) Au lieu de : *celuy qui va à Leipsik*, un commis a écrit : *le s^r de Lisle*.

l'Empereur en Italie (1), auquel il en resteroit tousjours assez pour leur apporter un grand dommage, s'ils estoient appuiés sur leurs forces seules. Desja nous leur avons fait comprendre cette raison, et en sont demeurez satisfaits (2).

6. Que S. M. leur declare que, son dessein n'estant pas de les engager aux incommodités et périls de la guerre pour aucun interest qu'elle y pretende, mais plustost de les faire jouir d'une stable tranquillité, Elle ne veult leur proposer d'autres moyens que ceux qu'ils jugeront eux mesmes estre très propres pour parvenir à cette fin, entre lesquels S. M. estime estre fort à propos de les entretenir en une sincere concorde et union avec les Électeurs et les chefs de la ligue catholique, s'offrant à leur rendre ce bon office, et les exhortant de contribuer de leur part ce qui sera requis pour cet effect, qui leur est de telle importance.

7. Partant S. M. les convie de temoigner de plus en plus ausd. Électeurs catholiques qu'ils veulent demeurer fermes sur les fondements du bien commun qui ont esté jettés en la diete derniere, comme est de ne point se laisser induire par aucunes sollicitations, offres ou avantages apparents à faire l'election du Roy des Romains au temps present, ny mesme durant la vie de cet Empereur, pour les causes qui leurs sont cogneues, d'insister à ne permettre plus à l'Empereur, sans leur conseil et consentement, les levées des gents de guerre, les contributions des deniers, la translation des Estats d'un prince à un autre souz des pretextes affectéz, non plus que la proscription, ou plustost la depredation des biens des particuliers ny mesme l'employ des forces de l'Empire en faveur des Espagnols contre les Princes qui en sont voysins et alliés, ce qui peut causer de grands maux en la Germanie et la remplir de toutes parts de troubles et d'ennemis.

8. Estant aussy besoin que, selon le serment de confraternité entre les Électeurs, ils se donnent asseurance de nouveau de ne rien conclure l'un sans l'autre et au gré de l'Empereur par promesse particuliere (3), en toutes les choses importantes et autres points qui concernent la liberté publique, et de ne souffrir pas qu'ils soient molestés contre les lois de l'Empire et l'édit de pacification. Celuy qui sera envoyé de la part du Roy prendra soin de tirer la parolle des Électeurs protestants, affin que S. M. puisse plus efficacement prendre celle des Électeurs catholiques sur ce mesme sujet, et estre comme garend et le depositaire de leur foy. Ce point est de grande consequence pour fortifier les Électeurs de Saxe et de Brandebourg contre la crainte de la maison d'Autriche.

9. Les électeurs catholiques nous ont promis de ne pas manquer à ce debvoyr, et mesme d'apporter ce qu'ils pourront pour modérer la rigueur

(1) *En Italie* a été rayé.

(2) Cette phrase a été rayée.

(3) Les mots : *l'un sans l'autre... particulière* ont été rayés.

de l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, et des violences que le conseil de l'Empereur commet sous prétexte de religion, pourveu que le Roy les asseure d'apporter en toute cette conduite un tel tempérament, que, sous ombre de conserver l'Estat, les protestants ne les oppriment, desquels ils redoutent tousjours l'insolence, quand ils auront le pouvoir de l'exercer. Mais, d'autant que les Protestants feront beaucoup moins d'estime du conseil que le Roy leur donnera de cette réunion avec les Catholiques, s'ils n'esperent de luy quelque secours réel, et que, de plus, il est vray que l'Empereur et les électeurs catholiques auront d'autant plus en considération l'entremise de S. M. qu'ils verront les Protestants estre puissants et capables de se défendre, il est expédient que S. M. leur témoigne de vouloir prendre soin de les mettre en cet estat par ses offices et sa puissance, jusques au point de leur oster la crainte de leur oppression et ruyne.

10. Pour cet effect S. M. leur fera paroistre qu'elle approuve fort l'intention de l'assemblée de Leipsik, et que les députés des Princes et des villes feront bien de pourvoir à leur defense, et de s'y tenir preparés pour n'estre prevenuz. Que s'ils y veulent contribuer, Sad. M. fournira une somme notable au Roy de Suède, leur en parlant en telle sorte que cela serve à les engager à donner du leur, et ne se pas attendre seulement à la France.

11. Et, de plus, le Roy considérera, s'il luy plaist, si, pour animer davantage les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, il leur fera donner parole de les soustenir par toutes voyes, au cas que l'Empereur les voulust attacquer, s'obligeants aussy de ne point donner leurs suffrages pour l'eslection du Roy des Romains durant la vie de l'Empereur, sans leur donner lieu ny ouverture de pouvoir juger sur qui l'on voudroit porter cette élection.

12. Celuy qui sera envoyé remarquera entre les deputés des villes ceux avec lesquels l'on pourroit tenir une plus seure et utile correspondance pour le service du Roy à l'advenir. Il s'instruira plus certainement qu'il luy sera possible des intentions du Roy de Suede et des Princes protestants sur le sujet de la guerre et de la paix, et de ce qui se passe entre les deux armées, comme aussi du siège de Magdebourg, y ayant grande apparence que les Princes protestants se porteront à défendre cette place qui leur est d'une importance extreme, ce (1) qui donnera du temps au Roy pour accommoder ses affaires et celles de ses amis.

Ce mesme homme pourra passer vers le Roy de Suede, selon qu'il sera de besoin, et, en ce cas, il sembleroit à propos qu'il portast une duplicate de la depesche de M. de Charnassé, et le mesme pouvoir d'agir, si quelque accident l'avoit empesché de le faire. En quoy il faudroit qu'il usast de cette circonspection, de ne point parler aud. Roy du dessein de réunir les Catholiques et les Protestants et ne luy rien dire qui le peust destourner de la guerre jusqu'à ce que le Roy jugeast à propos de l'induire à la paix.

(1) Ce qui suit jusqu'à la fin a été bâtonné.

POUR L'INSTRUCTION DU SIEUR DE GOURNAY (1).

Il portera des lettres de créance aux quattre Électeurs catholiques lesquelles contiendront en substance :

Que le Roy, ayant appris par M. de Léon et plus specialement par le retour du P. Joseph, qu'ils avoient resolu, ensuitte de la diete de Ratisbonne, de tenir une assemblée par leurs députés à Francfort sur plusieurs sujets concernant le bien et la tranquillité de l'Allemagne, tant en ce qui regarde les affaires du dedans, que celles qui s'estendent à leurs voysins, S.M., continuant les soins qu'Elle a pris de leur tesmoigner son affection sincere pour contribuer ce qui despand de son pouvoir à une si louable fin, a jugé à propos d'envoyer verseux le sieur de Gournay pour leur en renouveller et confirmer les asseurances, comme aussy affin de leur donner part de ce qu'elle n'obmet chose quelconque qui puisse asseurer une bonne paix dans l'Italie, avec dessein que les Princes chrestiens puissent jouir d'une tranquillité parfaite. Sur quoy S. M. les prie de considerer combien il importe qu'ils ayent egard, tant à cause du bien public qu'en la considération de leur propre intérêt qui y est conjoint, à ce que l'Empereur retire ses trouppes de l'evesché de Metz, et que le sieur evesque dudit lieu puisse jouir des terres qui en relevent avec la liberté et franchise accoutumée, en quoy S. M. a sujet de prendre part, tant à cause de la jalousie du voysinage que pour la protection qu'elle doit à M. de Mets.

Et, sur la fin de la lettre, il y aura une creance generale en la personne du sieur de Gournay.

Son instruction luy sera baillée sans estre signée, etc.

Après avoir veu lesdits Électeurs, il fera savoir promptement au Roy par voye seure et avec bon chiffre ce qu'il luy auront respondu.

Il taschera d'obtenir des lettres d'eux vers leurs deputés qui seront à Francfort, pour traiter avec eux en conformité aux intentions du Roy et desdits Électeurs sur les affaires qui y seront proposées.

Il aura une lettre de creance au sieur de Mazan de la part de M. Boutheillier, à ce que ledit sieur de Mazan luy donne cognoissence de ce qu'il pourra scavoyr, et que le sieur de Gournay jugera utile à sa negociation, de la quelle il ne s'ouvrira pas aud. sieur de Mazan qu'en termes fort généraux, et sur le sujet des affaires de M. de Mets.

Il faut asseurer M. de Treves que dans peu on lui envoyera sa pension de l'année 1630.

(1) 1631. De la main du secrétaire habituel. Cette note se termine par quelques prescriptions écrites par Bouthillier et relatives à la même mission. Allemagne, VIII fol. 22-23 (nouv. fol.).



MÉMOIRE POUR LE SIEUR DE GOURNAY ALLANT A L'ASSEMBLÉE DE FRANCFORT, DU 29 JANVIER 1631 (1).

Celuy qui doit aller à Francfort portera des lettres aux Électeurs catholiques. Il pourra prendre pour pretexte public de son voyage, qu'il va pour leur faire entendre le sujet du retour de M. de Léon, et la juste cause qu'ont eu les François de rentrer dans Casal pour prevenir les Espagnols, comme aussy la sincérité dont le Roy a usé, en ayant retiré ses trouppes, invitant sur cela lesd. Electeurs de tenir la main à ce que l'Empereur execute promptement et de bonne foy ce qu'il a promis, et, outre le pretexte, cela fera un bon effect pour fortifier lesd. Électeurs en l'affection qu'ils ont vers S. M.

Il leur declarera que, pour correspondre à cette bienveillance, Sad. M. ne veult obmettre aucune occasion de leur temoigner le soin qu'Elle a de leur bien, et qu'ayant sceu par M. de Léon qu'ils avoient dessein de tenir une assemblée à Francfort pour plusieurs sujets concernants le repos de l'Empire, elle avait bien voulu les asseurer de nouveau du désir qu'elle avoit de coopérer de tout son pouvoir à leurs bonnes intentions.

Et, pour cet effect, elle continuoit de les convier de s'acquerir de plus en plus la confiance et le concours des Protestants pour maintenir la liberté commune, desquels S. M. se promet qu'ils feront le mesme, offrant d'y interposer ses offices.

Qu'elle agrée l'instance qu'ils luy ont faite par M. de Léon, de s'employer pour la paix d'Allemagne, ce qui pourroit d'autant plus avoyr lieu que celle d'Italie seroit bien executée.

Que Sad. M. a receu un grand contantement de la subsistance de la ligue catholique, qu'elle juge très importante pour l'appuy de la religion et de leurs Estats. Qu'elle sera tousjours fort disposée de contribuer tout ce qui despendra d'elle pour la manutention de cette ligue envers tous et contre tous.

Qu'elle les exhorte tousjours de ne se point engager sous quelque specieux pretexte à favoriser les desseins d'Espagne, soit en ce qui regarde le dedans de l'Allemagne ou le dehors, désignant, pour ce qui est du dedans, l'elesction du Roy des Romains, le retranchement des contributions et levée des gents de guerre et l'usurpation ou translation des Estats et des biens d'autruy, sur quoy le Roy prendra sujet de les inviter à donner quelque satisfaction aux Protestants, pour les unir plus facilement avec eux pour maintenir le bien public.

L'on pourra donner à part une instruction sur ce point pour declarer les moyens de cet accommodement, ce que l'on obmet en ce lieu pour briefveté. Et, quant à ce qui regarde le dehors, que le Roy les asseure qu'il

(1) De la main du secrétaire habituel. Le titre et la date ne sont pas de cette main. Allemagne, VIII, fol. 17 (nouv. fol.).

est tousjours en la bonne volonté d'employer ses offices et son pouvoir pour affermir la neutralité entr'eux et les Holandoys, approuvant la resolution qu'ils ont prise en la diete de la garder. Et, pour ce que S. M. a sceu qu'ils avoient remis à cette assemblée de Francfort d'adviser aux moyens plus propres pour l'establir et la conserver plus exacte qu'auparavant, Sad. M. sera bien aise d'estre informée particulierement de ce qu'elle y pourra contribuer de sa part (1), et, sur ce sujet, il sera utile de toucher ce qui regarde Linghen et Rimberg, ce que l'on pourra estendre plus amplement par une instruction speciale.

Il (2) sera aussy necessaire d'oster aux Électeurs catholiques les soupçons que les Espagnols leur donnent continuellement, que le roi traite avec le Roy d'Engleterre et les autres Protestants pour restablir le Palatin. Et, lors que l'ambassadeur d'Angleterre a parlé à Ratisbonne pour faire lever le ban de l'Empire, l'ambassadeur d'Espagne a declaré ausd. Électeurs catholiques qu'ils avoient grand interest que son maistre ne rendist pas les places qu'il tient au bas Palatinat, puisqu'elles servent de barriere pour empescher l'effort que le Roy de France veut faire, avec celuy d'Angleterre et les Holandoys, pour se jetter sur les terres que tient le duc de Baviere, et qu'il avoit des advis certains d'Angleterre que tant s'en faut que les François feussent eloignés de ce dessein qu'ils en recherchoient les Angloys, dequoy le duc de Baviere et les Électeurs ecclesiastiques qui prennent part à cette affaire, pour ce qu'eux mesmes se sont saisiz de quelques pieces de cette conqueste qui estoient en leur bienseance, ne se sont pas emeuz, ayants egard à ce que nous les avons asseurés que cela n'estoit pas. Et toutefois nous avons descouvert qu'ils tiennent quelque secret agent en Angleterre pour scavoir ce qui s'y passe.

On (3) estime que l'on doibt donner des lettres de creance aux sieurs de Lisle et de Gournay et des instructions de ce que dessus escrites de leur main, par memoires particuliers non signéz et en chiffre ou jarguon s'il se peut.

Mons. Boutelier envoiera aussi le sieur de la Chapelle au Liege avec les instructions concertées avec le P. Joseph.

S. M. (4) estant advertie que les Espagnols veulent faire croire aux Électeurs catholiques qu'elle traicte avec le Roy d'Angleterre et autres

(1) « Sur quoy il sera baillé aud. sieur de Gournay un autre memoire particulier. » Instruction au sieur de Gournay. Février 1631, Allemagne, VIII, f. 30 (nouv. fol.). La fin de la phrase du mémoire n'est pas passée dans l'instruction.

(2) Ce paragraphe a été bâtonné et remplacé dans l'instruction par ce qu'on lira à la suite du projet dicté par le P. Joseph.

(3) Ce paragraphe, qui a été également bâtonné, n'est pas de la main du secrétaire habituel et n'a pas été écrit en même temps que le reste. Il est, croyons-nous, de la main de Cherré.

(4) C'est la rédaction qui a remplacé les deux paragraphes du projet du P. Joseph qui ont été bâtonnés. Allemagne, VIII, f. 23 et suiv. (nouv. fol.).



Protestants pour restablir le Palatin en ses Estats, encore que le sieur de Léon les aye assez esclaircis du contraire en la diete de Ratisbonne, led. sieur de Gournay les assurera de nouveau que S. M. n'est point en cette pensée, que les Anglais n'ont aucun pouvoir d'entreprendre à présent chose quelconque par la voye des armes dans le Palatinat, ce qu'ils ont assez fait cognoistre par les conditions de la paix qu'ils ont faicte avec l'Espagne, mais, outre ce, S. M., aymant comme Elle fait le duc de Baviere, ne permettra ny consentira jamais qu'il soit entrepris chose quelconque contre ce qui le touche, ayant pour fondement que led. duc et la ligue catholique doibvent estre maintenus pour faire contrepoids à la maison d'Austriche en Allemagne, de maniere que S. M. ne se departira jamais de la bonne intelligence et amitié qu'elle desire entretenir avec lad. ligue et se joindra tousjours en leurs interests, ainsy qu'elle estime estre necessaire pour le bien public.

Led. sieur de Gournay, avant que prendre congé desd. Électeurs, essayera d'obtenir d'eulx des lettres vers leurs deputés qui seront à Francfort pour traicter avec eulx en conformité des intentions de S. M. portées par ses memoires et de celles desd. Électeurs sur les affaires qui y seront proposées.

En particulier, il pourra asseurer l'Électeur de Treves du payement de sa pension pour l'année 1630, auquel S. M. a desja donné ordre.

L'on donne aud. sieur de Gournay une lettre au sieur de Mazan qui demeure en Hanau, affin qu'il luy donne les informations necessaires pour ayder à l'effect de son voyage, duquel il ne s'ouvrira aud. de Mazan qu'en termes generaux et sur les affaires de M. de Metz, qui serviront aud. sieur de Gournay d'ung second pretexte pour couvrir le veritable sujet de son voyage.

Après avoir veu lesd. Électeurs, il ne manquera pas d'informer particulierement S. M. par voye seure et en chiffre des responses qu'ilz luy feront affin qu'elle y face telle consideration qu'elle jugera estre à propos pour son service.

MEMOYRE POUR L'INSTRUCTION DU SIEUR DE SAINT-ESTIENNE ALLANT EN ALLEMAGNE (1).

D'autant que le duc de Bavière a fait advertir que celuy que le Roy envoiera vers luy doibt voir en passant les Électeurs de Mayence et de Treves pour oster le soupçon de ce voyage, le sieur de Saint-Estienne prendra pour pretexte parlant ausd. Électeurs, n'estant besoin de se destourner pour voyr celui de Cologne, vers lequel M. de Baviere agira suffi-

(1) Ce titre a été barré et remplacé par: « Instruction au sieur de Saint-Estienne, le roy l'envoyant en Allemagne pour affaires concernant son service ». Cette correction est d'une autre main. Au bas du premier fol., on lit d'une écriture de scribe : Enregistré. Le mémoire est de la main du secrétaire habituel et n'a subi que de très rares et insignifiantes corrections que nous n'avons pas reproduites. Allemagne, VIII, fol. 74 et suiv. (nouv. fol.).

samment, qu'en suitte de ce qu'ils ont convié le Roy par les lettres qu'ils luy ont escrites pour response de celles que le sieur de Gournay leur a rendues de sa part, d'employer son authorité et entremise pour pacifier les presents mouvements de l'Allemagne, S. M. auroit bien voulu, pour leur temoigner son affection sincere sur ce sujet, et en tous autres qui regarderont le bien public, et le leur en particulier, envoyer le sieur de Saint-Estienne pour apprendre d'eux les moyens qu'ils jugeroient plus convenables pour cet effect, comme en ayant beaucoup plus de cognoissance que Sad. M., laquelle apportera volontiers tout ce qui despendra d'elle pour appuier leurs bons conseils. Ce qui se rencontre d'autant plus à propos que, comme elle a sceu depuis peu, M[rs] les Électeurs ont resolu de tenir au moys prochain à Francfort l'assemblée dont ils avoient pris le projet des Ratisbonne, pour arriver à cette fin.

S'ils luy demandent, ainsy qu'ils feront sans doute, quel est l'advis du Roy, il leur respondra qu'il continue à croyre que leur principal avantage consiste à establir une bonne intelligence entre les Électeurs catholiques et protestants, et de trouver quelque expedient qui leur doit estre mieux cogneu qu'à nul autre, pour terminer ou suspendre leurs diferents pour la restitution des biens d'église, affin de les reunir fortement à la conservation de leur liberté, contre les entreprises manifestes de ceux qui temoignent par leurs actions avoyr dessein de les opprimer.

Sur quoy ils ne manqueront d'alleguer que ce qui les presse le plus est le Roy de Suede, qui menace la Religion et l'Estat, ils se plaindront de l'alliance du Roy avec luy, et de l'argent qu'on luy donne pour leur faire la guerre. Le sieur de Saint-Estienne leur dira que, tandis que le Roy a eu lieu de croire que l'Empereur se porteroit à des conditions raisonnables de paix, il n'a rien conclud avec le Roy de Suede, ce qui se verifie par le temps du traité, qui n'a esté fait que sur la fin de janvier, auquel temps l'Empereur a refusé l'investiture contre toute raison et encores à l'heure presente l'on ne scait pas certainement s'il l'aura deslivrée. Et ensuite il sera facile au sieur de Saint-Estienne, selon un brief memoyre qui luy sera donné sur ce sujet, de leur faire remarquer les longueurs affectées et les temoignages de mauvaise foy qui paraissent au procedé de l'Empereur par l'induction d'Espagne et au contraire la sincerité des actions du Roy, que les ministres de l'Empereur en Italie ont esté contraints d'advouer et de publier et mesme en ont escrit en ces termes ausd. Électeurs.

A quoy il adjoustera que l'assistance que le Roy donne au Roy de Suede de quelque argent est de nulle consideration, à l'egard de l'utilité que l'accès qu'il a vers led. Roy peut apporter pour reduire les choses à quelque bon accomodement, dans lequel lesd. Électeurs doivent considerer combien il leur importe de se joindre avec S. M. pour ne pas perdre l'occasion, en appaisant les troubles presents, d'abbaisser l'excessive puissance de la maison d'Austriche, et de luy oster le moyen de faire que la paix à leur mode serve, selon leur intention, d'un parfait etablissement de leur monarchie et d'un joug perpetuel sur tous les princes d'Alemagne : en quoy

S. M., pour sa part, est tenue de prendre garde, tant pour l'amitié qu'elle leur porte que pour son interest.

Ce que lesd. Électeurs diront estre raisonnable, et qu'ils ne manqueront pas d'y avoir l'œil, qu'ils supplient le Roy de s'en fier en eux, et que cependant il fasse retirer le Roy de Suede, et de plus il pourra estre qu'ils demanderont au sieur de Saint-Estienne en quelle sorte il semble à S. M. qu'ils puissent obtenir cette fin d'une paix asseurée, sur quoy il leur dira que le Roy, se remettant à leur prudence, se contente de leur désigner le mal, estimant que le meilleur remede en tous evenemens sera cette reunion qu'il a plusieurs fois conseillée entre les Électeurs catholiques et protestants et que le Roy, pour temoigner qu'il n'y veut obmettre aucun soin, après avoyr receu leurs bons advis, luy a commandé d'aller trouver le duc de Baviere, et de voyr aussy l'Électeur de Saxe, pour haster et faciliter cette affaire. Sur quoy ledit sieur de Saint-Estienne les priera de leur (*sic*) dire s'il ne peut pas asseurer de leur part, au nom du Roy, le duc de Saxe de leur bonne disposition pour un si louable dessein, sans entrer avec eux en sorte aucune sur le particulier traité entre Baviere et Saxe. Que si d'eux mesmes ils proposent qu'il seroit bon de passer quelque forme d'articles entr'eux et les Electeurs protestants, soit sur le sujet des biens d'Eglise ou des affaires politiques en l'objet de leur mutuelle conservation, le sieur de Saint-Estienne dira qu'en ce qu'il leur plaira luy communiquer, il a charge d'employer le nom et l'authorité de son maistre, pour porter et advancer, autant qu'il luy sera possible, ce qu'ils jugeront pour le mieux, ce qui n'empeschera pas toutefois qu'il ne demeure exactement dans ses ordres.

Il faut qu'en passant chez l'Électeur de Treves, qui est son droit chemin, et qu'il ne peut obmettre sans l'offenser, après la grande confiance qu'on luy a montrée, il l'asseure qu'il sera bien tost payé de sa pension.

Le sieur de Saint-Estienne yra de Mayence trouver le duc de Baviere et, après l'avoyr asseuré de l'entiere affection et confiance du Roy, il luy dira que, selon que par deça on a fait entendre au sieur Kuthener, S. M. juge à propos que luy et M. le duc de Saxe, comme les chefs des deux partis, fassent un traité sous des conditions raisonnables, qui puissent leur donner seureté l'un de l'autre, et à leurs amis par leur moyen, à quoy Sad. M. offre volontiers son entremise, et luy a commandé d'agir en son nom vers l'Électeur de Saxe, pour luy faire aggreer les articles suivants, si son Altesse de Baviere les approuve, selon qu'ils sont icy representés en substance pour y adjouster les termes qu'il trouveront plus convenables, et y observer les formes ordinaires entr'eux.

1. Lesd. ducs apporteront de bonne foy ce qui despendra d'eux pour accorder le different entre les Catholiques et les Protestants sur la restitution des biens d'Eglise.

2. Lesd. ducs ne se feront point la guerre, et n'assisteront en aucune sorte ceux qui voudroient molester leurs personnes et leurs Estats sous quelque pretexte que ce soit.

3. Si l'un desd. ducs est attacqué par qui que ce puisse estre contre les

lois et immunités de l'Empire, l'autre, en estant adverty de sa part, sera tenu sans delay de le deffendre et d'employer en sa faveur ses offices, et mesme ses forces et gents de guerre jusqu'au nombre dont il sera convenu entr'eux.

4. Lesd. ducs promettront l'un à l'autre de contribuer ce qu'ils pourront pour faire que les amis de l'un n'offencent point l'autre, ny ses amis, mais plustost qu'ils les assisteront.

5. Lesd. ducs se promettront respectivement entr'eux une sincere correspondance et union pour la conservation des droits et immunités de l'Empire, et d'en entreprendre la defense, selon qu'il convient à leur dignité Electorale.

6. Le duc de Saxe promettra au duc de Baviere de consentir et appuyer la continuation de la dignité electorale en la maison de Bavière.

Le duc de Baviere promettra pareillement au duc de Saxe d'appuyer, autant qu'il en seroit besoin, la continuation de la dignité electorale en la maison et en la presente lignée de Saxe (1).

Le sieur de Saint-Estienne prendra garde que, si led. duc de Baviere vouloit inserer des paroles ou des articles avec inegalité des avantages qui doivent estre conservés entre les deux traitans, il luy en remonstrera la consequence, et que l'estat present des affaires veut que l'on convienne sincerement de part et d'autre en des conditions equitables, ostant les difficultés, qui par le seul retardement destruiroient cet ouvrage si necessaire.

Le sieur de Saint-Estienne, auparavant que d'aller vers le duc de Saxe, sçaura distinctement du duc de Baviere ce qu'il veut accorder, et en quelle maniere il desire que la convention soit faite : ou par une entrevue et promesse verbale desd. ducs, se donnant la foy l'un à l'autre, la deposant entre les mains du Roy en la presence (2) dudit sieur de Saint-Estienne, ou eux deux ensemble, ou à part, ou bien envoyant de leurs confidents l'un vers l'autre, avec pleine puissance de traiter et signer, y observant tousjours cette intervention du depost de leur foi en la personne (3) du Roy par escrit, ou de vive voix donnée aud. sieur de Saint-Estienne, ou par la seule promesse et convention desd. ducs donnée l'un à l'autre par l'entremise dud. sieur de Saint-Estienne, ce qui seroit le dernier et plus bas degré, duquel il seroit mieux de se contanter que de ne rien faire du tout, au cas qu'il y eust de la peine d'introduire entr'eux dès l'abord une parfaite confiance.

Quand au duc de Virtemberg et autres princes et villes du party protestant proches de la Baviere, comme sont specialement Ulme et Nuremberg, le sieur de Saint-Estienne remonstrera aud. duc combien il importe pour le

(1) « Ces deux derniers articles ne doivent estre declarés au duc de Saxe qu'on ne le voye entierement resolu de se joindre à l'amitié et aux interests de Baviere. » Addition marginale de la même main.

(2) Correction d'une autre main : *personne*.

(3) Correction d'une autre écriture : *entre les mains*.



bien public et le sien qu'il ne se rende point executeur des rigueurs de la maison d'Austriche, qui en prend le profit pour soy, et en jette la haine sur luy, et qu'encores que l'Empereur le voulust convier par l'esperance de luy faire trouver ses avantages dans l'oppression de ses voysins en luy faisant part des despouilles, le Roy l'estime trop juste, genereux et prudent pour s'esmouvoyr par des apparances si captieuses, estant facile à comprendre que, toutes choses ayant à retourner en leur premier estat, il ne luy en reviendroient que de la despence et de l'inimitié, dont l'Empereur auroit retiré cependant cet avantage, d'avoyr fait ses affaires et mis sous ses pieds les Protestants, vers lesquels le Roy presentement s'employe avec grand soin pour faire qu'ils desistent d'apporter du dommage, ny mesme de donner jalousie aux Catholiques, mais que plustost, demeurants sur leurs armes, ils se tiennent prests de se joindre avec eux pour empescher que la maison d'Austriche n'entreprenne sur leur liberté.

Et d'autant que le duc de Baviere respondra sans doubte qu'il sera bien difficile de retenir des armées si proches et poussées jusques à present par des mouvements si contraires, le sieur de Saint-Estienne luy dira que c'est pour cela qu'il faut commancer de bonne heure à rallentir les esprits, que, comme la chaleur d'un party ruine l'autre, l'exemple de la modération des plus sages et des plus puissants, comme est le duc de B., servira de beaucoup pour rappeler à leur debvoir ses voysins protestants, qui recevront avec autant de joye dans leur faiblesse les effects de cette bonne intelligence, dans laquelle ils trouvent leur salut, qu'ils auront crainte d'attirer sur eux de gayeté de cœur des forces ausquelles ils ne peuvent resister, à quoy peut servir de beaucoup l'entremise d'un tiers, qui ait les qualités que l'on rencontre en la personne du Roy, pour rabbatre les coups et pour dissiper les nuages des deffiances, envies, vengeances et autres passions diverses qui troublent le repos public.

Sur quoy il est grandement à considerer que, quoy que l'on puisse dire, il sera impossible de persuader au duc de Baviere d'entretenir les trouppes de la ligue catholique sur les terres de ceux dont elle despend ; il faut donc qu'elles vivent sur les Protestants, et, s'ils ne le veulent souffrir, ils viendront aux mains. Maintenant ils l'endurent et l'armée de Tilly ruyne les princes et les villes de la haute et basse Saxe, hormis celles qui appartiennent à l'Électeur, qu'ils flattent pour un temps, de quoy il arrivera ou que tous les Protestants periront sans resistance, ou qu'ils seront contraints d'entrer en une guerre ouverte, et former un corps d'armée de trouppes qu'ils ont assemblé chascun en son pais, ce qui est raisonnable et necessaire, si l'on ne peut reduire les choses en un meilleur estat, comme il s'ensuit, de quoy l'on ne peut recevoyr qu'un grand avantage, quand mesme l'on ne feroit que le proposer aux chefs des deux partis, pour y disposer peu à peu les affaires et les conduire au but que le Roy pretend, de rejeter le fardeau sur les terres de l'Empereur, et acquerir la bienveillance des princes de l'Alemagne, en procurant le soulagement de leurs maux.

Il est raisonnable, pour venir aux termes d'accord, que chascun retire et

contienne ses trouppes dans ses terres. Et, pour ce qu'outre celles que les princes catholiques ont levées depuis peu pour défense de leur pays, à ce qu'ils disent, ils ont de longtemps un corps formé, qui est proprement l'armée de la ligue catholique, soldoyée aux fraiz communs de ceux qui y entrent, mais qui toutefois, pour la plus grande part, a vescu des contributions des Protestants, il sera difficile d'empescher, quand mesme le duc de Baviere voudroit y apporter de l'ordre, que cette armée ne continue le train qu'elle a commancé, en quoy l'on pourroit pour cette heure user de ce temperament, de ne point molester les terres des Princes et des villes principales, et disperser les gents de guerre en divers lieux, comme ils estoient il y a un an, ce qui diminueroit la crainte et le dommage, et cependant le gros de l'armée de l'Empereur yra dans ses pais hereditaires pour les deffendre.

Or, encores qu'il ne despende pas du Roy de disposer en cette sorte des trouppes d'autruy, toutefois cette ouverture ne sera pas inutile pour faire voyr au duc de Baviere que le Roy cognoit bien qu'il n'est pas impossible d'espargner les terres des Protestants sans faire tort à la ligue catholique, et que l'on peut remedier à la confusion et au desordre, dans lequel jusques à cette heure les gents de l'Empereur ont saccagé l'Alemagne, qui ont mis les Catholiques mesmes en tel estat, qu'après les avoyr laissé vivre quelque temps aux depens des Protestants, ils ont esté sur le point d'estre devorés eux mesmes, à quoy ils les reduiront de rechef plus dangereusement qu'auparavant, s'ils ne se servent des moyens que le Roy leur presente.

Le sieur de St Estienne attendra quelque temps pres le duc de Baviere les lettres que le sieur de Lisle luy doit escrire, pour l'informer de ce qu'il aura fait vers le duc Jules Federich, administrateur du duché de Virtemberg, dont il fera part au duc de Baviere, et le conviera d'entrer en une bonne amitié et intelligence avec led. administrateur selon ce que dessus, et ensuite il fera entendre par voye seure aud. administrateur la resolution qu'aura prise led. duc de Baviere, affin qu'il s'y conforme. Que si led. duc de Baviere juge estre necessaire d'employer et de tenir quelqu'un sur les lieux de la part du Roy pour lier et affermir cet accord, le sieur de Saint-Estienne ne s'y arrestera pas, estant besoin qu'il passe en Saxe, mais il donnera advis au Roy en diligence pour y apporter l'ordre que S. M. jugera convenable.

Le sieur de Saint-Estienne, estant arrivé près le duc de Saxe, apprendra du sieur de Lisle en quelle disposition il est, pour mieux commancer sa negociation, en laquelle il conservera soigneusement les avantages raisonnables du duc de Baviere, tant en la substance qu'en la maniere du traité, et ne s'advancera à declarer ses intentions que selon l'ordre et avec les circonstances qu'il luy aura prescrits, sans en laisser rien penetrer au sieu de Lisle, ny à autre quelconque. Que s'il scavoit certainement que le sieur de Lisle seroit retenu par quelque accident de longue maladie ou autrement, il ne laissera pas d'agir vers le duc de Saxe, selon cette presente instruction.



Si les Électeurs assistent en personne à la diete de Francfort, et que le duc de Saxe ne s'y trouve pas, le sieur de Saint-Estienne suppliera le duc de Baviere de prendre soin que les affaires ne s'y passent point au desavantage des desseins du Roy, qui ne regardera que le bien dud. duc et de ses amis.

A son retour de Saxe, il reviendra trouver le duc de Baviere et, si la diete dure encores, il s'y rendra, si led. duc le juge à propos, pour confirmer de plus en plus les choses selon la fin portée par ses instructions, dont après il viendra rendre conte au Roy.

Faict à Saint-Germain en Laye, le x[e] jour de juillet 1631.

V

SUMMARICHE BESCHREIBUNG D. JETZIGEN FRANTZOZISCHEN HOFFWESENS (1).

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA COUR DE FRANCE.

PAR SÉBASTIEN LUSTRIER (2).

2 *février* 1631.

1. Die Königliche Hoffstalt ist schlecht wegen Abwesenheit der furnembsten Fursten auszer Landts undt heimbliche dissimulirten Disgust der amvesenden Conde undt Soison mit des card. de Richelieu Creaturen, undt Sppioni erfullet, meistems auszer der Stadt auf dem Velt hin und wieder, voller Unwarheit, Betrugs, Falschheit undt Gleissenerey.

1. La cour souffre de l'absence des premiers seigneurs du pays qui sont à l'étranger et du mécontentement secret du prince de Condé et du comte de Soissons, dégoûtés par les créatures du cardinal; elle est remplie d'espions qui se répandent partout, pleine de mensonge, de tromperie, de fausseté et d'hypocrisie.

2. Dieser Kœnig ist einfaltig von Verstandt, wenig selbst angehörendt gesch(w)indt, glaubig, einsamb, forchtsamb, Gottsfurchtig, eines gueten Gewissens, wider das hochlœbl. Hauss Ostreich verhetzt, Kalt undt melancolischer Complexion.

2. Le roi est simple d'esprit et s'occupe personnellement de peu de choses, il est crédule, solitaire, timide, craignant Dieu, d'une conscience droite, très animé contre la maison d'Autriche, d'une complexion froide et mélancolique.

3. Der Cardinal de Richelieu ist arglistig, falsch, forchtsamb, ubermutig, rachgierig, geschwindt,

3. Le cardinal de Richelieu est astucieux, faux, craintif, glorieux, vindicatif, d'un esprit prompt, au

(1) Archives de cour et d'État à Vienne, série *Gallica*.

(2) Résident de l'empereur en France.

gluckbselig, dess Hochlobl. Hauss Ostreich feindt, zorniger undt druckener Constitution.

4. Der Hertzog von Orleans ist eines gueten Verstandts, allesselbst zue wissen undt zue erfahren begierig, unbestendig, unwahrhafft, iunglustig, freygebig, grosser Gottslæsterer, dem Spile undt anderen Ipigkaiten ergeben, bluetreicher undt durch die nationalische Krankheit zimblich verderbter Natur.

5. Das gantze Landt, Adel und gemaine mann, weg der grossen tagtlich zuenemmenden Anlagen auf allerhand Waahren, Saltz, Wein, Getraith, Gueter, Empter, Gewerb, Hæusser, Christlich undt Weltliche Personen eusserist beschwehrt, verunlustiget, undt zum Aufstandt beraith.

6. Das Kriegswesen von wenig alten erfahrenen sondern viel Jungen Obristen undt Haubtleuthen bestelt, die Soldaten sindt meistes Jung, unerfahren, gantz Keiner nothleidig, zimblich wohlbezahlt, Sommerszeit undt in der ersten Furi behendt, herzhafft, aber hernach zaghaft, unbestendig, undt zum aussreissen wendtsamer Natur, deren 40 ж nit 15 ж als 20 ж teutsche in der Faction gelten undt zue raithen.

7. Ahn baaren vorrathischen Geldt sollen sechs zehen millionen geldts vorhanden sein, welche durch beharlichen Krieg bald aufgezehrt aber nit so bald von den underthanen widerumb eingelangt werden.

8. Die catholische Religion wirdt von den gelehrten undt hohen Standts Personen (so ad Atheismum incliniren) veracht undt verlacht undt allein von den Burgern undt ordens Personen observirt.

comble de la fortune, ennemi de la maison d'Autriche, d'un caractère emporté et sec.

4. Le duc d'Orléans est intelligent, désireux de tout savoir et de tout apprendre lui-même, inconstant, peu sûr, frivole, libéral, toujours le blasphème à la bouche, adonné au jeu et au libertinage, assez fortement vicié par le mal français.

5. La population tout entière, noblesse et commun peuple, est accablée par les impôts qui augmentent tous les jours et qui frappent tous les objets, sel, vin, blé, biens-fonds, charges, industrie, maisons, et toutes les personnes, gens d'église et laïques. Le poids de ces impôts mécontente la population et la dispose à la révolte.

6. L'armée compte peu d'officiers vieux et expérimentés, la plupart sont jeunes, les soldats sont en majorité de jeunes recrues, mais assez bien payés, et n'ayant pas dans leurs rangs un seul misérable. Ils ont de l'élan et du courage dans la bonne saison et la première attaque, mais ensuite ils se montrent lâches, sans solidité, prompts à prendre la fuite, bref 40 000 Français ne valent pas dans l'action 15 ou 20 000 Allemands.

7. L'argent comptant conservé dans le trésor peut s'élever à 16 millions. Cette somme ne tardera pas à être dévorée par une guerre perpétuelle et ne sera pas remplacée aussi vite par les contributions publiques.

8. La religion catholique est méprisée et tournée en ridicule par les classes supérieures et cultivées, qui inclinent à l'athéisme, et la bourgeoisie et le clergé sont les seules qui en observent les prescriptions

9. Das politische Gubernament zue Landt undt Wasser stehet absolute in des Card. Richelieu Disposition undt Handen; der übergibt alle Expedition, sonderlich aber ausslændische Sachen dem P. Josepho Cappucino undt dieser theilet die Noturfft dem Secretari Boutelier undt anderen 3 Secretarienstatus zur Verfertigung auss, also dass, wie der Cardinal diesen Konig vollig undt allein regirt, er Cardinal von dem P. Josepho *in omnibus et per omnia* eintzig gubernirt wirdt, undt consequenter das gantze Frantzosche Konigreich, et *in ore horum duorum vel trium stat omne verbum*.

9. Le gouvernement général, l'empire de la terre et de la mer sont dans les mains du cardinal de Richelieu; il abandonne l'expédition des affaires, particulièrement des affaires extérieures, au P. Joseph, capucin, et celui-ci répartit la besogne pour l'exécution entre le secrétaire Bouthillier et les trois autres secrétaires d'État, de sorte que le cardinal, qui gouverne entièrement et exclusivement le roi, est à son tour uniquement gouverné, et la France avec lui, *in omnibus et per omnia* par le P. Joseph et que *in ore horum duorum vel trium stat omne verbum*.

VOL D'ESPRIT DANS LA COURSE DES VOYAGES POUR LE SERVICE[1] DE LA GRECE ET DE LA TERRE SAINCTE.

(Ces vers ont esté faits durant les voyages d'Espagne l'an 1618.)

Doux amour qui poussez mes pas et ma pensée
D'un effort si soudain
Qu'il me semble voler, comme une aigle eslancée
Pour assouvir sa faim

Ou comme un traict jetté d'escousse violente
Qui luit comme un esclair,
Quand de son fer perçant la pointe estincellante
Fend le vuide de l'air,

J'ignore où mon dessein qui surpasse ma veue
Si viste me conduit
Mais, comme un astre ardent qui brille dans la nüe,
Il me guide en la nuict.

Dittes moy, bel amour, où m'adresse la mire
De vos divins projects.

1. Bibl. Mazarine Ms. 1206 p. 1275.

Mon esprit enflammé la regarde et l'admire
Sur tous autres objects.

C'est vous, ô sainct amour, qui seul avez des aisles
Et, la torche à la main,
Et surprenant les cœurs de vos amis fidelles,
Les esclairez soudain.

Puis de vos tuyaux d'or vous prestez une plume
A leurs cœurs voletans,
Quand en eux le désir de vous suivre s'allume
Après vous haletant.

Quand le faix de mon corps allentit et rabaisse
Mon active rayson,
Vostre esprit vigoureux en repos ne me laisse
Moisir en la maison.

Pendu par le cheveu d'Abacuc il m'emporte
Par les peuples divers,
Par la terre et la mer, sans guide et sans escorte,
Les estés, les hivers.

Quand, au plus chaud du jour, l'ardente canicule
Fait de l'air un fourneau,
Des climats basanés mon pied franc ne recule,
Quoy que je coule en eau.

Quand Borée endurcit la glace par la pleine
Et polit le verglas,
Je cours d'un pas glissant, sans reprise d'haleine,
Affamé, nud et las.

Combien de fois j'ay veu, volant par les campagnes,
Phebus coucher dans l'eau
Puis, sortant de la mer, redorer les montagnes
De son rayon nouveau.

Combien de fois, fuïant son ardeur trop maligne,
La nuit me sert de jour,
Marchant au clair flambeau de Diane benigne
Venant luire à son tour.

Ni des Alpes neigeux ni des hauts Pirenées
Le front audacieux



N'ont peu borner le cours de mes grandes journées
Qui tendent jusques aux cieux.

Des torrens remplissans les vallées profondes
L'abisme creux et noir,
Où le lac d'Acheron semble mesler ses ondes,
M'est un plein promenoir.

Orphée n'entreprit autre fois de dessendre
D'un esprit moins peureux
Au palais de Pluton, voulant se faire rendre
Ses amours malheureux.

Car sa belle Euridice, au bout de la carriere,
De luy s'enfuit soudain,
Son doux chant, ses hauts cris et sa chaude priere
Il espandit en vain.

Cette fable m'apprend de n'espargner ma peine
Pour tirer des enfers
Les espouses de Dieu, quand Satan les emmeine
Captives dans ses fers.

Ainsi Jesus luy-mesme a rompu la barriere
Des limbes tenebreux
Et d'un jour eternel a faict voir la lumiere
A ses amis heureux.

Mais, en parlant d'Orphée, o Grece desplorable,
Ma douleur se souvient
Que jadis en jouant tu feignis cette fable
Qui par trop te convient.

D'un monstre à cent gosiers te voyant entraisnée
Pour vive t'engloutir
Dans son antre effroyable, et qui tient enchaisnée
Sans espoir de sortir,

Pour briser tes liens mille soucis m'agitent,
En mille lieux je cours
Pour faire qu'à l'envy nos monarques s'excitent
A te donner secours.

Si, pour te soulager, l'univers je tournoye,
C'est trop peu pour mes vœux.

Dans une mer de sang il faut que je me noye
Pour esteindre mes feux.

Plus qu'Helene à mes yeux Grece riante et belle,
Pour toy le cœur me bat,
Pour t'affranchir des mains du brigand infidelle,
Je m'appreste au combat.

Le seul Roy m'est chrétien qui pour toy prend les armes,
Pour toy je ne veux moins
Qu'entonner la trompette et sonner mes allarmes
Du monde aux quatre coins.

Sage amour, noble autheur de ma douce folie,
Souffre que glorieux
Les playes de mon cœur librement je deslie
Aux rayons de tes yeux.

Cher Seigneur, si ta main m'enfonça la blessure
De ce perçant dessein,
J'ay droit de te montrer ma tendre meurtrissure
Et descouvrir mon sein.

C'est à toy que je chante et ma peine et ma joye,
Ma vie est en langueur
Jusqu'à tant qu'eslever et triompher je voye
Ton estandart vainqueur.

Tandis que ta Sion, ta favorite hotesse
Captive gemira,
Mon œil ne peut seicher abisme de tristesse,
Mon pied partout ira.

Pour fraper à grands coups aux portes des grands princes,
A leur aise endormis,
Sans honte de laisser tes plus cheres provinces
En proye aux ennemis,

J'anime mes langueurs de cet espoir sublime
Que bien tost tous les roys
Au pied de ton Calvaire, en ta saincte Solime
Adoreront ta croix.

Au moins ce m'est trop d'heur, si de mes vœux intimes
Tu benis la ferveur
Et si de mes souhaits les brulantes victimes
Meritent ta faveur



PENSÉES D'AMOUR SUR LES TOURMENS DE JESUS MOURANT EN CALVAIRE [1].

(Cette ode a esté faicte au noviciat de Meudon l'an 1603.)

Arreste les pas de ton âme,
Passant, pour contempler ton Roy
En ce funeste desarroy,
Quand d'un ardent amour la flamme
Immole son humanité
Au tourment pour nous mérité.

Que ce grand bois est effroyable
Qui semble menacer les cieux!
Puis-je bien affermir mes yeux
Sur ce parricide execrable
D'un Dieu que nous faisons souffrir
Quand il vient pour nous secourir?

Durs cloux, dure croix, mort cruelle
Qui, par ses violens efforts,
Froisse et vuide ce sacré corps
De sang qui par onde ruisselle!
Mais rien n'est coulpable en cecy
Que mon cœur toujours endurcy.

J'en frappe et noircis ma poictrine,
Mais trop tard, car ja le meschef
Est commis, ja luy pend le chef
Et pallit sa face divine,
De ses levres l'âme luy sort,
Il pasme, il meurt, las il est mort.

Cesse, homme, ton pleur hypocrite,
Meurtrier il ne t'appartient pas
Pleindre l'horreur de ce trepas,
Plus que toy cet honneur mérite
Ce rocher, ayant plus que toy
D'amour, d'innocence et de foy.

L'on voit par le millieu se fendre
Les pierres nous ouvrant leur cœur

1. Même ms. p. 1228.

Et les esclats de leur douleur
Se font par l'univers entendre,
Affin d'animer de pitié
Ton cœur de roc sans amitié.

Mais vous, froids hostes de la biere,
Mors gisant en l'obscur tombeau,
Pour vous ce jour triste est très beau,
Puis que ce grand Dieu de lumiere,
Laissant dans la nuict nostre jour,
S'en va vous luire à vostre tour.

Beau soleil, prends ta robe noyre.
Ton frère aisné meurt aujourd'huy.
Si ton jour tu tirois de luy,
Qu'avec lui s'éclypse ta gloire.
Terre, tremble profondement,
Puis qu'il estoit ton fondement.

Ce fut alors, vierge constante,
Qu'en cette horrible obscurité
Et cahos d'infidelité
Ta foy, plus que le ciel luisante,
De soleil au monde servoit,
Ton fils mort en toy revivoit.

Que si ta foy s'est maintenue
En son immuable splendeur,
Ton amour par sa chaude ardeur
Te fit fondre une epaisse nuë
De regrets, de pleurs eternels
Sur tes beaux doux yeux maternels.

Sur toy te menace d'orage
Le ciel bandé de tous costéz.
Tous reconforts te sont ostéz,
Par tout te voile un noir nuage,
Voir ton fils languir te transit,
Voir l'homme en rire te saisit.

C'est trop, c'est trop vivre en tenebres,
Mon cœur, c'est trop ignorer Dieu.
Sus, pour jamais en ce sainct lieu
Je veux passer mes jours funebres,

Soubs la croix pour voir à loisir
Ce mort, où vit tout mon plaisir.

Vierge, des saincts pleurs source vive,
Fanal du net et pur amour,
Souffrez qu'en ce sacré séjour
Pres de vous à ces pieds je vive,
Lavez mes yeux de vostre laict
Pour voir mieux ce pourtraict.

Soleil de splendeur eternelle
Que l'œil des anges ravissoient, (?)
Yeux qui tant de feux vous versoient,
Flambeaux de cette nuict mortelle,
L'amour vous avoit allumèz
Et l'amour vous a consommèz.

Bouche, le siege des abeilles,
Ruche distillante de miel,
D'où vient ce vinaigre et ce fiel
Qui flétrist tes levres vermeilles,
Au fort de ta soif ma rigueur
T'abreuve d'une aspre liqueur.

Tres fermes colonnes du monde,
Pieds si fixement attachèz,
Pourquoy dans vous ces cloux cachèz
Poussent leur longue pointe ronde?
Vous ne deviez estre enferrèz,
Assez l'amour vous tient serrèz.

Riches mains du ciel tresorieres,
Vous épandez abondamment
Mais las! trop douloureusement
De grosses et rouges rivieres,
Pour abismer ma cruauté,
Dans la mer de vostre bonté.

Mais pourquoy pointer cette lance
Vers loy qui, bras ouvers, t'attend,
Son col pour te baiser il tend
Comme amy plein de confience.
N'est-ce assez qu'il meurt pour toy
Sans estre meurtrier de ton Roy?

Fais-tu dans ce cœur ouverture,
Cabinet des divins secrets,

Pour ÿ regarder de plus pres
L'extremité de cette injure,
Mais vois y son amour emprainct
Et de l'aymer seras contrainct.

Cœur ouvert, celeste fenestre,
Par vous j'aperçoy clairement
L'equité de mon chastiment.
Ouy, puny de mort je doibs estre.
Pourveu que soyez mon cercueil,
Cette mort faict mourir mon deuil.

Je ne veux desdier ma vie
Qu'au dessein de mourir pour vous.
Saint cœur de l'âme, hoste tres doux
Qu'au monde vous avez ravie,
Faictes moy toujours soupirer
Et en vostre amour expirer.

Peché cruel et traistre infame,
Qui caches les douces rigueurs
Sous les charmes de tes douceurs,
Que peux tu pretendre en mon âme ?
Jesus a brisé tes efforts
Et m'apprend à craindre tes sorts.

Tes delices les plus riantes
Sont aspics à l'abry des fleurs.
J'ayme mieux le düeil et les pleurs
Des Magdelaines penitentes,
Cette rosée en Paradis
Produit les roses et les lys.

Mais au moins pour tant de blesseures
D'où ce pur sang coule en ruyceaux,
Lavez, mes deux yeux, de vos eaux
Vos crimes et ces meurtrisseures
Et de mon cœur sorte un torrent
Des feux d'un amour dévorant.

Je veux pres de mon Maistre eslire
De brusler tout vif sur ce bois,
Comme un cygne elevant ma voix
Pour celebrer ce doux martire,
Je renaistray comme l'oyseau
Qui faict de sa cendre un berceau.

SUR LE MESME SUJET DE LA RESURRECTION DE NOSTRE SEIGNEUR[1].

Ne t'estonne, mon cœur, d'estre une dure pierre,
Le corps du fils de Dieu repose en un rocher.
Si le fer de ses cloux ta dureté desserre,
Chez toy, comme en son lit, il viendra se coucher.

Mes folles passions, qui, comme un corps de garde,
Vous campez jour et nuict à l'entour de mon cœur,
Laissez vous cheoir d'effroy, car Jesus vous regarde
Et tout l'enfer s'enfuit devant le Roy vainqueur.

Bel ange dont la robe est plus blanche que neige
Qui portez sur la face un foudroyant soleil,
Venez luire en mon cœur pour luy servir de pleige,
Que Jesus me recueille avec luy du sommeil.

Tremblez, terre, ou plutost bondissez d'allegresse,
Puis que du Paradis un heureux messager
Annonce à vos enfans qu'en vain la mort les presse
Et que Jesus les meine au ciel d'un vol leger.

Magdelaine, accourez, vous estes entendue
De vostre Espoux céleste, il est hors du tombeau,
La troupe des soldats est par terre estendue,
Ne craignez pas la nuit, Jesus sert de flambeau.

1. Même ms.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X

LA DÉFENSE DE L'ORTHODOXIE ET LA RÉFORME DE LA DISCIPLINE DANS L'ÉGLISE GALLICANE.

(1629-1633)

CHAPITRE XI

LA MÉTHODE DE SPIRITUALITÉ ET DE DIRECTION DU PÈRE JOSEPH.



CHAPITRE XII

LA PRÉPARATION DE LA RUPTURE OUVERTE AVEC LA MAISON D'AUTRICHE. (1632-1635).

CHAPITRE XIII

LA DÉSIGNATION DU PÈRE JOSEPH A LA SUCCESSION POLITIQUE DE RICHELIEU (1632-1635)

CHAPITRE XIV

LA PRISE DE BRISACH ET LA MORT DU PÈRE JOSEPH.

(1635-1638)

CONCLUSION



ADDITIONS

TOME I[er]. P. 33. Cette maison, acquise par Jacques Coyctier le 27 janvier 1486 (v. s.) était un demembrement du grand hôtel de Navarre appelé depuis séjour d'Orléans. Elle était vulgairement désignée sous le nom de *Maison de l'éléphant*, à cause de l'éléphant, chargé d'une tour qui avait été sculpté au-dessus de la porte principale. Feu le D[r] Chereau en a indiqué la distribution et le mobilier au moment où elle était habitée par Coyctier. (*Topographie hist. du vieux Paris*, III, 144 et suiv.)

P. 38. On a conservé une lamentation en vers latins du premier président sur la mort de Ronsard. Voy. *Œuvres de Ronsard* p.p. Blanchemain, VIII, 249.

3879-93. — Corbeil. Imprimerie Crété.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06987 8489




Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN